-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR



INITIALES DU MAIRE
1
INITIALES DU GREFFIER

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le seize (16) janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont (à compter de 20 h 45, résolution 20-95) |
| | Alain | Gamelin |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

1-95
Procès-verbaux séances spéc. et régul. du 19-12-94.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux des séances spéciale et régulière tenues le 19 décembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

c) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994).

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

(M. Michel Legault, le 14 novembre 1994.)

d) Règlement autorisant la réalisation de divers travaux de signalisation et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 21 novembre 1994.)

e) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

f) Règlement sur les séances et le fonctionnement du Conseil et remplaçant le règlement no 2 (1971).
(M. Michel Legault, le 19 décembre 1994.)

g) Règlement autorisant la rénovation de divers parcs, la mise aux normes de la salle de spectacles du Centre culturel, la construction d'abris de baseball, le réaménagement de comptoirs à la bibliothèque Gatien-Lapointe, l'acquisition et la plantation d'arbres, l'acquisition de véhicules pour le Service de la sécurité publique, le remplacement de réservoirs, l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières, le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout, le bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et des interventions de différentes natures sur des talus et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Serge Parent, le 19 décembre 1994.)

h) Règlement autorisant l'élargissement de deux (2) tronçons du boulevard des Forges, la réfection de la pataugeuse du parc des Pins, de la piscine du parc de l'Exposition, du pavage et des trottoirs de diverses rues et le remplacement ou la modification de certains équipements de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 décembre 1994.)

i) Règlement autorisant la mise aux normes de certains édifices municipaux, des travaux de correction au réseau d'égout, la synchronisation des feux de circulation du boulevard des Récollets et la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 décembre 1994.)

j) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette, la correction du talus de la rivière Saint-Maurice, l'ajout de bornes d'incendie et la rénovation de vannes du réseau d'aqueduc, la réparation des postes de pompage du réseau d'égout, l'alésage de conduites d'égout, la réparation et la construction de regards d'égout et diverses autres améliorations du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 19 décembre 1994.)

---

Avis de motion. Règl. approuv. budget 1995 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrét. cotis.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le budget 1995 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tenaient, le 1er janvier 1995, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel elle a compétence.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 janvier 1995.

(signé) André Lamy

---

Avis de motion. Règl. adoptant budget 1995 de Régie inter. d'ass. des eaux du T.-R. métro.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 janvier 1995.

(signé) Gilles Latour

---

Avis de motion. Règl. établ. mode tarif. relié à utilis. des install. aéroportuaires de T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant un mode de tarification relié à l'utilisation des installations aéroportuaires de Trois-Rivières et remplaçant les règlements 666 (1978) et 1025 (1986).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 janvier 1995.

(signé) Henri-Paul Jobin

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) afin revoir pour zone 103-C différentes normes.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir pour la zone 103-C les normes relatives aux revêtements extérieurs, à la hauteur des clôtures, à l'implantation de centre de jardinage, à la largeur de la marquise, aux espaces verts et à l'affichage.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 janvier 1995.

(signé) André Noël

---

2-95
Compte rendu Comm. perm. du 19-12-94.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 19 décembre 1994, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: André Lamy

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

3-95
Projet de règl. 2001-Z-209 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) afin revoir pour zone 103-C différentes normes.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-209 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir pour la zone 103-C les normes relatives aux revêtements extérieurs, à la hauteur des clôtures, à l'implantation de centre de jardinage, à la largeur de la marquise, aux espaces verts et à l'affichage;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-209 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir pour la zone 103-C les normes relatives aux revêtements extérieurs, à la hauteur des clôtures, à l'implantation de centre de jardinage, à la largeur de la marquise, aux espaces verts et à l'affichage, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 6 février 1995 à 20 h 20.

ADOPTÉ

---

4-95
Règl. 13-AAZ-317 (1995) décrétant fermeture rues des Légendes, des Rapides et de la Concorde.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-317 (1995) décrétant la fermeture des rues des Légendes, des Rapides et de la Concorde soit adopté.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE

5

INITIALES DU GREFFIER

5-95
Règl. 1366 (1995) sur démol. d'immeubles.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1366 (1995) sur la démolition d'immeubles soit adopté.

ADOPTÉE

---

6-95
Règl. 1367 (1995) adoptant budget 1995 de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1367 (1995) adoptant le budget 1995 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

---

7-95
Protocoles d'entente avec organismes de quartier.

ATTENDU que diverses associations sans but lucratif travaillent à améliorer la qualité de la vie à Trois-Rivières en y organisant des activités de loisir à cet effet;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de 10 protocoles d'entente à intervenir entre la Ville et les associations suivantes:

- l'Association sportive Ste-Cécile inc.;
- les Loisirs des Vieilles Forges inc.;
- l'Association récréative Ste-Marguerite inc.;
- l'Association récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- la Société des loisirs St-Sacrement inc.;
- le Comité des citoyens des habitations Adélard-Dugré inc.;
- les Loisirs St-Philippe inc.;
- les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.";
- l'Association récréative Normanville inc.;
- les Loisirs Ste-Thérèse inc.;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'ils ont pour objet de confier à ces organismes la gestion de certains immeubles, équipements et programmes de loisir et de définir le soutien que la Ville leur apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits protocoles d'entente, qu'elle verse auxdites associations les montants mentionnés dans leur protocole respectif selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles aux postes énumérés dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

8-95
Protocoles d'entente avec organismes sportifs.

ATTENDU que diverses associations sans but lucratif travaillent à la promotion et au développement de différentes disciplines sportives à Trois-Rivières en y organisant des activités à cet effet;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de 11 protocoles d'entente à intervenir entre la Ville et les associations suivantes:

- l'Association du hockey mineur de Trois-Rivières;
- l'Association du baseball de Trois-Rivières inc.;
- l'Association trifluvienne de soccer inc.;
- le Club de natation Mégophias du grand Trois-Rivières inc.;
- le Club de patinage artistique de Trois-Rivières inc.;
- l'Association de basket-ball de Trois-Rivières inc.;
- le Club de gymnastique du Trois-Rivières métropolitain inc.;
- l'École des sports des Trois-Rivières inc.;
- le Club de karaté de Trois-Rivières inc.;
- le club de patinage de vitesse "Les élans de Trois-Rivières inc.";
- le Club Cyclotour inc.;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'ils ont pour objet de confier à ces organismes la promotion et le développement de certains sports et de définir le soutien que la Ville leur apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
7
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits protocoles d'entente, qu'elle verse auxdites associations les montants mentionnés dans leur protocole respectif selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles aux postes énumérés dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

9-95
Protocoles d'entente avec centres communautaires.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de 3 protocoles d'entente à intervenir entre la Ville et les centres communautaires suivants:

- le Centre Landry (1980) inc.;
- le Centre loisir Multi-Plus;
- le Pavillon St-Arnaud;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'ils ont pour objet de confier à ces organismes le mandat d'offrir à la population des activités de loisir, de leur déléguer la gestion de certains équipements et de définir le soutien que la Ville leur apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits protocoles d'entente, qu'elle verse auxdits centres les montants mentionnés dans leur protocole respectif selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles aux postes énumérés dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

10-95
Protocole d'entente avec Ass. région. de loisir pour pers. handicapées de la Mauricie inc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Mauricie inc.;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cet organisme la gestion du programme intermunicipale de loisir pour personnes handicapées et de définir le soutien que la Ville lui apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à cet organisme une subvention de 3 300 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles au poste mentionné dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

11-95
Protocole d'ent. avec "Le Club de baseball Aigles Juniors de T.-R. inc."

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "le Club de baseball Aigles Juniors de Trois-Rivières inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de déléguer à cet organisme, du 11 avril au 30 novembre 1995, l'entretien et la surveillance du stade de baseball et la gestion de ses restraurants, bars et panneaux publicitaires, de déterminer ses pouvoirs et ses responsabilités en matière de programmation et de gestion et de soutenir l'opération des clubs qui lui sont affiliés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse audit organisme une subvention de 17 100 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles au poste mentionné dans le certificat du trésorier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

12-95
Protocole d'ent. avec "Centre promotion d'événements tourist. M.G.B. inc.".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le "Centre de promotion d'événements touristiques M.G.B. inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à la présentation de l'étape finale de la course de motoneiges "Challenge Kanada 1995" et au gala de clôture qui se déroulement à Trois-Rivières les 5 et 6 mars 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et que, dans le cadre de celui-ci, elle s'y engage à verser:

- une somme de 5 000,00 $ (payable en 2 versements égaux de 2 500,00 $ les 24 février et 5 mars 1995) à la "Société hippodrome Trois-Rivières inc." pour défrayer une partie des coûts d'utilisaiton de l'hippodrome de Trois-Rivières lors de cette manifestation sportive;

- une somme de 4 000 $ à la compagnie "Centre de promotion d'événements touristiques M.G.B. inc." pour l'aider à défrayer les prix qui seront attribués lors du Gala de clôture de cette course de motoneiges.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

13-95
Servitude par Daniel et Denis Levasseur (ptie 1552-1 & 1552-2 Cité T.-R. --- 1046/1056 St-Prosper).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Daniel et Denis Levasseur dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une borne-fontaine à l'intersection ouest des rues St-Prosper et Ste-Julie;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Daniel et Denis Levasseur lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une borne-fontaine sur le terrain constituant le fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain desdits Daniel et Denis Levasseur, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

A) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (1552-P.1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, mesurant, mesures métriques, deux mètres (2 m) vers le nord-est et le sud-ouest, cinquante et un centièmes de mètre (0,51 m) vers le nord-ouest et le sud-est, contenant en superficie 1,02 mètre carré, borné comme suit:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- vers le nord-est, par le lot 1545-1-2 dudit cadastre (rue Saint-Prosper);
- vers le sud-est, par le lot 2379 dudit cadastre (rue Saint-Prosper;
- vers le sud-ouest, par le lot 1552-2 dudit cadastre;
- vers le nord-ouest, par une partie du lot 1552-1 dudit cadastre appartenant à Daniel et Denis Levasseur;

B) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (1552-P.2) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, mesurant, mesures métriques, deux mètres (2 m) vers le nord-est et le sud-ouest, quatre-vingt-dix-neuf centièmes de mètre (0,99 m) vers le nord-ouest et le sud-est, contenant en superficie 1,98 mètre carré, borné comme suit:

- vers le nord-est, par le lot 1552-1 dudit cadastre;
- vers le sud-est, par le lot 2379 dudit cadastre (rue Saint-Prosper);
- vers le sud-ouest et le nord-ouest, par une partie du lot 1152-2 dudit cadastre appartenant à Daniel et Denis Levasseur;

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre en date du 29 novembre 1994 et portant le numéro 869 de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro DEUX de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ (1545-1-2) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de 500 $ que la Ville paiera comptant, à même les fonds disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à Daniel et Denis Levasseur, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

14-95
Vente à "Gesther inc (2330-5 Cité T.-R. --- lisière terrain entre rues Bellefeuille et St-Denis).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et la compagnie "Gesther inc." dans lequel sont fixées les modalités de la vente d'une lisière de terrain située au sud-ouest du chemin de fer entre les rues Bellefeuille et St-Denis;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Gesther inc." le lot 2230-5 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble soit vendu avec la garantie de franc et quitte de toute dette, priorité ou hypothèque et moyennant une somme de 35 000 $ à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, à donner quittance de toute somme reçue et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

15-95
Adjudication contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Sani Mobile Trois-Rivières inc.", au montant de 60 470,50 $, pour la vidange de fosses septiques résidentielles et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-31-4-510 du budget;

- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 3 264 $ (prix de base), 690 $ (pour chaque dénomination) et 2,79 $/ pièce (pour chaque titre), pour l'impression des obligations qui seront datées du 21 février 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-avant mentionnés devant être payé comme suit:
  - la partie de ceux-ci qui est reliée au financement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget;
  - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission.

Qu'elle renouvelle ainsi qu'il suit les contrats résultants des propositions initialement acceptées aux termes des résolutions 157-94, 179-94 et 206-94 adoptées lors des séances que le Conseil a tenues les 21 mars, 5 et 18 avril 1994:

- la proposition de Ronald Fournier, au montant de 24 577,33 $ par année, pour 1995 et 1996, pour la coupe (8) de gazon et le nettoiement printanier de la zone 2 "est" (Normanville, St-Sacrement, Lacordaire, St-Jean-de-Brébeuf et parc de l'Exposition) et qu'elle renouvelle le

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de Michel Mélançon, au montant de 17 836,28 $ par année, pour 1995 et 1996, pour la coupe de gazon (8) et le nettoiement printanier de la zone 2 "ouest" (zone industrielle # 1, Ste-Marguerite & Spémont) et qu'elle renouvelle le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "Verdure de demain inc.", au montant de 10 087,07 $ par année, pour 1995 et 1996, pour la coupe de gazon (8) et le nettoiement printanier de la zone 4 (les Forges) et qu'elle renouvelle le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de "Multi-Services Langevin enr.", au montant de 17 735,13 $ par année, pour 1995 et 1996, pour la coupe de gazon (4) et le nettoiement printanier des talus et qu'elle renouvelle le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de "Multi-Services Langevin enr.", au montant de 8 608,28 $, pour l'année 1995, pour le nettoiement printanier des dépôts à neige et du parc de l'Exposition et qu'elle renouvelle le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-1-440 du budget;

- les propositions de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", au montant total de 52 798,08 $ par année, pour 1995 et 1996, pour l'aménagement (plantation et entretien) d'îlots de fleurs/lots A, B et C et qu'elle renouvelle les contrats afférents, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-4-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", au montant de 12 793,80 $ par année, pour 1995 et 1996, pour l'aménagement de bacs et de paniers de fleurs et qu'elle renouvelle le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-4-440 du budget.

ADOPTÉE

---

16-95
Mandat à Union des mun. du Québec pour achat formul. utilisées par Cour municipale.

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permet à une municipalité de conclure, avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour objet l'achat de matériel;

ATTENDU que cet organisme propose à la Ville de procéder, en son nom, à un achat regroupé des formulaires nécessaires aux opérations de la Cour municipale;

ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires décrits et quantifiés sur un bordereau de commande préparé le 16 janvier 1995 par M. Jacques Blais, dont un exemplaire demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

INITIALES DU MAIRE
13
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé des formulaires nécessaires aux opérations de la Cour municipale, et ce, afin de se procurer les formulaires décrits et quantifiés audit bordereau.

Que la Ville s'engage, si l'Union adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté elle-même directement avec le fournisseur à qui le contrat aura été adjugé.

Que la Ville consente, en considération des services rendus par l'U.M.Q., à lui verser des frais administratifs équivalant à 3 % de la valeur (avant taxes) de sa part dans ce contrat.

ADOPTÉE

---

17-95
P a i e m e n t
réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 5 000 $ à "Chorel, Pagé & Pellerin, avocats, en fidéicommis", une somme de 450 $ à "Chorel, Pagé & Pellerin, avocats" et une somme de 406,35 $ à la "Régie de l'Assurance maladie du Québec" pour les blessures subies par Guy Dupont lors d'une chute survenue le 6 décembre 1992 et pour le remboursement des frais payés à la suite des soins qui lui ont été dispensés;

- une somme de 644,82 $ à Claude Gauvin, pour les dommages occasionnés le 11 décembre 1994 à sa voiture par un regard d'égout mal ajusté;

- une somme de 927,59 $ à Albert Carroll, pour les dommages occasionnés le 8 octobre 1994 à sa propriété du 1804 de la rue Nicolas-Perrot par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 450 $ à Michèle St-Onge, pour les dommages qu'elle a subis le 27 juillet 1994 par de l'eau "rouillée" provenant du réseau d'aqueduc.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

18-95
Modif. cert. dispos. règl. d'emprunt sur point faire objet émiss. d'obligations.

ATTENDU que la Ville entend émettre des obligations pour un montant de 7 242 000 $ en vertu des règlement d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regards de chacun d'eux:

| Règlement d'emprunt | Pour un montant de |
|---|---|
| 608-B | 12 100 $ |
| 788 | 31 700 $ |
| 823 | 19 800 $ |
| 824 | 62 700 $ |
| 826 | 36 400 $ |
| 833 | 23 700 $ |
| 835 | 46 800 $ |
| 846 | 22 600 $ |
| 847 | 37 500 $ |
| 852 | 10 500 $ |
| 858 | 153 900 $ |
| 860 | 16 500 $ |
| 864 | 9 400 $ |
| 866 | 6 600 $ |
| 873 | 6 600 $ |
| 875 | 49 000 $ |
| 884 | 233 000 $ |
| 892 | 17 000 $ |
| 898 | 589 000 $ |
| 902 | 276 000 $ |
| 916 | 76 000 $ |
| 975-A(1985) | 6 700 $ |
| 989 | 8 400 $ |
| 1030 | 18 500 $ |
| 1031(1987) | 12 000 $ |
| 1060-A(1060-B) | 8 600 $ |
| 1068-2(1988) | 42 700 $ |
| 1071 | 5 800 $ |
| 1072 | 10 300 $ |
| 1075(1988) | 25 400 $ |
| 1076(1988) | 14 500 $ |
| 1077(1988) | 106 700 $ |
| 1078(1988) | 14 500 $ |
| 1079 | 24 000 $ |
| 1080 | 40 100 $ |
| 1081(1081-B) | 41 600 $ |
| 1090(1988) | 34 900 $ |
| 1090-A | 7 700 $ |
| 1094(1988) | 28 400 $ |
| 1095(1988) | 40 100 $ |
| 1097(1988) | 160 000 $ |
| 1098(1988) | 134 300 $ |
| 1099(1988) | 21 000 $ |
| 1101(1988) | 40 100 $ |
| 1103(1988) | 16 000 $ |
| 1105(1988) | 92 500 $ |
| 1106(1988) | 403 700 $ |
| 1115(1989) | 80 000 $ |
| 1118(1989) | 57 600 $ |
| 1119(1989) | 8 000 $ |
| 1120(1989) | 5 300 $ |
| 1145 | 30 000 $ |
| 1165(1990) | 189 100 $ |
| 1187(1991) | 31 500 $ |
| 1231(1991) | 90 200 $ |
| 1235(1992) | 86 700 $ |
| 1240(1992) | 96 700 $ |
| 1241(1992) | 41 000 $ |
| 1242(1992) | 14 500 $ |

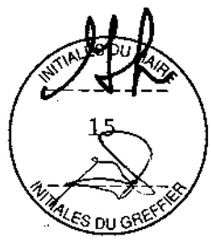


| | |
|---|---|
| 1252(1992) | 31 000 $ |
| 1255(1992) | 96 600 $ |
| 1259(1992) | 27 300 $ |
| 1264(1992) | 100 000 $ |
| 1277(1993) | 113 400 $ |
| 1280(1993) | 41 150 $ |
| 1283(1993) | 35 000 $ |
| 1288(1993) | 152 000 $ |
| 1291(1993) | 300 000 $ |
| 1293(1993) | 148 100 $ |
| 1306(1993) | 323 600 $ |
| 1309(1993) | 31 750 $ |
| 1313(1993) | 100 000 $ |
| 1322(1993) | 45 000 $ |
| 1327(1993) | 145 000 $ |
| 1343(1994) | 790 000 $ |
| 1345(1994) | 256 000 $ |
| 1346(1994) | 600 000 $ |
| 1354(1994) | 80 200 $ |

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, notamment en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux:

1. Les obligations seront datées du 21 février 1995.

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 10,00 % l'an sera payé semi-annuellement le 21 août et le 21 février de chaque année sur présentation et remise, à échéance, des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

4. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $.

6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 16 JANVIER 1995

19-95
Réduction terme emprunts reliés à cert. règl. sur point faire émission d'obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que, pour l'emprunt au montant de 7 242 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 608-B, 788, 823, 824, 826, 833, 835, 846, 847, 852, 858, 860, 864, 866, 873, 875, 884, 892, 898, 902, 916, 975-A(1985), 989, 1030, 1031(1987), 1060-A(1060-B), 1068-2(1988), 1071, 1072, 1075(1988), 1076 (1988), 1077(1988), 1078(1988), 1079, 1080, 1081(1081-B), 1090(1988), 1090-A, 1094(1988), 1095(1988), 1097(1988), 1098(1988), 1099(1988), 1101(1988), 1103(1988), 1105(1988), 1106(1988), 1115 (1989), 1118(1989), 1119(1989), 1120(1989), 1145, 1165(1990), 1187 (1991), 1231(1991), 1235(1992), 1240(1992), 1241(1992), 1242(1992), 1252(1992), 1255(1992), 1259(1992), 1264(1992), 1277(1993), 1280(1993), 1283(1993), 1288(1993), 1291(1993), 1293(1993), 1306(1993), 1309(1993), 1313(1993), 1322(1993), 1327(1993), 1343(1994), 1345(1994), 1346(1994) et 1354(1994), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ces règlements, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 21 février 1995), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans les règlements ci-avant mentionnés, sauf pour les règlements 608-B, 788, 823, 824, 826, 833, 835, 846, 847, 852, 858, 860, 864, 866, 873, 989, 1030, 1094(1988), 1097(1988), 1105(1988), 1106(1988), 1264(1992), 1313(1993) et 1322(1993), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

---

20-95
Prolong. de 4 mois et 19 jours terme emprunts reliés cert. règl. sur point faire émission d'obligations.

ATTENDU que la Ville avait le 2 octobre 1994 un montant de 1 599 200 $ à renouveler sur un emprunt original de 4 607 800 $ pour des périodes de 4, 5 et 7 ans en vertu des règlements numéros 608-B, 788, 823, 824, 826, 833, 835, 846, 847, 852, 858, 860, 864, 866, 873, 968(968-A), 975-A(1985), 989, 1030, 1060-A(1960-B), 1068-2 (1988), 1071, 1072, 1075 (1988), 1076 (1988), 1077 (1988), 1078 (1988), 1079, 1080, 1081(1081-A)(1081-B), 1090(1988), 1090-A, 1094 (1988), 1095 (1988), 1097 (1988), 1098 (1988), 1099 (1988), 1101 (1988), 1103 (1988), 1105 (1988), 1115 (1989), 1118 (1989), 1119 (1989) et 1120 (1989);

ATTENDU que ce renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 8 700 $ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 590 500 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 21 février 1995;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 1 590 500 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 4 mois et 19 jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

---

21-95
Prolong. de 2 mois et 16 jours du terme emprunts reliés cert. règl. sur point faire émission d'obligations.

ATTENDU que la Ville avait le 5 décembre 1994 un montant de 1 000 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 1 605 000 $ pour une période de 5 ans en vertu du règlement 1106 (1988);

ATTENDU que ce renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 596 300 $ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 403 700 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 21 février 1995;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 403 700 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 mois et 16 jours au terme original du règlement ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

---

22-95
Adj. contrat vente obligations qui seront datées 21-02-95.

ATTENDU que la Ville a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 242 000 $;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| Nom des soumissionnaires | Prix offert | Montant | Taux % | Échéance | Taux % |
|---|---|---|---|---|---|
| syndicat formé de | 97,901 | 527 000 $ | 8,00 | 1996 | 9,8079 |
| "Tassé & Associés | 97,901 | 574 000 $ | 8,50 | 1997 | 9,8079 |
| limitée, R.B.C. Dominion | 97,901 | 627 000 $ | 9,00 | 1998 | 9,8079 |
| Valeurs Mobilières inc., | 97,901 | 682 000 $ | 9,25 | 1999 | 9,8079 |
| Scotia-McLeod inc., | 97,901 | 4 832 000 $ | 9,25 | 2000 | 9,8079 |
| Richardson Greenshields du Canada ltée, Whalen Béliveau & associés ltée, Nesbitt Burns inc." | | | | | |
| syndicat formé de | 98,239 | 527 000 $ | 8,00 | 1996 | 9,8231 |
| "Lévesque Beaubien | 98,239 | 574 000 $ | 8,50 | 1997 | 9,8231 |
| Geoffrion inc. & | 98,239 | 627 000 $ | 9,00 | 1998 | 9,8231 |
| Wood Gundy inc." | 98,239 | 682 000 $ | 9,25 | 1999 | 9,8231 |
| | 98,239 | 4 832 000 $ | 9,40 | 2000 | 9,8231 |
| syndicat formé de | 97,83 | 527 000 $ | 8,25 | 1996 | 9,8455 |
| "Valeurs mobilières | 97,83 | 574 000 $ | 8,75 | 1997 | 9,8455 |
| Desjardins inc., | 97,83 | 627 000 $ | 9,00 | 1998 | 9,8455 |
| Midland Walwyn | 97,83 | 682 000 $ | 9,25 | 1999 | 9,8455 |
| Capital inc." | 97,83 | 4 832 000 $ | 9,25 | 2000 | 8,8455 |

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition du syndicat formé de "Tassé & Associés limitée, R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières inc., Scotia-McLeod inc., Richardson Greenshields du Canada ltée, Whalen Béliveau & associés ltée, Nesbitt Burns inc." pour la vente d'une émissions d'obligations au montant de 7 242 000,00 $ et qu'elle lui adjuge le contrat afférent.

ADOPTÉE

---

23-95
Rachat d'obligations échues 2-10-94.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède au rachat d'obligations échues le 2 octobre 1994.

Qu'une dépense à cet effet de 37 898 $ soit autorisée et qu'elle soit financée à même une appropriation de ce montant au surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE

---

24-95
Subv. 10 000 à Corp. pour dével. île St-Quentin inc. pour étude.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières verse une subvention de 10 000 $ à la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin inc. afin de lui permettre de réaliser une étude de faisabilité sur l'exploitation d'un centre éco-touristique.

Que cette subvention soit financée à même le produit d'un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le Règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen d'un versement annuel qui échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget de cette année 1996 les fonds nécessaires pour rencontrer ce versement.

ADOPTÉE

---

25-95
Désignation un représ. sur Conseil d'adm. de la Société prot. des animaux de la Mauricie et subv. de 1 000 $.

ATTENDU que la Société protectrice des animaux de la Mauricie est une personne morale de droit privé légalement constituée suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

ATTENDU qu'aux termes d'une convention intervenue entre elles le 8 mars 1994, la Ville a mandaté cette Société pour percevoir les droits exigibles pour l'émission des licences prévues au Règlement 1337 (1994) sur la garde d'animaux et pour l'appliquer;

ATTENDU qu'aux termes de son alinéa 4.1, cette convention est toujours en vigueur;

ATTENDU que cet organisme a connu des difficultés internes au cours des derniers mois et que ses activités ont alors été sérieusement perturbées;

ATTENDU que, dans le cadre d'un plan de relance de ses activités, il a invité le Conseil à désigner un de ses membres pour siéger sur son Conseil d'administration et à lui verser une subvention de 1 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne, jusqu'au 31 décembre 1996 inclusivement, M. le conseiller André Lamy pour la représenter sur le Conseil d'administration de la Société protectrice des animaux de la Mauricie et qu'elle verse à cet organisme une subvention de 1 000 $ à être payée à même les fonds disponibles au poste 02-23-22-2-970 du budget.

ADOPTÉE

---

26-95
Transfert crédits budgétaires par Office mun. d'habitation des T.-R.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 309.15 qu'il a adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 20 décembre 1994, le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a décidé de transférer des crédits budgétaires totalisant 28 924 $ de différents postes de son budget 1994 à d'autres de ses postes;

ATTENDU qu'il est opportun d'approuver ces transferts;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les transferts de crédits budgétaires décrits dans la résolution 309.15 adoptée par le Conseil d'administrtion de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières le 20 décembre 1994.

ADOPTÉE

---

27-95
Mandat à "Aqua Data inc." pour diagnostic réseau d'aqueduc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Aqua Data inc." pour qu'elle pose un diagnostic sur le réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 59 900,00 $, taxes excluses, à même les fonds disponibles au poste 02-22-22-3-440 du budget.

ADOPTÉE

---

28-95
Autor. au directeur du Serv. des trav. publics de soumettre demande d'approbation au min. de l'Envir. et de la Faune du Québec de plans et devis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis relatifs aux travaux suivants:

- usine de traitement d'eau: réhabilitation du système de chloration, addition d'une génératrice, remplacement de 3 débitmètres et remplacement de doseurs et de contrôleurs;

- réseaux d'aqueduc et d'égout: diverses réparations des conduites;

- prolongement du réseau d'égout pluvial sur le boulevard Jacques-Cartier;

- remplacement ou isolation de la conduite d'aqueduc située dans le sous-sol de la partie du boulevard des Forges située entre les rues de la Terrière et Père-Marquette.

ADOPTÉE

---

29-95
Autor. tenir promenades traîneau dans rues de la Ville.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 496 et suivants du Règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise les organismes ci-après identifiés à tenir des promenades en traîneau dans ses rues et qu'elle les dispense de l'obligation d'obtenir un permis et d'acquitter les droits exigibles:

- l'Association récréative Ste-Marguerite inc.: 27, 28 et 29 janvier 1995;
- les Loisirs Ste-Thérèse inc.: 4 et 5 février 1995;
- le Comité des citoyens des Habitations Adélard-Dugré inc.: 11 et 12 février 1995;
- l'Association sportive Ste-Cécile inc.: 18 et 19 février 1995;
- les Loisirs des Vieilles Forges inc.: 25 et 26 février 1995;
- les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.: 4 et 5 mars 1995.

ADOPTÉE

---

30-95
Demande à Assemblée Nationale du Québec adopter loi protection des pers. âgées.

ATTENDU que la société nord-américaine est de plus en plus tourmentée par différentes formes de violence;

ATTENDU que cette violence s'exerce, notamment, à l'égard des enfants, des femmes et des personnes âgées;

ATTENDU que les médias d'information québécois rapportent régulièrement des cas de personnes âgées ayant été l'objet de différentes formes de violence;

ATTENDU qu'au fil des ans, le Québec a senti le besoin de se donner une Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1), une Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., c. P-38.01), une Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1), une Loi sur la protection du malade mental (L.R.Q., c. P-41);

ATTENDU que le Québec a même senti le besoin de se donner une Loi sur la protection des animaux pur sang (L.R.Q., c. P-36), une Loi sur la protection des arbres (L.R.Q., c. P-37), une Loi sur la protection des plantes (L.R.Q., c. P-39) et une Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42);

ATTENDU que le temps est maintenant venu d'adopter une loi sur la protection des personnes âgées afin d'assurer leur santé, leur sécurité et leur qualité de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrytiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 16 JANVIER 1995

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'Assemblée Nationale du Québec d'adopter une loi sur la protection des personnes âgées et qu'elle appuie les démarches en ce sens entreprises par les Clubs de l'Âge d'Or de son territoire et la Fédération de l'Âge d'Or du Québec.

ADOPTÉE

---

31-95
Proclamation février "Mois du coeur".

ATTENDU que les maladies cardio-vasculaires et les accidents cérébro-vasculaires constituent la première cause de décès au pays;

ATTENDU que, depuis maintenant 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec travaille à réduire le pourcentage de décès attribuable à cette cause;

ATTENDU que ses efforts ont permis de réduire ce taux de 54 % en 1960 à 38 % aujourd'hui;

ATTENDU que, grâce à la générosité du grand public, elle a pu investir 45 000 000 $ dans la recherche et 14 000 000 $ dans ses programmes de promotion de la santé cardiaque;

ATTENDU qu'elle a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous les citoyens;

ATTENDU qu'à l'occasion de son 40e anniversaire, la Fondation vise un objectif beaucoup plus vaste, soit l'adoption, par la population en général, de saines habitudes de vie;

ATTENDU que, pour y arriver, elle compte sur l'apport des bénévoles et sur l'appui du grand public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame que février est le "Mois du coeur" et qu'elle encourage ses édiles et ses citoyens à être au coeur de la solution!

ADOPTÉE

---

32-95
Achat billets p e r m . participer à cert. activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (30 $) permettant de participer au concert bénéfice organisé le 21 janvier 1995 par la section Mauricie/Bois-Francs de "Les Concours de Musique du Québec inc.";

- un billet (25 $) permettant de participer au souper organisé le 28 janvier 1995 par "La Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie" à l'occasion de la remise des certificats d'excellence pour la qualité du français dans l'affichage commerciale;

- cinq billets (28 $ et 32 $ l'unité) permettant de participer au souper organisé le 18 janvier 1995 par la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières.

Que le prix de ces billets soit payé à même les fonds disponibles au poste 02-11-11-1-314 du budget.

ADOPTÉE

---

33-95
Liste comptes à payer semaines terminées les 24, 31 décembre 1994 et 7 et 14 janvier 1995.

## COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 24 décembre 1994

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme hôtel de ville - ajustement à compter du 13 juillet 1994 - Travaux publics | 59,22 $ |
| Groupe Admari inc.: | |
| Préposés aux stationnements - novembre 1994 - Cour municipale | 5 366,56 |
| Alpha inc.: | |
| Réparation de conduit - rénovation de l'éclairage du pont Duplessis - Travaux publics | 484,98 |
| Association des ingénieurs municipaux du Québec: | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 165,23 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 1er novembre au 10 décembre 1994 - Sécurité publique | 3 076,79 |
| Jules Bourassa: | |
| Pierre et sable - Travaux publics | 4 644,29 |
| Maurice Couture ltée: | |
| Aménagement local d'entreposage à l'autogare - paiement no 1 | 12 395,00 |
| Conception décors de scène: | |
| Décoration du hall de l'hôtel de ville - Relations publiques | 500,00 |
| Carrosseries Dorchester: | |
| Achat d'un fourgon avec caisse - Travaux publics | 43 849,88 |
| Filtrum inc.: | |
| Réhabilitation système de fluoration - usine de traitement d'eau - paiement no 1 - retenue 10 % | 39 488,62 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
24
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Studio Gosselin: | |
| Finition de photos - Sécurité publique | 383,61 |
| Guimond électrique inc.: | |
| Signalisation lumineuse, intersection piste cyclable, des Récollets et des Chenaux - paiement no 1 - retenue 10 % | 295,29 |
| Déplacement de lampadaire - Travaux publics | 812,03 |
| ICG gaz propane: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 85,38 |
| Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: | |
| Essence pour tracteurs - Travaux publics | 74,04 |
| Pétroles Irving inc.: | |
| Essence (Sécurité publique, Travaux publics) et huile à fournaise (Pavillon Jacques-Cartier et Pavillon Richelieu) | 12 488,00 $ |
| Laverdure: | |
| Nettoyage de sarraus - Permis | 8,10 |
| Francon Lafarge inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 756,22 |
| Micro-transit: | |
| Achat d'équipements informatiques - divers services | 53 846,30 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appel d'offre (gestion de la bâtisse industrielle), avis publics (adoption du budget 1995 et du programme triennal d'immobilisations, règlements # 1231.1, 1235.1, 1241.1, 1242.1, 1255.1, 1259.1 et 1277-2) | 3 980,16 |
| Organigestion inc.: | |
| Achat de papeterie | 111,56 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Bouclage d'aqueduc - phase I - paiement no 1 - retenue 10 % | 4 990,50 |
| Papiers graphiques inc.: | |
| Achat de papier - Imprimerie | 2 101,99 |
| René Picard: | |
| Achat de matériel pour la "La petite ville" - Ressources humaines | 60,30 |
| Aménagements Pluri-services: | |
| Branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 8 - retenue 10 % | 32 180,12 |
| Publications du Québec: | |
| Achat du volume "La réglementation des droits acquis" - Urbanisme | 63,54 |
| Publi design inc.: | |
| Travaux graphiques - couverture du budget 1995, feuillet "Démocratie municipale", | |

INITIALES DU MAIRE
25
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| bâtisse industrielle et patinage, carnavals et ateliers - Relations publiques | 1 269,45 |
| Communications Le Rocher inc.: | |
| Location de caméra - décembre 1994 - Travaux publics | 675,19 |
| Modification de la fréquence et réparation du système de récepteur satellite - paiement no 4 | 2 850,59 |
| Service d'arbres Robec inc.: | |
| Émondage d'arbres - Travaux publics | 7 805,35 |
| Élaine Savard: | |
| Retranscription du manuel d'exploitation poste de pompage, île St-Quentin - Usine de traitement d'eau | 89,00 |
| Sobeco, Ernst & Young inc.: | |
| Honoraires - dossier assurance de dommages | 4 594,67 |
| Société des alcools du Québec: | |
| Achat de vin pour réception des Fêtes des employés | 117,34 $ |
| Achat de vin pour réception des Fêtes des employés | 77,78 |
| St-Louis & frère inc.: | |
| Réfection toiture de l'hôtel de ville - paiement no 1 - retenue 10 % | 65 047,33 |
| Réfection toiture Pavillon de la jeunesse - paiement no 1 | 43 166,15 |
| Remise de retenue - réfection toiture de l'hôtel de ville | 3 613,74 |
| Trudel & associés: | |
| Frais de huissiers | 110,21 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 157,82 |
| Construction Vadel inc.: | |
| Remise de retenue - alimentation des moteurs diesels - Usine de traitement d'eau | 977,55 |
| Alimentation des moteurs diesels - Usine de traitement - paiement no 1 | 17 595,94 |
| Atelier des Vieilles Forges: | |
| Entretien ménager - novembre 1994 - Cour municipale et Poste no 2 - Sécurité publique | 410,00 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - novembre 1994 - quartier général, autogare et Travaux publics | 425,28 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Houle photographes enr.: | |
| Séance de photos - surveillance de quartier | 20,46 |
| SOS technologies Action urgence: | |
| Programme SOS et cours annuel | 699,68 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Productions Specta inc.: | |
| Frais de déplacement 1994 - Affaires culturelles | 1 302,69 |
| Frais de séjour et de représentation 1994 - Affaires culturelles | 1 510,20 |
| Conciergerie et manoeuvre - novembre 1994 - Parc portuaire | 4 503,50 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 370,38 |
| J. Champagne inc. | 451,60 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 171,90 |
| Froma-Dar | 402,00 |
| Alexandre Gaudet ltée | 1 128,73 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 41,57 |
| LPM Supérieur inc. | 570,70 $ |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 261,97 |
| Distributrices Marchand ltée | 314,19 |
| Multi-marques inc. | 65,41 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 513,58 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 139,11 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 305,58 |
| Gale Research inc.: | |
| Achat de livres | 165,20 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 538,37 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Chouinard, Réjean: | |
| Surveillant - Loisirs | |
| 616 km - novembre 1994 | 172,48 |
| Lefebvre, Michel: | |
| Régisseur programmes communautaires - Loisirs | |
| 451 km - du 18 octobre au 13 décembre 1994 | 126,28 |
| Matteau, Michel: | |
| Technicien en urbanisme - Urbanisme | |
| 26 sorties - novembre 1994 | 78,00 |
| Thibault, Serge: | |
| Technicien en évaluation II - Évaluation | |
| 16 sorties - du 23 sept. au 12 décembre 1994 | 48,00 |
| 462 km - du 26 sept. au 17 novembre 1994 | 129,36 |
| Tremblay, Alain: | |
| Régisseur programmes sportifs plein air - Loisirs | |
| 795 km - du 25 juillet au 15 décembre 1994 | 222,60 |
| Valois, Richard-Alain: | |
| Technicien documentation II - Bibliothèque | |
| 6 sorties - du 18 juin au 3 novembre 1994 | 18,00 |

INITIALES DU MAIRE
27
INITIALES DU GREFFIER

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Dany Champagne: | |
| Nicolet - cours de CRPQ à l'Institut de police du Québec | 70,00 |
| Pierre-Paul Cormier: | |
| Québec - séminaire sur le nouveau régime d'arbitrage de différends | 105,12 $ |
| Jean-Guy Gervais: | |
| Repas pour 15 personnes - direction et procureurs de la Couronne | 372,16 |
| Achat de vin pour réception des Fêtes - direction et procureurs de la Couronne | 89,80 |
| Frais de stationnement | 2,00 |
| Frais encourus - séance d'information par Heenan Blaikie | 14,50 |
| Montréal - cours "Protégez-vous du feu" | 36,00 |
| Terrebonne - BRCQO | 12,00 |
| Montréal - frais de représentation | 5,57 |
| Colloque à la centrale nucléaire | 41,00 |
| Me Guy LeBlanc: | |
| Frais de représentations diverses | 225,89 |
| Michel Legault (Sécurité publique): | |
| Québec - remise de documents à la Cour d'appel du Québec | 13,75 |
| Montréal - remise de documents | 12,00 |
| Michelle Livernoche: | |
| Repas - projet "Policier/société" | 75,70 |
| Ginette Roy: | |
| Drummondville - inspection systématique | 51,20 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 549,30 |
| Colette Duval | 83,28 |
| Pierre Gélinas | 1 266,16 |
| Gilles Poulin | 75,00 |
| Alain Tremblay | 145,76 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 17 décembre 1994 | 352 445,89 |
| TOTAL | 741 214,72 $ |

Pour la semaine se terminant le 31 décembre 1994

| | |
|---|---|
| Progère construction inc.: | |
| Reconstruction des écuries hippodrome - paiement no 4 - retenue 10 % | 220 483,98 $ |
| Paul Bilodeau et fils inc.: | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 16 JANVIER 1995

| | |
|---|---|
| Remplacement de fenêtre - Usine de traitement d'eau - paiement no 2 | 24 689,03 |
| Centre hospitalier Ste-Marie: Services professionnels - examen 1 candidat - Ressources humaines | 48,00 $ |
| Centre de formation moderne: Formation WordPerfect 6.0 - 2 employés - Bibliothèque et Loisirs | 831,88 |
| Les Constructions et pavages Continental: Déneigement zone 6 - 1994-1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 63 377,93 |
| Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: Inscriptions - 3 sessions - Greffe | 450,00 |
| Jean-Paul Deschesnes: Honoraires arbitre - grief - Ressources humaines | 996,50 |
| Lionel Deshaies inc.: Relocalisation de borne-fontaine rue St-Prosper - paiement no 4 - retenue 10 % | 3 399,85 |
| R. Dubuc inc.: Fourniture et installation de lampadaires - paiement no 1 - retenue 10 % | 34 804,84 |
| Industries Fortier T.R. (1990) ltée: Achat de regards et joints - Travaux publics | 893,41 |
| Gilles Fortier photographe: Mosaïque 1994 et 1990 - Relations publiques | 593,00 |
| Raymond Gélinas et fils: Inspection d'extincteur - Sécurité publique | 28,32 |
| ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée | 106,72 |
| Informatique PC-plus: Entretien périphérique - équipement informatique - janvier 1995 | 1 133,85 |
| I.R.I.R. (Institut de recherche et d'information sur la rémunération): Achat de la deuxième partie du Dixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. - Ressources humaines | 65,00 |
| Fleuriste Laviolette enr.: Fleurs - famille Marcotte | 39,88 |
| Placements Magide: Examen - préposé à l'Imprimerie - 1 candidat | 56,98 |
| Laboratoire MBF ltée: Honoraires - construction des nouvelles écuries - paiement no 2 | 1 163,92 |

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le Nouvelliste:
Appel d'offres (lien vidéo pour système de surveillance) 184,61

Pagé construction inc.:
Remise de dépôt sur soumission 500,00 $
Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994 - paiement no 7 - retenue 10 % 11 998,75

Publications du Québec:
Réabonnement à la Gazette officielle - Greffe 178,91

Signalisation 3-D:
Montage de la mosaïque 1994-1998 - Relations publiques 267,79

Déménagements Valois inc.:
Entreposage - novembre et décembre 1994 - Travaux publics 77,49

Hôpital vétérinaire des Forges:
Euthanasie petit félin - Sécurité publique 17,09

Westburne Québec inc.:
Achat de pièces diverses - Approvisionnement 13,73

Williams, Asselin, Achaoui:
Consultation professionnelle - bassin de rétention parc Gilles-Lupien - Urbanisme 700,00

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Les Immeubles de Montesquieu 500,00
Suzanne St-Cyr et al 667,34

BIBLIOTHÈQUE

Productions Specta inc.:
Service d'entretien, d'accueil et de surveillance, services professionnels généraux, téléavertisseur et publicité - novembre 1994 3 367,14

Reliure Bois-Francs:
Reliure de volumes 486,60

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

Chouinard, Réjean:
Surveillant - Loisirs
342 km - décembre 1994 95,76

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Juteau:
Montréal - Association géomatique municipale 81,20
Québec - cours de formation - Code civil 75,60
St-Hyacinthe - colloque Association d'urbanisme 67,20

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 16 JANVIER 1995

| | |
|---|---|
| André Marcil: | |
| Repas - rencontre des acheteurs de plusieurs villes | 17,50 $ |
| Allocation d'automobile - 27 sorties - du 3 mars au 21 novembre 1994 | 81,00 |
| Louis Proulx: | |
| Nicolet - cours "Agent inflammatoire O.C." à l'Institut de police du Québec | 12,98 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 24 décembre 1994 | 374 717,73 |
| TOTAL | 747 271,51 $ |

Pour les semaines se terminant les 7 et 14 janvier 1995

| | |
|---|---|
| Fondation universitaire du centre du Québec: | |
| Souscription - 5e versement | 20 000,00 $ |
| André Cyrenne inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 4 - paiement no 2 - retenue 10 % | 102 084,97 |
| Guimond électrique inc.: | |
| Installation d'un poteau et d'une lampe de rue - paiement no 2 | 671,76 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Remise de retenue (remplacée par cautionnement d'entretien) - Développement Majellic inc. | 26 655,93 |
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme - Centre Multi-plus - du 1er décembre 1994 au 28 février 1995 | 88,03 |
| Système d'alarme - aérogare - du 1er janvier au 31 mars 1995 | 188,03 |
| Avertisseur d'air et d'eau - hôtel de ville - du 1er janvier au 31 mars 1995 | 145,01 |
| APOM (Association des professionnels à l'outillage municipal): | |
| Cotisations 1995 - Travaux publics | 170,00 |
| APCHQ Mauricie inc.: | |
| Location de deux emplacements - Expo habitat Mauricie - Relations publiques | 1 846,07 |
| AQTE (Association québécoise des techniques de l'eau): | |
| Cotisations 1995 - Travaux publics | 182,32 |
| AQME (Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie): | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 131,05 |
| AREVMQ: | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 193,72 |

INITIALES DU MAIRE
31
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Association des évaluateurs municipaux du Québec: | |
| Cotisation 1995 - Évaluation | 75,00 $ |
| Association des ingénieurs municipaux du Québec: | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 22,79 |
| Extermination B.B. inc.: | |
| Service anti-pigeon - décembre 1994 - Colisée | 51,28 |
| Béton Trois-Rivières: | |
| Béton - Travaux publics | 194,86 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Location de niveleuse - Travaux publics | 4 185,00 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Déneigement zone 5 - paiement no 2 - retenue 10 % et retenue additionnelle | 108 529,73 |
| Jules Bourassa: | |
| Sable et pierre - Travaux publics | 1 204,63 |
| Sécurité Brindle inc.: | |
| Service de gardiennage - neige au quai - du 12 au 19 décembre 1994 - Travaux publics | 1 008,92 |
| Canadien Pacifique limitée: | |
| Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - décembre 1994 - Travaux publics | 2 022,00 |
| Coûts d'enlèvement de la neige et de la glace - février 1994 - Travaux publics | 145,18 |
| Location de tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics | 11,40 |
| CERIU: | |
| Table ronde "Gestion d'un patrimoine routier" - Travaux publics | 65,01 |
| Chenoy's restaurant: | |
| Repas lors d'un incendie le 29 novembre 1994 - Sécurité publique | 148,76 |
| Les Constructions et pavages Continental: | |
| Asphalte - Travaux publics | 26 050,59 |
| Lionel Deshaies inc.: | |
| Fourniture et pose d'un regard - écuries hippodrome - paiement no 3 | 2 500,00 |
| Filtrum inc.: | |
| Réhabilitation système fluoration - Usine de traitement d'eau - paiement no 2 - retenue 10 % | 18 394,20 |
| Industries Fortier (1990) ltée: | |
| Achat de regard et joint - Travaux publics | 374,91 |
| Rôtisserie Fusée T.-R.: | |
| Repas lors d'un incendie le 29 novembre | |

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| 1994 - Sécurité publique | 37,47 |
| Éloi Guillemette: Contenants déchets secs - décembre 1994 - Travaux publics | 3 090,14 $ |
| ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée | 405,53 |
| Illuminating Engineering Society: Cotisation 1995 - Travaux publics | 189,00 |
| Johnson Controls: Contrôles automatiques - janvier 1995 - diverses bâtisses - Travaux publics | 2 789,62 |
| Francon Lafarge inc.: Asphalte - Travaux publics | 1 655,85 |
| Georges Langevin: Location de pépine - Travaux publics | 343,00 |
| Logisig: Achat du logiciel "Translink ver. 2.2" avec documentation - Travaux publics | 7 370,61 |
| Messageries de la Mauricie: Distribution du Trifluvien et encart - Relations publiques | 1 767,80 |
| Alarmes mauriciennes: Système d'alarme - Édifice des travaux publics - du 17 décembre 1994 au 17 décembre 1995 | 478,61 |
| Gestion Marcabec inc.: Engazonnement d'excavations - paiement no 7 | 615,54 |
| Laboratoire MBF ltée: Honoraires - construction nouvelles écuries - paiement no 3 | 866,21 |
| Institut de police du Québec: Évaluation du personnel - Sécurité publique | 17,00 |
| News 3X/400: Réabonnement - Informatique | 202,23 |
| Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - décembre 1994 | 2 944,12 |
| Entretien ménager - Édifice des travaux publics - décembre 1994 | 1 196,43 |
| Le Nouvelliste: Avis (patinage # 1 et 2) | 270,76 |
| Clinique d'optométrie de T.-R.: Examen de la vue - 3 candidats | 120,00 |
| Osborn & Lange inc.: Frais de rapport - Contentieux | 336,00 |

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Pagé construction inc.: | |
| Remise de retenue - rapiéçage et resurfaçage partiel 1994 | 11 822,33 |
| Remise de retenue (remplacée par cautionnement d'entretien) - pavage de rues 1994 | 4 136,06 |
| Pagé construction inc. (suite): | |
| Remise de retenue (remplacée par cautionnement d'entretien) - rénovation terrain - tennis parc des Plaines | 2 729,65 $ |
| Remise de retenue (remplacée par cautionnement d'entretien) - élargissement boul. des Forges | 24 506,54 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet - séance du 19 décembre 1994 | 305,46 |
| Dr Maurice Poulin: | |
| Honoraires - examens médicaux - décembre 1994 | 1 080,00 |
| Publications du Québec: | |
| Achat du recueil "Taux de location de machinerie lourde" - Travaux publics | 22,14 |
| Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: | |
| Vérification des ascenseurs - décembre 1994 - diverses bâtisses | 172,00 |
| Communications Le Rocher inc.: | |
| Entretien du système de radiocommunication - janvier 1995 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires, Permis | 1 741,59 |
| Sanivan inc.: | |
| Remise de retenue - nettoyage de conduites d'égouts | 28 200,00 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de quatre moteurs de chauffage - Travaux publics | 100,74 |
| Signalisation 3-D: | |
| Ajout de texte sur nouveau panneau - stationnement Badeaux - paiement no 1 | 319,07 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 7 - paiement no 2 - retenue 10 % | 137 630,53 |
| Déneigement 1994-1995 - zone 3 - paiement no 2 - retenue 10 % | 73 523,42 |
| Remise de retenue (moitié de pénalité) - déneigement 1994-1995 - zone 7 | 500,00 |
| Remise de retenue (moitié de pénalité) - déneigement 1994-1995 - zone 3 | 250,00 |
| Les Transporteurs en vrac T.-R.: | |
| Transport de neige - hiver 1994-1995 - paiement no 1 | 19 208,32 |
| Trudel & associés: | |
| Frais de huissiers - Contentieux | 24,93 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 28,49 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Louise Valois:
Remboursement de dépenses - pièce de théâtre - Ressources humaines 27,10

Wilson & Lafleur ltée:
Réabonnement - mise à jour du Code civil et du Code de procédure civile - janvier à décembre 1995 71,69

WMI Mauricie Bois-Francs:
Contenants - décembre 1994 - Travaux publics 1 074,15 $
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - décembre 1994 84 417,55

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGAR

Jean-François Turcotte 575,00

LOISIRS

Association de hockey mineur de T.-R.:
Coût des arbitres et des marqueurs - décembre 1994 2 544,50

Corporation pour le développement de l'île St-Quentin inc.:
Subvention 1995 - gestion du parc de l'île St-Quentin 25 570,00

Multi-vision de la Mauricie inc.:
Subvention 1995 - Corps de tambours et clairons 500,00

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 96,91 |
| J. Champagne inc. | 212,50 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 85,50 |
| Froma-Dar | 93,80 |
| Alexandre Gaudet ltée | 192,90 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 32,15 |
| LPM Supérieur inc. | 347,50 |
| Multi-marques inc. | 37,85 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 115,56 |

BIBLIOTHÈQUE

Express magazine:
Abonnement 1995 2 068,77

Frimousse:
Achat de jeux 289,89

Suzan Lemay:
Animation du 27 janvier 1995 250,00

Périodica:
Abonnements divers 699,50

Publi design inc.:
Logotype et carte de membre 1 709,33
Conception, réalisation, etc. -

| | |
|---|---|
| Le Trifluvien 1995 - Relations publiques | 8 224,13 |
| Trend Music Group: Achat de disques compacts - audio enfants | 153,71 $ |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Atelier Presse-papier | 532,50 |
| L'Exèdre librairie inc. | 3 184,87 |
| Financial Post Datagroup | 119,54 |
| La Bande dessinerie | 324,59 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 360,32 |
| Librairie Poirier inc. | 2 675,01 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Pro électrique inc.: Relocalisation de fixtures et ajout de trois prises de courant | 719,63 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Association touristique du coeur du Québec: Participation au Manuel de commercialisation - 1er versement (50 %) | 284,89 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DÉCEMBRE 1994

| | |
|---|---|
| Baril, Roger: Chef de service - matériel roulant - Travaux publics 310 km - du 3 octobre au 22 décembre 1994 | 86,80 |
| Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections 799 km | 167,79 |
| Bessette, Madeleine: Bibliothécaire - Bibliothèque 9 sorties | 27,00 |
| Bruneau, Roger: Urbaniste - Urbanisme 21 sorties | 63,00 |
| Daviau, André Chef technicien - Services techniques 30 km | 8,40 |
| Déziel, Germain: Chef de service - informations techniques - Travaux publics 543 km - du 19 août au 15 décembre 1994 | 152,04 |
| Fournier, Carl: Surveillant - Loisirs 501 km - du 15 déc. 1994 au 4 janv. 1995 | 140,28 |
| Galarneau, Maurice: Technicien génie civil I - Services techniques 252 km | 70,56 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE
36
INITIALES DU GREFFIER



Gendron, Fernand:
Directeur des Travaux publics
1 630 km - montant maximum 450,00

Goudreau, Jacques:
Chef de service - Urbanisme
45 sorties - septembre à décembre 1994 135,00

Goulet, Martin:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 359 km 285,39

Goyette, Louise:
Chef de service administration - Travaux publics
5 sorties - du 15 nov. 1994 au 6 janv. 1995 15,00

Hamelin, Rénald:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 002 km 210,42

Lacoursière, Michel:
Chef de service - Bibliothèque
10 sorties - du 16 juin au 19 déc. 1994 30,00

Lafontaine, Roger:
Chef de section - planification - Travaux publics
10 sorties - du 7 sept. au 9 nov. 1994 30,00

Lampron, Martin:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 893 km 397,53

Larouche, Michel:
Technicien génie civil I - Travaux publics
353 km 98,84

Lelièvre, Denis:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires
232 km 64,96

Lesage, Mario:
Technicien évaluation I - Évaluation
11 sorties - du 10 sept. au 7 nov. 1994 33,00
47 km - du 8 fév. au 16 nov. 1994 13,16

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
584 km 137,24

Perron, René:
Chef de service - planification - Travaux publics
30 sorties - du 5 oct. au 19 déc. 1994 90,00

Plamondon, Guy:
Technicien génie civil I - Travaux publics
183 km 43,01

Rousseau, Robert:
Chef de section - bâtiments - Trav. publics
845 km 177,45 $

INITIALES DU MAIRE
37
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Roy, Ginette: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 34 sorties | 102,00 |
| Turcotte, Jean-François: | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 276 km | 77,28 |
| Vachon, Guy: | |
| Mécanicien entretien - Travaux publics | |
| 8 sorties | 24,00 |
| Verville, André: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 32 sorties | 96,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Guy LeBlanc: | |
| Représentations diverses | 155,90 |
| Alain Tremblay: | |
| Dîner (2 personnes) - inscriptions Les Rivières - le 2 septembre 1994 | 9,56 |
| Dîner (2 personnes) - Grand Prix Trois-Rivières - le 5 août 1994 | 8,55 |
| Dîner - réunion AAQ Mauricie - le 26 octobre 1994 | 9,84 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 629,17 |
| Gilles Grenier | 157,82 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 31 décembre 1994 | 338 605,26 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 7 janvier 1995 | 517 255,00 |
| TOTAL | 1 645 986,93 $ |
| GRAND TOTAL | 3 134 473,16 $ |

Service de la trésorerie
Le 13 janvier 1995

ADOPTÉE

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 16 JANVIER 1995

34-95
Liste des chèques émis en décembre 1994.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de décembre 1994 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 9 289 383,65 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

---

35-95
Requête Cour sup. pour qu'elle ordonne la cessation spectacles de danseurs ou danseuses nus.

ATTENDU que les propriétaires des bars "Le Scrabble enr." (Diane Godon) situé au 1611 de la rue Royale et "Daisy Town Bar" ("3096-2625 Québec inc.") situé au 1528 de la de la rue Notre-Dame exercent actuellement une activité économique sans avoir préalablement obtenu le permis exigé par le règlement no 963 (1985) concernant l'émission d'un permis d'affaires pour l'exercice d'une activité économique ou administrative en matières de finance, de commerce, d'industrie, ou de service, un métier, un art, une profession, ou toutes autres activités constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence;

ATTENDU que les propriétaires de ces lieux d'affaires y présentent ou permettent qu'y soient présentés des spectacles de danseurs ou de danseuses nus, et ce, contrairement aux dispositions du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et/ou 751 et suivants du Code de procédure civile (L.R.Q. c. C-25) pour obtenir de la Cour Supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant à Diane Godon et à la compagnie "3096-2625 Québec inc." de cesser d'y tenir des activités incompatibles avec le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage, en l'occurrence des spectacles de danseurs ou de danseuses nus.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter cette requête, en défendre le bien-fondé et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE 39 INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. 2001-Z-209 (1995).

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le six (6) février mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures vingt minutes (20 h 20) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption du règlement 2001-Z-209 (1995) et conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'un avis public à cet effet publié dans l'édition du 20 janvier 1995 du quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents : Son Honneur le maire Me Guy LeBlanc qui agit comme président de l'assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens.

Sont également présents à cette assemblée les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : Pierre Moreau (directeur général), Pierre-Paul Cormier (directeur du Service des ressources humaines), Fernand Gendron (directeur du Service des travaux publics), Jean Hélie (trésorier et directeur des Services financiers), Jacques St-Laurent (directeur loisir et culture), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Juliette Bourassa (assistante-greffière) et Gilles Poulin (greffier).

1. M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Puis, il explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et, par la suite, il invite M. Jacques Goudreau à expliquer le projet de règlement 2001-Z-209 (1995).

2. À l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, M. Jacques Goudreau situe la zone 103-C qui est directement visée par ce projet de règlement. Il explique la nature et les effets qu'aurait l'adoption du règlement 2001-Z-209 (1995).

3. À la suite d'une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau énumère les types de matériau qui pourront être utilisés du côté nord-est de la zone 103-C et qui feront face à la voie ferrée qui se situe justement à l'extrémité nord-est de la zone 103-C.

4. Compte tenu de l'accident ferroviaire qui s'est produit au milieu du mois de janvier 1995 près de Hervey-Jonction et de celui qui s'est produit il y a 5 - 6 ans à St-Léonard-d'Aston, M. Rosaire Bégin soutient que ces matériaux ne résisteront pas à l'impact que produirait les wagons d'un convoi quittant la voie ferrée.

   M. Jacques Goudreau lui souligne qu'il y aura au minimum une trentaine de mètres entre le mur nord-est d'un éventuel bâtiment construit dans la zone 103-C et la voie ferrée qui longe l'extrémité nord-est de cette zone.

5. M. Rosaire Bégin prétend qu'un wagon mesure de 40 à 50 pieds de long. Si des wagons devaient quitter la voie ferrée à un certaine vitesse, ils pourraient facilement venir défoncer le mur d'un éventuel bâtiment.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

6. M. le maire Guy LeBlanc estime qu'aucun type de matériau ne pourra faire l'affaire si l'accident ferroviaire qu'évoque M. Bégin se produit un jour.

7. M. Rosaire Bégin se demande s'il y a assez de bornes d'incendie dans le secteur car il est à prévoir qu'une "cour à bois" se greffera à la quincaillerie/centre de rénovation et de jardinage "Ro-Na l'Entrepôt" que des promoteurs veulent construire dans la zone 103-C.

   M. Jacques Goudreau l'assure que tout sera mis en place pour répondre adéquatement aux besoins de ce secteur.

Aucune autre des quelque soixante (60) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ce projet de règlement, M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 30.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
41
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 FÉVRIER 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le six (6) février mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

36-95
Procès-verbal séance régulière du 16-01-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 janvier 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

c) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994).
(M. Michel Legault, le 14 novembre 1994.)

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

d) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

e) Règlement sur les séances et le fonctionnement du Conseil et remplaçant le règlement no 2 (1971).
(M. Michel Legault, le 19 décembre 1994.)

f) Règlement autorisant la rénovation de divers parcs, la mise aux normes de la salle de spectacles du Centre culturel, la construction d'abris de baseball, le réaménagement de comptoirs à la bibliothèque Gatien-Lapointe, l'acquisition et la plantation d'arbres, l'acquisition de véhicules pour le Service de la sécurité publique, le remplacement de réservoirs, l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières, le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout, le bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et des interventions de différentes natures sur des talus et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Serge Parent, le 19 décembre 1994.)

g) Règlement autorisant l'élargissement de deux (2) tronçons du boulevard des Forges, la réfection de la pataugeuse du parc des Pins, de la piscine du parc de l'Exposition, du pavage et des trottoirs de diverses rues et le remplacement ou la modification de certains équipements de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 décembre 1994.)

h) Règlement autorisant la mise aux normes de certains édifices municipaux, des travaux de correction au réseau d'égout, la synchronisation des feux de circulation du boulevard des Récollets et la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 décembre 1994.)

i) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette, la correction du talus de la rivière Saint-Maurice, l'ajout de bornes d'incendie et la rénovation de vannes du réseau d'aqueduc, la réparation des postes de pompage du réseau d'égout, l'alésage de conduites d'égout, la réparation et la construction de regards d'égout et diverses autres améliorations du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 19 décembre 1994.)

j) Règlement approuvant le budget 1995 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tenaient, le 1er janvier 1995, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel elle a compétence.
(M. André Lamy, le 16 janvier 1995.)

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin revoir dispos. sur permis mensuels de stat. et créer stalles réservées au stat. Badeaux.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 février 1995.

(signé) André Lamy

---

INITIALES DU MAIRE 43 INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. accordant subv. aux fins démolition bâtiments irrécup., impropres, etc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement accordant une subvention aux fins de la démolition de bâtiments irrécupérables, impropres à leur destination ou incompatibles avec leur environnement et décrétant un emprunt à cet effet de 10 000,00 $ au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 février 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. autor. sign. entente avec Ville de Laval: tansfert réciproque des prestations accumulées au fonds pension d'ex-employés.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés et abrogeant le règlement 1351 (1994).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

37-95
Compte rendu Comm. perm. du 16-01-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 16 janvier 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

38-95
Règl. 1368 (1995) adoptant budget 1995 de la Régie interm. d'ass. des eaux du T.-R. métro.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 janvier 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1368 (1995) adoptant le budget 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain soit adopté.

ADOPTÉE

---

39-95
Règl. 1369 (1995) autor. réal. travaux signalisation.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1369 (1995) autorisant la réalisation de divers travaux de signalisation et décrétant un emprunt à cet effet de 35 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

40-95
Règl. 1370 (1995) établissant mode tarif. relié à util. install. aérop. de T.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 janvier 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1370 (1995) établissant un mode de tarification relié à l'utilisation des installations aéroportuaires de Trois-Rivières soit adopté.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE 45 INITIALES DU GREFFIER

41-95
Règl. 2001-Z-209 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) afin revoir pour zone 103-C différentes normes.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 janvier 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que le greffier vient de lire le règlement ci-dessous identifié et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-209 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de revoir pour la zone 103-C les normes relatives aux revêtements extérieurs, à la hauteur des clôtures, à l'implantation de centre de jardinage, à la largeur de la marquise, aux espaces verts et à l'affichage soit adopté.

ADOPTÉE

---

42-95
Échange avec "Parc Isabeau inc." (ptie 192, ptie 193 et pties 194 (3) Par. T.-R. --- terrains situés au s.-o. rue Ferdinand-Masse, au n.-o. rue Gilles-Lupien/ au s-o rivière Milette).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'échange préparé par Me Edmond Yergeau, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, en sa qualité de coéchangiste, cède à la compagnie "Parc Isabeau inc." l'immeuble ci-après désigné:

> Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P.194) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière; mesurant, mesure métrique, successivement cinquante-six mètres et quatre-vingt-trois centièmes (56,83) vers le nord-est, soixante et cinq mètres et quatre-vingt-dix centièmes (65'90) le long d'une courbe de soixante-quatorze mètres et soixante-deux centièmes (74,62) de rayon et cinquante-sept mètres et quarante-quatre centièmes (57,44) vers l'est, sept mètres et sept centièmes (7,07) le long d'une courbe de

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU NOTAIRE
46
INITIALES DU GREFFIER



quatre mètres et cinquante centièmes (4,50) de rayon vers le sud-est, cent quatre-vingt-huit mètres et cinquante centièmes (188,50) vers le sud, sept mètres et sept centièmes (7,07) le long d'une courbe de quatre mètres et cinquante centièmes (4,50) de rayon vers le sud-ouest, soixante-trois mètres et soixante-quatre centièmes (63,64) vers l'ouest, vingt-huit mètres et quatre-vingt-deux centièmes (28,82) le long d'une courbe de dix-neuf mètres et cinquante centièmes (19,50) de rayon vers le sud-ouest, trente mètres (30,00) vers l'ouest, soixante-cinq mètres et treize centièmes (65,13) vers le nord, quatre-vingt-huit mètres et trente-trois centièmes (88,33) vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt-cinq mille deux cent cinquante-six mètres carrés (25,256,00), borné comme suit:

-vers le nord-est, par le lot 194-193 dudit cadastre (boulevard Ferdinand-Masse);
-vers l'est, le sud-est, le sud, le sud-ouest, l'ouest, le nord et le nord-ouest, par une partie du lot 194 dudit cadastre;

Ledit immeuble est situé à quarante-neuf mètres et trente-cinq centièmes (49,35) du lot 194-181 dudit cadastre le long du boulevard Ferdinand-Masse (lot 194-193 dudit cadastre).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur le plan préparé le 26 avril 1991 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 761 de ses minutes et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties avec et en présence du notaire.

Qu'en échange de la cession du terrain ci-dessus décrit, la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Parc Isabeau inc." lui cède un immeuble désigné comme étant composé des lots suivants, à savoir:

PARCELLE I:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (P.192) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné comme suit:

-vers le nord, le nord-est, l'est, le sud-ouest, par d'autres parties du lot 192 dudit cadastre;
-vers le sud-est, par le lot 192-101 dudit cadastre (rue Gilles-Lupien);
-vers le nord-ouest, par une partie du lot 193 dudit cadastre ci-dessous décrite (parcelle II);

Partant d'un point étant le coin nord du lot 192-101 dudit cadastre (rue Gilles-Lupien), point identifié sur le plan ci-joint par la lettre A, de là, dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 224°06'26", une distance de cent trente-huit mètres (138,00) jusqu'au point B;

De là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 313°46'05", une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48) jusqu'au point C;

De là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 44°06'26", une distance de cent trente mètres et trente centièmes (130,30) jusqu'au point D;

INITIALES DU MAIRE
47
INITIALES DU GREFFIER

De là, dans une direction est, suivant un gisement de 110°16'43", une distance de douze mètres et quatre centièmes (12,04) jusqu'au point E;

De là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 70°22'29", une distance de quatorze mètres et quatorze centièmes (14,14) jusqu'au point F;

De là, dans une direction sud, suivant un gisement de 170°16'08", une distance de seize mètres et trente-sept centièmes (16,37) jusqu'au point A, point de départ;

Ladite parcelle contient une superficie de quatre mille deux cent trente-trois mètres carrés et six centièmes (4 233,6).

Sans bâtiment.

PARCELLE II:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.193) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné comme suit:

-vers le nord-est et vers l'est, par une partie du lot 193 dudit cadastre (Rivière Milette);
-vers le sud-ouest, par une partie du lot 193 dudit cadastre;
-vers le sud-est, par une partie du lot 192 dudit cadastre ci-dessus décrite (parcelle I);
-vers le nord-ouest, par une partie du lot 194 dudit cadastre ci-dessous décrite (Parcelle III);

Partant du point D, déjà positionné, les limites et démarcations suivantes:

Dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 224°06'26", une distance de cent trente mètres et trente centièmes (130,30) jusqu'au point C;

De là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 313°46'05", une distance de cent dix-sept mètres et quarante-cinq centièmes (117,45) jusqu'au point G;

De là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 44°07'54", une distance de cent vingt-neuf mètres et trente-six centièmes (129,36) jusqu'au point H;

De là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 139,47'43", une distance de quarante mètres et quatre-vingt-onze centièmes (40,91) jusqu'au point J;

De là, dans la même direction, suivant un gisement de 132,11'20", une distance de quarante mètres (40,00) jusqu'au point K;

De là, dans une direction sud, suivant un gisement de 171°18'52", une distance de neuf mètres et soixante-neuf centièmes (9,69) jusqu'au point L;

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

De là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 116°00'49", une distance de vingt-trois mètres et soixante-quatorze centièmes (23,74) jusqu'au point M;

De là, dans une direction est, suivant un gisement de 110°16'43", une distance de sept mètres et un centième (7,01) jusqu'au point D, point de départ.

Ladite parcelle contient une superficie de quatorze mille sept cent soixante-dix-huit mètres carrés et un centième (14 778,1).

Sans bâtiment.

PARCELLE III:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P.194) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné comme suit:

-vers le nord et le nord-est, par une partie du lot 194 dudit cadastre (Rivière Milette);
-vers le sud-est, par une partie du lot 193 dudit cadastre ci-dessus décrite (Parcelle II);
-vers le sud, par une partie du lot 194 dudit cadastre;
-vers le sud-ouest, par une partie du lot 194 dudit cadastre et par le lot 194-193 dudit cadastre (rue);
-vers le nord-ouest, par une partie du lot 194 dudit cadastre ci-dessous décrite (Parcelle IV) et par une partie du lot 194 dudit cadastre (Rivière Milette);

Partant du point H, déjà positionné, les limites et démarcations suivantes:

Dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 224°07'54", une distance de cent vingt-neuf mètres et trente-six centièmes (129,36) jusqu'au point G;

De là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 313°46'05", une distance de quatorze mètres et sept centièmes (14,07) jusqu'au point N;

De là, dans une direction ouest, suivant un gisement de 267°40'05", une distance de onze mètres et cinquante centièmes (11,50) jusqu'au point P;

De là, dans une direction nord-ouest, une distance de dix-neuf mètres et douze centièmes (19,12) suivant un arc de cercle de vingt-six mètres (26,00) de rayon jusqu'au point Q;

De là, dans la même direction, suivant un gisement de 315°32'21", une distance de quatre-vingt-douze mètres et vingt-six centièmes (92,26) jusqu'au point R;

De là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 44°05'08", une distance de vingt-cinq mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (25,94) jusqu'au point S;

De là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 116°02'55", une distance de soixante-huit mètres et vingt et un centièmes (68,21) jusqu'au point T;

INITIALES DU NOTAIRE
49
INITIALES DU GREFFIER

De là, dans une direction est, suivant un gisement de 82°03'40", une distance de quarante et un mètres et trente-sept centièmes (41,37) jusqu'au point U;

De là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 56°50'32", une distance de trente-quatre mètres et vingt et un centièmes (34,21) jusqu'au point V;

De là, dans une direction est, suivant un gisement de 83°36'35", une distance de six mètres et quatre-vingt-six centièmes (6,86) jusqu'au point W;

De là, dans une direction sud-est, suivant un gisement de 110°21'53", une distance de vingt-six mètres et six centièmes (26,06) jusqu'au point X;

De là, dans la même direction, suivant un gisement de 139°47'43", une distance de cinq mètres et cinquante-trois centièmes (5,53) jusqu'au point H, point de départ.

Ladite parcelle contient une superficie de neuf mille cent neuf mètres carrés et six centièmes (9 109,6).

Sans bâtiment.

PARCELLE IV:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P.194) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné comme suit:

-vers le nord-est, par une partie du lot 194 dudit cadastre (Rivière Milette);
-vers le sud-est, par une partie du lot 194 dudit cadastre ci-dessus décrite (Parcelle III);
-vers le sud-ouest, par le lot 194-193 dudit cadastre (rue);
-vers le nord-ouest, par une partie du lot 194 dudit cadastre;

Partant du point S, déjà positionné, les limites et démarcations suivantes:

Dans une direction sud-ouest, suivant un gisement de 224°05'08", une distance de vingt-cinq mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (25,94) jusqu'au point R;

De là, dans une direction nord-ouest, suivant un gisement de 315°32'21", une distance de onze mètres et trente-neuf centièmes (11,39), jusqu'au point Y;

De là, dans une direction nord-est, suivant un gisement de 66°03'23", une distance de vingt-sept mètres et vingt-cinq centièmes (27,25), jusqu'au point Z;

Dans une direction sud-est, suivant un gisement de 116°02'55", une distance de un mètre et vingt-cinq centièmes (1,25), jusqu'au point S, point de départ.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Ladite parcelle contient une superficie de cent soixant mètres carrés et sept centièmes (160,7).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2357 de ses minutes, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties avec et en présence du notaire.

Que chaque coéchangiste renonce au droit de reprendre le bien qu'il a transféré pour le cas où il serait évincé de l'immeuble reçu en échange, n'entendant réclamer, le cas échéant, que ses recours en dommages-intérêts.

Que les immeubles cédés en échange le soient libres de toute priorité, hypothèque ou redevance.

Que l'acte devant donner suite à la présente résolution contienne les clauses, conditions et obligations généralement stipulées dans ce genre de contrat.

Que son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit projet d'acte d'échange et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

43-95
Annul. servitude d'aspect avec R. Goyette et D. Riopel (1120-84 Cité T.-R. --- 2530 rue Lajoie).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me J. C. Sawyer, notaire, le 26 juillet 1950 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 31 juillet 1950 sous le numéro 164373, une servitude d'aspect et de construction a été créée sur le lot 1120-84 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, propriété de Lionel Mailhot, en faveur du lot numéro 1120-C dudit cadastre propriété de la Coopérative d'habitation Laflèche;

ATTENDU que la Coopérative d'habitation Laflèche a vendu ledit lot 1120-C à la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Henri Cinq-Mars, notaire, le 29 avril 1957 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières, le 1er mai 1957, sous le numéro 199694;

ATTENDU que Lionel Mailhot a vendu ledit lot 1120-84 à Richard Goyette et Diane Riopel aux termes d'un acte de vente reçu devant Me François St-Arnaud, notaire, le 30 septembre 1982 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières, le 1er octobre 1982, sous le numéro 342944;

ATTENDU que cette servitude d'aspect et de construction est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel est assujetti ledit lot 1120-84;

ATTENDU que Richard Goyette et Diane Riopel désirent libérer leur immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte d'annulation de servitude préparé par Me Michel Hamelin, notaire, et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
51
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et obligations de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de propriétaire des lots numéros UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX ET ONZE de la subdivision du lot "C" de la subdivision officielle du lot originaire MILLE CENT VINGT (1120-C-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, d'annuler la servitude d'aspect et de construction créée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 164373 de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres ou celui-ci qui a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés à l'acte d'annulation de la servitude devant donner suite à la présente résolution soient à la charge exclusive de Richard Goyette et Diane Riopel.

Que le susdit projet d'acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

44-95
Entente suppl. avec Transport Canada/Aéroports: location aéroport T.-R.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 575-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 décembre 1994, le Conseil a autorisé la prolongation, jusqu'au 31 janvier 1995, du bail signé avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada le 22 mai 1964 dans le dossier NKCP 5156-73142 du ministère des Transports du Canada;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'entente supplémentaire prolongeant ce bail pour une période additionnelle d'un (1) mois et vingt-quatre (24) jours et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Françoise H. Vient

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve à toutes fins que de droit le projet d'entente supplémentaire numéro 10 soumis par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Transports du Canada/Aéroports (directeur général régional Aéroports), relativement au renouvellement, pour une période d'un (1) mois et vingt-quatre (24) jours, soit du 1er février au 24 mars 1995 inclusivement, du bail intervenu le 22 mai 1964 dans le dossier NKCP 5156-73142.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

Que son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le susdit projet d'entente supplémentaire, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

45-95
Protocole d'ent. avec "La traverse des âges": mettre local 102 du Parc portuaire à sa disposition et subv. pour 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "La Traverse des Âges";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de mettre à la disposition de ce club de récréation un local portant le numéro 102 au parc portuaire et de déterminer les modalités de versement d'une subvention de 6 000,00 $ en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, approuve, à toutes fins que de droit, le susdit projet de protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur Loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

46-95
Contrat maintenance avec "Bell Canada": équipement tél. de hôtel de ville.

ATTENDU que le contrat de service pour l'entretien du câblage téléphonique de l'hôtel de ville signé avec la compagnie "Bell Canada" vient à échéance le 9 avril 1995;

ATTENDU que ce contrat de service se renouvellera automatiquement à moins d'avis à l'effet contraire de la Ville trente (30) jours avant son échéance;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a l'intention de renouveler ce contrat de service pour une période d'une année;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un "Avis de modifications et de renouvellement du contrat de maintenance-option pièces et main-d'oeuvre" transmis par la compagnie "Bell Canada" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que le "Contrat de maintenance-option pièces et main-d'oeuvre" numéro Q-55201-T, signé avec la compagnie "Bell Canada", pour l'entretien du système de câblage

INITIALES DU MAIRE
53
INITIALES DU GREFFIER

téléphonique de l'hôtel de ville, soit prolongé pour une période d'une année, soit du 10 avril 1995 au 9 avril 1996.

ADOPTÉE

---

47-95
Contrat maintenance avec "Bell Canada": équip. tél. usine trait. d'eau.

ATTENDU qu'aux termes d'un contrat signé le 16 février 1989, la Ville de Trois-Rivières a acheté de la compagnie "Bell Canada" des hauts-parleurs pour l'usine de traitement d'eau;

ATTENDU que ces équipements sont actuellement entretenus par cette compagnie en vertu d'un contrat de service dont l'échéance est prévue pour le 16 mars 1995;

ATTENDU que ce contrat de service se renouvellera automatiquement à moins d'avis à l'effet contraire de la part de la Ville trente (30) jours avant son échéance;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a l'intention de renouveller ce contrat de service pour une période d'une année;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un "Avis de modifications et de renouvellement du contrat de maintenance-option pièces et main-d'oeuvre" transmis par la compagnie "Bell Canada" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que le "Contrat de maintenance-option pièces et main-d'oeuvre" numéro Q-57134-T, signé avec la compagnie "Bell Canada", pour l'entretien des hauts-parleurs de l'usine de traitement d'eau, soit prolongé pour une période d'une année, soit du 17 mars 1995 au 16 mars 1996.

ADOPTÉE

---

48-95
Contrat services avec "Nove Environnement inc.": aide technique et soutien adm. pour ententes avec min. de la Culture et des Communications du Québec.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de services à intervenir entre la Ville et la compagnie "Nove Environnement inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cette firme de consultants met à la disposition de la Ville l'une de ses employées pour fournir une aide technique et assurer un soutien administratif dans le cadre de protocoles d'entente déjà conclus ou à conclure avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

No 5514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières convienne avec "Nove Environnement inc." que cette dernière mettra à sa disposition, du 7 février au 31 mars 1995, à raison de 3 jours par semaine, les services de Mme Hélène Desnoyers afin qu'elle apporte une aide technique et assure un soutien administratif au Service de l'urbanisme et de l'aménagement dans le cadre de protocoles d'entente déjà conclus ou à conclure avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Qu'elle verse à cette compagnie des honoraires de 25 $ de l'heure, taxes incluses, pour les services qui lui seront ainsi fournis, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 03-40-01-7-013 du budget.

Que le susdit contrat de services soit approuvé à toutes fins que de droit et que le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

49-95
Contrat avec "Recyclage T.-R. inc.": récup. papier usagé généré par diff. services.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de 5 contrats à intervenir entre la Ville et la compagnie "Recyclage Trois-Rivières inc." et que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'ils ont pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville cède à cette entreprise de récupération, du 1er avril 1995 au 31 mars 1996, tout le papier usagé généré par les services abrités dans l'hôtel de ville, l'édifice François-Nobert, la bibliothèque Gatien-Lapointe, la Salle-J.-Antonio-Thompson, l'édifice des travaux publics et l'usine de traitement d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits contrats et que, dans le cadre de ceux-ci, elle s'engage à verser à "Recyclage Trois-Rivières inc.":

- une somme de 180 $ à titre de tarif annuel pour les papiers fins;

- les sommes suivantes pour des levées supplémentaires:
  - de 1 à 20 sacs: 45 $
  - de 21 à 40 sacs: 75 $
  - plus de 41 sacs: 115 $

Que ces contrats se renouvellent automatiquement d'année en année à moins que la Ville ne signifie à cette compagnie sa volonté d'y mettre fin en lui transmettant au moins 60 jours avant leur échéance un avis écrit à cet effet.

Que les montants ci-avant mentionnés soient payés à même les fonds disponibles aux postes 12-37-1-440 (hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque Gatien-Lapointe, Salle J.-Antonio-Thompson et édifice des travaux publics) et 12-37-7-440 (usine de traitement d'eau) du budget.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
55
INITIALES DU GREFFIER

50-95
Entente avec "Canadian Bond Rating Service": évaluation cote crédit de la Ville.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Conditions d'engagement" en vertu duquel la Ville retiendrait les services professionnels de "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue sa quote de crédit;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue sa quote de crédit et qu'elle lui verse des honoraires maximum de 3 800,00 $ (taxes exclues), lesquels seront payés à même les sommes disponibles au poste 02-12-21-1-410 du budget.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

51-95
Adj. contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Communication Le Rocher inc.", au montant de 59 653,26 $, pour la fourniture et l'installation d'un lien vidéo devant relier, par ligne téléphonique, les caméras du stationnement Badeaux, de l'autogare et de l'édifice des Travaux publics à une centrale de surveillance, incluant l'option pour le remplacement des trois moniteurs existants par des moniteurs dont l'écran est de 17 pouces, et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le règlement 1290 (1993);

- le renouvellement, pour la période du 1er novembre 1994 au 31 octobre 1996 du contrat de l'entreprise "Service ménager Nettoie-Tout", au montant de 34 500,00 $ par année, pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de l'édifice François-Nobert et du stationnement Badeaux, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste budgétaire 02-12-37-1-440.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

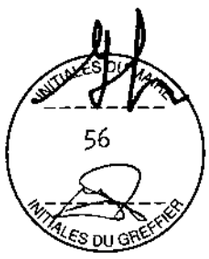




52-95
Acceptation liste prix soumise par "Sani Mobile T.-R. inc.": vidange fosses septiques et travaux environn.

ATTENDU que le Service des travaux publics a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs/ fournisseurs pour obtenir des prix sur une base horaire ou de volume pour vidanger des fosses septiques, des réservoirs d'huiles usées et d'autres produits et en disposer;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été ouvertes au bureau du greffier le 1er février 1995 à 11 h 00;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une note de service adressée le 2 février 1995 au directeur général, M. Pierre Moreau, par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à laquelle est jointe la liste des prix unitaires de la seule entreprise qui a déposé une soumission;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des prix soumis par la compagnie "Sani Mobile Trois-Rivières inc." pour réaliser ce type de travaux et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, ainsi que les chefs de service et de section qui relèvent de lui à faire appel à cette entreprise pour réaliser ce type de travaux lorsque des situations le commanderont.

ADOPTÉE

---

53-95
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après mentionnés ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 102,02 $ à M. John O'Grady, pour les dommages occasionnés à son véhicule automobile le 13 janvier 1995 par l'affaissement d'une excavation qui avait été comblée sur la rue Laviolette en face du Palais de Justice;

- une somme de 1 000,00 $ à Mme Manon Lupien pour les dommages qui ont été occasionnés à sa propriété du 5467 de la rue Jean-Paul-Lavergne par un trop plein dans le bassin de l'égout pluvial et qu'elle assume les frais de nettoyage et de désinfection au coût de 467,22 $ par l'entreprise "Roto-Static Trois-Rivières";

- une somme de 150,00 $ à M. René Gaboury, pour les frais qu'il a encourus le 16 mars 1993 pour faire déboucher la conduite d'égout de la Ville desservant sa propriété du 603 de la rue des Ursulines;

- une somme de 465,85 $ à Mme Louise Houle pour des dommages occasionnés à son véhicule automobile le 20 janvier 1995 par du liquide corrosif s'écoulant du plafond du stationnement de l'autogare;

INITIALES DU MAIRE
57
INITIALES DU GREFFIER

- une somme de 450,00 $ à M. Jean Mercier, pour les dommages occasionnés à sa propriété du 2200 de la rue Lajoie le 21 juin 1994 par un refoulement d'égout.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au fonds d'auto-assurance.

ADOPTÉE

---

54-95
Vers. indemn. 10 000 $ à Rita Descôteaux suite à expropriation.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 165-92 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 22 avril 1992, le Conseil a autorisé la Ville à entreprendre des procédures d'expropriation contre Mme Rita Descôteaux dans le but d'acquérir les parcelles de terrain nécessaires au prolongement du parc linéaire (piste cyclable) et à l'ouverture d'une rue publique;

ATTENDU qu'aux termes d'un jugement rendu le 16 juin 1992 par l'Honorable Raymond Landry, juge de la Cour supérieure, siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000347-923), et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 26 juin 1992 sous le numéro 414427, la Ville a été déclarée propriétaire de deux (2) parties du lot 205 et de deux (2) parties du lot 206 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que Mme Rita Descôteaux a manifesté le désir de conclure une entente sur le montant de l'indemnité à lui être versée avant que la Chambre de l'expropriation de la Cour du Québec ne tienne une audition dans cette cause;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à titre de règlement hors cour, une indemnité de 10 000 $ (capital, intérêts et frais) à Mme Rita Descôteaux à la suite de l'expropriation de parties des lots 205 et 206 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières lui appartenant, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 5-80-00-0-000 (réserve parcs et terrains de jeux).

Qu'elle autorise l'émission d'un chèque à cet effet de 7 410 $ payable à l'ordre de "Me Gabias & Boudreau, avocats, en fidéicommis", une somme de 2 590 $ étant déjà consignée au greffe de la Cour supérieure et à la disposition de Mme Descôteaux.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour préparer, signer et produire, pour et au nom de la Ville, tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

55-95
Avis d'oppos. à Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec: appareils "loterie vidéo" au Bar du Parc.

ATTENDU que M. Guy Young a récemment adressé à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une demande pour être autorisé à exploiter des appareils "loterie vidéo" à l'intérieur du "Bar du Parc (1990) enr." situé aux 2053/2059 du boulevard Normand;

ATTENDU que ce commerce est situé dans la zone 721-R de la ville et que le Règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage y prévoit un usage résidentiel;

ATTENDU que cet établissement opère dans cette zone en vertu de droits acquis;

ATTENDU qu'y permettre l'exploitation d'appareils "loterie vidéo" équivaudrait à autoriser un usage, soit les jeux d'arcade, qui y est proscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons exposées dans le préambule de la présente résolution, s'oppose à la demande présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec par Guy Young, qu'elle demande à ce tribunal administratif de tenir une audition sur cette affaire et de l'entendre afin qu'elle puisse y exposer les motifs de son opposition.

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour donner effet à la présente résolution, pour représenter la Ville devant ladite Régie et pour y défendre la position qu'elle exprime dans la présente résolution.

ADOPTÉE

---

56-95
Mandat à "Trudel et Ass., huissiers de justice" pour vente encan de véhicules routiers le 24 janvier 1995.

ATTENDU qu'en vertu des articles 942 et suivants du Code civil du Québec, une municipalité peut vendre aux enchères les biens meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et qui n'ont pas été réclamés dans un délai de 60 jours;

ATTENDU que l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que ces biens et ceux sans maître qu'une municipalité recueille sur son territoire peuvent être vendus à l'encan par ministère du huissier;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique a recueilli, au cours des derniers mois, des véhicules automobiles perdus, oubliés ou sans maître, que la Ville les détient et qu'ils ne lui ont pas été réclamés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan, par ministère du huissier, les véhicules routiers sans maître recueillis par le Service de la sécurité publique sur son territoire et qui étaient remisés à sa fourrière le ou avant le 16 décembre 1994.

Que cette vente se tienne vendredi le 24 février 1995 à 9 h 00 à l'édifice des Travaux publics situés au 2425 de la rue Louis-Allyson.

INITIALES DU MAIRE
59
INITIALES DU GREFFIER

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel & associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.

Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R.Q., 1981, c. H-4, r.3) et ce, à même les fonds disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget.

ADOPTÉE

---

57-95
Vente terrain vacant par "Office mun. d'habit. des T.-R." à M. Roger Dumont.

ATTENDU que M. Roger Dumont a manifesté le désir d'acquérir de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières une partie du lot 2338 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières qui est située entre la rivière Milette et les immeubles portant les numéros 5455, 5460 et 5465 de la rue Jean-Paul- Lavergne;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 309.08 qu'il a adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 20 décembre 1994, le Conseil d'administration de l'Office a accepté de vendre cet immeuble à M. Dumont pour un montant de 1 000 $;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une copie certifiée conforme de cette résolution, laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la résolution 309.08 adoptée par le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières le 20 décembre 1994 et qu'elle l'autorise à vendre à M. Roger Dumont, moyennant un prix de 1 000 $, la partie du lot 2338 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières qui y est décrite.

ADOPTÉE

---

58-95
Nomin. François Labbé et Philippe Germain sur Conseil adm. de "l'Office mun. d'habit. des T.-R."

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières a été constitué à la suite d'une requête en ce sens de la Ville;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, les membres de son Conseil d'administration sont nommés par le Conseil de la Ville et que c'est lui qui fixe la durée de leurs mandats;

ATTENDU que M. François Labbé a été nommé sur le Conseil d'administration de cet O.M.H. jusqu'au 16 février 1995 en vertu de la résolution 60-92 adoptée lors de la séance tenue le 17 février 1992;

ATTENDU que M. Philippe Germain a été nommé sur le Conseil d'administration de cet O.M.H. jusqu'au 15 mars 1995 en vertu de la résolution 121-92 adoptée lors de la séance tenue le 16 mars 1992;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU qu'ils ont exprimé leur intérêt à poursuivre leur travail d'administrateur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme à nouveau les personnes ci-après identifiées membres du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières:

- M. François Labbé, architecte, domicilié au 1683 du boulevard St-Louis, app. # 1, à Trois-Rivières (Québec), G8Z 2N6;

- M. Philippe Germain, conseiller au programme/adultes et personnes âgées au sein du Centre des services sociaux du Centre du Québec, domicilié au 3700 de la rue Antoine-Polette, app. # 8, à Trois-Rivières (Québec), G8Y 5L4.

Que ces nouveaux mandats débutent respectivement les 17 février et 16 mars 1995 et qu'ils se terminent tous deux le 31 mars 1997.

ADOPTÉE

---

59-95
Désignation A. Noël, D. Perreault et M. Legault membres du Comité de démolition.

ATTENDU que lors de la séance qu'il a tenue le 16 janvier 1995, le Conseil a édicté le règlement 1366 (1995) sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU que ce règlement est entré en vigueur le 20 janvier 1995;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 4 de ce règlement, un Comité de démolition a été constitué et qu'il est formé de 3 membres du Conseil et que c'est ce dernier qui les désigne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne MM. les conseillers André Noël, Michel Legault et Daniel Perreault membres du Comité de démolition constitué aux termes du règlement 1366 (1995) sur la démolition d'immeubles.

Que M. le conseiller Roland Thibeault soit désigné membre substitut afin qu'il siège sur ce Comité lorsque l'un des trois autres conseillers qui viennent d'y être désignés ne pourront le faire.

Que leur mandat débute immédiatement et qu'il se termine le 31 janvier 1996.

ADOPTÉE

---

60-95
Approb. plan de subdivision créant lots 190-88, 191-138 et 192-212 du cadastre Par. T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaisance d'un projet de plan préparé le 7 septembre 1994 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2364 de ses minutes, par lequel une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour notamment créer les lots 190-88, 191-138 et 192-212 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

INITIALES DU MAIRE
61
INITIALES DU GREFFIER

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 269-95 DU 1 mars 1995

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est projeté de faire des futurs lots 190-88, 191-138 et 192-212 dudit cadastre des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la création des lots 190-88, 191-138 et 192-212 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, qu'à cette fin, elle approuve le plan préparé le 7 septembre 1994 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2364 de ses minutes.

ADOPTÉE

---

61-95
Mandat à "Consultants V.F.P. inc.": restaur. tunnels Laviolette et Lavérendrye, plans et devis et surveillance.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle:

- réalise une étude préliminaire sur la restauration des tunnels Laviolette et Lavérendrye;

- prépare les plans et devis des travaux à être réalisés et en assure la surveillance.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 62 700 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1361 (1994).

ADOPTÉE

---

62-95
Mandat à "Pluritec ltée": plans et devis rempl. 2 débitmètres eau brute, 1 débitmètre conduite eau traitée, ajouter conduite détourn., etc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec ltée" pour qu'elle:

- prépare les plans et devis des travaux à être réalisés pour remplacer 2 débitmètres à l'eau brute (usine 1 et 2) et un débitmètre sur la conduite d'eau traitée, ajouter une conduite de contournement et installer une nouvelle génératrice d'urgence devant alimenter les pompes d'eau traitée E, F, G et H;

- assure la surveillance de ces travaux.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 48 250 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1361 (1994).

ADOPTÉE

---

63-95
Mandat à "Pluritec ltée": vérif. hydraulique des correctifs à apporter réseau d'égout, plan et devis et surveillance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec ltée" pour qu'elle:

- procède à la vérification hydraulique des correctifs pouvant être apportés au réseau d'égout pour mettre fin aux problèmes de refoulements vécus dans différents quartiers;

- prépare les plans et devis des travaux à être réalisés et en assure la surveillance.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 80 000 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1361 (1994).

ADOPTÉE

---

64-95
Autor. à "Consultants V.F.P. inc.": soumettre plans et devis sur aménag. bassin rétention riv. Milette, etc. au min. Environnement de la Faune du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis relatifs aux travaux suivants:

- aménagement d'un bassin de rétention sur la rivière Milette sur un terrain appartenant actuellement à Hydro-Québec et qui est situé entre le boulevard des Chenaux et le prolongement envisagé de l'autoroute 40;

- construction d'un collecteur d'égout pluvial (partie du collecteur St-Maurice), entre ce bassin de rétention et le boulevard des Forges, sur un terrain appartenant actuellement à Hydro-Québec et/ou au ministère des Transports du Québec;

- construction d'un collecteur d'égout pluvial (partie du colleteur St-Maurice), entre la rue Frédéric-Poliquin et la rivière St-Maurice, sur un terrain appartenant actuellement à Hydro-Québec et/ou au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
63
INITIALES DU GREFFIER

65-95
Versement subv. 2 070 $ à "Centre Landry (1980) inc." pour augmenter puissance tableau distr. électrique.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 338-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 juin 1994, le Conseil a autorisé la réalisation de travaux estimés à 22 350 $ financés à même un emprunt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965;

ATTENDU que, dans les documents annexés à cette résolution, il était prévu qu'une somme de 2 500 $ serait affectée à l'installation d'un panier de basket-ball et à l'aménagement paysager du parc des Pins;

ATTENDU que, sur ce montant de 2 500 $, un solde de 2 070,53 $ est toujours disponible aux postes 5-338-94-1100 et 1200;

ATTENDU qu'un besoin plus urgent et plus prioritaire vient de se manifester;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abandonne la réalisation des travaux non encore effectués au parc des Pins pour l'installation d'un panier de basket-ball et de l'aménagement paysager.

Que la somme de 2 070,53 $, encore disponible aux postes 5-338-94-1100 et 1200, soit versée, à titre de subvention spéciale, au "Centre Landry (1980) inc." pour permettre à ce centre communautaire de réaliser les travaux requis pour porter la puissance de son tableau de distribution électrique de 200 à 400 ampères.

ADOPTÉE

---

66-95
Nomin. Gaétan Provencher capitaine par intérim. à la division des incendies.

ATTENDU qu'à la suite d'accusations de conduite dangereuse et de voies de fait portées le 18 janvier 1995 contre le capitaine de la division des incendies du Service de la sécurité publique, M. Michel Thibeault, le directeur de ce Service, M. Jean-Guy Gervais, l'a relevé de ses fonctions et l'a affecté à des tâches administratives en matière de prévention et de combat d'incendies;

ATTENDU qu'à la suite de ces événements et depuis le 29 janvier 1995, M. Gaétan Provencher, lieutenant chargé de relève/équipe no 4 au sein du Service de la sécurité publique, a été affecté provisoirement par M. Gervais au poste de capitaine de la division des incendies dudit Service;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme la nomination de M. Gaétan Provencher au poste de capitaine par intérim de la division des incendies du Service de la sécurité publique et qu'elle lui verse, rétroactivement au 29 janvier 1995, le salaire auquel a droit le titulaire de ce poste, soit 66 015 $ par année en 1995.

ADOPTÉE

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

67-95
Nomin. François Lessard et Jean-Yves Déziel.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'information au sein de la section/informations techniques du Service des travaux publics a été affiché du 26 octobre au 1er novembre 1994;

ATTENDU que le Conseil désire combler le poste de lieutenant chargé de la relève au sein du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme François Lessard à un poste permanent à temps complet de préposé à l'information au sein de la section/informations techniques du Service des travaux publics, qu'il soit assujetti à une période de probation de trois (3) mois conformément à la clause 10.09 de la convention collective qui lui est applicable et qu'il bénéficie du classement salarial prévu pour ce poste, soit la classe 7, échelon 1.

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Jean-Yves Déziel à un poste permanent de lieutenant chargé de la relève au sein du Service de la sécurité publique et qu'il soit soumis à une période d'essai de douze (12) mois tel que le prévoit la clause 3.25 de la convention collective qui lui est applicable.

ADOPTÉE

---

68-95
Permanence de Roland Dargis.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 28-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 janvier 1994, le Conseil a embauché Roland Dargis à un poste de préposé à l'entrée de données au sein du Service de la sécurité publique (classe 5);

ATTENDU qu'il a alors été assujetti à une période de probation de cent trente (130) jours;

ATTENDU que le rapport d'évaluation du travail de M. Dargis pendant sa période de probation indique qu'il assume adéquatement cette fonction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Roland Dargis dans son poste permanent à temps partiel de préposé à l'entrée de données au sein du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

---

69-95
Versement prime à Lorraine Hardy.

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution 545-92, le Conseil a adopté, le 21 décembre 1992, un plan de communication interne et de mise en valeur des ressources humaines;

ATTENDU que le troisième volet de ce plan est constitué d'un programme de reconnaissance envers les employés de la Ville;

ATTENDU que l'une des formes de ce programme a pour objet de solliciter la contribution des employés et de les faire participer à l'amélioration du fonctionnement de la Ville en les invitant à soumettre des suggestions qui permettront de générer des bénéfices directs ou indirects;

ATTENDU qu'un comité a été mis en place pour évaluer les suggestions, décider de leur acceptation et déterminer les montants des primes à attribuer, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par Mme Lorraine Hardy relativement à l'impression de chèques comportant une disposition anti-fraude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse immédiatement une récompense de 100,00 $ à Mme Lorraine Hardy.

Que ce montant soit payé à même les fonds disponibles au poste "Programme de suggestions" (02-12-16-1-111) du budget.

ADOPTÉE

---

70-95
Projet soumis à Emploi et Immigr. Canada "Programme développ. de l'emploi": embauche agent en ress. humaines.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "Demande de projet général-développement de l'emploi" à être présentée à Emploi et immigration Canada dans le cadre du "Programme développement de l'emploi" pour l'embauche d'un agent en ressources humaines au sein du Service des ressources humaines;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande et qu'elle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du "Programme de développement de l'emploi".

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Que M. Pierre-Paul Cormier soit, et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

71-95
Mandat à "Loran inc.": plan de développement des ress. humaines de la Ville pour 1995, 1996 et 1997.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants "Loran inc." pour qu'elle prépare un plan de développement des ressources humaines pour les années 1995, 1996 et 1997.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 26 000 $, taxes excluses, à même les fonds disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE

---

72-95
Adhésion 1994-1995 à Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adhère, au cours de l'année 1994-1995, à la Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec, qu'elle lui paie la cotisation inhérente de 500 $ à même les fonds disponibles au poste 02-11-12-1-970 du budget et qu'elle délègue M. le maire Guy LeBlanc pour la représenter au sein de son Bureau des gouverneurs.

ADOPTÉE

---

73-95
Achat billets permettant part. diverses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un (1) billet (25,00 $) permettant de participer à la soirée "Saint-Valentin et vie de château" organisé le 11 février 1995 par l'Association Québec-France/ Mauricie;

- un (1) billet (25,00 $) permettant de participer à un brunch bénéfice organisé le 19 février 1995 par "Les écrivains de la Mauricie inc.".

Qu'elle verse une somme forfaitaire de 25,00 $ au membre du Conseil qui participera à la soirée du 11 février 1995 à titre d'indemnité pour la location d'un costume.

ADOPTÉE

---

74-95
Félicitations Association hockey mineur de T.-R.

ATTENDU que la 16$^{e}$ édition du "Tournoi national bantam de Trois-Rivières" s'est tenue au Pavillon de la Jeunesse du 12 au 22 janvier 1995;

ATTENDU que 54 équipes de hockey provenant d'une quarantaine de municipalités ont participé à ce tournoi qui a attiré 5 233 spectateurs payants, soit une hausse de 1 700 par rapport à la précédente édition;

ATTENDU qu'une centaine de bénévoles de l'Association du hockey mineur de Trois-Rivières ont assuré, sous le présidence de M. Réal Bédard, la maîtrise d'oeuvre de cette manifestation sportive;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus chaleureuses félicitations à tous les bénévoles de l'Association du hockey mineur de Trois-Rivières qui ont fait de la 16e édition du "Tournoi national bantam de Trois-Rivières" un franc succès et qu'elle les encourage à poursuivre leurs efforts et ainsi contribuer au développement de l'esprit sportif chez les jeunes de la région et du Québec.

ADOPTÉE

---

75-95
Liste comptes à payer semaines 21, 28 janvier et 4 février 1995.

## COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 21 janvier 1995

| | |
|---|---|
| Association des travaux publics d'Amérique: | |
| Inscription - atelier d'échanges techniques - Travaux publics | 28,49 $ |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 114,00 |
| Groupe Admari inc.: | |
| Préposés aux stationnements - décembre 1994 - Cour municipale | 5 241,75 |
| Ascom Hasler Mailing Systems Ltd: | |
| Location du compteur postal - du 1er février 1995 au 31 janvier 1996 - Cour municipale | 410,24 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - décembre 1994 - Cour municipale | 581,15 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Achat du livre "Les lois du travail" - Ressources humaines | 24,56 |
| Blais et Trudelle, architectes: | |
| Honoraires - complément aux études sur l'évaluation du potentiel patrimonial des premiers quartiers - volet 1 - typologies architecturales - Urbanisme | 3 000,00 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires - novembre 1994 - griefs, Commission des affaires sociales, etc. - Ressources humaines | 5 143,91 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Sécurité Brindle inc.: Gardiennage au quai à neige - du 2 au 9 janvier 1995 - Travaux publics | 989,50 |
| Stéphanie Cartier: Modification de 12 dépliants de quartiers - Relations publiques | 128,20 |
| CDG levage inc.: Inspection des ponts roulants - Travaux publics | 328,19 |
| Centre de formation moderne de Trois-Rivières: Test pour poste de préposé à l'information | 1 344,67 |
| Ciné-mouvement: Vidéo et copies sur associations sportives - Relations publiques | 1 481,36 |
| Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Souper-causerie Jean-Paul L'Allier - 6 personnes | 180,00 |
| Crain-Drummond: Contrat d'entretien du rupteur - du 12 novembre 1994 au 11 novembre 1995 - Cour municipale | 985,71 $ |
| Lyne Dupuis: Remboursement partiel - conditionnement physique | 22,79 |
| Egzakt inc.: Adaptation et montage d'un logo (150 ans de vie municipale) et annonces format cartes d'affaires - Relations publiques | 451,97 |
| Entrepôt Trois-Rivières ltée: Entreposage d'estrade - du 12 décembre 1994 au 30 avril 1995 - Travaux publics | 455,82 |
| Raymond Gélinas et fils inc.: Inspection d'extincteurs automatiques - Travaux publics | 46,54 |
| Michel Guillemette: Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Épicerie Jean Hamel: Achats pour réception des Fêtes des employés | 390,35 |
| ICG gaz propane inc.: Propane - Zamboni Colisée | 234,79 |
| Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: Essence pour tracteur - Travaux publics | 415,26 |
| Pétroles Irving inc.: Gazoline - Travaux publics | 6 183,63 |

INITIALES DU MAIRE
69
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Nathalie Jutras:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 34,19 |
| Laverdure:<br>Service de buanderie - décembre 1994 - magasin, aéroport, mécanique, bâtisses et parcs | 325,00 |
| Paul Lacoursière communications:<br>Service de sonorisation et spectacle de Steeve Diamond - réception des employés - Ressources humaines | 911,64 |
| Dany La Haye:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 34,19 |
| Lambert, Girard, avocats:<br>Honoraires - dossier R. Sauvageau | 5 575,82 |
| L.G. rénovation inc.:<br>Réparation de porte - Travaux publics | 185,22 |
| Institut de police du Québec:<br>Inscriptions - cours du Code de sécurité routière et Droit I - Sécurité publique | 85,00 |
| Énergie et ressources:<br>Frais de cadastre - Travaux publics | 120,00 |
| M.G. service enr.:<br>Réparation du convoyeur -Travaux publics | 961,98 $ |
| Mines Seleine:<br>Achat de sel - Travaux publics | 39 217,75 |
| MRC de Francheville:<br>Quote-part 1995 - 1er versement | 39 599,15 |
| Muniressources consultants:<br>Droits d'agence - livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAD - 36e paiement - Urbanisme | 1 548,64 |
| Normandin Beaudry:<br>Services professionnels - octobre 1994 - ajustement rétrospectif cotisation CSST et analyse assurance collective des policiers et pompiers - Ressources humaines | 5 460,29 |
| Le Nouvelliste:<br>Avis publics (budget 1995, entrée en vigueur et aliénation d'immeuble) | 1 569,15 |
| Maurice Paquin:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 62,50 |
| Pétro-Canada:<br>Essence pour véhicules - Atelier mécanique | 765,72 |
| Groupe de recherches en histoire du Québec inc.:<br>Honoraires - complément aux études sur l'évaluation du potentiel patrimonial | |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| des premiers quartiers - volet 2 - typologies architecturales - dernier versement - Urbanisme | 5 000,00 |
| Systèmes bureautiques SBM: | |
| Location de photocopieur - décembre 1994 - Ressources humaines | 59,23 |
| Maison Ste-Claire: | |
| Goûter - réunion Service loisir et culture | 23,93 |
| Buffet - réunion comité consultatif d'urbanisme | 72,08 |
| Buffet - réunion comité de développement domiciliaire | 37,21 |
| Wilson & Lafleur ltée: | |
| Mise à jour du Code civil - janvier à décembre 1995 - Direction générale | 35,85 |
| Renouvellement d'abonnement au Code municipal - janvier à décembre 1995 - Bibliothèque | 35,85 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Bélanger, Bélanger | 76,35 |
| Drolet & associés | 15,84 |
| Gagnon, Sénéchal, & ass. | 65,40 |
| Hainault, Gravel, Maranda | 19,19 |
| Trudel & associés | 596,51 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Cégep de Trois-Rivières: | |
| Location de piscine - Mégophias - du 26 décembre 1994 au 16 juin 1995 | 2 755,43 $ |
| Suzette Émond: | |
| Droits de diffusion - audio-guide exposition - Affaires culturelles | 100,00 |
| Centre Landry: | |
| Remplacement d'un téléphone au parc Des Pins | 85,41 |
| Publi design inc.: | |
| Graphisme - Grands prix culturels 1995 - Affaires culturelles | 1 367,46 |
| Transhumance communication: | |
| Publicité dans le journal AXE - Affaires culturelles | 797,69 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Association pour la protection automobile: | |
| Renouvellement d'abonnement au magazine "Roulez sans vous faire rouler" | 12,84 |
| ADIBIPUQ (Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec): | |
| Cotisation 1995 | 341,87 |

INITIALES DU MAIRE
71
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Biblio-O-Coeur inc.: | |
| Cotisation 1994-1995 | 90,00 |
| Conseil du loisir scientifique: | |
| Animation des jeunes | 150,00 |
| Publications du Québec: | |
| Renouvellement de 2 abonnements | 79,77 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 572,86 |
| Salon du livre de Trois-Rivières: | |
| Location d'emplacement - kiosque | 541,29 |
| Société d'histoire de Shawinigan-Sud: | |
| Réabonnement "Au pays des chutes" | 10,00 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Association des consommateurs du Québec inc. | 9,74 |
| L'Exèdre librairie inc. | 76,08 |
| La Bande dessinerie | 642,14 |
| Librairie Clément Morin et fils | 1 136,66 |
| Périodica | 1 390,76 |
| Librairie Poirier inc. | 159,76 |
| Tamec inc. | 101,95 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Restaurant Le Pilote: | |
| Souper des Fêtes - corporation et invités | 320,57 $ |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Boisvert, Henri-Paul: | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 363 km - décembre 1994 | 76,23 |
| Boucher, Réjean: | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics | |
| 884 km - décembre 1994 | 185,64 |
| Jutras, Michel: | |
| Agent de projet - Affaires culturelles | |
| 8 sorties - du 1er oct. 1994 au 5 janv. 1995 | 24,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Dany Champagne: | |
| Nicolet - cours CRPQ à l'Institut de police du Québec | 70,00 |
| Pierre-Paul Cormier: | |
| Grand-Mère - Centre de ressources municipales | 28,00 |
| Michel Fortin: | |
| Repas - transport d'un détenu de Lachenaie | 12,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Pierre Gervais: | |
| Lachenaie - transport d'un détenu | 14,95 |
| **REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES** | |
| Juliette Bourassa | 129,27 |
| Pierre Gélinas | 1 237,99 |
| Rachel Veilleux | 57,04 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 14 janvier 1995 | 349 778,04 |
| TOTAL | 493 069,50 $ |

Pour la semaine se terminant le 28 janvier 1995

| | |
|---|---|
| A.D.G.M.Q. (Association des directeurs généraux des municipalités du Québec): | |
| Cotisation 1995 - Direction générale | 365,00 $ |
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme - pavillon Lambert - du 1er décembre 1994 au 28 février 1995 | 88,03 $ |
| Système d'alarme - marina - ajustement du 13 juillet au 31 décembre 1994 | 33,12 |
| Buffet Artichaut: | |
| Buffet - session de travail du Conseil le 23 janvier 1995 | 275,23 |
| Crédit-bail Arbour inc.: | |
| Location de télécopieur - du 9 janvier au 2 février 1995 - Parc portuaire | 69,11 |
| Association des directeurs de policiers et pompiers du Québec: | |
| Cotisation 1995 - Sécurité publique - 2 personnes | 500,00 |
| Ascom Hasler Mailing System Ltd: | |
| Location du compteur postal - du 1er mars au 31 mai 1995 - Greffe | 232,30 |
| Bell mobilité pagette inc.: | |
| Location de télé-avertisseur - Sécurité publique | 264,22 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - janvier 1995 - Cour municipale | 1 145,20 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Réabonnement à la Presse juridique - Contentieux | 112,82 |
| Hélène Blais: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 34,19 |

INITIALES DU MAIRE
73
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Boisvert & Vézina:<br>Honoraires - 2 causes | 2 051,19 |
| Jules Bourassa:<br>Achat de pierre et de sable abrasif - Travaux publics | 1 034,83 |
| Stéphane Brisson:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Buro service enr.:<br>Réparation de chaise - Sécurité publique | 47,86 |
| Construction C.C.L. inc.:<br>Remplacement de vannes et de joints - poste de valve rue Laviolette - paiement no 1 | 2 854,79 |
| Centre hospitalier Ste-Marie:<br>Rayons X - 1 candidat - Ressources humaines | 90,03 |
| Protection incendie CFS ltée:<br>Achat de boyaux - Sécurité publique | 56,06 |
| Consultants Falardeau ltée:<br>Préparation plans et devis pour achat de contrôleurs de feux de circulation - paiement no 2 | 8 262,47 |
| Cogeco câble inc.:<br>Location de câble FM - du 8 février au 7 avril 1995 - Greffe | 15,84 $ |
| Corporation du tourisme et des congrès:<br>Subvention 1995 - 1er versement de 3 | 50 000,00 |
| Communication services inc.:<br>Remise de retenue - radiocommunication - phase II | 6 464,84 |
| Radiocommunication - phase II - paiement no 6 - retenue 10 % | 1 622,47 |
| Corporation des officiers municipaux agréés du Québec:<br>Cotisation 1995 - Greffe - 2 personnes | 478,62 |
| CP Rail System:<br>Assurance pour passages à niveau - 1994-1995 | 4 500,00 |
| CSST:<br>Mise à jour du "Recueil des politiques en matière de réadaptation et indemnisation (CSST)" - Ressources humaines | 56,98 |
| Drainspec inc.:<br>Remise de retenue - réhabilitation conduite d'égout Papineau | 1 157,13 |
| Équipement Roland Dupont ltée:<br>Réparation de dactylo - Cour municipale | 63,81 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 6 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Egzakt inc.: | |
| Conception et montage - certificat d'excellence - Ressources humaines | 1 026,13 |
| Reynald Flageol: | |
| Frais de huissiers - Cour municipale | 35,94 |
| Fusey BBQ: | |
| Repas lors d'un incendie le 3 janvier 1995 - Sécurité publique | 119,69 |
| Garage Yves Gauthier enr.: | |
| Frais de remorquage - Cour municipale | 39,88 |
| Raymond Gélinas et fils: | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 125,81 |
| IGA-Boniprix: | |
| Épicerie pour réceptions et réunions | 514,76 |
| Jacques Le Nettoyeur inc.: | |
| Nettoyage de couverture et de drap - Sécurité publique | 38,74 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Réparation des portes 6 et 10 - Travaux publics | 198,28 |
| Pierre Loranger enr.: | |
| Ébénisterie Loranger inc.: | |
| Modification de meuble à la Bibliothèque - paiement no 1 | 1 971,42 |
| Outils mauriciens inc.: | |
| Réparation de lames de pompier - Sécurité publique | 148,14 |
| Déneigement Maska inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 2 - paiement no 2 - retenue 10 % | 130 769,15 $ |
| Électronique Matteau inc.: | |
| Réparation de life guard - Sécurité publique | 21,65 |
| Laboratoire MBF ltée: | |
| Honoraires - construction nouvelles écuries - paiement no 4 | 56,69 |
| Modoc - Copie Trois-Rivières: | |
| Photocopies couleur 11 x 17 - Sécurité publique | 38,46 |
| Morin, Lemieux & associés: | |
| Honoraires - arbitre grief - Ressources humaines | 61,87 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis public (taxes foncières municipales et d'améliorations locales 1995) | 797,69 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Piste cyclable de St-Michel à Maurice-Poulin - paiement no 4 - retenue 10 % | 25 500,01 |

INITIALES DU MAIRE
75
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Lunch - comité des ressources humaines | 22,57 |
| Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: | |
| Quote-part 1995 - 1er versement de 4 | 123 332,00 |
| Communications Le Rocher inc.: | |
| Surveillance vidéo - du 1er février au 30 avril 1995 - Édifice des Travaux publics | 285,01 |
| Location de caméra - janvier 1995 | 341,87 |
| Services ménagers Roy ltée: | |
| Entretien ménager du quartier général - décembre 1994 | 1 774,28 |
| Roi mauricien des habits: | |
| Réparation de vêtements - Sécurité publique | 22,79 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de moteur - Travaux publics | 48,32 |
| Sani-Marc inc.: | |
| Achat de blocs désinfectants muraux et de laine d'acier - Colisée | 330,53 |
| Sharp électronique de Canada ltée: | |
| Location de photocopieurs - février 1994 | 5 666,91 |
| Société canadienne des postes: | |
| Frais annuels de compte - Évaluation | 284,89 |
| Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie: | |
| Achat d'un billet - dévoilement régional des prix d'excellence | 25,00 |
| SOQUIJ: | |
| Jurisprudence d'une cause - Contentieux | 42,88 |
| Maison Ste-Claire: | |
| Buffet - réunion de la direction le 1er décembre 1994 - Sécurité publique | 85,47 $ |
| Stratégie, productivité et rentabilité: | |
| Copie des raisons sociales - Permis | 569,78 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Location de niveleuse - Travaux publics | 1 370,31 |
| Télé inspection D.G. inc.: | |
| Inspection télévisée de conduites neuves 1994 - paiement no 2 - retenue 10 % | 7 591,58 |
| Trudel & associés: | |
| Frais de huissiers - Contentieux | 32,89 |
| Ultramar Canada inc.: | |
| Achat d'huile hydraulique - Magasin | 218,33 |
| Union des municipalités régionales de comté du Québec: | |
| Achat du "Recueil des délais de con- | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| servation des archives des municipalités" - Greffe | 45,58 |
| Usinage de l'Estrie enr.: Aiguisage de couteaux - Colisée | 56,98 |
| Hôpital vétérinaire des Forges: Euthanasie de chiens - Sécurité publique | 216,52 |
| Veilleux et associés, radiologistes: Services professionnels - examen pré-embauche - 1 candidat - Ressources humaines | 48,00 |
| Jean-Jacques Vézina: Téléphone et surveillance du poste Des Forges - Sécurité publique | 62,00 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - secteur sportif polyvalente Ste-Ursule, Pavillon de la jeunesse et Colisée - décembre 1994 | 541,00 |
| Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale - décembre 1994 | 410,00 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - décembre 1994 | 238,00 |
| Industries Wajax ltée: Achat de cagoules en Nomex - Sécurité publique | 690,79 |
| Westburne Québec inc.: Achat de pièces diverses - Travaux publics | 987,76 |
| Wilson & Lafleur ltée: Renouvellement d'abonnement aux "Lois du travail" - de janvier à décembre 1995 - Sécurité publique | 35,85 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: Contenants - décembre 1994 - Parc portuaire, Sécurité publique, Usine de traitement d'eau, Colisée, Autogare, Travaux publics | 1 253,13 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Âge d'or St-Michel des Forges: Programme des ateliers de loisir - danse de ligne | 100,00 $ |
| Éric Boulanger: Enregistrement audio guide - exposition Suzette Émond - Affaires culturelles | 80,00 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières inc.: Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1994 | 3 296,22 |
| SOCAN: Droit d'auteur 1995 (musique) - Colisée et Pavillon de la jeunesse | 113,67 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio jeunes et adultes | 469,02 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 223,81 |
| Librairie Poirier inc.: | |
| Achat de jeux et livres | 767,55 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 312,81 |
| RIDEAU: | |
| Achat du Catalogue du spectacle 1995 | 30,00 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 1 606,16 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 187,62 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Aéroneuf instruments ltée: | |
| Certification des altimètres | 193,72 |
| Maheu & Maheu inc.: | |
| Services antiparasitaires - janvier et février 1995 | 75,43 |
| Receveur général du Canada: | |
| Renouvellement d'abonnement à "Canada supplément de vol" - du 28 février 1995 au 28 février 1996 | 100,05 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Arseneault, Jean-Yves: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs 324 km - du 3 nov. 1994 au 18 janv. 1995 | 90,72 |
| Desjardins, Serge: | |
| Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics 354 km - novembre et décembre 1994 | 99,12 $ |
| Genest, André: | |
| Opérateur 8 - Usine de traitement d'eau 256 km - janvier 1995 | 71,68 |
| Verville, André: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections 20 sorties - janvier 1995 - moins correction | 18,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Fernand Gendron: | |
| Repas - rencontre groupe de travail Travaux publics | 246,86 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 6 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Jean-Guy Gervais: | |
| Lachenaie - rencontre avec représentant du ministère de la Sécurité publique | 27,00 |
| Denis Lépine: | |
| Boucherville - réunion BRQCQ | 16,00 |
| Nathalie Lessard: | |
| Dîner - MIP - Sûreté Cap-de-la-Madeleine | 21,37 |
| Denis Lelièvre: | |
| Québec - rencontre avec Transport Québec et les municipalités sur la cession des aéroports à Aéropro | 94,16 |
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Lachenaie - rencontre avec représentant du ministère de la Sécurité publique | 27,00 |
| Alain Robillard: | |
| Dîner - MIP - Sûreté Cap-de-la-Madeleine | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 106,46 |
| Jean-Guy Gervais | 33,92 |
| Fernand Lachance | 66,39 $ |
| Denis Lelièvre | 75,35 |
| Gilles Poulin | 99,51 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 21 janvier 1995 | 367 549,29 |
| TOTAL | 767 219,86 $ |

Pour la semaine se terminant le 4 février 1995

| | |
|---|---|
| AGCMQ (Association des greffiers de cours municipales du Québec): | |
| Cotisation 1995 - Cour municipale | 125,00 $ |
| Agricor inc.: | |
| Fourniture et installation de stalles - écuries de l'hippodrome - paiement no 2 - retenue 10 % | 28 865,78 |
| Fourniture et installation de stalles - écuries de l'hippodrome - paiement no 1 - retenue 10 % | 15 031,53 |
| Serge Arvisais: | |
| Frais de transcription d'un jugement et de deux procès - Cour municipale | 152,92 |
| Magazine Avenir: | |
| Abonnement - 1 an | 28,49 |
| Extermination B.B. inc.: | |
| Service anti-pigeons - janvier 1995 - stade de baseball | 51,28 |

| | |
|---|---|
| Beauchamp et Labbé, architectes:<br>Droits d'agence, livraison des programmes RÉPARACTION ET PRIL - 4e versement | 4 683,55 |
| Thomas Bellemare ltée:<br>Location de niveleuse - Travaux publics | 4 555,35 |
| Bis remorquage enr.:<br>Frais de remorquages - décembre 1994 - Sécurité publique | 1 310,48 |
| Construction Yvan Boisvert inc.:<br>Déneigement - zone 5 - paiement no 3 - retenue 10 % | 109 029,73 |
| Pierre Boucher:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| Sécurité Brindle inc.:<br>Gardiennage quai à neige - du 10 au 16 janvier 1995 et du 22 au 24 janvier 1995 - Travaux publics | 1 840,67 |
| Les Constructions et pavages Continental ltée:<br>Déneigement - zone 6 - paiement no 2 - retenue 10 % | 63 377,93 |
| Comsep buffet Bouff'elles:<br>Buffet - réception des Fêtes des employés | 834,69 |
| André Cyrenne inc.:<br>Déneigement 1994-1995 - zone 4 - paiement no 3 - retenue 10 % | 102 084,97 |
| J.P. Doyon ltée:<br>Location de niveleuse - Travaux publics | 638,15 |
| M Électrique limitée:<br>Réparation de moteur - Travaux publics | 192,70 |
| Restaurant Le Félix:<br>Buffet - session de travail du Conseil le 25 janvier 1995 | 151,03 $ |
| La Fine table:<br>Buffet - session de travail du Conseil le 30 janvier 1995 | 158,30 |
| Studio Gosselin:<br>Développements de films - Sécurité publique | 998,87 |
| ADS groupe-conseil inc.:<br>Mise à jour du logiciel Énergie - Travaux publics | 1 055,22 |
| Jules Héon:<br>Copie des notes sténographiques d'une cause - Contentieux | 107,00 |
| ICG propane inc.:<br>Propane - Zamboni Colisée | 426,88 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
80
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Informatique PC-plus: | |
| Achat d'un adapteur HP et d'un logiciel PC-NFS 5.1 - Informatique | 184,61 |
| Entretien des imprimantes - janvier 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Pétroles Irving inc.: | |
| Essence, diesel coloré, diesel - Travaux publics, Sécurité publique, Aéroport | 33 569,87 |
| Huile à fournaise - Marina, parc Ste-Marguerite, bureau du CAM au parc de l'Exposition, pavillon St-Jean-de-Brébeuf | 899,97 |
| Vitrerie Lalonde Jacob inc.: | |
| Réparation de seuil et porte (hôtel de ville) et de cadre de porte (foyer Salle Thompson) - Travaux publics | 266,09 |
| Fleuriste Laviolette enr.: | |
| Fleurs - famille Moreau | 52,99 |
| Laboratoire de l'environnement LCQ inc.: | |
| Analyse de l'eau - Usine de traitement d'eau | 789,71 |
| Déneigement Maska inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 2 - paiement no 3 - retenue 10 % | 130 769,15 |
| Ministre de la Justice du Québec: | |
| Renouvellement du mandat de commissaire à l'assermentation - Trésorerie | 26,00 |
| Renouvellement du mandat de commissaire à l'assermentation - Travaux publics | 26,00 |
| Société de l'assurance automobile du Québec: | |
| Demande de renseignements - Cour municipale | 6 619,38 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas aux détenus - du 9 au 30 décembre 1994 - Sécurité publique | 112,47 |
| Organigestion inc.: | |
| Achat d'un calendrier 1995 | 14,82 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Repas - comité des Travaux publics | 50,82 $ |
| Plante & Murphy: | |
| Frais de huissiers - Cour municipale | 40,83 |
| Pluritec ltée: | |
| Honoraires - écuries à l'hippodrome - paiement no 1 | 10 255,95 |
| Dr Maurice Poulin: | |
| Honoraires - examens médicaux - janvier 1995 | 1 080,00 |
| Proshred: | |
| Destruction par déchiquetage de documents - Greffe | 666,64 |

INITIALES DU MAIRE
81
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Progère construction inc.: | |
| Reconstruction des écuries - hippodrome - paiement no 5 - retenue 10 % | 276 476,11 |
| Communications Le Rocher: | |
| Entretien du système de radiocommunication - février 1995 - Permis, Travaux publics, Arpentage, Services techniques, Services communautaires | 1 741,58 |
| Location d'un télépage - du 1er février au 30 avril 1995 | 102,39 |
| Service de répartition moins crédit - Travaux publics | 86,61 |
| Réparation de radio - Sécurité publique | 203,64 |
| Roi mauricien des habits inc.: | |
| Réparation de pantalons - Sécurité publique | 54,70 |
| Systèmes bureautique SBM: | |
| Renouvellement du contrat d'entretien de la balance et du changement de taux - du 15 mars 1995 au 14 mars 1996 - Greffe | 583,45 |
| Réalisation Sculpe-média: | |
| Rénovation des plastres - Salle Thompson - paiement no 2 | 2 727,66 |
| Laboratoires Shermont inc.: | |
| Honoraires - prolongement piste cyclable - paiement no 3 | 113,97 |
| Signalisation 3-D: | |
| Plaquettes de signalisation - Travaux publics | 131,05 |
| Panneau "Bonne Année" - Relations publiques | 165,23 |
| Sobeco Ernst & Young inc.: | |
| Honoraires - assurances de dommages - période se terminant le 31 décembre 1994 | 2 282,52 |
| SOQUIJ (Société québécoise d'information juridique): | |
| Jurisprudence Express - Évaluation et Contentieux | 69,03 |
| Pépinière St-Michel enr.: | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 9 | 940,50 |
| Maison Ste-Claire: | |
| Buffet - réunion étude d'un règlement | 66,67 $ |
| Buffet - session de travail du Conseil le 24 janvier 1995 | 119,65 |
| Buffet - réunion du CCU le 27 janvier 1995 | 59,83 |
| Tamec inc.: | |
| Annuaire du télécopieur 1995 - Travaux publics | 101,95 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 3 | 250,00 |
| Remise de retenue - déneigement 1994- | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| 1995 - zone 7 | 500,00 |
| Déneigement 1994-1995 - zone 3 - paiement no 4 - retenue 10 % | 73 523,42 |
| Déneigement 1994-1995 - zone 7 - paiement no 4 - retenue 10 % | 137 630,53 |
| Télé-inspection D.G. inc.: | |
| Remise de retenue - inspection télévisée de conduites neuves 1994 | 1 287,99 |
| Maurice Thompson & fils ltée: | |
| Réparation de deux fauteuils - Travaux publics | 267,80 |
| Alain Tremblay: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| Union des municipalités du Québec: | |
| Cotisation annuelle 1995 | 19 157,80 |
| Cotisation annuelle 1995 pour le Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines (CRM) | 3 931,45 |
| Déménagements Valois inc.: | |
| Entreposage - du 18 décembre 1994 au 17 janvier 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| Valpan microfilms inc.: | |
| Achat de papier pour impression des documents conservés sur microfilms - Greffe | 362,36 |
| Ville de Montréal: | |
| Mise à jour # 14 de la Charte de la Ville de Montréal - Greffe | 24,66 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - janvier 1995 - Travaux publics | 537,07 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Association des arénas du Québec: | |
| Cotisation 1995 | 130,00 |
| Centre d'exposition de Val d'Or: | |
| Frais de retour à Trois-Rivières de l'exposition "Les vitraux de la cathédrale" - Affaires culturelles | 100,00 |
| Ministre des Finances: | |
| Permis de bars - Colisée | 902,00 |
| Service national des sauveteurs inc.: | |
| Frais d'affiliation 1995 | 50,00 $ |
| Productions Specta inc.: | |
| Services d'entretien, d'accueil et de surveillance, services professionnels généraux, publicité - décembre 1994 - Bibliothèque | 3 013,50 |
| Conciergerie et manoeuvre, salaires, avantages sociaux - décembre 1994 - Parc portuaire | 4 472,96 |

INITIALES DU MAIRE
83
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Personnel d'accueil et technique - réception des Fêtes des employés | 328,06 |
| Transhumance communication inc.: Publicité - Salle J.-A.-Thompson - Affaires culturelles | 797,69 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 992,62 |
| J. Champagne inc. | 483,85 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 285,60 |
| Froma-Dar | 1 219,40 |
| Alexandre Gaudet ltée | 1 667,88 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 154,82 |
| LPM Supérieur inc. | 1 490,05 |
| Distributrices Marchand ltée | 374,59 |
| Phiga inc. | 60,00 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 683,11 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 211,86 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: Achat de disques compacts - audio jeunes et adultes | 657,26 |
| Bicybec ltée: Cartes de plastique (10 000) - Bibliothèque | 2 032,91 |
| Services d'abonnement Canebsco ltée: Ajustement de factures - abonnement à divers périodiques | 23,23 |
| Abonnement à des périodiques | 49,90 |
| Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio jeunes et adultes | 419,73 |
| Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue: Achat du livre "Contrastes" 2e édition | 26,75 |
| CRSBP: Transfert sur support informatique de la totalité des notices catalographiques de la banque de données de la CRSBP - Bibliothèque | 9 828,62 $ |
| Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes | 358,85 |
| Office national du film: Entente ONF | 2,00 |
| Théâtre de la Source: Animation des jeunes le 4 mars 1995 - 1er versement | 240,02 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Laberge, André:

No 8614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections<br>1 095 km - janvier 1995 | 306,60 |
| Turcotte, Jean-François:<br>Concierge-messager - Greffe<br>290 km - janvier 1995 | 81,20 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jean-Yves Déziel:<br>Cap-de-la-Madeleine - cours MIP | 12,00 |
| Jacques Goudreau:<br>Montréal - Expo-habitat | 64,00 |
| Richard Marchand:<br>Montréal - journée d'échange et de réflexions - randonnée bicycle | 90,20 |
| André Jr. Martineau:<br>Cap-de-la-Madeleine - cours MIP | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 620,29 |
| Juliette Bourassa | 115,65 |
| Pierre Gélinas | 1 131,28 |
| Pierre Gélinas | 561,86 |
| Jean-Guy Gervais | 144,43 |
| Jean-Louis Goneau | 97,35 |
| Rachel Veilleux | 30,70 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 28 janvier 1995 | 340 620,77 |
| TOTAL | 1 420 932,37 $ |
| GRAND TOTAL | 2 681 221,73 $ |

Service de la trésorerie
Le 3 février 1995

ADOPTÉE

76-95
Liste des chèques janvier 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de janvier 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 398 388,59 $;

INITIALES DU MAIRE
85
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

---

77-95
Congédiement
Robert Dupuis.

ATTENDU que M. Robert Dupuis, mécanicien 1ère classe à l'atelier mécanique du Service des travaux publics, a avoué avoir jeté à la poubelle deux filtres à transmissions alors qu'il avait indiqué les avoir changés sur deux véhicules du Service de la sécurité publique;

ATTENDU que ces gestes sont malhonnêtes et qu'ils furent posés à deux moments distincts;

CONSIDÉRANT les graves conséquences qu'auraient pu avoir de tels gestes;

CONSIDÉRANT que ces gestes ont été posés de façon préméditée;

CONSIDÉRANT que M. Dupuis n'a manifesté aucun remord et qu'il a candidement avoué ce qu'il a fait;

CONSIDÉRANT son dossier antérieur à ces événements;

CONSIDÉRANT que, dans ces circonstances, le lien de confiance entre cet employé et la Ville est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT que M. le maire Guy LeBlanc s'est prévalu le 19 janvier 1995 des pouvoirs que lui confère le deuxième alinéa de l'article 52 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) pour suspendre, sans solde, M. Dupuis de ses fonctions, et ce, pour une durée indéterminée;

ATTENDU que M. le maire Guy LeBlanc vient de faire rapport par écrit au Conseil et qu'il lui a exposé les motifs de sa décision;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte de la suspension imposée le 19 janvier 1995 par M. le maire Guy LeBlanc à M. Robert Dupuis.

Que cette suspension soit transformée en un congédiement et que, par conséquent, M. Robert Dupuis soit immédiatement congédié.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

86

INITIALES DU GREFFIER



78-95
Opération mains propres.

ATTENDU que les maladies infectieuses, comme le rhume et la grippe, se propagent rapidement parmi les groupes de jeunes enfants dans les garderies et les écoles et qu'elles entraînent des visites couteuses chez les médecins et un absentéisme en classe;

ATTENDU que les jeunes enfants semblent particulièrement sujets à ces maladies infectieuses pendant l'hiver;

ATTENDU qu'une étude a démontré que le fait de se laver les mains à l'aide d'un savon anti-bactériens réduit considérablement l'incidence de ces maladies chez les jeunes enfants;

ATTENDU que la Société canadienne de pédiatrie et "Lever 2000" parrainent un programme de sensibilisation auprès des écoles et du public afin de rappeler aux jeunes enfants et à leurs parents l'importance de se laver les mains correctement pour prévenir les maladies infectieuses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Fançoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, conjointement avec la Société canadienne de la pédiatrie et "Lever 2000", proclament la période du 20 au 26 février 1995 "Opération mains propres/semaine de sensibilisation à l'importance de la propreté des mains".

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt (20) février mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

79-95
Procès-verbaux ass. publ. consult. et séance régul. du 06-02-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance régulière tenues le 6 février 1994, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

c) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien, décrétant un emprunt à cet effet et remplaçant le règlement 1356 (1994).
(M. Michel Legault, le 14 novembre 1994.)

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

d) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

e) Règlement sur les séances et le fonctionnement du Conseil et remplaçant le règlement no 2 (1971).
(M. Michel Legault, le 19 décembre 1994.)

f) Règlement autorisant l'élargissement de deux (2) tronçons du boulevard des Forges, la réfection de la pataugeuse du parc des Pins, de la piscine du parc de l'Exposition, du pavage et des trottoirs de diverses rues et le remplacement ou la modification de certains équipements de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 décembre 1994.)

g) Règlement autorisant la mise aux normes de certains édifices municipaux, des travaux de correction au réseau d'égout, la synchronisation des feux de circulation du boulevard des Récollets et la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 19 décembre 1994.)

h) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette, la correction du talus de la rivière Saint-Maurice, l'ajout de bornes d'incendie et la rénovation de vannes du réseau d'aqueduc, la réparation des postes de pompage du réseau d'égout, l'alésage de conduites d'égout, la réparation et la construction de regards d'égout et diverses autres améliorations du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 19 décembre 1994.)

i) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

j) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés et abrogeant le règlement 1351 (1994).
(M. Roland Thibeault, le 6 février 1995.)

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 12 (1989) afin prolonger serv. vidange sur appel jusqu'au 31-10-97.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de prolonger le service de vidange sur appel offert par la Ville jusqu'au 31 octobre 1997.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Gilles Latour

---

INITIALES DU GREFFIER
89
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1310 (1993) afin de satisfaire cert. exigences tech. de Revenu Canada Impôt.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. autor. signature entente avec la CARRA relativ. au transfert des prest. accum. au fonds pension d'ex-employés.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la signature d'une entente avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances relativement au transfert réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. établ. mode tarif. relié aux demandes de modif. règl. d'urbanisme.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement établissant un mode de tarification relié aux demandes de modification des règlements d'urbanisme et remplaçant le règlement 1266 (1992).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) André Noël

---

Avis de motion. Règl. autor. acquis. aéroport régional T.-R. du gouv. du Canada.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'acquisition de l'aéroport régional de Trois-Rivières du gouvernement du Canada et remplaçant le règlement no 228.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Henri-Paul Jobin

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2000-L (1989) de manière revoir superficie et largeur min. lots d'angle dans zone 921-C.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à revoir la superficie et la largeur minimum des lots d'angle dans la zone 921-C.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 243-1M et régir normes d'impl. et usages.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 243-M, créer la zone 243-1M à même une partie de la zone 243-M et d'y régir les normes d'implantation et les usages.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière créer zone 300-1R et d'y définir usages et normes d'implant.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 300-1R à même une partie de la zone 300-R et d'y définir les usages et les normes d'implantation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière réduire à 6,0 m marge recul avant pour rues transv., dans zone 1221-ZPD.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire de 10,0 mètres à 6,0 mètres la marge de recul avant pour les rues transversales au boulevard des Forges, dans la zone 1221-ZPD.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Michel Legault

---

INITIALES DU MAIRE
91
INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. "Vente de pièces et acc. pour appareils électrom." zone 132-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente de pièces et d'accessoires pour appareils électroménagers" dans la zone 132-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 702-I, les "Rest. avec Bar" et l'affichage sur poteau.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 702-I, les "Restaurants avec Bar" complémentaires à l'usage principal Salle de Billard et, permettre l'affichage sur poteau à 1,50 m.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Résid. pour pers. âgées" dans zone 622-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" d'un maximum de quinze (15) personnes dans la zone 622-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 336-R, la vente à l'ext. et dans garages privés comme usage compl.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 336-R, la vente à l'extérieur et dans les garages privés comme usage complémentaire à l'usage "Vente au détail d'antiquités".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 302-R, usage "Résid. pour pers. âgées" et revoir normes d'impl. de cet usage.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 302-R, l'usage "Résidence pour personnes âgées, 11 personnes maximum" et revoir les normes d'implantation de cet usage.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 225-1-M, établ. où l'on sert repas sans boisson alcool. et régir tranf. des usages résid. et non résid.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 225-1-M, les établissements où l'on sert des repas sans boisson alcoolique et régir la transformation des usages résidentiels à non résidentiels.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Roland Thibeault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à changer cert. normes d'implant. et d'amén. dans zone comm. 921-C.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer certaines normes d'implantation et d'aménagement des terrains dans la zone commerciale 921-C.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière réduire à 3,5 m. marges recul latér. dans zone 1255-1R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire à 3,5 mètres les marges de recul latérales réunies dans la zone 1255-1R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

INITIALES DU MAIRE
93
INITIALES DU GREFFIER

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à mod. indice d'occ. au sol pour bâtiments existants dans zone 140-I.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier l'indice d'occupation au sol pour les bâtiments existants dans la zone 140-I.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière revoir usages autor. zone 237-P.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés dans la zone 237-P.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à ajuster norme relative aux mat. revêtement extér. dans zone 231.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajuster la norme relative aux matériaux de revêtement extérieur dans la 231.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 703-I, affichage sur poteau.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 703-I, l'affichage sur poteau à 1,50 m de la ligne de rue.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) André Noël

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 236-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 236-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) André Noël

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière définir "Hôtel du passant" et créer normes spéc. s'y rattachant; confirmer impl. bâtiments exist.; etc.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir "Hôtel du passant" et créer les normes spéciales s'y rattachant; confirmer l'implantation de bâtiments existants; à prohiber le fractionnement de logements; permettre les usages complémentaires à un usage résidentiel aux étages et permettre la vente de produits fabriqués sur place; permettre la construction de plus d'un cabanon; restreindre l'empiétement des stationnements dans les cours arrières; ajuster les normes relatives aux murs de soutènement; revoir certaines normes sur les cafés-terrasses; revoir l'affichage pour les résidences pour personnes âgées de 15 personnes et moins; se prévaloir des dispositions de la M.R.C. pour les secteurs de fortes pentes et exiger un certificat attestant la conformité des travaux effectués dans les zones à risques de glissement de terrain.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) André Noël

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 240-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 240-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) André Noël

---

INITIALES DU MAIRE 95 INITIALES DU GREFFIER

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 242-M.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 242-M.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 février 1995.

(signé) André Noël

---

80-95
Compte rendu Comm. perm. 6-02-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 6 février 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

81-95
Projet de règl. 2000-L-16 (1995) modif. règl. 2000-L (1989) de manière revoir superficie et largeur min. lots d'angle dans zone 921-C.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2000-L-16 (1995) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à revoir la superficie et la largeur minimum des lots d'angle dans la zone 921-C;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2000-L-16 (1995) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à revoir la superficie et la largeur minimum des lots d'angle dans la zone 921-C, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

le maire Guy LeBlanc a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puisque son étude de notaires a préparé des documents légaux pour les personnes ayant demandé les modifications contenues dans ledit projet de règlement. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE

---

82-95
Projet de règl. 2001-Z-210 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) aux fins créer zone 243-1M et régir normes d'impl. et les usages.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-210 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 243-M, de créer la zone 243-1M à même une partie de la zone 243-M et d'y régir les normes d'implantation et les usages;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-210 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 243-M, de créer la zone 243-1M à même une partie de la zone 243-M et d'y régir les normes d'implantation et les usages, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

83-95
Projet de règl. 2001-Z-211 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à créer zone 300-1R et d'y définir usages et normes d'impl.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-211 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 300-1R à même une partie de la zone 300-R et d'y définir les usages et les normes d'implantation;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-211 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 300-1R à même une partie de la zone 300-R et d'y définir les usages et les normes d'implantation, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
97
INITIALES DU GREFFIER

84-95
Projet de règl. 2001-Z-212 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à réduire à 6,0 m la marge recul avant pour rues transv. dans zone 1221-ZPD.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-212 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire de 10,0 mètres à 6,0 mètres la marge de recul avant pour les rues transversales au boulevard des Forges, dans la zone 1221-ZPD;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-212 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire de 10,0 mètres à 6,0 mètres la marge de recul avant pour les rues transversales au boulevard des Forges, dans la zone 1221-ZPD, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

85-95
Projet de règl. 2001-Z-213 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. "Vente de pièces et d'acc. pour appareils électrom." dans zone 132-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-213 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente de pièces et d'accessoires pour appareils électroménagers" dans la zone 132-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-213 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente de pièces et d'accessoires pour appareils électroménagers" dans la zone 132-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

86-95
Projet de règl. 2001-Z-214 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm., dans zone 702-I, "Rest. avec Bar" et l'affichage sur poteau.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-214 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 702-I, les "Restaurants avec Bar" complémentaires à l'usage principal Salle de Billard et, permettre l'affichage sur poteau à 1,50 m;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-214 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 702-I, les "Restaurants avec Bar" complémentaires à l'usage principal Salle de Billard et, permettre l'affichage sur poteau à 1,50 m, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

87-95
Projet de règl. 2001-Z-215 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. l'usage "Résid. pour pers. âgées" dans zone 622-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-215 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" d'un maximum de quinze (15) personnes dans la zone 622-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-215 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" d'un maximum de quinze (15) personnes dans la zone 622-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

88-95
Projet de règl. 2001-Z-216 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm., dans zone 336-R, vente à l'ext. et dans garages privés comme usage compl.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-216 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 336-R, la vente à l'extérieur et dans les garages privés comme usage complémentaire à l'usage "Vente au détail d'antiquités";

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-216 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989)

INITIALES DU MAIRE
99
INITIALES DU GREFFIER

concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 336-R, la vente à l'extérieur et dans les garages privés comme usage complémentaire à l'usage "Vente au détail d'antiquités", afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

89-95
Projet de règl. 2001-Z-217 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 302-R, usage "Résid. pour pers. âgées" et revoir normes d'impl. de cet usage.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-217 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 302-R, l'usage "Résidence pour personnes âgées, 11 personnes maximum" et revoir les normes d'implantation de cet usage;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-217 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 302-R, l'usage "Résidence pour personnes âgées, 11 personnes maximum" et revoir les normes d'implantation de cet usage, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

90-95
Projet de règl. 2001-Z-218 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 225-1-M, établ. où l'on sert repas sans boisson alcool. et régir transf. des usages résid. et non résidentiels.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-218 (1989) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 225-1-M, les établissements où l'on sert des repas sans boisson alcoolique et régir la transformation des usages résidentiels à non résidentiels;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-218 (1989) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 225-1-M, les établissements où l'on sert des repas sans boisson alcoolique et régir la transformation des usages résidentiels à non résidentiels, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

91-95
Projet de règl. 2001-Z-219 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière changer cert. normes d'impl. et d'amén. dans zone comm. 921-C.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-219 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer certaines normes d'implantation et d'aménagement des terrains dans la zone commerciale 921-C;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-219 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer certaines normes d'implantation et d'aménagement des terrains dans la zone commerciale 921-C, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. le maire Guy LeBlanc a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puisque son étude de notaires a préparé des documents légaux pour les personnes ayant demandé les modifications contenues dans ledit projet de règlement. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE

---

92-95
Projet de règl. 2001-Z-220 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière réduire à 3,5 m. marges recul latér. dans zone 1255-1R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-221 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire à 3,5 mètres les marges de recul latérales réunies dans la zone 1255-1R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-221 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire à 3,5 mètres les marges de recul latérales réunies dans la zone 1255-1R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
101
INITIALES DU GREFFIER

93-95
Projet de règl. 2001-Z-222 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à mod. indice d'occ. au sol pour bâtiments existants dans zone 140-I.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-222 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier l'indice d'occupation au sol pour les bâtiments existants dans la zone 140-I;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-222 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier l'indice d'occupation au sol pour les bâtiments existants dans la zone 140-I, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

94-95
Projet de règl. 2001-Z-223 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière revoir usages autor. zone 237-P.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-223 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés dans la zone 237-P;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-223 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés dans la zone 237-P, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

95-95
Projet de règl. 2001-Z-224 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à ajuster norme relative aux mat. revêtement ext. zone 231.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-224 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajuster la norme relative aux matériaux de revêtement extérieur dans la 231;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-224 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajuster la norme relative aux matériaux de revêtement extérieur dans la 231, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

96-95
Projet de règl. 2001-Z-225 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 703-I, affichage sur poteau.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-225 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 703-I, l'affichage sur poteau à 1,50 m de la ligne de rue;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-225 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 703-I, l'affichage sur poteau à 1,50 m de la ligne de rue, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

97-95
Projet de règl. 2001-Z-226 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" zone 236-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-226 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 236-R;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-226 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 236-R, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

INITIALES DU GREFFIER
103
INITIALES DU GREFFIER

98-95
Projet de règl. 2001-Z-228 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière définir "Hôtel du passant" et créer normes spéc. s'y rattachant, confirmer impl. bâtiments exist.; etc.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-228 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir "Hôtel du passant" et créer les normes spéciales s'y rattachant; confirmer l'implantation de bâtiments existants; à prohiber le fractionnement de logements; permettre les usages complémentaires à un usage résidentiel aux étages et permettre la vente de produits fabriqués sur place; permettre la construction de plus d'un cabanon; restreindre l'empiétement des stationnements dans les cours arrières; ajuster les normes relatives aux murs de soutènement; revoir certaines normes sur les cafés-terrasses; revoir l'affichage pour les résidences pour personnes âgées de 15 personnes et moins; se prévaloir des dispositions de la M.R.C. pour les secteurs de fortes pentes et exiger un certificat attestant la conformité des travaux effectués dans les zones à risques de glissement de terrain;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-228 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir "Hôtel du passant" et créer les normes spéciales s'y rattachant; confirmer l'implantation de bâtiments existants; à prohiber le fractionnement de logements; permettre les usages complémentaires à un usage résidentiel aux étages et permettre la vente de produits fabriqués sur place; permettre la construction de plus d'un cabanon; restreindre l'empiétement des stationnements dans les cours arrières; ajuster les normes relatives aux murs de soutènement; revoir certaines normes sur les cafés-terrasses; revoir l'affichage pour les résidences pour personnes âgées de 15 personnes et moins; se prévaloir des dispositions de la M.R.C. pour les secteurs de fortes pentes et exiger un certificat attestant la conformité des travaux effectués dans les zones à risques de glissement de terrain, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

99-95
Projet de règl. 2001-Z-230 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 240-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-230 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 240-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-230 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 240-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

100-95
Projet de règl. 2001-Z-231 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 242-M.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-231 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 242-M;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-231 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 242-M, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 13 mars 1995 à 19 h 00.

ADOPTÉE

---

101-95
Règl. 1371 (1995) appr. budget 1995 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrétant cotis.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 janvier 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1371 (1995) approuvant le budget 1995 de la «SIDAC» CENTRE-VILLE et décrétant une cotisation à l'endroit des contribuables qui tenaient, le 1er janvier 1995, une place d'affaires à l'intérieur du district commercial dans lequel elle a compétence soit adopté.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
105
INITIALES DU GREFFIER

102-95
Règl. 1372 (1995) accordant subv. démolition de hangar et emprunt au fonds de roul.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1372 (1995) accordant une subvention aux fins de la démolition de bâtiments irrécupérables, impropres à leur destination ou incompatibles avec leur environnement et décrétant un emprunt à cet effet de 10 000,00 $ au fonds de roulement soit adopté.

ADOPTÉE

---

103-95
Règl. 1373 (1995) autor. rénov. divers parcs, mise normes salle spect. Centre culturel, constr. abris baseball, etc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1373 (1995) autorisant la rénovation de divers parcs, la mise aux normes de la salle de spectacles du Centre culturel, la construction d'abris de baseball, le réaménagement de comptoirs à la bibliothèque Gatien-Lapointe, l'acquisition et la plantation d'arbres, l'acquisition de véhicules pour le Service de la sécurité publique, le remplacement de réservoirs, le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et des interventions de différentes natures sur des talus et décrétant un emprunt à cet effet de 594 500,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE

106

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

104-95
Servitude par Caisse pop. St-Philippe des T.-R.: implant. borne d'incendie.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la Caisse populaire St-Philippe des Trois-Rivières dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une borne d'incendie à l'intersection ouest des rues Royale et Gervais;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la Caisse populaire St-Philippe des Trois-Rivières lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une borne d'incendie sur le terrain constituant le fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Caisse populaire, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Un immeuble désigné comme étant une partie du lot numéro deux mille six cent trente-huit (ptie 2638) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Ce terrain mesure un mètre (1 m) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest et il contient en superficie un mètre carré (1 $m^2$).

Il est borné vers le nord-est par le lot 2427 (rue Gervais); vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 2638.

Le coin nord-est de cet immeuble se trouve à vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m) de l'intersection des limites sud-ouest du lot 2427 (rue Gervais) et nord-ouest du lot 2641 (rue Royale).

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 3 octobre 1994 sous le numéro 865 de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro deux mille six cent quarante et un (2641) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à la Caisse populaire St-Philippe des Trois-Rivières, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son

INITIALES DU MAIRE
107
INITIALES DU GREFFIER

absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

105-95
Mainlevée à Roger Trudel, "2633-4680 Québec inc." et "Gestion Francine Cloutier inc."

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean Gélinas, notaire, le 18 décembre 1964 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 18 décembre 1964 sous le numéro 247271, la Cité des Trois-Rivières a vendu le lot 23-168 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à Roland Marchand;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Albéric Roy, notaire, le 20 juillet 1973 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 24 juillet 1973 sous le numéro 286140, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu le lot 23-176 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à Roger Turmel;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu le 7 mars 1977 par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits le 8 mars 1977 sous le numéro 307862, la Ville de Trois-Rivières a vendu les lots 22-15 et 23-178 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à la compagnie "Location de grues T.R. inc.";

ATTENDU que chacun de ces actes contenait une clause résolutoire garantissant à la Ville le respect de certains engagements pris par les acquéreurs;

ATTENDU que, depuis la signature de ces actes de vente, les conditions imposées aux acquéreurs ont été respectées;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de mainlevée à être consenti par la Ville et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les privilèges et autres droits --- notamment ceux lui résultant des clauses résolutoires --- stipulés en sa faveur dans les actes publiés dans au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous les numéros 247271, 286140 et 307862.

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de mainlevée, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

106-95
Entente avec "Tennis Maur. Plus": mandat organiser et offrir cours tennis été 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir entre la Ville et la compagnie "Tennis Mauricie Plus";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de confier à cet organisme le mandat d'organiser et d'offrir à la population des cours de tennis au cours de l'été 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

107-95
Contrat de travail avec Isabel Rouette: coord. Centre d'exp. et d'interpr. des pâtes et papier.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir avec Mme Isabel Rouette;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Mme Isabel Rouette, du 20 février au 30 décembre 1995, à titre de coordonnatrice du Centre d'exposition et d'interprétation des pâtes et papier.

Qu'elle lui verse une rémunération maximum de 470 $ par semaine.

Que le susdit contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

108-95
Adjudication contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition de la compagnie "I.B.M. Canada ltée", au montant de 5 355,89 $, pour la fourniture et l'installation d'un disque 9336, modèle 20, de capacité 1,714 GIG bytes de marque I.B.M., à être installé dans l'ordinateur AS/400, modèle E50 d'IBM, et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même l'emprunt au fonds de roulement de

INITIALES DU MAIRE
109
INITIALES DU GREFFIER

120 000 $ adopté ultérieurement ce soir pour autoriser et financer l'achat de différents petits équipements.

ADOPTÉE

---

109-95
Avis à "Bis Remorquage enr.": mettre fin contrat remorquage de véh. routiers.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 414-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 9 août 1993, le Conseil a accepté une proposition de "Bis Remorquage enr." pour le remorquage, le déplacement et le remisage de véhicules routiers et qu'il lui a adjugé le contrat à cet effet;

ATTENDU qu'aux termes de cette résolution, la Ville se réservait le droit de mettre fin unilatéralement à ce contrat moyennant un préavis écrit de 90 jours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières mette fin au contrat la liant à "Bis Remorquage enr." en vertu de ladite résolution 414-93, et ce, à compter du 24 mai 1995.

ADOPTÉE

---

110-95
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 163,88 $ à Gilles Mimeault, pour les dommages occasionnés le 25 novembre 1994 à sa voiture par le mauvais état de la chaussée du boulevard Rigaud;

- une somme de 920,67 $ à Fred Carley, pour les dommages occasionnés le 1er novembre 1994 à sa voiture par une branche tombée d'un arbre appartenant à la Ville;

- une somme de 78,75 $ à Manon Biron, pour les dommages occasionnés le 10 janvier 1995 à sa voiture par le mauvais état de la rue St-Paul;

- une somme de 86,75 $ à Louis Hamel, pour les dommages occasionnés le 14 septembre 1994 à sa propriété du 5271 du boulevard Chanoine-Moreau lors de travaux de nettoiement d'un puisard;

- une somme de 79 $ à Jocelyn Bordeleau, pour les dommages occasionnés le 23 mars 1994 à sa propriété du 456 de la rue Benjamin-Sulte lors de travaux de déneigement;

- une somme de 165,23 $ à Nicole Hébert, pour les dommages occasionnés le 3 novembre 1994 à sa propriété du 890 de la

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

rue de l'Espéranto par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 300 $ à Linda Côté, pour les dommages occasionnés le 21 juin 1994 à sa propriété du 5465 de la rue Jean-Paul-Lavergne par le refoulement de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 400 $ à Jean-Paul Livernoche, pour les dommages occasionnés le 10 novembre 1994 à sa propriété du 506 de la rue Williams par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 206,18 $ à Kate Chênevert, pour les dommages occasionnés le 28 octobre 1994 à sa propriété du 3900 du boulevard des Chenaux par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

111-95
Mandat à Me Marc St-Pierre: défendre la Ville dans action de Guy Larivière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Marc St-Pierre, avocat, pour qu'il la défende dans l'action en paiement intentée contre elle par M. Guy Larivière, le 4 janvier 1995, devant la Cour du Québec/Chambre civile (dossier # 400-02-000003-952).

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 160,00 $ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-11-1-410 du budget.

ADOPTÉE

---

112-95
Mandat à Me Richard Lambert: défendre la Ville dans action de "La Royale du Canada, cie d'ass."

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Richard Lambert, avocat, pour qu'il la défende dans l'action en dommages et intérêts intentée contre elle par "La Royale du Canada, compagnie d'assurances", le 20 janvier 1995, devant la Cour supérieure (dossier # 400-05-000034-950) et par "Commercial Union, compagnie d'assurances" et autres, le 27 janvier 1995, devant la Cour supérieure (dossier # 400-05-000056-953) à la suite de l'incendie ayant détruit le 3 août 1994 l'immeuble situé au 2215 de la rue Bellefeuille.

Qu'elle lui verse des honoraires de 120,00 $ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

113-95
Mandat à Me Richard Lambert: défendre la Ville dans action de "Général accident, cie d'ass."

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Richard Lambert, avocat, pour qu'il la défende dans l'action en dommages et intérêts intentée contre elle par "Général accident, compagnie d'assurances du Canada", René Desfossés et Guylaine Boisvert, le 9 février 1995, devant la Cour supérieure (dossier # 400-05-000070-954) à la suite de l'incendie ayant détruit le 4 août 1994 l'immeuble situé au 2805 du boulevard St-Michel.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 120,00 $ l'heure à être payés à même les fonds disponibles au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOTPÉE

---

114-95
Autor. à "Café Morgane inc." céder son bail à "Café Morgane Royale inc.".

ATTENDU qu'aux termes d'un bail signé sous seing privé le 9 juin 1994, la Ville a loué à la compagnie "Café Morgane inc." le rez-de-chaussée et une partie du sous-sol de l'édifice François-Nobert situé au 418 de la rue des Forges;

ATTENDU qu'aux termes de l'alinéa 9.1 de ce bail, le locataire ne peut céder les droits lui résultant de ce document sans avoir préalablement obtenu l'autorisation à cet effet de la Ville;

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre adressée au greffier le 15 février 1995 et qui demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, "Café Morgane inc." a demandé l'autorisation de céder ses droits dans ledit bail à la compagnie "Café Morgane Royale inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières consente à la cession du bail relatif au rez-de-chaussée et à une partie du sous-sol de l'édifice François-Nobert situé au 418 de la rue des Forges, intervenu entre elle et "Café Morgane inc.", le 9 juin 1994, à la compagnie "Café Morgane Royale inc.", et ce, aux conditions suivantes:

- la lettre de garantie numéro 595736, au montant de 25 000 $, émise le 25 avril 1994 par la Caisse populaire de Normanville devra être remplacée par une autre portant sur un montant identique;

- la police d'assurances numéro 35 27193 émise par "Général accident, compagnie d'assurances du Canada" devra être remplacé par une autre;

- nonobstant l'article 1873 du Code civil du Québec, la compagnie "Café Morgane inc." demeurera solidairement responsable, avec la compagnie "Café Morgane Royale

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

inc.", de l'exécution des conditions dudit bail, y compris le paiement du loyer.

ADOPTÉE

---

115-95
Mandat à "Consultants V.F.P. inc.": préparer plans et devis bassin rétention riv. Milette et préparer plans et devis trav. constr. collecteur d'égout pluvial.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc.", conditionnellement à l'adoption et à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à cet effet, pour qu'elle:

- prépare les plans et devis des travaux de construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette, sur un terrain appartenant actuellement à Hydro-Québec et qui est situé entre le boulevard des Chenaux et le prolongement envisagé de l'autoroute 40, effectue les relevés topographiques nécessaires et assure la surveillance des travaux à être réalisés;

- prépare les plans et devis des travaux de construction d'un collecteur d'égout pluvial (partie du collecteur St-Maurice), entre ce bassin de rétention et le boulevard des Forges, sur un terrain appartenant actuellement à Hydro-Québec et/ou au ministère des Transports du Québec, effectue les relevés topographiques nécessaires et assure la surveillance des travaux à être réalisés.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 128 000 $, taxes excluses.

ADOPTÉE

---

116-95
Demande à gouv. du Québec: décret excluant applic. Loi sur min. du Conseil exécutif cession aéroport régional de T.-R. par gouv. du Canada.

ATTENDU que l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) stipule qu'aucune municipalité ne peut négocier ou conclure une entente avec un gouvernement au Canada;

ATTENDU que l'article 3.13 de cette Loi prévoit que le gouvernement du Québec peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, exclure de l'application de cette Loi, en tout ou en partie, une entente;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales du Québec a déjà entre les mains les projets d'entente suivants:

- convention de cession par laquelle Sa Majesté la Reine du Chef du Canada transfère à la Ville l'aéroport régional de Trois-Rivières aménagé sur les lots 2607 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, 595 du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne et 649 du cadastre de la Paroisse de La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac;

- entente de contribution par laquelle le gouvernement du Canada s'engage à contribuer, jusqu'à concurrence de 2 500 000 $, au financement de travaux d'amélioration de ces installations aéroportuaires;

- convention par laquelle Sa Majesté du Chef du Canada et la Ville s'entendent sur l'exploitation normale de l'aéroport régional de

Trois-Rivières et sur les services et les installations aéronautiques à y maintenir;

ATTENDU que ces ententes doivent être signées avant le 1er avril 1995 parce que le gouvernement du Canada entend abolir, à compter de cette date, son programme d'aide financière aux aéroports locaux et commerciaux;

ATTENDU que la cession, par le gouvernement du Canada à la Ville, de l'aéroport régional de Trois-Rivières, est un projet qui fait l'objet de pourparlers depuis plusieurs années;

ATTENDU que, dans ces circonstances, le gouvernement du Québec peut rapidement exclure de l'application de ladite Loi les ententes ci-dessus mentionnées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au gouvernement du Québec d'exclure de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) les ententes ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

---

117-95
Approb. plan créant lots 190-66, 191-129 et 192-200 cadastre Par. T.-R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 18 août 1994 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2348 de ses minutes, par lequel une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour notamment créer les lots 190-66, 191-129 et 192-200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 290-95 DU 1 mai 1995

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est projeté de faire des futurs lots 190-66, 191-129 et 192-200 dudit cadastre des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la création des lots 190-66, 191-129 et 192-200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, qu'à cette fin, elle approuve le plan préparé le 18 août 1994 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2348 de ses minutes.

ADOPTÉE

---

118-95
Emprunt 120 000 $ fonds roul. achat d i f f . équipements.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une liste préparée le 17 février 1995 par le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean-Hélie, dans laquelle celui-ci énumère et estime la valeur de différents petits

No 6814-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

équipements qui sont nécessaires aux opérations des différents services de la Ville;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'achat des divers petits équipements énumérés dans la liste annexée à la présente résolution et qu'elle en finance l'acquisition à même le produit d'un emprunt de 120 000 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

---

119-95
Transfert du solde au 31-12-94 du poste "progr. d'animation terrains jeux" au même poste budget 1995.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le transfert d'une somme de 2 029,79 $, soit le solde au 31 décembre 1994 du poste "03-50-01-3 programme d'animation des terrains de jeux", au même poste du budget 1995.

ADOPTÉE

---

120-95
Proclamation période 15 mai au 30 août 1995 "Programme étéACTIF".

ATTENDU que la Direction de la condition physique de Santé Canada, les gouvernements des provinces et des territoires et des entreprises et organismes nationaux ont uni leurs efforts pour lancer le "Programme étéACTIF";

ATTENDU que ce nouveau programme insiste sur les avantages de l'activité physique régulière et encourage l'adoption d'un mode de vie actif et en santé;

ATTENDU que la Ville et les organismes qui lui sont associés offrent à la population une vaste gamme de possibilités de vie active;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame la période du 15 mai au 30 août 1995 comme étant, sur son territoire, la période officielle du "Programme étéACTIF".

Qu'elle autorise et encourage le personnel du Service loisir et culture et les bénévoles qui travaillent en collaboration avec lui à

INITIALES DU MAIRE
115
INITIALES DU GREFFIER

participer à cette campagne de promotion de l'activité physique régulière et d'un mode de vie actif et en santé.

Qu'elle supporte les centres communautaires, les associations sportives, les associations de loisir et la Corporation pour le développement d'île St-Quentin inc. dans l'organisation, au cours de cette prériode, d'activités s'inscrivant dans le cadre de ces préoccupations.

ADOPTÉE

---

121-95
Achat billets part. diverses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (40 $) permettant de participer à un spectacle bénéfice organisé le 10 mars 1995 par "La fondation de parrainage inc.";
- d'un billet (50 $) permettant de participer à un cocktail bénéfice organisé le 15 mars 1995 par la Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec;
- d'un billet (20 $) permettant de participer à un souper organisé le 28 mai 1995 par l'«Association "Espoir de Vie - APOR" inc» dans le cadre d'un tournoi de golf qui se tiendra au club de golf Godefroy.

ADOPTÉE

---

122-95
Liste des comptes des 11 et 18 février 1995.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour les semaines se terminant les 11 et 18 février 1995

| | |
|---|---|
| Groupe Admari inc.: | |
| Préposés aux stationnements - janvier 1995 - Cour municipale | 4 305,72 $ |
| Association québécoise des techniques de l'eau: | |
| Cotisations 1995 - 6 personnes - Usine de traitement d'eau | 598,29 |
| Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec: | |
| Achat du Devis de travaux municipaux - Greffe | 10,00 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Association des chefs de services d'incendie du Québec: | |
| Cotisation 1995 - Sécurité publique | 142,44 |
| Association québécoise des agents du bâtiment inc.: | |
| Cours Code du bâtiment - 4 personnes - Permis | 1 000,00 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Jurisprudence d'une cause - Contentieux | 14,92 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires et déboursés - décembre 1994 - passation de résolution réduction d'effectifs, griefs - Ressources humaines | 6 664,18 |
| Pierre Boucher: | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 245 $) | 122,50 |
| Buro service enr.: | |
| Achat de matériel pour chaises et réparation de chaise - Sécurité publique | 201,02 |
| Canadien Pacifique limitée: | |
| Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - janvier 1995 - Travaux publics | 2 101,47 |
| Career Track Seminars: | |
| Formation "Comment résoudre conflits et confrontations - Informatique | 225,64 |
| CÉDIC: | |
| Quote-part 1995 - 1er versement de 3 | 107 900,00 |
| Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain: | |
| Subvention - 25e anniversaire | 250,00 |
| Consultants Falardeau ltée: | |
| Honoraires - préparation plans et devis pour achat de contrôleurs de feux de circulation - paiement no 3 | 1 262,06 |
| Cogeco câble inc.: | |
| Location de câble FM - Cour municipale - du 1er mars au 30 avril 1995 | 39,94 $ |
| Les Constructions et pavages Continental ltée: | |
| Déneigement - zone 6 - paiement no 3 - retenue 10 % | 63 377,93 |
| Comsep Buffets Bouff'elles: | |
| Buffet - commission des finances le 1er février 1995 | 30,57 |
| Buffet - session de travail le 1er février 1995 | 95,42 |
| Comité - F.E.C. de T.R.: | |
| Subvention - 150e anniversaire | 500,00 |

INITIALES DU MAIRE
117
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Lionel Deshaies inc.: Renouvellement d'aqueduc et d'égout au 160, rue des Forges - paiement no 1 - retenue 10 % | 14 104,56 |
| Chemises Diamond inc.: Achat de chemises - Sécurité publique | 54,10 |
| R. Dubuc inc.: Fourniture et installation de lampadaires - paiement no 2 - retenue 10 % | 56 298,06 |
| Egzakt inc.: Conception et montage d'une annonce (Congrès des communicateurs 1995) et grilles de logos (150 ans de vie municipale) - Relations publiques | 362,03 |
| M Électrique ltée: Réparation du moteur de l'ascenseur de l'hôtel de ville - Travaux publics | 58,38 |
| Emco Supply: Achat de coude - Travaux publics | 28,91 |
| Filtrum inc.: Réhabilitation du système de fluoration - Usine de traitement d'eau - paiement no 3 - retenue 10 % | 70 952,17 |
| La Fine table: Buffet - session de travail le 13 février 1995 | 96,90 |
| Sable des Forges inc.: Achat de sable - Travaux publics | 915,24 |
| François G. Fortier: Honoraires et déboursés - grief policiers - Ressources humaines | 370,35 |
| Industries Fortier (1980) ltée: Achat de têtes de puisards - Travaux publics | 435,53 |
| Garage Yves Gauthier enr.: Frais de remorquage - Cour municipale | 39,88 |
| Louise Goyette: Remboursement de frais de scolarité (50 % de 212,50 $) | 106,25 |
| Guimond électrique inc.: Signalisation lumineuse - intersection piste cyclable, des Récollets et des Chenaux - paiement no 2 - retenue 10 % | 9 699,14 $ |
| Signalisation lumineuse - intersection piste cyclable, des Récollets et des Chenaux - paiement no 3 - retenue 10 % | 524,77 |
| Michel Héroux: Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Hydro-Québec: Installation d'un luminaire au 1365, 3e Rue - paiement no 1 | 117,37 |

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| ICG gaz propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 128,06 |
| LDN protection service enr.: | |
| Système d'alarme - du 1er mars 1995 au 28 février 1996 - pavillon Ste-Marguerite - Travaux publics | 45,58 |
| Institut de police du Québec: | |
| Évaluation du personnel par simulation - Sécurité publique | 2 289,43 |
| Inscription au cours "moniteur Oleoresin Capsicum" - 1 candidat - Sécurité publique | 17,00 |
| Émission de 14 cartes de compétence de tir - Sécurité publique | 140,00 |
| Mines Seleine: | |
| Achat de sel - Travaux publics | 67 916,81 |
| Service ménager Nettoie-tout: | |
| Entretien ménager - janvier 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Entretien ménager - janvier 1995 - édifice des Travaux publics | 1 196,43 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas aux détenus - du 4 au 24 janvier 1995 - Sécurité publique | 130,02 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis publics (assemblée publique, entrée en vigueur, taxes foncières municipales et d'améliorations locales 1995 1er versement), appel d'offres (aqueduc et drainage lot 205 Domaine des Forges - phase III), publicité (ateliers de loisirs et carnavals de quartiers) | 1 983,06 |
| Office diocésain de pastorale: | |
| Subvention | 50,00 |
| Jean-Yves Ouellet: | |
| Taxation de témoin - frais de déplacement et de stationnement pour une cause - Contentieux | 8,93 |
| Pagé construction inc.: | |
| Remise de retenue - resurfaçage 1994 | 20 649,12 |
| Resurfaçage 1994 - paiement no 2 - retenue 10 % | 285 331,71 |
| Remise de retenue - rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel 1994 | 11 822,34 |
| Aménagements Pluri-services: | |
| Remise de retenue - branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 | 24 639,91 $ |
| Branchements de services d'aqueduc et d'égouts 1994 - paiement no 9 - retenue 10 % | 76 360,81 |
| Pluritec ltée: | |
| Suivi sur les détecteurs de niveaux (réseaux d'égouts) - paiement no 1 | 10 939,68 |

| | |
|---|---|
| Les Publications Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust: | |
| Abonnement au "Recueil de modèles de règlements municipaux" - Greffe | 299,60 |
| Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain: | |
| Acompte - dépenses de décembre 1994 | 120 000,00 |
| Denis Ricard: | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 207,50 $) | 103,75 |
| Allocation d'automobile - décembre 1994 et janvier 1995 | |
| 24 sorties | 72,00 |
| 107 km | 29,96 |
| Communications Le Rocher: | |
| Entretien du système de radiocommunication - janvier et février 1995 - Sécurité publique | 4 212,88 |
| Services ménagers Roy ltée: | |
| Entretien ménager du quartier général - janvier 1995 | 1 774,28 |
| Systèmes de bureautique SBM: | |
| Achat d'un télécopieur, module, prises et installation - Usine de traitement d'eau | 1 540,67 |
| Secrétariat plus: | |
| Travail de secrétariat - Ressources humaines | 309,48 |
| Société des alcools du Québec: | |
| Achat de boisson pour réceptions | 383,91 |
| Société des relationnistes policiers du Québec: | |
| Inscription - Sécurité publique | 25,00 |
| St-Louis & frère inc.: | |
| Réparation de la toiture - édifice François-Nobert - Travaux publics | 213,09 |
| Technologie Tassimco inc.: | |
| Synchronisation boul. des Forges Sud - fourniture et installation de contrôleurs de feux - paiement no 1 - retenue 10 % | 15 011,63 |
| Électronique sécurité Thomas: | |
| Réparation de cinémomètres - Sécurité publique | 579,83 |
| Les Transporteurs en vrac du Trois-Rivières métro: | |
| Transport de neige - hiver 1994-1995 - paiement no 2 | 39 726,79 $ |
| Réginald Vézina: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Jean-Jacques Vézina: | |
| Surveillance et téléphone - janvier 1995 | 62,00 |
| Consultants V.F.P. inc.: | |
| Honoraires - bassin Hydro-Québec - paiement no 3 | 3 723,86 |
| Honoraires - Domaine du Boisé - paiement no 1 | 12 717,38 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: | |
| Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - janvier 1995 - Travaux publics | 248,97 |
| Compensation d'eau pour les résidents de Trois-Rivières desservis par le réseau d'aqueduc de Trois-Rivières-Ouest - 1995 - Trésorerie | 8 871,01 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - janvier 1995 - Travaux publics | 537,08 |
| Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - janvier 1995 - Travaux publics | 74 173,34 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Yves Crépeau & ass. | 170,20 |
| Trudel & associés | 340,75 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Association du hockey mineur de T.-R.: | |
| Entente de soutien et de services - 1er versement | 3 389,66 |
| Coût des arbitres et des marqueurs - janvier 1995 | 1 445,00 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières: | |
| Entretien ménager des parcs-écoles - décembre 1994 | 1 976,21 |
| Claudie Lambert: | |
| Services professionnels - surveillance de quartier - classement des membres | 360,00 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet - frais de jury - "Arts visuels" - Grands prix culturels - Affaires culturelles | 57,78 |
| Lunch - comité de développement - Ressources humaines | 33,85 |
| Buffet - réunion du Conseil le 6 février 1995 | 254,29 |
| Buffet - réunion du Conseil le 16 janvier 1995 | 252,01 |
| Regroupement québécois du loisir municipal: | |
| Cotisation 1995 | 968,78 $ |
| Polyvalente De-La-Salle: | |
| Location de piscine - Mégophias - du 12 septembre au 31 décembre 1994 | 4 348,52 |

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Samson, Bélair, Deloitte & Touche: | |
| Honoraires - vérification des états financiers 1993 de la Fondation culturelle trifluvienne inc. | 683,73 |
| Productions Specta inc.: | |
| Rapports ministère des Finances 1992 et 1993 - Fondation culturelle trifluvienne inc. | 68,00 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - secteur sportif de la polyvalente Ste-Ursule - janvier 1995 | 45,00 |
| Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - janvier 1995 | 406,00 |
| Subventions annuelles aux organismes de personnes âgées pour l'année 1995 | |
| Âge d'or St-Jean-de-Brébeuf | 256,50 |
| Âge d'or St-Philippe | 352,50 |
| Âge d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses | 175,50 |
| Âge d'or St-Laurent | 453,00 |
| Âge d'or St-Pie-X | 354,00 |
| Âge d'or St-François-d'Assise | 132,00 |
| Âge d'or Ste-Thérèse | 472,50 |
| Programme des ateliers de loisir - danse en ligne | 100,00 |
| Âge d'or St-Michel-des-Forges | 283,50 |
| Âge d'or Ste-Cécile | 187,50 |
| Âge d'or Immaculée-Conception | 270,00 |
| Âge d'or Ste-Marguerite | 475,50 |
| Âge d'or St-Jean-Baptiste-de-la-Salle | 327,00 |
| Association des retraités municipaux de Trois-Rivières | 800,00 |
| Les Jardins Laviolette et Terrasses | 52,50 |
| The Whitehead Club | 165,00 |
| Subventions - programme des ateliers de loisir | |
| AFEAS St-Michel-des-Forges: | |
| Danse en ligne | 100,00 |
| Âge d'or St-Sacrement: | |
| Culture physique | 100,00 $ |
| Subvention annuelle aux organismes de personnes âgées pour 1995 | 283,50 |
| Association récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle | 75,00 |
| Loisirs St-Jean-de-Brébeuf | 150,00 |
| Loisirs Ste-Thérèse inc. | 75,00 |
| Subvention - fête familiale de quartier "carnaval" | 400,00 |
| Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée | |
| Multi-Marques inc. | 331,45 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon:
Achat de disques compacts - audio jeunes et adultes 368,62

C.R.S.B.P. Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière inc.:
Services professionnels (contrat d'entretien du fichier pour 1995, jeux de fiches - janvier 1995, etc.) 2 927,90

Reliure Bois-Francs inc.:
Reliure de volumes 344,44

Salon du livre de Trois-Rivières:
Publicité 170,93

Théâtre de la source:
Animation des jeunes le 24 mars 1995 - 1er versement 240,02

AÉROPORT

Trois-Rivières Techni Paint:
Location de hangar pour entreposage d'un avion - du 23 au 24 janvier 1995 284,89

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1995

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections
1 017 km 284,76

Bessette, Madeleine:
Bibliothécaire - Bibliothèque
7 sorties 21,00

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs
384 km 107,52

Boucher, Réjean:
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics
810 km 226,80 $

Bruneau, Roger:
Urbaniste - Urbanisme
18 sorties 54,00
70 km 19,60

Chartrand, Jacques:
Animateur en loisirs - Loisirs
349 km 97,72

Deshaies, Guylaine:
Surveillante - Loisirs
282 km 78,96

Fournier, Normand:
Technicien en système d'information -

| | |
|---|---|
| Services techniques<br>121 km - décembre 1994 et janvier 1995 | 33,88 |
| Goulet, Martin:<br>Technicien génie civil I - Travaux publics<br>3 061 km | 857,08 |
| Hamelin, Rénald:<br>Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections<br>1 015 km | 284,20 |
| Lampron, Martin:<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>3 734 km | 1 045,52 |
| Larouche, Michel:<br>Technicien génie civil I - Travaux publics<br>512 km | 143,36 |
| Lelièvre, Denis:<br>Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires<br>190 km | 53,20 |
| Lemay, Léon:<br>Chef dessinateur - Travaux publics<br>46 sorties - du 29 sept. 1994 au 2 fév. 1995 | 138,00 |
| Matteau, Michel:<br>Technicien en urbanisme - Urbanisme<br>21 sorties - décembre 1994 et janvier 1995<br>163 km - décembre 1994 et janvier 1995 | 63,00<br>45,64 |
| Picard, Yves:<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>154 km - décembre 1994 et janvier 1995 | 43,12 |
| Plamondon, Guy:<br>Technicien génie civil I - Travaux publics<br>91 km | 25,48 |
| Rousseau, Robert:<br>Chef de section - bâtiments - Travaux publics<br>359 km | 100,52 |
| Saintonge, Louis:<br>Chef de service - dessin - Travaux publics<br>32 sorties - du 3 oct. au 30 nov. 1994<br>122 km - du 2 au 23 décembre 1994 | 96,00 $<br>34,16 |
| Vachon, Guy:<br>Mécanicien entretien - Travaux publics<br>12 sorties | 36,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Stéphane Blouin:<br>Victoriaville - formation sur la perception des créances par la COMAQ | 60,40 |
| Jean Bolduc:<br>Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec | 22,50 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU GREFFIER
124

LUNDI LE 20 FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Roland Dargis: | |
| Repas - cours à la Sûreté du Québec de Cap-de-la-Madeleine | 10,00 |
| Lyne Dupuis: | |
| Repas - cours de formation à la Sûreté du Québec de Cap-de-la-Madeleine | 9,00 |
| Fernand Gendron: | |
| Québec - rencontre pour le programme national d'infrastructures | 12,00 |
| Allocation d'automobile - janvier 1995 - 1 723 km - montant maximum | 450,00 |
| Jean-Guy Gervais: | |
| Sainte-Foy - participation à la réception pour souligner l'appui de Monsieur Charles Côté à la mission policière | 134,33 |
| Repas - réunion de l'A.D.P.P.Q. | 12,00 |
| Patrice Gignac: | |
| Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec | 22,50 |
| Jacques Goudreau: | |
| Drummondville - rencontre avec le ministère des Affaires municipales et les urbanistes de la région | 52,60 |
| Québec - rencontre Villes-centres | 87,60 |
| Québec - rencontre Villes-centres | 98,60 |
| Jean Hélie: | |
| Québec - rencontre pour le programme national d'infrastructures | 12,00 |
| Nelson Langlais: | |
| Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec | 22,50 |
| Nelson Laviolette: | |
| Repas - cours de formation MIP | 10,00 |
| Guy LeBlanc: | |
| Repas - frais de représentation | 52,29 |
| Richard Lévesque: | |
| Montréal - réunion BRQCQ | 27,00 $ |
| Danielle Marchand: | |
| Nicolet - cours de formation CRPQ | 140,00 |
| Repas - cours de formation MIP | 9,00 |
| André Marcil: | |
| Repas - réunion de l'Association canadienne de gestion des achats | 27,50 |
| Montréal - exposition industrielle (EXFOR) | 107,00 |
| Vital Marois: | |
| Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec | 22,50 |
| Antoine Morin: | |
| Repentigny et Varennes - visite d'ateliers d'usinage de pompes et de vannes | 126,65 |

INITIALES DU MAIRE
125
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Repas - réunion de l'A.D.P.P.Q. | 12,00 |
| Repas - réunion du comité des élus et directeurs de police | 12,00 |
| Nicole Pépin: | |
| Repas - cours de formation MIP | 12,00 |
| Michel Pothier: | |
| Nicolet - Cours de formation CRPQ | 140,00 |
| Gilles Poulin: | |
| Montréal - bilan post-mortem des élections municipales du 6 novembre 1994 et Québec - révision refonte de la Charte de la Ville | 60,26 |
| Ginette Roy: | |
| Drummondville - réunion inspection systématique | 51,20 |
| Allocation d'automobile - janvier 1995 - 25 sorties | 75,00 |
| Jacques St-Laurent: | |
| Repas - rencontre de travail | 31,14 |
| Françoise Viens: | |
| Drummondville - session de formation pour les élus | 56,29 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 842,42 |
| Jean-Guy Gervais | 200,46 |
| Denis Lelièvre | 53,92 |
| Alain Léveillée | 46,88 |
| Rachel Veilleux | 96,66 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 4 février 1995 | 342 715,16 $ |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 11 février 1995 | 355 701,61 |
| TOTAL | 1 866 323,28 $ |

Service de la trésorerie
Le 17 février 1995

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

126

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 MARS 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le six (6) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire suppléant: | Michel | Legault |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

123-95
Procès-verbal séance du 20-02-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 février 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre celle actuellement ouverte à la circulation et le boulevard Parent et sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 16 mai 1994.)

b) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

c) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

d) Règlement sur les séances et le fonctionnement du Conseil et remplaçant le règlement no 2 (1971).
(M. Michel Legault, le 19 décembre 1994.)

e) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles

INITIALES DU MAIRE
127
INITIALES DU GREFFIER

réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

f) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

g) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances relativement au transfert réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

h) Règlement modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à revoir la superficie et la largeur minimum des lots d'angle dans la zone 921-C.
(M. Michel Legault, le 20 février 1995.)

i) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage aux fins de créer la zone 243-1M à même une partie de la zone 243-M et d'y régir les normes d'implantation et les usages.
(M. Michel Legault, le 20 février 1995.)

j) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 300-1R à même une partie de la zone 300-R et d'y définir les usages et les normes d'implantation.
(M. Michel Legault, le 20 février 1995.)

k) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire de 10,0 mètres à 6,0 mètres la marge de recul avant pour les rues transversales au boulevard des Forges, dans la zone 1221-ZPD.
(M. Michel Legault, le 20 février 1995.)

l) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente de pièces et d'accessoires pour appareils électroménagers" dans la zone 132-R.
(M. Michel Legault, le 20 février 1995.)

m) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 702-I, les "Restaurants avec Bar" complémentaires à l'usage principal Salle de Billard et, permettre l'affichage sur poteau à 1,50 m.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

n) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" d'un maximum de quinze (15) personnes dans la zone 622-R.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

o) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 336-R, la vente à l'extérieur et dans les garages privés comme usage complémentaire à l'usage "Vente au détail d'antiquités".
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

p) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 302-R,

No 6614-R-MG-C Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

l'usage "Résidence pour personnes âgées, 11 personnes maximum" et revoir les normes d'implantation de cet usage.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

q) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 225-1-M, les établissements où l'on sert des repas sans boisson alcoolique et régir la transformation des usages résidentiels à non résidentiels.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

r) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer certaines normes d'implantation et d'aménagement des terrains dans la zone commerciale 921-C.
(M. Daniel Perreault, le 20 février 1995.)

s) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire à 3,5 mètres les marges de recul latérales réunies dans la zone 1255-1R.
(M. Daniel Perreault, le 20 février 1995.)

t) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier l'indice d'occupation au sol pour les bâtiments existants dans la zone 140-I.
(M. Daniel Perreault, le 20 février 1995.)

u) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés dans la zone 237-P.
(M. Daniel Perreault, le 20 février 1995.)

v) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajuster la norme relative aux matériaux de revêtement extérieur dans la 231.
(M. Daniel Perreault, le 20 février 1995.)

w) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 703-I, l'affichage sur poteau à 1,50 m de la ligne de rue.
(M. André Noël, le 20 février 1995.)

x) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 236-R.
(M. André Noël, le 20 février 1995.)

y) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir "Hôtel du passant" et créer les normes spéciales s'y rattachant; confirmer l'implantation de bâtiments existants; à prohiber le fractionnement de logements; permettre les usages complémentaires à un usage résidentiel aux étages et permettre la vente de produits fabriqués sur place; permettre la construction de plus d'un cabanon; restreindre l'empiétement des stationnements dans les cours arrières; ajuster les normes relatives aux murs de soutènement; revoir certaines normes sur les cafés-terrasses; revoir l'affichage pour les résidences pour personnes âgées de 15 personnes et moins; se prévaloir des dispositions de la M.R.C. pour les secteurs de fortes pentes et exiger un certificat attestant la conformité des travaux effectués dans les zones à risques de glissement de terrain.
(M. André Noël, le 20 février 1995.)

z) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 240-M.
(M. André Noël, le 20 février 1995.)

aa) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 242-M.
(M. André Noël, le 20 février 1995.)

---

Avis de motion. Règl. autor. enfouissement fils dans vieux T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 mars 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

Avis de motion. Règl. autor. élarg. boul. des Forges entre rues Père-Marquette et de la Terrière.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 mars 1995.

(signé) André Noël

---

Avis de motion. Règl. autor. trav. correction réseau d'égout, bouclage ptie réseau d'aqueduc et drainage.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de correction au réseau d'égout, de bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et de drainage et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 mars 1995.

(signé) Gilles Latour

---

Avis de motion. Règl. autor. réfection tunnels Laviolette et Lavérendrye.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 mars 1995.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

(signé) Alain Gamelin

---

Avis de motion. Règl. autor. constr. bassin rétention sur rivière Milette et corr. talus bassin riv. St-Maurice.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et la correction du talus du bassin de la rivière St-Maurice et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 mars 1995.

(signé) Serge Parent

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1289 (1993) afin d'augm. frais pour dépl. borne-fontaine.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1289 (1993) établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par le Service des travaux publics afin d'augmenter les frais exigibles pour le déplacement d'une borne-fontaine.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 mars 1995.

(signé) Henri-Paul Jobin

---

124-95
Compte rendu Comm. perm. du 20-02-1995.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 20 février 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

125-95
Règl. 12.4 (1995) prolonger serv. vidange sur appel jusqu'au 31-10-97.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
131
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 12.4 (1995) modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de prolonger le service de vidange sur appel offert par la Ville jusqu'au 31 octobre 1997 soit adopté.

ADOPTÉE

---

126-95
Règl. 1374 (1995) autor. acquis. et exploit. aéroport T.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1374 (1995) autorisant l'acquisition et l'exploitation de l'aéroport de Trois-Rivières soit adopté.

ADOPTÉE

---

127-95
Règl. 1375 (1995) autor. signature entente avec Ville de Laval relativ. transfert prest. accumulées fonds de pension d'ex-employés.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1375 (1995) autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Laval relativement au transfert

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés soit adopté.

ADOPTÉE

---

128-95
Règl. 1376 (1995) établ. mode tarif. relié aux demandes modif. règl. d'urbanisme.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1376 (1995) établissant un mode de tarification relié aux demandes de modification des règlements d'urbanisme soit adopté.

ADOPTÉE

---

129-95
Règl. 1377 (1995) autor. constr. bassin rétention riv. Milette hauteur parc Gilles-Lupien.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 novembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1377 (1995) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien et décrétant un emprunt à cet effet de 378 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

130-95
Règl. 1378 (1995) autor. répar. postes pompage réseau d'égout, ajout bornes d'incendie, rénov. vannes réseau d'aqueduc, alésage conduites d'égout, etc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1378 (1995) autorisant la réparation des postes de pompage du réseau d'égout, l'ajout de bornes d'incendie et la rénovation de vannes du réseau d'aqueduc, l'alésage de conduites d'égout, la réparation et la construction de regards d'égout et diverses autres améliorations du réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 760 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

131-95
Règl. 1379 (1995) autor. élargiss. ptie boul. des Forges, réfect. pataugeuse parc des Pins, piscine parc Exposition, etc.

ATTENDU que des avis de motion ont été donnés à la séance du 19 décembre 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que lesdits avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1379 (1995) autorisant l'élargissement d'une partie du boulevard des Forges, la réfection de la pataugeuse du parc des Pins, de la piscine du parc de l'Exposition, du pavage et des trottoirs de diverses rues, le remplacement ou la modification de certains équipements de l'usine de traitement d'eau et la mise aux normes de certains édifices municipaux et décrétant un emprunt à cet effet de 6 143 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

132-95
Protocole d'entente avec "La Maison de la Famille de T.-R. inc.": mise sur pied services pour besoins des familles.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "La Maison de la Famille de Trois-Rivières inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de reconnaître cet organisme comme partenaire privilégié de la Ville dans la mise sur pied de services adaptés aux besoins des familles et de définir le soutien qu'elle lui apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à "La Maison de la Famille de Trois-Rivières inc." une subvention de 3 500 $ à même les fonds disponibles au poste 02-31-19-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

133-95
Protocole d'entente avec "La Maison de Jeunes Action Jeunesse inc.": mise sur pied services pour adolescent(e)s secteur nord de la ville.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "La Maison de Jeunes Action Jeunesse inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de reconnaître cet organisme comme partenaire privilégié de la Ville dans la mise sur pied de services adaptés aux besoins des adolescent(e)s du secteur nord de la ville et de définir le soutien qu'elle lui apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à "La Maison de Jeunes Action Jeunesse inc." une subvention de 2 500 $ à même les fonds disponibles au poste 02-31-19-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

134-95
Protocole d'entente avec "Alternative Jeunesse de T.-R.": mise sur pied services pour adolescent(e)s de la ville.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de reconnaître cet organisme comme partenaire privilégié de la Ville dans la mise sur pied de services adaptés aux besoins des adolescent(e)s de la ville et de définir le soutien qu'elle lui apportera en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à "Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc." une subvention de 5 000 $ à même les fonds disponibles au poste 02-31-19-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M.

INITIALES DU MAIRE
135
INITIALES DU GREFFIER

Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

135-95
Annul. servitude d'aspect avec Hortense Bellemare (1120-79 Cité T.-R. --- 2580 rue Lajoie).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marc Grégoire, notaire, le 6 mars 1953 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 9 mars 1953 sous le numéro 177051, "La Coopérative d'habitation Laflèche" a vendu le lot 1120-79 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à Alfred Jacques et l'a grevé, au profit du lot 1120-C dudit cadastre, d'une servitude d'aspect garantissant le respect de certaines normes relatives à l'implantation, aux revêtements extérieurs et au genre de bâtiment pouvant y être construit;

ATTENDU qu'Hortense Bellemare est récemment devenue ou est sur le point de devenir propriétaire dudit lot 1120-79;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Henri Cinq-Mars, notaire, le 29 avril 1957 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 1er mai 1957 sous le numéro 199694, "La Coopérative d'habitation Laflèche" a cédé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières toutes les subdivisions dudit lot 1120-C;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel est assujetti ledit lot 1120-79;

ATTENDU qu'Hortense Bellemare désire libérer son immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte d'annulation de servitude à intervenir entre la Ville et ladite Hortense Bellemare;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de propriétaire des lots 1120-C-1 à 1120-C-11 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec Hortense Bellemare, en sa qualité de propriétaire du lot 1120-79 dudit cadastre, d'annuler la servitude d'aspect constituée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 177051 de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres où celui-ci a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés audit acte d'annulation de servitude soient à la charge exclusive d'Hortense Bellemare.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que le susdit acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

136-95
Contrat travail avec Robert Lajoie.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir avec M. Robert Lajoie;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Robert Lajoie, du 6 mars au 2 juin 1995, à titre d'agent de projet au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement.

Qu'elle lui verse une rémunération de 423,08 $ par semaine.

Que le susdit contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

137-95
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.", au montant de 52 827,26 $, pour la fourniture de deux voitures de police de catégorie no 1 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1373 (1995), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet provenant de ce règlement;

- la proposition de la compagnie "Mich-O-Tomobile ltée", au montant de 22 861,65 $, pour la fourniture d'une fourgonnette de type "fourgon cellulaire" et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1373 (1995), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet provenant de ce règlement;

- la proposition de la compagnie "Automobiles Bernier et Crépeau Ltée", au montant de 31 349,02 $, pour la fourniture de deux voitures de police banalisées de catégorie no 3 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à l'approbation par le ministre

INITIALES DU MAIRE
137
INITIALES DU GREFFIER

des Affaires municipales du Québec du règlement 1373 (1995), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet provenant de ce règlement;

- la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 166 422,25 $, pour la construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la rue J.A.-Vincent et sur une partie des rues Léo-Thibeault et Flamand ainsi que la réalisation des travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec du règlement 1360 (1994), le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet provenant de ce règlement;

- la proposition de "Les Entreprises R.F.", au montant de 10 250 $, pour l'engazonnement des excavations en 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de "Les Entreprises R.F.", au montant de 1 980,18 $, pour le nettoiement des trottoirs dans la zone 1 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-22-5-440 du budget;

- la proposition de "Groupe Pelletier Entretien", au montant de 1 788,47 $, pour le nettoiement des trottoirs dans la zone 2 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-22-5-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "Les entreprises électriques Alpha inc.", au montant de 13 255,39 $, pour la modification du système électrique du Parc portuaire et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-51-1-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "Stinson inc.", au montant de 109 $ l'unité, pour la fourniture de 136 barricades anti-émeute pour le Parc portuaire et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-51-1-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "Jules Bourassa & Fils (1988) inc", au montant de 44 815 $, pour la fourniture de 5600 tonnes métriques de pierre concassée et qu'elle lui adjuge le contrat afférent;

- la proposition de "Béton Trois-Rivières", au montant de 21 820 $, pour la fourniture de 260 mètres cubes de béton de ciment et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-22-3-620 du budget.

ADOPTÉE

---

138-95
P a i e m e n t réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 568,70 $ à Sylvie Saint-Pierre, pour les dommages occasionnés le 16 septembre 1994 à sa propriété du 1090 de la rue Bédard par le refoulement de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 494,53 $ à Bell Canada, pour les dommages occasionnés le 25 novembre 1994 à son câble souterrain situé entre les 3925 et 3935 du boulevard Rigaud lors de travaux d'excavation;

- une somme de 86,61 $ à Normand Picard, pour les dommages occasionnés le 24 octobre 1994 à sa propriété du 1408 du boulevard des Chenaux par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 120,77 $ à Nicole Pépin, pour les dommages occasionnés le 26 novembre 1994 à sa propriété du 972 de la rue Saint-François-Xavier par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 43,30 $ à Serge Laflamme, pour les frais qu'il a encourus le 24 novembre 1994 à la suite d'une erreur de l'agent de prévention du Service de la sécurité publique;

- une somme de 550,38 $ à Gaston Maillette, pour les dommages occasionnés le 9 février 1995 à sa propriété du 1791 de la St-Philippe lors de travaux de déneigement;

- une somme de 287,30 $ à Réjean Massicotte, pour les dommages occasionnés le 17 janvier 1995 à sa propriété du 2518 de la rue St-Olivier lors de travaux de déneigement;

- une somme de 1 166,95 $ à Juliette C. Leclerc, pour les dommages occasionnés le 5 janvier 1995 à sa propriété du 264 de la rue Ste-Cécile par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

139-95
Demande de dérogation mineure par Denis Labonté.

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Denis Labonté a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est composé des lots 1755-116-1, 1755-153 et 1755-154 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

INITIALES DU MAIRE
139
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que la nature de cette demande est de permettre que ne soient pas respectées les conditions d'implantation d'une antenne parabolique;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'installation d'une antenne parabolique de 9,5 pieds de hauteur sur la partie arrière du bâtiment situé au 1071 de la rue Sainte-Angèle;

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 18 janvier 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 6 février 1995, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), l'assistant-greffier a fait publier dans l'édition du 10 février 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Denis Labonté la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

---

140-95
Demande de dérogation mineure par Guy Dugré.

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que M. Guy Dugré a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est le lot 181-805 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de permettre que ne soit pas respectée la marge de recul arrière de 5 mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre à M. Guy Dugré de construire un bâtiment complémentaire, contigu à un garage privé, à 3 mètres de la limite arrière du terrain situé au 4630 de la rue des Bouleaux;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 18 janvier 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 6 février 1995, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), l'assistant-greffier a fait publier dans l'édition du 10 février 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Guy Dugré la dérogation mineure ci-dessus décrite à condition:

- qu'il s'engage par écrit à utiliser:
  - sur les murs latéraux du bâtiment complémentaire qu'il entend construire le même matériau (i.e. de la pierre) que les murs latéraux du bâtiment principal;
  - sur le mur arrière du bâtiment complémentaire qu'il entend construire de la brique, de la pierre ou les mêmes matériaux que sur le mur arrière du bâtiment principal;
- qu'il parachève la construction de ce bâtiment complémentaire d'ici le 1er juillet 1995;
- qu'il garantisse le respect de ses engagements par la fourniture d'une garantie de 5 000 $.

ADOPTÉE

---

141-95
Demande de dérogation mineure par "Musée des arts et traditions pop. du Québec".

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) adopté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 5 août 1991 le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que le "Musée des arts et traditions populaires du Québec" a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est une partie du lot 1106-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières appartenant à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de permettre que ne soient pas respectées la marge de recul latérale de 6 mètres et les normes

INITIALES DU MAIRE
141
INITIALES DU GREFFIER

relatives aux matériaux de revêtements extérieurs devant être utilisés sur les murs latéraux et arrières;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 2750 du boulevard des Forges jusqu'à 2 mètres de la limite latérale du terrain sur lequel il est construit et l'utilisation exclusive d'un revêtement métallique sur les murs latéraux et arrière;

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 27 janvier 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 6 février 1995, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), l'assistant-greffier a fait publier dans l'édition du 10 février 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde au "Musée des arts et traditions populaires du Québec" la dérogation mineure ci-dessus décrite.

ADOPTÉE

---

142-95
Appui aux personnes morales demandant subv. au min. Aff. mun. du Québec dans cadre des programmes d'assistance financière exercice 1995-1996.

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales du Québec désire impliquer les municipalités dans les activités de loisirs qui se déroulent sur leur territoire;

ATTENDU que, dans cette optique, la Ville sera appelée à appuyer des demandes de subvention qui seront présentées audit ministère par des personnes morales de droit privé ou de droit public désirant se prévaloir des programmes d'assistance financière qu'il administre;

IL EST PRÉSENTÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires au sein du Service des loisirs, M. Michel Lefebvre, pour délivrer et signer, pour elle et en son nom, des déclarations d'appui susceptibles d'aider les personnes morales de droit privé ou de droit public intéressées à obtenir une subvention du ministère des Affaires municipales

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

du Québec dans le cadre des programmes d'assistance financière qu'il administrera au cours de l'exercice 1995-1996.

ADOPTÉE

---

143-95
Mandat à U.Q.T. R. / Départ. des sciences du loisir: dresser portrait évol. population de 1971 à 1991, esquisser scénarios croissance; comparaisons avec évol. population québécoise, etc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de l'Université du Québec à Trois-Rivières / Département des sciences du loisir pour que quatre de ses chercheurs:

- dressent un portrait de l'évolution de la population trifluvienne de 1971 à 1991;
- esquissent des scénarios de croissance;
- procèdent à des comparaisons avec l'évolution de la population québécoise;
- proposent des conclusions générales sur différents aspects;
- élaborent un questionnement pour alimenter et supporter le "Forum Loisir 95" qui se tiendra pour définir les interventions que la Ville devrait dorénavant privilégier en matière de loisir.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 3 777 $ à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-22-2 du budget.

Qu'elle autorise le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à signer tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

144-95
Mandat à "Sodem Recherche et Développement" : encadrer, soutenir, prépar., déroul. et suivi du "Forum Loisir 95".

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants en culture, loisir et tourisme "Sodem Recherche et Développement" pour qu'elle encadre et soutienne la préparation, le déroulement et le suivi du "Forum Loisir 95".

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 12 250 $ à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-11-22-2 du budget.

Qu'elle autorise le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à signer tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
143
INITIALES DU GREFFIER

145-95
Adhésion au Fonds marché monétaire "Les Serv. financiers et inst. locales inc."

ATTENDU que la Ville peut, en vertu de l'article 99 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), placer ses deniers mentionnés au premier alinéa de cet article en achetant des parts dans un fonds commun de placement géré par une institution financière et dont les parts ne sont détenues que par des municipalités;

ATTENDU que la compagnie "Les services financiers des institutions locales inc." appartient en exclusivité à l'Union des Municipalités du Québec et qu'elle a pris l'initiative de créer et de constituer de fonds commun de placement pour les municipalités du Québec, lesquels sont gérés par des institutions financières;

ATTENDU que le Conseil croit qu'il est opportun que la Ville place une partie de ses deniers en achetant des parts dans le fonds commun de placement de marché monétaire créé et constitué par ladite compagnie conformément au "Guide d'instructions / décembre 1994" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adhère au fonds commun de placement de marché nométaire créé et constitué par "Les services financiers des institutions locales inc." conformément aux principes établis dans ledit "Guide d'instructions / décembre 1994", qu'elle souscrive à cette occasion à des parts pour un montant de 50 000,00 $ et qu'elle place, par la suite, une partie de ses deniers en achetant, à l'occasion, des parts dans ce fonds.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution pour permettre à la Ville de placer une partie de ses deniers en achetant, à l'occasion, des parts dans ledit fonds commun de placement de marché monétaire et, généralement, à prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles à cette fin.

ADOPTÉE

---

146-95
Emprunt de 14 500 $ au fonds roulement : financ. enfouissement fils inters. boul. des Forges et 9e Rue, acquis. pièces pour scellement pompe piscine parc Exposition.

ATTENDU qu'aux termes du règlement no 1033 (1987) prévoyant des travaux d'élargissement du boulevard des Forges entre la 2e Rue et la 12e Rue et autres travaux connexes qu'il a édictés le 16 février 1987, le Conseil a ordonné le déplacement de poteaux et de fils appartenant à Hydro-Québec et à Bell Canada;

ATTENDU que le financement des travaux autorisés en vertu de ce règlement a été réalisé;

ATTENDU qu'il reste encore des fils à enfouir à l'intersection du boulevard des Forges et de la 9e Rue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières affecte une somme de 10 000 $ à l'enfouissement des fils situés à l'intersection du boulevard des Forges et de la 9e Rue et une somme de 4 500 $ à l'acquisition de pièces nécessaires au scellement de la pompe de la piscine du parc du l'Exposition.

Que l'enfouissement de ces fils et l'acquisition de ces pièces soient financés à même le produit d'un emprunt de 14 500 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

---

147-95
Subv. 500 $ à "Le Noël du Pauvre Coeur-du-Québec".

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse une subvention de 500 $ à "Le Noël du Pauvre Coeur-du-Québec inc." à même les fonds disponibles au poste 02-11-12-1-970 du budget.

ADOPTÉE

---

148-95
Subv 600 $ à "Ass. des retraités mun. de T.-R. inc.".

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse une subvention de 600 $ à l'"Association des retraités municipaux de Trois-Rivières inc." à même les fonds disponibles au poste 02-11-12-1-970.

ADOPTÉE

---

149-95
Proclamation "Semaine de la Faune".

ATTENDU que le Parlement du Canada a adopté, en 1947, une loi instituant la "Semaine nationale de la conservation de la faune" afin de sensibiliser les gens à l'importance de la protection des espèces sauvages au Canada;

ATTENDU que la Fédération canadienne de la faune souhaite que la Semaine nationale de la conservation de la faune suscite l'engagement des collectivités à comprendre et à protéger activement les espèces sauvages en péril au Canada;

ATTENDU que la protection de la biodiversité des habitats est nécessaire à la survie des plantes et des animaux du Canada;

ATTENDU que les espèces sauvages appartiennent à tous les Canadiens et qu'ils doivent être protégés pour le bien des générations futures;

ATTENDU que le thème choisi en 1995 pour la Semaine nationale de la conservation de la faune est "Les espèces sauvages... participez à leur prompt rétablissement!";

INITIALES DU MAIRE
145
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que ce thème met l'accent sur les interventions destinées au rétablissement des espèces sauvages et de leur habitat en péril au Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame que la semaine du 9 au 15 avril 1995 sera, sur son territoire, la "Semaine nationale de la conservation de la faune" et qu'elle enjoigne tous ses citoyens à participer à l'élaboration de projets qui mettront l'accent sur les efforts de rétablissement des espèces sauvages qu'on y retrouve.

ADOPTÉE

---

150-95
Nomination / réaffectation Carole Lajoie.

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme la création, sur une base temporaire, d'un poste de technicien en gestion des réseaux (classe salariale 10) au sein du Service des travaux publics.

Qu'elle nomme/réaffecte Mme Carole Lajoie, technicienne en génie civil I, à ce poste et qu'elle mandate le Service des ressources humaines pour faire ce qui est nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

---

151-95
Abolition d'un poste.

ATTENDU que la Ville est engagée dans un processus de rationalisation de ses dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de secrétaire sténo sénior qu'occupait Mme Marcelle Pépin lors de l'intégration des Services techniques au Service des travaux publics.

ADOPTÉE

---

152-95
Désign. Pierre A. Dupont sur Comité des élus mun. et directeurs de police de la Mauricie.

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne, en remplacement de l'ex-conseiller André de Repentigny, M. le conseiller Pierre A.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Dupont pour la représenter au sein du Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie.

ADOPTÉE

---

153-95
Désignation Alain Gamelin comme maire suppléant jusqu'au 3-07-95.

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre (4) mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que M. le conseiller Alain Gamelin soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 3 juillet 1995 inclusivement.

ADOPTÉE

---

154-95
Adhésion de la Ville à "Ass. Québec-France/ Mauricie".

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières adhère en 1995 à l'"Association Québec-France/Mauricie", qu'elle en soit un membre partenaire privilégié et qu'elle acquitte les frais inhérents de 100,00 $ à même les fonds disponibles au poste 02-11-11-1-493 du budget.

ADOPTÉE

---

155-95
Liste des comptes à payer semaines 25-02-95 et 4-03-95.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeautl
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 25 février 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme - du 1er mars au 31 mai 1995 - Centre Multi-plus, pavillon Lambert et hôtel de ville - Travaux publics | 289,96 $ |
| Association québécoise des techniques de l'eau: | |
| Cotisation 1995 | 85,47 |
| Crédit-bail Arbour inc.: | |
| Location de télécopieur - du 9 février au 8 mars 1995 - Parc portuaire | 69,11 |
| A.T.P.A. Chapitre Québec: | |
| Inscription au colloque sur "Les appareils à jeux et les terrains sportifs" - Travaux publics | 80,00 |

| | |
|---|---|
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Location de niveleuse - Travaux publics | 4 777,57 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 30 juin 1994 au 24 janvier 1995 - Cour Municipale | 182,32 |
| Frais de remorquage - du 6 janvier au 15 février 1995 - Sécurité publique | 2 826,08 |
| Bicybec ltée: | |
| Plaques pour vélo - Sécurité publique | 10,78 |
| André Boudreau: | |
| Notes sténographiques d'une cause - Contentieux | 166,65 |
| Productions Claude Boivin & ass.: | |
| Location d'espace - Salon de la famille - Relations publiques | 427,33 |
| Sécurité Brindle inc.: | |
| Gardiennage au quai à neige - du 5 au 8 février 1995 - Travaux publics | 883,96 |
| Canadien Pacifique limitée: | |
| Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - novembre 1994 - Travaux publics | 167,49 |
| Publications CCH/FM: | |
| Renouvellement d'abonnement - Cités et villes - Évaluation | 304,95 |
| Consultant C.C. enr.: | |
| Frais d'expert - cause incendie rue Radisson - Contentieux | 440,00 |
| CÉDIC: | |
| Quote-part 1995 - 1er versement de 3 | 107 900,00 |
| CITF: | |
| Quote-part 1995 - 1er versement de 3 | 254 710,00 |
| Corporation du tourisme et des congrès de la ville de Trois-Rivières: | |
| Publicité Parc portuaire - Relations publiques | 1 817,58 $ |
| Comsep Buffets Bouff'elles: | |
| Buffet - réunion comité sur la culture | 36,53 |
| Buffet - réunion Service des ressources humaines | 67,10 |
| Maison «Coup de pouce» : | |
| Subvention 1995 | 250,00 |
| J.B. Deschamps inc.: | |
| Impression des obligations du 21 février 1995 - Trésorerie | 11 484,24 |
| R. Dubuc inc.: | |
| Fourniture et installation de lampadaires - paiement no 2 - retenue 10 % | 56 298,06 |
| La Fine table: | |
| Buffet - réunion UMQ - CRM | 170,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
148
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Flageol photo:<br>Photos - collecte de sang, fête de Noël, aéroport - Relations publiques | 37,15 |
| Industries Fortier (1990) ltée:<br>Achat de regards - Travaux publics | 234,75 |
| Normand Fournier:<br>Remboursement de frais de scolarité (100 %) | 130,00 |
| Raymond Gélinas et fils:<br>Inspection d'extincteurs automatiques - Travaux publics | 43,25 |
| Studio Gosselin:<br>Développement de photos - Sécurité publique | 699,48 |
| Grondin, Poudrier, Bernier, avocats:<br>Honoraires - dossiers expropriation et général | 28 297,87 |
| I.A.A.O.:<br>Cotisation 1995 - Évaluation | 177,75 |
| IBM Canada ltée:<br>Entretien annuel - AS/400 - du 1er janvier au 31 décembre 1995 - Informatique | 18 830,09 |
| ICG gaz propane:<br>Propane - Zamboni Colisée | 533,59 |
| IGA-Boniprix:<br>Épicerie pour réceptions | 45,64 |
| Informatique PC-plus:<br>Adapteurs fil - imprimante - Informatique | 34,07 |
| Laverdure:<br>Service de buanderie - janvier 1995 - divers services | 409,33 |
| Laroche et Monas cie ltée:<br>Achat de verres à vin | 409,22 |
| Ville de Laval:<br>Règlement de zonage et plans - Urbanisme | 85,00 $ |
| Richard Lévesque:<br>Remboursement de frais de scolarité (50 % de 214,00 $) | 107,00 |
| L.G. rénovation:<br>Réparation des portes 1, 2, 3, 5, 11 et 12 - Travaux publics | 1 165,65 |
| Outils mauriciens inc.:<br>Réparation de "Hammer Drill" - Travaux publics | 82,17 |
| Placements Magide:<br>Test auditif - policiers temporaires - Ressources humaines | 205,12 |
| Muniressources consultants:<br>Droits d'agence - livraison des programmes | |

INITIALES DU MAIRE
149
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| PARCQ, PRIL et PAD - 37e paiement - Urbanisme | 509,38 |
| Sylvie Nérin: Remboursement de frais de scolarité (100 %) | 128,00 |
| Le Nouvelliste: Avis (drainage # 1, 2, 3 et 4), abonnement du 1er avril 1995 au 31 mars 1996 et avis publics (dérogation mineure et journée d'enregistrement) | 1 823,19 |
| Jean-Yves Ouellet Remboursement de frais de scolarité (50 % de 207,50 $) | 103,75 |
| J.C. Papillon & fils ltée: Modification au panneau électrique - édifice François-Nobert - Travaux publics | 51,50 |
| Pélissier réfrigération: Achat d'un petit moteur - Magasin | 85,47 |
| Publications du Québec: Achat de 2 volumes "Processus de traitement du rôle d'évaluation - Évaluation | 105,65 |
| Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: Entretien des ascenseurs - janvier 1995 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert - Travaux publics | 172,00 |
| Receveur général du Canada: Inscription au colloque sur la "Performance et la durabilité de l'enveloppe du bâtiment" - Travaux publics | 256,40 |
| Communications Le Rocher inc.: Location de télépage - du 1er mars au 31 mai 1995 et assurance annuelle - Colisée | 97,83 |
| Location de caméra - février 1995 - Travaux publics | 341,87 |
| Entretien du système de radiocommunication - mars 1995 - Permis | 48,95 |
| Relève téléphonique - du 1er mars au 31 mai 1995 - Travaux publics | 222,21 |
| Communications Le Rocher inc. (suite): Téléavertisseurs - du 1er mars au 31 mai 1995 - bâtisses et électricité | 149,74 $ |
| Entretien du système de radiocommunication - mars 1995 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques et Loisirs | 1 692,64 |
| École du routier professionnel G.C. inc.: Évaluation d'un candidat - Ressources humaines | 227,91 |
| Sautess enr.: Réparation de moteur - évacuateur de l'ascenseur de l'hôtel de ville - Travaux publics | 52,64 |
| Sharp électronique de Canada ltée: | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Location de photocopieurs - mars 1995 - divers services - Trésorerie | 5 666,89 |
| SOQUIJ: | |
| Jurisprudence d'une cause - Contentieux | 7,98 |
| SUMI: | |
| Balancement de l'impulseur de pompe - Travaux publics | 170,94 |
| Déménagements Valois inc.: | |
| Entreposage du 18 janvier au 17 février 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| Transport de matériel - Travaux publics | 51,28 |
| Entreposage du 18 février au 17 mars 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| Ateliers des Vieilles Forges: | |
| Entretien ménager - janvier 1995 - Cour municipale et Poste no 2 - Sécurité publique | 410,00 |
| Vulcain alarme inc.: | |
| Réparation du système de détection de monoxyde de carbone - Travaux publics | 227,91 |
| Westburne Québec inc.: | |
| Achat de pièces diverses - Magasin | 187,85 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - janvier 1995 - Autogare et Travaux publics | 370,08 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Gilles Guertin | 47,39 |
| Hainault, Gravel, Maranda | 50,79 |
| Paquette & ass. | 27,01 |
| Henri-Paul Proulx | 27,07 |
| Trudel & associés | 505,94 |
| Villeneuve, Miller & ass. | 59,61 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Association des directeurs de loisirs municipaux 04: | |
| Cotisation 1995 | 25,00 $ |
| Conseil régional de la culture: | |
| Cotisation annuelle au C.R.C. - Affaires culturelles | 10,00 |
| Club de patinage de vitesse Les Élans de Trois-Rivières inc.: | |
| Fabrication de deux chariots | 640,32 |
| L'Atelier R.A.P.P. inc.: | |
| Contribution publicitaire - Affaires culturelles | 500,00 |
| Le Sabord: | |
| Contribution publicitaire - Affaires culturelles | 2 000,00 |

INITIALES DU MAIRE
151
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Sogsabec limitée: | |
| Frais de jury - "patrimoine" - Grands prix culturels - Affaires culturelles | 102,41 |
| **Subventions - programme des ateliers de loisir** | |
| AFEAS St-François-d'Assise - bricolage | 100,00 |
| Âge d'or Immaculée-Conception - bridge | 100,00 |
| Association sportive Ste-Cécile inc. - 4 ateliers | 600,00 |
| **Subventions - projets culturels - Affaires culturelles** | |
| Les Archives du Séminaire de Trois-Rivières | 800,00 |
| Cégep de Trois-Rivières | 1 000,00 |
| Petits Chanteurs de Trois-Rivières | 1 000,00 |
| Les Nouveaux Compagnons inc. | 1 500,00 |
| Les Écrivains de la Mauricie inc. | 2 000,00 |
| Concours de musique du Québec et du Canada | 500,00 |
| Association Presse-papier inc. | 1 500,00 |
| Comité du Congrès international des Pueri Cantores | 2 000,00 |
| Salon du livre de Trois-Rivières | 2 000,00 |
| Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières | 1 000,00 |
| **BIBLIOTHÈQUE** | |
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio jeunes et adultes | 193,59 |
| A.D.I.B.I.P.U.Q.: | |
| Inscription au Forum 1995 | 170,00 $ |
| La Boîte noire: | |
| Répertoire 1995 - vidéos ONF | 7,25 |
| Services d'abonnement Canebsco ltée: | |
| Renouvellement d'abonnement de divers périodiques | 507,36 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio jeunes et adultes | 360,56 |
| Communication Jeunesse: | |
| Adhésion 1995 | 60,00 |
| Distribution Domino: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 56,06 |
| Holborne Distributing Co.: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 60,40 |
| Ginette Huard et Viviane Archambault: | |
| Animation adultes | 400,00 |
| Université Laval: | |
| Reliure PEB | 20,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Loisir littéraire du Québec: | |
| Cotisation 1995 | 50,00 |
| Millimage raconte: | |
| Animation jeunesse | 344,89 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 979,44 |
| Ville de Lasalle: | |
| Reliure PEB | 10,00 |
| Productions Specta inc.: | |
| Service d'entretien et de publicité - janvier 1995 | 2 438,78 |
| Impression de billets | 16,00 |
| Tabagie Champoux inc.: | |
| Achat de périodiques - octobre, novembre et décembre 1994 | 470,96 |
| Trend Music Group: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 201,93 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| ASTED inc. | 380,68 |
| Les Illustrations Papier Carbo | 18,00 |
| Les Encyclopédies populaires inc. | 1 154,48 |
| L'Exèdre librairie inc. | 3 592,00 |
| La Bande dessinerie | 471,23 |
| Les Éditions M.C.A. | 20,00 |
| Les Éditions MIR-HAUT | 18,20 $ |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 566,51 |
| Librairie Poirier inc. | 2 354,51 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Construction Benoit Lord inc.: | |
| Aménagement de locaux - aéroport | 4 337,75 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Jacob, Luc: | |
| Programmeur - Informatique 16 sorties - du 21 déc. 1994 au 21 fév. 1995 | 48,00 |
| Léveillée, Alain: | |
| Coordonnateur administratif - Informatique 13 sorties - du 27 janv. au 28 oct. 1994 | 39,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Madeleine Bessette: | |
| Brunch bénéfice de la Société des écrivains de la Mauricie | 25,00 |
| Jacques Chartrand: | |
| Boucherville - visite du site de rouli-roulant et St-Jean - visite d'une entreprise de fabrication des modules de rouli-roulant | 170,94 |

| | |
|---|---|
| Patrice Gignac: | |
| Cours formation enquêtes criminelles | 22,50 |
| Jean Hélie: | |
| Beauport - signature des obligations du 21 février 1995 | 87,60 |
| Repas avec représentant de la Direction générale des élections du Québec | 25,00 |
| Nelson Langlais: | |
| Cours formation enquêtes criminelles | 22,50 |
| Serge Thibodeau: | |
| Dîner - enquête incendie | 12,00 |
| Gilles Veronneau: | |
| Repas - réunion Jeunes intervenants à la SQ | 12,00 |
| Repas - Montréal - bureau chimiste | 12,00 |
| Repas - Montréal, Longueuil et Laval | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 374,09 |
| Juliette Bourassa | 104,62 |
| Pierre Gélinas | 1 203,39 $ |
| Jean Hélie | 110,47 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 18 février 1995 | 376 505,31 |
| TOTAL | 924 431,89 $ |

Service de la trésorerie
Le 24 février 1995

Pour la semaine se terminant le 4 mars 1995

| | |
|---|---|
| Agricor inc.: | |
| Installation des stalles à l'écurie de de l'hippodrome - paiement no.3 - retenue 10% | 31 598,78 $ |
| Association des travaux publics: | |
| Colloque "Les appareils à jeux et les terrains sportifs" - Travaux publics | 70,00 |
| Bell Cellulaire: | |
| Service téléphonique - février 1995 | 30,72 |
| Béton Trois-Rivières: | |
| Achat de béton remblai - Travaux publics | 142,44 |
| Bis Remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - Sécurité publique | 34,19 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Déneigement zone 5 - Paiement no. 5 | 81 916,69 |

No 8614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE
154
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 MARS 1995

| | |
|---|---|
| Mario Boisvert, avocat: | |
| Cause "Amusateck inc." - Contentieux | 2 910,53 |
| Jules Bourassa: | |
| Achat de sable tamisé et abrasif | 913,81 |
| Cantel/Centre de communication T.-R. enr: | |
| Service téléphonique cellulaire janvier 95 - Parc portuaire | 31,51 |
| Caisse populaire St-Philippe: | |
| Servitude pour borne d'incendie - Greffe | 1,00 |
| The Canadian Firefighter: | |
| Abonnement 1 an à la revue Firefighter - Sécurité publique | 10,00 |
| Publications C.C.M./F.M.: | |
| Achat code du travail - Ressources humaines | 410,00 |
| Centre patronal de S.S.T.: | |
| Formation "Contestation des décisions de la C.S.S.T." - Colette Parent | 85,47 |
| Protection des incendies C.F.S.: | |
| Réparation et inspection des extincteurs - Sécurité publique | 42,78 |
| Vidéo Électron C.G. inc.: | |
| Réparation d'écouteurs - Sécurité publique | 51,28 |
| Chorel, Pagé, Pellerin: | |
| Frais de cour .Cause "Nadeau Air Services" versus VTR - Contentieux | 332,98 |
| Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec: | |
| Activité bénéfice | 50,00 |
| Corporation des ambulanciers de la Mauricie: | |
| Frais d'ambulance (2 employés) - Ressources humaines | 207,00 |
| Communication Service: | |
| Radio-communication phase 11 - Remise de retenue | 6 464,85 |
| Comsep Buffet Bouff'Elles: | |
| Rencontre CRM et directeurs ressources humaines - Direction générale | 103,31 |
| Communiqu'art: | |
| Formation "Communication P.N.L." - Colette Duval | 95,00 |
| André Cyrenne inc.: | |
| Déneigement zone 4 - Paiement no. 4 | 76 470,48 |
| J.P. Doyon ltée: | |
| Niveleuse février 1995 - Travaux publics | 518,50 |
| Drainamar inc.: | |
| Inspection et réhabilitation d'égouts - Remise de retenue | 9 797,71 |
| R. Dubuc inc.: | |
| Installation d'éclairage secteur "Balcer, Juneau, | |

INITIALES DU MAIRE

155

INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Thibeault" et Parc Industriel no. 2<br>- Remise de retenue | 4 590,03 |
| Magazine Eau-Feu:<br>Abonnement 1 an à la revue Eau-Feu<br>- Sécurité publique | 21,00 |
| La Fine Table:<br>Conseil- session de travail le 27 février 95 | 148,25 |
| Flageol Photo enr.:<br>Photos pour le saisonnier | 33,33 |
| François G. Fortier, Avocat:<br>Frais d'arbitre grief policiers<br>- Ressources humaines | 370,35 |
| Francine Gauvin:<br>Frais de scolarité 50% | 65,00 |
| André Genest:<br>Frais de scolarité 50% | 65,00 |
| Raymond Gélinas & Fils:<br>Inspection extincteur automatique<br>- Travaux publics | 42,33 |
| Association géomatique municipale du Québec:<br>Cotisation 1995 - Claude Juteau | 113,96 |
| I.C.G. Gaz Propane:<br>Zamboni - Travaux publics | 128,06 |
| IGA-Boniprix:<br>Épicerie Conseil | 41,72 |
| Illico inc.:<br>Fleurs cérémonie du poète inconnu 13-02-95 | 39,88 |
| Informatique PC-Plus:<br>Entretien des périphériques mars 95<br>- Informatique | 1 133,85 |
| L'Informateur Public:<br>Abonnement 95 au bulletin d'information<br>"L'Informateur Public" - Greffe | 78,62 |
| Jacques Le Nettoyeur inc.:<br>Nettoyage de vêtements - Sécurité publique | 138,67 |
| Université Laval:<br>Formation "La gestion du Patrimoine en milieu municipal"; "Les interventions physiques de qualité"; "Politique et gestion du stationnement"<br>- Denis Ricard | 450,00 |
| Esthel Lapalme:<br>Entretien de plantes - Cabinet du Maire | 22,00 |
| Launier Ltée:<br>Réparation pompe circulaire - Travaux publics | 253,66 |
| Jean Leclerc Excavation:<br>Construction de bordures de béton<br>- Remise de retenue | 4 679,27 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

156

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 MARS 1995

| | |
|---|---|
| François Lessard: | |
| Frais de scolarité 100% | 130,00 |
| Les Entreprises R. Lewis inc.: | |
| Location d'un camion pour perquisition - Sécurité publique | 330,22 |
| Rénovation L.G. inc.: | |
| Réparation porte no. 9 - Travaux publics | 1 381,99 |
| Mica: | |
| Formation "Techniques de présentation" - Maire | 512,80 |
| Ministre des Finances du Québec: | |
| Licence électricien A-2 - Claude Paquin | 281,00 |
| Jean Milot: | |
| Remboursement conditionnement physique | 75,00 |
| Mines Seleine: | |
| Achat de sel - Travaux publics | 15 762,17 |
| Modoc - Copie Trois-Rivières: | |
| Photocopies de plans - Sécurité publique | 64,44 |
| Normandin Beaudry: | |
| REER collectif/soumissions - Ressources humaines | 2 473,96 |
| Le Nouvelliste: | |
| Entrée en vigueur règlements 1368-1370; Dérogation mineure "Corporation Musée des arts et traditions populaires du Québec"; Dérogation mineure Denis Labonté"; "Participation journal enregistré 2001-2-209"; "Encan V.R."; "Journée d'enregistrment 2001-2209"; "Entrée en vigueur règlement 1333 (1994)"; "Encan V.R."; "Publicité baseball-soccer nos. 1 et 2"; "Ajustement aux factures reliées à des avis publiés entre le 1er janvier et le 23 février 95" | 2 706,96 |
| Clinique d'Optométrie Trois-Rivières: | |
| Examen de la vue de 3 policiers | 120,00 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet pour "Frais de jury" (grands prix culturels) et réunion Conseil du 20-02-95 | 302,49 |
| American Planning Association: | |
| Membership et journal 04-95 à 03-96 - Urbanisme | 376,04 |
| Publi Desing inc.: | |
| Annonce ski de fond<br>Mise à jour crédits de taxes (pamphlet) | 263,24 |
| Receveur Général du Canada: | |
| Renouvellement abonnement au registre de l'aviation civile - aéroport | 104,86 |
| Receveur Général du Canada: | |
| Renouvellement permis radio mobile - Parc portuaire | 82,00 |

INITIALES DU MAIRE
157
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| R.G.C. Douanes-Accices: | |
| Service spécial douanes | 68,49 |
| Communication Le Rocher: | |
| Réparation et installation de haut-parleurs | |
| Réparation boitier portatif | |
| Réparation du portatif | |
| Contrat entretien mars 1995 - Sécurité publique | 2 516,80 |
| Systèmes Bureautiques SBM | |
| Photocopies octobre 94 - Ressources humaines | 147,13 |
| Signalisation 3-D: | |
| Repositionnement boîte de paiement | |
| - Travaux publics | 256,40 |
| Productions Specta inc.: | |
| Conciergerie janvier 95 - Parc portuaire | 5 065,56 |
| Technologie Tassimco inc.: | |
| Synchronisation feux de circulation boul. des | |
| Forges Sud - paiement no. 2 - Retenue 10% | 13 849,63 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Déneigement zone 7 - Paiement no. 6 | 161 049,65 |
| Électro. Sécurité Thomas: | |
| Réparation écran, cinémomètres et | |
| de l'Alco-sur. - Sécurité publique | 1 257,28 |
| Louise Tremblay: | |
| Prises et transcriptions sténographiques | |
| Cause Société nationale d'assurance | |
| - Contentieux | 219,01 |
| Les Transporteurs en Vrac du T.-R. Métro.: | |
| Transport de neige - février 95 | |
| - Paiement no. 3 | 23 459,98 |
| Hôpital Vétérinaire Des Forges: | |
| Euthanasie d'un chien Berger | 28,49 |
| Ville de Montréal: | |
| Règlements refondus de la Ville de Montréal | |
| - Greffe | 214,00 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Levées de contenants (Pavillon St-Arnaud | |
| et Parc Pie X11) | |
| Services sanitaires - janvier 1995 | |
| Levées de contenants (Colisée, | |
| Parc portuaire, Sécurité publique) | 1 415,25 |

REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES

| | |
|---|---|
| Henri-Paul Jobin et Michel Laprise | 610,83 |
| Michel Legault et Roger Pélissier | 1 113,90 |
| Michel Nadeau et Gilles Dion | 1 166,77 |
| André Noël et Jacques Lemaire | 825,65 |
| Serge Parent et Edmée St-Cyr | 944,05 |
| Chrystiane Thibodeau et J.-Anthony Laframboise | 1 431,46 |
| Françoise Viens et Robert Cyrenne | 1 460,53 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
158
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 6 MARS 1995

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Hainault-Gravel-Maranda | 27,01 |
| Jean-Marc Lagacé | 43,19 |
| Trudel & Associés | 622,76 |
| Villeneuve, Miller & Ass. | 16,96 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Daniel Sarazin: | |
| Frais et droits de reproduction audio-guide | 100,00 |
| Loisirs Vielles-Forges: | |
| Programme des fêtes familiales de quartier (Carnaval) | 400,00 |
| Club de gymnastique du T.-R. Métro. inc.: | |
| Subvention annuelle selon politique d'assistance financière aux organismes accrédités | 733,26 |
| Centre de Promotion d'événements touristiques M G B: | |
| Attribution de prix à l'événement "Challange Kanada" | 4 000,00 |
| AFEAS Immaculée-Conception: | |
| Programme des ateliers de loisirs | 100,00 |
| Age d'Or Notre-Dame des Sept-Allégresses: | |
| Programme des ateliers de loisirs | 100,00 |
| Age d'Or St-François-D'Assisse: | |
| Programme des ateliers de loisirs | 100,00 |
| Comité Traverse des Ages: | |
| Subvention - 1er versement de 2 | 3 000,00 |
| Association récréative Normanville: | |
| Subvention selon l'entente du programme des ateliers de loisirs | 600,00 |
| Association sportive Ste-Cécile: | |
| Subvention selon l'entente du programme des ateliers de loisirs | 400,00 |
| Commission Scolaire de Trois-Rivières: | |
| Entretien ménager des parcs-écoles - janvier 95 | 2 617,13 |
| Ligue Mauricienne des Échecs: | |
| Subvention championnat d'échecs de la Mauricie | 250,00 |
| Yvon Fiset: | |
| Animation clinique de ski de fond - Parc Lambert | 40,00 |
| Société Hippodrome Trois-Rivières inc.: | |
| Utilisation hippodrome pour Challange Kanada - 1er versement de 2 | 2 500,00 |
| Les Arts et la Ville: | |
| Membership 1er avril 95 au 31 mars 96 | 500,00 |

INITIALES DU MAIRE
159
INITIALES DU GREFFIER

## BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Association des retraités-ainés du Nouvelliste:<br>Achat de livres | 50,00 |
| Reliure Bois-Francs inc.:<br>Achat de livres | 969,52 |
| Publications Chant de mon Pays:<br>Achat de livres | 218,87 |
| Librairie Poirier inc.:<br>Achat de livres | 1 418,68 |
| Service de Documents Multimédia inc.:<br>Achat de livres | 32,30 |
| Librairie C. Morin & Fils:<br>Achat de livres | 553,79 |
| La Bande Dessinerie:<br>Achat de livres pour enfants | 786,13 |
| Le Colimaçon:<br>Achat audio pour jeunes et adultes | 449,13 |
| L'Exèdre Librairie inc.:<br>Achat de livres pour adultes<br>et audio pour enfants | 1 750,29 |
| Gale Research inc.:<br>Achat de livres | 168,04 |

## ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| René Bergeron:<br>Inspecteur en bâtiments 11 - Urbanisme<br>20 sorties - 569 km - du 02-02 au 24-02-95 | 159,32 |
| Carl Fournier:<br>Surveillant - Loisirs<br>18 sorties - 965 km - du 06-01 au 20-02-95 | 270,20 |
| André Laberge:<br>Inspecteur en bâtiments 11 - Urbanisme<br>24 sorties - 988 km - du 31-01 au 28-02-95 | 276,64 |
| Daniel L'Heureux:<br>Technicien évaluation 1 - Évaluation<br>4 sorties - 196 km - du 13-01 au 23-02-95 | 66,88 |
| Jean-François Turcotte:<br>Concierge-messager - Greffe et archives<br>4 sorties - 102 km - du 03-02- au 27-02-95 | 28,56 |
| Jacques Villeneuve:<br>Imprimeur - Trésorerie<br>2 sorties les 21 et 24 février 1995 | 20,00 |

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Pierre-Paul Cormier:<br>Directeur des ressources humaines<br>Cour d'appel du Québec | 186,57 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 6 MARS 1995

| | |
|---|---|
| Colette Duval: | |
| Chef de cabinet - Mairie | |
| Déjeûner-formation "Gestion du temps" | |
| Jeune Chambre de Commerce | 15,00 |
| Fernand Gendron: | |
| Directeur des travaux publics | |
| Dîner - Réunion avec l'Association des | |
| Ingénieurs municipaux - Mauricie | 12,00 |
| Jean-Guy Gervais: | |
| Directeur de la sécurité publique | |
| Réunion sur Commission des commissaires | |
| à l'assermentation et cotisation A.D.P.P.Q. | 51,00 |
| Patrice Gignac: | |
| Policier-pompier - Sécurité publique | |
| 6 repas à l'Institut de police de Nicolet | 27,00 |
| Jacques Goudreau: | |
| Chef du Service Urbanisme et aménagement | |
| Rencontre à Québec-Villes-Centres | 100,60 |
| Nelson Langlais: | |
| Policier-pompier - Sécurité publique | |
| 6 repas à l'Institut de police de Nicolet | |
| Cour - enquête criminelle | 27,00 |
| Me Guy LeBlanc: | |
| Voyage d'affaires en France du 25 août | |
| au 4 septembre 1993 (Paris - Tours - | |
| Bordeaux, et séminaire sur le TGV) | 2 274,82 |
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Inspecteur - Sécurité publique | |
| Cotisation A.D.P.P.Q. | 25,00 |
| Colette Parent: | |
| Conseillère en gestion des ressources humaines | |
| Dîner 5 personnes - Santé au travail | |
| - Préparation-négociation | 40,00 |
| Serge Thibodeau: | |
| Enquêteur - Sécurité publique | |
| Dîner - Enquête | 12,00 |
| Gilles Véronneau: | |
| Enquêteur - Sécurité publique | |
| Repas - déplacement à Québec | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 808,69 |
| Jacques St-Laurent | 100,08 |
| Jacques Blais | 158,00 |
| Fernand Lachance | 102,38 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la | |
| semaine se terminant le 25 février 1995 | 348 778,38 |
| TOTAL | 843 871,22 $ |

INITIALES DU MAIRE
161
INITIALES DU GREFFIER

GRAND TOTAL 1 768 303,11 $

Service de la trésorerie
Le 3 mars 1995

ADOPTÉE

---

156-95
Liste des chèques émis - février 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de février 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 5 007 897,86 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant Greffier

GP/gg

No 6514-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE

162

INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal ass. publ. de consult. sur règl. d'urbanisme.

LUNDI LE 13 MARS 1995

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue, conformément aux articles 130.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), par la Ville de Trois-Rivières, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières, le treize (13) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à dix-neuf heures (19 h 00) dans le cadre de la procédure entourant l'adoption des règlements 2000-L-16 (1995), 2001-Z-210 (1995), 2001-Z-211 (1995), 2001-Z-212 (1995), 2001-Z-213 (1995), 2001-Z-214 (1995), 2001-Z-215 (1995), 2001-Z-216 (1995), 2001-Z-217 (1995), 2001-Z-218 (1995), 2001-Z-219 (1995), 2001-Z-221 (1995), 2001-Z-222 (1995), 2001-Z-223 (1995), 2001-Z-224 (1995), 2001-Z-225 (1995), 2001-Z-226 (1995), 2001-Z-228 (1995), 2001-Z-230 (1995) et 2001-Z-231 (1995).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et la population de Trois-Rivières y a été invitée au moyen d'avis publics à cet effet publiés dans l'édition du 24 février 1995 du quotidien "Le Nouvelliste".

Sont présents : M. le maire suppléant Alain Gamelin qui agit comme président de l'assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s: Pierre A. Dupont, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens.

Sont également présents à cette assemblée les officiers suivants de la Ville de Trois-Rivières : Pierre Moreau (directeur général), Jacques Goudreau (chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement), Michel Matteau (technicien en urbanisme au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement) et Gilles Poulin (greffier).

1. M. le maire suppléant Alain Gamelin souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, le greffier explique les objectifs poursuivis par la présente assemblée et, par la suite, il invite M. Jacques Goudreau à expliquer les projets de règlement 2000-L-16 (1995), 2001-Z-210 (1995), 2001-Z-211 (1995), 2001-Z-212 (1995), 2001-Z-213 (1995), 2001-Z-214 (1995), 2001-Z-215 (1995), 2001-Z-216 (1995), 2001-Z-217 (1995), 2001-Z-218 (1995), 2001-Z-219 (1995), 2001-Z-221 (1995), 2001-Z-222 (1995), 2001-Z-223 (1995), 2001-Z-224 (1995), 2001-Z-225 (1995), 2001-Z-226 (1995), 2001-Z-228 (1995), 2001-Z-230 (1995) et 2001-Z-231 (1995).

2. M. Jacques Goudreau explique, règlement par règlement, la nature de ceux-ci et les effets qu'aurait leur adoption. À l'aide d'acétate s et d'un rétroprojecteur, il situe, à tour de rôle, les zones qui sont directement visées par chacun de ces projets de règlement.

3. En référence au projet de règlement 2001-Z-211 (1995) et suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau mentionne que si la transformation, en résidence communautaire de 16 chambres de l'immeuble situé au 425 de la rue Ste-Angèle (appartenant à "Les Auxiliaires des pauvres de Saint-François"), entraîne la réfection de l'extérieur de ce bâtiment, celle-ci devra être réalisée conformément aux normes actuellement applicables en la matière, lesquelles ne sont pas modifiées par ledit projet de règlement.

4. En référence au projet de règlement 2001-Z-214 (1995), M. Rosaire Bégin exprime la crainte que son adoption entraîne la multiplication d'affiches sur poteaux.

5. M. Jacques Goudreau lui fait part que la modification envisagée ne concerne que la hauteur des affiches sur poteaux. Les normes applicables au nombre d'affiches pouvant être installées demeurent les mêmes, à savoir une affiche par bâtiment.

INITIALES DU MAIRE
163
INITIALES DU GREFFIER

6. En référence aux projets de règlement 2000-L-16 (1995) et 2001-Z-219 (1995), M. Michel Legault précise que le Conseil entend les adopter en y apportant des modifications ayant les effets suivants: les deux bâtiments commerciaux jumelés dont la construction est envisagée sur le terrain situé à l'intersection est de la 13e Rue et du boulevard des Forges devront être implantés à:

   - au moins 39 pouces de la limite nord-ouest du terrain où est construit le bâtiment abritant la "Boucherie des Trois-Rivières enr." (5330 boulevard des Forges);

   - au moins 5 pieds de la limite sud-ouest du terrain contigu ayant front sur le côté sud-est de la 13e Rue;

   - environ 16 - 17 pieds de la limite sud-est de l'emprise de la rue 13e Rue.

7. Mme Sylvie Houle aimerait savoir si la construction de ces bâtiments se fera dans le respect des normes de stationnement applicables.

8. M. Jacques Goudreau l'assure que ce sera le cas. Il l'informe que 16 stalles de stationnement seront aménagées entre ces bâtiments et le boulevard des Forges et deux autres le seront entre ceux-ci et la 13e Rue.

9. M. Yvon Blouin redoute que les clients des commerces qui s'implanteront dans ces bâtiments ne stationnent leur voiture en bordure de la 13e Rue.

10. M. Denis Lamy prévoit que, lors de la construction de ces bâtiments commerciaux jumelés, des camions lourds vont circuler dans la partie résidentielle de la paroisse Ste-Thérèse. L'entrée charretière qui sera aménagée du côté sud-est de la 13e Rue, pour donner accès au terrain sur lequel seront construits ces deux bâtiments, enlèvera la possibilité de se stationner en bordure de cette 13e Rue, amenant ainsi le déplacement des camions utilisés par la Société de l'assurance automobile du Québec à se déplacer un peu plus à l'intérieur de la paroisse Ste-Thérèse. Il en résultera une circulation plus difficile pour les résidents du secteur et un danger accru pour les enfants du voisinage.

11. M. Michel Legault rappelle que la Société de l'assurance automobile du Québec a récemment annoncé qu'elle avait l'intention de quitter l'immeuble qu'elle occupe à l'intersection nord du boulevard des Forges et de la 11e Rue pour se relocaliser ailleurs.

12. Mme Michèle Bordeleau rapporte qu'une pétition a circulé l'an dernier dans le quartier pour se plaindre des problèmes de stationnement occasionnés dans la paroisse Ste-Thérèse par l'achalandage découlant des activités de la Société de l'assurance automobile du Québec. Elle demande que la Ville y installe des "no parking".

13. M. Michel Legault soutient ne pas avoir été mis au courant de l'existence et du contenu de cette pétition.

14. M. le maire suppléant Alain Gamelin souhaite que l'on établisse une distinction entre la construction des deux

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
164
INITIALES DU GREFFIER



bâtiments commerciaux envisagés et les problèmes de circulation et de stationnement actuels ou appréhendés dans cette partie de la paroisse Ste-Thérèse. Il souligne aux personnes présentes que la Ville a mis sur pied, il y a quelques années, un Comité sur la circulation et le stationnement et que c'est lui qui devrait, en priorité, être saisi des problèmes en la matière afin qu'il puisse leur trouver des solutions.

15. Toujours en référence au projet de règlement 2001-Z-219 (1995) et suite à une question en ce sens de Mme Sylvie Houle, M. Jacques Goudreau localise les éventuelles entrées charretières permettant d'accéder au terrain sur lequel sera éventuellement construits ces deux bâtiments commerciaux jumelés. Il en profite pour signaler que les problèmes de circulation ne se règlent pas par des règlements d'urbanisme.

16. En référence au projet de règlement 2001-Z-224 (1995) et suite à une question en ce sens de M. André Laliberté, M. Jacques Goudreau explique ce qu'est la brique d'argile. Il mentionne que le revêtement extérieur de la Salle J.-Antonio-Thompson et de la Muraille de Chine sont en briques d'argile!

17. En référence au projet de règlement 2001-Z-225 (1995), M. Rosaire Bégin réitère les craintes qu'il a formulées au niveau du projet de règlement 2001-Z-214 (1995) en ce qui a trait à la multiplication des enseignes.

18. M. Jacques Goudreau lui fait part que ce projet de règlement vise à contrôler la distance à respecter entre l'emprise de la rue et l'enseigne que l'on veut installer et non le nombre d'enseignes que l'on peut implanter. Ce nombre était et demeure une enseigne par bâtiment.

19. M. Jacques Goudreau précise que le Conseil entend adopter le projet de règlement 2001-Z-226 (1995) en y apportant une modification qui stipulera clairement qu'un hôtel du passant ne peut être établi que dans un bâtiment résidentiel unifamilial isolé.

20. En référence au projet de règlement 2001-Z-226 (1995), M. Denis René se demande pourquoi la Ville ne permet pas l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 300.

21. M. Jacques Goudreau lui raconte que la Ville a été amenée à modifier son règlement de zonage pour permettre l'usage "Hôtel du passant" à la suite de demandes en ce sens provenant principalement de propriétaires d'immeubles situés dans l'arrondissement historique. Le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil de permette cet usage dans l'arrondissement historique et à proximité de celui-ci. Si la Ville est un jour saisie d'une demande pour permettre un tel usage dans la zone 300, celle-ci sera étudiée à son mérite. Actuellement, une telle demande n'a pas été formulée.

22. M. Michel Leduc aimerait connaître les normes qui vont régir les "Hôtels du passant". S'agit-il de normes provinciales, nationales ou internationales? Il estime que l'appellation "Hôtel du passant" risque d'entraîner de la confusion avec celles "Gîte du passant" et "Auberge du passant".

23. M. Jacques Goudreau déclare que la définition de l'usage "Hôtel du passant" et la création des normes spéciales s'y rattachant ont été élaborées après avoir examiné la réglementation en la matière des Villes de Québec et de Sherbrooke. L'appellation "couette et café" a été rejetée. Le nom "Hôtel du passant" a paru acceptable parce qu'il était semblable à "Auberge du passant" et à "Gîte du passant". Le Service de l'urbanisme et de l'aménagement s'intéresse

INITIALES DU MAIRE
165
INITIALES DU GREFFIER

davantage à ce type d'usage et aux normes s'y rattachant qu'à son appellation exacte.

24. En référence au projet de règlement 2001-Z-228 (1995) et suite à une question en ce sens de Mme Sylvie Richer, M. Jacques Goudreau indique que l'affiche annonçant un hôtel du passant devra être installée à plat sur un mur du bâtiment où il est établi plutôt que sur un poteau.

25. Suite à une question en ce sens de Mme Carmen Beaudry, M. Jacques Goudreau confirme qu'un nombre maximum de trois chambres par bâtiment pourra être affecté à l'usage "Hôtel du passant".

26. Suite à une question en ce sens de M. Michel Leduc, M. Jacques Goudreau soutien que la Ville ne procédera pas à une vérification systématique de la propreté et de la salubrité des bâtiments où seront établis des hôtels du passant. Elle n'agira que sur réception d'une plainte en ce sens.

27. M. Michel Leduc croit que les inspecteurs en alimentation qui sont au service de la Ville devraient vérifier régulièrement la salubrité des hôtels du passant puisque des petits déjeuners y seront servis. Pour lui, il s'agit d'une question de crédibilité. La Ville oeuvrerait ainsi à prévenir la mauvaise publicité dont pourraient être l'objet les hôtels du passant situés sur son territoire.

28. Pour M. le maire suppléant Alain Gamelin, l'opérateur d'un hôtel du passant aura intérêt à avoir des standards de qualité très élevés pour garder sa bonne réputation et demeurer dans le marché.

29. M. Jacques Goudreau insiste sur le fait que la Ville est liée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et que c'est ce dernier qui finance le travail d'inspection des aliments effectué par les employés municipaux à qui est dévolue cette tâche. Il ne lui semble pas évident du tout que l'inspection des hôtels du passant s'inscrit dans leur mandat.

30. M. Jean Loiselle souhaite que la Ville fasse preuve de souplesse concernant l'installation des affiches annonçan t la présence d'un hôtel du passant. Elle devrait faire preuve d'ouverture à l'égard de ceux qui lui soumettront des projets d'affichage de qualité donnant un cachet certain à leur environnement.

31. M. Daniel Perreault croit que la Ville pourrait effectivement permettre l'installation d'enseignes de bon goût en accordant une dérogation mineure aux normes de son règlement de zonage en la matière.

32. Suite à une question en ce sens de M. André Laliberté, M. Jacques Goudreau précise que les enseignes annonçant les hôtels du passant pourront être installées en façade ou sur le côté des bâtiments où ils sont établis. Cependant leur enseigne ne pourra être en trois dimensions.

33. M. Rosaire Bégin déplore le fait que la Ville ne se préoccupe pas des installations sanitaires qui vont desservir les chambres des bâtiments qui seront affectés à l'usage "Hôtel du passant".

34. M. Jacques Goudreau rétorque que les normes édictées par la Ville dans le projet de 2001-Z-228 (1995) prévoit que les

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

166

INITIALES DU GREFFIER



utilisateurs des chambres d'un hôtel du passant doivent avoir accès à une salle de toilette.

35. Toujours en référence au projet de règlement 2001-Z-228 (1995) et suite à une question en ce sens de M. Clément Gravel, M. Jacques Goudreau confirme qu'aucune modification n'est apportée aux normes applicables aux cafés-terrasses installés dans la cour avant d'un immeuble.

36. M. Daniel Perreault annonce que le Conseil retire et abandonne le projet de règlement 2001-Z-230 (1995).

Aucune autre des quelque vingt-quatre (24) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur ces projets de règlement, M. le maire suppléant Alain Gamelin lève l'assemblée. Il est 20 h 13.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
167
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 13 MARS 1995

À une séance spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le treize (13) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures quinze minutes (20 h 15), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire suppléant: | Alain | Gamelin |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

Avis de motion. Règl. autor. réfection aéroport et pourvoyant appropriation des deniers.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réfection de l'aéroport et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 13 mars 1995.

(signé) Henri-Paul Jobin

---

Avis de motion. Règl. approuvant règl. no 45-A (1995) de la C.I.T.F.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 45-A (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 13 mars 1995.

(signé) Pierre A. Dupont

---

157-95 Règl. 1289.1 (1995) afin d'augmenter frais pour déplacement d'une borne-fontaine.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1289.1 (1995) modifiant le règlement 1289 (1993) établissant un mode de tarification pour financer différents services rendus par le Service des travaux publics afin d'augmenter les frais exigibles pour le déplacement d'une borne-fontaine soit adopté.

ADOPTÉE

---

158-95
Règl. 1380 (1995) autor. constr. services mun. de base sur ptie rue Gilles-Lupien.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1380 (1995) autorisant la construction des services municipaux de base sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre la rue François-Marguerie et le boulevard Parent et décrétant un emprunt à cet effet de 1 090 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

159-95
Règl. 2000-L-16 (1995) modif. règl. 2000-L (1989) de manière revoir superficie et largeur min. lots d'angle dans zone 921-C.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
169
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 2000-L-16 (1995) modifiant le règlement 2000-L (1989) concernant le lotissement de manière à revoir la superficie et la largeur minimum des lots d'angle dans la zone 921-C soit adopté.

ADOPTÉE

---

160-95
Règl. 2001-Z-210 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 243-M, créer zone 243-1M à même ptie zone 243-M et régir normes.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-210 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 243-M, de créer la zone 243-1M à même une partie de la zone 243-M et d'y régir les normes d'implantation et les usages soit adopté.

ADOPTÉE

---

161-95
Règl. 2001-Z-211 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à créer zone 300-1R et d'y définir usages et normes d'impl.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que le règlement 2001-Z-211 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 300-1R à même une partie de la zone 300-R et d'y définir les usages et les normes d'implantation soit adopté.

ADOPTÉE

---

162-95
Règl. 2001-Z-212 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à réduire à 6,0 m la marge recul avant pour rues transv. dans zone 1221-ZPD.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-212 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire de 10,0 mètres à 6,0 mètres la marge de recul avant pour les rues transversales au boulevard des Forges, dans la zone 1221-ZPD soit adopté.

ADOPTÉE

---

163-95
Règl. 2001-Z-213 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. "Vente de pièces et d'acc. pour appareils électrom." dans zone 132-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
171
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 2001-Z-213 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Vente de pièces et d'accessoires pour appareils électroménagers" dans la zone 132-R soit adopté.

ADOPTÉE

---

164-95
Règl. 2001-Z-214 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm., dans zone 702-I, "Rest. avec Bar" et l'affichage sur poteau.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-214 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 702-I, les "Restaurants avec Bar" complémentaires à l'usage principal Salle de Billard et, permettre l'affichage sur poteau à 1,50 m soit adopté.

ADOPTÉE

---

165-95
Règl. 2001-Z-215 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. l'usage "Résid. pour pers. âgées" dans zone 622-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Roland Thibeault

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-215 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Résidence pour personnes âgées" d'un maximum de quinze (15) personnes dans la zone 622-R soit adopté.

ADOPTÉE

---

166-95
Règl. 2001-Z-216 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à perm., dans zone 336-R, vente à l'ext. et dans garages privés comme usage compl.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-216 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 336-R, la vente à l'extérieur et dans les garages privés comme usage complémentaire à l'usage "Vente au détail d'antiquités" soit adopté.

ADOPTÉE

---

167-95
Règl. 2001-Z-217 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 302-R, usage "Résid. pour pers. âgées" et revoir normes d'impl. de cet usage.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
173
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 2001-Z-217 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 302-R, l'usage "Résidence pour personnes âgées, 11 personnes maximum" et revoir les normes d'implantation de cet usage soit adopté.

ADOPTÉE

---

168-95
Règl. 2001-Z-218 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 225-1-M, établ. où l'on sert repas sans boisson alcool. et régir transf. des usages résid. et non résidentiels.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-218 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 225-1-M, les établissements où l'on sert des repas sans boisson alcoolique et régir la transformation des usages résidentiels à non résidentiels soit adopté.

ADOPTÉE

---

169-95
Règl. 2001-Z-219 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière changer cert. normes d'impl. et d'amén. dans zone comm. 921-C.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-219 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à changer certaines normes d'implantation et d'aménagement des terrains dans la zone commerciale 921-C soit adopté.

ADOPTÉE

---

170-95
Règl. 2001-Z-221 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière réduire à 3,5 m. marges recul latér. dans zone 1255-1R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-221 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à réduire à 3,5 mètres les marges de recul latérales réunies dans la zone 1255-1R soit adopté.

ADOPTÉE

---

171-95
Règl. 2001-Z-222 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à mod. indice d'occ. au sol pour bâtiments existants dans zone 140-I.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

INITIALES DU MAIRE
175
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-222 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à modifier l'indice d'occupation au sol pour les bâtiments existants dans la zone 140-I soit adopté.

ADOPTÉE

---

172-95
Règl. 2001-Z-223 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière revoir usages autor. zone 237-P.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-223 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés dans la zone 237-P soit adopté.

ADOPTÉE

---

173-95
Règl. 2001-Z-224 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière à ajuster norme relative aux mat. revêtement ext. zone 231.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-224 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ajuster la norme relative aux matériaux de revêtement extérieur dans la 231 soit adopté.

ADOPTÉE

---

174-95
Règl. 2001-Z-225 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm., dans zone 703-I, affichage sur poteau.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-225 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre, dans la zone 703-I, l'affichage sur poteau à 1,50 m de la ligne de rue soit adopté.

ADOPTÉE

---

175-95
Règl. 2001-Z-226 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" zone 236-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-226 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 236-R soit adopté.

ADOPTÉE

---

176-95
Règl. 2001-Z-228 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière définir "Hôtel du passant" et créer normes spéc. s'y rattachant, confirmer impl. bâtiments exist.; etc.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-228 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir "Hôtel du passant" et créer les normes spéciales s'y rattachant; confirmer l'implantation de bâtiments existants; à prohiber le fractionnement de logements; permettre les usages complémentaires à un usage résidentiel aux étages et permettre la vente de produits fabriqués sur place; permettre la construction de plus d'un cabanon; restreindre l'empiétement des stationnements dans les cours arrières; ajuster les normes relatives aux murs de soutènement; revoir certaines normes sur les cafés-terrasses; revoir l'affichage pour les résidences pour personnes âgées de 15 personnes et moins; se prévaloir des dispositions de la M.R.C. pour les secteurs de fortes pentes et exiger un certificat attestant la conformité des travaux effectués dans les zones à risques de glissement de terrain soit adopté.

ADOPTÉE

---

177-95
Règl. 2001-Z-231 (1995) modif. règl. 2001-Z (1989) de manière perm. usage "Hôtel du passant" dans zone 242-M.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 19 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 2001-Z-231 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre l'usage "Hôtel du passant" dans la zone 242-M soit adopté.

ADOPTÉE

---

178-95
Entente avec "Parc Isabeau inc." et "Les Entreprises E. Chaîné inc."

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir entre la Ville et les compagnies "Parc Isabeau inc." et "Les Entreprises E. Chaîné inc." dans lesquelles sont fixées les modalités en vertu desquelles:

- seront construits les services municipaux de base sur une partie des lots 190 à 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

- y sera réalisée une nouvelle phase du développement domiciliaire connu sous le nom de "Domaine du Boisé";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

179-95
Cession par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2607 Par. T.-R., 595 Par. St-Étienne-des-Grès & 649 Par. de La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac).

ATTENDU que lors de la séance qu'il a tenue le 6 mars 1995, le Conseil a édicté le règlement 1374 (1995) autorisant l'acquisition et l'exploitation de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce règlement est entré en vigueur le 10 mars 1995;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1 de ce règlement, la Ville est autorisée à acquérir de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada l'aéroport de Trois-Rivières qui comprend notamment:

- un terrain formé des lots 2607 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, 595 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne et 649 du cadastre de la Paroisse de La-Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, circonscription foncière de Trois-Rivières;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

- un hangar et une aérogare situés sur ce terrain et portant respectivement les numéros 3400 et 3500 de la rue de l'aéroport;

- les constructions et les ouvrages faits sur ce terrain;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 de ce règlement, la Ville est autorisée à faire des conventions avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour acquérir cet aéroport;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention de cession à intervenir entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières acquière, pour un dollar (1 $), de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, l'aéroport de Trois-Rivières.

Que cette acquisition se fasse aux conditions et selon les modalités contenues à ladite convention de cession.

Que ladite convention de cession soit approuvée à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

180-95
Entente de contrib. avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada: aéroport de T.-R.

ATTENDU que lors de la séance qu'il a tenue le 6 mars 1995, le Conseil a édicté le règlement 1374 (1995) autorisant l'acquisition et l'exploitation de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce règlement est entré en vigueur le 10 mars 1995;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 1 de ce règlement, la Ville est autorisée à acquérir de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Conseil vient d'adopter une résolution autorisant la signature d'une convention de cession par laquelle Sa Majesté la Reine du Chef du Canada cède à la Ville la propriété de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 de ce règlement, la Ville est autorisée à faire des conventions avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour obtenir une contribution financière en vertu du Programme d'aide financière aux aéroports locaux et locaux/commerciaux pour défrayer les coûts des travaux d'amélioration qu'elle entend réaliser audit aéroport dès qu'elle en sera propriétaire;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

180

INITIALES DU GREFFIER



ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente de contribution à intervenir entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles cette dernière octroie à Trois-Rivières une contribution financière maximum de 2 500 000 $ pour défrayer les coûts des travaux d'amélioration à être réalisés audit aéroport;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente de contribution et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

181-95
Convention avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada: modalités expl. et entretien d'un émetteur ondes-radio et équip. afférents à aéroport T.-R.

ATTENDU que lors de la séance qu'il a tenue le 6 mars 1995, le Conseil a édicté le règlement 1374 (1995) autorisant l'acquisition et l'exploitation de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce règlement est entré en vigueur le 10 mars 1995;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 1 de ce règlement, la Ville est autorisée à acquérir de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Conseil vient d'adopter une résolution autorisant la signature d'une convention de cession par laquelle Sa Majesté la Reine du Chef du Canada cède à la Ville la propriété de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 de ce règlement, la Ville est autorisée à faire des conventions avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour fixer les modalités d'exploitation et d'entretien d'un émetteur d'ondes-radio et des équipements afférents nécessaires à l'orientation des aéronefs;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada dans laquelle sont fixées les modalités d'exploitation et d'entretien d'un émetteur d'ondes-radio nécessaire à l'orientation des aéronefs et des équipements afférents situés à l'aéroport de Trois-Rivières et dont cette dernière conserve la propriété;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite convention portant sur l'exploitation normale de l'aérodrome,

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

l'installation de navigation aérienne et l'interférence électronique et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

182-95
Mandat à "Trudel & Ass., huissiers de justice" pour encan de véhicules routiers, bicyclettes et diff. objets.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une municipalité peut faire vendre à l'encan, par ministère d'huissier, sans formalité de justice et après les avis requis en vertu du Code civil, les meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et qui ne sont pas réclamés dans les 60 jours, ceux visés à l'article 943 dudit Code qu'elle détient et les meubles sans maître qu'elle recueille sur son territoire;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois listes préparées par le Service de la sécurité publique dans lesquelles sont identifiés:

- les meubles perdus ou oubliés que la Ville détient depuis au moins 60 jours et qui n'ont pas été réclamés;

- les biens meubles qu'elle détient et dont les personnes qui s'en prétendaient propriétaires n'ont pu établir leur droit de propriété sur iceux ou n'ont pas acquitté les frais d'administration inhérents;

- ceux sans maître qu'elle a recueillis sur son territoire;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan, par ministère d'huissier, les biens identifiés dans ces trois listes, soit:

- 7 véhicules routiers;

- 125 bicyclettes ou pièces de bicyclette;

- 108 petits objets et outils hétéroclites samedi le 8 avril 1995:

  - à 8 h 00, à l'édifice des travaux publics situé au 2425 de la rue Louis-Allyson, pour la vente des véhicules routiers;

  - à 9 h 00, au quartier général du Service de la sécurité publique situé au 2250 du boulevard des Forges, pour la vente des autres biens.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel & Associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R.Q. 1981, c. H-4, r. 3), et ce, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget.

ADOPTÉE

---

183-95
Appui à Corp. pour dével. île Saint-Quentin: dével. écotouristique de l'île.

ATTENDU que la Ville est propriétaire de l'île Saint-Quentin;

ATTENDU que cette île est un parc public situé à un endroit privilégié, soit au confluent de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent;

ATTENDU que, depuis 1982, la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin inc. travaille avec acharnement à revitaliser, mettre en valeur et rendre accessible ce site;

ATTENDU qu'elle vient de réaliser une étude sur le potentiel écotouristique de cet endroit et sur la possibilité de le transformer en un parc à vocation écologique intégrant les activités récréatives actuelles et comportant l'ajout d'un centre écotouristique axé sur:

- l'interprétation et l'enseignement relatifs aux composantes biologiques, historiques et géologiques de ce site et des cours d'eau avoisinants;

- la création d'un lien nautique;

- l'aménagement de la partie boisée de ce parc, notamment par la construction d'une passerelle de bois et de belvédères d'observation;

- l'interprétation navale de la circulation sur le fleuve St-Laurent;

- la mise en valeur de la croix de Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce projet a été conçu pour doter la région métropolitaine de Trois-Rivières d'un parc original et innovateur et pour lui permettre de se démarquer et de poursuivre ainsi la mise en valeur de l'une de ses plus belles richesses naturelles, l'eau;

CONSIDÉRANT l'intérêt que le milieu porte à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie, sans réserve, le projet de développement écotouristique de l'île Saint-Quentin élaboré par la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin inc.

ADOPTÉE

---

184-95
Déléguer 4 membres du Conseil au Congrès '95 de l'U.M.Q.

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue M. le maire Guy LeBlanc et MM. les conseillers Pierre A. Dupont, André Lamy et Roland Thibeault au

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

congrès que l'Union des Municipalités du Québec tiendra à Montréal les 20, 21 et 22 avril 1995 et qu'elle assume leurs frais d'inscription, de transport et d'hébergement à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-311 du budget.

ADOPTÉE

---

185-95
Liste des comptes semaine du 11-3-95.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 11 mars 1995

| | |
|---|---|
| Office municipal d'habitation: | |
| Subvention 1995 - 1er versement de 4 | 96 367,00 $ |
| Les Affaires: | |
| Abonnement "Les Affaires" - Évaluation | 59,95 |
| Colloque A.Q.U.-Ville de Montmagny: | |
| Inscription au colloque sur "Le C.C.U. et le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturales" - Greffe | 119,65 |
| Atelier d'usinage D. Pellerin & fils: | |
| Réparation de pièces - Usine de traitement d'eau | 749,82 |
| Extermination B.B. inc.: | |
| Service anti-pigeons - hôtel de ville - août 1994 à mars 1995 | 227,92 |
| Bell Canada: | |
| Alarme - radiocommunication - février 1995 - Travaux publics | 45,53 |
| Béton Trois-Rivières: | |
| Béton - Travaux publics | 980,02 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Locatin de niveleuse - Travaux publics | 1 685,11 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - février 1995 - Cour municipale | 1 093,94 |
| Déplacement de véhicules en prévision de l'encan - Sécurité publique | 341,87 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires - dossier général, cassation de résolution et grief - Ressources humaines | 11 412,38 |
| Boeckh: | |
| Abonnement - Évaluation | 80,25 |
| Sécurité Brindle inc.: | |
| Gardiennage quai à neige les 11, 13 et 16 février 1995 - Travaux publics | 699,31 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 13 MARS 1995

| | |
|---|---|
| Canadien Pacifique limitée: | |
| Location de tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics | 11,40 |
| Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - février 1995 - Travaux publics | 2 101,47 |
| Centre de formation moderne de Trois-Rivières: | |
| Formation WordPerfect 6.0 - 1 personne - Ressources humaines | 430,19 |
| C.G.M.R.H.Q. (Corporation des gestionnaires municipaux en ressources humaines du Québec): | |
| Adhésion - Ressources humaines | 135,00 $ |
| Comité des élus et des directeurs de police de la Mauricie: | |
| Subvention 1995 | 300,00 |
| Formulaires Ducharme inc.: | |
| Mise à jour au Code de sécurité routière - avril 1995 à 1996 - Cour municipale | 47,08 |
| Formation patronale syndicale: | |
| Inscription - séminaire "Règlement de griefs et autres conflits de travail" - Ressources humaines | 279,19 |
| Gazette populaire: | |
| Message - 10e anniversaire - Relations publiques | 199,42 |
| GDG environnement ltée: | |
| Services professionnels - plan de gestion de l'herbe à poux | 15 953,70 |
| Greffier de la Cour du Québec: | |
| Frais de contestation d'une cause - Contentieux | 41,00 |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 192,10 |
| IGA-Boniprix: | |
| Achat de liqueurs pour réceptions | 43,06 |
| Johnson Controls: | |
| Contrôle automatique - diverses bâtisses - février et mars 1995 - plus ajustement (juin 1994 à février 1995) - Travaux publics | 5 351,33 |
| Laverdure: | |
| Service de buanderie - février 1995 - divers services | 306,34 |
| Lambert, Girard & ass.: | |
| Honoraires - diverses causes | 5 109,78 |
| La Maison du papier: | |
| Achat de papier - Imprimerie | 1 759,93 |
| Achat de papier - Imprimerie | 3 916,63 |
| Muniressources consultants: | |
| Droits d'agence - livraison des programmes | |

INITIALES DU MAIRE
185
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| PARCQ, PRIL et PAD - 38e paiement - Urbanisme | 1 528,14 |
| Le Nouvelliste: Avis publics (assemblée publique, taxe d'affaires et Sidac 1995, sommaire des rapports de dépenses électorales, entrée en vigueur, journée d'enregistrement) publicité ski de fond # 1 et 2 | 8 109,30 |
| Buffet Jeanne Paquin: Repas - comité travaux publics | 50,82 |
| Pâtisserie Les Korrigans: Buffet - réunion Direction générale et Travaux publics | 88,23 |
| Receveur général du Canada: Achat d'un exemplaire du Commentaire sur la partie 9 du CNB - Permis | 45,58 $ |
| Communications Le Rocher inc.: Contrat de service - entretien des caméras - Travaux publics | 1 962,48 |
| Somum: Entente de service - programme PAIR - du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995 - Sécurité publique | 740,71 |
| Société canadienne des postes: Location de case postale (368) - Greffe | 293,44 |
| Maison Ste-Claire: Repas - réunion Service d'urbanisme | 49,58 |
| Repas - réunion comité consultatif d'urbanisme | 75,21 |
| SUMI: Balancement d'impulseur - Travaux publics | 170,94 |
| U.A.P. Trois-Rivières inc.: Achat d'outil pneumatique - Magasin | 134,18 |

REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES - 50 %

| | |
|---|---|
| Pierre A. Dupont et France Dupont | 602,01 |
| Guy LeBlanc et André Pâquet | 8 198,39 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Boisvert, Pouliot & ass. | 118,98 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 37,27 |
| Jean Laflamme & ass. | 49,34 |
| Henri-Paul Proulx & ass. | 80,05 |

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| 27357417 Qué. inc. 2 | 1 610,00 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 13 MARS 1995

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Association du hockey mineur de Trois-Rivières inc.: | |
| Coût des arbitres et des marqueurs - février 1995 | 1 584,00 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - Pavillon de la jeunesse et Colisée - février 1995 | 406,00 |
| Entretien ménager - polyvalente Ste-Ursule - février 1995 | 180,00 |
| Claude-André Des Rosiers: | |
| Droits de diffusion - audio guide salle d'exposition - Affaires culturelles | 100,00 $ |
| Ministère des Finances: | |
| Renouvellement de permis - casse-croûte # 1 et 2 - du 1er mai 1995 au 29 avril 1996 | 604,00 |
| Publi Design inc.: | |
| Signalistion salle Anaïs-Allard-Rousseau (Centre culturel) - Affaires culturelles | 56,98 |
| Plaque comémorative des Grands prix culturels - Affaires culturelles | 2 279,10 |
| Travaux publics Canada: | |
| Permis pour exploiter un parc sur l'île St-Christophe - du 1er mars 1995 au 28 février 1996 | 1,13 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 243,00 |
| J. Champagne inc. | 311,40 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 572,65 |
| Héritage | 38,15 |
| Club Price | 165,75 |
| Froma-Dar | 603,00 |
| Alexandre Gaudet ltée | 1 107,59 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 70,18 |
| LPM Supérieur inc. | 1 294,92 |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 494,12 |
| Distributrices Marchand ltée | 292,08 |
| Multi-marques inc. | 357,55 |
| Phiga inc. | 200,00 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 669,09 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 402,50 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 440,03 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 501,52 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 474,68 |

INITIALES DU MAIRE
187
INITIALES DU GREFFIER

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Coopérative universitaire de Trois-Rivières | 10,65 $ |
| Entreprises Grolier | 24,99 |
| L'Exèdre librairie inc. | 819,88 |
| Infotel Canada | 202,20 |
| Service documentaires Multimédia inc. | 21,60 |
| Librairie Poirier inc. | 630,50 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Modification au système d'alarme | 185,18 |
| Aéro-techniques (SEA) inc.: | |
| Électricité Hélico Forestville | 148,14 |
| Héli-Max ltée: | |
| Location de hangar | 170,93 |
| Restaurant Le Pilote: | |
| Buffet - réunion de la Corporation régionale de l'aéroport | 49,00 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Systèmes bureautique SBM: | |
| Location de photocopieur - février 1995 | 5,84 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1995

| | |
|---|---|
| Bérubé, Raymond: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 337 km - du 5 sept. 1994 au 7 fév. 1995 | 94,36 |
| Boisvert, Henri-Paul: | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 378 km | 105,84 |
| Boucher, Réjean: | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics | |
| 988 km | 276,64 |
| Chartrand, Jacques: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 571 km | 159,88 |
| Desjardins, Serge: | |
| Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics | |
| 294 km - janvier et février 1995 | 82,32 |
| Fournier, Normand: | |
| Technicien en système d'information - Services techniques | |
| 44 km - janvier 1995 | 12,32 |
| Gendron, Fernand: | |
| Directeur des Travaux publics | |
| 1 723 km - montant maximum | 450,00 $ |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
188
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Goneau, Jean-Louis: | |
| Chef de division - Permis et inspections | |
| 16 sorties - janvier et février 1995 | 48,00 |
| 88 km - janvier et février 1995 | 24,64 |
| Hamelin, Rénald: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 933 km | 261,24 |
| Lampron, Martin: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 3 730 km | 851,92 |
| Larouche, Michel: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 419 km | 397,32 |
| Lefebvre, Michel: | |
| Régisseur programmes communautaires - Loisirs | |
| 550 km - janvier et février 1995 | 154,00 |
| Marchand, Richard: | |
| Régisseur équipement - Loisirs | |
| 418 km - janvier et février 1995 | 117,04 |
| Rousseau, Robert: | |
| Chef de section - bâtiments - Travaux publics | |
| 682 km | 190,96 |
| Roy, Ginette: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 39 sorties | 117,00 |
| Verville, André: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 22 sorties | 66,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Isaac Chevarie: | |
| Dîner (2) - journée d'étude sur la loi des jeunes contrevenants | 20,00 |
| Michel Fortin: | |
| Repas - réunion BRQCO | 24,00 |
| Montréal - entrevue incendie criminel | 24,00 |
| Patrice Gignac: | |
| Nicolet - cours d'enquête à l'Institut de police du Québec | 22,50 |
| Nelson Langlais: | |
| Dîner - cours enquêtes criminelles | 22,50 |
| André Marcil: | |
| Ste-Foy - Expo de machinerie | 89,50 $ |
| Michel Matteau: | |
| Montréal - maison intergénée rationnelle | 105,20 |

INITIALES DU MAIRE
189
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Gilles Véronneau: | |
| Repas (2) - cours jeunes contrevenants | 24,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 83,67 |
| Pierre Gélinas | 1 047,16 |
| Jean-Guy Gervais | 272,78 |
| Gilles Poulin | 141,33 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 4 mars 1995 | 347 398,77 |
| TOTAL | 542 388,24 $ |

Service de la trésorerie
Le 10 mars 1995

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

190

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 MARS 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le vingt (20) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

186-95
Procès-verbaux séance régul. du 6-03-1995, ass. publ. consult. et séance spéc. du 13-03-1995.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars 1995, de l'assemblée publique de consultation et de la séance spéciale tenues le 13 mars 1995, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que lesdits procès-verbaux et les décisions qui ont été prises auxdites assemblée et séances soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. le maire Guy LeBlanc a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans les règlements 2000-L-16 (1995) et 2001-Z-219 (1995) qui ont fait l'objet de consultations lors de l'assemblée publique de consultation tenue à 19 h 00 le 13 mars 1995 et qui ont été adoptés lors de la séance spéciale tenue le même jour à 20 h 15 puisque son étude de notaires a préparé des documents légaux pour les personnes ayant demandé les modifications contenues dans lesdits règlements. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

c) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

d) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

e) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances relativement au transfert réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

f) Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

g) Règlement autorisant des travaux de correction au réseau d'égout, de bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et de drainage et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 6 mars 1995.)

h) Règlement autorisant la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Alain Gamelin, le 6 mars 1995.)

i) Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et la correction du talus du bassin de la rivière St-Maurice et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Serge Parent, le 6 mars 1995.)

---

Avis de motion. Règl. autor. rénov. puisards et regards d'égout dans premiers quartiers, répar. talus et réalisation étude sur balanc. hydraulique.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement autorisant la rénovation de puisards et de regards d'égout dans les premiers quartiers, la réparation de talus et la réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 mars 1995.

(signé) Serge Parent

---

Avis de motion. Règl. sur circul. véhicules lourds.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement sur la circulation des véhicules lourds et remplaçant le règlement 1321 (1994).

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 MARS 1995

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 mars 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. décrétant ouverture voie commun. entre rues du Manoir et Chicoyne.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement décrétant l'ouverture d'une nouvelle voie de communication entre les rues du Manoir et Chicoyne et lui attribuant un nom.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 mars 1995.

(signé) Françoise H. Viens

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 12 (1989) afin contrôler l'eau de ruissellement.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), je donne avis que je présenterai, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 mars 1995.

(signé) Gilles Latour

---

187-95
Comptes rendus réunions Comm. perm. des 6 et 13 mars 1995.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 6 et 13 mars 1995, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que lesdits comptes rendus et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
193
INITIALES DU GREFFIER

188-95
Règl. 1381 (1995) approuvant règl. 45-A (1995) de la C.I.T.F.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1381 (1995) approuvant le règlement no 45-A (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges soit adopté.

ADOPTÉE

---

189-95
Règl. 1382 (1995) autor. élarg. ptie boul. des Forges entre rues Père-Marquette et de la Terrière.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1382 (1995) autorisant l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière et décrétant un emprunt à cet effet de 260 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

190-95
Règl. 1383 (1995) autor. réfection aéroport.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

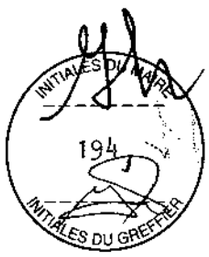




présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1383 (1995) autorisant la réfection de l'aéroport et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux soit adopté.

ADOPTÉE

---

191-95
Règl. 1384 (1995) autor. constr. services mun. de base sur ptie lots 190, 191 et 192 Par. T.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1384 (1995) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 504 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

192-95
Protocole d'entente avec min. Aff. mun. du Québec: fixer modalités versement à la Ville aide financière.

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 337-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 juin 1994, une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales du Québec, dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", pour l'enfouissement des fils que l'on retrouve dans l'arrondissement historique;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministre des Affaires municipales du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités d'implication du ministre et de la Ville relativement au versement, par ce dernier, à Trois-Rivières, d'une aide financière de 452 500,00 $ aux fins de réaliser les travaux "Enfouissement de fils dans le secteur historique du vieux Trois-Rivières" reconnus admissibles dans le cadre du volet I de ce programme;

INITIALES DU MAIRE
195
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

193-95
Cession par Diane Milot (200-73 Par. T.-R. --- ptie rue Laurent-Paradis).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de cession à intervenir entre la Ville et Diane Milot;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la cession de la partie de la rue Laurent-Paradis située en face de l'immeuble portant le numéro 1686;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la cession, par Diane Milot, du lot 200-73 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble lui soit cédé avec garantie légale et en considération de la somme d'un dollar (1 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de cession soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

194-95
Cession par "Gervais & Quessy inc" (ptie 202-191 Par. T.-R. --- ptie rue Joseph-Guay).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de cession à intervenir entre la Ville et la compagnie "Gervais & Quessy inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la cession de la partie sud-est de la rue Joseph-Guay située en face des immeubles portant les numéros 7725, 7735 et 7745;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 MARS 1995

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la cession, par la compagnie "Gervais & Quessy inc.", d'une partie du lot 202-191 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment. Elle est bornée vers le nord-est, par une partie du lot 202-191 (rue Joseph-Guay); vers le sud, par le lot 202-183; vers le sud-est, par les lots 202-183, 202-184, 202-185 et 202-186; vers le sud-ouest et nord-ouest, par une partie du lot 202-191 (rue Joseph-Guay). Elle mesure 12,33 mètres vers le nord-est, 6,47 mètres vers le sud, 54,34 mètres vers le sud-est, 7,67 mètres vers le sud-ouest et 58,92 mètres vers le nord-ouest. Elle contient en superficie 464,8 mètres carrés. Elle est renfermée à l'intérieur du liséré jaune (partie A) apparaissant sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 23 février 1995 sous le numéro 889 de ses minutes.

Que cet immeuble lui soit cédé avec garantie légale et en considération de la somme d'un dollar (1 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de cession soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

195-95
Cession par Arthur Bourassa (ptie 202-191 Par. T.-R. --- ptie rue Joseph-Guay).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de cession à intervenir entre la Ville et Arthur Bourassa;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la cession de la partie de la rue Joseph-Guay située en face des immeubles portant les numéros 7690 à 7780;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la cession, par Arthur Bourassa, d'une partie du lot 202-191 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment. Elle est bornéevers le nord, par les lots 202-210, 202-211 et 202-212; vers le nord-est, par le lot 202-212; vers le sud-est, par le lot 202-180; vers le sud-ouest, par le lot 202-183 et par une partie du lot 202-191 (rue Joseph-Guay); vers le sud-est, par une partie du lot 202-191 (rue Joseph-Guay); vers le nord-est, par une partie du lot 202-191 (rue Joseph-Guay); vers le sud-est, par les lots 202-186, 202-187, 202-188, 202-189 et 202-190; vers le sud et le sud-est, par le lot 202-190; vers l'ouest, par le lot 202-182 (rue Lamy); vers le nord-est et le nord, par le lot 202-198; vers le nord-ouest, par les lots 202-198, 202-197, 202-196, 202-195, 202-194, 202-193, 202-192 et 202-210. Elle mesure successivement 23,93 mètres le long d'une courbe de 15,24 mètres de rayon vers le nord, 6,37 mètres vers le nord-est, 15,24

INITIALES DU MAIRE
197
INITIALES DU GREFFIER

mètres vers le sud-est, 14,04 mètres vers le sud-ouest, 58,92 mètres vers le sud-est, 7,67 mètres vers le nord-est, 76,73 mètres vers le sud-est, 8,50 mètres vers le sud, 6,47 mètres vers le sud-est, 17,93 mètres et 6,22 mètres le long d'une courbe de 61,99 mètres de rayon vers l'ouest, 6,58 mètres vers le nord-est, 4,19 mètres vers le nord et 131,30 mètres vers le nord-ouest. Elle contient en superficie 2 040,6 mètres carrés. Elle est renfermée à l'intérieur du liséré rouge (partie B) apparaissant sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 23 février 1995 sous le numéro 889 de ses minutes.

Que cet immeuble lui soit cédé avec garantie légale et en considération de la somme d'un dollar (1 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de cession soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

196-95
Cession par "Parc Isabeau inc." (190-51, 191-117, 192-155, 190-35 & 191-109 Par. T.-R. --- rues François-Marguerie et De Casson).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de cession à intervenir entre la Ville et la compagnie "Parc Isabeau inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la cession des rues François-Marguerie et De Casson;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la cession, par la compagnie "Parc Isabeau inc.", des lots 190-35, 190-51, 191-109, 191-117 et 192-155 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que ces immeubles lui soient cédés avec garantie légale et en considération de la somme d'un dollar (1 $) à être payée comptant lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de cession soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

198

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 MARS 1995

197-95
Servitude en faveur de "Bell Canada" (2811-2, 2863, 2725, 2710, 2604, 2603, 2694, 2726, 2334 & 2328 Cité T.-R. --- rues du Fleuve, de la Fosse, Notre-Dame, St-Roch, St-Philippe, Champlain et St-Georges).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la compagnie "Bell Canada";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de reconnaître que cette entreprise est propriétaire des infrastructures du réseau téléphonique enfouies dans le sous-sol de certaines rues du centre-ville, dans la deuxième moitié des années '80, dans le cadre du programme "Revicentre", et de lui consentir les servitudes inhérentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières renonce au bénéfice d'accession relativement aux infrastructures ci-dessous décrites enfouies, dans le fonds servant ci-après désigné, de manière à ce que "Bell Canada" en soit la seule propriétaire:

a) Rue du Fleuve (lot 2811-2)

Un massif de deux (2) conduits (D1 et D2) partant de l'intersection de la rue du Fleuve et de la Fosse (lot 2863) pour se terminer à l'intersection de la rue du Fleuve et St-Georges (lot 2864).

Le tout tel qu'il appert du plan approuvé par Robert Chênevert, ingénieur, portant le numéro 13-29-8-6.

b) Rue de la Fosse (lot 2863)

Un massif de quatre (4) conduits se situant sous la rue Notre-Dame (lot 2725), D1, D2, D3, D4, se dirigeant vers la rue du Fleuve (lot 2811-2) sous la rue de la Fosse (lot 2863), se réduisant à trois (3) conduits à la limite sud de l'ancien lot 584, aujourd'hui 2724, et à deux (2) conduits face à l'ancien lot 585, aujourd'hui 2724, pour se continuer à l'intersection de la rue du Fleuve (lot 2811-2).

Le tout tel qu'il appert du plan approuvé par Robert Chênevert, ingénieur, portant le numéro 13-29-8-9.

c) Rue Notre-Dame (lot 2725)

Un massif de six (6) conduits, 1, 2, 3, 4, L1, L2, partant en face du lot 513-1, monté dans un poteau, se dirigeant vers une chambre béton, P-A-11-2, située en face du lot 512-2.

Une chambre de béton, sous la rue Notre-Dame (lot 2725), portant le numéro PA-11-2.

Un massif de dix (10) conduits, 1, 2, 3, 4, T1, T2, D1, D2, D3, D4, ainsi qu'un massif de sept (7) conduits, D5, D6, D7, D8, D9, D10, D11, séparés par une distance de 620 mm, partant de la chambre de béton, P-A-11-2, en direction de la rue St-Roch (lot 2710). Le massif de sept (7) conduits tourne à la rue St-Roch (lot 2710) et celui de dix (10) conduits se dirige vers la rue de la Fosse dont quatre (4) conduits, D1, D2, D3, D4, tournent sur la rue de la Fosse (lot 2863) et six (6) conduits continuent en direction de la chambre PA-11-1 en demeurant à six (6) conduits jusqu'en face de l'ancien lot 508-2, aujourd'hui 2712. En face de l'ancien lot 508-2, quatre (4) conduits, L1, L2, L3, L4, en provenance de la chambre de béton P-A-11-1, viennent se joindre aux conduits existants. Après avoir desservi les anciens lots 508-2 et 507, aujourd'hui 2712, tous ces conduits, 1, 2, 3, 4, L1, L2, L3, L4, se raccordent à la chambre PA-11-1.

INITIALES DU MAIRE
199
INITIALES DU GREFFIER

Une chambre en béton, sous la rue Notre-Dame (lot 2725), en face de l'ancien lot 506-1, aujourd'hui 2712, portant le numéro PA-11-1.

Sortant de la chambre en béton PA-11-1, en direction de la rue St-Georges (lot 2334), huit (8) conduits, 1, 4, 5, 6, 04, 05, 06, A, pour quelques mètres, se raccordent à des conduits déjà existants.

Le tout tel qu'il appert des plans approuvés par Robert Chênevert, ingénieur, portant les numéro 13-29-8-10 et 13-29-9-6.

d) Rue St-Roch (lots 2710 et 2604) et Rue St-Philippe (lot 2603)

Un massif de sept (7) conduits, D5, D6, D7, D8, D9, D10, D11, provenant de la chambre PA-11-2 située sous la rue Notre-Dame (lot 2725), en direction de la rue St-Philippe sous la rue St-Roch, en desservant ledit massif; l'ancien lot 511, aujourd'hui 2712, par les conduits D10 et D11; l'ancien lot 512-3, aujourd'hui 2706, par le conduit D9, l'ancien lot 501-1, aujourd'hui 2707, par les conduits D7 et D8; le lot 498, par le conduit D6, pour se terminer en un seul conduit, D5, se rattachant à un conduit existant, lequel conduit va se rattacher à la chambre PA-12 située sous la rue St-Philippe (lot 2603), à quelques mètres de la rue St-Roch (lot 2710).

Un massif de quatre (4) conduits, 11, 12, 13, 14, se raccordant sur un massif existant en provenant de la chambre PA-12, se dirigeant vers la rue Champlain sous la rue St-Roch (lot 2604) pour une longueur de quelques mètres pour se terminer à la base d'un poteau, en face du lot 405-2, afin de se raccorder à la ligne aérienne existante.

Une chambre en béton sous la rue St-Philippe (lot 2603) portant le numéro PA-12.

Le tout tel qu'il appert des plans approuvés par Robert Chênevert, ingénieur, portant les numéros 13-29-10-7 et 13-29-9-6.

e) Rue Champlain (lot 2694)

Un massif de cinq (5) conduits, 3, 4, 7, 8, 12, partant du poteau en face du lot 322 se trouvant sous la rue St-Roch (lot 2604), en direction de la rue St-Georges (lot 2334), sous la rue Champlain (lot 2694), desservant; l'ancien lot 328-2, aujourd'hui 328-5, par le conduit 12, l'ancien lot 327-5, aujourd'hui 327-6, par le conduit 8; l'ancien lot 328-3-2, aujourd'hui 328-6, par le conduit 7; le lot 390-1, par le conduit 3; l'ancien lot 391-2, aujourd'hui 2714, par le conduit 4.

Le tout tel qu'il appert du plan approuvé par Robert Chênevert, ingénieur, portant le numéro 13-29-10-3.

f) Rue St-Georges (lots 2726 et 2334)

Une chambre en béton, sous la rue St-Georges (lot 2334), portant le numéro PA-11.

À partir de la chambre en béton PA-11, située sous la rue St-Georges (lot 2334) à l'intersection de la rue St-Philippe (lot 2333), un massif de huit (8) conduits existant, 1, 2, 03, 4, 5, 6,

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
200
INITIALES DU GREFFIER



A, B, et un massif de quatre (4) conduits nouveaux, L1, L2, L3, L4, se dirigeant sous la rue St-Georges (lots 2334 et 2726) vers la rue Notre-Dame (lot 2725), en désarmant; les lots 604 et 605, par les conduits A, B, et L4; le lot 603-2, par le conduit L3; le lot 603-1, par le conduit L2 et le lot 601, par le conduit L1, pour se terminer à quelques mètres de la rue Notre-Dame (lot 2725).

Le tout tel qu'il appert du plan approuvé par Robert Chênevert, ingénieur, portant le numéro 13-29-9-3.

g) Rue du Fleuve (lot 2328)

Partant d'une ligne existante souterraine à l'intersection des rues St-Georges et du Fleuve, un massif de deux (2) conduits, A, 1, se dirigeant vers la rue Lasnier (lot 2331). À la rue Lasnier, un conduit, L1, se rajoute au massif existant pour former un massif de trois (3) conduits et continuer dans la même direction, soit vers la rue St-Antoine (lot 2330). Ledit massif de trois (3) conduits, A, 1, L1, continue sa route sous la rue du Fleuve (lot 2328) pour se terminer dans le bâtiment érigé sur le lot 728, en passant sous la voie ferrée.

Une section de massif de deux (2) conduits, 1, 2, avec un capuchon, prenant son départ en face du lot 728, se dirigeant vers la rue des Forges (lot 2327) sous la rue du Fleuve (lot 2328) pour se terminer à l'intersection de la rue des Forges (lot 2327), avec un bouchon.

Le tout tel qu'il appert des plans préparés par la firme Pluritec Ltée, portant les numéros A-1 et A-2.

Que, par conséquent, elle constitue sur le fonds servant, au bénéfice du fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle:

- donnant à "Bell Canada" le droit 1°) de remplacer, réparer, inspecter et maintenir en dessous du fonds servant des conduits, massifs et chambres de béton, comprenant des fibres optiques ou autres matériaux de même nature, ainsi que tous les accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de son réseau téléphonique et de son réseau partiel de télévision, 2°) de circuler à pied ou en véhicule sur le fonds servant et, si nécessaire, en dehors de celui-ci pour exercer tous droits accordés par ledit acte de servitude, 3°) de permettre, aux termes et conditions qu'elle déterminera, à d'autres personnes d'exercer les droits accordés par ledit acte de servitude, 4°) de délaisser et d'abandonner les ouvrages souterrains se rapportant aux droits précités tels quels et dans l'état du moment, 5°) de transporter ou d'autrement aliéner les droits qui lui seront consentis en vertu dudit acte;

- prohibant l'érection d'ouvrage ou de construction aérienne sur le fonds servant, sauf les clôtures et barrières ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton ou autres, à moins d'avoir préalablement obtenu le consentement écrit de "Bell Canada";

- interdisant de modifier l'élévation actuelle du fonds servant, sauf avec le consentement écrit de "Bell Canada";

Fonds servant appartenant à la Ville

Les lots 2811-2, 2863, 2725, 2710, 2604, 2603, 2694, 2726, 2334 et 2328 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Fonds dominant appartenant à "Bell Canada"

INITIALES DU MAIRE
201
INITIALES DU GREFFIER

Les infrastructures situées en dessous du fonds servant ci-dessus désigné, de même que l'ensemble des immeubles de cette compagnie, notamment ses fonds de terre avec les édifices y érigés, ses postes, ses lignes de téléphone, de télégramme et de télécommunication, faisant partie de son réseau et, sans limiter la généralité de cette description, les lots 1145-1, 1146-3, 1147-7, 1147-8 et 1148-1 du cadastre du quartier St-Antoine, circonscription foncière de Montréal. Avec le bâtiment dessus construit portant le numéro 1050 de la côte du Beaver Hall à Montréal.

Que la renonciation au droit d'accession et la constitution de cette servitude soient consenties à titre gratuit.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

198-95
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- les propositions de "Pépinière St-Michel enr.", aux montants de 7,49 $ l'unité pour la fourniture d'environ 150 boîtes à fleurs de balcon 2710 avec supports, de 1,49 $ l'unité pour la fourniture d'environ 100 paniers suspendus Kord, de 6,11 $ l'unité pour la fourniture d'environ 50 jardinières de patio rondes et de 5,49 $ l'unité pour la fourniture d'environ 50 urnes grecques et qu'elle lui adjuge les contrats afférents, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-5 du budget;

- les propositions de "Pépinière St-Michel enr.", aux montants de 2,54 $ la boîte pour la fourniture d'environ 350 boîtes de pétunias cascades, de 2,54 $ la boîte pour la fourniture d'environ 150 boîtes de lobélies, de 2,54 $ la boîte pour la fourniture d'environ 190 boîtes d'impatientes saphirs, de 2,54 $ la boîte pour la fourniture d'environ 40 boîtes de bégonias semperflorens, de 2,13 $ la boîte pour la fourniture d'environ 400 boîtes de bégonias tubéreux, de 2,13 $ la boîte pour la fourniture d'environ 450 boîtes de géraniums lierres et de 2,13 $ la boîte pour la fourniture d'environ 250 boîtes de lierres allemands et qu'elle lui adjuge les contrats afférents, les montants ci-avant mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-5 du budget;

- la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc.", au montant de 2,37 $ l'unité pour la fourniture

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

d'environ 400 sacs de terre à véranda de 30 litres, plus 50,00 $ pour les frais de manipulation, et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-5 du budget;

- la proposition de "Multi-Services Langevin enr.", au montant de 2 537,50 $, pour un minimum de 175 heures de nettoiement manuel des voies publiques et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-22-5-440 du budget;

- la proposition de Martin Fleurent, au montant de 20 700 $, pour 300 heures de travaux d'horticulture et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-4-530 du budget;

- la proposition de "Pépinière St-Michel enr.", au montant de 6 853,08 $, pour la réalisation de travaux d'aménagement de bacs et de paniers de fleurs dans le quartier Notre-Dame et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-4-440 du budget;

- la proposition de Raynald Delage, au montant de 15 606,12 $, pour la réfection du crépi, la peinture des contre-fenêtres et la réalisation de travaux connexes au Manoir de Niverville et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 03-40-01-7-007 du budget;

- la proposition de la compagnie "Jean Caron & fils inc.", au montant de 153 324,00 $, pour la fourniture et l'installation de 1 716 luminaires au sodium haute-pression et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1357 (1994);

- la proposition de la compagnie "Thomas Bellemare ltée", au montant de 2 933,20 $, pour la démolition de l'immeuble situé au 1041 de la rue Ste-Julie et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-51 du budget;

- la proposition de "Entretien de pelouse Mélançon", au montant de 5 431,91 $, pour la coupe de gazon et le nettoiement printanier et automnal dans les aménagements fleuris et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget.

ADOPTÉE

---

199-95
P a i e m e n t
réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 155,00 $ à Jean-Paul Morin, pour les dommages occasionnés le 17 décembre 1994 à sa propriété du 1741 de la rue St-Denis lors de travaux de déneigement;

- une somme de 150,00 $ à Jean Perron, pour les dommages occasionnés le 21 février 1994 à sa propriété du 1161 de la rue St-Olivier par le bris de la conduite d'aqueduc située en face de celle-ci;

- une somme de 75,00 $ à Laurent Vézina, pour les dommages occasionnés le 5 février 1995 à sa propriété du 1908 de la rue Royale lors de travaux de déneigement;

- une somme de 100,00 $ à Béatrice Foisy, pour les dommages occasionnés le 23 janvier 1995 à sa propriété du 684 de la rue Gervais lors de travaux de déneigement;

- une somme de 51,27 $ à Camille Pruneau, pour les dommages occasionnés le 9 mars 1995 à sa propriété du 4020 de la place Dargis par l'obstruction de la conduite d'égout principale;

- une somme de 1081,00 $ à la compagnie "2640-9623 Québec inc.", pour les dommages occasionnés les 22 et 23 juin 1994 à sa propriété du 1150 de la rue Cinq-Mars par le refoulement des égouts.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

200-95
Offre à "Général Accident Indemnité compagnie d'assurance": régler hors cour poursuite du 12-1-94.

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 314-95 DU 15 mai 1995

ATTENDU que la "Général Accident Indemnité compagnie d'assurance" a intenté contre la Ville, le 12 janvier 1994, une action en dommages et intérêts de 9 261,94 $ devant la chambre civile de la Cour du Québec du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier #400-02-000027-944);

ATTENDU que, dans cette action, elle tient la Ville responsable des dommages occasionnés, à quatre résidences qu'elle assurait, par des refoulements d'égouts et pour lesquels elle a dû verser des indemnités à ses assurés;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Alain Gamelin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour offrir à "Général Accident Indemnité compagnie d'assurance" une somme de 4 785,00 $ pour tenter de régler hors-cours cette poursuite et pour consigner, le cas échéant, cette somme au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Trois-Rivières.

Que cette somme soit versée à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

201-95
Annulation de soldes d'emprunts.

ATTENDU que les règlements ci-dessous identifiés comportent des soldes non dépensés par rapport aux montants décrétés par le Conseil et approuvés par le ministre des Affaires municipales du Québec;

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que les travaux et les achats autorisés en vertu de ces règlements sont complétés, ont été abandonnés ou ont été financés par une autre source;

ATTENDU que la Ville n'entend pas, par conséquent, émettre d'obligations relativement auxdits soldes;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières annule les montants mentionnés en marge des règlements ci-après identifiés et qu'elle n'émette pas d'obligations eu égard auxdits soldes:

| Numéros des règlements | Montants |
|---|---|
| 1099-A(1990) | 21 000 |
| 1170(1990) | 903 000 |
| 1171(1990) | 64 000 |
| 1204(1991) | 210 000 |
| 1221(1991) | 31 500 |
| 1228(1991) | 25 000 |
| 1256(1992) | 75 000 |
| 1284(1993) | 11 400 |
| 1299(1993) | 10 000 |
| 1300(1993) | 12 000 |
| 1303(1993) | 43 000 |
| 1305(1993) | 340 000 |
| 1307(1993) | 2 000 |

ADOPTÉE

---

202-95
Transfert du solde de 3 postes du budget 1994 aux mêmes postes du budget 1995.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le transfert de trois sommes (respectivement de 51 850,34 $, 1 876,61 $ et 14 378,31 $) totalisant 68 105,26 $, soit les soldes au 31 décembre 1994 des postes "21-90-90-2 financement acquisitions immobilisées bibliothèque", "03-50-01-1 bibliothèque animation payante" et "03-50-01-2 bibliothèque livres promotionnels", aux mêmes postes du budget 1995.

ADOPTÉE

---

203-95
Embauche de 12 policiers-pompiers temporaires pendant 16 semaines.

ATTENDU que des besoins en policiers-pompiers temporaires additionnels pour l'année 1995 ont été établis au sein du Service de la sécurité publique afin d'y maintenir des effectifs suffisants, et ce, pour une période de 16 semaines débutant au plus tôt le 21 mai 1995;

ATTENDU que le nombre de policiers-pompiers temporaires additionnel requis à cette fin a été fixé à 12 et que des crédits à cet effet sont disponibles au budget;

INITIALES DU MAIRE
205
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que la Ville devra procéder à l'engagement de policiers-pompiers temporaires pour maintenir à 12 ses effectifs de policiers-pompiers temporaires si certains d'entre eux quittent leur poste pendant ladite période;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières embauche, pour une période de 16 semaines débutant au plus tôt le 21 mai 1995, 12 policiers-pompiers temporaires et qu'elle en embauche d'autres, au besoin, pour maintenir ce nombre pendant ladite période.

Qu'elle leur verse le salaire prévu pour eux à la convention collective qui leur est applicable.

ADOPTÉE

---

204-95
Nomination de Marcel Verret au poste de lieutenant au contrôle de la qualité et commun. au Service de la sécurité publ.

ATTENDU que, lors de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 6 février 1995, une autorisation a été délivrée pour procéder à l'affichage d'un poste permanent de lieutenant au contrôle de la qualité et des communications au sein du Service de la sécurité publique;

ATTENDU que ce poste a effectivement été affiché du 10 au 24 février 1995;

ATTENDU que deux candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT les résultats du processus d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Marcel Verret à un poste permanent de lieutenant au contrôle de la qualité des communications au sein du Service de la sécurité publique.

Qu'elle l'assujettisse à une période de probation de six mois, conformément à la clause 3.19 de la convention collective qui lui est applicable.

Que ses avantages sociaux soient ajustés en fonction de ceux applicables aux divisions autres que la gendarmerie, et ce, selon les dispositions pertinentes de ladite convention collective.

ADOPTÉE

---

205-94
Désignation 13 personnes physiques comme membres de cet organisme.

ATTENDU que la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" a été constituée en corporation en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) par lettres patentes données et scellées le 13 avril 1993 et enregistrées le même jour au libro C-1423, folio 25;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que le règlement no 1 (règlements généraux) adopté par le Conseil d'administration de cette corporation prévoit que celle-ci ne comprend que des membres actifs et des membres honoraires;

ATTENDU que les membres actifs sont les 13 personnes physiques désignées expressément et nommément par le Conseil de la Ville;

ATTENDU que la durée normale du mandat d'un membre actif est d'un an à compter de l'adoption de la résolution le nommant;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 101-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 février 1994, le Conseil a désigné 13 personnes comme membres actifs de cette corporation;

ATTENDU que leur mandat prendra fin à 23 h 59 le 16 mai 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Robert Aubin, Pierre Babin, Michel Boileau, Neil Carpentier, Chantal Croteau, Alain Gamelin, Daniel Gélinas, Jacqueline Gervais, Martin Leblanc, Soula Pelletier, Patricia Powers, Richard Tremblay et Claude Trudel comme membres actifs de la corporation "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières".

Que ces nominations soient effectives à compter du 17 mai 1995.

ADOPTÉE

---

206-95
Demandes au min. de l'Environnement du Québec: approbation plans et devis

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise:

- le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis relatifs aux travaux suivants:

  - construction d'un trop plein pour l'égout pluvial desservant le boulevard des Récollets à la hauteur de la rue Laurent-Létourneau;

  - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la partie de la rue Gilles-Lupien située entre la rue De Casson et le boulevard Parent;

  - mise en place d'un système de drainage de surface sur la partie du lot 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières située entre la rue Hector-Héroux et le Centre de détention de Trois-Rivières (zone tampon);

  - bouclage du réseau d'aqueduc sur la partie de la rue Sainte-Marguerite située entre le boulevard Normand et la rue de Ramesay et sur la partie de la rue Louis-Allyson située à l'intersection de la rue Saint-Joseph;

INITIALES DU MAIRE
207
INITIALES DU GREFFIER

- prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (Domaine du Boisé, phase V, 58 unités de logements jumelés);

- la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis révisés relatifs à la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette à la hauteur du parc Gilles-Lupien;

- la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec ltée" à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis relatifs au remplacement de deux débitmètres d'eau brute et d'un débitmètre d'eau traitée et l'ajout d'une génératrice à l'usine de traitement d'eau.

ADOPTÉE

---

207-95
Achat billets perm. participer diverses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (30 $) permettant de participer à un brunch bénéfice organisé le 9 avril 1995 par "Albatros 04 (Mauricie-Bois-Francs) inc.";

- un billet (15 $) permettant de participer à un brunch bénéfice organisé le 9 avril 1995 par la "Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin, section Mauricie".

ADOPTÉE

---

208-95
Délégation Alain Gamelin à une journée au Congrès '95 de l'U.M.Q.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue M. le conseiller Alain Gamelin à une journée du congrès que l'Union des Municipalités du Québec tiendra à Montréal les 20, 21 et 22 avril 1995 et qu'elle assume ses frais d'inscription, de transport et d'hébergement à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-311 du budget.

ADOPTÉE

---

209-95
Liste des comptes semaine du 18-03-1995.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau
ET RÉSOLU:

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 MARS 1995

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 18 mars 1995

| | |
|---|---|
| Progère construction inc.: Reconstruction écuries hippodrome - paiement no 6 - retenue 10 % | 134 041,94 $ |
| Institut de police du Québec: Formation - 2 personnes - Sécurité publique | 319,08 |
| L'Aiguille enchantée: Ourlets de pantalons - Sécurité publique | 16,00 |
| Anachemia Canada inc.: Achat de pièces diverses - Usine de traitement d'eau | 658,46 |
| AQTR: Inscription au congrès - Travaux publics | 250,00 |
| Association des coordonnateurs municipaux du Québec: Cotisation annuelle - Urbanisme | 50,00 |
| Association des chefs d'incendie du Québec: Inscription au congrès 1995 - Sécurité publique | 170,93 |
| B.B. extermination inc.: Service anti-pigeon - février 1995 - terrain de l'Exposition | 51,28 |
| Bis remorquage enr.: Frais de remorquage - du 14 février au 8 mars 1995 - Sécurité publique | 1 168,04 |
| Éditions Yvon Blais inc.: Mise à jour 1995-1996 - Droit QC environnement - Travaux publics | 144,45 |
| Mario Boisvert: Honoraires - appels de jugements - Contentieux | 284,89 |
| Jules Bourassa: Pierre et sable - Travaux publics | 1 423,87 |
| Sécurité Brindle inc.: Service de gardiennage - quai à neige - les 6, 7 et 8 mars 1995 - Travaux publics | 484,83 |
| Publications CCH/FM ltée: Abonnement annuel aux mises à jour des recueils "L'environnement au Québec" - Greffe | 390,55 |
| Vidéo électronique C.S. inc.: Achat de transistors - Sécurité publique | 55,27 |

INITIALES DU MAIRE
209
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| CHEM 8 Trois-Rivières: | |
| Publicité - soccer et base-ball - Relations publiques | 740,71 $ |
| Trois-Rivières cimentiers: | |
| Trottoirs, bordures et entrées - paiement no 9 - retenue 10 % | 1 290,52 |
| Déneigement Maska inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 1 - paiement no 4 - retenue 10 % | 98 076,87 |
| André Desmarais: | |
| Remplacement d'une montre perdue lors de l'incendie Le Gosier - Sécurité publique | 74,06 |
| Fournitures de bureau Denis: | |
| Achat de fournitures de bureau - Ressources humaines | 2,55 |
| R. Dubuc inc.: | |
| Remise de retenue - fourniture et installation de lampadaires | 5 061,27 |
| Edwards: | |
| Avertisseur d'incendie - Centre Multi-plus - Travaux publics | 369,15 |
| Industries Fortier (1990) ltée: | |
| Achat de blocs lintés - Travaux publics | 398,84 |
| Fusey BBQ: | |
| Repas lors d'incendies - Sécurité publique | 223,56 |
| Raymond Gélinas et fils: | |
| Recharge d'extincteur - Sécurité publique | 14,76 |
| Éloi Guillemette: | |
| Location de machinerie - Travaux publics | 433,03 |
| ICG gaz propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 384,19 |
| Johnson Controls: | |
| Réparation et mise en marche du système d'incendie - Travaux publics | 607,80 |
| Lanouette courtiers d'assurances: | |
| Assurance responsabilité des fiduciaires - 1995 | 3 471,65 |
| Ajustement - flotte automobile 1994 | 236,25 |
| Assurance - flotte automobile 1995 | 64 349,25 |
| Honoraires - gestion dossier assurances 1995 | 3 000,00 |
| Assurance responsabilité automobile des garagistes 1995 | 787,50 |
| Assurance responsabilité municipale (officiers publics) 1995 | 16 316,21 |
| Francon Lafarge inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 1 104,75 |
| Lambert, Girard, avocats: | |
| Honoraires - cause Axa assurances et autres | 7 812,55 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 MARS 1995

| | |
|---|---|
| LDN protection service enr.: | |
| Réparation du système d'alarme - Travaux publics | 51,28 |
| Électronique Matteau inc.: | |
| Life guard, cassette et copie vidéo - Sécurité publique | 63,63 $ |
| Mines Seleine: | |
| Achat de sel - Travaux publics | 22 172,29 |
| Moteurs PM inc.: | |
| Reconditionnement d'un moteur - pompe Tebbutt - Travaux publics | 190,30 |
| Service ménager Nettoie-tout: | |
| Entretien ménager - édifice des Travaux publics - février 1995 | 1 196,43 |
| Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert, stationnement Badeaux - février 1995 | 2 944,12 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas aux détenus - du 18 janvier au 9 mars 1995 - Sécurité publique | 174,69 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appels d'offres (installation de luminaires de rues et construction de bordures de rues printemps 1995) | 376,06 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Repas - réunion du Conseil le 6 mars 1995 | 313,39 |
| Pelletier location: | |
| Location de véhicule - Sécurité publique | 50,14 |
| Dr Maurice Poulin: | |
| Honoraires - examens médicaux - février 1995 | 1 800,00 |
| Publications du Québec: | |
| Mise à jour # 51 aux lois refondues du Québec - Greffe | 39,70 |
| Communications Le Rocher: | |
| Système de radio - modifications pour masques à oxygène - Sécurité publique | 256,40 |
| Réparation de portatifs - Sécurité publique | 288,57 |
| Services ménagers Roy: | |
| Entretien ménager - quartier général - février 1995 | 1 774,28 |
| Les Huiles Sani-mobile inc.: | |
| Récupération d'huile usée - Travaux publics | 144,86 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation d'un moteur de ventilateur - Travaux publics | 54,92 |
| Systèmes de bureautique SBM: | |
| Location de photocopieur - février 1995 - Ressources humaines | 176,90 |

INITIALES DU MAIRE
211
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Société canadienne des postes: | |
| Renouvellement de la case postale 1055 - Sécurité publique | 111,68 |
| Maison Ste-Claire: | |
| Buffets - réunions - rapport annuel et direction - Sécurité publique | 263,92 |
| Technologie Tassimco inc.: | |
| Fourniture et installation de contrôleurs de feux - synchronisation - boul. des Forges Sud - paiement no 3 - retenue 10 % | 18 397,47 $ |
| Trudel & associés: | |
| Frais de huissiers | 185,01 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Zamboni Colisée | 79,77 |
| Veilleux et associés, radiologistes: | |
| Examens pré-embauches - 2 candidats - Ressources humaines | 96,00 |
| Jean-Jacques Vézina: | |
| Téléphone et surveillance du poste - pompier volontaire - février 1995 | 62,00 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - Cour municipale et Poste no 2 - février 1995 | 410,00 |
| Entretien ménager - aéroport - février 1995 | 249,00 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: | |
| Assistance lors de l'incendie Le Gosier | 979,87 |
| Remboursement de dépenses (50 %) - voyage à Montréal à l'UMQ - fonds de gestion des liquidités des municipalités (covoiturage) | 47,72 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - février 1995 - autogare, Travaux publics, Sécurité publique, parc Adélard-Dugré | 497,93 |
| Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - février 1995 | 67 355,11 |

## REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES - 50 %

| | |
|---|---|
| Gilles Latour et Denis Tessier | 1 517,24 |
| Alain Gamelin et Réjean St-Germain | 450,76 |
| Jacques Marchildon et Julie Rousseau | 662,87 |

## LOISIRS

| | |
|---|---|
| AFEAS St-Sacrement: | |
| Atelier de loisir - danse de ligne | 100,00 |
| Âge d'or Ste-Marguerite: | |
| Atelier de loisir - tissage | 100,00 |
| Les Entreprises Albéo ltée: | |
| Sanitaires St-Michel | 182,12 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 20 MARS 1995

A.S.G.E.M.S.Q. (Association des services de garde en milieu scolaire du Québec):
Achat d'un livre d'animation - programme des terrains de jeux 54,70

Association de basket-ball de T.-R. inc.:
Frais des marqueurs, chronométreurs et arbitres - janvier et février 1995 320,00

Conseil des métiers d'art du Québec:
Exposition biennale des métiers d'art - retour des oeuvres à Montréal - Affaires culturelles 284,89 $

Mario Coulombe:
Droit de diffusion - audio guide salle d'exposition du Centre culturel - Affaires culturelles 100,00

Comité des citoyens des Habitations Adélard-Dugré:
Programme des ateliers de loisir 300,00

Jeunesse J'écoute:
Achat du livre "À l'écoute des jeunes" 43,95

J.M. terrassement inc.:
Sanitaires St-Michel 256,39

Productions Specta inc.:
Circulation de l'exposition "La rue des Forges" - janvier et février 1995 - entente MACQ/VTR - Affaires culturelles 513,77

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique:
Achat de disques compacts - audio adultes 318,27

Musée des Beaux-arts de Montréal:
Prêt entre bibliothèques - pages photocopiées 3,25

Reliure Bois-Francs inc.:
Reliure de volumes 273,10

Achats de livres

Bibliothèque nationale du Québec 11,40
L'Exèdre librairie inc. 965,45

Librairie Clément Morin & fils 108,49
Librairie Poirier inc. 95,98

PARC PORTUAIRE

Crédit-bail Arbour inc.:
Location de télécopieur - du 9 mars au 8 avril 1995 69,11

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bessette, Madeleine:
Bibliothécaire - Bibliothèque

INITIALES DU MAIRE
213
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| 7 sorties - février 1995 | 21,00 |
| Goulet, Martin: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 2 436 km - février 1995 | 614,71 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jacques Chartrand: | |
| Repas - rencontre avec le président du Week-end culturel 1995 | 19,30 $ |
| Fernand Gendron: | |
| Montréal - CERIU - table ronde - normalisation "Comment développer un code national des infrastructures" | 76,16 |
| Jacques Goudreau: | |
| Repas - rencontre de travail - horaire de travail | 12,00 |
| Michel Jutras: | |
| Repas - rencontre 2 personnes | 8,00 |
| Repas - Brunch Gérald Godin - Société des écrivains de la Mauricie | 25,00 |
| Repas (2 personnes) - rencontre des tuteurs et stagiaires UQTR | 23,38 |
| Jacques Lauzer: | |
| Beloeil - réunion mensuelle du BRQCO | 20,65 |
| François Roy: | |
| Lasalle - réunion des communicateurs municipaux les 14 janvier et 10 mars 1995 | 178,40 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 84,04 |
| Serge Desjardins | 315,15 |
| Pierre Gélinas | 956,27 |
| Rachel Veilleux | 66,99 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 11 mars 1995 | 349 545,34 |
| TOTAL | 823 766,63 $ |

Service de la trésorerie
Le 16 mars 1995

ADOPTÉE

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

214

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 MARS 1995

210-95
Suspension de Louise Thibeault-Goyette.

ATTENDU que l'article 284 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) stipule qu'un fonctionnaire ou un employé d'une municipalité ne peut se livrer à un travail de nature partisane relativement à une élection ou à un poste de membre du conseil de la municipalité où il travaille;

ATTENDU que, dans le cadre des élections municipales qui se sont tenues à Trois-Rivières le 6 novembre 1994, le président d'élection a rédigé et fait distribuer à tous les employés municipaux une note de service datée du 7 septembre 1994 dans laquelle il leur:

- rappelait la prohibition de cet article 284;
- expliquait la notion de "travail de nature partisane";
- soulignait les devoirs de loyauté et de discrétion auxquels ils sont assujettis;
- décrivait les conséquences d'un non-respect de la Loi;

ATTENDU que, malgré cette note de service, Mme Louise Thibeault-Goyette, chef de service/administration au sein du Service des travaux publics, a effectué, dans le cadre des élections municipales qui se sont tenues à Trois-Rivières le 6 novembre 1994, le travail de nature partisane suivant:

- transport d'au moins un électeur "handicapé";
- démarches auprès du président d'élection pour obtenir des documents;
- enlèvement de pancartes électorales;

ATTENDU qu'aucune accusation n'a été portées contre elle en vertu du paragraphe 2° de l'article 594 de la Loi;

ATTENDU que des accusations ont cependant été portées contre elle en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) pour l'enlèvement des pancartes;

ATTENDU qu'elle a plaidé coupable à cette accusation mais qu'une libération inconditionnelle a été prononcée à son endroit par le juge chargé d'instruire l'affaire;

CONSIDÉRANT son statut d'employée cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières suspende sans solde, pour trois jours ouvrables, Mme Louise Thibeault-Goyette, chef de service/administration au sein du Service des travaux publics, et qu'elle l'avise que tout autre manquement de sa part pourrait entraîner des mesures disciplinaires plus sévères.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. le conseiller Daniel Perreault a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puisque son étude d'avocats a assumé la défense de Mme Thibeault-Goyette relativement à l'accusation dont elle a été l'objet dans cette affaire devant la chambre pénale de la Cour du Québec. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
215
INITIALES DU GREFFIER

211-95
Mandat à "Martel & Villemure inc.": assistance dans procédures d'expropriation.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, conditionnellement à l'approbation du règlement 1382 (1995) autorisant l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière et décrétant un emprunt à cet effet de 260 000 $ par le ministre des Affaires municipales du Québec, les services professionnels de la firme d'évaluateurs agréés "Martel & Villemure inc." pour qu'elle:

- négocie le montant de l'indemnité à être versée à chacun des propriétaires des immeubles à être expropriés pour permettre l'élargissement de cette partie du boulevard des Forges;

- confectionne des rapports individuels, suivant les normes usuelles en matière d'évaluation foncière et de dépossession forcée, sur chacun des dossiers qu'elle devra traiter;

- produise et défende, le cas échéant, chacun de ces rapports devant la chambre de l'expropriation de la Cour du Québec.

Qu'elle lui verse des honoraires de base maximum à cet effet de 6 300 $, plus des honoraires de 60 $ l'heure et de 40 $ l'heure pour l'évaluateur agréé et le technicien senior qui seront appelés, le cas échéant, à produire et à défendre un rapport devant la chambre d'expropriation de la Cour du Québec.

Que ces honoraires soient payés à même les fonds provenant dudit règlement 1382 (1995).

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

216

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 AVRIL 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le trois (3) avril mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum:

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire suppléant: | Alain | Gamelin |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

212-95
Procès-verbal séance régul. du 20-03-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 mars 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

c) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

d) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

e) Règlement autorisant la signature d'une entente avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances relativement

au transfert réciproque des prestations accumulées au fonds de pension d'ex-employés.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

f) Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

g) Règlement autorisant des travaux de correction au réseau d'égout, de bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc et de drainage et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Gilles Latour, le 6 mars 1995.)

h) Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1287 (1993) afin d'hausser montants de la dépense et de l'emprunt autorisés.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1287 (1993) autorisant la réalisation de travaux de bouclage afin d'hausser les montants de la dépense et de l'emprunt autorisés.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 avril 1995.

(signé) Gilles Latour

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1379 (1995) afin changer ptie de son objet.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1379 (1995) autorisant notamment l'élargissement d'une partie du boulevard des Forges afin de changer une partie de son objet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 avril 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. autor. construction serv. mun. de base sur ptie lot 193 Par. T.-R.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 avril 1995.

(signé) Michel Legault

---

213-95
Compte rendu Comm. perm. du 20-03-1995.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 20 mars 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

214-95
Règl. 13-AAZ-318 (1995) décrétant ouverture nouv. voie communication entre rues du Manoir et Chicoyne.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que le règlement 13-AAZ-318 (1995) décrétant l'ouverture d'une nouvelle voie de communication entre les rues du Manoir et Chicoyne et lui attribuant un nom soit adopté.

ADOPTÉE

---

215-95
Règl. 1385 (1995) sur circulation des véhicules lourds.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent

l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1385 (1995) sur la circulation des véhicules lourds soit adopté.

ADOPTÉE

---

216-95
Règl. 1386 (1995) autor réfection tunnels Laviolette et Lavérendrye.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1386 (1995) autorisant la réfection des tunnels Laviolette et Lavérendrye et décrétant un emprunt à cet effet de 680 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

217-95
Règl. 1387 (1995) autor. correction talus bassin riv. St-Maurice.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

No 6514-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

Que le règlement 1387 (1995) autorisant la correction du talus du bassin de la rivière St-Maurice et décrétant un emprunt à cet effet de 1 385 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

218-95
Règl. 1388 (1995) autor. constr. bassin rétention sur rivière Milette.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1388 (1995) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet de 1 115 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

219-95
Règl. 1389 (1995) autor. réal. trav. bouclage ptie réseau d'aqueduc, rénov. puisards et regards d'égout dans premiers quartiers, etc.

ATTENDU que des avis de motion ont été donnés aux séances des 6 et 20 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que lesdits avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1389 (1995) autorisant la réalisation de travaux de bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc, la rénovation de puisards et de regards d'égout dans les premiers quartiers, la réparation de talus et la préparation d'une étude sur le balancement hydraulique et décrétant un emprunt à cet effet de 23 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE

221

INITIALES DU GREFFIER

220-95
Vente à Denis Gilbert (26-933 Par. T.-R. --- ptie ruelle désaffectée).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Denis Gilbert;

ATTENDU que ce document demeure année à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la vente d'une partie d'une ruelle désaffectée située à l'arrière de l'immeuble portant les numéros 1430/1432 de la rue Comtois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Denis Gilbert le lot 26-933 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble lui soit vendu sans aucune garantie et à ses risques et périls et en considération de la somme de 100 $ à être payée comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

221-95
Servitude d'égout par Denis Beauchesne (ptie 203-78 Par. T.-R. --- parcelle terrain située nord-ouest rue du Lac Caché).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude d'égout à intervenir entre la Ville et Denis Beauchesne;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la constitution d'une servitude sur une parcelle de terrain située au nord-ouest de la rue du Lac Caché pour régulariser l'enfouissement, au début des années '90, d'une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol de cet immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Denis Beauchesne constitue, sur le fonds servant, au bénéfice du fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle:

- autorisant la Ville, ses mandataires et ses préposés à y installer une conduite d'égout pluvial;

- prohibant tout genre de bâtiment, construction, structure, plantation ou autres objets pouvant obstruer ou diminuer l'accès audit fonds servant.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Fonds servant appartenant à Denis Beauchesne

Une lisière de terrain de forme triangulaire désignée comme étant une partie du lot 203-78 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment. Elle mesure 30,69 mètres vers le nord-est, 5,17 mètres vers le sud-est et 30,15 mètres vers le sud-ouest. Elle est bornée au nord-est par une partie du lot 203 dudit cadastre; vers le sud-est, par une partie du lot 202 dudit cadastre et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 203-78. Elle contient en superficie 78 mètres carrés. Elle est renfermée à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 9 mai 1990 sous le numéro 630 de ses minutes.

Fonds dominant appartenant à la Ville

Le lot 202-65 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme d'un dollar (1 $) à être payée comptant par la Ville lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

222-95
Protocole d'entente avec "L'Orchestre symphonique de T.-R. inc.": diffusion musique symph. et définir soutien en 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "L'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de définir:

- les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à cet organisme pour soutenir la diffusion de la musique symphonique;

- le soutien que la Ville lui apportera à cette fin en 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à cet organisme une subvention de 25 000 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
223
INITIALES DU GREFFIER

223-95
Protocole d'entente avec "Galerie d'art du Parc inc.": gérer, animer et entretenir manoir de Tonnancour en 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Galerie d'art du Parc inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de définir les modalités en vertu desquelles la Ville confie à cet organisme le mandat de gérer, d'animer et d'entretenir le manoir de Tonnancour au cours de l'année 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, Me François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

224-95
Protocole d'entente avec "Fondation des Forges inc.": réal. Festival intern. de la poésie du 1er au 8 octobre 1995 et définir soutien.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Fondation des Forges inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de définir:

- les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à cet organisme pour soutenir l'organisation et le déroulement du Festival international de la poésie qui se tiendra du 1er au 8 octobre 1995;

- le soutien que la Ville lui apportera à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse audit organisme une subvention de 15 000 $ (dont 3 000 $ en services) selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 3 AVRIL 1995

225-95
Protocole d'entente avec "Festival intern. de l'art vocal de T.-R.": réal. Festival intern. de l'art vocal du 28 juin au 4 juillet 1995 et définir soutien.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENTU qu'il a pour objet de définir:

- les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à cet organisme pour soutenir l'organisation et le déroulement du Festival international de l'art vocal qui se tiendra du 29 juin au 4 juillet 1995;

- le soutien que la Ville lui apportera à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse audit organisme une subvention de 125 000 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des sommes disponibles au poste 02-32-31-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

226-95
Entente avec Mario Bérard, Nicolas Péladeau, Johnny Carle: exploit. d'un centre de "dekhockey" au parc Pie XII.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir entre la Ville et Mario Bérard, Nicolas Péladeau et Johnny Carle;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville permet à ces personnes d'exploiter un centre de "dekhockey" au parc Pie XII;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retire le caractère de parc public à l'immeuble suivant:

> Un terrain désigné comme étant une partie du lot 2557-3 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.
>
> Ce terrain peut être désigné comme suit: partant d'un point "A" situé à une distance de 61,57 mètres mesurée suivant une ligne ayant un gisement de 154°56'45" jusqu'à un point "X" étant l'intersection des lots 11-401 (rue Père-Daniel) et 2556 (boulevard Royal). Dudit point "A" ainsi déterminé, on suit

une ligne ayant un gisement de 319°50'44" sur une distance de 27,43 mètres jusqu'à un point "B". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 49°50'44" sur une distance de 50,29 mètres jusqu'à un point "C". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 139°50'44" sur une distance de 27,43 mètres jusqu'à un point "D". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 229°50'44" sur une distance de 50,29 mètres jusqu'au point "A" ci-avant mentionné. Il est borné vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une autre partie dudit lot 2557-3.

Il contient en superficie 1379,5 mètres carrés. Il est renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 6 février 1995 sous le numéro 885 de ses minutes.

Qu'elle mette à la disposition de ces personnes, du 15 avril au 15 octobre 1995 et du 15 avril au 15 octobre 1996, selon les modalités prévues à ladite entente, cet immeuble et un espace de 80 pieds carrés situé à l'intérieur du pavillon Père-Daniel portant le numéro 2900 du boulevard Royal.

Que l'immeuble ci-dessus désigné ne soit mis à leur disposition que pour l'installation et l'exploitation d'un centre de "dekhockey".

Que la susdite entente soit approuvée à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, soient autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

227-95
Contrat de services avec "Nove Environnement inc.": fournir à Ville aide technique et assurer soutien administratif.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de services à intervenir avec la compagnie "Nove Environnement inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cette firme de consultants met à la disposition de la Ville l'une de ses employées pour fournir une aide technique et assurer un soutien administratif dans le cadre de protocoles d'entente déjà conclus ou à conclure avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières convienne avec "Nove Environnement inc." que cette dernière mettra à sa disposition, du 4 avril 1995 au 31 mars 1996, à raison de 3 jours par semaine, les services de Mme Hélène Desnoyers afin qu'elle apporte une aide technique et assure un soutien administratif au Service de l'urbanisme et de l'aménagement dans le cadre de protocoles

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

d'entente déjà conclus ou à conclure avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Qu'elle verse à cette compagnie des honoraires de 25 $ l'heure, taxes exclues, pour les services qui lui seront ainsi fournis, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 03-40-01-7-013 du budget.

Que le susdit contrat de services soit approuvé à toutes fins que de droit et que le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

228-95
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de "Informatique PC enr.", au montant de 34 049,75 $, pour la fourniture de 16 micro-ordinateurs à écran couleur, 8 cartes de mémoire 4019, 2 cartes d'émulation 5250, 1 alimenteur d'enveloppes pour imprimante, 1 base supplémentaire pour 500 feuilles de papier format légal pour imprimante IBM 4019, 2 imprimantes laser "Brother" HL-660, 1 ordinateur portatif Epson, 1 modem externe et 1 modem interne de 14400 bauds chacun et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet empruntés au fonds de roulement en vertu de la résolution 118-95 adoptée lors de la séance tenue le 20 février 1995;

- la proposition de la compagnie "I.B.M. Canada ltée", au montant de 33 320,10 $, pour la fourniture d'un ordinateur AS/400 avec logiciels et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1353 (1994);

- la proposition de la compagnie "Service paysagiste des Vieilles Forges inc.", au montant de 7 765,75 $, pour la plantation de 64 arbres à différents endroits et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1373 (1995);

- la proposition de la compagnie "Service paysagiste des Vieilles Forges inc.", au montant de 12 570 $, pour la plantation de 73 arbres en bordure des grands boulevards et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1373 (1995);

- la proposition de la compagnie "Jean Leclerc excavation inc.", au montant de 66 295,50 $, pour la construction d'environ 2900 mètres de bordures de rue dans les nouveaux secteurs résidentiels et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements 1306 (1993) et 1346 (1994);

- la proposition de la compagnie "P. L. Paysagiste inc.", au montant de 85 114,76 $, pour le rapiéçage de pavage et le resurfaçage partiel de certaines rues et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant

INITIALES DU MAIRE
227
INITIALES DU GREFFIER

ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-22-1-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "Verdure de demain inc.", au montant de 14 657,17 $, pour la coupe de gazon et le nettoiement printanier et automnal de la zone 1 (secteurs St-Philippe, Notre-Dame, Ste-Cécile, Le Platon et des Chenaux) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de Ronald Fournier, au montant de 7 746,10 $, pour la coupe de gazon et le nettoiement printanier et automnal de la zone 3 "est" (secteur De-La-Salle) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget;

- la proposition de "Les Entreprises Mélançon", au montant de 12 620,24 $, pour la coupe de gazon et le nettoiement printanier et automnal de la zone 3 "ouest" (secteurs Lambert et Ste-Thérèse) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-3-440 du budget.

ADOPTÉE

---

229-95
Paiement de réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 60 $ à Rachel Alain, pour les dommages occasionnés le 30 octobre 1994 à sa propriété du 1705 du boulevard des Chenaux par l'obstruction de la conduite d'égout principale;

- une somme de 473,48 $ à "Harvey's Restaurant", pour les dommages occasionnés le 1er novembre 1994 à sa propriété du 1420 de la rue Aubuchon par l'obstruction de la conduite d'égout principale.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

230-95
Versement subv. à diff. organismes.

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières verse les subventions suivantes aux organismes ci-après identifiés:

- 500 $ à "Centraide Mauricie";
- 3 000 $ au "Conseil particulier de Société St-Vincent-de-Paul de Trois-Rivières";
- 500 $ à "Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie";
- 500 $ à "Moisson Mauricie".

Que toutes ces sommes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-12-1-970 du budget.

ADOPTÉE

---

231-95
Dépôt rapport financier et rapport vérif. année 1994.

ATTENDU que le trésorier de la Ville, M. Jean Hélie, vient de déposer entre les mains du Conseil, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 1994;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reçoive, à toutes fins que de droit, le rapport financier et le rapport du vérificateur préparé par la firme "Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés" pour l'année 1994.

ADOPTÉE

---

232-95
Demande d'exemption taxes foncières par "Centre d'organisation maur. de services et d'éducation pop.".

ATTENDU que la corporation "Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.)" s'est adressée le 16 février 1995 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de toutes taxes foncières en vertu de l'article 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 de cette Loi, la Commission doit consulter la Ville avant de se prononcer sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par cette corporation au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
229
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur cette demande mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

---

233-95
Demande d'aide financ. au Conseil régional de dével. Région 04: réfection de l'aéroport.

ATTENDU qu'aux termes d'une convention signée le 31 mars 1995 devant Me Michel Vermette, notaire, la Ville a acquis de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de cet aéroport;

ATTENDU que, parmi les travaux de réfection à réaliser, il y a ceux qui concernent la rénovation de l'aérogare, du stationnement des automobiles et du système routier;

ATTENDU que ces derniers travaux sont évalués à 250 000,00 $;

ATTENDU que le Conseil régional de développement de la Région 04 gère un "fonds d'interventions régionales" à partir duquel il pourrait subventionner jusqu'à 80% du coût desdits travaux;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un formulaire par lequel la Ville demande audit Conseil une subvention de 200 000,00 $ pour financer 80% desdits travaux;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No 319-95 DU 15 mai 1995

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ledit formulaire et qu'elle autorise le régisseur aéroport et parcs, M. Denis Lelièvre, à le signer, pour elle et en son nom, à déposer ladite demande de subvention auprès du Conseil régional de développement de la Région 04 et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

234-95
Adhésion "Conseil des loisirs de la Mauricie inc." pour 1995-1996, désigner 2 délégués et adhérer au progr. Jeux du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- accorde son appui au Conseil des loisirs de la Mauricie inc. à titre d'organisme de concertation et de soutien en loisirs pour la Mauricie, qu'elle en demeure membre pour l'année 1995-1996 et qu'elle acquitte les frais de 200,00 $ à cet

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

effet à même les fonds disponibles au poste 02-11-22-2-493 du budget;

- délègue M. le conseiller Pierre-A. Dupont et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, pour la représenter au sein dudit organisme pour l'année 1995-1996;

- adhère au programme des Jeux du Québec 1995-1996 et qu'elle acquitte les frais de 500,00 $ à cet effet à même les fonds disponibles au poste 02-31-13-9-970 du budget.

ADOPTÉE

---

235-95
Autor. le dir. loisir et culture à délivrer diverses autoris.

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise, du 4 avril au 31 décembre 1995, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, ou, en son absence, le régisseur des programmes communautaires au sein du Service des loisirs, M. Michel Lefebvre, à délivrer des autorisations de vendre des boissons alcooliques, d'appuyer des demandes de permis d'alcool, d'extentionner les heures de fréquentation des parcs et de fermer temporairement des rues dans le cadre de fêtes populaires.

ADOPTÉE

---

236-95
Présentation candidats "Mérite municipal 1995".

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comtés et des municipalités locales du Québec et le ministère des Affaires municipales du Québec parrainent le concours "Mérite municipal 1995" afin d'honorer des citoyens, des employés municipaux et des organismes communautaires;

ATTENDU que le Conseil veut mettre en valeur des individus et des organismes qui sont des partenaires de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières soumette la candidature de:

- M. Jean-Pierre Caron dans la catégorie "Citoyens" parce qu'il a collaboré étroitement avec elle à l'élaboration de stratégies pour revitaliser les premiers quartiers;

- "Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.)" dans la catégorie "Organismes communautaires" parce qu'il accomplit une oeuvre formidable d'alphabétisation en Mauricie.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

237-95
Permanence Denis Raymond, chef section/voie publique au sein Service des trav. publics.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 505-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 octobre 1994, le Conseil a nommé M. Denis Raymond au poste de chef de la section/voie publique au sein du Service des travaux publics et il l'a alors assujetti à une période de probation de six mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par son supérieur immédiat, il a complété avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Denis Raymond dans son poste de chef de la section/voie publique au sein du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

---

238-95
Demande min. Environnement et de la Faune du Québec approb. plans et devis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis relatifs aux travaux suivants à être réalisés à l'usine de traitement d'eau:

- réhabilitation du système de chloration et de bioxyde de chlore;
- remplacement d'un turbidimètre et addition de 15 indicateurs numériques d'état de contrôle;
- construction d'une séparation et ajout de pompes doseuses pour le sulfate d'alumine;
- remplacement de plaques défectrices dans les décanteurs, des vannes et des contrôles sur les purges des décanteurs;
- modification de l'impulseur de la pompe 4.

ADOPTÉE

---

239-95
Appui Ville Thunder Bay opposition dével. port Churchill situé en bordure baie d'Hudson.

ATTENDU qu'un comité spécial a été créé par l'Honorable Llyod Axworthy, ministre fédéral du perfectionnement des Ressources humaines et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, pour étudier la viabilité future du port de Churchill (Manitoba) situé en bordure de la baie d'Hudson;

ATTENDU que la rénovation de ce port et de ses élévateurs à grain entraînerait des déboursés se situant entre 27 et 38 millions de dollars;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU qu'elle engendrerait des déboursés de 95 millions de dollars pour réparer les voies et les ponts connexes qui longent la voie ferrée du C.N. menant à Churchill et une somme supplémentaire de 142 millions de dollars pour remplacer le parc de wagons spéciaux servant au transport du grain;

ATTENDU que des millions de dollars sont versés annuellement aux compagnies de chemin de fer en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'ouest, et ce, pour des volumes de l'ordre d'un quart de million de tonne transitant au port de Churchill (de 8 à 10 navires par année);

ATTENDU qu'il est à prévoir que ledit comité recommandera une dépense immédiate de 27 millions de dollars pour entreprendre les travaux ci-dessus mentionnés au port de Churchill, soit l'équivalent de 27 000 $ par citoyen de cette municipalité manitobaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Ville de Thunder Bay (Ontario) dans son opposition à ce que le gouvernement du Canada effectue de nouveaux investissements dans le port de Churchill (Manitoba) tant qu'il n'aura pas démontré qu'il peut fonctionner sur la même base que les autres ports du pays.

Qu'elle demande au gouvernement du Canada de révéler publiquement ses intentions à l'égard du port de Churchill (Manitoba).

ADOPTÉE

---

240-95
Achat billets perm. part. diverses activités et autor. dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (60 $) permettant de participer à un souper gastronomique organisé le 8 avril 1995 par la Fondation de l'école secondaire De-La-Salle;

- un billet (50 $) permettant de participer à une soirée spéciale organisée le 18 avril 1995 par l'Association de paralysie cérébrale du Québec, région Mauricie/Drummond/Bois-Francs.

ADOPTÉE

---

241-95
Liste des comptes à payer semaines des 25 mars et 1er avril 1995.

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Gilles Latour
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 25 mars 1995

INITIALES DU MAIRE
233
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme - du 1er avril au 30 juin 1995 - aérogare | 188,03 $ |
| Avertisseur d'air et d'eau - du 1er avril au 30 juin 1995 - hôtel de ville | 145,01 |
| Groupe Admari inc.: | |
| Préposés aux stationnements - février 1995 - Cour municipale | 4 742,53 |
| Agricor inc.: | |
| Fourniture et installation de l'hippodrome - paiement no 4 - retenue 10 % | 15 287,93 |
| Remise de retenue - fourniture et installation de l'hippodrome | 5 043,56 |
| Carole Arbelot: | |
| Remboursement de frais de scolarité - 50 % de 125 $ | 62,50 |
| André Bergeron, avocat: | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 193,72 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Location de pelle - Travaux publics | 843,27 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Abonnement au Bulletin de droit de l'environnement 1995-1996 - Travaux publics | 176,63 |
| Boisvert & Vézina, avocats: | |
| Honoraires - cause Cour municipale | 170,93 |
| Cogeco câble inc.: | |
| Location de câble FM - du 8 avril au 7 juin 1995 - Greffe | 15,84 |
| Alain Corriveau: | |
| Honoraires - griefs - Ressources humaines | 330,47 |
| Econoler ADS inc.: | |
| Mise à jour du logiciel Énergie 95 - | |
| Travaux publics | 1 107,64 |
| Fédération des familles-souches québécoises inc.: | |
| Photocopies de l'arrêté en conseil 831-76 - cession de l'aéroport - Greffe | 2,28 |
| La Fine table: | |
| Buffet - réunion du Conseil le 13 mars 1995 | 130,00 |
| Flageol photo enr.: | |
| Photos - Le Saisonnier et Le Trifluvien - Relations publiques | 82,05 |
| Développement de photos - incendie - Sécurité publique | 91,16 |
| Fondation des maladies du Coeur du Québec: | |
| Subvention 1995 | 50,00 |
| Hebdo journal: | |
| Avis public (projet de protection des berges de l'île St-Quentin) | 376,05 $ |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| ICG gaz propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 64,03 |
| IGA-Boniprix: | |
| Épicerie pour réceptions | 191,93 |
| Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: | |
| Réparation de clôture - Travaux publics | 113,90 |
| Informatique PC-plus: | |
| Réparation d'imprimante - Sécurité publique | 91,16 |
| Johnson Controls: | |
| Réparation et mise en marche du système d'incendie - Bibliothèque | 832,45 |
| Vitrerie Lalonde Jacob inc.: | |
| Réparation de vitre - fenêtre de porte hôtel de ville - Travaux publics | 341,87 |
| Francon Lafarge inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 1 035,56 |
| Lavage Haute-pression: | |
| Sablage de pompe et équipement - Usine de traitement d'eau | 113,96 |
| Lajoie consultants & associés inc.: | |
| Honoraires - évaluation d'employés et sélection du directeur des ressources humaines | 7 408,30 |
| Launier ltée: | |
| Réparation de pompe - piscine Pie-XII et réparation de pompe pour nettoyer les boyaux - Sécurité publique | 893,41 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Réparation des portes numéros 6, 7, 8, 11 et 12 - Sécurité publique | 1 631,54 |
| Sa Majesté la Reine du Chef du Canada: | |
| Cession de l'aéroport de Trois-Rivières - Greffe | 1,00 |
| Électronique Matteau inc.: | |
| Réparation de caméra - Travaux publics | 93,37 |
| Ministre des Finances du Québec: | |
| Certification d'acte par les Archives nationales du Québec - Greffe | 17,09 |
| Institut de police du Québec: | |
| Frais d'inscription - cours Droit I - 4 candidats - Sécurité publique | 68,00 |
| Mines Seleine: | |
| Achat de sel - Travaux publics | 9 185,81 |
| Nove environnement inc.: | |
| Honoraires - complément d'organigramme - Sécurité publique | 149,46 |
| Le Nouvelliste: | |

INITIALES DU MAIRE
235
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Avis publics (entrée en vigueur, journées d'enregistrement) | 1 153,23 $ |
| Abonnement d'un an - Greffe | 193,72 |
| Buffet Jeanne Paquin: Repas - comité des travaux publics | 43,88 |
| Pluritec laboratoire ltée: Déversement rue Albert-Durand - Permis | 260,56 |
| Pratte-Morrissette inc.: Assurances des biens, fidélité, machinerie 1995 | 116 268,93 |
| Publi design inc.: Travaux graphiques - Conseil municipal 1994-1998, inscriptions soccer et baseball, programme de piscines extérieures, "Si le papier vous intéresse" et clinique de ski de fond - Relations publiques | 512,80 |
| Ascenseurs RCR Trois-Rivières: Entretien des ascenseurs février 1995 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert | 172,00 |
| André Roy, avocat: Achat du volume "Alter Ego - Wilson et Lafleur" - Ressources humaines | 70,62 |
| Systèmes de bureautique SBM: Réparation de télécopieur - Travaux publics | 129,26 |
| Réalisation Sculpe-Média: Rehaussement des balustrades - salle Thompson - paiement no 3 | 2 187,94 |
| SOQUIJ: Jurisprudence - causes diverses - Contentieux | 39,71 |
| Société canadienne des postes: Correspondance d'affaires - Évaluation | 1 200,00 |
| Maison Ste-Claire: Repas - réunion comité développement domiciliaire | 58,07 |
| Repas - réunion comité consultatif d'urbanisme | 74,07 |
| Repas - réunion Service d'urbanisme | 47,57 |
| Repas - réunion Service des ressources humaines | 39,60 |
| SUMI: Nettoyage et balancement d'impulseur - Travaux publics | 227,91 |
| Claude Trudel: Juge suppléant le 13 mars 1995 - Cour municipale | 284,89 |
| Consultants VFP inc.: Honoraires - Domaine du Boisé - paiement no 2 | 7 794,52 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - février 1995 - Colisée, Parc portuaire, Usine de traitement d'eau | 673,61 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 72,99 $ |
| Jean Laflamme & ass. | 49,34 |
| Trudel & associés | 484,57 |
| Villeneuve, Miller & ass. | 50,68 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| Commission scolaire de Trois-Rivières: | |
| Entretien ménager des parcs-écoles - février 1995 | 3 231,16 |
| SOGSABEC ltée: | |
| Dîner pour 8 personnes - frais de jury - Grands prix culturels - Affaires culturelles | 120,04 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 351,29 |
| Bibliothèque publique juive: | |
| Reliure | 3,25 |
| Services d'abonnement Canebsco ltée: | |
| Périodiques | 23,42 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 234,86 |
| Distribution Domino: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 142,74 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 477,76 |
| Trend Music Group: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 170,89 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 699,83 |
| Éditions La Liberté inc. | 40,23 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 380,39 |
| Service documentaires Multimédia inc. | 932,12 |
| Librairie Poirier inc. | 1 140,78 |
| Coopérative universitaire de Trois-Rivières | 14,93 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Productions Specta inc.: | |
| Conciergerie et manoeuvre, salaires et avantages sociaux - février 1995 | 4 829,24 |
| Transhumance communication inc.: | |
| Carte des attraits touristiques 1995 | 398,84 $ |

INITIALES DU MAIRE
237
INITIALES DU GREFFIER

## ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:
Chef de service - matériel roulant - Travaux publics
55 km - janvier 1995 — 15,40

Bruneau, Roger:
Urbaniste - Urbanisme
27 sorties - février 1995 — 81,00
36 km - février 1995 — 10,08

Deshaies, Guylaine:
Surveillante - Loisirs
132 km - février 1995 — 36,96

Fournier, Carl:
Surveillant - Loisirs
300 km - du 22 février au 6 mars 1995 — 84,00

Roy, François:
Responsable des relations publiques - Direction générale
7 sorties - du 2 déc. 1994 au 21 fév. 1995 — 21,00

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

Denis Auger:
Sainte-Foy - session de formation sur le contrôleur 170 — 76,92

Guy Boisclair:
Drummondville et Ste-Perpétue - repas (2 personnes) - mandat et perquisition — 24,00

Réjean Boucher:
St-Hyacinthe - colloque "Les appareils à jeux et les terrains sportifs" et Salon de l'horticulture ornementale — 69,42

Jacques Goudreau:
Québec - rencontre villes-centres — 97,60

Michel Lacoursière:
Montréal - rencontre pour une étude de marché pour la bibliothèque — 60,21

Pierre Lefebvre:
Charlesbourg - expertise médicale — 83,23

Denis Lépine:
Repas - réunion BRQCO — 12,00

Pascal Recco:
Repas - colloque conjoint AREVMQ / ATPA — 8,75

Denis Ricard:
Québec - formation à l'Université Laval - cours gestion du patrimoine (3 jours) — 226,80

Ginette Roy:
Drummondville - réunion inspection systématique — 51,20 $

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
238
INITIALES DU GREFFIER



REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 683,76 |
| Jean-Guy Gervais | 153,71 |
| Gilles Grenier: | |
| Fonds de change - opération du Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers | 100,00 |
| Raymond Laliberté: | |
| Fonds de change - encan Sécurité publique | 500,00 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 18 mars 1995 | 350 839,54 |
| TOTAL | 549 790,26 $ |

Pour la semaine se terminant le 1er avril 1995

| | |
|---|---|
| Aqua Data inc.: | |
| Inspection bornes d'incendie - paiement no 1 | 21 480,52 $ |
| Association des communicateurs municipaux du Québec: | |
| Inscription au colloque 1995 - Relations publiques | 275,00 |
| Laurent Beaudet: | |
| Réparation de tapis et de tuile - hôtel de ville | 136,74 |
| Beauchamp, Labbé et associés inc.: | |
| Droits d'agence - livraison des programmes RÉPARACTION et PRIL + - 5e paiement - Urbanisme | 2 917,25 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 9 au 23 mars 1995 - Sécurité publique | 683,80 |
| Frais de remorquage - du 2 au 15 mars 1995 - Cour municipale | 660,91 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Développement récent en droit municipal 1995 - Greffe | 45,48 |
| Arthur Bourassa: | |
| Cession d'une partie de la rue Joseph-Guay - Greffe | 1,00 |
| Jules Bourassa: | |
| Achat de pierre et sable - Travaux publics | 294,26 |
| Clinique de radiologie de la Capitale: | |
| Examens médicaux - 1 policier - Sécurité publique | 64,00 |
| Canadien Pacifique ltée: | |
| Coût d'enlèvement de la neige et de la glace le 13 janvier 1995 - Travaux publics | 656,04 |

INITIALES DU MAIRE
239
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Centre hospitalier Ste-Marie: | |
| Examens médicaux - policiers temporaires - Sécurité publique | 180,06 |
| Centre du ressort T.-R. inc.: | |
| Réparation de ressorts arrière - unité 664 - Travaux publics | 990,13 |
| Comsep Buffets Bouff'elles: | |
| Buffet - rencontre avec des promoteurs et constructeurs (30 personnes) | 186,91 |
| Buffet - réception Forum Loisir 95 | 260,39 |
| Buffet - réunion comité sur la culture | 41,75 |
| Cooke & fils enr.: | |
| Réparation - clé brisée dans la serrure de la porte donnant accès au gymnase de l'école St-Pie-X | 38,18 $ |
| Lionel Deshaies inc.: | |
| Remise de retenue - branchements de service - automne 1994 | 1 326,01 |
| Remise de retenue - branchements de service - automne 1994 | 1 326,00 |
| Construction D. Doyon inc.: | |
| Remise de retenue - rénovation et agrandissement Centre loisir Multi-plus | 6 473,95 |
| Draperies commerciales A.N. | |
| Réparation système de levage - Centre culturel - paiement no 1 | 13 467,20 |
| Groupe S.B. Dual inc.: | |
| Réparation de couvercle en polyéthylène, installation de supports, fabrication et installation de 2 portes d'accès - Usine de traitement d'eau | 4 074,28 |
| Écrits des Forges: | |
| Achat de 12 recueils "Capitale de la poésie" - Relations publiques | 128,40 |
| Filtrum inc.: | |
| Réhabilitation du système de fluoruration - Usine de traitement d'eau - paiement no 4 | 5 232,15 |
| Rôtisserie Fusée T.-R.: | |
| Dîners - réunion de travail sur les incendies - Sécurité publique | 23,00 |
| Me Huguette Gagnon: | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 227,91 |
| Gervais & Quessy inc.: | |
| Cession d'une partie de la rue Joseph-Guay - Greffe | 1,00 |
| Jean-Guy Gervais: | |
| Inscription au 63e congrès de l'ADPPQ | 370,35 |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 298,82 |
| Cylindres de gaz et de propane - Magasin | 1 068,36 |
| Informatique PC-plus: | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
240
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Entretien périphérique - imprimantes - avril 1995 | 1 133,85 |
| Réparation de PC - Travaux publics | 62,56 |
| Parc Isabeau inc.: | |
| Cession des rues De Casson et François-Marguerie - Greffe | 1,00 |
| Johnson Controls: | |
| Réparation du système de régulation automatique - Travaux publics | 4 876,13 |
| Contrôle automatique - avril 1995 - diverses bâtisses | 2 766,83 |
| Pâtisserie Lescoat inc.: | |
| Lunch - réunion de travail - piscine expo | 43,83 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Réparation de la porte d'entrée rue Royale - salle Thompson | 156,41 $ |
| Logisig: | |
| Achat de 2 logiciels Wapiti-W41KS et installation dans contrôleurs de feux de circulation - Travaux publics | 5 469,84 |
| Médiaction plus: | |
| Avis public (protection des berges île St-Quentin) et appel d'offres (installation de luminaires de rues) | 3 631,12 |
| Ministre des Finances: | |
| Jurisprudence d'une cause - Contentieux | 58,00 |
| Diane Milot: | |
| Cession d'une partie de la rue Laurent-Paradis - Greffe | 1,00 |
| Mines Seleine: | |
| Achat de sel - Travaux publics | 18 538,94 |
| Mordicus communication: | |
| Conception et montage du nouveau "Saisonnier" - Relations publiques | 672,33 |
| Modul-R-Tec inc.: | |
| Achat d'un bureau modulaire et table ronde - Travaux publics | 1 082,35 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis publics (participation journée d'enregistrement, entrée en vigueur, aliénation d'immeuble, journée d'enregistrement, protection des berges île St-Quentin) et appels d'offres (branchements d'aqueduc et d'égout, rapiéçage et resurfaçage de pavage, voirie et égout boul. Jacques-Cartier Est, trottoirs, bordures et entrées charretières, bouclage d'aqueduc phase II) | 9 827,54 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet - réunion du Conseil le 20 mars 1995 | 203,01 |
| Buffet - frais de jury - Grands prix culturels | 43,88 |
| Buffet - frais de jury - Grands prix culturels | 64,72 |
| Cordonnerie St-Philippe: | |

INITIALES DU MAIRE
241
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Achat de souliers et de bottines - Sécurité publique | 15 320,74 |
| Aménagement Pluri-services: | |
| Aqueduc et drainage lot 205 - Domaine des Forges - phase III - paiement no 1 - retenue 10 % | 46 166,19 |
| Branchements de services d'égouts et d'aqueduc 1994 - paiement no 11 - retenue 10 % | 7 137,75 |
| Remise de retenue - branchements de services d'égouts et d'aqueduc 1994 | 396,54 |
| Publications du Québec: | |
| Disquette sur l'évaluation foncière des municipalités - édition 1995 - Évaluation | 78,07 |
| Rassemblement pour l'action municipale (RAM): | |
| Remboursement des frais de vérification 1994 - Trésorerie | 769,20 |
| Communications Le Rocher: | |
| Contrat d'entretien du système de radio-communication - avril 1995 - Permis, Travaux publics, arpentage, Services techniques et Loisirs | 1 741,59 $ |
| Sharp électronique de Canada ltée: | |
| Location de photocopieurs et d'un dupli-cateur - mars 1994 - Trésorerie | 5 666,91 |
| Signalisation 3-D: | |
| Travaux de signalisation - stationnement Badeaux - paiement no 4 | 1 904,19 |
| St-Louis & frère inc.: | |
| Terrasse - 2e étage du Centre culturel - paiement no 1 | 18 098,00 |
| Réfection de toiture - hôtel de ville - paiement no 3 | 2 150,33 |
| Les Traceurs routiers J.-F. inc.: | |
| Marquage sur chaussée - paiement no 2 | 13 888,25 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 142,45 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: | |
| Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - février 1995 | 248,97 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - Travaux publics - mars 1995 | 537,07 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Boisvert, Pouliot & ass. | 27,01 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 37,27 |
| Paquette & ass. | 32,59 |
| Plante & Murphy | 79,59 |
| Henri-Paul Proulx & ass. | 25,89 |
| Robert Trudel et ass. | 12,49 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
242
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 AVRIL 1995

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGAR

| | |
|---|---|
| François Lamy et Michel R. Bernard | 2 000,00 |

LOISIRS

| | |
|---|---|
| 18e Congrès A.A.Q. Mauricie:<br>Inscription - Colisée | 180,00 |
| AFEAS Notre-Dame-des-Sept-Allégresses:<br>Programme atelier de loisir - bricolage | 100,00 |
| Éric Boulanger:<br>Enregistrement audio guide - exposition Guy Langevin - Affaires culturelles | 80,00 |
| Corporation pour le développement de l'île St-Quentin:<br>Entretien du sentier de ski de fond - hiver 1995 | 2 957,13 $ |
| Collège Laflèche:<br>Pourcentage des bénéfices - opération des bars - saison 1994-1995 | 132,41 |
| Guy Langevin:<br>Droits de diffusion - audio guide - exposition Guy Langevin | 100,00 |
| Club de hockey Les Patriotes de l'UQTR:<br>Pourcentage des bénéfices - opération des bars - saison 1994-1995 | 1 187,61 |
| Regroupement québécois du loisir municipal:<br>Inscription OSBL - culturels et municipalités | 68,37 |
| Société des fêtes et festivals du Québec:<br>Abonnement revue 1995-1996 | 31,85 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Le Colimaçon:<br>Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 564,90 |
| Services documentaires Multimédia inc.:<br>Vidéos ONF | 115,98 |
| Publi design inc.:<br>Dépliant, affiche, publicité | 2 279,10 |
| Productions Specta inc.:<br>Service d'entretien, surveillance, publicité, photocopies et communications - février 1995 | 2 514,99 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| DPLU (Diffusion et promotion du livre universitaire inc.) | 199,45 |
| L'Exèdre librairie inc. | 711,82 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 304,68 |
| Nourri-source | 7,50 |

INITIALES DU MAIRE
243
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Librairie Poirier inc. | 636,49 |
| Receveur général du Canada - Publications | 5,35 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Receveur général du Canada: | |
| Publication "Reg. imm. aéronefs civils cdn" | 104,86 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Corporation du tourisme et des congrès de la ville de Trois-Rivières: | |
| Distribution de dépliants 1995-1996 | 2 304,10 $ |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| André Carbonneau: | |
| Commis - Travaux publics | |
| 19 sorties - du 4 déc. 1994 au 17 mars 1995 | 57,00 |
| Jacob, Luc: | |
| Programmeur - Informatique | |
| 14 sorties - 24 février au 21 mars 1995 | 42,00 |
| Laberge, André: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 1 129 km - du 28 février au 23 mars 1995 | 316,12 |
| L'Heureux, Daniel: | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 23 sorties - du 28 février au 27 mars 1995 | 69,00 |
| 86 km - mars 1995 | 24,08 |
| Turcotte, Jean-François: | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 190 km - mars 1995 | 53,20 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Pierre-Paul Cormier: | |
| Repas (5 personnes) - négociations policiers-pompiers | 91,58 |
| Michel Fortin: | |
| Montréal - repas - autopsie | 12,00 |
| Yvan Gaudreau: | |
| Québec - cours de la COMAQ sur "La réforme du Code civil et son impact sur les municipalités" | 75,60 |
| Jacques Goudreau: | |
| Ville St-Laurent - dîner (10 personnes) - entrepreneurs | 250,16 |
| Québec - rencontre villes-centres | 97,60 |
| Michel Jutras: | |
| St-Hyacinthe - journée de formation - relation Ville - organismes culturels, politique d'accréditation, etc. | 66,08 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 3 AVRIL 1995

| | |
|---|---|
| Me Guy LeBlanc: | |
| Montréal - journée de formation MICA | 159,03 |
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Montréal - réunion relationnistes policiers | 18,50 |
| Inscription - 63e congrès de l'ADPPQ | 370,35 |
| Gilles Poulin: | |
| Québec - cours de la COMAQ "Droits et obligations des municipalités en matière contractuelle" et "Loi sur l'aménagement et l'urbanisme" Montmagny - colloque de l'AQU "Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales" | 361,37 $ |
| Serge Provencher: | |
| Shawinigan - assignation pour petites créances | 19,32 |
| Michel Thibeault: | |
| Dîner - cours ENAP | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 90,40 |
| Pierre Gélinas | 1 335,87 |
| Pierre Gélinas | 370,10 |
| Jacques Goudreau | 118,63 |
| Denis Lelièvre | 104,62 |
| Gilles Poulin | 158,00 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 25 mars 1995 | 371 488,22 |
| TOTAL | 618 371,70 $ |
| GRAND TOTAL | 1 168 161,96 $ |

ADOPTÉE

242-95
Liste des chèques émis en mars 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de mars 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 4 279 475,79 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
245
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

---

243-95
Mandat à "Consultants V.F.P. inc.": réal. trav. relatifs à la réfection aéroport T.-R.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle réalise les travaux ci-après décrits relatifs à la réfection de la piste avec balisage lumineux, de la voie de circulation "Alpha" avec balisage lumineux, des aires de manoeuvre avec éclairage, du stationnement d'aéronefs éclairé, de l'élargissement et de l'éclairage de la voie "Bravo" de l'aéroport de Trois-Rivières, soit:

- étude préparatoire et estimation préliminaire;
- relevés et mise en plan;
- dossier argumentaire et plans préliminaires;
- plans et devis définitifs;
- appel d'offres et analyse des soumissions.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 155 250 $ (taxes incluses) à être payés à même les fonds provenant du règlement 1383 (1995).

ADOPTÉE

---

244-95
Nomin. "Samson Bélair Deloitte & Touche" vérificateurs en 1995.

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Conseil nomme, au cours de la période allant du 1er décembre au 15 avril, un vérificateur pour l'exercice financier débutant durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme comme vérificateur pour l'exercice 1995 la firme "Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés" dont les bureaux sont actuellement situés au 1660 de la rue Royale à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE

246

INITIALES DU GREFFIER

MARDI LE 18 AVRIL 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le dix-huit (18) avril mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

245-95
Procès-verbal séance du 3-04-1995.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 avril 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadre nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Roger Bellemare, le 4 juillet 1994.)

b) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

c) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

d) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

e) Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

INITIALES DU GREFFIER
247
INITIALES DU GREFFIER

f) Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

g) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 3 avril 1995.)

---

Avis de motion. Règl. autor. travaux correction réseaux d'égout.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 avril 1995.

(signé) Pierre A. Dupont

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 186 (1991) afin d'établir nouv. dispos. pour stat. motocyclettes.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin d'établir de nouvelles dispositions pour le stationnement des motocyclettes.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 avril 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1164 (1990) concernant les parcs.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1164 (1990) concernant les parcs.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 avril 1995.

(signé) André Lamy

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

248

INITIALES DU GREFFIER



246-95
Compte rendu Comm. perm. du 3-04-1995.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 3 avril 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

247-95
Règl. 1287.1 (1995) modif. règl. 1287 (1993) afin d'hauser montants dépense et emprunt.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1287.1 (1995) modifiant le règlement 1287 (1993) autorisant la réalisation de travaux de bouclage afin d'hausser les montants de la dépense et de l'emprunt autorisés soit adopté.

ADOPTÉE

---

248-95
Règl. 1379.1 (1995) modif. règl. 1379 (1995) afin de changer une partie de son objet.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
249
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 1379.1 (1995) modifiant le règlement 1379 (1995) autorisant notamment l'élargissement d'une partie du boulevard des Forges afin de changer une partie de son objet soit adopté.

ADOPTÉE

---

249-95
Règl. 1390 (1995) autor. travaux drainage dans zone entre Centre de détention et rue Hector-Héroux.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1390 (1995) autorisant des travaux de drainage dans la zone comprise entre le Centre de détention et la rue Hector-Héroux et décrétant un emprunt à cet effet de 61 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

250-95
Servitude par Centre hosp. St-Joseph (ptie 1549-1 Cité T.-R. --- parcelle terrain adjacente à rue Champflour).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet d'acte de servitude à intervenir entre le Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que cet acte a pour objet la constitution d'une servitude pour le maintien d'une borne-fontaine sur l'immeuble du Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que le Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières constitue sur l'immeuble, ci-après décrit comme fonds servant, au bénéfice de l'immeuble de la Ville de Trois-Rivières, ci-après décrit comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle:

- autorisant la Ville à installer, maintenir, remplacer, réparer, entretenir et utiliser une borne-fontaine;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- prohibant tout genre de bâtiment, construction, structure, habitation ou autre installation sur ledit fonds servant.

Fonds servant appartenant au Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières

Un immeuble situé à Trois-Rivières, de figure régulière, désigné comme étant une partie de la subdivision **UN** du lot originaire **MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF (ptie 1549-1) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières,** circonscription foncière de Trois-Rivières; bornée vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 1549-1 et vers le sud-ouest par le lot 1549-2 (rue Champflour); mesurant un mètre (1,00 m) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest; contenant une superficie de un mètre carré (1,00 m.c.). Pour plus de précision, la limite nord-ouest dudit immeuble est située à deux mètres et quatre-vingt-trois centièmes (2,83 m) de la ligne de division entre les lots 1549-1 et 1550-3 dudit cadastre.

Le tout tel que montré par un liséré rouge apparaissant sur le plan préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 6 novembre 1992, sous le numéro 823 de ses minutes.

Fonds dominant appartenant à la Ville de Trois-Rivières

Un immeuble désigné comme étant la subdivision **DEUX** du lot originaire **MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF (1549-2) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières,** circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme d'un dollar (1,00 $) à être payée comptant par la Ville lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

251-95
Adjudication de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 105 800,00 $, pour la construction de 640 mètres linéaires de conduites d'aqueduc dans le cadre de travaux de bouclage, incluant la réfection des trottoirs, des bordures, du pavage, des fondations, etc., pour la saison 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au règlement 1333 (1994) et à même le produit d'un emprunt de 20 000,00 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le

INITIALES DU MAIRE
251
INITIALES DU GREFFIER

premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier, au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années;

- la proposition de la compagnie "Injection EDM inc.", au montant de 195 142,00 $, pour la construction, au besoin, de trottoirs, de bordures de rues et d'entrées charretières, incluant la réparation des fondations de rues, du pavage, des gazons, etc., et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet;

- la proposition de la compagnie "Pagé Construction - Division Simard et Beaudry inc.", au montant de 67 091,01 $, pour la fourniture de 1 500 tonnes métriques de mélange bitumineux et qu'elle lui adjuge le contrat à cet effet, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-21-22-1-620 du budget.

ADOPTÉE

---

252-95
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les faits et les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilisé civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 65,00 $ à M. Michel Guillemette, pour le remplacement d'un pantalon qu'il a endommagé lors d'une chute provoquée par de la glace sur le stationnement du quartier général du Service de la sécurité publique le 22 février 1995;

- une somme de 81,09 $ à M. René Panneton, pour les dommages occasionnés le 27 février 1995 à sa propriété du 860A de la rue Ste-Ursule lors de l'exécution d'un mandat de perquisition par les policiers du Service de la sécurité publique;

- une somme de 128,20 $ à M. Georges Pothier, en remboursement des frais occasionnés pour déboucher, le 23 mars 1995, la conduite d'égout de la Ville desservant sa propriété du 7275 du boulevard des Forges;

- une somme de 10 000 $ en capital et intérêts à la compagnie "Assurances générales des Caisses Desjardins" et une somme de 200 $ à Mme Jeanne-D'Arc Labonté, pour des dommages occasionnés le 21 juin 1994 à la propriété de cette dernière, située au 815 de la rue Radisson, par l'infiltration d'eau de surface en provenance de la rue.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

MARDI LE 18 AVRIL 1995

253-95
Appropr. de 10 500 $ au surplus accumulé - travaux entretien terrains soccer.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'exécution de travaux d'entretien de ses terrains de soccer.

Que ces travaux, dont les coûts sont de 10 500 $, soient financés à même une appropriation du même montant au surplus accumulé.

ADOPTÉE

---

254-95
Emprunt 6 000 $ au fonds roul. - acquis. matériaux et exécution trav. rénov. et amélioraton divers parcs et terrains de jeux.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville autorise:

- le renouvellement de six (6) toiles de ses kiosques;
- l'aménagement d'une porte à l'abri des marqueurs au parc Jacques-Buteux;

Que ces travaux, dont les coûts sont respectivement de 4 000 $ et 2 000 $, soient financés à même le produit d'un emprunt de 6 000 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE

---

255-95
Appropr. somme de 35 000 $ au fonds réserve parcs et terrains de jeux - trav. réfection 2 terrains jeux, modules rouli-roulant.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise:

- l'exécution de travaux de réfection de la patinoire du parc des Pins et du terrain de balle Cardinal Roy;
- l'acquisition de quatre (4) modules de rouli-roulant et l'installation d'affiches sur le site retenu.

Que ces travaux, dont les coûts sont évalués à 35 000 $, soient financés à même une appropriation du même montant au fonds "réserve pour parcs et terrains de jeux".

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
253
INITIALES DU GREFFIER

256-95
Requête Cour sup. pour nettoyage immeuble situé aux 621/625 St-Christophe.

ATTENDU que, malgré une mise en demeure à cet effet transmise le 5 avril 1995, M. Louis-Philippe Trépanier refuse ou néglige de procéder au nettoyage et à l'entretien du terrain et du bâtiment qu'il possède aux 621/625 de la rue St-Christophe;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières reconnaît que la détérioration de ce bâtiment et la présence, sur ce terrain, de déchets, de vieux meubles, d'excréments d'animaux et autres débris, dont la carcasse d'un véhicule routier, constituent une nuisance et une cause d'insalubrité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux articles 80 et 81 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., c. Q-2) et suivant les dispositions du règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles, la Ville de Trois-Rivières mette de nouveau M. Louis-Philippe Trépanier en demeure de nettoyer le terrain et de réparer le bâtiment qu'il possède aux 621/625 de la rue St-Christophe.

Que si M. Louis-Philippe Trépanier refuse ou néglige de procéder au nettoyage et à la réparation de son immeuble, dans les dix (10) jours de la signification de cette mise en demeure, Me Jean Lamy, chef du Service du contentieux, soit autorisé à présenter et à défendre, pour et au nom de la Ville, une requête devant un juge de la Cour supérieure pour qu'il enjoigne à celui-ci d'effectuer, à ses frais, ces travaux, dans le délai qu'il détermine, et qu'il ordonne qu'à défaut de ce faire, dans le délai prescrit, la Ville pourra elle-même prendre les mesures requises aux frais de ce propriétaire.

ADOPTÉE

---

257-95
Requêtes Cour sup. pour démol. bâtiments situés aux 842/844 et 846/852 rue Cooke.

ATTENDU que les bâtiments situés aux 842/844 et 846/852 de la rue Cooke ont été lourdement endommagés par des incendies respectivement survenus le 29 novembre 1994 et le 8 avril 1995;

ATTENDU que ces immeubles ont perdu la moitié de leur valeur à la suite de ces incendies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour supérieure qu'elle rende des jugements ordonnant à:

- MM. Marcel Dubé, Michel Dessureault et André Chapdelaine de démolir le bâtiment qu'ils possèdent, qui est situé au 842/844 de la rue Cooke et qui a perdu la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie survenu le 29 novembre 1994;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- M. Pierre Mineau de démolir le bâtiment qu'il possède qui est situé aux 846/852 de la rue Cooke et qui perdu plus de la moitié de sa valeur à la suite d'un incendie survenu le 8 avril 1995.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre, pour et en son nom, le bien-fondé de ces requêtes et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

258-95
Appui à "Tri-Quad de la Mauricie".

ATTENDU qu'un groupe de personnes quadraplégiques de la région est responsable d'un organisme à but non lucratif dont l'objectif est le développement du sport en fauteuil roulant;

ATTENDU que cet organisme, connu sous le nom de "Tri-Quad de la Mauricie", désire poursuivre, cette année, cette activité enrichissante et importante pour les personnes lourdement handicapées de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie les démarches entreprises par "Tri-Quad de la Mauricie", auprès du ministre des Affaires municipales, dans le but d'obtenir une subvention pour le développement du sport en fauteuil roulant dans la région.

ADOPTÉE

---

259-95
Présent. projet obtenir subv. "Expérience de travail (EXTRA)" - embauche d'un commis de bureau au Service de la sécur. publique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières présente au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec un projet visant à créer un emploi de trois mois dans le cadre de son programme de création d'emplois "Expérience de travail (EXTRA)" afin d'embaucher un commis de bureau au sein du Service de la sécurité publique.

Que la Ville s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où ce projet serait subventionné.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, ou, en son absence, la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Colette Parent, soient et il/elle est autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
255
INITIALES DU GREFFIER

260-95
Paiement 41 698,85 $ à Me Jean Dessureault - paiement indemnité fixée suite expropr. immeuble appartenant à "Maurice Fortin inc.", intérêts, l'indemnité add. et frais d'action.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a publié un avis d'expropriation au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 20 janvier 1987 sous le numéro 372119 relativement à un immeuble dont l'acquisition était nécessaire pour l'élargissement de la rue du Fleuve;

ATTENDU que la Cour du Québec, Chambre de l'Expropriation, dans un jugement rendu le 24 mars 1995 (dossier 34-000492-865), a fixé les indemnités et intérêts payables par la Ville au propriétaire pour cette expropriation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que, pour se conformer à l'ordonnance faite à la Ville dans le jugement ci-dessus mentionné, celle-ci verse:

- un montant de 40 605,37 $ à Me Jean Dessureault, avocat, en fidéicommis, en paiement de l'indemnité définitive d'expropriation, de l'indemnité additionnelle et des intérêts;

- une somme de 1 093,48 $ à Me Jean Dessureault pour les frais d'avocat.

Que pour payer les sommes ci-dessus, la Ville:

- transfère, au surplus accumulé libre, le surplus accumulé de 17 055,60 $ qu'elle avait réservé pour le règlement de cette expropriation;

- approprie une somme de 41 698,85 $ à même son surplus accumulé libre.

ADOPTÉE

---

261-95
Demande d'approb. au min. de l'Environnement et de la Faune du Québec des plans et devis relatifs à constr. serv. mun. de base à l'inters. des Récollets de Bellefeuille.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis relatifs à la construction des services municipaux de base à l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille.

ADOPTÉE

262-95
Mandat à "Pluritec ltée" pour qu'elle effectue relevés périod. de niveau et rapports.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec ltée" pour qu'elle effectue le relevé périodique des détecteurs de niveau installés sur son réseau d'égout et produise les rapports en résultant.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 18 000 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1361 (1994).

ADOPTÉE

---

263-95
Mandat à "Consultants V.F.P. inc." pour plans et devis travaux sur bassin piscine du terrain Expos. et surveillance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle prépare les plans et devis des travaux à être réalisés sur le bassin de la piscine du terrain de l'Exposition et qu'elle en assume la surveillance.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 75 000 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au règlement 1361 (1994).

ADOPTÉE

---

264-95
Déléguer M. Gilles Latour au colloque et au gala "Plume d'or" orgasinés par l'Ass. des communicateurs mun. du Québec, le 16-04-1995.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue M. le conseiller Gilles Latour pour qu'il assiste, le 16 mai 1995, au colloque et au gala de la Plume d'or organisés à Trois-Rivières par l'Association des communicateurs municipaux du Québec et assume les frais de deux cent cinquante dollars (250 $) qui sont inhérents à sa participation à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-311 du budget.

ADOPTÉE

---

265-95
Achat d'un billet perm. part. au souper du tounoi de golf du maire de Saint-Louis-de-France et autor. dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète un billet (25 $) permettant de participer au souper du tournoi de golf du maire du Saint-Louis-de-France qui se tiendra, le 26 mai 1995, au club de golf Du Moulin.

Que cette dépense soit payée à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-314.

ADOPTÉE

---

MARDI LE 18 AVRIL 1995

INITIALES DU MAIRE
257
INITIALES DU GREFFIER

266-95
Liste des comptes à payer des 8 et 15 avril 1995.

## COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Gilles Latour
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour les semaines se terminant les 8 et 15 avril 1995

| | |
|---|---|
| Association canadienne des chefs de police: Frais d'adhésion - du 1er avril 1995 au 31 mars 1996 - Sécurité publique | 240,75 $ |
| Association des archivistes du Québec: Cotisation 1995-1996 - Archives | 113,96 |
| Denis Beauchemin: Servitude pour égout pluvial - Greffe | 1,00 |
| Beaumier, Richard: Honoraires pour une cause - Contentieux | 68,37 |
| Éditions Yvon Blais inc.: Achat de la publication "Évaluation municipale et la valeur réelle" - Évaluation | 56,66 |
| Heenan Blaikie: Honoraires et déboursés - février 1995 - article 45, griefs, cassation de résolution effectifs policiers, général - Ressources humaines | 16 158,26 |
| Hélène Blais: Remboursement partiel - conditionnement physique (50 %) | 31,91 |
| Sécurité Brindle inc.: Gardiennage au quai à neige - les 9, 10 et 11 mars 1995 - Travaux publics | 631,73 |
| Cégep de Trois-Rivières: Publicité pour Diablos 1994-1995 - Relations publiques | 200,00 |
| Vidéo électronique C.G. inc.: Réparation d'écouteurs - Sécurité publique | 51,28 |
| Consultants Falardeau ltée: Contrôleurs de feux de circulation - paiement no 4 | 3 637,44 |
| Université Concordia: Programme de perfectionnement des cadres "La maintenance préventive" - Travaux publics | 1 019,90 |
| Cooke & fils enr.: Réparation d'une serrure de porte au | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| gymnase de l'école Jacques-Buteux - Loisir et culture | 38,18 |
| Lionel Deshaies inc.: | |
| Remise de retenue - dernière tranche - réparation égout et aqueduc - hiver 1994-1995 | 783,59 |
| Remise de retenue - première tranche - réparation égout et aqueduc - hiver 1994-1995 | 783,58 |
| Dompierre et ass.: | |
| Frais de huissiers - Cour municipale | 61,63 $ |
| Lyne Dupuis: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique (50 %) | 15,96 |
| Dunn & Bradstreet Canada: | |
| Achat du volume "Initiation aux états financiers" | 19,95 |
| R. Dubuc inc.: | |
| Remise de retenue - éclairage de rues 1994 | 5 061,28 |
| Écrits des Forges: | |
| Cadeaux-souvenirs - livres de poésie | 107,00 |
| Filtrum inc.: | |
| Réhabilitation du système de fluoruration - usine de traitement d'eau - paiement no 5 - retenue 10 % | 16 676,14 |
| Sable des Forges inc.: | |
| Achat de sable et sel - Travaux publics | 570,31 |
| François G. Fortier, avocat: | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 370,35 |
| Studio Gosselin: | |
| Développement de photos - Sécurité publique | 362,93 |
| Godin et Lacoursière, avocats: | |
| Honoraires pour causes diverses | 806,24 |
| Michel Guay: | |
| Réparation de deux pantalons - Sécurité publique | 93,23 |
| Guimond électrique inc.: | |
| Vérification de câbles souterrains - Travaux publics | 245,93 |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni - Travaux publics | 149,41 |
| Nathalie Jutras: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique (50 %) | 31,91 |
| Sylvie Langlois: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique (50 %) | 22,79 |

INITIALES DU MAIRE
259
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Dany La Haye:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique (50 %) | 23,93 |
| Renée Landry:<br>Remboursement partiel de dépenses électorales pour le RAM - Trésorerie | 1 970,25 |
| Laboratoire Laviolette:<br>Aqueduc et drainage lot 205 - Domaine des Forges - phase III - paiement no 1 | 1 193,76 |
| Centre informatique Micromédica:<br>Réparation de PC et de lecteur de disquettes - Affaires culturelles | 205,12 |
| Dr Martin Milot:<br>Frais d'expertise pour une cause - Contentieux | 450,00 $ |
| Multi-énergie:<br>Conversion au gaz - ventilation - quartier général - paiement no 1 - retenue 10 % | 37 516,27 |
| Novamann international:<br>Analyse d'air - Sécurité publique | 230,05 |
| Le Nouvelliste:<br>Avis publics (entrée en vigueur, dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur, journées d'enregistrement, taxe d'affaires et Sidac 1995, vente à l'encan) | 8 195,70 |
| Buffet Jeanne Paquin:<br>Buffet - séance du Conseil du 3 avril 1995 | 182,60 |
| Aménagement Pluri-services:<br>Remise de retenue - branchements de services d'égouts et d'aqueduc 1994 | 25 036,45 |
| Dr Maurice Poulin:<br>Honoraires - examens médicaux - mars 1995 | 1 440,00 |
| Publi design inc.:<br>Plaquette "Surveillance du territoire" - Sécurité publique<br>Signets, sacs et affiches - Bibliothèque | 34,19<br>760,08 |
| Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain:<br>Quote-part - janvier et février 1995 - versement no 1 - Trésorerie | 240 200,00 |
| Recyclage Trois-Rivières inc.:<br>Levée supplémentaire - boîtes de carton - Travaux publics | 51,28 |
| Communications Le Rocher:<br>Contrat d'entretien du système de radiocommunication - avril 1995 - Sécurité publique | 2 106,44 |
| Alain Robillard:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique (50 %) | 37,50 |

No 6614-FI-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

MARDI LE 18 AVRIL 1995

| | |
|---|---|
| Marie-Claude Robert et ass.: | |
| Concept d'aménagement et mise en valeur des espaces verts de l'arrondissement historique - ententes MCQ/VTR - dernier versement - Urbanisme | 4 558,20 |
| Systèmes de bureautique SBM: | |
| Achat d'encre en poudre pour télécopieur - Permis et inspections | 83,19 |
| Laboratoires Shermont inc.: | |
| Piste cyclable - boul. St-Michel à la rue Maurice-Poulin - paiement no 4 | 485,45 |
| SOQUIJ: | |
| Jurisprudence d'une cause - Contentieux | 44,57 |
| Maison Ste-Claire: | |
| Buffet - réunion Ressources humaines | 48,44 $ |
| Buffet - réunion comité de développement domiciliaire | 45,02 |
| Buffet - réunion comité consultatif d'urbanisme | 84,61 |
| Buffet - réunion Service d'urbanisme | 63,53 |
| Technologie Tassimco inc.: | |
| Contrôleurs de feux de circulation - paiement no 4 - retenue 10 % | 26 137,29 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Nettoiement mécanique de rues - 1995 - paiement no 1 | 6 860,66 |
| Électronique Sécurité Thomas ltée: | |
| Réparation de cinémomètres - Sécurité publique | 821,77 |
| Les Entrepôts J.P. Théorêt ltée: | |
| Achat de peinture - Magasin | 315,02 |
| Les Traceurs routiers JF inc.: | |
| Remise de retenue - marquage sur chaussée - moins 1 000 $ confisqué | 9 810,35 |
| Remise de retenue - marquage sur chaussée | 1 048,03 |
| Les Transporteurs en vrac du Trois-Rivières métro: | |
| Transport de neige - hiver 1994-1995 - paiement no 4 | 9 291,11 |
| Trudel & associés: | |
| Honoraires et frais de transport - vente à l'encan - Greffe | 1 122,32 |
| Usine de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 85,47 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Levées - février 1995 - Sécurité publique | 84,23 |
| Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - mars 1995 | 86 736,51 |

LOISIR ET CULTURE

L'Arbre Muse inc.:

INITIALES DU MAIRE
261
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Contribution publicitaire - Affaires culturelles | 1 000,00 |
| Les Expositions C.P.C. inc.: | |
| Ristourne - vente bars - Salon chasse et pêche et Soirée chasse et pêche | 2 499,60 |
| Nove environnement inc.: | |
| Honoraires - du 7 février au 18 mars 1995 - carte aéroport régional - corrections | 417,33 |
| Jacques St-Laurent: | |
| Achat de jus, biscuits et cassettes - séances de consultation publique pour le Forum 95 | 96,98 |
| Loisirs des Vieilles Forges: | |
| Secrétariat - administration | 400,00 |
| Ateliers de loisir | 600,00 |
| Patinoires extérieures | 2 400,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Services d'abonnement Canebsco: | |
| Abonnement à un périodique | 28,12 $ |
| Forum 95: | |
| Frais d'inscription | 85,00 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 479,97 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 230,67 |
| La Bande Dessinerie | 809,95 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 59,87 |
| Librairie Poirier inc. | 436,24 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Association forestière québécoise: | |
| Abonnement à la revue "Forêt - conservation" | 28,00 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1995

| | |
|---|---|
| Benoît, Jean: | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 13 sorties - du 10 janvier au 24 mars 1995 | 39,00 |
| 54 km - les 8 et 14 mars 1995 | 15,12 |
| Bessette, Madeleine: | |
| Bibliothécaire - Bibliothèque | |
| 11 sorties | 33,00 |
| Boisvert, Henri-Paul: | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 439 km | 122,92 |
| Boucher, Réjean: | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

| | |
|---|---|
| Travaux publics | |
| 1 108 km | 310,24 |
| Chartrand, Jacques: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 514 km | 143,92 |
| Frais de déplacement - Repentigny - visite du site de rouli-roulant | 65,24 |
| Déziel, Germain: | |
| Chef de service - informations techniques - Travaux publics | |
| 298 km - du 11 janvier au 22 mars 1995 | 83,44 |
| Frais de déplacement - Québec - session de formation - Programme d'éclairage efficace | 81,20 |
| Fournier, Normand: | |
| Technicien en système d'information - Services techniques | |
| 81 km | 22,68 |
| Gendron, Fernand: | |
| Directeur des Travaux publics | |
| 1 716 km - montant maximum | 450,00 $ |
| Goneau, Jean-Louis: | |
| Chef de division - Permis et inspections | |
| 20 sorties | 60,00 |
| 106 km | 29,68 |
| Frais de déplacement - Châteauguay - réglementation résidences personnes âgées | 133,64 |
| Goulet, Martin: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 023 km | 227,40 |
| Hamelin, Rénald: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 514 km | 143,92 |
| Lampron, Martin: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 2 910 km | 611,10 |
| Larouche, Michel: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 695 km | 474,60 |
| Massicotte, Jean-Maurice: | |
| Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections | |
| 217 km - janvier 1995 | 60,76 |
| Rousseau, Robert: | |
| Chef de section - bâtiments - Travaux publics | |
| 790 km | 221,20 |
| Vachon, Guy: | |
| Mécanicien entretien - Travaux publics | |
| 24 sorties | 72,00 |
| Verville, André: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis | |

INITIALES DU MAIRE
263
INITIALES DU GREFFIER

& Inspections
48 sorties 144,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Yves Arseneault:
Déjeuner rencontre - Famille au jeu 4,10

Jacques Blais:
St-Rédempteur - réunion AGCMQ 57,00

Roger Bruneau:
Drummondville - journée de formation 54,00

Pierre-Paul Cormier:
Québec - formation patronale syndicale - règlement de griefs et autres conflits de travail 86,10
Drummondville - arbitrage de différends 39,20

Pierre Descôteaux:
Drummondville - réunion sur la Loi des jeunes contrevenants 4,30 $

Jean-Guy Gervais:
Repas - rencontre des directeurs de police 15,00

Jean Lamy:
Québec - Bureau de révision évaluation foncière du Québec 133,18
Repas les 29 et 30 mars 1995 (2 personnes) - cause Excavation Bois-Francs inc. 55,47

Denis Lelièvre:
Repas pour 8 personnes - cérémonie de signature pour la cession de l'aéroport et la subvention de 2.5 millions 144,55

Jean-Maurice Normandin:
Repas pour 4 personnes - négociations convention collective 72,00
Repas - rencontre des directeurs de police 15,00

René Perron:
Hull - congrès de l'Association québécoise du transport routier 319,62

Denis Ricard:
Québec - assemblée annuelle de l'Association des coordonnateurs municipaux 120,60
Dîner - règl. premiers quartiers 10,00
Dîner - protocole MCQ/VTR 12,50

Ginette Roy:
Drummondville - inspection systématique 51,20
Allocation d'automobile - mars 1995 - 40 sorties 120,00

Serge Thibodeau:
Dîner - enquête à Sorel 12,00

Gilles Veronneau:
Dîner - enquête à Sorel 12,00

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Réginald Vézina: | |
| Dîner - Salon de l'environnement à Montréal | 10,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Lucienne Bellemare | 132,11 |
| Jacques Blais | 515,02 |
| Colette Duval | 80,95 |
| Pierre Gélinas | 1 317,71 |
| Pierre Gélinas | 538,62 |
| Fernand Lachance | 71,76 |
| Michel Lacoursière | 85,04 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 1er avril 1995 | 344 558,21 $ |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 8 avril 1995 | 349 788,59 |
| TOTAL | 1 227 323,68 $ |

Service de la trésorerie
Le 13 avril 1995

ADOPTÉE

---

Avis de motion. Règl. imposant un tarif aux fins financer service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1).

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 avril 1995.

(signé) Pierre A. Dupont

---

267-95
Demande à "Bell Canada" d'implanter serv. centr. d'appels (9-1-1).

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Trois-Rivières que chaque abonné au service téléphonique sur son territoire ait accès à un service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1);

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
265
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières demande, par la présente, à la compagnie de téléphone "Bell Canada" d'implanter sur son territoire un service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1).

ADOPTÉE

---

268-95
Politique d'util. et de location de la scène mobile.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de politique d'utilisation et le location de la scène mobile;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, adopte, à toutes fins que de droit, le projet de politique d'utilisation et de location de la scène mobile préparé le 24 mars 1995.

ADOPTÉE

---

269-95
Mandat à "Laboratoire Laviolette inc." pour analyse du sol et autres trav. laboratoire relatifs à réfection aéroport.

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Laboratoire Laviolette inc." pour qu'elle effectue les analyses de sol et les autres travaux de laboratoire relatifs aux travaux de réfection de l'aéroport.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 10 000 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds provenant du règlement 1383 (1995).

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Assistant-greffier

YG/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MAI 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le premier (1er) mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Daniel | Perreault |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |
| | Françoise H. | Viens |

---

270-95
Procès-verbal séance du 18-04-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 avril 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

b) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

c) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

d) Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

e) Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc

et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

f) Règlement autorisant des travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 avril 1995.)

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 1335 (1995) afin de préciser manière dont doivent être barricadés bâtiments.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles afin de préciser la manière dont doivent être barricadés certains bâtiments.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er mai 1995.

(signé) Serge Parent

---

Avis de motion. Règl. autor. constr. serv. mun. de base sur ptie lots 190, 191, 192 Par. de T.-R. et décrétant emprunt.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er mai 1995.

(signé) Michel Legault

---

Avis de motion. Règl. modif. règl. 2001-Z (1989) de manière agrandir zone 1253-P et y revoir usages et normes d'impl.

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1253-P à même une partie de la zone 1254-ZAD et d'y revoir les usages et les normes d'implantation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 1er mai 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

271-95
Compte rendu Comm. perm. du 18-04-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 18 avril 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

272-95
Projet de règl. 2001-Z-233 (1995) de manière agrandir zone 1253-P et d'y revoir usages et normes d'implant.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du projet de règlement 2001-Z-233 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1253-P à même une partie de la zone 1254-ZAD et d'y revoir les usages et les normes d'implantation;

ATTENDU que ce projet de règlement demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Trois-Rivières adopte le projet de règlement 2001-Z-233 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1253-P à même une partie de la zone 1254-ZAD et d'y revoir les usages et les normes d'implantation, afin qu'il soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra à la salle réservée aux séances du Conseil le 5 juin 1995 à 20 h 20.

ADOPTÉE

---

273-95
Règl. 186-L (1995) modif. règl. 186 (1991) afin établir nouv. dispos. pour stat. des motos.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
269
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 186-L (1995) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin d'établir de nouvelles dispositions pour le stationnement des motocyclettes soit adopté.

ADOPTÉE

---

274-95
Règl. 1164-D (1995) modif. règl. 1164 (1990) afin perm. planche à roulettes et patins à roulettes sur quai Parc portuaire.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1164-D (1995) modifiant le règlement 1164 (1990) concernant les parcs afin de permettre le déplacement en planche à roulettes ou en patins à roulettes sur le quai du Parc portuaire soit adopté.

ADOPTÉE

---

275-95
Règl. 1391 (1995) établ. mode tarif. pour fourniture et exploit. serv. centr. d'appels d'urgence 9-1-1.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1391 (1995) établissant un mode de tarification relié à la fourniture et à l'exploitation d'un service centralisé d'appels d'urgence soit adopté.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-Q Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

276-95
Règl. 1392 (1995) autor. constr. serv. mun. sur terrain situé à l'inters. boul. des Récollets et rue Bellefeuille.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet 1994;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1392 (1995) autorisant la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet de 730 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

277-95
Règl. 1393 (1995) autor. constr. serv. mun. de base sur ptie lot 193 Par. T.-R.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1393 (1995) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie du lot 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 405 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE

---

278-95
Contrat avec "Bell Canada" : fourniture et exploit. service 9-1-1.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 267-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 18 avril 1995, le Conseil a demandé à la compagnie "Bell Canada" d'implanter sur son territoire un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat à intervenir entre la Ville et "Bell Canada" dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles elles s'associent pour fournir et exploiter à Trois-Rivières ce service public;

ATTENDU que ce contrat est d'une durée de 10 ans et qu'il est automatiquement reconduit pour des périodes successives 5 ans à moins

qu'une des parties ne donne à l'autre un préavis écrit à l'effet contraire au moins 6 mois à l'avance;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit contrat et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

279-95
Convention avec "Bell Canada" et l'U.M.Q.: cession par la Ville des droits exigibles des abonnés trifluviens de cette compagnie et remise à l'U.M.Q.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 267-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 18 avril 1995, le Conseil a demandé à la compagnie "Bell Canada" d'implanter sur le territoire de Trois-Rivières un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que le Conseil a édicté plus tôt ce soir le règlement 1391 (1995) établissant un mode de tarification relié à la fourniture et à l'exploitation de ce service;

ATTENDU qu'aux termes d'une résolution qu'il a adoptée plus tôt ce soir, le Conseil a approuvé et a autorisé la signature d'un contrat à intervenir entre la Ville et "Bell Canada" dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles elles s'associent pour fournir et exploiter à Trois-Rivières ce service public;

ATTENDU que tous les abonnés trifluviens au réseau téléphonique de "Bell Canada" auront ainsi accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés sur le territoire de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville encourra des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville, "Bell Canada" et l'"Union des municipalités du Québec" dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles la Ville cède à "Bell Canada" les droits exigibles de ses abonnés trifluviens pour la fourniture et l'exploitation dudit service et en vertu desquelles cette entreprise de télécommunication les remet à l'U.M.Q.;

ATTENDU que ce dernier document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite convention et qu'elle autorise Son Honneur

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

le Maire, Me Guy LeBlanc, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

280-95
Convention avec l'U.M.Q.: réception droits perçus par "Bell Canada", gestion et remise à la Ville.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 267-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 18 avril 1995, le Conseil a demandé à la compagnie "Bell Canada" d'implanter sur le territoire de Trois-Rivières un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que le Conseil a édicté plus tôt ce soir le règlement 1391 (1995) établissant un mode de tarification relié à la fourniture et à l'exploitation de ce service;

ATTENDU qu'aux termes d'une résolution qu'il a adoptée plus tôt ce soir, le Conseil a approuvé et a autorisé la signature d'un contrat à intervenir entre la Ville et "Bell Canada" dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles s'associent pour fournir et exploiter à Trois-Rivières ce service public;

ATTENDU que tous les abonnés trifluviens au réseau téléphonique de "Bell Canada" auront ainsi accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés sur le territoire de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville encourra des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service;

ATTENDU qu'aux termes d'une résolution qu'il a adoptée plus tôt ce soir, le Conseil a approuvé et a autorisé la signature d'une convention à intervenir entre la Ville, "Bell Canada" et l'"Union des municipalités du Québec" dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles la Ville cède à "Bell Canada" les droits exigibles de ses abonnés trifluviens pour la fourniture et l'exploitation dudit service et en vertu desquelles cette entreprise de télécommunication les remet à l'U.M.Q.;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et l'"Union des municipalités du Québec" dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles l'U.M.Q. reçoit de "Bell Canada", gère et remet à la Ville les droits perçus pour financer la fourniture et l'exploitation du service 9-1-1;

ATTENDU que ce dernier document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite convention et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
273
INITIALES DU GREFFIER

281-95
Entente avec "Synd. des fonct. de la Ville de T.-R.": ratifier entente fixant rémun. pour rempl. du greffier de la Cour mun. par commis.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 19 avril 1995 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer la rémunération payable à la commis de la Cour municipale lorsqu'elle remplace le greffier de ce tribunal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, la susdite entente.

ADOPTÉE

---

282-95
Entente avec "Synd. national cath. des employés mun. des T.-R. inc.": affichage poste de journalier canalisation avec coffre et abolition poste de journalier.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir entre la Ville et le "Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc." dans laquelle sont fixées les modalités en vertu desquelles un poste de journalier canalisation avec coffre est affiché et un poste de journalier sera éventuellement aboli;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente, et qu'elle autorise le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

283-95
Adjudication d'un contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte, aux conditions ci-après formulées, la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 540 585,00 $ pour la construction de branchements de services neufs, le renouvellement de branchements existants d'aqueduc/ou d'égout et la réalisation des travaux de réfection des pavages, des trottoirs, des bordures et des gazons endommagés à cette occasion et qu'elle lui adjuge le contrat afférent:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

1° acceptation immédiate et inconditionnelle d'une partie de cette soumission jusqu'à concurrence d'une somme de 209 000,00 $ à être payée à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements suivants:

- 80 000,00 $ au règlement 1324 (1993);
- 129 000,00 $ au règlement 1373 (1995);

2° acceptation de la partie de cette soumission qui dépasse 209 000,00 $ conditionnelle à l'adoption et à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec d'un règlement d'emprunt décrétant de tels travaux.

ADOPTÉE

---

284-95
Paiement réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 65,91 $ à George Hamelin, pour les dommages occasionnés le 20 mars 1995 à sa propriété du 1670 de la rue Hétu par l'obstruction de la conduite d'égout principale;

- une somme de 366,23 $ à Jacques Chartrand, pour les dommages occasionnés le 12 avril 1995 à la carosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare;

- une somme de 2 337,93 $ à Mme Jeannine Comeau, pour les dommages occasionnés le 21 juin 1994 à sa propriété du 1903 de la rue Plouffe par l'infiltration d'eau non absorbée par le réseau d'égout pluvial.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

285-95
Approbation états financiers 1994 de l'O.M.H.T.R.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des états financiers 1994 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que dans la résolution 313.02 qu'il a adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 18 avril 1995, le Conseil d'administration de cette Office a demandé au Conseil d'approuver ces états financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE
275
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les états financiers 1994 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

---

286-95
Dérogation mineure Marcel Marchand.

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) édicté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement a été édicté le 5 août 1991;

ATTENDU que M. Marcel Marchand a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est le lot 180-374 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la marge de recul latérale de 0,6 mètre entre les limites d'un terrain et un cabanon qui y est construit;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre le maintien d'un cabanon à 0,12 mètre de la limite latérale nord-ouest du terrain situé au 525 de la rue de la Savane;

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 21 février 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 20 mars 1995, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), l'assistant-greffier a fait publier dans l'édition du 15 avril 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation demandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements d'urbanisme à la situation ci-dessus évoquée aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à M. Marcel Marchand;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de ce cabanon ont fait l'objet d'un permis de construction et qu'ils ont été effectués de bonne foi;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Marcel Marchand la dérogation mineure qu'il lui a demandée relativement au maintien d'un cabanon à 0,12 mètre (plutôt qu'à 0,6 mètre) de la limite latérale nord-ouest du terrain situé au 525 de la rue de la Savane.

ADOPTÉE

---

287-95
Approb. plan créant lots 192-102-1, 192-256 et 193-267 Par. T.-R. créant nouv. rues.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2535 de ses minutes, par lequel une partie des lots 191, 192 et 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour, notamment, créer les lots 192-102-1, 192-256 et 193-267 dudit cadastre;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est projeté de faire des futurs lots 192-102-1, 192-256 et 193-267 des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la création des lots 192-102-1, 192-256 et 193-267 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, qu'à cette fin, elle approuve le plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2535 de ses minutes.

ADOPTÉE

---

288-95
Approb. plan créant lots 193-271 et 193-272 Par. T.-R. créant nouv. rues.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2538 de ses minutes, par lequel une partie du lot 193 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour, notamment, créer les lots 193-271 et 193-272 dudit cadastre;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est projeté de faire des futurs lots 193-271 et 193-272 des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la création des lots 193-271 et 193-272 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, qu'à cette fin, elle approuve le plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2538 de ses minutes.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
277
INITIALES DU GREFFIER

289-95
Approb. plan créant lots 190-127, 191-163 et 192-257 Par. T.-R. créant nouv. rues.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2536 de ses minutes, par lequel une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour, notamment, créer les lots 190-127, 191-163 et 192-257 dudit cadastre;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est projeté de faire des futurs lots 190-127, 191-163 et 192-257 des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la création des lots 190-127, 191-163 et 192-257 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, qu'à cette fin, elle approuve le plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2536 de ses minutes.

Que la présente résolution remplace la résolution 60-95 que le Conseil a adoptée dans ce dossier lors de la séance qu'il a tenue le 6 février 1995.

ADOPTÉE

---

290-95
Approb. plan créant lots 190-166, 191-188 à 191-190, 192-267 et 192-268 Par. T.-R. créant nouv. rues.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un projet de plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2537 de ses minutes, par lequel une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est subdivisée pour, notamment, créer les lots 190-166, 191-188 à 191-190, 192-267 et 192-268 dudit cadastre;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est projeté de faire des futurs lots 190-166, 191-188 à 191-190, 192-267 et 192-268 des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la création des lots 190-166, 191-188 à 191-190, 192-267 et 192-268 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et, qu'à cette fin, elle approuve le plan préparé le 20 avril 1995 par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2537 de ses minutes.

Que la présente résolution remplace la résolution 117-95 que le Conseil a adoptée dans ce dossier lors de la séance qu'il a tenue le 20 février 1995.

ADOPTÉE

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

291-95
Permanence de MM. Guy Boisclair et Réjean Hamel.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 27-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 17 janvier 1994, le Conseil a nommé M. Guy Boisclair à un poste d'enquêteur au sein du Service de la sécurité publique et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de 12 mois;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 367-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 4 juillet 1994, le Conseil a nommé M. Réjean Hamel à un poste de chauffeur-opérateur de balai mécanique et d'épandeuse d'abrasifs au sein de la section voie publique du Service des travaux publics;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par leur supérieur immédiat respectif, ils ont complété avec succès leur période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Guy Boisclair dans ses fonctions d'enquêteur au sein du Service de la sécurité publique et M. Réjean Hamel dans ses fonctions de chauffeur-opérateur de balai mécanique et d'épandeuse d'abrasifs au sein de la section voie publique du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

---

292-95
Mandat à "Centre d'Éval. Maxi Ressources": ateliers prév. pour personnel section aqueduc et égout du Serv. trav. publics.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville par la firme de consultants en santé et sécurité au travail "Centre d'Évaluation Maxi Ressources";

ATTENDU qu'une copie de ce document demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants en santé et sécurité du travail "Centre d'Évaluation Maxi Ressources" pour qu'elle organise des ateliers de prévention auprès du personnel de la section aqueduc et égout du Service des travaux publics.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 2 400,00 $, taxes excluses, à être payés à même les fonds disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE

---

293-95
Demande subv. à Emploi et Immigr. Canada: "Placement carrière été 1995".

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une demande de subvention de 33 883,00 $ à être présentée à Emploi et Immigration Canada dans le cadre de son programme "Placement carrière été 1995" pour créer, sur une base temporaire, 14 emplois;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
279
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande de subvention de 33 883,00 $, qu'elle autorise sa présentation à Emploi et Immigration Canada dans le cadre de son programme "Placement carrière été 1995" et qu'elle accepte la responsabilité du projet en découlant.

Qu'elle s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

294-95
Versement prime à Mme Carole Genest et Guy Bellerive.

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution 545-92, le Conseil a adopté, le 21 décembre 1992, un plan de communication interne et de mise en valeur des ressources humaines;

ATTENDU que le troisième volet de ce plan est constitué d'un programme de reconnaissance envers les employés de la Ville;

ATTENDU que l'une des formes de ce programme a pour objet de solliciter la contribution des employés et de les faire participer à l'amélioration du fonctionnement de la Ville en les invitant à soumettre des suggestions qui permettront de générer des bénéfices directs ou indirects;

ATTENDU qu'un comité a été mis en place pour évaluer les suggestions, décider de leur acceptation et déterminer les montants des primes à attribuer, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par Mme Carole Genest relativement à l'installation d'un mécanisme de sécurité dans certains bureaux de l'hôtel de ville et celle formulée par M. Guy Bellerive relativement au système de réfrigération du Colisée et du Pavillon de la jeunesse et à la manière d'y économiser de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse immédiatement une récompense de 100,00 $ à Mme Carole Genest et de 431,40 $ en 1995 et de 215,20 $ en 1996 à M. Guy Bellerive.

Que ces montants soient payés à même les fonds disponibles au poste (02-12-16-1-111) du budget.

ADOPTÉE

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

295-95
Engagement de la Ville à prendre fait et cause pour Louis Saintonge.

ATTENDU qu'aux termes du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec approuvé par le gouvernement du Québec le 8 décembre 1993 en vertu du décret 1779-93, il est obligatoire pour un architecte de souscrire audit Fonds;

ATTENDU qu'en vertu des articles 3 et 4 de ce Règlement, un architecte qui est au service exclusif d'une corporation municipale n'est pas tenu d'y souscrire s'il formule une demande d'exemption basée sur cette situation;

ATTENDU que M. Louis Saintonge, architecte, est à l'emploi exclusif de la Ville de Trois-Rivières où il y agit comme chef du service dessin au sein du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières déclare, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, qu'elle se porte garante et qu'elle s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission commise par M. Louis Saintonge dans l'exercice de ses fonctions.

Que le greffier, Me Gilles Poulin, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

296-95
Demande d'adoption d'une loi perm. concurrence au niveau du transport ferroviaire par la Chambre des Communes du Canada.

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il déposerait au début de 1995 un projet de loi sur le transport ferroviaire;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'accroître la concurrence entre les compagnies ferroviaires, particulièrement au niveau des prix, pour assurer la compétitivité, tant sur le marché intérieur canadien que sur les marchés internationaux, d'une multitude d'entreprises qui dépendent des chemins de fer pour recevoir leurs matières premières ou pour expédier leurs produits;

ATTENDU qu'une telle concurrence permettrait d'accroître l'efficience, la productivité et la compétition au sein de l'industrie ferroviaire;

ATTENDU que l'industrie ferroviaire est également aux prises avec des coûts d'exploitation non-économiques, des règles de travail démodées et des coûts de main-d'oeuvre excessifs qui l'empêchent d'atteindre les niveaux de croissance et de productivité nécessaires à son efficacité et à sa rentabilité, lesquelles sont sources de prospérité et de création d'emplois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie l'Association canadienne des pâtes et papiers dans ses efforts pour amener le gouvernement du Canada

INITIALES DU MAIRE
281
INITIALES DU GREFFIER

à proposer et la Chambre des Communes du Canada à adopter une loi favorisant la concurrence au niveau du transport ferroviaire au pays.

ADOPTÉE

---

297-95
Achat de billets pour participer à diverses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (25 $) permettant de participer à un colloque organisé le 8 mai 1995 par l'"Ordre des ingénieurs forestiers du Québec";
- un billet (30 $) permettant de participer au souper organisé le 26 mai prochain par la "Fondation Mgr Bourgeois" dans le cadre de son 9e tournoi de golf;
- un billet (25 $) permettant de participer au Gala Lys d'Or organisé le 8 juin 1995 par les Jeunes Entreprises du Coeur du Québec;
- un billet (25 $) permettant de participer au souper organisé le 14 juillet 1995 par le "Centre Landry (1980) inc." dans le cadre de son 3e tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE

---

298-95
Liste des comptes semaines des 22 et 29 avril 1995.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Gilles Latour
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 22 avril 1995

| | |
|---|---|
| Extermination B.B. inc.: | |
| Extermination de vermine - mars 1995 - salle J.-Antonio-Thompson | 188,03 $ |
| Service antipigeon - mars 1995 - stade de baseball | 51,28 |
| Service antipigeon - avril 1995 - hôtel de ville | 28,49 |
| Laurent Beaudet: | |
| Réparation de tuiles - Centre culturel - Travaux publics | 56,97 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - mars 1995 - Cour municipale | 45,58 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Déneigement zone 5 - paiement no 5 | 72 357,32 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 1er MAI 1995

| | |
|---|---|
| Jules Bourassa: | |
| Achat de pierre et de sable - Travaux publics | 532,05 |
| Canadien Pacifique ltée: | |
| Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - mars 1995 | 2 101,47 |
| Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - du 6 au 20 février 1995 | 1 122,06 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Buffet - comité loisir et culture | 42,87 |
| Formulaires Ducharme inc.: | |
| Mise à jour de la Loi des cités et villes - mai 1995 à 1996 | 37,99 |
| École nationale d'administration publique: | |
| Frais de participation - session "Planification de la sécurité civile" - Sécurité publique | 200,00 |
| Egzakt inc.: | |
| Travaux divers - couverture du répertoire, invitation au congrès 1995 et message Action verte - Relations publiques | 790,22 |
| M Électrique ltée: | |
| Changement de "bearing", nettoyage et peinture - Travaux publics | 143,92 |
| Électroméga ltée: | |
| Synchronisation de feux de circulation - coin des Forges et Jacques-Cartier - Travaux publics | 425,17 |
| FCABQ: | |
| Achat de gilets - Centre de bénévolat - semaine du bénévolat | 64,50 |
| La Fine table: | |
| Buffet - comité de la sécurité publique | 82,40 $ |
| Carole Genest: | |
| Remboursement de frais de scolarité (100 %) | 130,00 |
| André Genest: | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 %) - solde à verser | 65,00 |
| Raymond Gélinas & fils inc.: | |
| Inspection d'extincteurs - diverses bâtisses - Travaux publics | 1 093,82 |
| Guimond électrique inc.: | |
| Remplacement de trois poteaux - Travaux publics | 1 771,25 |
| Heath Consultants Ltd: | |
| Calibration de détecteur de gaz - Travaux publics | 901,38 |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 256,13 |

| | |
|---|---|
| IGA-Boniprix:<br>Achat d'épicerie pour réceptions | 72,98 |
| Kodak Canada inc.:<br>Réparation du lecteur de microfilms - Greffe | 186,66 |
| Francon Lafarge inc.:<br>Asphalte chaud - Travaux publics | 2 574,32 |
| Aiguisage Langlois inc.:<br>Aiguisage de couteau à glace - Colisée | 22,78 |
| Gouttières R. Léveillé inc.:<br>Pose de gouttières - Colisée | 983,41 |
| L.P. moteurs ltée:<br>Réparation de compresseur - Travaux publics | 305,40 |
| Placements Magide:<br>Examens audiogrammes - 3 candidats - Sécurité publique | 205,12 |
| Maison du papier:<br>Achat de papier - Imprimerie | 629,19 |
| Maheu & Maheu inc.:<br>Services antiparasites - avril 1995 à mars 1996 - Colisée, Pavillon de la jeunesse et salle J.-Antonio-Thompson | 1 033,73 |
| Institut de police du Québec:<br>Frais d'inscription - cours de technique enquête criminelle - 2 personnes - Sécurité publique | 34,00 |
| Jean-François Moquin:<br>Remplacement de vêtement abîmé lors d'une perquisition - Sécurité publique | 69,51 |
| Restaurant Normandin inc.:<br>Repas des détenus - les 16, 21 octobre, 23 et 27 novembre 1994 et du 13 mars au 7 avril 1995 - Sécurité publique | 239,67 |
| Le Nouvelliste:<br>Avis publics (entrées en vigueur et dérogation mineure) | 564,08 $ |
| Pratte-Morrissette inc.:<br>Prime d'assurance additionnelle - bâtiments hippodrome - du 10 février 1995 au 1er janvier 1996 | 1 047,49 |
| Publi immeubles inc.:<br>Message "Crédit de taxes" - Relations publiques | 341,85 |
| Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières:<br>Vérification des ascenseurs - mars 1995 - bibliothèque, centre culturel, hôtel de ville, salle J.-Antonio-Thompson, édifice François-Nobert | 172,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 1er MAI 1995

| | |
|---|---|
| Recyclage Trois-Rivières: | |
| Recyclage de papier - renouvellement du service de collecte de papier - hôtel de ville, bibliothèque, Affaires culturelles, Specta, édifice François-Nobert, Travaux publics et usine de filtration | 1 025,60 |
| Communications Le Rocher inc.: | |
| Contrat d'entretien de caméras - du 1er avril au 30 juin 1995 - Sécurité publique | 1 962,48 |
| Location de caméra de surveillance - mars 1995 - Travaux publics | 341,87 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de moteurs aérothermes - Travaux publics | 71,33 |
| Safety Supply Canada Ltd: | |
| Inspection des appareils respiratoires - Sécurité publique | 2 593,89 |
| Paroisse St-Laurent: | |
| Location de salle - assemblée de consultation du 29 mars 1995 | 100,00 |
| Déchiquetage Top secret inc.: | |
| Déchiquetage de dossiers - Cour municipale | 408,81 |
| Déménagements Valois inc.: | |
| Entreposage et assurance - du 18 mars au 17 avril 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - mars 1995 - Autogare et Travaux publics | 668,58 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 431,35 |
| Paquette & ass. | 121,84 |
| Bernard A. Poulin et ass. | 59,60 |
| Trudel & associés | 1 162,65 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières: | |
| Subvention | 60 000,00 $ |
| Jean Marois: | |
| Régie de la Soirée des Grands prix culturels - 1er versement | 250,00 |
| Médiat-muse inc.: | |
| Cotisation annuelle pour salle Raymond-Lasnier | 55,00 |
| Club de patinage de vitesse Les Élans de Trois-Rivières: | |
| Réparation de 12 matelas de protection | 850,00 |
| Productions Specta inc.: | |
| Coût excédentaire d'impression du Répertoire culturel de Trois-Rivières en | |

INITIALES DU MAIRE
285
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| rapport avec subvention reçue sur programme article 25 | 800,00 |
| Embouteillage T.C.C. ltée: | |
| Location d'équipement de vente - parc Lambert | 61,54 |
| Achat de boissons gazeuses - Pavillon de la jeunesse | 528,61 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - mars 1995 - Pavillon de la jeunesse, Colisée et secteur sportif polyvalente Ste-Ursule | 586,00 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 1 437,25 |
| J. Champagne inc. | 1 370,45 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 185,60 |
| Froma-Dar | 696,80 |
| Alexandre Gaudet ltée | 2 284,45 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 144,11 |
| Brasserie Labatt ltée | 2 119,17 |
| Brasserie Labatt ltée | 240,00 |
| LPM Supérieur inc. | 611,95 |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 1 082,11 |
| Distributrices Marchand ltée | 1 087,11 |
| Multi-marques inc. | 344,79 |
| Phiga inc. | 100,00 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 466,86 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 504,81 $ |
| Services d'abonnement Canebsco ltée: | |
| Abonnement à divers périodiques | 426,53 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 236,37 |
| Les Ateliers Deniko - Denise Gagnon: | |
| Animation des jeunes | 310,00 |
| Périodica: | |
| Abonnement à Séquences | 45,58 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 497,87 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Bibliothèque publique d'Ottawa | 2,50 |
| L'Exèdre librairie inc. | 834,60 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 106,73 |
| Librairie Poirier inc. | 156,75 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 1er MAI 1995

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Trois-Rivières Techni-Paint: | |
| Entreposage d'avion le 3 avril 1995 | 227,91 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Matteau, Michel: | |
| Technicien en urbanisme - Urbanisme | |
| 34 sorties - février et mars 1995 | 102,00 |
| 236 km - février et mars 1995 | 66,08 |
| Ricard, Denis: | |
| Technicien en urbanisme - Urbanisme | |
| 34 sorties - février et mars 1995 | 102,00 |
| 226 km - février et mars 1995 | 63,28 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Gilles Colas: | |
| Dîner - rencontre régionale AIMQ Mauricie | 17,00 |
| Jean-Guy Gervais: | |
| Repas - rencontre comité des élus à Grand-Mère | 12,00 |
| Michel Lacoursière: | |
| Montréal - démonstration du logiciel Best-seller | 81,20 |
| Serge Thibodeau: | |
| Springhill (Nouvelle-Écosse), pénitencier - enquête incendie criminel | 247,49 $ |
| Marcel Verret: | |
| Nicolet - cours gestionnaire du MIP | 70,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Stéphane Blouin: | |
| Fonds de change - Action verte | 600,00 |
| Yvan Gaudreau | 202,27 |
| Pierre Gélinas | 847,32 |
| Jean-Guy Gervais | 290,71 |
| François Lahaye | 53,77 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 15 avril 1995 | 346 316,39 |
| TOTAL | 527 718,54 $ |

Pour la semaine se terminant le 29 avril 1995

| | |
|---|---|
| Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières: | |
| Remboursement total des frais de grief - solde à verser (50 %) - Sécurité publique | 370,35 $ |

| | |
|---|---|
| Groupe Admari inc.: | |
| Préposés aux stationnements - mars 1995 - Cour municipale | 5 428,95 |
| APA Planners Bookstore: | |
| Achat des volumes "Urban Streetscapes" et "Innovative Tools for Historic Preservation" - Urbanisme | 114,60 |
| Crédit-bail Arbour inc.: | |
| Location de télécopieur - du 9 avril au 8 mai 1995 - Parc portuaire | 69,11 |
| Laurent Beaudet: | |
| Réparation du plancher de l'ascenseur - hôtel de ville | 153,83 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Démolition d'immeuble situé au 1041, Ste-Julie - paiement no 1 | 2 933,20 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - Sécurité publique | 136,76 |
| Jules Bourassa: | |
| Achat de sable et de pierre - Travaux publics | 1 172,35 |
| Burotec inc.: | |
| Réparation de photocopieur - Cour municipale | 134,07 $ |
| Gilles Cajolet: | |
| Distribution de 7 000 feuillets - Action verte | 210,00 |
| Canadien Pacifique ltée: | |
| Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - le 13 janvier et du 8 au 20 février 1995 - Travaux publics | 296,36 |
| Bail 1995 - tuyaux et câble souterrain - Travaux publics | 1,14 |
| Publications CCH/FM ltée: | |
| Mise à jour 1995 du volume "Le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale" - Greffe | 390,55 |
| Les Constructions et pavages Continental ltée: | |
| Déneigement zone 6 - paiement no 6 | 7 323,67 |
| Déneigement zone 6 - paiement no 4 - retenue 10 % | 47 533,44 |
| Déneigement zone 6 - paiement no 5 | 41 406,91 |
| COMAQ: | |
| Inscription et forfait repas - congrès 1995 - Greffe | 467,22 |
| Léopold Duplessis ltée: | |
| Achat de bois et de vis - hippodrome | 59,94 |
| Egzakt: | |
| Adaptation et montage de facture - Action verte - Trésorerie | 140,66 |
| Fire Chief: | |
| Abonnement annuel - Sécurité publique | 108,42 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 1er MAI 1995

| | |
|---|---|
| Filature de l'île Verte ltée: | |
| Pose de velcro sur pantalons - Sécurité publique | 159,54 |
| Flageol photo enr.: | |
| Photos - traitement d'eau - Relations publiques | 28,49 |
| Revue Forêt et conservation: | |
| Publicité - Parc portuaire - Relations publiques | 284,89 |
| Industries Fortier (1990) ltée: | |
| Achat de regards et de puisards - Travaux publics | 2 305,60 |
| Raymond Gélinas & fils inc.: | |
| Inspection d'extincteurs - diverses bâtisses - Travaux publics | 996,53 |
| Godin et Lacoursière: | |
| Honoraires - cause d'expropriation - Contentieux | 2 566,42 |
| Association des handicapés adultes de la Mauricie inc.: | |
| Subvention 1995 | 50,00 |
| F. Hamelin & associés ltée: | |
| Honoraires (50 %) - grief - Ressources humaines | 96,86 $ |
| Les Autobus Hélie inc.: | |
| Location d'autobus le 23 mars 1995 - Urbanisme | 512,80 |
| ICG gaz propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 106,72 |
| IGA-Boniprix: | |
| Épicerie pour réceptions | 51,35 |
| Informatique PC-plus: | |
| Réparation d'imprimante - Évaluation | 45,58 |
| Entretien périphérique - imprimantes - mai 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Lanouette courtiers d'assurances: | |
| Assurance responsabilité excédentaire (Umbrella) - du 1er janvier 1995 au 1er janvier 1996 | 93 500,00 |
| Francon Lafarge inc.: | |
| Achat d'asphalte - Travaux publics | 1 711,76 |
| Rénovation L.G. inc.: | |
| Réparation de porte électrique - Travaux publics | 99,14 |
| Déneigement Maska inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 2 - paiement no 5 | 85 435,85 |
| Déneigement 1994-1995 - zone 2 - paiement no 6 | 15 111,10 |

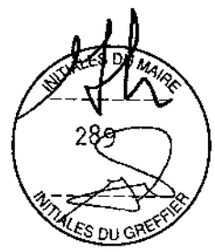


| | |
|---|---|
| Laboratoire MBF ltée: | |
| Honoraires - analyse de laboratoire - Travaux publics | 503,68 |
| Modoc: | |
| Photocopies - Relations publiques | 43,76 |
| Normandin Beaudry actuaires conseil inc.: | |
| Réer collectif - sélection du fiduciaire | 1 697,93 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis publics (dérogation mineure, errata journée d'enregistrement, journées d'enregistrement, entrée en vigueur, encan) | 1 980,54 |
| Clinique d'optométrie de T.-R.: | |
| Examen - 1 candidat - Sécurité publique | 40,00 |
| J.C. Papillon & fils ltée: | |
| Fabrication d'entonnoir en acier inoxydable - Travaux publics | 112,07 |
| Expertise - refoulements d'égouts - diverses causes - Contentieux | 1 484,83 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet - Conseil du 18 avril 1995 | 262,32 |
| Daniel Perreault et Sylvie Roy: | |
| Remboursement des dépenses électorales 50 % - Trésorerie | 1 092,46 |
| Groupe Pelletier entretien: | |
| Nettoiement printanier des trottoirs - zone 2 - paiement no 1 | 1 788,47 $ |
| Aménagements Pluri-services: | |
| Aqueduc et drainage lot 205 - Domaine des Forges - phase III - paiement no 2 - retenue 10 % | 103 041,67 |
| Publi design inc.: | |
| Travaux divers (affiche du week-end culturel, publicité Les carnavals/dans les quartiers et Grande inspection (bornes-fontaines), Urbainfo, Le Trifluvien, mai 1995) - Relations publiques | 8 799,60 |
| Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: | |
| Quote-part 1995 - 2e versement | 123 332,00 |
| Entreprises R.F.: | |
| Nettoiement printanier des trottoirs - zone 1 - paiement no 1 | 2 132,44 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |
| Récupération d'eau huileuse et de matières dangereuses - Travaux publics | 10 697,54 |
| Systèmes bureautique SBM: | |
| Location et entretien de photocopieurs - mars 1995 - Parc portuaire et Ressources humaines | 273,53 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
290
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MAI 1995

| | |
|---|---|
| Sharp électronique de Canada ltée: | |
| Location de photocopieurs - mai 1995 - diverses services - Trésorerie | 5 666,97 |
| Signalisation 3-D: | |
| Support de Médiacom - location et transport, panneaux endommagés - Relations publiques | 109,40 |
| Société canadienne du cancer: | |
| Subvention 1995 | 50,00 |
| Maison Ste-Claire: | |
| Buffet - réunion Ressources humaines | 48,44 |
| Buffet - comité développement domiciliaire | 80,62 |
| SUMI: | |
| Réparation de joints mécaniques - Travaux publics | 307,68 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Déneigement 1994-1995 - zone 3 - paiement no 7 | 56 912,49 |
| Déneigement 1994-1995 - zone 7 - paiement no 7 - retenue additionnelle | 104 173,09 |
| Déchiquetage Top secret: | |
| Déchiquetage de documents - Évaluation | 56,98 |
| Louise Tremblay: | |
| Honoraires - notes sténographiques d'une cause - Contentieux | 168,07 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 46,72 |
| Déménagements Valois inc.: | |
| Transport, entreposage et assurance - du 8 avril au 7 mai 1995 - Travaux publics | 649,54 $ |
| Entreposage - du 18 avril au 7 mai 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - mars 1995 - parc Adélard-Dugré et usine de traitement d'eau | 163,92 |

SUBVENTION - AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DE STATIONNEMENTS HORS RUE

| | |
|---|---|
| Jean Loiselle | 11 000,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Tanya Brousseau: | |
| Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 45,00 |
| Yves Brodeur: | |
| Assistance professionnelle - week-end culturel - secteur "Création jeunesse" | 1 500,00 |
| Ciné-campus (Trois-Rivières) inc.: | |
| Publicité (2) - calendrier Ciné-campus 1995-1996 - Affaires culturelles | 484,30 |

INITIALES DU MAIRE
291
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Hélène Carle:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 52,50 |
| Julie Carbonneau:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 45,00 |
| Jacques Chartrand:<br>Remise des prix - week-end culturel (financés par des commanditaires) | 1 250,00 |
| Comsep Buffet Bouff'elles:<br>Buffet - comité consultatif sur la famille | 38,43 |
| Catherine Genest:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 45,00 |
| Marie-Noëlle Marquis:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 45,00 |
| Maheu & Maheu inc.:<br>Traitement - roulotte terrain de soccer - polyvalente Ste-Ursule | 120,00 |
| France Pagé:<br>Sculptures (8) - Grands prix culturels - Affaires culturelles | 2 500,00 |
| Lise Pellerin:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 52,50 |
| Ateliers photographiques:<br>Remplacement d'une photographie - exposition "La rue des Forges" - Affaires culturelles | 62,68 |
| Regroupement québécois du loisir municipal:<br>Inscription - conférence RQLM | 370,35 $ |
| Productions Specta inc.:<br>Service d'entretien, surveillance et publicité - mars 1995 - Bibliothèque | 2 495,40 |
| Conciergerie et manoeuvre, salaires et avantages sociaux - mars 1995 - Parc portuaire | 4 707,68 |
| Louis-Charles St-Pierre:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 45,00 |
| Dominic Tessier:<br>Assistance professionnelle - surveillance et sécurité - week-end culturel | 45,00 |
| Thérèse Vaugeois:<br>Assistance professionnelle - week-end culturel - secteur exposition | 1 500,00 |
| Grands prix culturels:<br>Remise des prix | 8 000,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

292

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 1er MAI 1995

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 95,22 |
| Christine Giguère: | |
| Animation des jeunes | 480,00 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 305,28 |
| Frédéric Simard: | |
| Enregistrement de 4 contes de Pâques | 75,00 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Les Encyclopédies populaires inc. | 401,25 |
| L'Exèdre librairie inc. | 1 171,00 |
| La Bande Dessinerie | 166,33 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 266,64 |
| Librairie Poirier inc. | 444,31 |
| Reed Reference Publishing | 375,66 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Bruneau, Roger: | |
| Urbaniste - Urbanisme | |
| 18 sorties - mars 1995 | 54,00 |
| 70 km - mars 1995 | 19,60 |
| Daviau, André | |
| Chef technicien - Services techniques | |
| 45 km - mars 1995 | 12,60 |
| Deshaies, Guylaine: | |
| Surveillante - Loisirs | |
| 189 km - mars 1995 | 52,92 $ |
| Gervais, Jean-René: | |
| Concierge-messager - Greffe & archives | |
| 264 km - du 2 déc. 1994 au 30 mars 1995 | 73,92 |
| Jutras, Michel: | |
| Agent de projet - Affaires culturelles | |
| 7 sorties - du 27 janvier au 12 avril 1995 | 21,00 |
| L'Heureux, Daniel: | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 19 sorties - avril 1995 | 57,00 |
| 44 km - avril 1995 | 12,32 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Guy Boisclair: | |
| Drummondville - repas - interrogatoire | |
| de 2 suspects | 12,00 |
| Michel Fortin: | |
| Drummondville - repas - interrogatoire | |
| de 2 suspects | 12,00 |
| Guy LeBlanc: | |
| Montréal - congrès de l'UMQ | 757,44 |

INITIALES DU MAIRE
293
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Roland Thibeault: | |
| Montréal - congrès de l'UMQ | 483,48 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 85,20 |
| Pierre Gélinas | 1 147,04 |
| Jean-Guy Gervais | 160,49 |
| Yves Picard: | |
| Fonds de change - programme tennis | 30,00 |
| Jacques St-Laurent | 142,40 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 22 avril 1995 | 368 831,01 |
| TOTAL | 1 148 591,21 $ |
| GRAND TOTAL | 1 676 309,75 $ |

Service de la trésorerie
Le 27 avril 1995

ADOPTÉE

---

299-95
Liste des chèques émis - avril 1995.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois d'avril 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 3 396 129,68 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

---

300-95
Suspension André Martineau.

ATTENDU qu'aux termes d'une lettre qu'il lui a adressée le 20 avril 1995, le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, a suspendu de ses fonctions, à compter de cette date et sans solde, M. André Martineau, préposé aux télécommunications (C.R.P.Q.) au sein du Service de la sécurité publique;

ATTENDU que, conformément au troisième alinéa de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. Moreau vient de faire rapport au Conseil sur les circonstances ayant motivé son geste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

294

INITIALES DU GREFFIER



APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme et maintienne la suspension sans solde imposée le 20 avril 1995, pour une durée indéterminée, par M. Pierre Moreau, à M. André Martineau.

ADOPTÉE

---

301-95
Requêtes à Cour supérieure pour qu'elle ordonne d é m o l . 5 bâtiments.

ATTENDU que le bâtiment situé au 4910 du boulevard des Forges, qui appartient à M. Giuseppe Termine, a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 21 septembre 1993;

ATTENDU que le bâtiment situé au 1140 du boulevard des Récollets, qui appartient à la compagnie "Les Restaurants Marlain ltée", a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 10 février 1995;

ATTENDU que le bâtiment situé au 5045 du boulevard des Chenaux, qui appartient à Réjeanne Fiset, a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 28 février 1995;

ATTENDU que le bâtiment situé aux 854/856 de la rue Cooke, qui appartient à Diane Dufresne, a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 8 avril 1995;

ATTENDU que le bâtiment situé aux 856/858 de la rue Cooke, qui appartient à Henri Ayotte et Janine Turcotte, a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 8 avril 1995;

ATTENDU que, d'après le Service de l'évaluation, ils ont ainsi perdu au moins la moitié de leur valeur respective;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : Daniel Perreault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant aux propriétaires de ces bâtiments de les démolir sans délai.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre le bien-fondé de ces requêtes et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
295
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MAI 1995

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le quinze (15) mai mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à vingt heures trente minutes (20 h 30), en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les membres ci-après identifiés étaient présents et ils constituaient quorum :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le maire: | Guy | LeBlanc |
| Les conseiller(e)s suivant(e)s: | Pierre. A. | Dupont |
| | Alain | Gamelin |
| | Henri-Paul | Jobin |
| | André | Lamy |
| | Gilles | Latour |
| | Michel | Legault |
| | André | Noël |
| | Serge | Parent |
| | Roland | Thibeault |
| | Chrystiane | Thibodeau |

---

302-95
Procès-verbal séance du 01-05-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 mai 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à la dite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

---

Avis de motion maintenus.

a) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

b) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

c) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

d) Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

e) Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

f) Règlement autorisant des travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 avril 1995.)

g) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 1er mai 1995.)

h) Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1253-P à même une partie de la zone 1254-ZAD et d'y revoir les usages et les normes d'implantation.
(M. Daniel Perreault, le 1er mai 1995.)

---

303-95
Compte rendu Comm. perm. du 01-05-95.

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 1er mai 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE

---

304-95
Règl. 1335.1 (1995) modif. règl. 1335 (1994) afin préciser manière barricader certains bâtiments.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mai 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que le règlement 1335.1 (1995) modifiant le règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles afin de préciser la manière de barricader certains bâtiments soit adopté.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE
297
INITIALES DU GREFFIER

305-95
Vente par Denis et Gaétan Paillé (211-45 Par. T.-R. --- lisière terrain située entre le 8855 boul. des Forges et ce chemin).

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Denis et Gaétan Paillé;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant éventuellement servir à l'élargissement du boulevard des Forges;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Denis et Gaétan Paillé le lot 211-45 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix d'un dollar (1,00 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution et à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

306-95
Vente à Louisette Demers (3931-2 Cité T.-R. --- parcelle terrain située derrière le 1018 de la rue Ste-Marguerite).

ATTENDU que, lors de réunions que sa Commission permanente a tenues les 20 février 1995 (item 8 du compte rendu) et 6 mars 1995 (item 10 du compte rendu), le Conseil a donné son accord de principe à la vente, par la Ville à Gilles Labissonnière, du lot 3931-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Louisette Demers dans lequel M. Labissonnière intervient pour lui céder les droits qu'il pourrait avoir dans ledit immeuble en vertu de l'accord de principe évoqué dans le paragraphe précédant;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Louisette Demers le lot 3931-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble soit vendu avec garanties légales et pour le prix de 1 900 $ à être payé comptant lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, à donner quittance de toute somme reçue comptant et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

307-95
Protocole d'ent. avec "Société conserv. et d'animation du patrimoine de T.-R.": occupation de l'incubateur culturel.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville:

- met à la disposition de cet organisme, du 1er mai au 31 décembre 1995, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- verse, au cours de cette période, une subvention de 2 665 $ au Comité de gestion de l'incubateur culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse au Comité de gestion de l'incubateur culturel une subvention de 2 665 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

308-95
Protocole d'ent. avec "Le Sabord, revue culturelle": occupation de l'incubateur culturel.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Le Sabord, revue culturelle";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville:

- met à la disposition de cet organisme, du 1er mai au 31 décembre 1995, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- verse, au cours de cette période, une subvention de 2 665 $ au Comité de gestion de l'incubateur culturel (il s'agit en fait de la même subvention que celle prévue au protocole d'entente à intervenir avec la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.");

INITIALES DU MAIRE
299
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

309-95
Protocole d'ent. avec l'"Atelier R.A.P.P. inc.": occupation de l'incubateur culturel.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'"Atelier R.A.P.P. inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville:

- met à la disposition de cet organisme, du 1er mai au 31 décembre 1995, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- verse, au cours de cette période, une subvention de 2 665 $ au Comité de gestion de l'incubateur culturel (il s'agit en fait de la même subvention que celle prévue au protocole d'entente à intervenir avec la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.");

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

310-95
Protocole d'ent. avec "Les Nouv. Compagnons inc.": occupation de l'incubateur culturel.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Les Nouveaux Compagnons inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville:

- met à la disposition de cet organisme, du 1er mai au 31 décembre 1995, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- verse, au cours de cette période, une subvention de 2 665 $ au Comité de gestion de l'incubateur culturel (il s'agit en fait de la même subvention que celle prévue au protocole d'entente à intervenir avec la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.");

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

311-95
Protocole d'ent. avec "Club de photo mauricien inc." : occupation de l'incubateur culturel.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le "Club de photo mauricien inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville:

- met à la disposition de cet organisme, du 1er mai au 31 décembre 1995, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- verse, au cours de cette période, une subvention de 2 665 $ au Comité de gestion de l'incubateur culturel (il s'agit en fait de la même subvention que celle prévue au protocole d'entente à intervenir avec la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc.");

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

---

312-95
Adj. de contrats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

que la Ville de Trois-Rivières accepte:

INITIALES DU MAIRE
301
INITIALES DU GREFFIER

- la proposition de "Bis Remorquage enr. / Michel Bistodeau", aux montants ci-après mentionnés, pour la fourniture d'un service de remorquage de véhicules routiers du 24 mai 1995 au 23 mai 1996 inclusivement et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-23-22-2-412 du budget, ce contrat devant se renouveler automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties décide d'y mettre fin en transmettant à l'autre un préavis écrit à cet effet donné au moins 90 jours avant le 24 mai:

  - remorquage d'un véhicule routier autre qu'un camion lourd: 30 $
  - remorquage d'un camion lourd: 75 $
  - remorquage d'un véhicule routier sans roue, incendié ou très endommagé: 30 $
  - remorquage d'un véhicule routier du quartier général du Service de la sécurité publique (2250, boulevard des Forges) jusqu'à la fourrière municipale (2425, rue Louis-Allyson) ou vice-versa: 30 $
  - remorquage d'une motocyclette: 30 $
  - déplacement d'un véhicule stationné devant une entrée ou déplacement d'un véhicule pour l'exécution de travaux de déneigement ou lors d'un incendie: 25 $
  - tarif horaire pour tout autre travaux de remorquage: 50 $

- la proposition de la compagnie "Construction et Pavage Maskimo ltée", au montant de 60 651 $ pour le recouvrement, en béton bitumineux, de la rue de Calonne et de rues avoisinantes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Coffrages Mauricien inc.", au montant de 181 964 $, pour l'installation, le remplacement ou la réparation de regards, de puisards, de vannes et de bornes d'incendie et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995).

ADOPTÉE

---

313-95
P a i e m e n t réclamations.

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : André Noël

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 580 $ à Gilles Roberge, pour les dommages occasionnés le 9 novembre 1994 à sa propriété du 1881 de la rue Plouffe par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 100 $ à Jacques Bellerose, pour les dommages occasionnés le 18 décembre 1994 à sa propriété du 2759 de la rue de Ramesay par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 102,56 $ à la compagnie "Centre de Rénovation Trois-Rivières inc.", pour les dommages occasionnés le 17 mai 1994 à sa propriété du 2201 rue Bellefeuille par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 150 $ à Michel Tellier et Nicole Bergeron, pour les dommages occasionnés le 18 avril 1995 à leur propriété du 330 de la rue de la Cathédrale par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant;

- une somme de 15 $ à Pauline Allard, pour les dommages occasionnés le 3 mai 1995 à la carrosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare.

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE

---

314-95
Règl. hors cours avec "Général Accident Indemnité cie d'ass.": rempl. résol. 200-95.

ATTENDU que la "Général Accident Indemnité compagnie d'assurance" a intenté contre la Ville, le 12 janvier 1994, une action en dommages et intérêts de 9 261,94 $ devant la chambre civile de la Cour du Québec du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-02-000027-944);

ATTENDU que, dans cette action, elle tient la Ville responsable des dommages occasionnés, à quatre résidences qu'elle assurait, par des refoulements d'égout et pour lesquels elle a dû verser des indemnités à ses assurés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Serge Parent

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour offrir à "Général Accident Indemnité compagnie d'assurance" une somme de 4 500 $ (en capital et en intérêts) et une autre de 620,64 $ (en frais légaux) pour tenter de régler hors cour cette poursuite et pour consigner, le cas échéant, cette somme au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Trois-Rivières.

Que cette somme soit versée à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

Que la présente résolution remplace la résolution 200-95 adoptée lors de la séance que le Conseil a tenue le 20 mars 1995.

ADOPTÉE

---

315-95
Vente d'immeubles pour taxes non payées.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de 75 états des taxes dues préparés par le trésorier de la Ville sur lesquels sont indiqués les numéros matricules des immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées pour l'année 1993 et les taxes scolaires imposées pour l'année 1993-1994 n'ont pas encore été payées;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ordonne à son greffier, Me Gilles Poulin, de vendre, à 10 h 00 mercredi le 21 juin 1995, à l'enchère publique, dans la salle publique de l'hôtel de ville, les immeubles dont les numéros de matricule figurent sur lesdits états, sauf ceux dont les taxes impayées le seront entièrement d'ici à ce que telle vente ait lieu.

Que le montant de la mise à prix de chaque immeuble soit fixé au montant des taxes et des intérêts courus sur celui-ci en date d'aujourd'hui et que ce montant soit payable immédiatement au greffier, lors de l'adjudication, en argent comptant ou par chèque visé.

Que le trésorier, M. Jean Hélie, soit autorisé à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, n'importe lequel des immeubles qui seront alors mis en vente.

ADOPTÉE

---

316-95
Demande d'exemption taxes fonc. et taxe d'aff. par "Association récréative Canipco inc./Canipco Recreative Ass. inc.".

ATTENDU que la corporation "Association récréative Canipco inc/ Canipco Recreative Association inc." s'est adressée le 18 avril 1995 à la Commission municipale du Québec:

- pour être remboursée des taxes foncières et d'affaires qu'elle a payées au cours des sept dernières années;

- pour être exemptée de toute taxe foncière en vertu des articles 208 et 204 paragraphe 10° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) et de toute taxe d'affaires en vertu des articles 236.1 et 236 paragraphes 5° à 7° de ladite Loi;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 204.2 et du deuxième alinéa de l'article 236.1 de la Loi, la Ville est maintenant appelée à donner son avis à la Commission sur ces demandes;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par cette corporation au soutien de ses demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur ces demandes mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

---

317-95
Modif. règl. emprunt 1389 (1995).

ATTENDU que, lors de la séance qu'il a tenue le 3 avril 1995, le Conseil a édicté le règlement 1389 (1995) autorisant la réalisation de travaux de bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc, la rénovation de puisards et de regards d'égout dans les premiers quartiers, la réparation de talus et la préparation d'une étude sur le balancement hydraulique et décrétant un emprunt à cet effet de 23 000 $;

ATTENDU que, pour se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux, la Ville était autorisée, en vertu de l'article 3 de ce règlement, à y affecter une somme de 1 065 $ représentant l'excédent des deniers provenant de l'emprunt décrété en vertu du règlement 1112 (1989);

ATTENDU que le règlement 1112 (1989) ne comporte plus de dette depuis octobre 1994 parce que l'emprunt qu'il avait décrété a été entièrement remboursé et que, de ce fait, il ne peut y avoir de solde disponible sur celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abroge le sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 3 du règlement 1389 (1995) autorisant la réalisation de travaux de bouclage d'une partie du réseau d'aqueduc, la rénovation de puisards et de regards d'égout dans les premiers quartiers, la réparation de talus et la préparation d'une étude sur le balancement hydraulique et décrétant un emprunt à cet effet de 23 000 $.

Qu'elle vire à son surplus libre du fonds général d'administration une somme de 1 065 $ provenant de l'excédent des deniers empruntés en vertu du règlement 1112 (1989).

Qu'elle approprie une somme de 1 065 $ au surplus libre de son fonds général d'administration et qu'elle l'affecte audit règlement 1389 (1995).

ADOPTÉE

---

318-95
Modif. résol. 616-94 : spécifier que la Ville s'engage à effectuer invest. additionnel concernant volet I progr. "Travaux d'infrast. Canada-Québec".

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 616-94 que son Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 décembre 1994, la Ville a demandé de l'aide financière pour réaliser divers projets dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec";

ATTENDU que le deuxième alinéa de cette résolution prévoyait que la Ville s'engageait à effectuer un investissement additionnel au-delà du seuil minimal annuel d'immobilisation en travaux de génie, établi par le ministère des Affaires municipales du Québec, pour chaque année de réalisation des travaux admissibles;

ATTENDU que ce ministère demande maintenant à la Ville de préciser la portée exacte de cet engagement;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

INITIALES DU MAIRE
305
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières remplace le deuxième alinéa de la résolution 616-94 adoptée par son Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 19 décembre 1994 par le suivant:

> "Que la Ville s'engage à effectuer un investissement additionnel au-delà du seuil minimal annuel d'immobilisation en travaux de génie, établi par le ministère des Affaires municipales du Québec à 4 840 000,00 $, pour chaque année de réalisation des travaux reconnus admissibles."

ADOPTÉE

---

319-95
Demande aide financière Conseil régional développement Région 04: obtenir subv. 200 000 $ pour travaux aéroport: rempl. résol. 233-95

ATTENDU qu'aux termes d'une convention signée le 31 mars 1995 devant Me Michel Vermette, notaire, la Ville a acquis de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de cet aéroport;

ATTENDU que, parmi les travaux à réaliser, il y a ceux qui concernent la rénovation de l'aérogare, du stationnement des automobiles, du système routier et l'implantation d'un système de distribution de carburant de type "libre-service";

ATTENDU que ces travaux sont évalués à 280 000,00 $;

ATTENDU que le Conseil régional de développement de la Région 04 gère un "fonds d'interventions régionales" à partir duquel il pourrait subventionner jusqu'à 200 000,00 $;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un formulaire par lequel la Ville demande audit Conseil une subvention de 200 000,00 $ pour financer une partie desdits travaux;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ledit formulaire et qu'elle autorise le régisseur aéroport et parcs, M. Denis Lelièvre, à le signer, pour elle et en son nom, à déposer ladite demande de subvention auprès du Conseil régional de développement de la Région 04 et, généralement, à faire le nécessaire.

Que la présente résolution remplace la résolution 233-95 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 avril 1995.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 15 MAI 1995

320-95
Recomm. à la Comm. protection terr. agricole du Québec sur demande d'aliénation/morcellement ptie lot 279 Par. St-Étienne.

ATTENDU que M. Pierre Lafontaine vient de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de vendre à M. Denis Morin une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne d'une superficie de 7,85 hectares tout en demeurant propriétaire contigu d'une autre partie dudit lot 279;

ATTENDU que ledit lot 279 fait partie de la zone agricole de la ville;

ATTENDU que ledit lot fait partie de la zone 1213-ZPD sur le plan de zonage du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage;

ATTENDU que, dans cette zone 1213-ZPD, les usages "agriculture et élevage", "résidence de ferme seulement", "cimetière" et "foresterie" sont les seuls à y être autorisés:

ATTENDU que M. Denis Morin désire acquérir cette partie dudit lot 279 pour y faire l'élevage de chevaux;

ATTENDU qu'il projette également d'y construire une maison et une écurie et d'y produire du foin et des céréales pour nourrir ses bêtes;

ATTENDU que M. Pierre Lafontaine entend poursuivre l'exploitation de l'érablière qui se trouve sur la partie dudit lot 279 qu'il entend conserver;

CONSIDÉRANT que toutes ces activités sont compatibles avec les règlements d'urbanisme de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'aliénation/de morcellement d'une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne présentée par M. Pierre Lafontaine.

ADOPTÉE

---

321-95
Permanence de François Lessard.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 67-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 février 1995, le Conseil a nommé M. François Lessard à un poste permanent à temps complet de préposé à l'information au sein de la section/informations techniques du Service des travaux publics et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de trois mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par son supérieur immédiat, il a complété avec succès sa période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. François Lessard dans ses fonctions de préposé à l'information au sein de la section/informations techniques du Service des travaux publics et qu'elle lui accorde le statut d'employé permanent à temps complet.

ADOPTÉE

---

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MAI 1995

322-95
Autor. Chrystiane Thibodeau participer Sommet de la santé et bien-être le 10 juin 1995.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau au Sommet de la santé et du bien-être qui se tiendra à Trois-Rivières le 10 juin 1995 et qu'elle assume ses frais d'inscription (incluant le dîner et les pauses-santé) de 55 $.

ADOPTÉE

---

323-95
Achat billets pour part. activités et autor. dépenser.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (17,15 $) permettant de participer à une journée de préparation à l'accueil des touristes organisée le 29 mai 1995 par la Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières;

- un billet (40 $) permettant de participer au souper organisé le 2 juin 1995 par la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières dans le cadre de son 15e tournoi de golf.

ADOPTÉE

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

324-95
Liste des comptes semaines des 6 et 13 mai 1995.

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault
APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 6 mai 1995

| | |
|---|---|
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Déneigement zone 5 - paiement no 6 | 12 629,80 $ |
| Carswell: | |
| Achat de 2 volumes - expropriation - Évaluation | 207,95 |
| Comsep: | |
| Appui à la marche "Du pain et des roses" - Trésorerie | 125,00 |
| André Cyrenne inc.: | |

INITIALES DU MAIRE

308

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MAI 1995

| | |
|---|---|
| Déneigement 1994-1995 - zone 4 - paiement no 5 | 78 472,88 |
| Formulaires Ducharme inc.: Mise à jour - Procédure pénale et jurisprudence - juin 1995 à 1996 - Cour municipale | 69,55 |
| École intégrée des Forges: Subvention 1995 - brigade scolaire - Trésorerie | 50,00 |
| La Fine table: Buffet - réception (Tourangeaux) | 332,50 |
| Informatique PC-plus: Câble imprimante - Affaires culturelles | 17,04 |
| Intello Graph enr.: Conception du journal Le Saisonnier - Ressources humaines | 279,19 |
| Pâtisserie Les Korrigans: Lunch pour 2 réunions de travail | 53,93 |
| Laverdure: Service de buanderie - aéroport (février et mars 1995), Permis et inspections, Imprimerie, Magasin, Mécanique, Greffe et archives, Bâtisses et parcs (mars 1995) | 500,29 |
| Légion Royale canadienne: Subvention pour célébrations marquant la fin de la guerre 1939-1945 - Trésorerie | 100,00 |
| Institut de police du Québec: Cours de gestion des opérations et gestion des ressources - Sécurité publique | 34,00 |
| Centre informatique Micromédica: Réparation d'imprimante - Affaires culturelles | 290,58 |
| Club Milpat: Commandite du Conseil - Relations publiques | 33,33 |
| Modoc: Cartons - admission déjeuner-causerie - Relations publiques | 15,84 |
| Monument Memorial Naval de Burlington: Subvention pour monument en souvenir du H.M.C.S. Trois-Rivières | 50,00 $ |
| Service ménager Nettoie-tout: Entretien ménager - avril 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et sationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Entretien ménager - mars 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et sationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Entretien ménager - mars 1995 - édifice des Travaux publics | 896,43 |
| Entretien ménager - avril 1995 - édifice des Travaux publics | 1 196,43 |

| | |
|---|---|
| Normandin Beaudry: | |
| Honoraires - protections assurance collective - janvier et février 1995 - Ressources humaines | 698,54 |
| Honoraires - CSST - mars 1995 | 49,85 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis public (journée d'enregistrement) et appel d'offres (remorquage des véhicules routiers) | 476,33 |
| Jean Poisson: | |
| Remboursement de franchise pour remplacement de lunettes - Ressources humaines | 35,00 |
| 9005-1368 Québec inc. (Maroquinerie Artistik): | |
| Achat d'une valise - inspection des aliments | 142,44 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Nettoiement printanier des trottoirs - zone 1 - paiement no 2 | 622,51 |
| Association des scouts du Canada: | |
| Subvention pour l'organisation du rassemblement des guides et scouts le 27 mai 1995 - Trésorerie | 50,00 |
| SCAP de Trois-Rivières inc.: | |
| Commandite du bulletin - Relations publiques | 150,00 |
| Société d'expertises médicales inc.: | |
| Rapport d'expertise - Ressources humaines | 56,98 |
| Construction SRB: | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 1 | 1 353,69 |
| Consultants VFP inc.: | |
| Ouvrages de protection des berges - île St-Quentin - paiement no 1 | 1 206,75 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - mars 1995 - Parc portuaire et Colisée | 694,53 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 85,27 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 15,84 |
| Paquette & ass. | 27,01 $ |
| Trudel & associés | 1 609,60 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Serge Baril: | |
| Services professionnels - week-end culturel | 150,00 |
| Concertour inc.: | |
| Animation - soirée hommage aux bénévoles | 569,78 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
310
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Publi design inc.: | |
| Carte de membre Cyclotour | 47,86 |
| Sport point inc.: | |
| Casquettes, broderie et maquette - Action verte | 686,01 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 205,17 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Maheu & Maheu inc.: | |
| Services antiparasitaires - mars et avril 1995 | 75,43 |
| Atelier des Vieilles Forges: | |
| Entretien ménager - mars 1995 | 168,00 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Alpha inc.: | |
| Réparation de lampadaire | 177,54 |
| LDN protection service enr.: | |
| Service de surveillance - alarme - Centre d'exposition et d'interprétation des pâtes et papiers | 300,84 |
| Médiat-muse inc.: | |
| Cotisation 1995-1996 | 55,00 |
| Société des musées québécois: | |
| Cotisation 1995-1996 | 72,00 |
| Standard Change-Makers, inc.: | |
| Réparation appareil à monnaie | 227,41 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1995

| | |
|---|---|
| Bergeron, René: | |
| Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections | |
| 1 201 km - du 27 février au 28 avril 1995 | 336,28 |
| Chartrand, Jacques: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 432 km | 120,96 $ |
| Fournier, Normand: | |
| Technicien en système d'information - Services techniques | |
| 182 km | 50,96 |
| Lampron, Martin: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 068 km | 224,28 |
| Larouche, Michel: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 534 km | 126,43 |

INITIALES DU MAIRE
311
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Plamondon, Guy: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 357 km | 99,96 |
| Rousseau, Robert: | |
| Chef de section - bâtiments - Travaux publics | |
| 503 km | 140,84 |
| Roy, Ginette: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 32 sorties | 96,00 |
| Turcotte, Jean-François: | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 273 km | 76,44 |
| Verville, André: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 34 sorties | 102,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Serge Desjardins: | |
| Montréal - participation table ronde - qualité de service en eau - AQTE | 90,61 |
| Alain Gamelin: | |
| Montréal - congrès de l'UMQ - 1 journée | 107,25 |
| Fernand Gendron: | |
| Repas - réunion de l'AIMQ section Mauricie | 18,00 |
| Allocation d'automobile - 1 276 km - avril 1995 | 357,28 |
| Michel Gervais: | |
| Nicolet - Institut de police du Québec - évaluation du personnel | 70,00 |
| Jacques Goudreau: | |
| Québec - rencontre villes-centres | 96,85 |
| Jean-Guy Gervais: | |
| Repas (3 personnes) - préparation des négociations | 38,17 |
| Alain Léveillée: | |
| Montréal - Séminaire sur la télécommunication | 81,20 $ |
| Jean-François Moquin: | |
| Nicolet - Institut de police du Québec - stage de perfectionnement | 20,00 |
| Pierre Moreau: | |
| Rencontres diverses (MAM, Assemblée nationale et divers dossiers) | 58,25 |
| Rencontres diverses et déplacements au cours de l'année 1994 (représentation, consultants, rencontres de services, organismes publics, divers dossiers) | 369,70 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 15 MAI 1995

| | |
|---|---|
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Montréal - mini-colloque APSAM | 38,00 |
| Gaétan Provencher: | |
| Montréal - mini-colloque APSAM | 27,00 |
| Serge Thibodeau: | |
| Dîner - enquête incendie criminel - laboratoire Montréal | 12,00 |
| Dîner - enquête meurtre - St-Magloire en Beauce | 12,00 |
| Martin Tremblay: | |
| Nicolet - Institut de police du Québec - droit pénal 1 | 20,00 |
| Yvon Verrette: | |
| Nicolet - Institut de police du Québec - cours de formation en GRH | 70,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 802,78 |
| Jean Hélie | 107,12 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 29 avril 1995 | 355 953,69 |
| TOTAL | 470 976,41 $ |

Pour la semaine se terminant le 13 mai 1995

| | |
|---|---|
| AIMQ: | |
| Cotisation annuelle - Informatique | 120,00 $ |
| Alpha inc.: | |
| Modification électrique - Parc portuaire - paiement no 1 | 13 255,38 |
| AQTR: | |
| Journée de formation "Les caractéristiques de surface: applications pratiques en construction et entretien routier" - Travaux publics | 108,26 |
| Ascom Hasler Mailing Systems Ltd: | |
| Location de compteur postal - du 1er juin au 31 août 1995 - Greffe | 232,30 $ |
| AAQ Mauricie: | |
| Publicité - congrès des arénas - Relations publiques | 50,00 |
| Aubin réfrigération: | |
| Réparation et mise en marche du système de climatisation - hippodrome | 41,88 |
| Machineries Baron Tousignant ltée: | |
| Vérification de pièces - scie à chaîne de Hydro-Québec ayant servi pour le feux rue Cooke - Sécurité publique | 95,57 |

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

B.B. extermination inc.:
Service anti-pigeon - avril 1995 - Colisée 51,28
Service anti-pigeon - mai 1995 - hôtel de ville 28,49

Bell mobilité pagette:
Location d'équipement - avril à juin 1995 inclusivement - Sécurité publique 264,22
Téléavertisseurs - aqueduc et égout, bâtisses, aéroport - avril à juin 1995 incl. 367,86

Bis remorquage:
Frais de remorquage - du 23 mars au 10 mai 1995 - Sécurité publique 3 230,93

Jules Bourassa:
Achat de pierre, de poussière de pierre et de sable - Travaux publics 2 078,90

Canadien Pacifique ltée:
Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - avril 1995 - Travaux publics 2 101,47
Location de tuyaux et câbles souterrains - 1995 - Travaux publics 23,93

Vidéo électronique C.B. inc.:
Réparation de micro sans fil - auto-patrouille - Sécurité publique 51,28

CHEY-FM:
Publicité - messages Action verte - Relations publiques 820,48

Maurice Couture ltée:
Clôture - quai à neige - Travaux publics 1 185,97

Revue Commerce:
Abonnement - 2 ans 42,89

Comsep Buffet Bouff'elles:
Buffet - comité de travail loisir et culture 42,87

Cooke service mobile enr.:
Déverrouillage d'une porte - Sécurité publique 49,00

Daniel Cryans:
Modification de la grille de chauffage - Ressources humaines 85,47

Dictaphone Canada ltée:
Service d'entretien du dictaphone - octobre 1994 à octobre 1995 - Sécurité publique 3 949,68 $

Edwards:
Avertisseurs d'incendie - diverses bâtisses - Travaux publics 1 842,65

Egzakt inc.:
Montage graphique - billets congrès des communicateurs et maquette - drapeau de la famille - Relations publiques 318,12

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
314
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| M Électrique limitée: | |
| Réparation de moteurs - Travaux publics | 338,17 |
| ENR: | |
| Abonnement à la revue ENR - 3 ans - Travaux publics | 360,10 |
| Association générale des étudiants - UQTR: | |
| Commandite - agenda 1995-1996 - Relations publiques | 275,00 |
| Filtrum inc.: | |
| Réhabilitation du système de fluoration - Usine de traitement d'eau - paiement no 6 - retenue 10 % | 43 376,85 |
| Flageol photo enr.: | |
| Photos - Sécurité publique | 113,96 |
| Gazette populaire: | |
| Publicité - Forum Loisir - Relations publiques | 222,21 |
| Raymond Gélinas et fils inc.: | |
| Extincteurs - Sécurité publique | 31,79 |
| Germain & frère ltée: | |
| Réparation de conduit de chauffage - hôtel de ville - Travaux publics | 1 911,26 |
| Studio Gosselin: | |
| Photos - Sécurité publique | 640,94 |
| Éloi Guillemette: | |
| Transport de déchets secs - avril 1995 - Travaux publics | 10 514,97 |
| Les Entreprises Melançon: | |
| Aménagements fleuris - coupes de pelouse et nettoiement - paiement no 1 | 218,50 |
| Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 ouest - paiement no 1 | 1 512,36 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 1 | 689,63 |
| Houle photographes enr.: | |
| Photos - relations publiques et premiers quartiers - Relations publiques | 99,94 |
| Informatique PC-plus: | |
| Achat d'un clavier et réparation d'imprimante - Sécurité publique | 140,74 |
| Fourniture informatique - incubateur culturel - Affaires culturelles | 11,34 |
| Jacques Le Nettoyeur inc.: | |
| Nettoyage de couvertures - Sécurité publique | 50,14 |
| Johnson Controls: | |
| Contrôle automatique - diverses bâtisses - mai 1995 | 2 766,83 $ |
| Vitrerie Lalonde Jacob: | |
| Papier film - local 128 - Sécurité publique | 142,44 |

INITIALES DU MAIRE
315
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Fleuriste Laviolette enr.: | |
| Fleurs - famille Hamel | 55,84 |
| Laverdure: | |
| Service de buanderie - divers services - avril 1995 | 396,92 |
| Francon Lafarge inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 1 348,09 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Réparation de la porte du débarcadère - salle J.-Antonio-Thompson - Travaux publics | 144,72 |
| L.P. moteurs limitée: | |
| Réparation de compresseurs - Travaux publics | 1 794,79 |
| Messageries de la Mauricie: | |
| Distribution du "Trifluvien" - Relations publiques | 1 274,69 |
| Électronique Matteau inc.: | |
| Copie VHS - Sécurité publique | 5,70 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas des détenus - du 4 avril au 1er mai 1995 - Sécurité publique | 89,34 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appel d'offres (travaux d'aqueduc et d'égout) - avis publics (entrées en vigueur) | 1 009,08 |
| Multi-services Langevin enr.: | |
| Nettoiement printanier et coupes - talus - paiement no 1 | 787,08 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Réception - Action verte | 56,97 |
| Repas - Conseil du 1er mai 1995 | 331,77 |
| Pelletier location: | |
| Location de véhicule - Sécurité publique | 34,19 |
| Photogénie: | |
| Copies de photos - Sécurité publique | 13,33 |
| Pluritec ltée: | |
| Honoraires - changement de bandes de béton - Hippodrome - paiement no 2 | 3 418,65 |
| Publi immeuble inc.: | |
| Publicité - crédit de taxes - Relations publiques | 341,85 |
| Communications Le Rocher: | |
| Lien vidéo - système de surveillance - stationnement Badeaux, Autogare, Travaux publics - paiement no 1 - retenue 10 % | 46 532,43 |
| Réparation de mocrophone, de portatif et de TK-330 - Sécurité publique | 458,43 |
| Services ménagers Roy ltée: | |
| Entretien ménager - mars et avril 1995 - Sécurité publique | 3 548,56 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 15 MAI 1995

| | |
|---|---|
| Le Roi mauricien des habits: | |
| Réparation de chemise - Sécurité publique | 13,67 |
| Samson, Béalir, Deloitte et Touche: | |
| Honoraires - vérification des opérations et des états financiers 1994 - versement final | 22 295,30 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de moteurs (aérotherme, circulation chauffage, évacuateur asc.) - Travaux publics | 141,32 |
| Le Sabord: | |
| Abonnement-cadeau - week-end culturel | 30,00 |
| Systèmes de bureautique SBM: | |
| Location de photocopieurs - avril 1995 - Ressources humaines et Parc portuaire | 140,76 |
| Simard Beaudry inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 515,49 |
| SCAP de Trois-Rivières inc.: | |
| Prolongement du circuit patrimonial et du document d'accompagnement - Urbanisme | 5 697,75 |
| Société des alcools du Québec: | |
| Achat de vin pour réception du 16 mai 1995 - congrès de l'Association des communicateurs municipaux du Québec | 229,75 |
| Carol St-Jean enr.: | |
| Réparation de tapisserie | 711,90 |
| Technologie Tassimco inc.: | |
| Fourniture et installation de contrôleurs de feux de circulation et relocalisation de contrôleurs existants - boul. des Forges - paiement no 5 - retenue 10 % | 2 256,31 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 3 | 623,70 |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 2 | 23 661,47 |
| Électronique sécurité Thomas: | |
| Réparation de cinémomètre - Sécurité publique | 331,45 |
| Déchiquetage Top Secret: | |
| Service de déchiquetage - Greffe | 408,81 |
| Trudel & associés: | |
| Frais de huissiers - Contentieux | 324,00 |
| Jean-Jacques Vézina: | |
| Téléphone et surveillance - pompier volontaire - mars et avril 1995 - Sécurité publique | 124,00 |
| Atelier des Vieilles Forges: | |
| Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale - mars 1995 | 410,00 $ |
| Location de 2 stationnements à l'arrière | |

INITIALES DU MAIRE
317
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| du palais de justice - du 1er janvier au 31 décembre 1995 - Sécurité publique | 792,00 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: Coût d'entretien du passage à niveau du boulevard des Récollets - mars 1995 | 248,98 |
| WMI Mauricie Bois-Francs inc.: Contenants - Sécurité publique (mars 1995), Autogare et Travaux publics (avril 1995) | 448,45 |
| Cueillette, transport et enfouissement des déchets - avril 1995 | 99 223,71 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Yves Brodeur: Allocation d'automobile - 736 km - du 31 janvier au 24 avril 1995 - photographies et coordination du week-end culturel - secteur "création jeunesse" | 206,08 |
| Clôtures Cambrek inc.: Modification de clôture - terrain de balle Jacques-Buteux | 737,29 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières: Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1995 | 3 827,52 |
| Duoson inc.: Installation du système de son - stade de baseball | 309,96 |
| Ateliers photographiques inc.: Services photographiques, photos, diapositives, montage - Grands prix culturels | 611,94 |
| L'Atelier R.A.P.P. inc.: Droits de diffusion pour audio guide - salle d'exposition | 100,00 |
| Productions Specta inc.: Service de café et liqueurs - réunion des jurys - Grands prix culturels | 62,50 |
| Vaugeois, Thérèse: Allocation d'automobile - 430 km - du 9 février au 20 avril 1995 - coordination du week-end culturel - secteur "exposition" | 120,40 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 261,50 |
| J. Champagne inc. | 475,05 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 123,05 |
| Froma-Dar | 361,80 |
| Alexandre Gaudet ltée | 698,88 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 57,88 $ |
| LPM Supérieur inc. | 453,45 |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 1 740,58 |
| Distributrices Marchand ltée | 466,83 |
| Aliments Martel inc. | 205,28 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Multi-marques inc. | 182,36 |
| Phiga inc. | 100,00 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 2 168,54 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 195,54 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 212,97 |
| Modoc: | |
| Photocopies couleur | 52,42 |
| Librairie Poirier inc.: | |
| Achat de livres | 394,94 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr.: | |
| Téléavertisseur - mai 1995 à mai 1996 | 136,75 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1995

| | |
|---|---|
| Bessette, Madeleine: | |
| Bibliothécaire - Bibliothèque | |
| 10 sorties | 30,00 |
| Boisvert, Henri-Paul: | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 362 km | 101,36 |
| Boucher, Réjean: | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics | |
| 172 km | 48,16 |
| Desjardins, Serge: | |
| Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics | |
| 185 km - février, mars et avril 1995 | 126,84 |
| Galarneau, Maurice: | |
| Technicien génie civil I - Services techniques | |
| 196 km | 54,88 |
| Hamelin, Rénald: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 992 km | 277,76 $ |
| Lelièvre, Denis: | |
| Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires | |
| 763 km - du 1er février au 28 avril 1995 | 213,64 |
| Marchand, Richard: | |
| Régisseur équipement - Loisirs | |
| 391 km - du 9 mars au 1er mai 1995 | 109,48 |

INITIALES DU MAIRE
319
INITIALES DU GREFFIER

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections
202 km — 56,56

Perron, René:
Chef de service - planification - Travaux publics
18 sorties - du 6 janvier au 21 avril 1995 — 54,00

Vachon, Guy:
Mécanicien entretien - Travaux publics
11 sorties — 33,00

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

Daniel Courchesne:
Repas - accompagnement Sécurité publique à Donnacona — 12,00

Pierre A. Dupont:
Montréal - congrès de l'UMQ — 675,32

Jean-Guy Gervais:
Dîner - rencontre de travail SPCUM — 12,00
St-Alexis-des-Monts - colloque et table de travail concernant la criminalité et la sécurité sur notre territoire — 121,31

Michel Lacoursière:
Québec - forum de l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec — 320,30

Serge Lafrance:
Nicolet - Institut de police du Québec - cours "Évaluation du personnel" — 70,00

André Lamy:
Montréal - congrès de l'UMQ — 672,54

Michel Legault:
Québec - perquisition — 26,00

Jean-Maurice Normandin:
Beauce - funérailles du directeur de police — 10,00
St-Alexis-des-Monts - colloque et table de travail concernant la criminalité et la sécurité sur notre territoire — 121,31

Odette Pelletier:
Québec - forum de l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec — 34,00 $

Alain Poulin:
Nicolet - Institut de police du Québec - formation "Gestion des opérations" — 70,00

Serge Thibodeau:
Repas (2) - enquête - préparation procès — 24,00
St-Anne-des-Plaines - enquête — 18,00

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

320

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 15 MAI 1995

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 226,18 |
| Fernand Lachance | 73,67 |
| Gilles Poulin | 246,31 |
| Rachel Veilleux | 88,63 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 6 mai 1995 | 351 526,79 |
| TOTAL | 684 844,85 $ |
| GRAND TOTAL | 1 155 821,26 $ |

Service de la trésorerie
Le 12 mai 1995

ADOPTÉE

325-95
Congédiement André Martineau.

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 300-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 1er mai 1995, le Conseil a confirmé et maintenu la suspension administrative sans solde imposée le 20 avril 1995, pour une durée indéterminée, par le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, à M. André Martineau, préposé aux télécommunications (C.R.P.Q.) au sein du Service de la sécurité publique;

ATTENDU qu'une enquête interne a révélé que cet employé a utilisé des renseignements provenant du Centre de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.) à des fins autres que policières et qu'il a ainsi manqué à son serment de discrétion et à son devoir de loyauté envers son employeur;

ATTENDU qu'il a dérogé à des directives en vigueur au sein du Service de la sécurité publique;

ATTENDU qu'il s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts;

ATTENDU qu'il a, de ce fait, brisé le lien de confiance qui doit exister entre lui, ses supérieurs et son employeur;

ATTENDU que, dans le cadre de la susdite enquête interne, M. Martineau a été rencontré à deux reprises et qu'il a eu l'occasion de donner sa version des faits aux représentants de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE

321

INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières transforme la suspension imposée le 20 avril 1995 en un congédiement et que, par conséquent, M. André Martineau soit immédiatement congédié.

ADOPTÉE

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire

Greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

322

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 juin 1995 à 20 h 20 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Alain Gamelin.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

Les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur le projet de règlement 2001-Z-233 (1995) qui fait l'objet de la présente assemblée de consultation y ont été convoqués au moyen d'un avis public à cet effet ayant paru dans l'édition du 5 mai 1995 du quotidien "Le Nouvelliste".

---

**1** M. le maire suppléant Alain Gamelin souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, le greffier résume les objectifs poursuivis par la présente assemblée et, par la suite, il invite M. Jacques Goudreau à présenter le projet de règlement 2001-Z-233 (1995).

**2** M. Jacques Goudreau explique la nature du projet de règlement 2001-Z-233 (1995) et les effets qu'aurait son adoption. À l'aide d'une acétate et d'un rétroprojecteur, il situe les zones qui sont directement visées par celui-ci.

**3** À la suite d'une question en ce sens de M. André Laliberté, le greffier rappelle qu'aux termes de la résolution 272-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 1er mai 1995, le Conseil a décidé de soumettre à la consultation publique le projet de règlement 2001-Z-233 (1995) lors d'une assemblée qu'il a alors fixée au 5 juin 1995 à 20 h 20. Conformément à l'article 130.4 de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), il a fait publier dans l'édition du 5 mai 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis annonçant la tenue de la présente assemblée de consultation, lequel a été affiché dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville depuis sa publication jusqu'à ce jour inclusivement.

**4** M. André Laliberté s'estime lésé par le fait qu'il ne savait pas qu'une assemblée de consultation avait été planifiée pour se tenir à 20 h 20 ce soir. Par conséquent, il demande au Conseil de reporter, à une séance ultérieure, l'adoption du règlement 2001-Z-233 (1995).

**5** Suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. André Noël précise que la zone tampon qu'aura pour effet de créer le règlement 2001-Z-233 (1995) est déjà boisée.

INITIALES DU MAIRE
323
INITIALES DU GREFFIER

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**6** M. Jacques Goudreau souligne de plus que la présence d'au moins cinq (5) arbres par trente-cinq (35) mètres carrés sera exigée à l'intérieur de cette zone tampon.

Aucune autre des quelque douze (12) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur le projet de règlement 2001-Z-233 (1995) , M. le maire suppléant Alain Gamelin lève l'assemblée. Il est 20 h 32.

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 juin 1995 à 20 h 32 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Alain Gamelin.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**RÉSOLUTION 326-95**

**Procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 mai 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 mai 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que ledit procès-verbal et les décisions qui ont été prises à ladite séance soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1) Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2) Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3) Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

4) Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

5) Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

6) Règlement autorisant des travaux de correction aux réseau d'égout et décréant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 avril 1995.)

7) Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 1er mai 1995.)

---

**AVIS DE MOTION**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 3 (1971) concernant les officiers et les employés de la Cité afin de revoir les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 juin 1995.

(signé) Chrystiane Thibodeau

---

**RÉSOLUTION 327-95**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 15 mai 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 15 mai 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que ledit compte rendu et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE
326
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 328-95**

**Règlement 1394 (1995) autorisant la réalisation de travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 1 675 000 $**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1394 (1995) autorisant la réalisation de travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 1 675 000 $ soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 329-95**

**Règlement 2001-Z-233 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1253-P à même une partie de la zone 1254-ZAD, d'y revoir les usages et les normes d'implantation**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mai 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un

exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
327
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement 2001-Z-233 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à agrandir la zone 1253-P à même une partie de la zone 1254-ZAD, d'y revoir les usages et les normes d'implantation soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 330-95**

**Mainlevée à Josée, Line, Louise et Luce St-Germain (3133 Cité T.-R. --- 305 rue Médéric-Dufresne)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, le 26 janvier 1966 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 27 janvier 1966 sous le numéro 251745, la Cité des Trois-Rivières a vendu les lots 22-17 et 23-180 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à Marcel Landry;

ATTENDU que cet acte contenait une clause résolutoire garantissant à la Ville le respect de certains engagements pris par l'acquéreur;

ATTENDU que cet acte a été signé il y a plus de 29 ans et que le terrain sur lequel il portait est toujours vacant;

ATTENDU que les propriétaires actuels de cet immeuble sont sur le point d'y ériger un bâtiment industriel;

ATTENDU que, selon l'article 1537 du Code civil du Bas-Canada, le droit de résolution d'une vente d'immeuble ne peut être exercé après l'expiration de 10 ans à compter du temps de la vente;

ATTENDU que l'article 1742 du nouveau Code civil du Québec permet au vendeur d'un bien immeuble, s'il est dans les conditions pour demander la résolution de la vente, de le faire dans un délai de cinq ans à compter de celle-ci;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte par lequel la Ville donnera mainlevée de ladite clause résolutoire et consentira à sa radiation;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de toutes les hypothèques et autres droits --- notamment ceux lui résultant de la clause résolutoire --- stipulés en sa faveur dans l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 251745.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de mainlevée et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 331-95**

**Protocole d'entente avec la compagnie "Croisières M/S Jacques Cartier inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie "Croisières M/S Jacques-Cartier inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cette entreprise pourra utiliser, du 1$^{er}$ mai au 30 septembre 1995, pour l'opération de son navire "M/V Le Draveur", le débarcadère du parc Portuaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 332-95**

**Convention avec Ginette Veillette**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et Ginette Veillette;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville permettra à cette personne qui possède et exploite le parc de maisons mobiles "Parc des Vieilles Forges" de raccorder au réseau d'égout sanitaire municipal de Trois-Rivières

le réseau d'égout sanitaire privé qu'elle entend construire sur son immeuble pour remplacer les fosses septiques qui s'y trouvent et qu'elle projette d'enlever;

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite convention et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 333-95**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de "Dale-Parizeau inc./Sedgwick Aviation Canada", au montant de 9 269,42 $, pour le renouvellement, du 1er avril 1995 au 31 mars 1996, de l'assurance responsabilité relative aux lieux, opérations, produits et travaux reliés à l'exploitation de l'aéroport et des hangars s'y trouvant et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget;

- la proposition de la compagnie "Wallace & Tiernan Canada inc.", au montant de 49 997,76 $, pour la réhabilitation du système de bioxyde de chlore en place à l'usine de traitement d'eau et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de "Sercotec", au montant de 4 800 $, pour la fabrication et l'installation de quatre manèges/modules de planches à roulettes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet provenant le l'appropriation au fonds "réserve pour parcs et terrains de jeux" décrétée en vertu de la résolution 255-95 adoptée lors de la séance tenue le 18 avril 1995;

- la proposition d'Éloi Guillemette, au montant de 6 275,10 $, pour la fourniture et l'installation, à l'aéroport, d'une canalisation de 120 pieds de long et de 18 pouces de diamètre et la préparation d'un terrain à être engazonné et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de 5 versements annuels, égaux et

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
330
INITIALES DU GREFFIER



consécutifs dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années;

- la proposition de la compagnie "Les Installations GMR inc.", au montant de 132 200 $, pour le remplacement de trois réservoirs à carburant situés à l'édifice des travaux publics et la réalisation des travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1373 (1995);

- la proposition de la compagnie "Cimentier Marock inc.", au montant de 14 942,50 $, pour la construction d'environ 430 mètres linéaires de bordures en béton sur la rue de Normanville et la réalisation des travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Construction & Pavage Maskimo ltée", au montant de 5 351,60 $, pour le resurfaçage de la patinoire en béton bitumineux du parc des Pins et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet provenant de l'appropriation au fonds "réserve pour parcs et terrains de jeux" décrétée en vertu de la résolution 255-95 adoptée lors de la séance tenue le 18 avril 1995;

- la proposition de la compagnie "Construction & Pavage Maskimo ltée", au montant de 1 081 403,50 $, pour le repavage de diverses rues en béton bitumineux et la réalisation de travaux d'ajustement ou de réparation à 225 boîtes de vannes, 150 puisards et 235 regards et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Trois-Rivières Cimentier inc.", au montant de 336 263,42 $, pour la reconstruction de 2 240 mètres linéaires de trottoirs de 1,5 mètres de largeur, de 1 140 mètres linéaires de trottoirs de 1,22 mètres de largeur et de 1 120 mètres linéaires de bordures en béton et la réalisation des travaux connexes, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Les Peintres Chamar inc.", au montant de 16 751,28 $, pour la peinture de 42 lampadaires et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à ce qu'elle démontre que le produit qu'elle suggère pour effectuer ce travail est équivalent à celui demandé dans le cahier des charges, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-26-1 du budget;

- la proposition de la compagnie "Construction J. G. inc.", au montant de 154 300 $, pour la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette en bordure de la rue Gilles-Lupien et la réalisation des travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à la signature de l'acte d'échange visé par la résolution 42-95 adoptée lors de la séance tenue le 6 février 1995, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1377 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUNDI LE 5 JUIN 1995

INITIALES DU MAIRE

331

INITIALES DU GREFFIER

**SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉSOLUTION 334-95**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 1 500 $ à "Lajoie, Beaudoin, Héon, avocats" et une somme de 25 000 $ au "Groupe Commerce, compagnie d'assurances" pour régler hors cour les actions en dommages et intérêts de 48 900,80 $, 9 212,52 $ et 7 496,62 $ qu'elle a respectivement intentées contre la Ville les 12 janvier, 1er et 9 février 1994 devant la Cour supérieure (dossier # 400-05-000017-948) et la chambre civile de la Cour du Québec (dossiers # 400-02-000064-947 & 400-02-000087-948) du district judiciaire de Trois-Rivières;

- une somme de 2 315,47 $ à Hydro-Québec, pour les dommages occasionnés le 25 mai 1993 à l'un de ses câbles à haute tension lors de travaux de construction d'un passage piétonnier sous le pont Duplessis;

- une somme de 250 $ à "Godin & Lacoursière, avocats" et une somme de 2 500 $ à Estelle Courteau, pour les dommages qu'elle s'est infligée le 1er octobre 1994 en faisant une chute sur un trottoir;

- une somme de 454,89 $ à Jean Deschênes, pour les dommages occasionnés le 14 octobre 1994 à sa propriété du 1090 de la rue de l'Espéranto par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 1 600 $ à Pierre Bellemare, pour les dommages occasionnés le 9 février 1995 à sa propriété du 620 boulevard Normand lors de travaux de déneigement;

- une somme de 96,86 $ à Roger Béchard, pour les dommages occasionnés le 14 mars 1995 à sa propriété du 2610 de la rue Arthur-Guimond lors de travaux de déneigement;

- une somme de 90 $ à Colette Baril, pour les dommages occasionnés le 22 mars 1995 à sa propriété du 1890 de la rue St-Denis lors de travaux de déneigement;

- une somme de 65,83 $ à Daniel Dupuis, pour les dommages occasionnés le 27 mars 1995 à sa propriété du 1099 de la rue Amherst par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 672,17 $ à André Laberge, pour les dommages occasionnés le 15 mai 1995 à la carrosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

Que toutes ces sommes soient versées à même celles accumulées au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 335-95**

**Modification de la résolution 118-95 adoptée le 20 février 1995**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 118-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 février 1995, le Conseil a décrété un emprunt de 120 000 $ au fonds de roulement pour financer l'achat de divers petits équipements énumérés dans une liste qui y était annexée;

ATTENDU que, dans cette liste, il était prévu qu'une somme de 1 500 $ serait affectée à l'achat d'un photomètre "Hioki" pour le Service de la sécurité publique;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une note de service adressée le 10 mai 1995 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, par le directeur du Service de la sécurité publique, M. Jean-Guy Gervais, dans laquelle celui-ci demande à ce que la somme de 1 500 $ prévue pour l'achat dudit photomètre soit affectée à l'achat d'un moniteur "Appollo";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise 1°) l'achat d'un moniteur "Appollo" d'une valeur de 2 325 $ (taxes excluses) et 2°) le paiement d'une partie du prix de cet équipement à même un somme de 1 500 $ provenant de l'emprunt au fonds de roulement de 120 000 $ décrété par la résolution 118-95 adoptée le 20 février 1995 et initialement prévu pour l'acquisition d'un photomètre "Hioki", le solde du prix d'acquisition dudit moniteur devant être payé à même les fonds disponibles au poste 02-23-31-3-640 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 336-95**

**Abolition de postes**

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue ce soir, le Conseil a décidé d'autoriser l'ouverture d'un poste de technicien en géomatique au sein du Service de l'arpentage et de deux postes d'analyste programmeur au sein du Service de l'informatique;

ATTENDU que la création de ces postes prenait en considération l'évolution des besoins de ces Services et le fait que les postes ci-après mentionnés seraient abolis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse un poste de technicien en arpentage au sein du Service de l'arpentage et deux postes de programmeur au sein du Service de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 337-95**

**Projet présenté au ministère de la Sécurité du revenu du Québec**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières présente au ministère de la Sécurité du revenu du Québec un projet visant à permettre à une personne bénéficiaire de la sécurité du revenu d'améliorer son employabilité en venant travailler, pendant 3,5 mois, à raison de 20 heures par semaine, au sein du Service de la sécurité publique dans le cadre du programme de création d'emplois "EXTRA".

Que Mme Michelle Livernoche, adjointe administrative au sein du Service de la sécurité publique, soit autorisée à signer tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution, et ce, dans le cadre du dossier EXTRA # X-042-7021-6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 338-95**

**Approbation du règlement # 1006 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest**

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est prévalue des articles 626 et suivants du Code de la Sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) pour édicter, le 1er mai 1995, le règlement # 1006 visant à prohiber la circulation des véhicules lourds sur son territoire;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le règlement # 1006 visant à prohiber la circulation des véhicules lourds sur le territoire de Trois-Rivières-Ouest et qu'elle appuie cette municipalité dans les démarches qu'elle a entreprises auprès du ministre des Transports du Québec pour qu'il l'approuve lui-aussi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 339-95**

**EXPO 2005 Canada**

ATTENDU que l'organisme "EXPO 2005 Canada" a entrepris des démarches pour obtenir le droit de représenter le Canada au Bureau international des expositions en vue d'accueillir, en l'an 2005, une exposition universelle qui se tiendrait sur les rives québécoises et ontariennes de la rivière Outaouais, dans la région de la capitale nationale;

ATTENDU que ce projet, s'il se concrétisait, favoriserait la diversification économique de la région Hull/Ottawa et susciterait des occasions d'affaires bénéfiques à l'ensemble de l'industrie touristique québécoise;

ATTENDU que le plan d'affaires préparé à cette occasion prévoit l'autofinancement de cette activité et même des profits de 20 600 000 $ en l'an 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie "EXPO 2005 Canada" et les régions de l'Outaouais et d'Ottawa/Carleton dans leurs efforts pour être les hôtes d'une exposition universelle en l'an 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 340-95**

**Félicitations à l'ensemble musical "Jazz Uniq"**

ATTENDU que l'ensemble musical "Jazz Uniq" a remporté une médaille d'or, à titre de meilleur ensemble de jazz, lors du "Heritage festival of Music" qui s'est tenu du 21 au 23 avril 1995 à East Rutherford en banlieue de New-York;

ATTENDU qu'il a été l'objet de d'autres honneurs au cours de ce rendez-vous musical d'envergure, notamment "The most outstanding jazz band" et "Outstanding Band" attribués respectivement au meilleur ensemble de jazz tout catégorie et à l'ensemble le plus performant dans la catégorie instrumentale;

ATTENDU qu'en 1994, "Jazz Uniq" avait remporté deux médailles d'or, l'une au "Music Fest du Québec" et la seconde au "Music Fest Canada";

ATTENDU qu'il fut le grand gagnant du "Jazz Fest de Montréal" en 1992 et qu'il s'est classé en première place au "Festival des Harmonies du Québec" au cours de la même année;

ATTENDU que tous ces succès rejaillissent sur la communauté trifluvienne parce que la plupart des 21 musiciens de ce groupe sont des diplômés en musique de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus sincères félicitations aux musiciens de "Jazz Uniq" et au professeur Dorvalino De Melo qui les dirige pour leurs nombreuses performances exceptionnelles qui furent couronnées de différentes marques d'appréciation au cours des dernières années et qui sont le fruit d'un travail constant et rigoureux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 341-95**

**Achat de billets permettant de participer à diverses activités**

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (10 $) permettant de participer à la présentation officielle du conseil d'administration 1995-1996 de la Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec qui aura lieu le 13 juin 1995 à bord du "M/V Le Draveur";

- un billet (35 $) permettant de participer au souper organisé le 23 août 1995 par la Société Alzheimer de la Mauricie dans le cadre de son 5e tournoi de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTON 342-95**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 20 et 27 mai 1995 et 3 juin 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Roland Thibeault
ET RÉSOLU:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

336

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 20 mai 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme - pavillon Lambert - du 1er juin au 31 août 1995 | 88,03 $ |
| AIMQ: | |
| Inscription - colloque "Économie d'énergie" - Travaux publics | 40,00 |
| American Water Works Association: | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 97,20 |
| AQTE: | |
| Frais de participation - journée de conférences sur le drainage urbain - Travaux publics | 115,00 |
| AQTR: | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 70,00 |
| Aubin réfrigération inc.: | |
| Inspection et démarrage d'air climatisé - usine de traitement d'eau, Centre Multi-plus, quartier général, salle J.-A.-Thompson - Travaux publics | 4 891,51 |
| Garage Bellemare & frères: | |
| Vérification Mécanique d'un véhicule - Sécurité publique | 51,28 |
| Beaumier, Richard & ass.: | |
| Mémoire de frais - deux causes - Contentieux | 500,00 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Service de bélier mécanique - dépôt à neige - Travaux publics | 5 127,98 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires - griefs, général, effectifs policiers-pompiers - Ressources humaines | 7 345,76 |
| Café des communications: | |
| Fourniture de liqueurs - incendie boul. St-Jean - Sécurité publique | 36,00 |
| Vidéo électronique inc.: | |
| Évaluation des travaux (réparation console des caméras), test et installation d'un écouteur téléphonique main-libre - Sécurité publique | 153,84 |
| Marc Champagne: | |
| Achat d'une montre en remplacement de celle perdue lors d'un incendie - Sécurité publique | 39,86 $ |
| Restaurant Chenoy's : | |
| Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 133,33 |

| | |
|---|---|
| CHLN: | |
| Messages et reportages - Action verte - Relations publiques | 1 150,85 |
| Maison du cheveu: | |
| Achat d'une prothèse pour opérations spéciales - Sécurité publique | 175,93 |
| Jeune Chambre de commerce du coeur du Québec: | |
| Cotisation 1995-1996 - Relations publiques | 70,00 |
| Imprimerie Comeau inc.: | |
| Impression de factures - Action verte - Trésorerie | 340,73 |
| Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières: | |
| Cocardes (insignes circulaires) - Relations publiques | 34,18 |
| Subvention - 2e versement de 3 | 55 000,00 |
| Me Paul Corbeil, notaire: | |
| Honoraires et déboursés - servitude d'égout pluvial par D. Beauchesne - Greffe | 599,50 |
| M Électrique ltée: | |
| Réparation de moteur de réfrigération - Pavillon de la jeunesse | 863,50 |
| Électroméga ltée: | |
| Synchronisation de feux de circulation - rue St-Maurice - Travaux publics | 399,98 |
| Entrepôt Trois-Rivières ltée: | |
| Entreposage d'estrade mobile - mai 1995- Travaux publics | 113,96 |
| La Fine table: | |
| Lunch - réunion du 11 mai 1995 | 10,80 |
| Repas - session de travail du Conseil | 171,15 |
| Industries Fortier (1990) ltée: | |
| Achat de tuyaux - ponceau - Travaux publics | 1 169,57 |
| Gilles Fortier, photographe: | |
| Photos - programmes-souvenirs | 25,57 |
| Maurice Galarneau: | |
| Location de caméras - Travaux publics | 95,00 $ |
| Raymond Gélinas et fils inc.: | |
| Extincteurs - Sécurité publique | 50,03 |
| Inspection système de boyaux d'incendie - Travaux publics | 25,07 |
| IGA-Boniprix: | |
| Épicerie pour réceptions | 107,37 |
| Lambert, Girard, avocats: | |
| Honoraires - dossier incendie Terrasses du Platon | 866,06 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Launier ltée:<br>Réparation de pompe submersible - Travaux publics | 50,72 |
| L.G. rénovation inc.:<br>Réparation de porte - Travaux publics | 182,42 |
| Loran:<br>Honoraires - plan de développement des ressources humaines - février et mars 1995 - Ressources humaines | 7 279,96 |
| Matteau électronique inc.:<br>Copie cassette VHS - Sécurité publique | 17,04 |
| Institut de police du Québec:<br>Évaluation du personnel - 2 candidats - Sécurité publique | 34,00 |
| Restaurant Normandin inc.:<br>Repas des détenus - le 5 mai 1995 - Sécurité publique | 12,76 |
| Le Nouvelliste:<br>Avis publics - journées d'enregistrement, assemblée publique, entrée en vigueur) publicité (week-end culturel, Forum loisir # 1 et 2, tennis # 1 et 2, Parc portuaire # 1 et 2) | 2 797,00 |
| Pagé construction inc.:<br>Remise de retenue - resurfaçage 1994 - paiement no 4 | 20 649,12 |
| Roger Pominville ltée:<br>Bulletin Info - abonnement annuel | 131,05 |
| Pratte-Morrissette inc.:<br>Assurances des biens, fidélité, machinerie 1995 | 38 756,32 |
| High Mountain Press inc.:<br>Abonnement - Magazine Microstation Manager - Travaux publics | 165,72 |
| Publi design inc.:<br>Concept et panneaux (Forum Loisir), message (hôtel de ville) - Relations publiques | 717,34 $ |
| Communications Le Rocher inc.:<br>Installation d'une caméra de surveillance - signalisation - Travaux publics | 327,63 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.<br>Vidanges de fosses septiques - Travaux publics | 1 048,39 |
| Systèmes de bureautique SBM:<br>Location de photocopieur - Ressources humaines (janvier 1995), Parc portuaire (du 25 novembre 1994 au 31 janvier 1995) | 111,67 |
| Signalisation 3-D: | |

| | |
|---|---|
| Panneau "150 ans de vie municipale" et correction affiches Action verte - Relations publiques | 294,00 |
| Sobeco Ernst & Young inc.: Honoraires - dossier assurance de dommages - période se terminant le 26 avril 1995 | 4 398,66 |
| Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre: Renouvellement de permis - Régie du gaz naturel - Travaux publics | 50,00 |
| Construction S.R.B.: Sciage de bordures 1995 - paiement no 2 | 297,43 |
| Maison Ste-Claire: Lunch - rencontre comité consultatif d'urbanisme | 49,00 |
| Les Technologies Tassimco Canada inc.: Réparation de contrôleur en clignotement près de l'université - Travaux publics | 275,77 |
| Électronique sécurité Thomas: Réparation de cinémomètre - Sécurité publique | 297,21 |
| Louise Tremblay: Transcription - divers interrogatoires d'une cause - Contentieux | 201,24 |
| Usinage de l'Estrie inc.: Aiguisage de couteaux - Colisée | 142,44 |
| WMI Mauricie Bois-Francs; Contenants - avril 1995 - parc Pie-XII, parc Adélard-Dugré, Colisée, Usine de traitement d'eau, Parc portuaire | 896,37 $ |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Enseignes F.X. Boisvert: Banderole "Week-end culturel" | 250,70 |
| Yves Brodeur: Services professionnels - "week-end culturel" - photographie | 200,00 |
| Clôtures Cambrek inc.: Clôture piste cyclable | 1 405,07 |
| Cégep de Trois-Rivières: Location de piscine - Mégophias - du 26 décembre 1994 au 16 juin 1995 | 7 910,76 |
| Société canadienne de la Croix-rouge: Poste de secours - journée fermeture des terrains de jeux - été 1994 | 150,00 |
| Écussons de différentes couleurs | 452,84 |
| Décalco graphe: | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Panneaux - rouli-roulant | 590,00 |
| Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières: Subvention - 2e versement | 65 000,00 |
| Jean Marois: Régie de plateau - coordination - soirée des Grands prix culturels | 250,00 |
| Club de ringuette De Francheville: Contribution - heures de glace - politique d'harmonisation des services aux organismes supra-locaux | 1 287,00 |
| SODEM: Organisation du Forum Loisir | 2 393,05 |
| Productions Specta inc.: Entretien ménager, animation et surveillance - Bibliothèque - avril 1995 | 2 512,20 |
| Conciergerie, manoeuvre, salaires et avantages sociaux - avril 1995 - Parc portuaire | 4 501,10 |
| UQTR: Impression - bon de reproduction | 157,55 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: Entretien ménager - avril 1995 - gymnase polyvalente Ste-Ursule, Pavillon de la jeunesse et Colisée | 631,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Bibli-O-Coeur: Formation sur les publications officielles | 60,00 |
| Le Colimaçon: Achat de disques compacts - audio adultes | 338,72 |
| Éditions en marge: Achat de "Contes et récits de la Mauricie" | 7,40 |
| Périodica: Réabonnement à "Idées Ma Maison" | 33,44 |
| Reliure Bois-Francs inc.: Reliure de volumes | 821,26 |
| Services d'abonnement Canebsco ltée: Abonnement à diverses revues | 134,23 |
| Publications CCH/FM ltée: Abonnement au Code de la sécurité routière du Québec - mai 1995 à mai 1996 | 165,85 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| DPLU inc. | 684,59 |
| L'Exèdre librairie inc. | 2 995,16 |
| Gale Research inc. | 167,65 |
| Université Laval | 199,42 |

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| La Bande Dessinerie | 614,45 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 624,45 |
| Librairie Poirier inc. | 1 805,89 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Crédit-bail Arbour inc.: | |
| Location de télécopieur - du 9 décembre 1994 au 8 janvier 1995 | 69,11 |
| Location de télécopieur - du 9 mai au 8 juin 1995 | 69,11 |
| Assurances Bellemare & Lemaire inc.: | |
| Renouvellement combinée commerciale | 5 575,35 $ |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Arseneault, Jean-Yves: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs 476 km - du 1er janvier au 8 mai 1995 | 133,28 |
| Deshaies, Guylaine: | |
| Surveillant - Loisirs 94 km - avril 1995 | 26,32 |
| Hamel, Serge: | |
| Coordonnateur technique - Informatique 10 sorties - du 20 janvier au 12 mai 1995 | 30,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Michel Fortin: | |
| Ste-Foy - réunion BRQCO | 12,00 |
| Gilles Héroux: | |
| Montréal - rencontre avec les représentants de Sixgraph pour problème d'affichage graphique | 81,20 |
| Michel Jutras: | |
| Dîners (4) - diverses rencontres (comité Semaine interculturelle, ministère de la Culture, tuteurs UQTR, etc.) | 90,09 |
| Jacques Lauzer: | |
| Boisbriand - réunion du BRQCO | 12,00 |
| Michel Legault: | |
| Montréal - enquête | 62,00 |
| Richard Lévesque: | |
| Montréal - enquête | 89,00 |
| Colette Parent: | |
| Montréal - formation donnée par le CPSST | 100,45 |
| Denis Ricard: | |
| Québec - rencontre programmation 1995-1996 | 86,67 |
| Isabel Rouette: | |
| Grandes-Piles - transport d'arbres dans le | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| cadre de la Semaine de l'arbre | 33,04 |
| Yvan Roux: | |
| Inscription - congrès de l'APOM | 50,00 |
| Serge Thibodeau: | |
| Dîner (2 personnes) - procès | 24,00 $ |
| Québec - enquête | 24,00 |
| Yvon Tourigny: | |
| Nicolet - Institut de police du Québec - formation | 22,36 |
| Alain Tremblay: | |
| Longueuil - conférence annuelle du Regroupement québécois du loisir municipal | 162,10 |
| Gilles Véronneau: | |
| Princeville - dîner | 12,00 |
| Réginald Vézina: | |
| Inscription - journée APOM | 50,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 340,90 |
| Gilles Grenier | 146,76 |
| Alain Tremblay | 152,93 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 13 mai 1995 | 371 993,82 |
| TOTAL | 635 934,57 $ |

Pour la semaine se terminant le 27 mai 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Système de protection vol - hôtel de ville - du 1er juin au 31 août 1995 | 113,90 $ |
| Système d'alarme - Centre Multi-plus - du 1er juin au 31 août 1995 | 88,03 |
| Groupe Admari inc.: | |
| Préposés aux stationnements - avril 1995 | 4 539,73 |
| Société d'arthrite, région Mauricie: | |
| Subvention - campagne 1995 | 50,00 |
| A.H.M. Fleur de mai: | |
| Subvention 1995 | 250,00 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 2 au 15 mai 1995 - Sécurité publique | 478,66 $ |
| Mario Boisvert, avocat: | |
| Honoraires d'appels - deux causes - Contentieux | 1 028,59 |

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Jules Bourassa: | |
| Achat de pierre - Travaux publics | 463,08 |
| Brigade scolaire Ste-Thérèse: | |
| Subvention | 50,00 |
| Buro Gervais enr.: | |
| Recouvrement de chaises - réparation de chaises et d'un réfrigérateur - Sécurité publique | 1 158,36 |
| Protection incendie CFS ltée: | |
| Vérification d'extincteur - Sécurité publique | 170,09 |
| Restaurant Chenoy's: | |
| Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 13,67 |
| Gilles Charette excavation: | |
| Location de pelle hydraulique - incendie aéroport - Sécurité publique | 350,00 |
| CITF: | |
| Location de deux autobus - opération spéciale - Sécurité publique | 200,00 |
| Quote-part 1995 - 2e versement de 3 | 254 710,00 |
| CIRUR: | |
| Renouvellement d'abonnement au service d'information - Urbanisme | 250,00 |
| Cogeco câble inc.: | |
| Location de câble FM - du 8 juin au 7 août 1995 - Greffe | 15,84 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Buffet - conférence de presse - Journée de la famille - ouverture site patins à roues alignées | 247,61 |
| Buffet - réunion du Conseil du 18 mai 1995 | 79,34 |
| Caisses enregistreuses Dijitec inc.: | |
| Nettoyage et vérification de machine à écrire - Sécurité publique | 77,48 |
| Emco Supply: | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 1 222,55 |
| Martin Fleurent: | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 1 | 8 280,00 |
| Rôtisserie Fusée: | |
| Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 14,80 $ |
| Raymond Gélinas et fils: | |
| Extincteur -Sécurité publique | 47,65 |
| Hebdo journal: | |
| Avis (5) - drainage (moins crédits) | 200,40 |
| IGA-Boniprix: | |
| Épicerie pour réceptions | 44,58 |
| Imprimerie P.G. inc.: | |
| Cartes d'affaires | 102,56 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Informatique PC-plus: | |
| Achat d'un câble pour modem - Informatique | 11,34 |
| Entretien des imprimantes - juin 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Vitrerie Lalonde Jacob inc.: | |
| Pose d'une vitre double - Travaux publics | 247,86 |
| Paul Lacoursière communications: | |
| Animation - conférence de presse interactive - Relations publiques | 170,93 |
| A. Laferté bicycles: | |
| Mise au point annuelle - bicycles - Sécurité publique | 113,67 |
| Laminage régional enr.: | |
| Cadeau-souvenir | 18,91 |
| Pierre Loranger enr.: | |
| Fabrication d'une bibliothèque - Greffe, Archives et Contentieux - paiement no 2 | 1 201,08 |
| Centre d'évaluation Maxi-ressources: | |
| Ateliers de formation - section "parcs" - Ressources humaines | 1 680,00 |
| Ministère des Finances: | |
| Renouvellement - commissaire à l'assermentation - Sécurité publique | 26,00 |
| Institut de police du Québec: | |
| Inscriptions - cours Droit I - 3 candidats - Sécurité publique | 51,00 |
| Multivisions de la Mauricie: | |
| Subvention | 300,00 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas des détenus - les 11 et 15 mai 1995 - Sécurité publique | 25,53 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appels d'offres (remplacement de réservoirs de carburant, reconstruction de trottoirs et bordures 1995, recouvrement de pavage 1995) | 564,09 $ |
| Ascenseurs RCR Trois-Rivières: | |
| Vérification des ascenseurs - avril 1995 - diverses bâtisses | 172,00 |
| Richard et cie ltée: | |
| Achat d'une nacelle élévatrice électrique - Travaux publics | 11 372,71 |
| Service d'arbres Robec inc.: | |
| Émondage et élagage - paiement no 1 | 4 977,55 |
| Roi mauricien des habits inc.: | |
| Réparation de pantalons - Sécurité publique | 100,30 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 776,53 |
| Sharp électronique de Canada:<br>Location de photocopieurs et d'un duplicateur - mai 1995 - divers services | 5 666,91 |
| SOQUIJ:<br>Achat d'une jurisprudence - Contentieux | 23,25 |
| SOS technologie Action urgence:<br>Location de ressuscitateur (programme SOS) - Sécurité publique | 695,13 |
| Construction SRB:<br>Sciage de bordures 1995 - paiement no 3 | 352,12 |
| Électronique sécurité Thomas:<br>Réparation Alco-sûr - Sécurité publique | 464,50 |
| Jacques Thibault:<br>Inspection de plusieurs unités - Sécurité publique | 797,68 |
| Verdure de demain inc.:<br>Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 - Les Forges - paiement no 1 | 506,07 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 1 | 1 221,15 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.:<br>Entretien ménager - Poste no 2 et Cour municipale - avril 1995 | 410,00 |
| WMI Mauricie Bois-Francs:<br>Contenant - avril 1995 - Sécurité publique | 84,74 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 128,54 $ |
| Jean Laflamme & ass. | 14,70 |
| Paquette & ass. | 45,27 |
| Trudel & associés | 434,50 |
| Villeneuve, Miller & ass. | 16,96 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Aéropro:<br>Achat de carburant | 34 305,53 |
| Décalco graphe:<br>Affichage - parc des Pins | 347,56 |
| Production Ivan Duchesneau:<br>Sonorisation - soirée Hommage aux bénévoles | 398,84 |
| Bernard Gaucher:<br>Animation de focus groupe - frais de réalisation | 950,00 |
| Gaétan Lefebvre: | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Service de cocktail - ouverture du week-end culturel | 558,42 |
| Les Ateliers photographiques inc.: | |
| Laminage de photos - Grands prix culturels | 62,68 |
| Poste Pionnier Brownsea: | |
| Service de vestiaire - soirée Hommage aux bénévoles | 80,00 |
| Sonotel audio-vidéo: | |
| Location et installation d'écran géant - Grands prix culturels | 313,38 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 334,87 |
| CRSBP Mauricie - Bois-Francs - Lanaudière: | |
| Services professionnels - jeux de fiches - contrat annuel - 2e versement | 2 583,36 |
| Université Laval: | |
| Demande de PEB (article) - mars 1995 | 10,00 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 780,14 $ |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Goneau, Jean-Louis: | |
| Chef de division - Permis et inspections | |
| 4 sorties - avril 1995 | 12,00 |
| 12 km - avril 1995 | 3,36 |
| Frais de DÉPLACEMENT - réunion de coordination à Drummondville | 51,20 |
| Goudreau, Jacques: | |
| Chef de service - Urbanisme | |
| 43 sorties - du 6 janvier au 26 avril 1995 | 129,00 |
| L'Heureux, Daniel: | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 38 sorties - du 25 avril au 23 mai 1995 | 114,00 |
| 103 km - les 9 et 15 mai 1995 | 28,84 |
| Marcil, Luc: | |
| Monteur de kiosque - Information | |
| 42 sorties - du 10 nov. 1994 au 20 mai 1995 | 126,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Guy Dessureault: | |
| Dîner - Montréal - enquête | 12,00 |
| Michel Legault: | |
| Dîners (2 personnes) - Montréal - enquête | 24,00 |
| Luc Leroux: | |

| | |
|---|---|
| Repas (5) - cours SQ à Cap-de-la-Madeleine | 38,97 |
| Colette Parent: | |
| Dîner (5 personnes) - rencontre de négociations | 101,14 |
| Serge Thibodeau: | |
| Dîners (2 personnes) avec procureur et témoin - procès | 24,00 |
| Dîners (2 personnes) avec procureur et témoin - procès | 24,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 635,78 |
| Juliette Bourassa | 105,15 |
| Pierre Gélinas | 1 400,04 $ |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 20 mai 1995 | 354 831,38 |
| TOTAL | 706 437,43 $ |

Pour la semaine se terminant le 3 juin 1995

| | |
|---|---|
| AIMEQ (Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec): | |
| Cotisation annuelle - Permis | 91,16 $ |
| Association québécoise des agents du bâtiment inc.: | |
| Cotisation 1995 - Permis | 215,00 |
| Aubin réfrigération inc.: | |
| Inspection et démarrage d'air climatisé - diverses bâtisses - Travaux publics | 3 935,54 |
| Bis remorquage: | |
| Frais de remorquage - du 27 au 29 mai 1995 - Sécurité publique | 786,37 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires - griefs, réduction effectifs policiers, dossier général - Ressources humaines | 5 843,93 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Remise de retenue (moins retenue additionnelle - déneigement zone 5 | 41 468,97 |
| B.R. service enr.: | |
| Réparation de réfrigérateur - Sécurité publique | 102,44 |
| Buro service enr.: | |
| Réparation de chaises - Sécurité publique | 146,44 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Jean Caron et fils inc.: | |
| Installation de luminaires de rues (phase II) - paiement no 1 | 23 101,65 |
| Publications CCH/FM ltée: | |
| Abonnement annuel aux mises à jour de la Loi sur les cités et villes et les lois connexes - Greffe | 304,95 |
| Construction CCL inc.: | |
| Remplacement de l'évent automatique sur ligne d'eau sous le pont Duplessis - Travaux publics | 796,56 $ |
| Protection incendie CFS ltée: | |
| Recharges d'extincteurs et aide-instructeur - Sécurité publique | 678,10 |
| Trois-Rivières cimentiers: | |
| Remise de retenue - reconstruction de trottoirs et bordures | 10 765,82 |
| Remise de retenue - trottoirs, bordures et entrées | 11 187,61 |
| Reconstruction de trottoirs et bordures - paiement no 5 | 300,74 |
| Les Constructions et pavages Continental: | |
| Remise de retenue - déneigement zone 6 | 24 895,76 |
| André Cyrenne inc.: | |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 4 | 42 525,06 |
| Delta Trois-Rivières: | |
| Déjeuner-rencontre - comité sur les premiers quartiers - Urbanisme | 83,19 |
| R. Dubuc inc.: | |
| Remise de retenue - synchronisation - feux de circulation boul. des Forges | 1 240,00 |
| Emco Supply: | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 1 888,81 |
| La Fine table: | |
| Service de traiteur - dîner "Les arts et la Ville" - Affaires culturelles | 1 200,00 |
| Buffet - réception au Salon du maire | 294,20 |
| Buffet - réunion maire et autres | 49,50 |
| Martin Fleurent: | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 2 | 3 588,00 |
| Travaux d'horticulture - paiement no 3 | 4 416,00 |
| Rôtisserie Fusée T.-R.: | |
| Repas lors de l'incendie du 7 mai 1995 - Sécurité publique | 201,21 |
| Raymond Gélinas et fils: | |

| | |
|---|---|
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 26,43 |
| Informatique PC-plus: Réparation d'un écran - Travaux publics | 199,37 |
| Lavage Haute-pression: Nettoyage de graffitis - hôtel de ville et stationnement Badeaux - Travaux publics | 455,82 $ |
| Georges Langevin: Location de rétrocaveuse - Travaux publics | 2 107,05 |
| Launier ltée: Réparation de filtre de pompe - Travaux publics | 184,02 |
| L.G. rénovation inc.: Réparation de porte - Sécurité publique | 211,96 |
| Déneigement Maska inc.: Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 2 | 27 308,62 |
| Électronique Matteau inc.: Copie VHS - Sécurité publique | 5,70 |
| Médiaction plus ltée: Appel d'offres - remplacement des réservoirs de carburant | 288,26 |
| Fonds des registres du ministre de la Justice: Publication du préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier - Greffe | 480,00 |
| Mines Seleine: Achat de sel - Travaux publics | 589,49 |
| Restaurant Normandin inc.: Repas des détenus - les 16 et 18 mai 1995 - Sécurité publique | 9,97 |
| Normandin Beaudry: Services professionnels - mars 1995 - assurances collectives - Ressources humaines | 2 271,12 |
| Services professionnels - mars 1995 - négociations régime de retraite - policiers- pompiers | 6 053,29 |
| Le Nouvelliste: Avis public (entrée en vigueur) et appels d'offres (bassin de rétention Gilles-Lupien, patrouille chargée de faire respecter les règlements municipaux sur le stationnement - Greffe | 463,81 |
| Clinique d'optométrie de T.-R.: Examen de la vue - 1 policier - Ressources humaines | 40,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Gaston Paillé ltée: | |
| Piste cyclable - boul. St-Michel à rue Maurice-Poulin - paiement no 5 - retenue 10 % | 11 565,95 $ |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Repas - Conseil du 15 mai 1995 | 293,03 |
| Aménagement Pluri-services: | |
| Remise de retenue - Domaine des Forges - phase III - aqueduc et drainage lot 205 | 8 289,32 |
| Branchements d'égout et aqueduc 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 24 323,35 |
| Serge Provencher: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Publi-relais communications inc.: | |
| Achat du livre "Défi de la compétitivité" | 39,00 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Engazonnement des excavations - paiement no 2 | 1 127,17 |
| Engazonnement des excavations - paiement no 1 | 6 033,92 |
| Engazonnement causé par essouchage | 552,00 |
| Richard Rioux: | |
| Cotisation annuelle - Conférence des juges municipaux du Québec - part de la Ville | 156,25 |
| Denis Ricard: | |
| Remboursement de frais scolarité (50 % de 209 $) | 104,50 |
| Communications Le Rocher inc.: | |
| Location d'une caméra de surveillance - avril 1995, surveillance vidéo - du 1er mai au 31 juillet 1995, relève téléphonique - du 1er juin au 31 août 1995, téléavertisseurs (bâtisses et électricité) - du 1er juin au 31 août 1995 - Travaux publics | 998,83 |
| Entretien du système de radio-communication - mai 1995 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques et Sécurité publique | 3 754,29 |
| Service d'arbres Robec inc.: | |
| Émondage et élagage - paiement no 2 | 6 106,28 |
| Émondage et élagage - paiement no 3 | 6 038,48 |
| Le Roi mauricien des habits inc.: | |
| Réparation de pantalon - Sécurité publique | 9,12 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |
| Vidange de fosses septiques et nettoyage de bassins - station de pompage eaux usées - Travaux publics | 5 523,41 |
| Simard Beaudry inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 1 695,17 $ |

| | |
|---|---|
| SOQUIJ: | |
| Abonnement 1995 et 1996 au Recueil de droit immobilier - Greffe | 337,06 |
| Les Technologies Tassimco Canada inc.: | |
| Contrôleurs de feux de circulation - paiement no 6 - retenue 10 % | 2 499,88 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 3 | 27 044,13 |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 7 | 55 333,85 |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 4 | 16 534,68 |
| Les Traceurs routiers JF inc.: | |
| Marques sur chaussée 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 29 236,55 |
| Union des municipalités du Québec: | |
| Achat de la "Loi sur le traitement des élus municipaux annotée et commentée" - Greffe | 32,76 |
| Association québécoise d'urbanisme: | |
| Achat du volume "Les opérations cadastrales et l'urbanisme" - Greffe | 15,00 |
| Déménagements Valois inc.: | |
| Entreposage - du 8 mai au 7 juin 1995 - Travaux publics | 165,23 |
| Entreposage - du 18 mai au 17 juin 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| Transport de 4 palettes de papier - Imprimerie | 76,92 |
| Verdure de demain inc.: | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 - Les Forges - paiement no 2 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 2 | 1 919,43 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: | |
| Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - avril 1995 | 248,97 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenant - mai 1995 - Travaux publics | 270,15 |

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale)

| | |
|---|---|
| Trudel & associés | 1 149,49 |
| Villeneuve, Miller & ass. | 23,66 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Audi-C sonorisation: | |
| Location d'équipement de sonorisation - soirée des Grands prix culturels | 284,89 $ |

No 6814-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
352
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Cogeco câble inc.: | |
| Profil vidéo - soirée des Grands prix culturels | 638,14 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières: | |
| Entretien ménager des parcs-écoles - avril 1995 | 3 223,14 |
| Duoson inc.: | |
| Location d'équipements de système de son - du 19 au 23 mai 1995 - Colisée | 96,86 |
| Christian Fournier: | |
| Démontage des bandes de patinoire - école Cardinal-Roy | 150,00 |
| Sécurité de Francheville: | |
| Agent de sécurité - Championnat des Gants d'argent - Colisée | 161,95 |
| Association des handicapés adultes de la Mauricie inc.: | |
| Remboursement pour la réparation d'un four à céramique | 300,00 |
| Publi design inc.: | |
| Conception graphique - publicité Ciné-campus | 87,75 |
| Sercotec: | |
| Coût de production de 4 dessins pour rampes de planches à roulettes | 683,73 |
| Productions Specta inc.: | |
| Soutien technique - week-end culturel | 2 129,38 |
| Polyvalente Ste-Ursule: | |
| Remboursement pour vol de Nintendo lors du "Championnat des Gants d'argent" | 70,00 |
| Stéréo plus: | |
| Location d'équipement audio-visuel - week-en culturel | 227,91 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 495,62 |
| J. Champagne inc. | 568,20 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 239,25 |
| Froma-Dar | 281,40 $ |
| Alexandre Gaudet ltée | 349,60 |
| LPM Supérieur inc. | 432,75 |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 768,90 |
| Distributrices Marchand ltée | 247,48 |
| Multi-marques inc. | 138,45 |
| Phiga inc. | 50,00 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 275,64 |

BIBLIOTHÈQUE

INITIALES DU GREFFIER

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 183,81 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 111,80 |
| Magazine Mauricie: | |
| Abonnement pour 1 an | 28,49 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 693,19 |
| Tabagie Champoux: | |
| Achat de journaux - janvier à avril 1995 inc. | 617,80 |
| Vidéoglobe 1: | |
| Vidéos ONF | 20,93 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Britannica Learning Materials | 67,36 |
| Canebsco service d'abonnement | 74,30 |
| Les Encyclopédies populaires inc. | 69,55 |
| L'Exèdre librairie inc. | 2 094,45 |
| Gale Research inc. | 169,41 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 676,03 |
| Librairie Poirier inc. | 1 676,80 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Association touristique du Coeur du Québec: | |
| Cotisation 1995-1996 | 210,82 $ |
| Henry Hart: | |
| Achat de cartes postales | 35,00 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Bergeron, René: | |
| Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections | |
| 724 km - mai 1995 | 202,72 |
| Laberge, André: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 1 602 km - du 25 avril au 25 mai 1995 | 411,93 |
| Roy, François: | |
| Responsable des relations publiques - Direction générale | |
| 9 sorties - du 5 mars au 17 mai 1995 | 27,00 |
| Thibault, Serge: | |
| Technicien en évaluation II - Évaluation | |
| 11 sorties - du 20 janvier au 4 mai 1995 | 33,00 |
| 535 km - du 30 janvier au 24 mai 1995 | 150,92 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Guy Boisclair: | |
| Repas (2) - interrogatoire à Drummondville | 24,00 |
| Guy Dessureault: | |
| Dîner - Cour supérieure | 10,15 |
| Jean-Yves Déziel: | |
| Nicolet - formation "Sécurité routière" à l'Institut de police du Québec | 70,00 |
| Michel Fortin: | |
| Repas - interrogatoire à Montréal | 12,00 |
| André Marcil: | |
| Repas (2) - Association canadienne de gestion des achats - avril et mai 1995 | 55,00 |
| Repas - Salon ind. de la maintenance et de l'ingénierie | 10,00 |
| Serge Thibodeau: | |
| Repas (3) - procès | 36,00 |
| Jacques Vadeboncoeur: | |
| Repas (6) avec témoin de Cour | 70,50 $ |

REMBOURSEMENT DE PETITE CAISSE

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 036,78 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 27 mai 1995 | 383 249,87 |
| TOTAL | 837 761,16 $ |
| GRAND TOTAL | 2 180 133,16 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 343-95**

**Liste des chèques émis au cours du mois de mai 1995**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de mai 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 4 219 521,64 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

**LUNDI LE 5 JUIN 1995**

INITIALES DU MAIRE
355
INITIALES DU GREFFIER

**SÉANCE ORDINAIRE**

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire suppléant

Greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
356
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 19 juin 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt.
(M. Roland Thibeault, le 20 février 1995.)

4. Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

5. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

6. Règlement autorisant des travaux de correction aux réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 avril 1995.)

7. Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 1er mai 1995.)

---

INITIALES DU MAIRE

357

INITIALES DU GREFFIER

## AVIS DE MOTION 95-344

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1372 (1995) accordant une subvention aux fins de la démolition de bâtiments irrécupérables, impropres à leur destination ou incompatibles avec leur environnement afin d'augmenter de 10 000 $ à 25 000 $ la somme affectée à ce programme d'aide financière et le montant de l'emprunt décrété au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 juin 1995.

(signé) Daniel Perreault

---

## AVIS DE MOTION 95-345

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 53 (1995) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 juin 1995.

(signé) André Noël

---

## AVIS DE MOTION 95-346

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat et l'installation de systèmes RIL et PAPI, la réfection de la voie de circulation "Alpha" et de l'aire de manoeuvre, la réfection et l'éclairage de la voie de circulation "Bravo" et son élargissement jusqu'au hangar de la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc.", l'aménagement d'un stationnement pavé et éclairé pour aéronefs et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 19 juin 1995.

(signé) Henri-Paul Jobin

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE
358
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 19 JUIN 1995

SÉANCE ORDINAIRE

---

**RÉSOLUTION 95-347**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 5 juin 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 24 heures avant la présente séance, le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 5 juin 1995, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil du 5 juin 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-348**

**Procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire tenues le 5 juin 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 24 heures avant la présente séance, les procès-verbaux de la séance ordinaire et de l'assemblée publique de consultation tenues le 5 juin 1995, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire et de l'assemblée publique de consultation du 5 juin 1995 et que ceux-ci soient approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-349**

**Règlement 3-K (1995) modifiant le règlement no 3 (1971) concernant les officiers et les employés de la Cité afin de revoir les heures d'ouverture de l'hôtel de ville**

INITIALES DU MAIRE 359 INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juin 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR: François H. Viens

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 3-K (1995) modifiant le règlement no 3 (1971) concernant les officiers et les employés de la Cité afin de revoir les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-350**

**Contrat avec la compagnie "Déchiquetage de documents Top Secret inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat à intervenir entre la Ville et la compagnie "Déchiquetage de documents Top Secret inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrant;

ATTENDU qu'il a pour objet de retenir les services de cette entreprise, du 1er juillet 1995 au 30 juin 1998 inclusivement, pour qu'elle procède, au besoin, à la destruction des documents municipaux qui peuvent l'être, et ce, à un tarif horaire de 95 $ l'heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gamelin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit contrat, qu'elle paie, à même les fonds disponibles au poste 02-12-34-1-510, à la compagnie "Déchiquetage de documents Top Secret inc.", 95 $ l'heure pour le travail qu'elle effectuera et qu'elle autorise le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

360

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-351**

**Convention d'administration avec "Trust Général du Canada"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et "Trust Général du Canada";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cette société de fiducie administrera le régime enregistré d'épargne retraite collectif que la Ville entend mettre sur pied à l'intention de ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite convention et qu'elle autorise le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-352**

**Vente à Danielle Fiset (1925 Paroisse T.-R. --- terrain vacant situé entre les immeubles portant les numéros 3450 et 3480 de la rue Talbot et 3435 et 3455 de la place Ubald-Laforest)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Danielle Fiset;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de vendre à cette personne un terrain vacant situé entre les immeubles portant les numéros 3450 et 3480 de la rue Talbot et 3435 et 3455 de la place Ubald-Laforest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Danielle Fiset le lot 1925 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.

Que cet immeuble soit vendu sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur et pour un prix de 1 700 $ à être payé comptant

lors de la signature de l'acte devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les

présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, à donner quittance de toute somme reçue comptant et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-353**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 3 791 $ (prix de base), 694 $ (pour chaque dénomination) et 2,79 $/pièce (pour chaque titre) pour l'impression des obligations qui seront datées du 18 juillet 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-avant mentionnés devant être payés comme suit:

  - la partie de ceux-ci qui est reliée au financement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget;

  - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission;

- la proposition de la compagnie "G.S.F. Sécuribec inc.", au montant de 13,68 $ l'heure (sous réserve du chapitre "XVIII - Réajustement et paiement du prix" du cahier des charges daté du 17 mai 1995), pour la fourniture, du 15 juillet 1995 au 14 juillet 1998 inclusivement, des services d'agents de sécurité chargés de faire respecter les règlements municipaux sur le stationnement et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-23-41-1-440 du budget;

- la proposition de la compagnie "André Cyrenne inc.", au montant de 469 082 $, pour la correction du talus du bassin de la rivière St-Maurice et la réalisation des travaux

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1387 (1995);

- la proposition de la compagnie "Aqua Data inc.", au montant de 70 080,84 $, pour l'exécution d'un programme de drainage unidirectionnel des conduites d'aqueduc et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-22-5-400 du budget;

- la proposition de "Pépinière St-Michel enr.", au montant de 32,58 $ l'heure et jusqu'à concurrence d'un maximum de 200 heures de travail, pour le traitement, par injections, d'ormes atteints de la "maladie hollandaise" et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-2-530 du budget;

- la proposition de la compagnie "Atelier des Vieilles Forges inc.", au montant de 28 608 $, pour l'entretien ménager, du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996 inclusivement, de l'édifice abritant le quartier général du Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-37-4-440 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-354**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT que l'article 1002 du Code civil du Québec stipule que tout propriétaire peut clore son terrain et obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds;

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 347,81 $ à Réal Chamberland, pour l'installation d'une clôture mitoyenne en bois traité entre sa propriété du 1781 de la rue Lajoie et la côte de la 7e Avenue;

- une somme de 362,17 $ à Rita Chrétien, pour l'installation d'une clôture mitoyenne en bois traité entre sa propriété du 1135 de la rue de l'Espéranto et un sentier piétonnier municipal reliant cette rue au boulevard Maurice-L.-Duplessis;

- une somme de 759,94 $ à Gilles Cormier, pour l'installation d'une

INITIALES DU MAIRE
363
INITIALES DU GREFFIER

d'une clôture mitoyenne en métal entre sa propriété du 4065 de la place Châteauguay et le parc Sévérin-Ameau;

- une somme de 679,63 $ à Margaret Parle, pour l'installation d'une clôture en métal entre sa propriété du 3945 de la place Châteauguay et le parc Sévérin-Ameau;

- une somme de 9 250 $ à "Allianz du Canada, compagnie d'assurance", pour les indemnités qu'elle a versées à Réginald et Marie-B. Caumartin pour les dommages occasionnés les 12 et 21 juin, 22 juillet, 4 et 28 août 1994 à leur propriété du 797 de la rue Bonaventure par des refoulements d'égout;

- une somme de 425 $ à Lisette Tremblay, pour les dommages occasionnés le 14 mars 1995 à sa propriété du 1794 de la rue Brébeuf par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 375,70 $ à Guy Veillette, pour les dommages occasionnés le 14 mars 1995 à sa propriété du 1794 de la rue Brébeuf par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 304,19 $ à Réjean Lahaie, pour les dommages occasionnés le 16 mai 1995 à sa propriété du 2355 de la rue de Gannes par l'obstruction de la conduite d'égout la desservant;

- une somme de 35 $ à Carole Falardeau, pour les dommages occasionnés le 25 mai 1995 à la carrosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare.

Que les sommes reliées à l'installation de clôtures mitoyennes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-24-1 du budget et que celles reliées à des faits ou des fautes ayant engagé la responsabilité civile de la Ville soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-355**

**Subvention de 1 000 $ à la Société protectrice des animaux de la Mauricie**

ATTENDU que la Société protectrice des animaux de la Mauricie est une personne morale de droit privé légalement constituée suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

ATTENDU qu'aux termes d'une convention intervenue entre elles le 8 mars 1994, la Ville a mandaté cette Société pour percevoir les droits exigibles pour l'émission des licences prévues au Règlement 1337 (1994) sur la garde d'animaux et pour l'appliquer;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU qu'aux termes de son alinéa 4.1, cette convention est toujours en vigueur;

ATTENDU que cet organisme a connu des difficultés internes au cours de la dernière année et que ses activités ont alors été sérieusement perturbées;

ATTENDU que, dans le cadre d'un plan de relance de ses activités, le Conseil a désigné, aux termes de la résolution 25-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 janvier 1995, M. le conseiller André Lamy pour la représenter sur le Conseil d'administration de cet organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Lamy

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse à la Société protectrice des animaux de la Mauricie une nouvelle subvention de 1 000 $ à être payée à même une appropriation à cet effet au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-356**

**Modification de certaines dispositions de règlements d'emprunt sur le point de faire l'objet d'une émission d'obligations**

ATTENDU que la Ville entend émettre des obligations pour un montant de 8 705 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| règlement d'emprunt | pour un montant de |
|---|---|
| 1033 | 36 400 $ |
| 1045(87) | 90 700 $ |
| 1053(87) | 54 400 $ |
| 1055 | 63 500 $ |
| 1071 | 12 700 $ |
| 1074(88)(1074-1) | 157 000 $ |
| 1081(A)(B) | 86 200 $ |
| 1090-A | 14 500 $ |
| 1091(88) | 29 100 $ |
| 1095(88) | 363 000 $ |
| 1096(88)(A) | 90 700 $ |
| 1098(88) | 22 700 $ |
| 1100(88) | 213 300 $ |
| 1102(88) | 186 100 $ |
| 1103(88) | 22 700 $ |
| 1104(88) | 106 300 $ |
| 1107(89) | 102 600 $ |
| 1114(89) | 236 000 $ |

| | |
|---|---|
| 1116(89) | 32 700 $ |
| 1117(89) | 147 000 $ |
| 608-F | 198 900 $ |
| 626-A | 25 700 $ |
| 627-A | 24 300 $ |
| 827(827-A) | 203 900 $ |
| 832 | 120 800 $ |
| 844 | 49 600 $ |
| 858(858-A) | 147 700 $ |
| 872 | 99 400 $ |
| 878 | 64 900 $ |
| 879 | 29 900 $ |
| 880 | 49 200 $ |
| 894 | 46 100 $ |
| 896 | 81 500 $ |
| 901 | 42 000 $ |
| 903 | 247 600 $ |
| 907 | 67 100 $ |
| 910 | 214 800 $ |
| 913(913-B) | 76 700 $ |
| 920 | 35 900 $ |
| 921 | 72 500 $ |
| 926 | 21 800 $ |
| 927 | 22 200 $ |
| 928 | 25 300 $ |
| 608(608-B) | 402 700 $ |
| 679(679-A) | 707 300 $ |
| 685 | 63 700 $ |
| 688 | 104 500 $ |
| 691 | 291 900 $ |
| 692 | 13 400 $ |
| 712 | 107 900 $ |
| 719 | 22 800 $ |
| 720 | 17 500 $ |
| 721 | 16 400 $ |
| 726 | 146 300 $ |
| 1055 | 35 700 $ |
| 1062-A(1988) | 18 500 $ |
| 1074(1988) | 77 200 $ |
| 1078(1988) | 29 500 $ |
| 1099(1988) | 26 800 $ |
| 1114(1989) | 125 100 $ |
| 1117(1989) | 93 800 $ |
| 1120(1989) | 93 800 $ |
| 1126(1989) | 37 000 $ |
| 1134 (1989) | 223 300 $ |
| 1135(1989) | 282 300 $ |
| 1146-2 | 113 200 $ |
| 1236(1992) | 118 000 $ |
| 1279(1993) | 70 000 $ |
| 1290(1993) | 188 000 $ |
| 1301(1993) | 43 000 $ |
| 1317(1993) | 79 000 $ |
| 1324(1993) | 300 000 $ |
| 1325(1993) | 300 000 $ |
| 1329(1993) | 88 000 $ |
| 1340(1994) | 105 000 $ |
| 1353(1994) | 120 000 $ |
| 1359(1994) | 43 000 $ |
| 1360(1994) | 165 000 $ |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, notamment en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux:

- Les obligations seront datées du 18 juillet 1995.
- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.
- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,00 % l'an sera payé semi-annuellement le 18 juillet et le 18 janvier de chaque année sur présentation et remise, à échéance, des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).
- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $.
- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-357**

**Réduction du terme des emprunts reliés à certains des règlements sur le point de faire l'objet d'une émission d'obligations**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que, pour l'emprunt au montant total de 8 705 000 $, à être effectué en vertu des règlements portant les numéros 1033, 1045(87), 1053(87), 1055, 1071, 1074(88)(1074-1), 1081(A)(B), 1090-A, 1091(88), 1095(88),1096(88)(A),1098(88),1100(88),1102(88),1103(88),1104(88), 1107(89), 1114(89), 1116(89), 1117(89), 608-F, 626-A, 627-A, 827(827-A), 832, 844, 858(858-A), 872, 878, 879, 880, 894, 896, 901, 903, 907,

910, 913(913-B), 920, 921, 926, 927, 928, 608(608-B), 679(679-A), 685, 688, 691, 692, 712, 719, 720, 721, 726, 1055, 1062-A(1988), 1074(1988), 1078(1988), 1099(1988), 1114(1989), 1117(1989), 1120(1989), 1126(1989), 1134(1989), 1135(1989), 1146-2, 1236(1992), 1279(1993), 1290(1993), 1301(1993), 1317(1993),1324(1993), 1325(1993), 1329(1993), 1340(1994), 1353(1994), 1359(1994) et 1360(1994), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ces règlements, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 18 juillet 1995), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 9 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans tous ces règlements, sauf ceux portant les numéros 1091(88), 1104(88), 608(608-B), 679(679-A), 685, 688, 691, 692, 712, 719, 720, 721, 726, 1062-A(1988), 1126(1989), 1146-2, 1279(1993), 1340(1994) et 1353(1994);

- 10 ans (à compter du 18 juillet 1995), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans les règlements portant les numéros 1033, 1045(87), 1053(87), 1055, 1071, 1074(88) (1074-1), 1081(A) (B), 1090-A, 1095(88), 1096(88) (A), 1098 (88), 1100(88), 1102(88), 1103(88), 1107(89), 1114(89), 1116(89), 1117(89), 1074(1988), 1078(1988), 1099(1988), 1114 (1989), 1117(1989), 1120(1989), 1134(1989), 1135(1989), 1236(1992), 1317(1993), 1324(1993), 1325(1993), 1329(1993) et 1360(1994), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-358**

**Prolongation de 3 mois et 15 jours du terme des emprunts reliés à certains des règlements sur le point de faire l'objet d'une émission d'obligations**

ATTENDU que la Ville avait le 3 avril 1995 un montant de 2 135 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 395 000 $ pour des périodes de 5 et 15 ans en vertu des règlements numéros 1033, 1045(87), 1053(87), 1055, 1071, 1074(88)(1074-1), 1081(A)(B), 1090-A, 1091(88), 1095(88), 1096(88)(A), 1098(88), 1100(88), 1102(88) 1103(88), 1104(88), 1107(89), 1114(89), 1116(89) et 1117(89);

ATTENDU que ce renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 67 400 $ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 067 000 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 juillet 1995;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 2 067 600 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 3 mois et 15 jours au terme original des règlements ci-dessus identifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-359**

**Prolongation de 2 mois et 3 jours du terme des emprunts reliés à certains des règlements sur le point de faire l'objet d'une émission d'obligations**

ATTENDU que la Ville avait le 15 mai 1995 un montant de 2 205 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 729 600 $ pour une période de 10 ans en vertu des règlements numéros 608-F, 626-A, 627-A, 827(827-A), 832, 844, 858(858-A), 872, 878, 879, 880, 894, 896, 901, 903, 907, 910, 913(913-B), 920, 921, 926, 927 et 928;

ATTENDU que ce renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 237 200 $ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 967 800 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 juillet 1995;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 1 967 800 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 mois et 3 jours au terme original des règlements ci-dessus identifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-360**

**Vente des obligations qui seront datées du 18 juillet 1995**

ATTENDU que la Ville a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 8 705 000 $ qui seront datées du 18 juillet 1995;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu une seule soumission conforme, à savoir:

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux % | Échéance | Coût net |
|---|---|---|---|---|---|
| Syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc., Valeurs Mobilières Desjardins inc., Wood Gundy inc. & Midland Walwyn Capital inc." | 98,299 | 662 000 $ | 6,25 | 1996 | 8,2554 |
| | 98,299 | 728 000 $ | 6,75 | 1997 | 8,2554 |
| | 98,299 | 801 000 $ | 7,00 | 1998 | 8,2554 |
| | 98,299 | 883 000 $ | 7,25 | 1999 | 8,2554 |
| | 98,299 | 2 850 000 $ | 7,50 | 2000 | 8,2554 |
| | 98,299 | 2 781 000 $ | 8,40 | 2005 | 8,2554 |

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition du syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc., Valeurs Mobilières Desjardins inc., Wood Gundy inc. & Midland Walwyn Capital inc." pour l'achat de l'émission d'obligations au montant de 8 705 000 $ qui sera datée du 18 juillet 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-361**

**Rachat d'obligations**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède au rachat d'obligations échues qui ne seront pas financées et, qu'à cet effet, elle autorise une dépense de 23 100 $ à être payée à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-21-2- du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
370
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-362**

**Signature des obligations**

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 549 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit qu'une obligation d'une municipalité doit être signée par son maire et par son trésorier;

ATTENDU que l'article 12.1 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) stipule cependant qu'une obligation peut comporter la signature manuelle d'un membre autorisé du Conseil ou d'un fonctionnaire de la municipalité concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne les fonctionnaires suivants pour signer manuellement les obligations qu'elle émettra, à l'avenir, de temps à autre: le trésorier, l'assistant-trésorier, le greffier ou l'assistant-greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-363**

**Appropriation d'une somme de 15 420 $ au surplus accumulé**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une note de service adressée le 5 juin 1995 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que les panneaux de signalisation et la quincaillerie afférente nécessaires pour contrôler la circulation des véhicules lourds y sont décrits et que leurs prix d'achat et d'installation y ont estimés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'achat et l'installation des panneaux de signalisation et de la quincaillerie afférente nécessaires pour contrôler la circulation des véhicules lourds et qu'elle paie les coûts s'y rapportant à même une appropriation de 15 420 $ au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-364**

**Emprunt d'une somme de 17 800 $ au fonds de roulement**

INITIALES DU MAIRE
371
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une note de service adressée le 5 juin 1995 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, par le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'exécution de travaux de réfection de la toiture de la partie de la Salle J.-Antonio-Thompson abritant les services administratifs et de celle de l'édifice François-Nobert y sont estimés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'exécution de travaux de réfection de la toiture de la partie de la Salle J.-Antonio-Thompson abritant les services administratifs et de celle de l'édifice François-Nobert et qu'elle paie les coûts s'y rapportant à même le produit d'un emprunt de 17 800 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de 5 versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-365**

**Mandat à la compagnie "Consultants V.F.P. inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de l'offre de services que "Consultants V.F.P. inc." a présentée à la Ville le 12 juin 1995 relativement à la surveillance des travaux d'amélioration des installations de l'aéroport;

ATTENDU que le Conseil vient également de prendre connaissance de l'offre de services que "Consultants V.F.P. inc." a présentée à la Ville le 15 juin 1995 relativement à la mise à jour des informations, à la vérification des plans et à la préparation du devis reliés à la construction d'ouvrages de protection visant à contrer l'érosion des berges de l'Ile St-Quentin;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consultants V.F.P. inc." pour qu'elle:

- surveille les travaux d'amélioration des installations de l'aéroport;
- mette à jour les informations, vérifie les plans et prépare le devis reliés à la construction d'ouvrages de protection visant à contrer l'érosion des berges de l'Ile St-Quentin.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum de 110 000 $ (taxes excluses) pour le premier volet de ce mandat, lesquels seront payés à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1383 (1995).

Qu'elle lui verse des honoraires maximum de 11 700 $ (taxes excluses) pour le deuxième volet de ce mandat, lesquels seront payés à même une appropriation à cet effet au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-366**

**Mandat à la compagnie "Pluritec Ltée"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services présentée à la Ville le 15 juin 1995 par "Pluritec Ltée" relativement à la réalisation d'une étude devant cerner les causes de l'affaissement de la chaussée de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Ste-Marguerite;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Pluritec Ltée" pour qu'elle réalise une étude devant cerner les causes de l'affaissement de la chaussée de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Ste-Marguerite.

Qu'elle lui verse, pour l'exécution de ce mandat, des honoraires maximum de 22 900 $ (taxes excluses), lesquels seront payés à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1361 (1994).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-367**

**Mandat à la compagnie "Nove Environnement inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Gilles Latour

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme "Nove Environnement inc." pour qu'elle prépare la version définitive du plan d'aménagement du bassin de rétention à être construit à l'intérieur du parc situé à l'intersection de la rue Gilles-Lupien et de la rivière Milette, les notes techniques (devis de performance) et la ventilation des coûts des travaux à cet effet à être réalisés.

Qu'elle lui verse, pour l'exécution de ce mandat, des honoraires maximum de 5 000 $ (taxes exclues), lesquels seront payés à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1377 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-368**

**Approbation de documents reliés au règlement 1388 (1995)**

ATTENDU que lors de la séance qu'il a tenue le 3 avril 1995, le Conseil a adopté le règlement 1388 (1995) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet de 1 115 000 $;

ATTENDU que conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Ville a soumis ce règlement à l'approbation du ministre des Affaires municipales du Québec;

ATTENDU que, pour l'approuver, le ministre a exigé que les plans des terrains à acquérir et des droits de passage nécessaires à la construction dudit bassin de rétention soient plus détaillés que ce qui apparaît à l'annexe VI dudit règlement;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des descriptions techniques et des plans à cet effet préparés par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, les 15 mars et 11 avril 1995 tous les numéros 894, 895 et 907 de ses minutes;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Legault

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les descriptions techniques et les plans des terrains à acquérir et des droits de passage nécessaires à la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette ayant fait l'objet du règlement 1388 (1995) préparés par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, les 15 mars et 11 avril 1995 sous les numéros 894, 895 et 907 de ses minutes et que ceux-ci remplacent l'annexe VI dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

J 374

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 95-563 DU 2 octobre 1995

**RÉSOLUTION 95-369**

**Création d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif**

ATTENDU que les employés réguliers de la Ville sont obligés de participer au régime de retraite qui est l'objet du règlement 1310 (1993);

ATTENDU que la Ville désire inciter ses employés à accumuler davantage d'épargne en vue de leur retraite;

ATTENDU qu'il lui semble que la création d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif est un outils intéressant pour atteindre cet objectif;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières crée un régime enregistré d'épargne retraite collectif (R.E.É.R.C.) devant fonctionner comme suit et auquel elle contribuera de la manière ci-après mentionnée:

Admissibilité et entrée en vigueur

- Le R.E.É.R.C. des employés de la Ville de Trois-Rivières entre en vigueur le 1er juillet 1995.

- Tout employé qui participera au 1er juillet 1995 au régime de retraite des employés de la Ville qui est l'objet du règlement 1310 (1993) peut participer, à compter de cette date, au R.E.É.R.C. Tout autre employé de la Ville peut participer audit R.E.É.R.C. à compter du 1er janvier qui suit la date où il a commencé à

  participer au régime de retraite des employés de la Ville qui est l'objet du règlement 1310 (1993).

Contributions

- La contribution d'un employé au R.E.É.R.C. peut prendre deux formes:

  - Elle peut être déduite à la source à partir du salaire hebdomadaire que la Ville lui verse. Le montant exacte de la déduction hebdomadaire est déterminé annuellement par l'employé le 1er janvier; il ne peut être inférieur à 5,00 $ par semaine. En l'absence d'indications à l'effet contraire données au directeur du Service des ressources humaines de la Ville par l'employé, ce montant demeure le même pour la nouvelle année.

  - Elle peut être constituée de montants forfaitaires versés directement au fiduciaire dont les services auront été retenus par la Ville pour administrer le R.E.É.R.C..

- Pour tout employé n'ayant pas encore atteint 50 ans, la Ville verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le

R.E.É.R.C., au nom de l'employé qui y participe, une somme équivalent à 20% de sa contribution hebdomadaire, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle égale au moindre des deux montants suivants: 0,5% de la rémunération hebdomadaire versée à cet employé ou 200 $.

- Pour tout employé âgé de 50 ans mais qui n'a pas encore atteint l'âge de 55 ans, la Ville verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., au nom de l'employé qui y participe, une somme équivalent à 20% de sa contribution hebdomadaire, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle égale au moindre des deux montants suivants: 0,75% de la rémunération hebdomadaire versée à cet employé ou 300 $.

- Pour tout employé âgé de 55 ans ou plus, la Ville verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., au nom de l'employé qui y participe, une somme équivalent à 20% de sa contribution hebdomadaire, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle égale au moindre des deux montants suivants: 1% de la rémunération hebdomadaire versée à cet employé ou 400 $.

- La Ville ne verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., aucune somme pour les montants forfaitaires qui lui sont versées directement par un employé qui y participe et pour les contributions qu'un employé verse au crédit de son conjoint qui y a adhéré.

- Lorsque les articles 41 à 47 du règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville s'appliquent à un employé, celui-ci peut exiger que la Ville verse à son nom, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., la somme qu'elle lui aurait versée si elle lui avait versé une rémunération, et ce, à condition que cet employé verse, au cours du mois de décembre de l'année visée, une contribution spéciale et unique au R.E.É.R.C.

- Il appartient à l'employé qui participe au R.E.É.R.C. de s'assurer que la contribution qu'il y verse et que celle de la Ville n'excèdent pas les montants maximum permis en vertu des lois fiscales applicables en la matière.

Choix d'investissement

- L'employé qui participe au R.E.É.R.C. décide, lui-même, de la façon dont il entend répartir, entre les placements garantis et les fonds de placement, les contributions accumulées à son crédit .

- La contribution que la Ville verse au bénéfice d'un employé est répartie de la même manière que celle de cet employé.

- Un employé peut effectuer des réallocations d'actifs aussi souvent qu'il le désire en avisant le fiduciaire dont les services auront été retenus par la Ville pour administrer le R.E.É.R.C.

- Les choix d'investissement qui seront offerts aux employés par le fiduciaire dont les services auront été retenus par

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

la Ville pour administrer le R.E.É.R.C. seront:

- Certificat de placement garanti dont le terme peut aller jusqu'à 5 ans;
- Fonds d'action de sociétés canadiennes;
- Fonds marché monnétaire comprenant les effets de commerce et acceptations bancaires émis et garantis par de grandes sociétés canadiennes et l'ensemble des institutions financières, des bons du trésor du gouvernement du Canada et des gouvernements de ses provinces;
- Fonds d'hypothèques comprenant des hypothèques sur des immeubles résidentiels et commerciaux;
- Fonds d'obligations canadiennes;
- Fonds équilibrés comprenant des actions ordinaires et privilégiées, des obligations de sociétés et de gouvernements et des hypothèques.

Retrait des contributions

- Le retrait des contributions accumulées par un employé dans le R.E.É.R.C. est permis aux conditions, selon les modalités et avec les conséquences prévues dans les lois fiscales applicables en la matière.

- La Ville cesse de verser, au bénéfice d'un employé, sa contribution au R.E.É.R.C. dès que celui-ci a effectué un retrait, total ou partiel, des sommes qu'elle a versées à son bénéfice. Cette suspension de contribution est effective à compter de la date de tel retrait et se poursuit jusqu'au 1er janvier qui suit une période de 24 mois commençant à courir à la date de tel retrait.

Cessation de participation

- Lorsqu'un employé de la Ville cesse d'être à son emploi, tous les fonds accumulés à son crédit au R.E.É.R.C. lui appartiennent. Il peut les transférer vers un régime enregistré d'épargne retraite individuel.

- Lors du décès d'un employé ayant participé au R.E.É.R.C., tous les fonds accumulés à son crédit appartiennent à ses ayants droit.

- Au moment de la retraite d'un employé ayant participé au R.E.É.R.C., tous les fonds accumulés à son crédit lui appartiennent et il peut en disposer selon les options qui lui sembleront alors les plus avantageuses.

Administration

- Le fiduciaire dont la Ville retiendra les services pour administrer le R.E.É.R.C. est responsable:

  - de la réception des contributions prélevées à la source par la Ville;
  - d'effectuer les investissements que lui commande un employé qui y participe;
  - de transmettre à la Ville des rapports trimestriels sur les contributions versées et les fonds accumulés par chaque employé participant au R.E.É.R.C., à l'exclusion des contributions facultatives;

- de transmettre à chaque employé participant au R.E.É.R.C. un relevé trimestriel indiquant les fonds accumulés à son crédit à la fin de la période visée;
- de transmettre périodiquement aux employés participant au R.E.É.R.C. un bulletin d'information sur les perspectives financières;
- de tenir, sur demande, à l'intention des participants au R.E.É.R.C., des réunions d'information;
- de permettre au conjoint d'un employé participant au R.E.É.R.C. d'y adhérer;
- de permettre à un employé participant au R.E.É.R.C., dont le conjoint y a adhéré, de verser des contributions au crédit de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-370**

**Nomination d'une personne**

ATTENDU qu'un poste permanent à temps complet de technicien services au sein du Service loisir et culture a été affiché du 27 mars au 5 avril 1995;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et le processus d'évaluation mis en place à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Mme Sylvie Nérin à un poste permanent à temps complet de technicien services au sein du Service loisir et culture, qu'elle l'assujettisse à une période de probation de trois mois conformément aux dispositions de la convention collective de travail qui lui est applicable et qu'elle bénéficie du classement salarial prévu pour ce poste, soit l'échelon 5 de la classe 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-371**

**Opposition au Projet de loi 92 "Loi modifiant le Code de procédure pénale"**

ATTENDU que le Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) est entré en vigueur le 1er octobre 1990;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

ATTENDU que les articles 315 à 366 inclusivement de ce Code traite de l'exécution des jugements qui sont rendus sous son autorité;

ATTENDU qu'en vertu d'un décret qu'il a adopté, le gouvernement du Québec a obligé toutes les cours municipales à appliquer ce Code;

ATTENDU que le ministère de la Justice du Québec a encouragé la nomination de percepteurs d'amendes au sein des cours municipales et qu'il a assuré leur formation;

ATTENDU que le programme de travaux compensatoires est ainsi devenu une réalité applicable par toutes les cours municipales du Québec;

ATTENDU que la création d'un programme de travaux compensatoires était considéré à l'époque comme une alternative à l'emprisonnement et qu'il avait pour but de freiner l'engorgement des établissements carcéraux et d'humaniser l'administration de la justice;

ATTENDU que, parmi les mesures reliées à la perception des amendes, le mandat d'emprisonnement facilitait la récupération de montants appréciables, et ce, sans qu'il y ait effectivement de détention;

ATTENDU que le Projet de loi 92 intitulé "Loi modifiant le Code de procédure pénale" que l'Assemblée nationale du Québec s'apprête à adopter n'apporte aucune solution relative à l'exécution des jugements en matière pénale;

ATTENDU que l'adoption de l'article 30 dudit Projet de loi implique l'anéantissement du programme de travaux compensatoires instauré par le ministère de la Justice du Québec;

ATTENDU que l'adoption de l'article 32 dudit Projet de loi préconise l'abolition des peines d'emprisonnement pour les amendes impayées en matière de circulation routière ou de stationnement, ce qui entraînera la fermeture massive de dossiers judiciaires pour cause d'impossibilité de perception;

ATTENDU que ce Projet de loi ouvre la porte à une situation injuste et discriminatoire, soit la possibilité d'exécuter un jugement contre un défendeur ayant des biens saisissables alors qu'aucun recours n'existera contre un débiteur ne possédant pas de biens saisissables;

ATTENDU que ledit Projet de loi dévalue les sanctions reliées aux infractions en matière de sécurité routière ou de stationnement et qu'il incite ainsi, de façon tacite, les défendeurs récidivistes à accumuler des infractions puisque les municipalités n'auront plus de possibilité de les poursuivre réellement;

ATTENDU que le ministre de la Justice du Québec a présenté ce Projet de loi sans avoir préalablement consulté les différents intervenants concernés, dont les municipalités, et sans avoir vraiment mesuré les impacts négatifs qu'auront les modifications qu'il entend ainsi apporter au Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1);

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'oppose avec véhémence à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, du Projet de loi 92 "Loi

INITIALES DU MAIRE
379
INITIALES DU GREFFIER

92 "Loi modifiant le Code de procédure pénale" et plus spécifiquement à ses articles 30 et 32.

Qu'elle demande au ministre de la Justice du Québec d'étudier, à nouveau, l'ensemble du dossier de la perception des amendes avec, comme partenaires, les représentants de l'Association des greffiers des cours municipales du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-372**

**Formation des sages-femmes et maison de naissance**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la lettre que Mme Marjolaine Roux du "Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel" (C.A.L.A.C.S.) a adressée le 19 mai 1995 au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Jean Rochon;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le "Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel" (C.A.L.A.C.S.) dans les démarches qu'il a entreprises auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Jean Rochon, pour qu'il maintienne, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, un programme de formation complet et continu des sages-femmes et qu'il permette la mise sur pied, à Trois-Rivières, d'une maison de naissance devant desservir la population de la région 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-373**

**Centre de crise en santé mentale**

ATTENDU que lors de la période de questions qui a suivi la séance publique que le Conseil a tenue le 15 mai 1995, Mme Françoise Dorval du "Groupe d'entraite La Lanterne inc." a sensibilisé les élus municipaux trifluviens à la nécessité d'implanter, à Trois-Rivières, un centre de crise en santé mentale;

ATTENDU qu'elle a alors déposé devant le Conseil un exemplaire du dossier qui a été transmis le 24 avril 1995 au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Jean Rochon, par diverses personnes et organismes du milieu préoccupés par cette question;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le "Groupe d'entraide La Lanterne inc." dans les démarches qu'il a entreprises auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Jean Rochon, pour qu'il implante, à Trois-Rivières, un centre de crise en santé mentale devant desservir la population de la région 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-374**

**Félicitations à M. Claude Thompson, prêtre**

ATTENDU que, sur la proposition du Premier ministre, M. Jacques Parizeau, le gouvernement du Québec a, par le décret 488-95 qu'il a adopté le 5 avril 1995, nommé M. Claude Thompson Chevalier de l'Ordre national du Québec créé par la Loi sur l'ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU que M. Thompson est un citoyen émérite de Trois-Rivières et que le Conseil a déjà reconnu sa valeur en lui décernant, en 1988, l'Ordre de Lavérendrye;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Alain Gamelin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières transmette à M. l'abbé Claude Thompson ses plus sincères félicitations pour cet autre hommage public qu'il vient de recevoir et qui rejaillit sur l'ensemble de la communauté trifluvienne, à savoir avoir été nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-375**

**Achat de billets permettant de participer à diverses activités.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (25 $) permettant de participer au souper organisé le 23 juin 1995 par le Conseil de la prévention de la criminalité Mauricie -

INITIALES DU MAIRE
381
INITIALES DU GREFFIER

Bois-Francs et Les Centres Jeunesse Mauricie - Bois-Francs dans le cadre d'un tournoi de golf;

- un billet (40 $) permettant de participer au souper organisé le 17 août 1995 par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec/Région de la Mauricie inc. dans le cadre de son tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-376**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 10 et 17 juin 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour la semaine se terminant le 10 juin 1995

| | |
|---|---|
| Cécile Rocheleau - AFEAS, secteur 4 : | |
| Subvention - 30e anniversaire | 125,00 $ |
| Extermination B.B. inc. : | |
| Service anti-pigeon - stade de baseball (mai 1995) et hôtel de ville (juin 1995) | 79,77 |
| Marc Brûlé inc. : | |
| Réparation de hotte de cuisine - casse-croûte Jacques-Cartier - Travaux publics | 425,58 |
| Buro services enr. : | |
| Réparation de chaises - Sécurité publique | 163,53 |
| Canadien Pacifique Limitée : | |
| Tuyaux et câbles souterrains | 1,14 |
| Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - mai 1995 | 2 101,47 |
| Clinique de médicine industrielle de Trois-Rivières : | |
| Examen ponctuel - un employé - Ressources humaines | 80,00 |
| Comsep Buffet Bouff'elles : | |
| Repas - 8 personnes - comité stratégie - Ressources humaines | 41,75 |
| Flageol photo enr. : | |
| Photos - week-end culturel et ligue de balle - Relations publiques | 74,92 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| La Bonne fourchette enr. : | |
| Buffet - comité consultatif d'urbanisme | 78,34 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 2 | 1 134,22 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 1 | 434,79 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 2 | 2 969,67 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 1 | 820,05 |
| Le Forgelier : | |
| Cadeau-souvenir - ensemble papier à lettres | 92,47 |
| Me Huguette Gagnon : | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 683,73 |
| Raymond Gélinas et fils inc. : | |
| Recharge d'extincteur - Sécurité publique | 15,88 |
| Michel Guillemette : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Hebdo journal : | |
| Avis (drainage bornes-fontaines) | 85,47 $ |
| Houle photographes enr. : | |
| Photos - fête des bénévoles et ligue de pronostics - Relations publiques | 53,39 |
| IGA-Boniprix : | |
| Épicerie pour réceptions | 400,46 |
| Informatique PC-plus : | |
| Achat de câble pour imprimante - Mairie | 45,53 |
| Institut de recherche et d'information sur la rémunération : | |
| Achat du 11e rapport sur les constatations de l'IRIR - partie I - Ressources humaines | 85,00 |
| Johnson Controls : | |
| Contrôles automatiques - diverses bâtisses - juin 1995 - Travaux publics | 2 766,83 |
| Fleuriste Laviolette enr. : | |
| Fleurs - famille St-Pierre | 45,58 |
| Jean Leclerc excavation : | |
| Construction de bordures - printemps 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 21 743,55 |
| L.G. rénovation inc. : | |
| Réparation de porte - Travaux publics | 277,12 |
| Me Michel Lupien : | |
| Mémoire de frais pour une cause - Contentieux | 662,69 |

| | |
|---|---|
| Centre d'évaluation Maxi-ressources : Évaluation de candidats - techniciens services | 2 200,00 |
| Électronique Matteau inc. : Réparation de mini-caméra - Travaux publics | 346,42 |
| Les Entreprises Mélançon : Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 3 | 554,99 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 2 | 554,99 |
| Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 ouest - paiement no 2 | 2 040,49 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 2 | 1 793,04 |
| Mutli-services Langevin enr. : Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 1 | 1 044,00 |
| Restaurant Normandin inc. : Repas des détenus - du 20 au 28 mai 1995 - Sécurité publique | 22,34 |
| Nove environnement inc. : Honoraires professionnels - audiences publique - stabilisation des berges de l'île St-Quentin | 171,93 |
| Normandin Beaudry : Reér collectif - mars 1995 | 1 909,32 $ |
| Le Nouvelliste : Appel d'offres (émissaire St-Maurice) et avis publics (entrée en vigueur et vente d'immeubles pour taxes) | 3 509,83 |
| Dr Maurice Poulin : Honoraires - examens médicaux - avril et mai 1995 - Ressources humaines | 2 880,00 |
| Publications du Québec : Achat de formulaires - Évaluation | 174,94 |
| Publi Design inc. : Services en graphisme (carte d'invitation, programme et dépliant) - Grands prix culturels 1995 - Affaires culturelles | 1 139,55 |
| Modification au dépliant P.A.I.R. (version 95) et travaux graphiques - Relations publiques | 536,73 |
| Communications Le Rocher inc. : Location de télépages - Colisée (du 1er mai au 31 juillet 1995) et Loisirs (du 1er juin au 31 août 1995) | 177,43 |
| Contrat d'entretien du système de radiocommunication - Permis - mai 1995 | 48,95 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Services ménagers Roy ltée :<br>Entretien ménager du quartier général - mai 1995 | 1 774,28 |
| Le Roi mauricien des habits inc. :<br>Réparation de pantalons - Sécurité publique | 13,68 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. :<br>Vidanges de fosses septiques - Travaux publics | 1 596,16 |
| Systèmes de bureautique SBM :<br>Location de photocopieurs - Parc portuaire et Ressources humaines - mai 1995 | 157,78 |
| Simard Beaudry inc. :<br>Asphalte - Travaux publics | 1 781,52 |
| Construction S.R.B. :<br>Sciage de bordures 1995 - paiement no 4 | 1 562,97 |
| Stentor Resource Centre inc. :<br>Achat du livre "9-1-1" - Sécurité publique | 56,98 |
| Service prévention suicide Trois-Rivières:<br>Subvention 1995 | 50,00 |
| Technologie Tassimco inc. :<br>Contrôleur de feux de circulation - paiement no 7 - retenue 10 % | 37 365,95 |
| Déchiquetage Top secret :<br>Déchiquetage de documents - Greffe | 132,99 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest :<br>Prêt de personnel - incendie rue Cooke le 8 avril 1995 - Sécurité publique | 1 058,58 |
| WMI Mauricie Bois-Francs :<br>Contenants - Travaux publics - mai 1995 | 270,15 $ |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Paquette & ass. | 56,76 |
| Plante & Murphy | 15,84 |
| Trudel & associés | 28,28 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Association de baseball mineur de Trois-Rivières :<br>Frais d'arbitrage et des marqueurs - mai 1995 | 1 689,00 |
| Corpus Rhesus Danse :<br>Publicité - programme du spectacle bénéfice "La nuit de la danse" | 500,00 |
| Décalco graphe :<br>Modification sur deux panneaux - Action verte | 96,86 |

INITIALES DU MAIRE
385
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Conception décors de scène enr. : | |
| Décoration - soirée hommage des bénévoles | 60,00 |
| Club de photo mauricien inc. : | |
| Subvention - projet culturel | 1 000,00 |
| Polyvalente secondaire De-La-Salle : | |
| Location de piscine pour sauveteurs d'été | 82,05 |
| Productions Specta inc. : | |
| Cachets des artistes, personnel et services - Grands prix culturels | 3 255,18 |
| Clé pour incubateur culturel et service de café pour 2 réunions | 122,05 |
| Personnel d'accueil et technique et autres services - "Les arts et la ville" | 762,19 |
| Personnel d'accueil et technique - Gala la "Plume d'or" | 70,50 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| LPM Supérieur inc. | 205,28 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 244,16 |
| Bibli-O-Coeur : | |
| Achat de signets | 70,00 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 1 305,80 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Polyvalente de Charlesbourg : | |
| Rabais sur carburant pour cours de formation "Information aérienne et pilotage" | 740,71 $ |
| Maheu & Maheu inc. : | |
| Service antiparasitaire - mai à juin 1995 | 77,70 |
| Restaurant Le Pilote enr. : | |
| Buffets - 2 réunions de la Corporation régionale de l'aéroport de Trois-Rivières | 105,98 |
| Atelier des Vieilles Forges : | |
| Entretien ménager - avril 1995 | 168,00 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1995

| | |
|---|---|
| Bérubé, Raymond : | |
| Animateur en loisirs - Loisirs 313 km - du 1er mars au 29 mai 1995 | 87,64 |
| Bessette, Madeleine : | |
| Bibliothécaire - Bibliothèque | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| 10 sorties | 30,00 |
| Boisvert, Henri-Paul : | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 714 km | 199,92 |
| Boucher, Réjean : | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics | |
| 1 101 km - mai 1995 | 300,22 |
| Frais de déplacement - Montréal - Salon industriel de la maintenance et de l'ingénierie | 86,10 |
| Montréal - programme de perfectionnement des cadres "La maintenance préventive" | 369,06 |
| Gilles Brouillette : | |
| Programmeur - Informatique | |
| 41 sorties - du 6 octobre 1994 au 1er juin 1995 | 123,00 |
| Bruneau, Roger : | |
| Urbaniste - Urbanisme | |
| 15 sorties - avril 1995 | 45,00 |
| 51 km - avril 1995 | 14,28 |
| Chartrand, Jacques : | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 473 km | 132,44 |
| Deshaies, Guylaine : | |
| Surveillante - Loisirs | |
| 127 km | 35,56 |
| Fournier, Normand : | |
| Technicien en système d'information - Services techniques | |
| 134 km | 37,52 |
| Fraser, Dominic : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 074 km | 300,72 $ |
| Gauthier, Denis : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 180 km | 330,40 |
| Gendron, Fernand : | |
| Directeur des Travaux publics | |
| 1 855 km - montant maximum | 450,00 |
| Jacob, Luc : | |
| Programmeur - Informatique | |
| 25 sorties - du 4 avril au 31 mai 1995 | 75,00 |
| Lafond, André : | |
| Journalier - Travaux publics | |
| 6 sorties | 18,00 |
| Lampron, Martin : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 945 km | 408,45 |

INITIALES DU MAIRE 387 INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Paquin, Maurice : | |
| Technicien évaluation III - Évaluation | |
| 49 sorties - du 16 janvier au 27 avril 1995 | 147,00 |
| 222 km - du 30 janvier au 28 mars 1995 | 62,16 |
| Rousseau, Robert : | |
| Chef de section - bâtiments - Travaux publics 921 km | 257,88 |
| Roy, Ginette : | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 28 sorties | 84,00 |
| Roy, Stéphane : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 268 km | 75,04 |
| Turcotte, Jean-François : | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 227 km | 63,56 |
| Vachon, Guy : | |
| Mécanicien entretien - Travaux publics | |
| 21 sorties | 63,00 |
| Verville, André : | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 44 sorties | 132,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Pierre-Paul Cormier : | |
| Repas - 3 personnes - réunion préparatoire rencontre cols bleus | 40,14 |
| Jacques Genest : | |
| Séminaire des usagers du Centre de renseignements policiers du Québec à l'hôtel Delta | 42,50 |
| Jacques Goudreau : | |
| Québec - rencontre villes-centres | 118,11 $ |
| Alain Léveillée : | |
| Montréal - cours "Analyse orientée objet" | 195,40 |
| David Mageau : | |
| Repas - Montréal - interrogatoire d'un suspect | 12,00 |
| Serge Thibodeau : | |
| Repas avec témoin et procureur | 12,00 |
| Repas avec témoin et procureur | 12,00 |
| Jacques Vadeboncoeur : | |
| Repas avec témoin et procureur | 12,00 |
| Repas avec témoins de cour | 12,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
388
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 299,82 |
| Jean-Guy Gervais | 283,61 |
| Jean Hélie | 114,14 |
| Alain Léveillée | 37,96 |
| Gilles Poulin | 117,86 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 3 juin 1995 | 358 444,44 |
| TOTAL | 475 789,69 $ |

Pour la semaine se terminant le 17 juin 1995

| | |
|---|---|
| Aubin réfrigération inc. : Réparation d'air climatisé - marina et quartier général | 2 027,42 $ |
| Beauchamp, Labbé et associés inc : Droits d'agence - livraison des programmes RÉPARACTION et PRIL+ - 6e paiement - Urbanisme | 3 514,37 |
| Bis remorquage enr. : Frais de remorquage - du 29 mai au 2 juin 1995 - Sécurité publique | 136,76 |
| Frais de remorquage - du 20 avril au 5 juin 1995 - Cour municipale | 148,14 |
| Jean Bolduc : Remboursement de frais de scolarité (50 % de 214 $) | 107,00 |
| Jules Bourassa : Achat de pierre et de poussière de pierre - Travaux publics | 2 101,23 $ |
| Bureau en gros : Service de photocopies - Sécurité publique | 136,75 |
| Publications CCH/FM : Abonnement au Guide canadien de gestion de la paie - du 1er juillet 1995 au 1er juillet 1996 - Trésorerie | 347,75 |
| Mise à jour Loi des cités et villes - 1er août 1995 au 1er août 1996 - Trésorerie | 304,95 |
| Centre patronal de SST : Inscription au cours "Contestation II : aspects pratiques d'une audition" - Ressources humaines | 170,93 |
| Les Clôtures 04 enr. : Clôture mitoyenne - 280, rue Ringuet - Permis | 430,20 |

INITIALES DU MAIRE
389
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Comsep Buffet Bouff'elles :<br>Buffet - comité de travail loisir et culture | 42,87 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières :<br>Cours "Sécurité incendie Bloc A" - 9 candidats - Sécurité publique | 615,36 |
| Conception Décors de scène :<br>Décor - fête des bénévoles - Relations publiques | 250,00 |
| Martin Fleurent enr. :<br>Travaux d'horticulture - paiement no 4 | 4 968,00 |
| Industries Fortier ltée :<br>Achat de bases, têtes, joints puisards - Travaux publics | 1 557,77 |
| La Bonne fourchette enr. :<br>Buffet - réunion comité consultatif d'urbanisme | 88,20 |
| Ronald Fournier :<br>Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 est - paiement no 3 | 2 969,67 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 3 | 1 134,22 |
| Studios Gosselin :<br>Finition de photos - Sécurité publique | 226,00 |
| Réjean Guimond :<br>Clôture mitoyenne - 4040, rue Pagé - Permis | 702,50 |
| Guimond électrique inc. :<br>Relocalisation de poteaux - patinoire parc Pie-XII - Travaux publics | 391,27 |
| Déplacement de base de ciment - Travaux publics | 1 482,21 |
| Hydro-Québec :<br>Ajout de deux luminaires rue Maurice-L.-Poulin - Travaux publics | 2 137,80 |
| Injection EDM :<br>Trottoirs, bordures, entrées charretières 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 27 933,43 $ |
| Institut carrière et développement ltée :<br>Inscription au cours "Analyse orientée objet" - Informatique | 905,94 |
| Laverdure :<br>Service de buanderie - mai 1995 - Atelier mécanique, Permis, Aéroport, Greffe & archives, Imprimerie, Bâtisses et parcs, Magasin | 495,29 |
| L.G. rénovation inc. :<br>Réparation de porte - Sécurité publique | 661,21 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

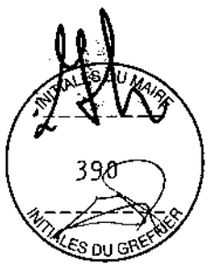




| | |
|---|---|
| Déneigement Maska inc. : | |
| Remise de retenue - déneigement zone 2 | 850,00 |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 2 | 2 001,76 |
| Les Entreprises Mélançon : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 ouest - paiement no 3 | 2 040,49 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 3 | 1 793,04 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 4 | 554,99 |
| Médiacom inc. : | |
| Panneaux publicitaires - janvier, février et mars 1995 (banlieue) - avril et mai 1995 (autoroute) - Relations publiques | 997,10 |
| MRC de Francheville : | |
| Quote-part 1995 - 2e versement de 3 | 39 599,14 |
| Multi-services Langevin enr. : | |
| Nettoiement printanier des dépôts à neige - paiement no 1 | 8 608,28 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - du 31 mai au 3 juin 1995 - Sécurité publique | 56,63 |
| Le Nouvelliste : | |
| Avis (heures d'ouverture) | 225,63 |
| Jean-Yves Ouellet : | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 214 $) | 107,00 |
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - Conseil du 5 juin 1995 | 307,90 |
| Danielle Pelletier : | |
| Achat d'un billet - bien-cuit Raynald Cloutier | 30,00 |
| P.L. paysagistes inc. : | |
| Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 1 - retenue 10 % | 7 087,22 |
| Pluritec ltée : | |
| Expertise scène mobile place de l'hôtel de ville - Travaux publics | 341,87 |
| Publi Design inc. : | |
| Identification des casques protecteurs (vélo) et modification à des plaquettes de signalisation - Sécurité publique | 233,61 $ |
| Cerberus pyrotronics inc. : | |
| Remplacement de filtre sur système d'incendie - Sécurité publique | 227,90 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 4 | 8 710,72 |

INITIALES DU MAIRE
391
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Le Roi mauricien des habits inc. : Réparation de ceinture et de pantalon - Sécurité publique | 13,68 |
| Sautess enr. : Réparation de moteurs de circulation d'eau chauffage (quartier général), moteur de ventilation (Travaux publics) et moteur de climatisation (Maison des vins) | 211,73 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : Vidange de fosses septiques | 1 158,00 |
| Séminaire St-Joseph : Annonce publicitaire - album de finissants - Relations publiques | 45,00 |
| Laboratoires Shermont inc. : Construction de bordures - printemps 1995 - paiement no 1 | 372,63 |
| Simard Beaudry inc. : Asphalte - Travaux publics | 3 032,09 |
| Construction SRB : Sciage de bordures 1995 - paiement no 5 | 488,87 |
| Électronique sécurité Thomas limitée : Réparation de cinémomètre - Sécurité publique | 380,31 |
| Verdure de demain inc. : Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 3 | 1 919,43 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 - paiement no 3 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse - terrain de balle | 170,25 |
| Coupe de pelouse - terrain de soccer | 501,40 |
| Jean-Jacques Vézina : Pompier volontaire - téléphone et surveillance du poste - mai 1995 - Sécurité publique | 62,00 |
| Consultants VFP inc. : Honoraires - restauration des tunnels Laviolette et Lavérendrye - paiement no 1 | 14 026,93 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Trudel & associés | 37,27 |

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGAR

| | |
|---|---|
| Jacques Gauthier | 1 540,00 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Aigles de Trois-Rivières inc. : | |
| Muffins, beignes, café et liqueurs - bénévoles - Action verte | 35,60 |
| Clôtures Cambrek inc. : | |
| Clôture - terrain de balle St-Sacrement | 1 316,18 |
| Les Nouveaux Compagnons inc. : | |
| Spectacle d'ouverture - week-end culturel | 336,39 |
| Cogeco Radio-télévision inc. : | |
| Profil vidéo - soirée Grands prix culturels | 638,14 |
| Comité de gestion de l'incubateur culturel : | |
| Subvention (incubateur) - 1er versement | 1 332,50 |
| Subvention pour le service téléphonique (7 mois) - incubateur | 450,00 |
| Communications Le Rocher inc. : | |
| Contrat d'entretien du système de radiocommunication - mai 1995 | 44,79 |
| SODEM : | |
| Animation de la démarche du forum loisir 1995 | 2 279,10 |
| Productions Specta inc. : | |
| Subvention - gestion (spectacles) - 1er versement de 3 | 30 000,00 |
| Subvention - gestion estivale | 26 400,00 |
| Union des municipalités du Québec : | |
| Inscription au Grand forum de la gestion municipale | 313,38 |
| UQTR : | |
| Bon de reproduction | 62,68 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Froma-Dar | 53,60 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 311,04 |
| Services d'abonnement Canebsco Ltée : | |
| Abonnement à des périodiques | 41,91 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 313,78 |
| Distribution Domino : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 242,79 $ |

INITIALES DU GREFFIER
393
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Périodica : | |
| Abonnement à des périodiques | 51,23 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 410,12 |
| Trend Music Group : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 174,87 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 2 112,50 |
| La Bande Dessinerie | 171,90 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 388,45 |
| Librairie Poirier inc. | 419,92 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Baril, Roger : | |
| Chef de service - matériel roulant - Travaux publics | |
| 149 km - du 2 février au 22 mai 1995 | 41,72 |
| Frais de déplacement - Blainville - démonstration de système de freins anti-blocage pour camions | 89,04 |
| Daviau, André : | |
| Chef technicien - Services techniques | |
| 88 km - mai 1995 | 24,64 |
| Desjardins, Serge : | |
| Chef de service - Usine de traitement d'eau - Travaux publics | |
| 307 km - mai 1995 | 85,96 |
| Galarneau, Maurice : | |
| Technicien génie civil I - Services techniques | |
| 423 km - mai 1995 | 118,44 |
| Genest, André : | |
| Opérateur 8 - Usine de traitement d'eau | |
| 440 km - juin 1995 | 123,20 |
| Hamelin, Renald : | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 1 098 km - mai 1995 | 282,60 |
| Larouche, Michel : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 688 km - mai 1995 | 391,65 |
| Lefebvre, Michel : | |
| Régisseur programmes communautaires - Loisirs | |
| 613 km - du 2 mars au 12 juin 1995 | 171,64 |
| Plamondon, Guy : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 429 km - mai 1995 | 120,12 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

**LUNDI LE 19 JUIN 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Gilles Colas: | |
| Montréal - Régie du bâtiment du Québec | 79,80 $ |
| Guy Dessureault: | |
| Dîner - enquête | 12,00 |
| Michel Fortin: | |
| Souper (2) - perquisition avec mandat | 30,00 |
| Jacques Goudreau: | |
| Québec - rencontre villes-centres | 96,58 |
| Serge Hamel: | |
| Montréal - IBM - migration vers la version 3 des AS/400 | 90,95 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 113,47 |
| Jean-Guy Gervais | 82,50 |
| Fernand Lachance | 64,50 |
| Richard Marchand (fonds de change) | 60,00 |
| André Marcil | 1 076,33 |
| Louise Rouleau (augmentation du fonds de change) | 100,00 |
| Louise Valois (augmentation du fonds de change) | 100,00 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le | 363 970,65 |
| TOTAL | 590 262,54 $ |
| GRAND TOTAL | 1 066 052,23 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-377**

**Mandat à la compagnie "Aqua Data inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Latour

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs conseils "Aqua Data inc." pour qu'elle réalise une étude sur l'état des réseaux d'égout et qu'elle prépare un diagnostic sommaire sur l'état des conduites qui les composent.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 38 800 $ (taxes incluses) à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-378**

**Grand Forum de la gestion municipale**

IL EST PROPOSÉ PAR : Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue les treize membres du Conseil au Grand Forum de la gestion municipale qui se tiendra à Trois-Rivières les 5 et 6 octobre 1995 sous les auspices de l'Union des municipalités du Québec et qu'elle assume leurs frais d'inscription (275 $ par personne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Maire Greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
396
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 juillet 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
(M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
(M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Daniel Perreault, le 6 mars 1995.)

4. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

5. Règlement autorisant des travaux de correction aux réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Pierre A. Dupont, le 18 avril 1995.)

6. Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est décrétant un emprunt à cet effet.
(M. Michel Legault, le 1er mai 1995.)

7. Règlement autorisant l'achat et l'installation de systèmes RIL et PAPI, la réfection de la voie de circulation "Alpha" et de l'aire de manoeuvre, la réfection et l'éclairage de la voie de circulation "Bravo" et son élargissement jusqu'au hangar de la compagnie "Trois-Rivières Techni-Paint (Canada) inc.", l'aménagement d'un

INITIALES DU MAIRE
397
INITIALES DU GREFFIER

stationnement pavé et éclairé pour aéronefs et décrétant un emprunt à cet effet .
(M. Henri-Paul Jobin, le 19 juin 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-379**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 juillet 1995.

(signé) Gilles Latour

---

**AVIS DE MOTION 95-380**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget supplémentaire 1995 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 juillet 1995.

(signé) André Noël

---

**AVIS DE MOTION 95-381**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur le stationnement des véhicules routiers sur les terrains du Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 juillet 1995.

(signé) André Noël

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

398

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-382**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 19 juin 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 19 juin 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil du 19 juin 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-383**

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Serge Parent

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-384**

**Règlement 1310.3 (1995) modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 février 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

INITIALES DU MAIRE
399
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Roland Thibeault

APPUYÉ PAR: André Lamy

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1310.3 (1995) modifiant le règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières afin de, notamment, satisfaire à certaines exigences techniques de Revenu Canada Impôt et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-385**

**Règlement 1372.1 (1995) modifiant le règlement 1372 (1995) accordant une subvention aux fins de la démolition de bâtiments irrécupérables, impropres à leur destination ou incompatibles avec leur environnement afin d'augmenter de 10 000,00 $ à 25 000,00 $ la somme affectée à ce programme d'aide financière et le montant de l'emprunt décrété au fonds de roulement**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 juin 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1372.1 (1995) modifiant le règlement 1372 (1995) accordant une subvention aux fins de la démolition de bâtiments irrécupérables, impropres à leur destination ou incompatibles avec leur environnement afin d'augmenter de 10 000,00 $ à 25 000,00 $ la somme affectée à ce programme d'aide financière et le montant de l'emprunt décrété au fonds de roulement et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
400
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 JUILLET 1995

SÉANCE ORDINAIRE

---

**RÉSOLUTION 95-386**

**Règlement 1395 (1995) approuvant le règlement no 53 (1995) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 juin 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1395 (1995) approuvant le règlement no 53 (1995) de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-387**

**Règlement 1396 (1995) autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet 1 325 000,00 $**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: André Noël

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1396 (1995) autorisant l'enfouissement de fils dans le vieux Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet 1 325 000,00 $ et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE
401
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉSOLUTION 95-388**

**Bail avec la Société Canadienne des Postes (ptie 742-7 Cité T.-R. --- terrain vacant situé au sud-ouest de la rue des Casernes)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir entre la Ville et la Société canadienne des postes;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de louer, pendant une durée minimum de 20 ans, de cette société fédérale, un terrain vacant que la Ville entend aménager pour en faire un parc décoratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Lamy

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la Société canadienne des postes, moyennant un loyer d'un dollar, l'immeuble suivant:

> Une partie du lot 742-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Sans bâtiment.
>
> Ce terrain peut être plus amplement décrit comme suit: en partant d'un point "1" situé à l'intersection des limites sud-ouest du lot 742-8 (rue des Casernes) et nord-ouest du lot 742-1, on suit une ligne ayant un gisement de 220°27'12" sur une distance de 38,23 mètres jusqu'à un point "2". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 272°47'50" sur une distance de 15,97 mètres jusqu'à un point "3". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 227°58'32" sur une distance de 2,18 mètres jusqu'à un point "4". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 292°57'38" sur une distance de 10,64 mètres jusqu'à un point "5". De là, on suite une ligne ayant un gisement de 20°32'59" sur une distance de 42,06 mètres jusqu'à un point "6". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 344°24'09" sur une distance de 17,87 mètres jusqu'à un point "7". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 20°07'41" sur une distance de 7,49 mètres jusqu'à un point "8". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 133°48'43" sur une distance de 54,92 mètres jusqu'au point de départ "1".
>
> Ce terrain est borné vers le nord-est par le lot 742-8 (rue des Casernes); vers le sud-est, par le lot 742-1; vers le sud et le sud-est, par une autre partie du lot 742-7; vers le sud-ouest par le lot 4016; vers le nord-ouest et l'ouest, par une autre partie du lot 742-7.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Il contient en superficie 1784,1 mètres carrés.

Ce terrain est celui qui est renfermé à l'intérieur du liséré rouge apparaissant sur le plan préparé le 12 juin 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 914 de ses minutes.

Que cet immeuble soit ainsi loué pour une période de 20 ans débutant à la date de la signature du bail annexé à la présente résolution, celui-ci devant se renouveller automatiquement, aux mêmes conditions, pour des périodes successives de 5 ans, à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre un avis écrit à l'effet contraire au moins 30 jours avant l'expiration de son terme initial ou de tout renouvellement.

Que la Ville s'engage à l'égard de ladite Société à n'utiliser l'immeuble loué qu'à des fins touristiques, historiques et culturelles et à y effectuer les travaux prévus au plan intitulé "Aménagement des espaces publics de l'arrondissement historique de Trois-Rivières - LE PLATON" préparé par la firme d'architectes Marie-Claude Robert et associés en décembre 1994 sous le numéro PAY-11.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-389**

**Expropriation de lisières de terrains appartenant à Jacques Lalonde et autres**

ATTENDU qu'aux termes du règlement 1379 (1995) qu'il a édicté lors de la séance qu'il a tenue le 6 mars 1995, le Conseil a décrété l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre la rue Bergeron et le boulevard Hamelin;

ATTENDU qu'aux termes du règlement 1382 (1995) qu'il a édicté lors de la séance qu'il a tenue le 20 mars 1995, le Conseil a décrété l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que pour réaliser les travaux permettant à la Ville de concrétiser ces projets, il est nécessaire d'acquérir des lisières de terrain qui seront utilisées à ces fins;

ATTENDU que les personnes qui sont propriétaires desdites lisières ont refusé la proposition que la Ville leur a faite pour s'en porter acquéreur de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières entame des procédures d'expropriation contre les personnes ci-après identifiées dans le but d'acquérir

le but d'acquérir les lisières de terrain leur appartenant, qui sont nécessaires à l'élargissement de ces deux tronçons du boulevard des Forges, lesquelles sont décrites et montrées dans les documents mentionnés en regard de leur nom qu'a préparés Claude Juteau, arpenteur-géomètre, et dont des copies certifiées conformes demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

| Nom(s) du(des) propriétaire(s) | Immeuble(s) visé(s) | Date et numéro de la minute de la description technique et du plan préparés par Claude Juteau, arpenteur-géomètre |
|---|---|---|
| Jacques Lalonde et al. | Partie du lot 1119-1 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #871 |
| René Lacombe | Partie des lots 1119-2, 1119-3 et 1119-4 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #872 |
| Les Immeubles de Montesquieu inc. | Partie du lot 1119-5 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #873 |
| Angèle Houle Balleux | Partie du lot 1119-6 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #874 |
| Bernard Diotte | Partie du lot 1119-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #875 |
| Roch Parent | Partie du lot 1119-8 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #876 |
| Médi-Vac inc. | Partie du lot 1119-9 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #877 |
| Jeannine Girard | Partie du lot 1119-10 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 16 décembre 1994 Minute #878 |
| Aliment-O-Soir 1988 inc. | Partie du lot 1119-11 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 24 janvier 1995 Minute #879 |
| Luc Clément | Partie du lot 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières | 15 février 1995 Minute #886 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter, pour et au nom de la Ville, une requête en expropriation en ce sens devant le tribunal compétent et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-390**

**Expropriation d'une parcelle et de huit lisières de terrains appartenant à René Lacombe et autres**

ATTENDU qu'aux termes du règlement 1382 (1995) qu'il a édicté lors de la séance qu'il a tenue le 20 mars 1995, le Conseil a décrété

l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que pour permettre la réalisation des travaux devant permettre à la Ville de concrétiser ce projet, il est nécessaire de déplacer une borne-fontaine et des fils électriques aériens et d'acquérir une servitude réelle à ces fins sur une parcelle et huit lisières de terrain;

ATTENDU que les personnes qui sont propriétaires de ladite parcelle et desdites lisières de terrain ont refusé la proposition que la Ville leur a faite pour acquérir cette servitude de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières entame des procédures d'expropriation contre les personnes ci-après identifiées dans le but d'acquérir des servitudes réelles pour déplacer une borne-fontaine et des fils électriques aériens sur la parcelle et les lisières de terrain leur appartenant, lesquelles sont décrites et montrées dans les documents mentionnés en regard de leur nom qu'a préparés Claude Juteau, arpenteur-géomètre, et dont des copies certifiées conformes demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

| **Nom(s) du(des) propriétaire(s)** | **Immeuble(s) visé(s)** | **Date et numéro de la minute de la description technique et du plan préparés par Claude Juteau, arpenteur-géomètre** |
|---|---|---|
| René Lacombe | Partie du lot 1119-2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 31 janvier 1995<br>Minute #884 |
| René Lacombe | Partie du lot 1119-4 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995<br>Minute #910 |

| | | |
|---|---|---|
| Les Immeubles Montesquieu inc. | Partie du lot 1119-5 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #910 |
| Angèle Houle Balleux | Partie du lot 1119-6 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #911 |
| Bernard Diotte | Partie du lot 1119-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #911 |
| Roch Parent | Partie du lot 1119-8 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #912 |
| Médi-Vac inc. | Partie du lot 1119-9 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #912 |
| Médi-Vac inc. | Partie du lot 1119-9 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #913 |
| Jeannine Girard | Partie du lot 1119-10 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières | 10 mai 1995 Minute #913 |

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit mandaté pour présenter, pour et au nom de la Ville, une requête en expropriation en ce sens devant le tribunal compétent et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-391**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Terrassement Quatre Saisons inc.", au montant de 9 525,12 $, pour la peinture de 264 bornes-fontaines (projet 95-0026) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-22-3-440;

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 249 990,00 $, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'intersection de la rue Bellefeuille et du boulevard des Récollets et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

afférent conditionnellement à la signature d' un acte de servitude d'aqueduc et d'égouts à être consenti à la Ville par les compagnies "Gestion Alain Bellerive inc." et "Le Groupe-Rona Dismat inc.", le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1392 (1995);

- la proposition de la compagnie "Aménagements Pluri-Services inc.", au montant de 338 795,63 $, pour la construction d'une digue, d'un fossé et d'un bassin de rétention dans l'emprise d'une ligne de transmission d'énergie appartenant à Hydro-Québec et la réalisation des travaux connexes (projet 94-0173) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à l'approbation du règlement 1388 (1995) par le ministre des Affaires municipales du Québec, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles audit règlement;

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 589 425,00 $ pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une nouvelle partie de la rue Gilles-Lupien et la réalisation des travaux relatifs à la fondation de celle-ci (projet 94-0150) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1380 (1995);

- la proposition de la compagnie "Construction Yvan Boisvert inc.", au montant de 603 841,25 $, pour l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre la rue Bergeron et le boulevard Hamelin (projet 94-0148) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Construction R. Bérubé inc.", au montant de 189 850,00 $, pour la réfection du tunnel Lavérendrye (projet 95-0012) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponbiles au règlement 1386 (1995);

- la proposition de la compagnie "Desbiens Techni-Services inc.", au montant de 134 999,69 $, pour l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père Marquette et de la Terrière (projet 94-0021) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995);

- la proposition de la compagnie "Les constructions et pavages Continental division du groupe Devesco ltée", au montant de 187 886,78 $, pour le pavage d'une nouvelle partie de la rue Gilles-Lupien, des rues François-Marguerie, De Casson, de Brouage, de Honfleur, de Mortagne et de Saumur (projet 95-0018) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements suitvants:

  - nouvelle partie de la rue Gilles-Lupien, rue François-Marguerie et rue De Casson: 78 352,61 $ au règlement 1306 (1993);

  - rues de Brouage, de Honfleur, de Mortagne et de Saumur: 109 534,17 $ au règlement 1346 (1994);

- la proposition de la compagnie "Maurice Couture ltée", au montant de 13 109,00 $, pour la construction d'un dépôt (1er étage) et

l'aménagement d'un atelier photographique (2e étage) à l'intérieur du centre culturel (projet 95-0042) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1340 (1994);

- la proposition de la compagnie "Entreprise de pavage Dion inc." , au montant de 31 876,50 $, pour le scellement de fissures dans le pavage de certaines rues (projet 95-0064) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:

  - 30 000,00 $ à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

  - 1 876,50 $ à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-22-1 du budget;

- la proposition de la compagnie "Technic Alarme inc.", au montant de 53 838,69 $, pour la fourniture et l'installation de systèmes d'alarme contre l'incendie à être installés dans l'édifice des travaux publics, l'hôtel de ville et le centre culturel (projet 95-0090 et 95-0091) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1362 (1994);

- la proposition de la compagnie "H.-Ls. Lessard Electrique inc.", au montant de 162 107,82 $, pour la fourniture et l'installation d'une génératrice de 750 KVA à l'usine de traitement d'eau (projet 95-0080) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Hydrotope ltée", au montant de 161 696,00 $, pour la fourniture et l'installation de 3 débitmètres à l'usine de traitement d'eau (projet 95-0016) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995) et le produit équivalent qu'elle propose pour les débitmètres ne devant être accepté que s'il est effectivement équivalent et que si elle accorde un crédit de 6 000 $ pour celui-ci;

- la proposition de "Service d'entretien Michel Nérin enr.", au montant de 28 060,32 $, pour l'entretien ménager, du 1er août 1995 au 31 juillet 1996 inclusivement, de l'édifice des travaux publics et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponbiles au poste 02-12-37-1-440 du budget;

- les propositions des compagnies "Pépinières Brossard inc." et "Pépinière Cramer inc." pour la fourniture d'environ 300 arbres en pot de six essences différentes, les propositions des compagnies "Québec Multiplants inc." et de "Pépinière Abbotsford inc." pour la fourniture d'environ 1 200 d'arbustes en pot de dix essences différentes, la proposition de "Pépinière St-Michel enr." pour la fourniture d'environ 6 000 plants de

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

fleurs vivaces de dix essences différentes, la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc." pour la fourniture de 10 800 bulbes de fleurs de quatre espèces différentes et la proposition de la compagnie "Floriculture Gauthier inc." pour la fourniture d'environ 1 400 sacs de terre de trente litres et qu'elle leur adjuge les contrats afférents, le tout aux prix et suivant les spécifications fournies dans le document adressé au greffier le 26 juin 1995 par le chef du Service de l'approvisionnement, M. André Marcil, et qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, tous ces biens devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1373 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-392**

**Paiement de réclamations**

Considérant les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : Serge Parent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 413,86 $ à "Lajoie, Beaudoin, Héon, société d'avocats" et une somme de 42 000,00 $ à "Assurances générales des Caisses Desjardins inc.", pour l'indemnité que cette dernière a versée à Yvette St-Louis Lebeuf pour les dommages occasionnés le 16 janvier 1992 au bâtiment situé au 10, 10A et 10B de la rue de la Ferté à Cap-de-la-Madeleine;

- une somme de 199,41 $ à Raymond Trudel, pour les dommages occasionnés le 13 janvier 1995 à sa propriété du 2003 de la rue Royale lors de la réalisation de travaux de déneigement;

- une somme de 800,00 $ à François Jacob, pour les dommages occasionnés le 20 mars 1995 à sa propriété du 562 de la rue de Niverville par le bris d'une conduite d'aqueduc située à proximité de celle-ci;

- une somme de 300 $ à Lynn Langlois, pour les dommages occasionnés le 8 mai 1995 à sa propriété du 4295 du boulevard Chanoine-Moreau lors d'une opération policière;

- une somme de 256,12 $ à Luc Jacob, pour les dommages occasionnés le 15 juin 1995 à sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare.

Que toutes ces sommes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-000-0-002 (fonds d'auto-assurance).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE
409
INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-393**

**Appropriation d'une somme de 3 500,00 $ au "fonds pour réserve parcs et terrains de jeux"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document décrivant et estimant des travaux visant à améliorer le drainage d'une partie du parc linéaire (piste cyclable) située à proximité de la rue Père-Marquette;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières réalise les travaux décrits et estimés dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (dossier du Service des travaux publics #95-0074) et qu'elle autorise une dépense à cet effet de 3 500,00 $ à être payée à même une appropriation d'une telle somme au fonds réserve pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-394**

**Subvention spéciale de 27 000,00 $ à la "Corporation pour le développement de l'île St-Quentin"**

ATTENDU que la Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin est une personne morale de droit privé légalement constituée suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

ATTENDU qu'aux termes d'une entente intervenue entre elles le 5 juillet 1994, la Ville a mandaté cette corporation pour gérer le parc qu'est l'Ile St-Quentin;

ATTENDU que cette entente est toujours en vigueur;

ATTENDU que cette organisme cherche à obtenir de l'aide financière de différents partenaires pour payer les coûts de construction d'une passerelle de 730 mètres de longueur et de 2 mètres de hauteur dans un boisé situé au nord de l'Ile St-Quentin;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse à la Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin une subvention spéciale de 27 000 $ pour l'aider à payer la construction de ladite passerelle, cette subvention devant être payée à même une appropriation à cet effet au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-395**

**Désignation du maire suppléant**

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant.

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Latour

APPUYÉ PAR: Michel Legault

ET RÉSOLU:

Que M. le conseiller Roland Thibault soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 6 novembre 1995 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-396**

**Prolongation du protocole d'entente intervenu avec "Les Productions Specta inc."**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 90-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 15 février 1993, le Conseil a approuvé et a autorisé la signature d'un protocole d'entente par lequel la Ville confiait à la compagnie "Les Productions Specta inc.":

- la gestion des services aux usagers et à la clientèle de la salle J.-Antonio-Thompson et du centre culturel;

- la production, la réalisation et la mise en marché de la programmation du Service des affaires culturelles en matière de diffusion de spectacles et d'expositions;

- l'entretien ménager de la salle J.-Antonio-Thompson, du centre culturel, de la bibliothèque Gatien Lapointe et du Parc portuaire;

- le soin de soutenir diverses activités du Service des affaires culturelles;

ATTENDU que ce document a effectivement été signé le 16 février 1993;

ATTENDU qu'il est échu depuis le 1er janvier 1995;

ATTENDU que, dans une lettre qu'il lui a adressée le 8 juin 1995, le président de cette compagnie, M. Pierre Babin, a proposé à M. le maire Guy LeBlanc de prolonger le protocole d'entente jusqu'au 31 décembre 1995 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR: Daniel Perreault

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
411
INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières donne suite à l'offre formulée par M. Pierre Babin, président de "Les Productions Specta inc.", et que, par conséquent, elle accepte de prolonger, à toutes fins que de droit et aux mêmes conditions, du 1er janvier au 31 décembre 1995 inclusivement le protocole intervenu entre elles le 16 février 1993.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-397**

**Nomination de deux personnes**

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- M. Stéphane Delisle à un poste de policier-pompier permanent au sein du Service de la sécurité publique, qu'elle l'assujettisse à une période d'essai de douze mois conformément à la clause 2.03 de la convention collective de travail qui lui est applicable et à l'obligation de maintenir son domicile sur le territoire de la ville, qu'il bénéficie, pendant cette période,des dispositions de la clause 2,04 de ladite convention, et qu'il n'obtienne le statut d'employé permanent que si sa période d'essai s'avère concluante;

- M. René Pratte à un poste d'agent de liaison au sein du Service de la sécurité publique et qu'elle l'assujettisse à une période d'essai de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-398**

**Demande de projet de création d'emplois à Emploi et Immigration Canada**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "demande de projet de création d'emplois (A.-c.)" à être présentée à Emploi et Immigration Canada en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurane-chômage (L.R.C. 1985, c. U-1);

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU :

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande, qu'elle en accepte la responsabilité et qu'elle autorise sa présentation à Emploi et Immigration Canada afin de créer, pendant 20 semaines, sept emplois pour compléter la conversion des fichiers manuels de la bibliothèque Gatien-Lapointe en base de données informatisées.

Que la conseillère en gestion des ressources humaines au sein du Service des ressources humaines, Mme Colette Parent, soit et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tous documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-399**

**Adhésion au "Réseau québécois de Villes et Villages en santé"**

ATTENDU que la Ville désire promouvoir, avec équité et partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que les décisions prises par la Ville en matière d'habitation, de culture, de loisirs, d'environnement et de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens;

ATTENDU qu'une approche multisecteurielle et concertée dans la communauté trifluvienne peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens;

ATTENDU que l'administration de Trois-Rivières désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens de son territoire tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissance les efforts et le travail de ses partenaires;

ATTENDU que la Ville veut favoriser la participation de ses citoyens dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

ATTENDU qu'il est important que la Ville assume le leadership d'une municipalité en santé;

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de la vie de leur population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Chrystiane Thibodeau

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour partager ses expériences avec d'autres municipalités et qu'elle acquitte les frais d'adhésion de 250 $ à cet effet à même les fonds disponibles au poste 02-11-11-1-493 du budget;

INITIALES DU MAIRE
413
INITIALES DU GREFFIER

- fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, de politiques favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-400**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 24 juin et 1er juillet 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour la semaine se terminant le 24 juin 1995

| | |
|---|---|
| Groupe Admari inc. : | |
| Préposés aux stationnements - mai 1995 - Cour municipale | 4 848,71 $ |
| Albatros 04 : | |
| Don suite au décès de Roland Genest | 50,00 |
| Aqua Data inc. : | |
| Inspection bornes d'incendie - paiement no 2 - retenue 10 % | 42 100,68 |
| Les Services d'arbitrage de Berthier inc. : | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 992,02 |
| Association québécoise des agents du bâtiment inc. : | |
| Inscription au 28e colloque - Permis | 564,08 |
| Aubin réfrigération inc. : | |
| Réparation de compresseur de climatiseur - Travaux publics | 153,53 |
| Inspection et démarrage de climatiseur - édifice François-Nobert | 995,18 |
| Automobiles Bernier & Crépeau ltée : | |
| Achat de 2 automobiles neuves 1995 - Sécurité publique | 31 349,02 |
| Béton Trois-Rivières : | |
| Béton et béton à remblai - Travaux publics | 594,85 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 30 mai au 12 juin 1995 - Sécurité publique | 951,62 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

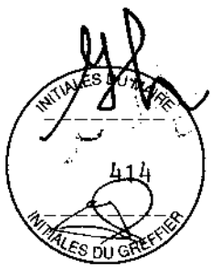




| | |
|---|---|
| Pierre Boucher : | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 90 $) | 45,00 |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 130 $) | 65,00 |
| Jules Bourassa : | |
| Achat de pierre et de poussière de pierre - Travaux publics | 4 711,03 |
| Publications CCH/FM : | |
| Abonnement au Code du travail - août 1995 à août 1996 - Ressources humaines | 438,70 |
| Protection incendie CFS : | |
| Inspection et réparation de cylindres - Sécurité publique | 61,57 |
| Maurice Couture ltée : | |
| Clôture mitoyenne - 1640, rue de la Girardière - Permis | 734,80 |
| Clôture mitoyenne - 1660, rue de la Girardière - Permis | 1 042,40 |
| Consultants Falardeau & associés ltée : | |
| Honoraires - révision de la synchronisation des feux de circulation rue St-Maurice - Travaux publics | 1 268,89 $ |
| Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières : | |
| Pochettes de presse et cartes postales - Relations publiques | 364,66 |
| Cooke et fils enr. : | |
| Réparation de serrure - estrade de courses | 38,18 |
| Emco Supply : | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 2 451,25 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 5 | 2 760,00 |
| Flageol photo enr. : | |
| Développement de photos - Sécurité publique | 54,13 |
| La Bonne fourchette enr. : | |
| Buffet - 17 personnes - Sécurité publique | 168,65 |
| Bobby Fortin : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 34,19 |
| Floriculture Gauthier inc. : | |
| Traitement engrais et herbicide - Travaux publics | 1 012,90 |
| Raymond Gélinas et fils inc.: | |
| Entretien et réparation d'extincteurs - Sécurité publique | 973,43 |
| Marc Gravel, arbitre : | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 790,32 |
| IGA-Boniprix : | |
| Épicerie pour réceptions | 119,50 |
| Johnson Controls : | |
| Changement de la sonde de chauffage - quartier général | 384,19 |

| | |
|---|---|
| Vitrerie Lalonde & Jacob inc. : | |
| Réparation de fenêtre - stationnement Badeaux | 108,54 |
| Alain Larocque: | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 546,99 |
| Georges Langevin : | |
| Location de rétrocaveuse - Travaux publics | 688,00 |
| Launier ltée : | |
| Réparation de filtre pour piscine - Travaux publics | 329,79 |
| Richard Lévesque : | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 214 $) | 107,00 |
| Frais de déplacement - dîner - enquête | 12,00 |
| Médiaction plus : | |
| Appel d'offres (Usine de traitement d'eau - addition d'une génératrice et Usine de traitement d'eau - remplacement de débitmètres) | 511,66 |
| Institut de police du Québec : | |
| Inscription au cours "Code de sécurité routière" - Sécurité publique | 17,00 |
| Mich-O-Tomobile : | |
| Achat d'une fourgonnette neuve 1995 - Sécurité publique | 22 861,66 $ |
| Librairie Clément Morin et fils inc. : | |
| Achat du volume "Finances des organismes municipaux" - Trésorerie | 53,45 |
| Achat de livres - Bibliothèque | 113,26 |
| Multi-services Langevin enr. : | |
| Coupe de gazon dans les talus et nettoiement printanier - paiement no 2 | 4 237,01 |
| Service ménager Nettoie-tout : | |
| Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - mai 1995 | 2 944,12 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - du 11 au 13 juin 1995 - Sécurité publique | 46,27 |
| Le Nouvelliste : | |
| Appel d'offres (élargissement boul. des Forges), avis public (avis d'entrée en vigueur) et offre d'emploi (technicien en environnement) | 1 129,30 |
| Office municipal d'habitation : | |
| Subvention 1995 - 3e versement de 4 | 96 367,00 |
| Aménagement Pluri-services inc. : | |
| Remise de retenue - aqueduc et drainage lot 205 - Domaine des Forges phase III | 8 289,33 |
| Progère construction inc. : | |
| Écuries hippodrome - paiement no 7 - retenue 10 % | 122 280,81 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Publications du Québec : | |
| Publication - avis de vente pour taxes | 33,05 |
| Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières : | |
| Vérification des ascenseurs - mai 1995 - bibliothèque, centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert | 172,00 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Engazonnement des excavations - paiement no 3 | 4 524,27 |
| Communications Le Rocher inc. : | |
| Vérification complète de radio et changement de pièces - Sécurité publique | 341,62 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 5 | 4 849,92 |
| Le Roi mauricien des habits inc. : | |
| Longueur de pantalons - Sécurité publique | 9,12 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Vidanges de fosses septiques - Travaux publics | 501,40 |
| Sobeco Ernst & Young inc. : | |
| Honoraires - assurances dommages - période se terminant le 9 juin 1995 | 969,76 |
| Les Technologies Tassimco Canada inc. : | |
| Réparation de contrôleur - des Récollets-Louis-Pinard - Travaux publics | 275,77 |
| Toiture Pro toit : | |
| Réparation de la toiture - chalet parc Jean-Béliveau - Travaux publics | 2 905,85 $ |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Contenants - Travaux publics (avril et mai 1995) et autogare (mai 1995) | 1 722,72 |
| Cueillette, transport et enfouissement des déchets - mai 1995 | 131 550,96 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Boisvert, Pouliot & ass. | 54,36 |
| Paquette & ass. | 75,45 |
| Trudel & associés | 928,25 |
| Villeneuve, Miller & ass. | 20,31 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Cogeco câble inc. : | |
| Copie vidéo - soirée Grands prix culturels | 43,28 |
| Association de baseball de Trois-Rivières inc. : | |
| Avenant à l'entente de soutien - 1er versement de 2 | 3 350,00 |
| Publi Design inc. : | |
| Graphisme - dépliant "Mise en candidature" | 217,65 |

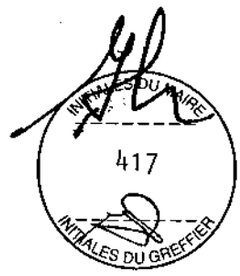


Polyvalente De-La-Salle :
Location de piscine - Mégophias - session hiver 6 676,62

Sercotec :
Achat de manèges - rouli-roulant 5 469,84

Productions Specta inc. :
Conciergerie et manoeuvre, salaires et avantages sociaux - mai 1995 - Parc portuaire 8 909,87
Entretien ménager, surveillance animations, publicité et télécommunication - mai 1995 - Bibliothèque 3 625,23

Comité de solidarité Tiers-monde :
Subvention - animation d'été "Rendez-vous ethnique 1995" les 14, 15 et 16 juillet 1995 3 600,00

Atelier des Vieilles Forges inc. :
Entretien ménager - polyvalente Ste-Ursule - tournoi de boxe "Gants d'argent" 105,00
Entretien ménager - mai 1995 - secteur sportif polyvalente Ste-Ursule 180,00
Entretien ménager - mai 1995 - Pavillon de la jeunesse et Colisée 406,00
Entretien ménager - mai 1995 - Poste no 2 et Cour municipale 410,00

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

Embouteillage T.C.C. ltée 342,95

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique :
Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes 387,45 $

François Tremblay :
Organisation et planification des clubs de lecture jeunesse - été 1995 500,00

Achats de livres

L'Exèdre librairie inc. 484,12
Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs inc. 105,00
La Bande Dessinerie 24,51
Librairie Poirier inc. 1 067,72

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bonin, Claude :
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 294 km - mai 1995 362,32

Bruneau, Roger :
Urbaniste - Urbanisme
12 sorties - mai 1995 36,00
58 km - mai 1995 16,24

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Daviau, André
Chef technicien - Services techniques
101 km - juin 1995 — 28,28

L'Heureux, Daniel :
Technicien en évaluation I - Évaluation
30 sorties - du 25 mai au 16 juin 1995 — 90,00

Valois, Richard-Alain :
Technicien document II - Bibliothèque
19 sorties - du 10 janvier au 13 juin 1995 — 57,00
Frais de déplacement - Shawinigan - formation sur la conception d'affiches — 22,40

FRAIS DE DÉPLACEMENT

René Bergeron :
Repas - journée de formation — 12,00

Jacques Blais :
Montréal - réunion AGCMQ - projet de loi 92 — 65,00

Guy Dessureault :
Dîners (2 personnes) - enquête — 24,00

Alain Gamelin :
Québec - Mérite municipal — 82,60

Michel Jutras :
Repas (4) - diverses rencontres (soirée Grands prix culturels, comité Médiat-Muse, comité Semaine inter-culturelle) — 46,01

André Laberge :
Repas - session d'information sur les programmes d'aide à la rénovation — 12,00 $

Jacques Lauzer :
Repas - St-Eustache - réunion mensuelle du BRQCO — 12,00

Michel Legault :
Dîner et stationnement - enquête — 13,25

Gilles Poulin :
Montréal - congrès 1995 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec — 510,08

Denis Ricard :
Dîner - journée de formation — 12,00

Ginette Roy :
Nicolet - cours de microbiologie — 38,00

Jacques St-Laurent :
2 dîners pour 9 personnes - session de travail pour Forum Loisir — 135,74

Serge Thibodeau :
Dîner - enquête — 12,00

André Verville :
Nicolet - formation — 38,00

INITIALES DU MAIRE

419

INITIALES DU GREFFIER

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| François Lahaye | 73,65 |
| André Marcil | 1 206,90 |
| Rachel Veilleux | 149,61 |
| André Villemure (avance pour fonds des registres) | 250,00 |

Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 17 juin 1995 — 363 473,89

TOTAL — 912 380,69 $

Pour la semaine se terminant le 1er juillet 1995

AIMQ :
Inscription - congrès - Travaux publics — 424,69 $

Bell Canada :
Achat d'un casque de libération avec amplificateur - Cour municipale — 347,56

Garage Yves Bergeron inc. :
Frais de remorquage - le 13 juin 1995 - Sécurité publique — 108,26

Beaumier, Richard, avocats :
Honoraires - cause G. Guillemette — 421,73 $

Béton Trois-Rivières :
Béton - Travaux publics — 1 758,91

Centre d'autos et camions Binette :
Frais de remorquage - le 19 juin 1995 - Sécurité publique — 170,93

Bis remorquage enr. :
Frais de remorquage - du 11 au 19 juin 1995 - Sécurité publique — 376,09

Clôtures Cambreck inc. :
Réparation de clôtures - endroits divers — 3 459,10

The Canadian Fireflighter :
Abonnement annuel - Sécurité publique — 15,00

Coopérative des ambulanciers de la Mauricie :
Frais d'ambulance - 1 personne - Ressources humaines — 101,75

Coffrages mauriciens et compagnie Emco :
Réparation ou installation de regards, puisards, bornes d'incendie - 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % — 33 263,10

Cooke et fils enr. :
Cadenas et ajustement de clés - Sécurité publique — 120,17

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Ltée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Deschamps photo : | |
| Achat de 12 films 24 poses - Évaluation | 136,61 |
| Formulaires Ducharme inc. : | |
| Mise à jour du Code de sécurité routière - mars 1995 à 1996 - Travaux publics | 47,08 |
| Emco Supply : | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 3 312,72 |
| Filtrum inc. : | |
| Réhabilitation du système de fluoruration - Usine de traitement d'eau - paiement no 7 - retenue 10 % | 10 072,31 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 6 | 2 760,00 |
| Travaux d'horticulture - paiement no 7 | 2 208,00 |
| Franklin Empire : | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 1 938,71 |
| Jean-Marie Gascon : | |
| Réparation d'essouchement - paiement no 1 | 750,00 |
| Floriculture Gauthier inc. : | |
| Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 1 - retenue 10 % | 1 357,33 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 1 | 659,86 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 1 | 4 180,68 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 1 | 439,25 |
| Maurice Galarneau : | |
| Location de caméra - Travaux publics | 60,00 |
| Gazette populaire : | |
| Publicité - piscines - Relations publiques | 115,55 $ |
| Raymond Gélinas & fils inc. : | |
| Recharge d'extincteur - Sécurité publique | 14,75 |
| Inspection et essai - hottes de cuisine - Aéroport | 108,26 |
| Studio Gosselin : | |
| Développement de photos | 484,61 |
| Éloi Guillemette : | |
| Transport de déchets secs - mai 1995 - Travaux publics | 3 723,21 |
| Produits chimiques Handy ltée : | |
| Achat de produits chimiques - Usine de traitement d'eau | 14 379,86 |
| Hebdo journal : | |
| Avis # 1 et 2 (Pour un meilleur service aux citoyens) | 370,36 |
| IBM Canada ltée : | |
| Version 3 du logiciel OS/400 - Informatique | 29 918,88 |

| | |
|---|---|
| Version 3 du logiciel OS/400 - Sécurité publique | 201,70 |
| Image Média Mauricie : | |
| Photos - Action verte, Anciens combattants et Mérite municipal - Relations publiques | 13,67 |
| Informatique PC-plus : | |
| 4 megs de mémoire vive - Greffe | 262,10 |
| Adapteur de clavier - Informatique | 19,26 |
| Injection EDM : | |
| Trottoirs, bordures, entrées charretières 1995 - paiement no 2 - retenue 10 % | 29 329,68 |
| Jacques Le Nettoyeur inc. : | |
| Nettoyage de couvertures et de vêtements - Sécurité publique | 37,61 |
| Placements Magide : | |
| Audiogramme - 1 candidate - Sécurité publique | 68,37 |
| Maison du papier : | |
| Achat d'enveloppes - Imprimerie | 524,51 |
| Médiaction plus : | |
| Appel d'offres (travaux d'amélioration aux installations de l'aéroport de Trois-Rivières) | 493,64 |
| Ministre de la Justice du Québec : | |
| Transcription d'une cassette - Sécurité publique | 5,00 |
| Librairie Clément Morin : | |
| Achat du volume "Agences et services de garde en milieu familial" - Urbanisme | 5,89 |
| Service ménager Nettoie-tout : | |
| Entretien ménager - mai 1995 - Travaux publics | 1 196,43 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - les 14 et 21 juin 1995 - Sécurité publique | 15,95 |
| Le Nouvelliste : | |
| Appels d'offres (Services municipaux intersection Bellefeuille/Des Récollets, travaux d'amélioration aux installations de l'aéroport de Trois-Rivières, réfection du tunnel Lavérendrye, pavage de nouvelles rues 1995, aqueduc et drainage - Domaine du Boisé phase IV, bassin de rétention Hydro-Québec, élargissement boul. des Forges, Usine de traitement d'eau - remplacement de débitmètres, Usine de traitement d'eau - addition d'une génératrice), avis publics (journée d'enregistrement, participation à une journée d'enregistrement, mise au point à propos de Filterfab inc., 2e avis vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières) | 4 963,90 $ |
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - Conseil du 19 juin 1995 | 257,83 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Aménagements Pluri-services : | |
| Branchements d'égout et aqueduc 1995 - paiement no 2 - retenue 10 % | 69 090,72 |
| Publications du Québec : | |
| Index 1993 de la partie de la Gazette officielle du Québec - Greffe | 10,06 |
| Publi Design inc. : | |
| Travaux divers - Hommage aux bénévoles, terrains de jeux et publicité diverses - Relations publiques | 675,75 |
| Construction René Rathier inc. : | |
| Travaux divers - cabane à chaux au parc Pie-XII | 1 519,24 |
| Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain : | |
| Quote-part de la Ville - mars et avril 1995 | 240 200,00 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Réparation d'essouchement - paiement no 1 | 884,00 |
| Engazonnement des excavations - paiement no 4 | 245,10 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 6 | 6 150,73 |
| Le Roi mauricien des habits : | |
| Réparation de pantalon et de tunique - Sécurité publique | 56,98 |
| Sautess enr. : | |
| Réparation de moteurs - diverses bâtisses - Travaux publics | 311,11 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Récupération d'huile usée - Travaux publics | 89,52 |
| Vidange de fosses septiques | 309,96 |
| Société des alcools du Québec : | |
| Achat de vin - réception | 94,50 |
| Systèmes de bureautique SBM : | |
| Réparation de télécopieur - Travaux publics | 598,26 |
| Sharp Électronics de Canada ltée : | |
| Location de photocopieurs et d'un duplicateur - juin 1995 | 5 666,91 |
| Julien Simoneau et André Bendwell : | |
| Remboursement de dépenses électorales - élections du 6 novembre 1994 | 953,19 $ |
| Société canadienne des postes : | |
| Achat du répertoire des codes postaux 1995 - Travaux publics | 11,77 |
| Solo-tech inc. : | |
| Service de vérification - instrumentation et contrôle - Usine de traitement d'eau et piscines municipales | 1 082,56 |

| | |
|---|---|
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 1 | 2 741,24 |
| Swift Sure Group : | |
| Retour d'écrans chez Décision Data - Informatique | 32,55 |
| Technologie Tassimco inc. : | |
| Contrôleurs de feux de circulation - paiement no 8 - retenue 10 % | 76,92 |
| Remise de retenue - contrôleurs de feux de circulation | 12 843,90 |
| Récupération Tersol inc. : | |
| Location de rotoculteur et de bélier mécanique - Travaux publics | 455,82 |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 5 | 15 311,28 |
| Les Traceurs routiers JF inc. : | |
| Marques sur chaussée 1995 - paiement no 2 - retenue 10 % | 18 698,40 |
| Union des municipalités du Québec : | |
| Inscriptions (8) - Grand Forum de la gestion municipale | 2 507,04 |
| Inscription - Grand Forum de la gestion municipale - Ressources humaines | 313,38 |
| Construction Vadel ltée : | |
| Crédit sur facture d'alimentation de moteur diesel - Usine de traitement d'eau | (1 263,29) |
| Remise de retenue - mécanisme anti-chute - tours stade de baseball | 531,75 |
| Remise de retenue - alimentation de moteur diesel - Usine de traitement d'eau | 837,19 |
| Verdure de demain inc. : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 - Les Forges - paiement no 4 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 4 | 1 919,43 |
| Consultants VFP inc. : | |
| Honoraires professionnels - Aéroport - paiement no 2 | 66 464,25 |
| Honoraires professionnels - Aéroport - paiement no 1 | 57 974,61 |
| Honoraires professionnels - restauration piscine de l'Expo - plans et devis - paiement no 1 | 19 688,78 |
| Honoraires professionnels - émissaire au St-Maurice - paiement no 1 | 36 479,53 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Levées - mai 1995 - quartier général, Parc portuaire, parc Adélard-Dugré, Pavillon St-Arnaud, Usine de traitement d'eau et Colisée | 1 063,94 |

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| France Hébert | 800,00 $ |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Ambulance St-Jean : | |
| Cours de premiers soins - programme de terrains de jeux | 60,00 |
| Association de baseball de Trois-Rivières inc. : | |
| Frais des marqueurs et des arbitres - du 1er au 15 juin 1995 | 863,00 |
| Association sportive Ste-Cécile : | |
| Peinture de la grande salle du Pavillon Yvan-Leclerc | 200,00 |
| Gilles Cajolet : | |
| Distribution de dépliants "Surveillance de quartier" - Ste-Cécile | 66,00 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières : | |
| Entretien des parcs-écoles - mai 1995 | 3 042,82 |
| Comité des citoyens des habitations Adélard-Dugré : | |
| Système d'alarme - centre communautaire - 1995 | 300,00 |
| Programme ateliers de loisir | 200,00 |
| Programme soutien administratif | 400,00 |
| Corporation pour le développement de l'île St-Quentin : | |
| Projet Plein-air adolescents | 1 200,00 |
| Institut secondaire Keranna : | |
| Réparation de panier mini-basket | 75,00 |
| Groupe Jeunesse Octogone St-Michel-des-Forges : | |
| Entretien ménager - bâtisses boul. St-Jean | 75,00 |
| Sercotec : | |
| Fixation des manèges (rouli-roulant) au Parc portuaire | 455,82 |
| SIDAC : | |
| Subvention - course de canots 1995 | 1 500,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 142,32 |
| Biblio-O-Coeur inc. : | |
| Formation sur les affiches | 30,00 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 222,40 |
| L'Exèdre librairie inc. : | |
| Achat de livres | 160,28 |
| Julie Hubert : | |
| Trousse d'animation pour Club de lecture | 780,00 |

| | |
|---|---|
| Services documentaires Multimédia inc. : | |
| Achat de CD-ROM Choix - printemps-automne 1995 | 1 880,25 $ |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 400,10 |
| Société de généalogies de la Mauricie et des Bois-Francs : | |
| Trifluviana | 185,00 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Crédit-bail Arbour inc. : | |
| Location de télécopieur - du 9 juin au 8 juillet 1995 - Parc portuaire | 69,11 |
| Le Forgelier : | |
| Achat de papier artisanal - Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers | 215,95 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Goneau, Jean-Louis : | |
| Chef de division - Permis et inspections | |
| 24 sorties - mai 1995 | 72,00 |
| 167 km - mai 1995 | 46,76 |
| Frais de déplacement - Québec - comité de coordination | 96,60 |
| Laberge, André : | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 1 198 km - du 31 mai au 22 juin 1995 | 281,23 |
| Lachance, Stéphane : | |
| Technicien évaluation I - Évaluation | |
| 15 sorties - du 31 mai au 15 juin 1995 | 45,00 |
| Lemay, Léon : | |
| Chef dessinateur - Travaux publics | |
| 46 sorties - du 8 février au 22 juin 1995 | 138,00 |
| Perron, René : | |
| Chef de service - planification - Travaux publics | |
| 26 sorties - du 2 mai au 22 juin 1995 | 78,00 |
| Picard, Yves : | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 1 546 km - du 2 février au 31 mai 1995 | 432,88 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Roger Baril : | |
| Gatineau - colloque annuel de l'Association des professionnels à l'outillage municipal | 171,36 |
| Guy Boisclair : | |
| Dîner - enquête | 12,00 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Guy Dessureault : | |
| Dîner - enquête | 12,00 |
| Patrice Gignac : | |
| Dîners (2) - enquête | 24,00 $ |
| Michel Legault : | |
| Dîners (2) - enquête | 24,00 |
| Serge Thibodeau : | |
| Dîner - enquête | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| André Marcil | 623,89 |
| Gilles Poulin | 130,93 |
| Jacques St-Laurent | 82,21 |
| Alain Tremblay | 189,85 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 24 juin 1995 | 400 140,63 |
| TOTAL | 1 136 880,10 $ |
| GRAND TOTAL | 2 049 260,85 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-401**

**Liste des chèques émis au cours du mois de juin 1995**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de juin 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 4 031 423,65 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE
427
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 3 JUILLET 1995

SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 95-402

**Immeuble situé au 1823 de la rue St-Denis source de nuisance et cause d'insalubrité**

ATTENDU que Cécile Heatcoat est propriétaire de l'immeuble situé au 1823 de la rue St-Denis;

ATTENDU que cet immeuble est identifié comme étant le lot 227-2 au cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que des vidanges et des boîtes remplies d'objets divers ramassés dans des poubelles s'y accumulent;

ATTENDU que les plinthes électriques sont recouvertes de rebuts et que des vers circulent un peu partout;

ATTENDU que cette situation est une source de nuisance et une cause d'insalubrité et qu'elle représente une menace pour la santé et la sécurité des personnes qui résident sur cet immeuble ou à proximité;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- reconnaisse que la situation qui prévaut au 1823 de la rue St-Denis constitue une source de nuisance et une cause d'insalubrité au sens de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

- fasse parvenir une mise en demeure au propriétaire de cet immeuble, Cécile Heatcoat, l'enjoignant de faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se répètent, et ce, dans les dix jours de la signification de la présente résolution;

- mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter une requête à un juge de la Cour supérieure si ladite mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai fixé pour qu'il:

  - enjoigne à Cécile Heatcoat de prendre les mesures requises pour faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité dans un délai qu'il déterminera et pour empêcher qu'elles ne se répètent;

  - ordonne, qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit,

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de Cécile Heatcoat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-403**

**Immeuble situé aux 1795/1797 de la rue Ste-Marguerite source de nuisance et cause d'insalubrité**

ATTENDU que Charles Lamothe est propriétaire de l'immeuble situé aux 1795/1797 de la rue Ste-Marguerite;

ATTENDU que cet immeuble est identifié comme étant le lot 2760 au cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que des boîtes de conserve et de la nourriture périssables sont entreposés à l'étage de ce bâtiment et que le plancher de celui-ci risque de s'effondrer sous le poids énorme de ces marchandises;

ATTENDU que des rebuts trainent dans la cour extérieure de cet immeuble;

ATTENDU qu'il se dégage de ces lieux une odeur infecte;

ATTENDU que cette situation est une source de nuisance et une cause d'insalubrité et qu'elle représente une menace pour la santé et la sécurité des personnes qui résident sur cet immeuble ou à proximité;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Lamy

APPUYÉ PAR: Serge Parent

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- reconnaisse que la situation qui prévaut aux 1795/1797 de la rue Ste-Marguerite constitue une source de nuisance et une cause d'insalubrité au sens de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

- fasse parvenir une mise en demeure au propriétaire de cet immeuble, Charles Lamothe, l'enjoignant de faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se répètent, et ce, dans les dix jours de la signification de la présente résolution;

- mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter une requête à un juge de la Cour supérieure si ladite mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai fixé pour qu'il:

  - enjoigne à Charles Lamothe de prendre les mesures requises pour

INITIALES DU MAIRE
429
INITIALES DU GREFFIER

faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité dans un délai qu'il déterminera et pour empêcher qu'elles ne se répètent;

- ordonne, qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit, la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de Charles Lamothe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**AVIS DE MOTION 95-404**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réfection de l'aéroport et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux et remplaçant le règlement 1383 (1995).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 3 juillet 1995.

(signé) Henri-Paul Jobin

---

**RÉSOLUTION 95-405**

**Règlement 1397 (1995) autorisant des travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 3 480 000,00 $**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que le greffier vient de remettre aux membres du Conseil qui sont présents le règlement ci-dessous identifié et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le greffier vient de faire la lecture dudit règlement;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

430

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 3 JUILLET 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que le règlement 1397 (1995) autorisant des travaux de correction aux réseaux d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 3 480 000,00 $ soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
431
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

Procès-verbal d'une séance spéciale tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 10 juillet 1995 à 19 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau et l'assistant-greffier, Me Yvan Gaudreau.

---

**AVIS DE MOTION 95-406**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 1105-1 à même une partie de la zone 1103-1, à déterminer les usages et les normes d'implantation pour la zone 1105-1

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 10 juillet 1995.

(signé) Michel Legault

---

**AVIS DE MOTION 95-407**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les normes de superficies et d'implantation pour la zone 1105-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 10 juillet 1995.

(signé) Michel Legault

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

432

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

---

**RÉSOLUTION 95-408**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Françoise H. Viens

APPUYÉ PAR: Chrystiane Thibodeau

ET RÉSOLU:

Que l'assistant-greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-409**

**Projet de règlement 2001-Z-234 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 1105-1 à même une partie de la zone 1103-1, à déterminer les usages et les normes d'implantation pour la zone 1105-1**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Legault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-234 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 1105-1 à même une partie de la zone 1103-1, à déterminer les usages et les normes d'implantation pour la zone 1105-1 et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 20 le 21 août 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-410**

**Projet de règlement 2001-Z-235 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les normes de superficies et d'implantation pour la zone 1105-R**

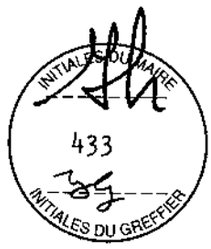


ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Michel Legault

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-235 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les normes de superficies et d'implantation pour la zone 1105-R et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 20 le 21 août 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-411**

**Règlement 1398 (1995) autorisant le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 200 000,00 $**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 juillet 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Pierre A. Dupont

APPUYÉ PAR: Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que l'assistant-greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1398 (1995) autorisant le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet de 200 000,00 $ et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
434
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 10 JUILLET 1995

SÉANCE SPÉCIALE

---

**RÉSOLUTION 95-412**

**Règlement 1399 (1995) adoptant le budget supplémentaire 1995 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 juillet 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: André Noël

APPUYÉ PAR: Daniel Perreault

ET RÉSOLU:

Que l'assistant-greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1399 (1995) adoptant le budget supplémentaire 1995 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-413**

**Règlement 1400 (1995) autorisant la réfection de l'aéroport et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 juin 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Françoise H. Viens

ET RÉSOLU:

Que l'assistant-greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1400 (1995) autorisant la réfection de l'aéroport et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
435
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

**RÉSOLUTION 95-414**

**Adjudication d'un contrat**

ATTENDU qu'aux termes d'un appel d'offres publié dans l'édition du 10 juin 1995 du quotidien "Le Nouvelliste", la Ville a demandé des soumissions pour la réalisation de huit projets relatifs à des travaux d'amélioration aux installations de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que le texte dudit appel d'offres prévoit que la Ville peut, à son entière discrétion, adjuger un contrat uniquement pour la réalisation d'un seul ou de quelques uns des projets qui y sont énumérés;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme a soumis le prix le plus bas pour chacun des items de la soumission qui est modifié aux termes de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Françoise H. Viens

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières fasse exécuter à l'aéroport de Trois-Rivières les travaux correspondants aux "Projets A, B, C et H" dudit appel d'offres, sujets aux modifications effectuées aux termes de la présente résolution.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition de la compagnie "Construction et Pavage Maskimo ltée" pour la réalisation des travaux ci-dessous décrits à l'aéroport de Trois-Rivières et lui adjuge le contrat à cet effet:

Projet A: la réfection de la chaussée de la piste d'atterrissage et le balisage lumineux de la piste de la voie de circulation "Alpha" et de l'aire de manoeuvre, au montant ajusté de 1 836 469,00 $, taxes exclues;

Projet B: la réfection de la chaussée de la voie de circulation "Alpha", au montant ajusté de 107 522,50 $, taxes exclues;

Projet C: la réfection de la chaussée de l'aire de manoeuvre, au montant ajusté de 136 663,50 $, taxes exclues;

Projet H: la réfection et l'élargissement d'une partie de la voie de circulation "Bravo", au montant ajusté de 188 600,00 $, taxes exclues.

Que l'acceptation du "Projet A" de la soumission se fasse en:

- enlevant l'item 1.5 au montant de 258 000,00 $;
- enlevant la moitié des travaux prévus à l'item 1.11, pour un montant de 8 000,00 $;
- enlevant à l'item 2.11 des travaux d'installation de panneaux de signalisation le long de la piste "Bravo", pour un montant de 11 100,00 $;
- enlevant à l'item 2.14 le "Conduit vide 50Ø" au montant de 30 000,00 $;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- enlevant l'item 4.1 au montant de 28 000,00 $;
- enlevant la partie "Câblage" de l'item 4.2 au montant de 10 800,00 $;
- ajoutant à l'item 1.14 les travaux initialement prévus à l'item 1.2 du "Projet D" de la soumission, pour un montant de 1 800,00 $;
- ajoutant à l'item 1.19 les travaux initialement prévus à l'item 1.3 du "Projet D" de la soumission, pour un montant de 10 000,00 $.

Que l'acceptation du "Projet B" de la soumission se fasse en:

- enlevant l'item 1.4 au montant de 21 600,00 $;
- enlevant l'item 1.5 au montant de 16 447,50 $;
- enlevant la moitié des travaux prévus à l'item 1.11, pour un montant de 800,00 $.

Que l'acceptation du "Projet C" de la soumission se fasse en:

- enlevant à l'item 1.5 des travaux au montant de 8 400,00 $ calculé suivant le prix unitaire indiqué dans la soumission;
- enlevant l'item 1.6 au montant de 21 930,00 $;
- enlevant l'item 1.12 au montant de 800,00 $.

Que l'acceptation du "Projet H" de la soumission se fasse en:

- enlevant à l'item 1.4 des travaux au montant de 7 544,00 $ calculé selon le prix unitaire indiqué dans la soumission;
- enlevant l'item 1.12 au montant de 4 000,00 $.

Que le montant de 2 080 655,00 $ pour la réalisation des travaux prévus aux "Projets A, B et C", tels que modifiés, soit payé à même les fonds disponibles au règlement 1400 (1995).

Que le montant de 188 600,00 $ pour la réalisation des travaux prévus au "Projet H", tel que modifié, soit payé à même les fonds disponibles au règlement 1236 (1992).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-415**

**Immeuble situé au 3135 de la rue de Souligny source de nuisance et cause d'insalubrité**

ATTENDU que, malgré des démarches et des avis de la part de la division "permis et inspections" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Albert Nassif, refuse ou néglige d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires à son immeuble du 3135 de la rue de Souligny;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières reconnaît que la situation qui prévaut au 3135 de la rue de Souligny constitue une nuisance et une cause d'insalubrité suivant le règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Michel Legault

INITIALES DU MAIRE

437

INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux dispositions du règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles, la Ville de Trois-Rivières présente à un juge de la Cour supérieure une requête enjoignant M. Albert Nassif de faire disparaître toute source de nuisance et toute cause d'insalubrité de son immeuble du 3135 de la rue de Souligny et qu'il fasse les travaux nécessaires pour empêcher quelles ne se répètent.

Que, si M. Albert Nassif refuse ou néglige de procéder aux travaux d'entretien et de nettoyage, la Cour supérieure autorise la Ville à prendre les mesures requises aux frais de ce citoyen.

Que Me Jean Lamy, chef du Service du contentieux, soit autorisé à présenter et à défendre, pour et au nom de la Ville, cette requête devant un juge de la Cour supérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-416**

**Demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec**

ATTENDU que la compagnie "3096-2625 Québec inc." exploite une entreprise connue sous le nom de "Daisy Town Bar" au 1528 de la rue Notre-Dame à Trois-Rivières;

ATTENDU que lorsque la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec a émis le permis d'alcool à cette compagnie, le ou vers le 17 novembre 1993, MM. Guy Marcotte et Yves Proteau en étaient les principaux actionnaires;

ATTENDU qu'en 1994, Mme Denise Cloutier est devenue la principale actionnaire de cette compagnie;

ATTENDU que l'exploitante officielle de cette entreprise, Mme Denise Cloutier, est la prête-nom de M. Paul Gélinas à qui la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec a refusé un permis dans le dossier numéro 1033-273;

ATTENDU que ladite compagnie ne rencontre plus les conditions pour détenir un permis d'alcool et que celui-ci devrait être révoqué;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Noël

APPUYÉ PAR : Pierre A. Dupont

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec de révoquer le permis pour l'opération d'un bar délivré à la compagnie "3096-2625 Québec inc." pour l'exploitation d'un établissement situé au 1528 de la rue Notre-Dame à Trois-Rivières.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

Que la Ville de Trois-Rivières mandate Me Jean Lamy, chef du Service du contentieux, pour présenter la requête en révocation de permis devant ladite Régie et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-417**

**Demande au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Perreault

APPUYÉ PAR : André Noël

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis relatifs à la construction d'un bassin de rétention en conduite sur la rue Léo-Pidgeon.

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la firme d'ingénieurs conseils "Pluritec ltée" à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis relatifs aux travaux suivants:

- correction de débordements d'eau dans le secteur Spémont (intersections des rues Papineau et Fortin et Des-Groseillers, bassin de rétention et conduites adjacentes);
- construction d'un égout pluvial sur la rue de l'Espéranto;
- remplacement de conduites d'égout dans le secteur St-Sacrement - Phase I (8e Avenue, rue Victoria, 7e Avenue et rue Denoue, rue Denoue, rues Lévis, Laviolette et Frère-Didace);
- construction d'une chambre de déversement et d'un émissaire à la rivière St-Maurice;
- construction de conduites d'égout sanitaire sur les rues Foucher, Provencher, Cinq-Mars, de Courval, Houde, de Blois, Père-Marquette, Papineau, Berthelot, de la Terrière, Papineau et Louis-Pasteur;
- construction d'un poste de pompage sur la rue Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-418**

**Liste des comptes à payer pour la semaine s'étant terminée le 8 juillet 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

INITIALES DU MAIRE
439
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour la semaine se terminant le 8 juillet 1995

| | |
|---|---|
| Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : | |
| Quote-part 1995 - 3e versement | 123 332,00 $ |
| Serge Arvisais : | |
| Frais de transcription - interrogatoire après défense - Contentieux | 165,23 |
| Bis remorquage : | |
| Frais de remorquage - du 22 au 26 juin 1995 | 415,97 |
| Heenan Blaikie : | |
| Honoraires - griefs, analyse avantages sociaux, cassation de résolution - mai 1995 | 16 274,90 |
| Burefor inc. : | |
| Achat de brochures diverses - Ressources humaines | 43,87 |
| Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières : | |
| Examen physique - 1 personne - Ressources humaines | 80,00 |
| Cogeco câble inc. : | |
| Location de câble FM - mai, juin et juillet 1995 - Cour municipale | 50,43 |
| Groupe Constructo : | |
| Appel d'offres (scellement de fissures) | 255,72 |
| Maurice Couture ltée : | |
| Clôture autour du banc des joueurs, relocalisation des bancs et érection d'une clôture de protection devant le banc - terrain de balle Adélard-Dugré | 1 524,05 |
| Clôture autour du banc des joueurs, relocalisation des bancs et érection d'une clôture de protection devant le banc - terrain de balle St-Michel-des-Froges | 1 435,83 |
| Fondation Escadron 772 inc. : | |
| Publicité album souvenir - Relations publiques | 25,00 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 7 | 2 208,00 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 4 | 1 134,22 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 4 | 2 969,67 |
| Normand Fournier : | |
| Remboursement de frais de scolarité (100 %) | 120,00 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

440

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

| | |
|---|---|
| Francine Gauvin : | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 180 $) | 90,00 |
| Chantal Gosselin : | |
| Frais de transcription d'une cause - Contentieux | 188,03 |
| Carole Lajoie : | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 120 $) | 60,00 |
| Laboratoire Laviolette : | |
| Aqueduc et drainage lot 205 - Domaine des Forges phase III - paiement no 2 | 381,75 |
| Déneigement Maska inc. : | |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 2 | 20 000,00 |
| Remise de retenue - déneigement zone 2 | 5 975,00 |
| Matériaux économiques inc. : | |
| Sciage de 6 colonnes de béton et évacuation des débris - parc Pie-XII | 1 458,62 |
| Alarmes Mauriciennes : | |
| Système d'alarme - Bibliothèque, Centre culture et salle Thompson - paiement no 1 - Retenue 10 % | 6 001,41 |
| Médiacom inc. : | |
| Panneau publicitaire - juin 1995 - autoroute - Relations publiques | 199,42 |
| Ministre des Finances : | |
| Copie de contrat au Bureau d'enregistrement - Arpentage | 80,00 |
| Multi-services Langevin enr. : | |
| Coupe de gazon dans les talus - paiement no 3 | 4 237,01 |
| Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 2 | 1 594,45 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - les 23 et 24 juin 1995 - Sécurité publique | 23,46 |
| Le Nouvelliste : | |
| Appel d'offres (alarmes incendies), Hommage au séminaire, messages piscines # 1 et 2 | 493,51 |
| Service ménager Nettoie-tout : | |
| Entretien ménager - juin 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Gaston Paillé ltée : | |
| Remise de retenue - réparation ou installation regards, puisards, bornes incendie | 5 435,90 |
| Piste cyclable boul. St-Michel à la rue Maurice-Poulin - paiement no 6 - retenue 10 % | 5 491,22 |
| Remise de retenue - piste cyclable boul. St-Michel à la rue Maurice-Poulin | 9 389,59 |
| Remise de retenue (différence de montant)- piste cyclable boul. St-Michel à la rue Maurice-Poulin | 9,00 |
| René Picard : | |
| Remboursement de frais de scolarité (100 %) | 120,00 |

INITIALES DU MAIRE
441
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Progère construction inc. : | |
| Remise de retenue - reconstruction écuries - hippodrome | 92 087,32 $ |
| Remise de retenue - reconstruction écuries - hippodrome | 25 000,00 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Engazonnement des excavations - paiement no 5 | 370,50 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 7 | 4 849,92 |
| École du routier professionnel G.C. inc. : | |
| Évaluation d'un employé - Ressources humaines | 501,40 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Location de toilette chimique - du 17 juin au 13 août 1995 - parc des Pins | 421,64 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 4 919,15 |
| Services paysagistes Les Vieilles Forges : | |
| Plantation d'arbres - grands boulevards - paiement no 1 - retenue 10 % | 11 313,00 |
| Plantation d'arbres - divers secteurs - paiement no 1 - retenue 10 % | 7 410,82 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Bélanger, Bélanger & ass. | 25,89 |
| Bouchard, Saulnier, Robillard | 64,58 |
| Jean-Paul Gaumond et ass. | 15,84 |

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| France Hébert | 800,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc. : | |
| Sondage auprès des utilisateurs de la rampe de rouli-roulant du Parc portuaire | 150,00 |
| Association de baseball de Trois-Rivières inc. : | |
| Frais des marqueurs et des arbitres - du 16 au 30 juin 1995 | 1 548,00 |
| Avenue Jeunesse Trois-Rivières métropolitain : | |
| Contribution annuelle à l'engagement de travailleurs de rue | 4 500,00 |
| Corporation de l'exposition agricole : | |
| Nettoyage colonne vacherie | 284,89 |
| Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières : | |
| 100 pochettes d'information "Les arts et la ville" | 56,98 |
| Estampes PG (1981) inc. : | |
| Plaquettes (5) - Grands prix culturels | 39,60 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
442
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

| | |
|---|---|
| UQTR : | |
| Montage vidéo Grands prix culturels | 101,27 $ |
| BIBLIOTHÈQUE | |
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 120,87 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 209,90 |
| Techni-contact Canada : | |
| Achat d'un boîtier CD | 132,19 |
| Les Escomptes Lecompte inc. : | |
| Matériel de stimulation - été 1995 | 225,01 |
| Le Palmarès : | |
| Abonnement - disques | 370,35 |
| Publi design inc. : | |
| Grilles de logo | 34,19 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 846,28 |
| Achats de livres | |
| Les Encyclopédies populaires inc. | 1 197,82 |
| L'Exèdre librairie inc. | 1 016,00 |
| La Bande Dessinerie | 427,79 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 228,66 |
| Librairie Poirier inc. | 1 529,18 |
| Unitrade Associates | 47,67 |
| PARC PORTUAIRE | |
| Edwards : | |
| Vérification du système d'alarme incendie | 426,19 |
| ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1995 | |
| Beauséjour, Marie : | |
| Agent de projet - Travaux publics | |
| 429 km - du 25 mai au 29 juin 1995 | 120,12 |
| Bergeron, René : | |
| Inspecteur en bâtiments - Permis et inspections | |
| 1 051 km - du 29 mai au 29 juin 1995 | 268,99 |
| Boisvert, Henri-Paul : | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 1 007 km | 281,96 |
| Boyer, Stéphane : | |
| Technicien évaluation I - Évaluation | |
| 34 sorties - du 31 mai au 3 juillet 1995 | 102,00 |

| | |
|---|---|
| Chartrand, Jacques : | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 372 km | 104,16 $ |
| Hamelin, Rénald : | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 1 134 km | 266,49 |
| Jacob, Luc : | |
| Programmeur - Informatique | |
| 11 sorties | 33,00 |
| 62 km | 17,36 |
| Lafond, André : | |
| Journalier - Travaux publics | |
| 19 sorties | 57,00 |
| Lampron, Martin : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 840 km | 386,40 |
| Lapointe, Julie : | |
| Stagiaire récréologie - Loisirs | |
| 422 km | 118,16 |
| Matteau, Michel : | |
| Technicien en urbanisme - Urbanisme | |
| 25 sorties - du 5 avril au 31 mai 1995 | 75,00 |
| 280 km - du 5 avril au 31 mai 1995 | 78,40 |
| Ouellette, Jean-Louis : | |
| Opérateur - Usine de traitement d'eau | |
| 1 698 km - du 29 mai au 1er juillet 1995 | 475,44 |
| Picard, Yves : | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 437 km | 122,36 |
| Rousseau, Robert : | |
| Chef de section - bâtiments - Travaux publics | |
| 828 km | 231,84 |
| Roy, Ginette : | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 13 sorties | 39,00 |
| Roy, Stéphane : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 982 km | 274,96 |
| Thibodeau, Nancy : | |
| Technicienne évaluation I - Évaluation | |
| 23 sorties | 69,00 |
| Turcotte, Jean-François : | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 167 km | 46,76 |
| Vachon, Guy : | |
| Mécanicien entretien - Travaux publics | |
| 20 sorties | 60,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

444

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 10 JUILLET 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

---

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Boisclair :
Repas - Drummondville - dossiers
12,00 $

Guy LeBlanc :
Communications téléphoniques - participation au 45e congrès de l'Association France-Canada à Rochefort
74,09

Marcel Verret :
Cours opérateur CRPQ
140,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa
116,12
Jacques Goudreau
125,95
André Marcil
577,38

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 1er juillet 1995 | 373 271,01 |
| TOTAL | 753 025,23 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc,
maire

Me Yvan Gaudreau,
assistant-greffier

YG/gg

INITIALES DU MAIRE

445

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 août 1995 à 20 h 20 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents: le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

Les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur les projets de règlement 2001-Z-234 (1995) et 2001-Z-235 (1995) qui font l'objet de la présente assemblée de consultation y ont été convoqués au moyen d'avis publics à cet effet ayant paru dans l'édition du 4 août 1995 du quotidien "Le Nouvelliste".

---

**1** M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, le greffier résume les étapes franchies jusqu'à maintenant dans le cadre du processus entourant l'adoption, l'approbation et l'entrée en vigueur des projets de règlement 2001-Z-234 (1995) et 2001-Z-235 (1995). Puis, il résume les objectifs poursuivis par la présente assemblée et, par la suite, il invite M. Jacques Goudreau à présenter lesdits projets de règlement.

**2** M. Jacques Goudreau explique la nature des projets de règlement 2001-Z-234 (1995) et 2001-Z-235 (1995) et les effets qu'aurait leur adoption respective. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, il situe les zones qui sont directement visées par ceux-ci.

---

Aucune des quelque vingt (20) personnes présentes n'ayant de commentaires à formuler ou de questions à poser sur les projets de règlement 2001-Z-234 (1995) et 2001-Z-235 (1995), M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 20 h 25.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

446

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 août 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
   (M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
   (M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

4. Règlement autorisant des travaux de correction aux réseau d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.
   (M. Pierre A. Dupont, le 18 avril 1995.)

5. Règlement autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières est décrétant un emprunt à cet effet.
   (M. Michel Legault, le 1er mai 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-419**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 725-A (1984) concernant les services d'alarme privés reliés au poste de police et prévoyant les frais exigibles lors du déplacement des policiers à l'occasion de fausses alarmes afin d'autoriser l'interruption du signal sonore émis par le système d'alarme d'un véhicule routier.

INITIALES DU MAIRE
447
INITIALES DU GREFFIER

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 août 1995.

(signé) *Pierre A. Dupont*

---

**AVIS DE MOTION 95-420**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1388 (1995) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet de 1 115 000,00 $ afin de porter de 15 à 20 ans la période au cours de laquelle il sera amorti.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 août 1995.

(signé) *Roland Thibeault*

---

**AVIS DE MOTION 95-421**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 55 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 août 1995.

(signé) *André Noël*

---

**AVIS DE MOTION 95-422**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat à la personne qui a fait l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations selon une procédure d'appel d'offres.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 21 août 1995.

(signé) *Roland Thibeault*

---

**RÉSOLUTION 95-423**

**Comptes rendus des réunions de la Commission permanente du Conseil tenues les 3 et 10 juillet 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 3 et 10 juillet 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture des comptes rendus des réunions de la Commission permanente du Conseil tenues les 3 et 10 juillet 1995, que ces documents et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-424**

**Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le 10 juillet 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 10 juillet 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le 10 juillet 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE

449

INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-425**

**Règlement 1401 (1995) sur le stationnement de véhicules routiers sur des terrains appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 juillet
1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'aux termes d'une résolution qui sera adoptée plus tard au cours de la présente séance, le Conseil approuvera et autorisera la signature d'une convention avec le Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières pour identifier les terrains assujettis au règlement ci-dessous mentionné et pour fixer les modalités en vertu desquelles la Ville assumera son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1401 (1995) sur le stationnement de véhicules routiers sur des terrains appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-426**

**Règlement 2001-Z-234 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 1105-1 à même une partie de la zone 1103-1, à déterminer les usages et les normes d'implantation pour la zone 1105-1**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 juillet 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-234 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 1105-1 à même une partie de la zone 1103-1, à déterminer les usages et les normes d'implantation pour la zone 1105-1 et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-427**

**Règlement 2001-Z-235 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les normes de superficies et d'implantation pour la zone 1105-R**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 juillet 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 20 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-235 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de revoir les normes de superficies et d'implantation pour la zone 1105-R et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE

451

INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-428**

**Annulation d'une servitude d'aspect avec Raymond Leblanc (1119-505 Cité T.-R. --- 2319 place de Vaudreuil)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, le 11 juillet 1953 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 20 juillet 1953 sous le numéro 179024, J.-Marcel Laflamme a vendu le lot 1119-505 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à Henri-Paul Germain et l'a grevé, notamment au profit du lot 1119-526 dudit cadastre, d'une servitude d'aspect garantissant le respect de certaines normes relatives à l'implantation, aux revêtements extérieurs et au genre de bâtiments pouvant y être construits;

ATTENDU que Raymond Leblanc est maintenant le propriétaire dudit lot 1119-505;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean Paquin, notaire, le 15 juillet 1964 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 18 juillet 1964 sous le numéro 244249, J.-Marcel Laflamme a cédé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières le lot 1119-526;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage auquel est assujetti ledit lot 1119-505;

ATTENDU que Raymond Leblanc désire libérer son immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte d'annulation de cette servitude à intervenir entre la Ville et ledit Raymond Leblanc;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de propriétaire du lot 1119-526 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec Raymond Leblanc, en sa qualité de propriétaire du lot 1119-505, d'annuler la servitude d'aspect constituée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 179024 de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres où celui-ci a été cité ou mentionné.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que les frais et honoraires reliés audit acte d'annulation soient à la charge exclusive de Raymond Leblanc.

Que le susdit acte d'annulation soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le maire, Me Guy Leblanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-429**

**Vente par Luc Clément (ptie 199 Paroisse T.-R. --- lisière de terrain située du côté nord-est du boulevard des Forges en face de l'immeuble portant le numéro 7440)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Luc Clément;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre la rue Bergeron et le boulevard Hamelin;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Luc Clément l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199); vers le sud-est, par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199).
>
> Elle mesure dix-sept mètres et soixante-dix-huit centimètres (17,78 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et un centimètre (1,01 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.
>
> Elle contient en superficie dix-sept virgule neuf mètres carrés (17,9 $m^2$).
>
> La limite nord-ouest de cette lisière est située à quatre-vingt-trois mètres et soixante-huit centimètres (83,68 m) du

lot cent-quatre-vingt-dix-neuf --- trois cent soixante-quatre (199---364), cette distance étant mesurée le long de la limite nord-est de l'emprise actuelle du boulevard des Forges.

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le quinze (15) février mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent quatre-vingt-six (886) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de mille dollars (1 000 $) à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente devant donner suite à la présente résolution et à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995).

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le maire, Me Guy Leblanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les

présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-430**

**Servitude par la compagnie "La Crémerie des Trois-Rivières ltée" (ptie 872-2 Cité T.-R. --- parcelle de terrain située du côté nord de la rue Radisson en face de l'immeuble portant les numéros 740/748)**

ATTENTU que la Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la compagnie "La Crèmerie des Trois-Rivières ltée" dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une borne d'incendie sur un terrain situé du côté nord de la rue Radisson en face de l'immeuble portant les numéros 740/748;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "La Crèmerie des Trois-Rivières ltée" lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une borne d'incendie sur le terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite compagnie, ci-dessous identifiée comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

> Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot huit cent soixante-douze --- deux (ptie 872---2) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette parcelle est bornée vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie dudit lot huit cent soixante-douze --- deux (ptie 872---2); vers le sud-ouest, par le lot deux mille quatre cent vingt-trois (2423) étant la rue Radisson.
>
> Elle mesure un mètre (1 m) dans ses lignes nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest.
>
> Elle contient en superficie un mètre carré (1 $m^2$).
>
> Le point où se rencontre les lignes sud-ouest et nord-ouest de ladite parcelle est situé à quatre mètres et quinze centimètres (4,15 m) de la ligne séparant les lots huit cent soixante-treize (873) et huit cent soixante-douze --- deux (872---2), cette distance étant mesurée le long de la ligne séparant les lots huit cent soixante-douze --- deux (872---2) et deux mille quatre cent vingt-trois (2423).
>
> Le tout tel que montré sur un plan préparé le dix (10) juillet mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro neuf cent seize (916) de ses minutes.

Fonds dominant:

> Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot deux mille quatre cent vingt-trois (2423) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant la rue Radisson.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à la compagnie "La Crèmerie des Trois-Rivières ltée", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que son Honneur le maire, Me Guy Leblanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-431**

**Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales du Québec**

INITIALES DU MAIRE
455
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 264-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 mai 1994, une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales du Québec, dans le cadre du volet IV "Grands projets à incidences urbaines" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", pour la rénovation de la piscine du parc de l'Exposition;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministre des Affaires municipales du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer des modalités d'implication de la Ville et du ministre relativement au versement, par ce dernier, à Trois-Rivières, d'une aide financière de 1 500 000 $ aux fins de réaliser les travaux de réfection de la piscine du parc de l'Exposition reconnus admissibles dans le cadre du volet IV de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise son Honneur le

maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-432**

**Entente avec la Société d'habitation du Québec**

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 4 de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), la Société d'habitation du Québec a notamment pour objet de favoriser le développement et la mise en oeuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU qu'en vertu du décret numéro 892-95 qu'il a adopté le 28 juin 1995, le gouvernement du Québec a autorisé ladite Société à mettre en oeuvre, avec effet au 21 décembre 1994, le "Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existente)";

ATTENDU que cet organisme veut s'associer à la Ville pour:

- appliquer le volet du "crédit d'impôt PREMIER TOIT" remboursable établi en faveur de tout résident du Québec qui se porte acquéreur d'une résidence existante dont

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

l'admissibilité est déterminée par les termes du "Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)";

- préciser le cadre légal dans lequel s'inscrit la cueillette, l'usage et la communication des renseignements colligés par la Ville dans l'application du volet "crédit d'impôt PREMIER TOIT" et du programme qui en résulte.

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à cet effet à intervenir entre la Ville et ladite Société;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'agir au titre de "Municipalité participante" pour l'application du "Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)", qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente et qu'elle autorise son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

Qu'elle désigne et autorise M. Denis Ricard, en sa qualité de technicien en urbanisme au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, à agir au titre d'agent pour l'application dudit programme.

Qu'elle désigne et autorise MM. René Bergeron, Renald Hamelin et André Laberge, en leur qualité d'inspecteurs en bâtiment II au sein de la division "Permis et inspections" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, à agir au titre d'inspecteur pour l'application dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-433**

**Convention avec le Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières**

ATTENDU qu'aux termes d'une résolution qu'il a adoptée plus tôt au cours de la présente séance, le Conseil a édicté le règlement 1401 (1995) sur le stationnement de véhicules routiers sur des terrains appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières;

ATTENDU que le paragraphe 30.1° de l'article 415 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) accorde à la Ville le pouvoir de faire des règlements pour réglementer ou prohiber le stationnement des véhicules sur un terrain ou dans un bâtiment destiné au stationnement et pour déterminer, après entente avec les propriétaires, les terrains et bâtiments ainsi réglementés;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et le Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières dans laquelle sont identifiés les terrains assujettis audit règlement et sont fixées les modalités en vertu desquelles elle assurera son application;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite convention et que son Honneur le maire, Me Guy Leblanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-434**

**Convention avec la Société canadienne des ports**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et la Société canadienne des ports;

ATTENDU ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville pourra utiliser le quai de la section no 10 du port de Trois-Rivières pour déverser de la neige dans le fleuve St-Laurent au cours de l'hiver 1995-1996;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite convention et qu'elle autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-435**

**Protocole d'entente avec le Bureau d'assurance du Canada**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Bureau d'assurance du Canada;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles cet organisme versera à la Ville une aide financière maximum de 2 500 $ pour réaliser des activités d'information et de promotion et installer une centaine de panneaux reliés au programme de prévention "Surveillance de quartier";

IL EST PROPOSÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise le régisseur des programmes communautaires au sein de son Service loisir et culture, M. Michel Lefebvre, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-436**

**Entente avec la Caisse populaire St-Philippe de Trois-Rivières**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir entre la Ville et la Caisse populaire St-Philippe de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer des modalités en vertu desquelles la Ville loue à cet organisme, pour cent dollars (100 $) par année, du premier (1er) juillet mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) au trente (30) juin deux mil (2000), un espace publicitaire au-dessus du tableau de pointage du terrain de balle du parc Pie XII;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite entente et qu'elle autorise son Honneur le maire, Me Guy Leblanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à la

signer, pour et elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-437**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 3 000 $, pour la construction d'une tranchée absorbante devant améliorer le drainage de la partie du parc linéaire (piste cyclable) située à proximité de la rue Père-Marquette (projet 95-0074) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le montant approprié au fonds réserve pour parcs et terrains de jeux en vertu de la résolution 95-393 adoptée lors de la séance tenue le 3 juillet 1995;

- la proposition de la compagnie "Construction Yvan Boisvert inc.", au montant de 70 620 $, pour la construction de 21 ponceaux avec tête et la réfection de 14 autres dans le secteur du parc industriel #2 (projet 94-0151) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné pouvant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1288 (1993);

- la proposition de la compagnie "Inspectronic inc.", au montant de 274 860, 45 $, pour l'inspection par caméra et la réhabilitation de conduites d'égout dans différents secteurs de la Ville (projet 95-0036) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent (la soumission du plus bas soumissionnaire n'étant pas conforme au cahier des charges), le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:

  - 115 000 $ à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-31-1-440 du budget;

  - 130 000 $ à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995);

  - 30 000 $ à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1263 (1992);

- la proposition de la compagnie "J.-P. Doyon ltée", au montant de 58 355,60 $, pour le bouclage de conduites d'aqueduc sur les rues Ste-Marguerite et Louis-Allyson (projet 95-0055) et qu'elle lui

No 6514-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements suivants:

- rue Ste-Marguerite: 46 833,47 $ au règlement 1287 (1993);
- rue Louis-Allyson: 11 522,13 $ au règlement 1389 (1995);

- la proposition de la compagnie "Lionel Deshaies inc.", au montant de 30 000 $, pour la mise au niveau du stationnement situé à proximité des écuries de l'hippodrome de Trois-Rivières, la pose de béton bitumineux autour des puisards, l'épandage et le nivellement de pierre concassé et la fourniture de matériaux nécessaires à la réalisation d'aménagements paysagers (projet 95-0115) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même une appropriation de 30 000 $ au surplus accumulé;

- la proposition de la compagnie "Philip Environnement (Québec) inc.", au montant de 139 162,37 $, pour le nettoyage de 37 700 mètres de conduites d'égout (projet 95-0096) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1345 (1994);

- la proposition de la compagnie "Guimond électrique inc.", au montant de 105 169,27 $, pour la fourniture et l'installation de 46 lampadaires et d'équipements connexes (projet 95-0060) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements 1360 (1994), 1380 (1995), 1384 (1995) et 1393 (1995);

- la proposition de la compagnie "J.-P. Doyon ltée", au montant de 64 106,23 $, pour la construction d'une tranchée drainante de 300 mètres linéaires et d'un fossé de 230 mètres linéaires et la réalisation de travaux connexes au nord-ouest des rues Hector-Héroux et du Boisé (projet 94-0102) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé comme suit:

  - 50 000 $ à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1390 (1995);

  - 14 186,23 $ à même le produit d'un emprunt équivalent au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoiera en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoieront à chacune desdites années;

- la proposition de la compagnie "St-Louis & Frère inc.", au montant de 14 800 $, pour la réfection de la toiture de la partie de la salle J.-Antonio Thompson abritant des services administratifs et de celle de l'édifice François-Nobert (projet 95-0094) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit de l'emprunt au fonds de roulement autorisé en vertu de la

INITIALES DU MAIRE
461
INITIALES DU GREFFIER

résolution 95-364 adoptée lors de la séance tenue le 19 juin 1995;

- la proposition de la compagnie "Les Transporteurs en vrac du Trois-Rivières métropolitain inc.", au montant de 54 294 $, pour le transport de neige par camions du 1er novembre 1995 au 15 avril 1996 (projet 95-0051) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent (la soumission du plus bas soumissionnaire n'étant pas conforme au cahier des charges), le montant ci-avant mentionné devant être payé au poste 02-21-23-1-442 du budget;

- la proposition de la compagnie "André Cyrenne inc.", au montant de 1 196 527,50 $, pour l'aménagement d'un bassin de rétention d'eau pluviale et le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout dans les secteurs St-Sacrement, Spémond/ Ste-Marguerite et de l'Espéranto et à la réalisation de travaux connexes (projet 95-0109) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1394 (1995);

- la proposition de la compagnie "Ciment projeté et Piscine Orléans inc.", au montant de 1 798 328,38 $, pour la réfection du bassin de la piscine du parc de l'Exposition et de son aire de promenade, l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, le remplacement des équipements, de la tuyauterie et des accessoires de circulation d'eau (projet 95-0007) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Construction Héroux, Allard et Goyette inc.", au montant de 953 900 $, pour la réfection des vestiaires nord et sud de la piscine du parc de l'Exposition (projet 95-0006) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Construction Claude Caron et fils inc.", au montant de 537 950 $, pour la réfection du tunnel Laviolette (projet 95-0099) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1386 (1995);

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 221 170 $, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la réalisation de travaux connexes sur une partie du développement domiciliaire connu sous le nom de "Domaine du Boisé"/Phase 5 (projet 95-0053) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1384 (1995);

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- la proposition de la compagnie "J.-P. Doyon ltée", au montant de 92 664,52 $, pour la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la rue Léo-Pidgeon et la réalisation de travaux connexes (projet 94-0174) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995);

- la proposition de la compagnie "Lionel Deshaies inc.", au montant de 18 200 $, pour la réparation d'une partie du talus situé au nord/nord-ouest de la rue Ste-Marguerite représentant environ 600 mètres carrés de nettoyage, de protection en paillis et d'ensemencement (projet 95-0013) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1373 (1995);

- la proposition de la compagnie "J.-P. Doyon ltée", au montant de 1 872 859,35 $, pour la construction de conduites d'égout domestiques et d'un poste de pompage d'eaux usées dans le secteur St-Jean-de-Brébeuf et la réalisation de travaux connexes (projet 95-0114) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995);

- la proposition de la compagnie "Laboratoire de canalisation souterraine (L.C.S.) inc.", au montant de 13 487,76 $, pour l'inspection télévisée de conduites d'égout située dans différents secteurs de la ville (projet 95-0118) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995);

- la proposition de la compagnie "Bell Canada", au montant de 63 753,87 $, pour la fourniture, l'installation et l'entretien (pendant 5 ans) 1°) du nouveau système téléphonique du quartier général du Service de la sécurité publique, incluant l'ajout d'une deuxième console et les infrastructures techniques nécessaires pour la mise sur pied du service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 et 2°) la fourniture et l'installation d'un centre de repli à l'usine de traitement d'eau advenant le cas où il serait impossible d'utiliser les équipements techniques du service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 situé au quartier général du Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même une appropriation de 63 753,87 $ au surplus accumulé;

- la proposition de la compagnie "Wallace & Tiernan Canada inc.", au montant de 13 502,53 $, pour la fourniture de trois pompes doseuses, de trois vannes de sûreté et de deux vannes de contre-pression et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Degrémont Infilco ltée", au montant de 11 391,62 $, pour la fourniture de 42 plaques tranquilisatrices et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Franklin Empire inc.", au montant de 6 091,23 $, pour la fourniture d'un automate et de deux démarreurs et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995);

- la proposition de la compagnie "ITT Flygt, division de Les Industries I.T.T. du Canada ltée", au montant de 8 423,58 $, our la fourniture de deux pompes submersibles (4" 500 gallons U.S./minute, tunnel St-Maurice) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995);

- la proposition de la compagnie "ITT Flygt/division de Les Industries I.T.T. du Canada ltée", au montant de 7 672,89 $, pour la fourniture de deux pompes submersibles (4" 200 gallons U.S./minute, H.L.M.) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-438**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 1002 du Code civil du Québec stipule que tout propriétaire peut clore son terrain et obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds et qui tient compte de la situation et de l'usage des lieux;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 433,03 $ à Françoise Viens, pour les dommages occasionnés le 3 avril 1995 à la carosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare;

- une somme de 352,16 $ à la compagnie "Bell Canada", pour les dommages occasionnés le 15 mai 1995 à ses installations téléphoniques lors de travaux d'excavation réalisés sur le terrain du parc de l'Exposition;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- une somme de 400,00 $ à Maurice Guimond, pour les dommages occasionnés le 6 juin 1995 à la carosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare;

- une somme de 50,00 $ à Diane Massicotte pour les dommages occasionnés à sa fille le 27 juin 1995 lorsque du chlore de la piscine du parc Pie XII a endommagé sa serviette et ses bermudas;

- une somme de 168,09 $ à Léopold Latour, pour les frais qu'il a encourus pour faire déboucher la conduite d'égout principale desservant sa propriété du 2791 de la rue Ludger-Duvernay qui était obstruée dans la partie appartenant à la Ville;

- une somme de 262,09 $ à Jacinthe Beaulac, pour les dommages occasionnés le 4 juillet 1995 à la carosserie de sa voiture par un liquide corrosif dégouttant du toit de l'autogare;

- une somme de 188,03 $ à Gilles Richard, pour les frais qu'il a encourus pour faire déboucher une partie de la conduite d'égout principale desservant sa propriété du 3055 de la rue De Blois qui était obstruée par des racines d'arbres appartenant à la Ville;

- une somme de 1 072,78 $ à Jacqueline Rheault, pour l'installation d'une clôture mitoyenne en métal et en vinyle entre sa propriété du 725 de la rue Jean-Victor-Allard et le parc Jacques-Buteux;

- une somme de 198,25 $ à Paul-Émile Nault, pour l'installation d'une clôture mitoyenne en métal entre sa propriété du 216/218 de la rue Hertel et le parc Hertel.

Que les sommes reliées à des faits ou à des fautes ayant engagé la responsabilité civile de la Ville soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-80-000-0-002 et que celles reliées à l'installation de clôtures mitoyennes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-24-1 du budget.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), Mme la conseillère Françoise H. Viens a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'elle avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puisqu'elle est l'auteure de l'une des réclamations visées par la présente résolution. Par conséquent, elle s'est abstenue de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**RÉSOLUTION 95-439**

**Action intentée contre la "Sûreté municipale de Trois-Rivières" et al.**

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

INITIALES DU MAIRE
465
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Richard Lambert, avocat, pour qu'il la défende, elle et MM. Éric Riel, Patrice Gignac, Pierre Lefebvre et Michel Tousignant, dans l'action en dommages et intérêts intentée contre eux par Yvon Parent, le 27 juillet 1995, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000353-954) à la suite d'événements survenus le 20 août 1993 sur l'île St-Christophe.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 120 $ l'heure à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-000-0-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-440**

**Requête à la Cour supérieure pour qu'elle ordonne la démolition d'un bâtiment**

ATTENDU que le bâtiment situé aux 706/714 de la rue des Forges, qui appartient à Guylaine St-Germain, a été lourdement endommagé lors d'un incendie qui s'y est déclaré le 10 juin 1995;

ATTENDU que, d'après le Service de l'évaluation, il a ainsi perdu au moins la moitié de sa valeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant au propriétaire de ce bâtiment de le démolir sans délai à ses frais.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre le bien-fondé de cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-441**

**Autorisation à certaines personnes de délivrer des constats d'infraction**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), la Ville peut être un poursuivant au sens dudit Code lorsqu'elle est ainsi désignée par une loi et dans la mesure qu'y est prévue;

ATTENDU que l'article 147 de ce Code accorde à la Ville le pouvoir d'autoriser des personnes à délivrer des constats

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

d'infraction à quiconque commet une infraction à une loi pénale du Québec, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal;

ATTENDU que, dans ces circonstances, il y a lieu d'autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise les personnes suivantes à délivrer, en son nom, des constats d'infraction 1°) à une loi pénale du Québec ou à l'un de ses règlements, lorsqu'elle y est désignée comme poursuivant et dans la mesure qui y est prévue, et 2°) à un règlement municipal:

- tout membre du Service de la sécurité publique qui est un "policier municipal" au sens de la Loi de police (L.R.Q., c. P-13): pour toute infraction:

  • i) à une loi pénale du Québec ou à l'un de ses règlements lorsque la Ville y est désignée comme poursuivant et dans la mesure qui y est prévue et

  • ii) à un règlement municipal dont l'application relève du Service de la sécurité publique;

- le chef de la division "permis et inspections" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, les inspecteurs en hygiène et en environnement, les inspecteurs en bâtiments II et les inspecteurs en alimentation au sein de ladite division: pour toute infraction:

  • i) à une loi pénale du Québec ou à l'un de ses règlements lorsque la Ville y est désignée comme poursuivant et dans la mesure qui y est prévue et

  • ii) à un règlement municipal, à l'exclusion:

    o des règlements municipaux dont l'application relève du Service de la sécurité publique et

    o des lois pénales du Québec et de leurs règlements dont l'application relève exclusivement de quelqu'un d'autre;

- les agents de l'agence de sécurité dont le Conseil a retenu ou retiendra, à l'avenir, les services pour faire respecter les règlements municipaux sur le stationnement et les préposés aux parcomètres du Service de la trésorerie: pour toute infraction aux règlements municipaux sur le stationnement.

Que la présente résolution remplace la résolution 535-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 18 octobre 1993.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-442**

**Mandat à "Trudel & Associés, huissiers de justice"**

ATTENDU qu'en vertu des articles 942 et suivants du Code civil du Québec, une municipalité peut vendre aux enchères les biens meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et qui n'ont pas été réclamés dans un délai de 60 jours;

ATTENDU que l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que ces biens et ceux sans maître qu'une municipalité recueille sur son territoire peuvent être vendus à l'encan par ministère de huissier;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique a recueilli, au cours des derniers mois, des véhicules automobiles perdus, oubliés ou sans maître, que la Ville les détient et qu'ils ne lui ont pas été réclamés;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan, par ministère du huissier, les véhicules routiers sans maître recueillis par le Service de la sécurité publique sur son territoire et qui étaient remisés à sa fourrière le ou avant le 8 juillet 1995.

Que cette vente se tienne vendredi le 8 septembre 1995 à 9 h 00 à l'édifice des Travaux publics situés au 2425 de la rue Louis-Allyson.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel & associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.

Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R.Q., 1981, c. H-4, r.3), et ce, à même les fonds disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-443**

**Demande au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, à soumettre, pour elle et en son nom, pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis relatifs à la prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 190, 191 et 192 (phase VI) et 193

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

(phase VIII) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans le cadre de l'expansion du développement domiciliaire connu sous le nom de "Domaine du Boisé".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-444**

**Demande au ministre des Affaires municipales du Québec**

ATTENDU que des citoyens continuent de présenter à la Ville des demandes d'assistance financière dans le cadre du "Programme de rénovation des immeubles locatifs" (P.R.I.L.) et du programme "Réparaction" mis en oeuvre par la Société d'habitation du Québec et que celles-ci s'ajoutent à une liste d'attente déjà impressionnante;

ATTENDU que les enveloppes budgétaires antérieures qui étaient consacrées à ces programmes permettaient à la Ville de répondre à ces demandes dans un délai de deux à trois ans;

ATTENDU que les enveloppes budgétaires allouées pour la programmation 1995-1996 ont été réduites d'au moins 60 %;

ATTENDU que cette réduction a comme conséquence directe d'augmenter les délais d'attente;

ATTENDU que, pour répondre aux demandes des citoyens, il y a lieu de demander au ministre des Affaires municipales du Québec d'allouer à la Ville des crédits supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec de lui accorder des crédits additionnels dans le cadre du "Programme de rénovation des immeubles locatifs" (P.R.I.L.) et du programme "Réparaction" mis en oeuvre par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-445**

**Dérogation mineure aux règlements d'urbanisme**

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) édicté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement a été édicté le 5 août 1991;

ATTENDU que M. Yves Bettez et Mme Manon Trépanier ont demandé au Conseil de leur accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est le lot 199---204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la somme des marges de recul latérales réunies de 4 mètres applicable à un bâtiment principal situé dans la zone 1119-R;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal que les demandeurs possèdent, dans le prolongement du garage, à 2,10 mètres de la ligne latérale, l'ajout de pièces habitables au-dessus de celui-ci, et ce, de telle sorte que la somme des marges latérales réunies ne soit que de 3,75 mètres;

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 6 juin 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation mineure demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 19 juin 1995, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 4 août 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation mineure demandée, ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements d'urbanisme à la situation ci-dessus évoquée aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à M. Bettez et Mme Trépanier;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde, sous réserve du respect intégral de la condition ci-après formulée, à M. Yves Bettez et Mme Manon Trépanier la dérogation mineure qu'ils lui ont demandée relativement à l'agrandissement du bâtiment principal qu'ils possèdent, dans le prolongement du garage, à

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
470
INITIALES DU GREFFIER



2,10 mètres de la ligne latérale, à l'ajout de pièces habitables au-dessus de celui-ci, et ce, de telle sorte que la somme des marges latérales réunies ne soit que de 3,75 mètres.

Condition:

Ledit agrandissement devra être fait en retrait d'un minimum de 0,3 mètre par rapport au prolongement de la façade principale actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-446**

**Dérogation mineure aux règlements d'urbanisme**

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) édicté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement a été édicté le 5 août 1991;

ATTENDU que M. Marcel Dubé a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est le lot 217-45 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter la superficie minimale de 835 mètres carrés que doit avoir un terrain vacant cadastré, partiellement desservi, situé dans la zone 1234-R;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un terrain vacant cadastré ayant une superficie de 780,33 mètres carrés;

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 6 juin 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation mineure demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue le 19 juin 1995, le Conseil a approuvé par procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 4 août 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation mineure demandée, ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements d'urbanisme à la situation ci-dessus évoquée aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à M. Dubé;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à M. Marcel Dubé la dérogation mineure qu'il lui a demandée relativement à la construction
d'une résidence unifamiliale isolée sur un terrain vacant cadastré ayant une superficie de 780,33 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-447**

**Dérogation mineure aux règlements d'urbanisme**

ATTENDU qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué au sein de la Ville aux termes du règlement 1131 (1989) édicté le 18 septembre 1989;

ATTENDU que le règlement 1217 (1991) concernant les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement a été édicté le 5 août 1991;

ATTENDU la compagnie "Les Tricots imprimés de Trois-Rivières inc." a demandé au Conseil de lui accorder une dérogation mineure;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande de dérogation mineure est le lot 3171 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la nature de cette demande est de ne pas respecter les dispositions du règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage qui prévoit:

- qu'une construction dérogatoire ne peut être agrandie plus d'une fois;

- qu'une aire de chargement/déchargement des véhicules et qu'un tablier de manoeuvres ne peuvent être situés dans la cour avant d'un immeuble;

ATTENDU que cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre:

- à nouveau l'agrandissement, autant de fois que son propriétaire le désirera et à condition de respecter les

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

autres normes alors applicables, un bâtiment dérogatoire audit règlement;

- l'aménagement d'une aire de chargement/déchargement des véhicules et un tablier de manoeuvres dans la cour avant de ce bâtiment;

ATTENDU que lors d'une réunion qu'il a tenue le 13 juillet 1995, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommandait au Conseil d'accorder la dérogation mineure demandée;

ATTENDU que, lors de la réunion que sa Commission permanente a tenue plus tôt ce soir, le Conseil a approuvé le procès-verbal de cette réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le greffier a fait publier dans l'édition du 4 août 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation mineure demandée, ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

ATTENDU que le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements d'urbanisme à la situation ci-dessus évoquée aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à cette compagnie;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accorde, sous réserve du respect intégral des deux (2) conditions ci-après formulées, à la compagnie "Les Tricots imprimés de Trois-Rivières inc." la dérogation mineure qu'elle lui a demandée relativement à:

- l'agrandissement, à nouveau, autant de fois qu'elle le désirera et à condition de respecter les autres normes alors applicables, un bâtiment dérogatoire audit règlement;

- l'aménagement d'une aire de chargement/déchargement des véhicules et d'un tablier de manoeuvres dans la cour avant de ce bâtiment;

Conditions:

- Aucun accès utilitaire à l'immeuble affecté par cette demande ne devra s'effectuer par la rue Marie-de-l'Incarnation.

- Un écan végétal d'une profondeur minimale de cinq mètres (5 m), composé d'une haie et d'arbres, devra être planté et maintenu

INITIALES DU MAIRE 473 INITIALES DU GREFFIER

vivant sur l'immeuble affecté par cette demande, et ce, du côté où il longe la rue Marie-de-l'Incarnation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-448**

**Gestion intégrée des déchets**

ATTENDU que l'enfouissement des déchets entraîne de multiples problèmes environnementaux;

ATTENDU que les espaces propices à l'enfouissement sanitaire se font de plus en plus rares;

ATTENDU que les coûts pour rendre les lieux d'enfouissement sanitaires conformes aux lois et règlements en vigueur sont de plus en plus élevés;

ATTENDU que la population est de plus en plus sensibilisée à la problématique entourant la gestion des déchets;

ATTENDU que le système actuel permet le gaspillage des déchets/ressources compromettant ainsi la qualité de vie des générations futures;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec a fixé des objectifs de réduction des déchets à l'enfouissement de l'ordre de 50 % d'ici l'an 2000;

CONSIDÉRANT les limites des mesures volontaires en faveur de la réduction des déchets;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir un consensus régional en matière de gestion des déchets;

CONSIDÉRANT la position unanime de la Commission environnement du Conseil régional de développement de la région 04 qui rallie les intérêts des intervenants municipaux et des groupes environnementaux;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région de s'exprimer sur la nouvelle réglementation sur les déchets solides dans le cadre des audiences génériques que tiendra bientôt le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- adhère aux cinq (5) principes contenus dans le document "Énoncé de principes en matière de gestion intégrée des déchets" qui sera déposé lors d'audiences génériques sur l'environnement que tiendra bientôt le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- appuie la Commission environnement du Conseil régional de développement de la région 04 dans sa démarche de concertation et de consultation des intervenants des milieux municipal et environnemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-449**

**Mandat à la firme "Consortium M.L.S."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre de services adressée à la Ville le 16 août 1995 par le "Consortium M.L.S." relativement à la surveillance et au contrôle qualitatif des matériaux utilisés pour la réfection de l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Consortium M.L.S." pour qu'elle effectue:

- tous les essais et contrôles de qualification des matériaux avant leur transport sur le chantier de réfection de l'aéroport de Trois-Rivières;

- l'échantillonnage de ces matériaux pour fin de vérification de conformité lors de leur pose; et

- les essais standards pour la compaction des matériaux de fondation, du pavage et du béton de ciment.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums à cet effet de 75 000,00 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1400 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-450**

**Programme d'aide aux employés**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de travail de huit (8) pages daté de juin 1995, portant sur un programme d'aide aux employés et demeurant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et mette en vigueur le programme d'aide aux employés décrit dans ce document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-451**

**Mandat à Alain Bellavance**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de M. Alain Bellavance, psychologue, pour qu'il vienne en aide aux employés municipaux faisant appel à son expertise dans le cadre du Programme d'aide aux employés.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 65 $ l'heure, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 $ en 1995, à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-15-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-452**

**Mandat à "Raymond, Chabot, Hétu & associés"**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants en ressources humaines "Raymond, Chabot, Hétu & associés" pour qu'elle administre les test psychométriques que devront passer les personnes sélectionnées en vue de combler un poste de notaire-légiste.

Qu'elle lui verse des honoraires maximum de 1 800 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-11-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-453**

**Désignation de M. André Lamy sur le Comité de retraite chargé d'administrer le régime de retraite des employés de la Ville**

CONSIDÉRANT l'article 59 du règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 259-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 16 mai 1994, le Conseil a désigné M. Émilien La Barre comme membre du Comité de retraite chargé d'administré ce régime et qu'il l'a également chargé d'agir comme substitut du président lorsque ce dernier serait absent ou incapable d'agir;

CONSIDÉRANT que M. Émilien La Barre n'a pas sollicité de renouvellement de mandat de conseiller lors des élections municipales qui se sont tenues à Trois-Rivières le 6 novembre 1994;

CONSIDÉRANT que, dans ces circonstances, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne, en remplacement de l'ex-conseiller Émilien La Barre, M. le conseiller André Lamy sur le Comité de retraite chargé d'administrer le régime de retraite des employés de la Ville et qu'elle le charge d'agir comme substitut du président lorsque ce dernier sera absent ou incapable d'agir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-454**

**Programme de bonification à la retraite anticipée**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières crée un programme de bonification à la retraite anticipée devant fonctionner comme suit et auquel elle contribuera de la manière ci-après mentionnée:

- Seuls y sont admissibles les employés municipaux âgés de 57 ans ou plus et possédant au moins 30 ans de services.

- La prise de retraite anticipée doit se concrétiser avant le 1er janvier 1996.

- La rente doit être calculée conformément aux dispositions de l'article 27 du Règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières.

- Aucune restriction n'est applicable quant à la forme de rente choisie.

- Une bonification maximale de 10 000 $ est versée dans un régime enregistré d'épargne retraite selon les indications de l'employé concerné, sous réserve d'une confirmation d'une cotisation équivalente de celui-ci dans un tel régime depuis le 2 mars 1991. Le montant exact de cette bonification est égal aux cotisations versées par ledit employé depuis le 2 mars 1991 dans un régime enregistré d'épargne retraite, sans excéder toutefois 10 000 $.

- Un employé qui bénéficie d'un calcul de retraite autre que celui de la retraite anticipée prévue à l'article 27 dudit règlement n'est pas admissible à cette bonification.

- Les sommes versées par la Ville dans un régime enregistré d'épargne retraite d'un employé, à titre de bonification, sont payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-19-1-270 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-455**

**Préretraite de M. Normand Bellemare**

ATTENDU que M. Normand Bellemare, policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique depuis le 1er janvier 1961, a exprimé le désir de prendre, à compter du 1er août 1995, une préretraite avec une rente nivelée, selon le programme de bonification à la retraite anticipée que le Conseil a créé par une résolution adoptée plus tôt au cours de la présente séance, sous réserve de bénéficier de la bonification prévue audit programme;

ATTENDU que M. Bellemare satisfait aux conditions énoncées audit programme, à savoir:

- il est âgé de 57 ans et il possède au moins 30 ans de services;

- sa retraite anticipée a été fixée au 1er août 1995, selon les dispositions de l'article 27 du Règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières;

- en transférant dans un régime enregistré d'épargne retraite la valeur de la totalité des jours de maladie payables à sa retraite anticipée, il a cotisé pour au moins 10 000 $ à un tel régime;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la demande de préretraite au 1er août 1995 formulée par M. Normand Bellemare, policier-pompier au sein du Service de la sécurité

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

publique, et qu'elle lui accorde la bonification maximale de 10 000 $ à laquelle il a droit en vertu du programme de bonification à la retraite anticipée en versant cette somme dans un régime enregistré d'épargne retraite, selon les indications de cet employé, et ce, à partir des fonds disponibles au poste 02-12-19-1-270 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-456**

**Nomination de deux personnes**

ATTENDU qu'un poste permanent à temps partiel de commis-bibliothèque au sein du Service de la bibliothèque (comptoir adultes) a été affiché du 21 au 27 juin 1995;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et le processus d'évaluation mis en place à cette occasion;

ATTENDU que deux postes de policier-pompier permanents sont devenus vacants au sein du Service de la sécurité publique à la suite du décès de M. Roger Comeau survenu 13 juillet 1995 et de la préretraite de M. Normand Bellemare effective depuis le 1er août 1995;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs de ce Service;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme:

- Mme Danielle Trudel à un poste permanent à temps partiel de commis-bibliothèque au sein du Service de la bibliothèque (comptoir adultes) et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de 130 jours de services, au terme de laquelle elle pourra être confirmée dans son statut si son évaluation est jugée satisfaisante ;

- M. Alex Leblanc et Mme Carole Arbelot à des postes de policier-pompier à l'essai au sein du Service de la sécurité publique, qu'elle leur accorde au cours de leur période d'essai le bénéfice des dispositions de la convention collective qui leur est applicable relatives aux employés à l'essai, qu'elle les assujettisse à une période d'essai de 12 mois conformément à la clause 2.03 de la convention collective qui leur est applicable, au terme de laquelle ils pourront obtenir le statut d'employés permanents si leur évaluation est jugée satisfaisante, et qu'elle les oblige à maintenir leur domicile sur le territoire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-457**

**Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie**

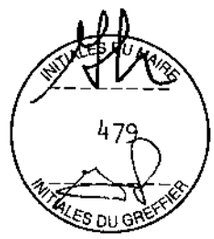


IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne, en remplacement de M. le conseiller Pierre A. Dupont, M. le conseiller André Lamy pour la représenter au sein du Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

RÉSOLUTION 95-458

**Achat d'un billet permettant de participer à une activité**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète un billet (30 $) permettant de participer au souper organisé le 18 août dernier par la Jeune Chambre de Commerce du Coeur-du-Québec dans le cadre son 10$^{e}$ tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-459**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 15, 22, 29 juillet, 5, 12 et 19 août 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour les semaines se terminant les 15, 22 et 29 juillet 1995

| | |
|---|---|
| Machineries BaronTousignant ltée : | |
| Nettoyage de moteur - Sécurité publique | 51,28 $ |
| Léo Beaudry : | |
| Remboursement de frais de scolarité (50 % de 90 $) | 45,00 |
| RBA inc. : | |
| Entretien annuel - AS/400 - Sécurité publique | 941,49 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

480

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - juin 1995 - Cour municipale | 199,43 |
| Construction Yvan Boisvert inc. : | |
| Remise de retenue - déneigement zone 5 | 155,80 |
| Réal Chamberland : | |
| Remboursement de frais de matériaux et de peinture - clôture mitoyenne du 1781, rue Lajoie - Permis | 346,68 |
| Comsep Buffet Bouff'elles : | |
| Buffet - réunion comité loisir et culture | 31,31 |
| Corporation des approvisionneurs du Québec inc. : | |
| Adhésion 1995-1996 - Approvisionnement | 319,07 |
| Denis Dumas : | |
| Remboursement de frais de scolarité (100 %) | 120,00 |
| La Fine Table : | |
| Buffet - Conseil du 10 juillet 1995 | 120,00 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 8 | 1 104,00 |
| La Bonne Fourchette enr. : | |
| Buffet - réunion groupe de travail des ressources humaines | 53,56 |
| Buffet - réunion comité consultatif d'urbanisme | 114,81 |
| Raymond Gélinas et fils : | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 31,79 |
| Éloi Guillemette : | |
| Aménagement piste secondaire - aéroport | 7 150,79 |
| IAAO : | |
| Cotisation 1995 - Évaluation | 62,33 |
| IGA-Boniprix : | |
| Achat de liqueurs et jus pour réceptions | 64,00 |
| Intello Graph enr. : | |
| Conception du journal Le Saisonnier - Ressources humaines | 279,19 $ |
| Lajoie Beaudoin Héon en fiducie : | |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 2 - Déneigement Maska inc. | 25 975,00 |
| Georges Langevin excavation : | |
| Service de machinerie - incendie boul. Industriel - Sécurité publique | 122,51 |
| Laboratoire LCS : | |
| Remise de retenue - réhabilitation conduite d'égouts - inspection télévisée 1994 | 16 254,06 |
| Gouttières R. Léveillé inc. : | |
| Gouttières Manoir Niverville - paiement no 1 | 1 071,75 |
| Trois-Rivières Ville Maritime : | |
| Subvention 1995 - 1er versement de 2 | 2 500,00 |

Électronique Matteau inc. :
Copie de cassette et nettoyage de circuit (Life Guard) - Sécurité publique 45,59

News 3x/400 :
Achat de livres techniques - Informatique 241,16

Le Nouvelliste :
Avis publics (entrée en vigueur et journée d'enregistrement, aliénation d'immeuble) et appels d'offres (scellement de fissures, construction et réfection de ponceaux) 1 328,73

Buffet Jeanne Paquin :
Buffet - Conseil du 3 juillet 1995 267,51

P.L. Paysagistes inc. :
Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - retenue 10 % - paiement no 2 4 317,97

Dr Maurice Poulin :
Honoraires - examens médicaux - juin et juillet 1995 - Ressources humaines 1 440,00

Publi Design inc. :
Lettrage de vinyle "Surveillance du territoire" - Sécurité publique 54,70

Communication Le Rocher :
Location de télépage - du 5 juin au 31 août 1995 - Colisée 94,30
Entretien du système de radiocommunication - juin 1995 - Loisirs, Sécurité publique, Permis 2 200,18

Services ménagers Roy ltée :
Entretien ménager - quartier général - juin 1995 1 774,28

Systèmes de bureautique SBM :
Autocollants - Greffe 45,58
Location de photocopieurs - juin 1995 - Ressources humaines et Parc portuaire 109,65

Serrurier Laval inc. :
Ouverture d'une porte - Sécurité publique 56,98

Simard Beaudry inc. :
Asphalte - Travaux publics 985,79

Jean-Jacques Vézina :
Surveillance et téléphone - juin 1995 - poste Les Forges - Sécurité publique 62,00 $

Maurécon inc. :
Réparation de fissures - bassin piscine parc Des Pins - paiement no 1 4 420,87

Floriculture Gauthier inc. :
Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 2 1 357,33
Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 2 659,80
Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 3 1 979,57

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
482
INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 3 | 1 317,72 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 2 | 439,25 |
| Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 3 | 4 072,05 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 2 | 4 180,68 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 3 | 12 542,11 |
| Construction et pavage Maskimo ltée : Resurfaçage patinoire parc Des Pins - paiement no 1 | 5 474,45 |
| Les Entreprises R.F. : Débroussaillage - Travaux publics | 2 432,00 |
| Service d'arbres Robec inc. : Émondage et élagage - paiement no 8 | 1 794,79 |
| Signalisation 3-B : Mise à jour de la signalisation - Ressources humaines, Permis, Urbanisme et Greffe - paiement no 1 | 908,56 |

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale et Contentieux)

| | |
|---|---|
| Gilbert Dupuis | 172,07 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 59,81 |
| Paquette & ass. | 25,89 |
| Bernard A. Poulin et ass. | 35,89 |
| Henri-Paul Proulx & ass. | 19,19 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Association sportive Ste-Cécile : Subvention - travaux parc Lemire et peinture bâtisses Lemire et Yvan-Leclerc | 2 864,10 |
| Association trifluvienne de soccer : Frais d'arbitrage - du 1er mai au 30 juin 1995 | 2 694,70 |
| Audio-ciné films inc. : Location d'un film pour le programme terrain de jeux | 191,44 |
| Conseil des loisirs de la Mauricie : Location de 4 walkies-talkies | 45,58 $ |
| Club de natation Mégophias : Sélection des sauveteurs - été 1995 - piscines | 115,50 |
| Pierrette Poirier : Location de costumes - terrains de jeux 1995 | 50,00 |
| Samson, Bélair, Deloitte et Touche : Honoraires - vérification des états financiers au 31 décembre 1994 de la Fondation culturelle trifluvienne inc. | 745,27 |
| SODEM : Encadrement de la démarche du Forum Loisir 1995 | 5 325,12 |

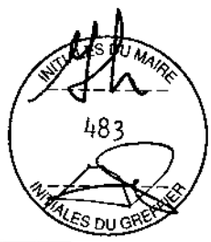


Tennis Mauricie plus :
Remboursement cours de tennis 1995 - selon protocole d'entente 760,00

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique :
Achat de disques compacts - audio adultes 271,85

Reliure Bois-Francs inc. :
Reliure de volumes 320,55

Achats de livres

Canebsco service d'abonnement (périodiques) 81,16
L'Exèdre librairie inc. 1 130,82
Librairie Clément Morin et fils inc. 487,17
Librairie Poirier inc. 178,61

AÉROPORT

Atelier des Vieilles Forges :
Entretien ménager - mai 1995 210,00

PARC PORTUAIRE

Pépinière St-Michel enr. :
Traitement de pelouse 273,49

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1995

Bessette, Madeleine :
Bibliothécaire - Bibliothèque
13 sorties 39,00

Bonin, Claude :
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 175 km 329,00

Boucher, Réjean :
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics
984 km 231,24 $

Cardin, Serge :
Technicien génie civil I - Travaux publics
608 km 170,80

Fraser, Dominic :
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 611 km 451,08

Galarneau, Maurice :
Technicien génie civil I - Services techniques
587 km 164,36

Gauthier, Denis :
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 601 km 448,28

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Gendron, Fernand : | |
| Directeur des Travaux publics | |
| 1 723 km - montant maximum | 450,00 |
| Larouche, Michel : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 163 km | 244,23 |
| Massicotte, Jean-Maurice : | |
| Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections | |
| 859 km | 240,52 |
| Plamondon, Guy : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 927 km | 259,56 |
| Ricard, Alain : | |
| Dessinateur II - Travaux publics | |
| 46 sorties - du 1er février au 3 juillet 1995 | 138,00 |
| Thibault, Serge : | |
| Technicien en évaluation II - Évaluation | |
| 3 sorties - juin 1995 | 9,00 |
| 617 km - du 25 mai au 3 juillet 1995 | 172,76 |
| Tremblay, Alain : | |
| Régisseur programmes sportifs plein-air - Loisirs | |
| 2 035 km - du 19 décembre 1994 au 19 juin 1995 | 569,80 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jocelyne Bédard : | |
| Beauport - signature des obligations - émission du 18 juillet 1995 | 75,60 |
| Benoît Bujold : | |
| Transport de caisses à l'UQTR | 20,00 |
| Jacques Goudreau : | |
| Déjeuner - réunion premiers quartiers | 28,36 |
| Dîner - réunion MAPAQ | 12,00 |
| Denis Lépine : | |
| Dîner - Drummondville - témoin | 12,00 |
| Richard Lévesque : | |
| Dîner - enquête | 12,00 $ |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 587,25 |
| Colette Duval | 94,99 |
| Alain Léveillée | 34,15 |
| André Marcil | 970,88 |
| Rachel Veilleux | 106,19 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 8 juillet 1995 | 392 849,74 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 15 juillet 1995 | 370 496,28 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 22 juillet 1995 | 386 125,84 |
| TOTAL | 1 283 118,57 $ |

Pour la semaine se terminant le 5 août 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc. : | |
| Système d'alarme - aérogare - du 1er juillet au 30 septembre 1995 | 188,03 $ |
| Avertisseur air et eau - hôtel de ville - du 1er juillet au 30 septembre 1995 | 145,01 |
| Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr. : | |
| Alarme - pavillon Ste-Marguerite - les 27 avril, 1er, 27 et 28 mai 1995 | 36,47 |
| Aqua Data inc. : | |
| Localisation de fuites d'aqueduc - paiement no 1 | 1 002,80 |
| Aubin réfrigération inc. : | |
| Réparation de compresseur climatisateur - Travaux publics | 111,68 |
| B.B. extermination inc. : | |
| Service anti-pigeon - juin 1995 - stade de baseball | 51,28 |
| Service anti-pigeon - juillet 1995 - hôtel de ville | 28,49 |
| Thomas Bellemare ltée : | |
| Location de pelle - Travaux publics | 2 260,86 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - 20 juin au 7 juillet 1995 - Sécurité publique | 854,69 |
| Jules Bourassa : | |
| Achat de pierre - Travaux publics | 1 136,33 |
| Buro service enr. : | |
| Réparation de chaise - Sécurité publique | 62,68 $ |
| Jean Caron et fils inc. : | |
| Installation de luminaires de rues - phase II - paiement no 2 - retenue 10 % | 29 095,20 |
| Canadien Pacifique limitée : | |
| Proportion des dépenses - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - juin 1995 | 2 101,47 |
| Tuyaux et câbles souterrains 1995 | 12,54 |
| Clôtures Cambrek inc. : | |
| Réparation de l'arrêt balle - terrain Jacques-Buteux | 15,15 |
| Cégep de Trois-Rivières : | |
| Formation des secrétaires - WordPerfect 6.0 - Ressources humaines | 2 113,86 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Gilles Charette excavation : | |
| Location de pelle - Travaux publics | 917,34 |
| Systèmes de productivité Devcom ltée : | |
| Agenda Planicom 1996 - Sécurité publique | 56,30 |
| Raynald Delage : | |
| Gouttières Manoir Niverville - paiement no 1 | 15 121,83 |
| Formulaires Ducharme inc. : | |
| Mises à jour - Code civil et Code de procédure civile - Arpentage | 34,24 |
| R. Dubuc inc. : | |
| Installation de luminaires - paiement no 1 - retenue 10 % | 27 554,63 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 9 | 1 656,00 |
| Travaux d'horticulture - paiement no 10 | 1 380,00 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 5 | 1 154,86 |
| Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 est - paiement no 5 | 3 024,34 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 6 | 452,32 |
| Floriculture Gauthier inc. : | |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 5 | 150,99 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 4 | 582,43 |
| Raymond Gélinas et fils : | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 147,08 |
| Réparation d'un escalier de secours - salle Thompson | 2 085,37 |
| Éloi Guillemette : | |
| Transport de déchets secs - juin 1995 - Travaux publics | 5 038,25 |
| Johnson Controls : | |
| Contrôle automatique - juillet 1995 - diverses bâtisses - Travaux publics | 2 766,83 |
| Gaston Labarre : | |
| Débroussaillage - Travaux publics | 4 435,69 |
| Denis Lafrenière : | |
| Remboursement de frais de scolarité - 100 % | 120,00 $ |
| Lavage haute-pression : | |
| Lavage de graffitis - Centre culturel | 564,08 |
| Georges Langevin : | |
| Location de rétrocaveuse - Travaux publics | 292,02 |
| Laboratoire Laviolette : | |
| Bouclage d'aqueduc - phase II - paiement no 1 | 445,89 |
| Launier ltée : | |
| Réparation de pompe submersible (bâtisse indus- | |

| | |
|---|---|
| trielle) et de pompe de chlore (Travaux publics) | 334,58 |
| Pierre Léveillée inc. : | |
| Réparation de pompe à gaz - Travaux publics | 67,19 |
| Jean Leclerc excavation : | |
| Construction de bordures - paiement no 2 - retenue 10 % | 35 809,15 |
| L.G. rénovation inc. : | |
| Réparation de la porte no 7 (quartier général) et d'une porte à l'écurie (paddock) | 196,78 |
| Matériaux économiques inc. : | |
| Perçage d'un drain de plancher - Sécurité publique | 222,21 |
| Laboratoire MBF ltée : | |
| Honoraires - bouclage d'aqueduc - phase I - paiement no 1 | 378,91 |
| Honoraires - recouvrement rue de Calonne - Grand-Prix - paiement no 1 | 4 098,40 |
| Médiaction plus : | |
| Offre d'emploi (notaire-légiste) | 3 175,53 |
| Les Entreprises Mélançon : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 ouest - paiement no 4 | 2 040,49 |
| Coupe de pelouse et nettoiement printanier - zone 2 ouest - paiement no 5 | 2 042,74 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 5 | 1 793,04 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 5 | 554,99 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 4 | 1 793,04 |
| Ministre des Finances : | |
| Frais d'enregistrement de 5 avis d'expropriation - Contentieux | 355,00 |
| Copies d'index aux immeubles et d'états certifiés - vente pour taxes 1995 - Greffe | 113,00 |
| Ministre de la Justice du Québec : | |
| Renouvellement - commission de commissaire à l'assermentation - Sécurité publique | 52,00 |
| Usinages mobiles : | |
| Réparation de "gear box" - Travaux publics | 341,87 |
| Collège Motmorency : | |
| Cours de répartiteur d'urgence - 12,5 candidats - Sécurité publique | 3 164,76 |
| Service ménager Nettoie-tout : | |
| Entretien ménager - juin 1995 - Travaux publics | 1 196,43 |
| Normandin Beaudry : | |
| Honoraires - avril, mai et juin 1995 - Réer collectif | 3 646,57 $ |
| Honoraires - avril 1995 - protection assurances collectives | 2 532,08 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Honoraires - reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 1 | 661,05 |
| Honoraires - construction de bordures - paiement no 2 | 477,59 |
| Sharp électronqiue de Canada ltée : | |
| Location de photocopieurs - août 1995 | 5 666,91 $ |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 4 872,19 |
| Construction S.R.B. : | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 7 | 256,39 |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 6 | 954,81 |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Injection des ormes américains - paiement no 1 | 3 176,53 |
| Injection des ormes américains - paiement no 2 | 3 135,81 |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 2 | 685,32 |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 3 | 518,23 |
| Technologies Tassimco Canada inc. : | |
| Réparation des feux de circulation coin Royale et St-Georges - Travaux publics | 655,82 |
| Déménagements Valois inc. : | |
| Entreposage de meubles - du 8 juin au 7 juillet 1995 - Travaux publics | 165,23 |
| Entreposage de meubles - du 18 juin au 17 juillet 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| Verdure de demain inc. : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 Les Forges - paiement no 5 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 5 | 1 919,43 |
| Consultants VFP inc. : | |
| Honoraires - période se terminant le 30 juin 1995 - émissaire au St-Maurice | 65 624,14 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - juin 1995 | 132 124,92 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Bouchard, Saulnier, Robillard | 231,96 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Association de baseball de Trois-Rivières inc. : | |
| Frais d'arbitrage - juillet 1995 | 628,00 |
| Production Yvan Duchesneau : | |
| Animation - sonorisation - journée olympiades - terrain de jeux | 398,84 |
| SOS Labyrinthe : | |
| Coût d'entrée sur le site - Imax/Expotec et SOS | |

| | |
|---|---|
| Honoraires - reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 1 | 661,05 |
| Honoraires - construction de bordures - paiement no 2 | 477,59 |
| Sharp électronqiue de Canada ltée : | |
| Location de photocopieurs - août 1995 | 5 666,91 $ |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 4 872,19 |
| Construction S.R.B. : | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 7 | 256,39 |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 6 | 954,81 |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Injection des ormes américains - paiement no 1 | 3 176,53 |
| Injection des ormes américains - paiement no 2 | 3 135,81 |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 2 | 685,32 |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 3 | 518,23 |
| Technologies Tassimco Canada inc. : | |
| Réparation des feux de circulation coin Royale et St-Georges - Travaux publics | 655,82 |
| Déménagements Valois inc. : | |
| Entreposage de meubles - du 8 juin au 7 juillet 1995 - Travaux publics | 165,23 |
| Entreposage de meubles - du 18 juin au 17 juillet 1995 - Travaux publics | 77,49 |
| Verdure de demain inc. : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 Les Forges - paiement no 5 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 5 | 1 919,43 |
| Consultants VFP inc. : | |
| Honoraires - période se terminant le 30 juin 1995 - émissaire au St-Maurice | 65 624,14 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - juin 1995 | 132 124,92 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Bouchard, Saulnier, Robillard | 231,96 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Association de baseball de Trois-Rivières inc. : | |
| Frais d'arbitrage - juillet 1995 | 628,00 |
| Production Yvan Duchesneau : | |
| Animation - sonorisation - journée olympiades - terrain de jeux | 398,84 |
| SOS Labyrinthe : | |
| Coût d'entrée sur le site - Imax/Expotec et SOS Labyrinthe - terrains de jeux | 633,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

BIBLIOTHÈQUE

Services documentaires Multimédia inc. :
CD-ROM David 1995 — 227,91

AÉROPORT

Aéropro :
Achat de carburant pour l'aéroport — 41 133,99 $

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves :
Animateur en loisirs - Loisirs
260 km - du 11 mai au 10 juillet 1995 — 72,80

Beauséjour, Marie :
Agent de projet - Travaux publics
496 km - juillet 1995 — 138,88

Benoît, Jean :
Technicien en évaluation I - Évaluation
8 sorties - du 5 avril au 26 juillet 1995 — 24,00

Bérubé, Raymond :
Animateur en loisirs - Loisirs
363 km - du 2 juin au 25 juillet 1995 — 101,64

Boyer, Stéphane :
Technicien évaluation I - Évaluation
37 sorties - juillet 1995 — 111,00

Gauthier, Denis :
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 231 km - juillet 1995 — 344,14

Gervais, Jean-René :
Concierge-messager - Greffe & archives
647 km - du 13 avril au 27 juillet 1995 — 181,16

Lachance, Stéphane :
Technicien évaluation I - Évaluation
36 sorties - du 28 juin au 13 juillet 1995 — 108,00

Lafontaine, Roger :
Chef de section - planification -
Travaux publics
28 sorties - du 1er février au 29 juin 1995 — 84,00

Lampron, Martin :
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 794 km - juillet 1995 — 376,74

Lapointe, Julie :
Stagiaire récréologie - Loisirs
463 km - juillet 1995 — 129,64

L'Heureux, Daniel :
Technicien en évaluation I - Évaluation
25 sorties -du 19 juin au 28 juillet 1995 — 75,00

| | |
|---|---|
| Marchand, Richard : | |
| Régisseur équipement - Loisirs | |
| 438 km - du 3 mai au 10 juillet 1995 | 122,64 |
| Ouellette, Jean-Louis : | |
| Opérateur - Usine de traitement d'eau | |
| 1 488 km - juillet 1995 | 416,64 |
| Picard, Yves : | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 330 km - juillet 1995 | 92,40 |
| Plamondon, Guy : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 367 km - juillet 1995 | 102,76 $ |
| Ricard, Denis : | |
| Technicien en urbanisme - Urbanisme | |
| 53 sorties - avril, mai, juin et juillet 1995 | 159,00 |
| 296 km - avril, mai, juin et juillet 1995 | 82,88 |
| Roy, Stéphane : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 396 km - juillet 1995 | 390,88 |
| Thibeault, Isabelle : | |
| Stagiaire récréologie - Loisirs | |
| 1 230 km - du 13 janvier au 24 juillet 1995 | 344,40 |
| Thibodeau, Nancy : | |
| Technicienne en évaluation I - Évaluation | |
| 29 sorties - juillet 1995 | 87,00 |
| Turcotte, Jean-François : | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 132 km - juillet 1995 | 36,96 |
| Verville, André : | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 40 sorties - juin 1995 | 120,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Michel Fortin : | |
| 2 soupers - arrestation à Charlesbourg | 30,00 |
| Jean-Louis Goneau : | |
| Dîner - réunion négociation MAPAQ | 12,00 |
| Gilles Héroux : | |
| Montréal - récupération des données de la station graphique | 100,20 |
| Allocation d'automobile - 10 sorties - du 10 mai au 13 juillet 1995 | 30,00 |
| Jean Lamy : | |
| Québec - Chambre de l'expropriation | 80,60 |
| Michel Legault : | |
| Dîner - enquête | 12,00 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | | |
|---|---|---|
| David Mageau : | | |
| Repas - enquête | 12,00 | |
| REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES | | |
| Pierre Gélinas | 570,48 | |
| Pierre Gélinas | 1 492,93 | |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 29 juillet 1995 | 356 671,62 | |
| TOTAL | 949 750,39 | $ |

Pour la semaine se terminant le 12 août 1995

| | |
|---|---|
| Groupe Admari inc. : | |
| Préposés aux stationnements - juin 1995 | 4 116,24 $ |
| AQTE : | |
| Abonnement à la revue Vecteur environnement - Travaux publics | 51,28 |
| Crédit-bail Arbour inc. : | |
| Location de télécopieur - juillet 1995 - Parc portuaire | 69,11 |
| Ascom Hasler Mailing Systems Ltd : | |
| Location du compteur postal - du 1er septembre au 30 novembre 1995 - Greffe | 232,30 |
| Aubin réfrigération inc. : | |
| Réparation de climatiseur - salle Thompson et Travaux publics | 2 615,10 |
| B.B. extermination inc. : | |
| Service anti-pigeon - juillet 1995 - stade de baseball | 51,28 |
| Thomas Bellemare ltée : | |
| Location de pelle - Travaux publics | 1 695,65 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 8 au 16 juillet 1995 - Sécurité publique | 558,43 |
| Mario Boisvert, avocat : | |
| Honoraires - 2 causes - Contentieux | 1 699,07 |
| Jules Bourassa : | |
| Achat de pierre et de poussière de pierre - Travaux publics | 3 837,59 |
| Buro service enr. : | |
| Réparation de chaises - Sécurité publique | 116,23 |
| Burotec inc. : | |
| Frais d'estimation et de location de télécopieur - Cour municipale | 79,77 |
| Clôtures Cambrek inc. : | |
| Réparation de clôture coin St-Maurice et des | |

INITIALES DU MAIRE

493

INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Chenaux - casser base de béton à l'école St-Paul | 102,56 |
| Fourniture et installation d'une clôture et défaire clôture existante - terrain de balle Adélard-Dugré | 1 696,79 |
| Réparation de clôture - piscine de l'Expo | 257,08 |
| Ajustement de barrières - boul. du Carmel et rue de Calonne | 406,42 |
| Réparation de clôture - terrain de balle Cardinal-Roy | 704,24 |
| Publications CCH/FM : | |
| Abonnement - Santé et sécurité au travail - Ressources humaines - sept. 1995 à sept. 1996 | 406,60 |
| Achat de "Politiques et directives de l'environnement au Québec" - Greffe | 109,78 |
| CEDIC inc. : | |
| Élaboration d'une carte de la zone du parc industriel no 2 | 637,50 $ |
| Patricia Charette, notaire : | |
| Cession d'infrastructure à Bell Canada dans le cadre du programme "ReviCentre" - Greffe | 3 333,80 |
| Rita Chrétien : | |
| Clôture mitoyenne au 1135, rue de l'Espéranto - Permis | 362,17 |
| Les Clôtures 04 enr. : | |
| Clôtures mitoyennes - endroits divers - Permis | 1 477,97 |
| Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières : | |
| Examen médicaux - 2 candidats - Ressources humaines | 130,00 |
| Jeune Chambre de commerce du Coeur-du-Québec : | |
| Souper - tournoi de golf | 30,00 |
| Consultants Falardeau & associés ltée : | |
| Honoraires - resynchronisation des feux de circulation - des Forges-université - Travaux publics | 1 102,52 |
| Cogeco câble inc. : | |
| Location de FM - du 8 août au 7 octobre 1995 - Greffe | 15,85 |
| Location de FM - août 1995 - Cour municipale | 17,60 |
| Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie : | |
| Formation - chefs de section et chefs de services | 2 762,95 |
| Michel Deshaies : | |
| Fabrication de 10 coffres - Travaux publics | 1 440,00 |
| Fourniture de bureau Denis : | |
| Achat d'agrafes - Imprimerie | 6,74 |
| DesRoberts inc. : | |
| Fabrication d'échelle à la glissoire Ste-Cécile - Travaux publics | 369,21 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

494

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| J.B. Deschamps inc. : | |
| Impression d'obligations - émission du 18 juillet 1995 - Trésorerie | 14 215,66 |
| ECNG inc. : | |
| Frais de gestion et ajustement de prix (derniers mois) sur achat regroupé UMQ - gaz naturel | 1 444,14 |
| Électroméga : | |
| Réparation de contrôleur - coin Laurent-Létourneau et des Récollets - Travaux publics | 369,21 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 11 | 2 087,25 |
| La Bonne Fourchette enr. : | |
| Buffet - réunion commission de l'aéroport | 58,12 |
| Café et jus - conférence de presse | 94,02 |
| Buffet - réunion Ressources humaines | 59,54 |
| GBC Canada inc. : | |
| Réparation de la perforeuse - Imprimerie | 922,58 |
| Raymond Gélinas & fils inc. : | |
| Inspection d'extincteur automatique - île St-Quentin | 55,94 |
| Studio Gosselin : | |
| Photos - Sécurité publique | 920,84 $ |
| Guay inc. : | |
| Service de grue - Travaux publics | 870,62 |
| Éloi Guillemette : | |
| Déchets secs - juillet 1995 - Travaux publics | 2 625,79 |
| Hebdo journal : | |
| Avis (Rappel de la consigne d'arrosage, drainage village de St-Michel-des-Forges, drainage secteur Les Forges) | 527,06 |
| Houle photographes enr. : | |
| Photos - Ste-Marguerite, Deck Hockey, maison Loiselle) - Relations publiques | 53,40 |
| Informatique PC-plus : | |
| Entretien de l'imprimante - août 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Javel Drummond enr. : | |
| Javel - piscine | 441,01 |
| Croisière M/S Jacques-Cartier inc. : | |
| Réception - Défi Bombardier | 34,75 |
| Johnson Controls : | |
| Contrôle automatique - août 1995 - diverses bâtisses | 2 766,83 |
| C. Lamond & fils ltée : | |
| Épinglettes VTR - programme d'excellence - Ressources humaines | 420,21 |
| Laverdure : | |
| Service de buanderie - juin 1995 - bâtisses et parcs, Permis | 139,28 |

INITIALES DU GREFFIER 495 INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Launier ltée :<br>Réparation de pompe de piscine, de moteur et d'une pompe de circulation - Travaux publics | 1 875,82 |
| Location Trois-Rivières inc. :<br>Location de pompe - Travaux publics | 289,55 |
| Alarmes mauriciennes :<br>Installation de boutons d'urgence - Travaux publics | 1 703,63 |
| Médiaction plus :<br>Appel d'offres - réhabilitation conduite d'égout | 266,63 |
| Fonds des registres du ministère de la Justice :<br>Renouvellement de commission de commissaire à l'assermentation -Sécurité publique | 26,00 |
| Institut de police du Québec :<br>Émission d'une carte d'opérateur de radar - 12 candidats - Sécurité publique | 120,00 |
| Société de l'assurance automobile du Québec :<br>Demandes d'information du 1er janvier au 30 juin 1995 - Cour municipale | 7 891,27 |
| Les Usinages mobiles inc. :<br>Chemin de clé sur "shaft" - Travaux publics | 56,98 |
| Librairie Clément Morin & fils inc. :<br>Répertoire des municipalités 1995 - Trésorerie | 48,10 |
| Mutli-services Langevin enr. :<br>Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 3 | 1 634,88 $ |
| Service ménager Nettoie-tout :<br>Entretien ménager - juillet 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Entretien ménager - juillet 1995 - édifice des Travaux publics | 1 247,71 |
| Restaurant Normandin inc. :<br>Repas des détenus - du 30 juin au 17 juillet 1995 - Sécurité publique | 74,70 |
| Normandin Beaudry :<br>Honoraires - mai 1995 - vérification définition invalidité - assurance collective | 165,23 |
| Honoraires - analyse contre-proposition policiers-pompiers - régime de retraite | 1 704,77 |

Le Nouvelliste :
Avis publics (journée d'enregistrement, 2e cueillette de déchets, entrée en vigueur, transport de neige, séance du Conseil), appels d'offres (nettoyage de conduite d'égout, aménagement d'un bassin de rétention d'eau pluviale, piscine de l'Expo réfection du bassin, piscine de l'Expo vestiaires, éclairage de nouvelles rues 1995, réhabilitation de conduites d'égout, tranchée drainante et fossé, bouclage

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| d'aqueduc - phase III, réfection tunnel Laviolette), publicité (terrains de jeux, olympiades # 1 et 2) | 4 315,98 |
| Gaston Paillé ltée : Domaine du Boisé - phase IV - aqueduc et drainage - paiement no 1 - retenue 10 % | 130 523,80 |
| Aménagements Pluri-services : Branchements d'égout et d'aqueduc 1995 - paiement no 3 - retenue 10 % | 67 808,46 |
| Les Entreprises R.F. : Taille de formation - Travaux publics | 1 184,00 |
| Communications Le Rocher inc. : Remplacement de case et réparation de casque - Sécurité publique | 112,75 |
| Location de portatifs - du 28 au 30 juin 1995 - Sécurité publique | 250,70 |
| Entretien du système de radiocommunication - juillet 1995 - Permis | 48,95 |
| Location de télépage - du 1er août au 31 octobre 1995 - Colisée | 102,39 |
| Service d'arbres Robec inc. : Émondage et élagage - paiement no 11 | 2 489,92 |
| ZIP-Lac Saint-Pierre : Achat de 5 Guides Vert du Saint-Laurent | 28,65 |
| Sanivan : Nettoyage d'une station de pompage - Travaux publics | 1 118,19 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 8 813,37 |
| Systèmes de bureautique SBM : Location de photocopieurs - juillet 1995 - Parc portuaire et Ressources humaines | 118,84 |
| Simard Beaudry inc. : Asphalte - Travaux publics | 3 803,65 $ |
| Société protectrice des animaux de la Mauricie : Subvention - relance des activités | 1 110,54 |
| Thaddeus Computing inc. : Disquette programmes PC - Informatique | 45,72 |
| Déménagements Valois inc. : Entreposage de conteneur du 6 juillet au 5 août 1995, de meubles du 8 juillet au 7 août 1995 du du 18 juillet au 17 août 1995, transport et entreposage du 23 juin au 22 juillet 1995 et du 26 juin au 25 juillet 1995 - Travaux publics | 1 071,74 |
| Verdure de demain inc. : Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 Les Forges - paiement no 6 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 6 | 1 919,43 |

Atelier des Vieilles Forges inc. :
Entretien ménager - juin 1995 - aéroport, poste no 2 et Cour municipale, Colisée et Pavillon de la jeunesse, secteur sportif école Ste-Ursule — 1 164,00

Ville de Trois-Rivières-Ouest :
Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - mai et juin 1995 — 497,96

WMI Mauricie Bois-Francs :
Contenants - juin 1995 - Adélard-Dugré, Sécurité publique, parc Pie-XII, Travaux publics, Colisée, Autogare, Usine de traitement d'eau, Parc portuaire — 2 492,80

FRAIS DE HUISSIERS

Hainault, Gravel, Maranda & ass. — 24,77
Paquette & ass. — 38,18
Trudel & associés — 44,11

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

Thérèse Grenier — 300,00

LOISIR ET CULTURE

Aigles Junior de Trois-Rivières inc. :
Compensation - coordination et gestion de projets spéciaux au stade - selon article 12 de l'entente — 2 100,00

Association de baseball de Trois-Rivières inc. :
Avenant à l'entente de soutien — 3 350,00
Politique d'assistance financière aux associations sportives accréditées — 329,93
Frais des marqueurs et d'arbitrage - du 1er au 16 juillet 1995 — 1 972,00

Association du hockey mineur de Trois-Rivières inc. :
Politique d'assistance financière aux associations sportives accréditées — 376,63 $

Association trifluvienne de soccer :
Politique d'assistance financière aux associations sportives accréditées — 376,63
Frais d'arbitrage - juillet 1995 — 1 809,70

Corporation de l'exposition agricole du centre du Québec :
Kiosque de promotion "Surveillance de quartier" et frais d'entrée sur le site — 49,09

Production Yvan Duchesneau :
Sonorisation - fête de fermeture #des terrains de jeux — 398,84

Global Spec inc. :
Spectacle de clowns - fête de fermeture des terrains de jeux — 769,20

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Mireille Lavoie : | |
| Animation - kiosque "Surveillance de quartier" - du 7 au 16 juillet 1995 | 500,00 |
| Jean-Louis Paquette : | |
| Technicien - projection d'un film - terrains de jeux | 50,00 |
| Autobus Pellerin inc. : | |
| Transport - journée olympiades - terrains de jeux | 288,40 |
| Publi Design inc. : | |
| Graphisme - programme Nouveaux compagnons - été 1995 | 74,07 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 94,80 |
| J. Champagne inc. | 293,55 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 151,56 |
| Froma-Dar | 241,20 |
| Alexandre Gaudet ltée | 488,84 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 59,92 |
| LPM Supérieur inc. | 125,25 |
| Distributrices Marchand ltée | 159,54 |
| Multi-marques inc. | 73,19 |
| Phiga inc. | 350,00 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 221,76 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 143,81 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 363,44 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 283,59 $ |
| Périodica : | |
| Achat de périodiques | 187,97 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 512,57 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Les Encyclopédies populaires inc. | 123,05 |
| L'Exèdre librairie inc. | 1 888,46 |
| Librairie Poirier inc. | 470,53 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Machineries Baron et Tousignant ltée : | |
| Réparation de carburateur | 59,90 |
| Héli-Max ltée : | |
| Location de hangar (1 nuit) | 170,93 |
| Maheu & Maheu inc. : | |
| Services antiparasitaires | 77,70 |

Transport Pétro-Max inc. :
Calibration de compteur 293,55

PARC PORTUAIRE

Comité Traverse des âges :
Subvention - 2e versement (final) - selon protocole d'entente 3 000,00

Association touristique du Coeur-du-Québec :
Plan de commercialisation international 1995 - 2e versement - Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers 284,89

Le Forgelier :
Signets pour revente - Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers 76,93

Henry Hart :
Achat de cartes postales et affiches couleur - Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers 27,50

Productions Specta inc. :
Conciergerie et manoeuvre (salaires et avantages sociaux) - juin 1995 6 538,12
Préposés au stationnement (salaires et avantages sociaux) - juin 1995 291,25

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul :
Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs
701 km - juillet 1995 196,28

Boyer, Stéphane :
Technicien évaluation I - Évaluation
7 sorties - du 1er au 7 août 1995 21,00 $
35 km - le 1er août 1995 9,80

Carbonneau, André :
Commis - Travaux publics
15 sorties - du 25 avril au 27 juillet 1995 45,00

Hamelin, Rénald :
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
609 km - juillet 1995 135,74

Laberge, André :
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 152 km - juillet 1995 241,92

Lachance, Stéphane :
Technicien évaluation I - Évaluation
3 sorties - du 1er au 4 août 1995 9,00
121 km - du 13 juillet au 4 août 1995 33,88

Lajoie, Carole :
Technicienne génie civil I - Travaux publics
310 km - du 9 mai au 28 juillet 1995 86,80

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | | |
|---|---|---|
| Rousseau, Robert :<br>Chef de section - bâtiments - Travaux publics<br>451 km - juillet 1995 | 118,40 | |
| Roy, Ginette :<br>Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections<br>17 sorties - juillet 1995 | 51,00 | |
| Frais de déplacement - Drummondville - réunion inspection systématique | 51,20 | |
| Traversy, Geneviève :<br>Technicienne en circulation - Travaux publics<br>510 km - du 12 juin au 31 juillet 1995 | 142,80 | |
| Verville, André :<br>Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections<br>22 sorties - juillet 1995 | 66,00 | |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | | |
|---|---|---|
| Guy Boisclair :<br>Dîner - entrevue à Hull | 12,00 | |
| Jean-Maurice Normandin :<br>Repas - relations de travail (Québec) | 15,00 | |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | | |
|---|---|---|
| Juliette Bourassa | 100,71 | |
| Pierre Gélinas | 561,30 | |
| Gilles Grenier | 161,19 | |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 5 août 1995 | 363 405,57 $ | |
| TOTAL | 705 488,87 $ | |

Pour la semaine se terminant le 19 août 1995

| | | |
|---|---|---|
| Groupe Admari inc. :<br>Préposés aux stationnements - du 2 au 15 juillet 1995 - Cour municipale | | 1 800,85 $ |
| Crédit-bail Arbour inc. :<br>Location de télécopieur - du 9 août au 8 septembre 1995 - Parc portuaire | | 69,11 |
| Association des citoyens Adélard-Dugré :<br>Commandite - tournoi de balle | | 100,00 |
| Aubin réfrigération inc. :<br>Réparation de compresseur de climatiseur - quartier général | | 223,35 |
| Réparation de climatiseur et remplacement du moteur de compresseur - édifice François-Nobert | | 2 403,39 |

| | |
|---|---|
| B.B. extermination inc. : | |
| Service anti-pigeon - août 1995 - hôtel de ville | 28,49 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - les 18 et 19 juillet 1995 - Sécurité publique | 279,20 |
| Éditions Yvon Blais inc. : | |
| Copie de jugement - Contentieux | 20,34 |
| Construction Yvan Boisvert inc. : | |
| Élargissement du boul. des Forges - de Bergeron à boul. Hamelin - paiement no 1 - retenue 10 % | 35 306,91 |
| B.O.H. électronique : | |
| Réparation du système d'éclairage d'urgence - Manoir de Tonnancour | 174,35 |
| Jules Bourassa : | |
| Achat de sable - Travaux publics | 179,90 |
| Canadien Pacifique ltée : | |
| Location de tuyaux et câbles souterrains - Travaux publics | 6,84 |
| Canadian Bond Rating Service : | |
| Cote crédit 1995 - Trésorerie | 4 330,29 |
| Clôtures Cambrek inc. : | |
| Réparation de clôture - terrain de tennis parc Pie-XII | 166,09 |
| Réparation de barrière - terrain de l'Expo | 774,89 |
| Réparation de clôture - parc des Pins | 1 320,74 |
| CIGB 102,3 FM : | |
| Publicité - Beach party annuel - Relations publiques | 1 139,55 |
| Trois-Rivières cimentiers : | |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 96 725,45 |
| Consortech inc. : | |
| Frais de consultation - formation + MGE PC - Arpentage | 555,53 $ |
| Cogeco câble inc. : | |
| Location de câble FM - septembre 1995 | 35,20 |
| Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières : | |
| Subvention - 3e versement de 3 | 55 000,00 |
| Coffrages mauriciens et Cie Emco : | |
| Réparation ou installation de regards, puisards, bornes d'incendie 1995 - paiement no 2 - retenue 10 % | 94 125,50 |
| Formulaires Ducharme inc. : | |
| Mise à jour - Loi sur les cités et villes - septembre 1995 à 1996 - Cour municipale | 87,21 |
| Mise à jour - Recueil des lois municipales - septembre 1995 à 1996 - Cour municipale | 94,16 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Egzakt inc. : | |
| Message 75 ans du Nouvelliste, 1 000 affiches Herbe à poux et message Olympiades - Relations publiques | 827,31 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 12 | 2 208,00 |
| Travaux d'horticulture - paiement no 13 | 2 208,00 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 6 | 3 024,34 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 7 | 1 258,05 |
| Floriculture Gauthier inc. : | |
| Taille d'arbustes en bacs | 227,91 |
| Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 4 | 1 357,33 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 6 | 4 180,68 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 4 | 659,86 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 4 | 439,25 |
| Raymond Gélinas et fils inc. : | |
| Recharge d'extincteurs et achat de "pull pin" - Sécurité publique | 77,53 |
| Inspection extincteur automatique - pavillon Père-Daniel | 31,79 |
| GSF Sécuribec inc. : | |
| Préposés aux stationnements - du 17 au 31 juillet 1995 - Cour municipale | 1 870,68 |
| Harvard Business Review : | |
| Abonnement pou 6 mois | 130,15 |
| Hebdo journal : | |
| Avis (drainage du réseau d'aqueduc (2 avis), femeture de l'hôtel de ville # 1 et 2) | 484,32 |
| Hydro-Québec : | |
| Installation d'un nouveau lampadaire - rue St-Denis - Travaux publics | 117,37 |
| ICG gaz propane : | |
| Cylindres de propane - Magasin | 38,74 $ |
| Propane - Zamboni - Colisée | 64,03 |
| IGA-Boniprix : | |
| Achat de liqueurs, jus, etc. pour réceptions | 34,17 |
| Injection EDM : | |
| Trottoirs, bordures, entrées charretières 1995 - paiement no 3 - retenue 10 % | 24 340,05 |
| Johnson Controls : | |
| Système d'alarme incendie - du 1er mars 1995 au 28 février 1996 - hôtel de ville, bibliothèque, Centre culturel | 1 965,72 |

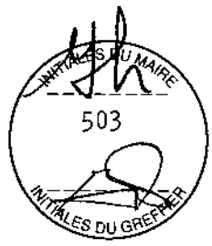


| | |
|---|---|
| Laverdure : | |
| Service de buanderie - juillet 1995 - aéroport, bâtisses et parcs, Imprimerie, Greffe, Permis | 207,85 |
| Laferté bicycles inc. : | |
| Réparation de vélo - Sécurité publique | 210,76 |
| Laboratoire Laviolette : | |
| Honoraires - aqueduc et drainage - Domaine du Boisé phase IV - paiement no 1 | 749,59 |
| Launier ltée : | |
| Réparation de pompe - Travaux publics | 44,90 |
| L.G. rénovation inc. : | |
| Réparation de porte - vacherie | 448,57 |
| Réparation des portes # 8, 10 et 11 - Sécurité publique | 728,16 |
| Marina de Trois-Rivières inc. : | |
| Utilisation de la rampe d'accès - Sécurité publique | 12,54 |
| Construction et pavage Maskimo ltée : | |
| Recouvrement de pavage 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 170 464,00 |
| Recouvrement de pavage - Grand-Prix rue de Calonne - paiement no 1 - retenue 10 % | 58 454,57 |
| Remise de retenue -recouvrement de pavage - Grand-Prix rue de Calonne | 3 247,47 |
| Maheu & Maheu : | |
| Destruction d'un nid de guêpes - parc Pie-XII | 85,47 |
| Médiaction plus ltée : | |
| Appels d'offres (nettoyage de conduite d'égout, piscine du parc de l'Exposition - réfection du bassin, piscine du parc de l'Exposition - vestiaires) | 821,53 |
| Les Entreprises Mélançon : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 ouest - paiement no 6 | 2 042,74 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 6 | 1 793,04 |
| Multi-services Langevin enr. : | |
| Coupe de pelouse dans les talus - paiement no 4 | 4 237,01 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - les 17 et 19 juillet 1995 - Sécurité publique | 20,59 |
| Normandin Beaudry actuaires conseil inc. : | |
| Services professionnels - grief policiers et exonération de primes en cas d'invalidité (La Maritime) - Ressources humaines | 2 485,36 $ |
| Services professionnels - Reér collectif - juillet 1995 | 59,34 |
| Le Nouvelliste : | |
| Appels d'offres (aqueduc et drainage secteur Du Boisé phase 5, conduites d'égout domestique et poste de pompage, réparation de talus rue | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Ste-Marguerite, bassin de rétention rue Léo-Pidgeon, rappel de la parution du 15 juillet 1995 - piscine du parc de l'Exposition réfection du bassin, rappel de la parution du 15 juillet 1995 - piscine du parc de l'Exposition vestiaires), avis publics (entrées en vigueur, taxes foncières municipales 1995 et taxes d'améliorations locales 1995, assemblées publiques de consultation, dérogations mineures) | 3 175,96 |
| Gaston Paillé ltée : | |
| Aqueduc et drainage - Domaine du Boisé phase IV - paiement no 2 - retenue 10 % | 123 942,15 |
| Aménagements Pluri-services : | |
| Remise de retenue - voie de virage rue Louis-Pinard - paiement no 5 | 1 847,41 |
| P.L. paysagistes inc. : | |
| Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 4 - retenue 10 % | 25 762,44 |
| Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 3 - retenue 10 % | 17 003,50 |
| Progère construction inc. : | |
| Remplacement de serrures, fourniture et installation de coins protecteurs, retouches de peinture - écuries | 902,00 |
| Publi Design inc. : | |
| Travaux pour Forum Loisir 95 - Relations publiques | 419,35 |
| Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain : | |
| Quote-part pour mai, juin et juillet 1995 | 360 000,00 |
| Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : | |
| Quote-part - 3e versement de 4 | 123 332,00 |
| Receveur général du Canada : | |
| Frais de participation - séminaire CNPI - Sécurité publique | 272,85 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Travaux à divers parcs (réparation d'escalier, installation de 3 marches supplémentaires, désherber contour de mobiliers, terre et tourbe) - Travaux publics | 2 697,00 |
| Communications Le Rocher : | |
| Remplacement d'une prise d'antenne, achat de batteries pour pagette et télépage - Sécurité publique | 80,67 |
| Surveillance vidéo - Travaux publics - du 1er août au 21 octobre 1995 | 285,02 |
| Entretien du système de radiocommunication - juillet 1995 - Travaux publics, Arpentage et Services techniques et Loisirs | 1 692,64 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 12 | 1 248,95 $ |

| | |
|---|---|
| Sautess enr. : | |
| Réparation de moteurs - salle Thompson et pavillon Père-Daniel | 123,47 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 892,22 |
| Laboratoires Shermont inc. : | |
| Trottoirs, bordures, entrées charretières 1995 (récupération et essais de compression) - paiement no 2 | 609,68 |
| Pavage de rues 1995 (surveillance et compaction) - paiement no 1 | 5 098,06 |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 (coulée de béton, récupération et échantillonnage, etc.) - paiement no 2 | 2 426,21 |
| Construction de bordures - printemps 1995 (essais de compression) - paiement no 3 | 78,63 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 3 491,44 |
| Signalisation 3-D : | |
| Nettoyage et correction maquette 3D, digitalisation logo contracteurs, matériel et vinyle, montage de photos, etc. - Expo Habitat 95 - Urbanisme | 983,43 |
| Récupération Tersol inc. : | |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 7 | 253,96 |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 6 | 27 208,28 |
| Association de tennis de la Mauricie : | |
| Publicité - Tournoi provincial Juniors de tennis - Relations publiques | 100,00 |
| Les Traceurs routiers JF inc. : | |
| Marques sur chaussée 1995 - paiement no 3 - retenue 10 % et retenue additionnelle | 6 361,01 |
| UQTR : | |
| Bon de reproduction - Loisirs | 45,58 |
| Jean-Jacques Vézina : | |
| Surveillance et téléphone - poste Les Forges - juillet 1995 - Sécurité publique | 62,00 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Contenants - juillet 1995 - Travaux publics, Autogare, parcs Adélard-Dugré et Pie-XIi | 1 131,46 |
| Cueillette, transport et enfouissement des déchets - juillet 1995 | 107 280,62 |

FRAIS DE HUISSIERS
(Contentieux et Cour municipale)

| | |
|---|---|
| Paquette & ass. | 6,84 |
| Trudel & associés | 3 016,27 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE

506

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 21 AOÛT 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| Patrick Fortin | 1 643,75 $ |
| François Lamy et Michel Bernard | 1 700,00 |
| Claude Pronovost | 500,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Autobus Pellerin inc. : | |
| Location de 4 autobus - Zoo St-Édouard - terrains de jeux | 957,20 |
| Location d'un autobus - Vieux port de Montréal - terrains de jeux | 324,45 |
| Transport par autobus - fête terrains de jeux | 432,60 |
| Galerie St-Antoine : | |
| Frais de localisation - incubateur culturel | 29,63 |
| Balounair : | |
| Location de bonbonne d'hélium - fête des terrains de jeux | 10,26 |
| Manoir du Lac Caché : | |
| Activité 5-8 ans - terrains de jeux | 49,29 |
| Club social C.N.G. : | |
| Location Bozo à l'eau - fête terrains de jeux | 300,00 |
| Polyvalente De-La-Salle : | |
| Location de piscine - juin et juillet 1995 | 738,43 |
| Location Super fête : | |
| Location de module gonflable - fête des terrains de jeux | 427,33 |
| Embouteillage Coca-Cola ltée : | |
| Location de machine à liqueurs - parc Lambert | 61,54 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 210,34 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 191,13 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 419,93 |
| Productions Specta inc. : | |
| Entretien ménager - juin 1995 | 2 201,14 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| DPLU inc. | 84,26 |
| L'Exèdre librairie inc. | 1 734,09 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 499,85 |
| Librairie Poirier inc. | 619,51 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Aéropro : | |
| Essence - juillet 1995 | 24 183,82 $ |
| Excédent de dépenses en salaires sur les revenus de cartes de crédit - juillet 1995 | 2 076,65 |
| Atelier des Vieilles Forges inc. : | |
| Entretien ménager - juillet 1995 | 210,00 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Le Forgelier : | |
| Achat de boîtes de papier - Centre d'interprétation | 34,14 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1995

| | |
|---|---|
| Benoît, Jean : | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 71 km - du 5 avril au 7 juin 1995 | 19,88 |
| Bessette, Madeleine : | |
| Bibliothécaire - Bibliothèque | |
| 11 sorties | 33,00 |
| Bonin, Claude : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 214 km | 339,92 |
| Boyer, Stéphane : | |
| Technicien évaluation I - Évaluation | |
| 9 sorties - du 8 au 14 août 1995 | 27,00 |
| 22 km - le 10 août 1995 | 6,16 |
| Cardin, Serge : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 771 km | 215,88 |
| Daviau, André | |
| Chef technicien - Services techniques | |
| 204 km | 57,12 |
| Fraser, Dominic : | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 110 km | 271,69 |
| Gendron, Fernand : | |
| Directeur des Travaux publics | |
| 1 694 km - montant maximum | 450,00 |
| Larouche, Michel : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 063 km | 223,23 |
| Lafontaine, David : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 287 km - du 27 juin au 31 juillet 1995 | 360,36 |
| Thibodeau, Nancy : | |
| Technicienne en évaluation I - Évaluation | |
| 15 sorties - du 1er au 14 août 1995 | 45,00 |
| 18 km - le 4 août 1995 | 5,04 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

508

INITIALES DU GREFFIER



FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Guy Boisclair : | |
| Dîners (2) - entrevue | 24,00 $ |
| Pierre-Paul Cormier : | |
| Repas - rencontre avec le directeur des Ressources humaines de Drummondville | 15,26 |
| Repas - rencontre de médiation (4 personnes) - négociation policiers-pompiers) | 48,50 |
| Guy Roussel : | |
| Pierrefonds - réunion de l'APOM | 84,00 |
| Gilles Véronneau : | |
| Dîner - rencontre | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 815,29 |
| Denis Lelièvre | 127,57 |
| Jacques St-Laurent | 130,14 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 12 août 1995 | 371 914,68 |
| TOTAL | 1 823 302,27 $ |
| GRAND TOTAL | 4 761 660,10 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-460**

**Liste des chèques émis au cours du mois de juillet 1995**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de juillet 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 1 912 499,18 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

**LUNDI LE 5 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 septembre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
   (M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
   (M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-461**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de permettre au conducteur d'un autobus de l'immobiliser ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 5 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 septembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**AVIS DE MOTION 95-462**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur les systèmes d'alarme antivol et remplaçant le règlement no 725-A (1984).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 septembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

**RÉSOLUTION 95-463**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 21 août 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 21 août 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 21 août 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-464**

**Procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire tenues le 21 août 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire tenues le 21 août 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces

documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du Conseil tenues le 21 août 1995 et que ceux-ci soient approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-465**

**Règlement 1388.1 (1995) modifiant le règlement 1388 (1995) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet de 1 115 000,00 $ afin de porter de 15 à 20 ans la période au cours de laquelle il sera amorti**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 août 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1388.1 (1995) modifiant le règlement 1388 (1995) autorisant la construction d'un bassin de rétention sur la rivière Milette et décrétant un emprunt à cet effet de 1 115 000,00 $ afin de porter de 15 à 20 ans la période au cours de laquelle il sera amorti et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-466**

**Règlement 1402 (1995) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du**

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 670 000,00 $**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1er mai 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1402 (1995) autorisant la construction des services municipaux de base sur une partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet de 670 000,00 $ et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-467**

**Règlement 1403 (1995) approuvant le règlement no 55 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 août 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1403 (1995) approuvant le règlement no 55 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-468**

**Règlement 1404 (1995) déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat à la personne qui a fait, à la suite d'une procédure d'appel d'offres, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 21 août 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1404 (1995) déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat à la personne qui a fait, à la suite d'une procédure d'appel d'offres, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-469**

**Mainlevée à la compagnie "Béton A. B. inc." (3104 Cité T.-R. --- 870/880 place Boland)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean Gélinas, notaire, le 21 septembre 1976 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 11 janvier 1977 sous le numéro 306984, la Ville de Trois-Rivières a vendu un terrain à la compagnie "Tegesco Ltée";

ATTENDU que cet acte contenait une préférence d'achat accordant à la Ville le droit de se porter acquéreur, avant un tiers, de toute partie non construite dudit terrain;

ATTENDU que le Conseil est disposé à donner mainlevée de ce droit puisqu'un bâtiment portant les numéros 870/880 de la place Boland a été construit sur ce terrain;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte par lequel la Ville donnera mainlevée de ladite préférence d'achat et consentira à sa radiation;

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits --- notamment ceux lui résultant de la préférence d'achat --- stipulés en sa faveur dans l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 306984.

Qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, ledit acte de mainlevée et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-470**

**Bail avec la compagnie "Nadeau Air Services inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir entre la Ville et la compagnie "Nadeau Air Services inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue, du 1er janvier 1994 au 31 juillet 1996 inclusivement, à la compagnie "Nadeau Air Services inc." le terrain suivant:

> Un terrain situé à l'aéroport de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot deux mil six cent sept (ptie 2607) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Ce terrain est renfermé à l'intérieur du périmètre délimité par le tracé suivant: à partir du point "F" ci-après localisé, on suit une ligne ayant un gisement de 300°23'13" sur une distance de 24,39 mètres jusqu'au point "E". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 30°23'12" sur une distance de 21,34 mètres jusqu'au point "G". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 120°23'13" sur une distance de 24,39 mètres jusqu'au point "H". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 210°23'12" sur une distance de 21,34 mètres jusqu'au point de départ "F".

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le point de départ "F" est situé à 548,49 mètres d'un point "Y", cette distance étant mesurée le long d'une ligne ayant un gisement de 120°23'13". Ce point "Y" est situé à 891,08 mètres d'un point "X" étant l'intersection du boulevard St-Jean (montré à l'originaire) avec la ligne séparant les lots 2607 et 282 dudit cadastre, cette distance étant mesurée suivant une ligne ayant un gisement de 30°48'57".

Ce terrain est borné vers le sud, le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est par le résidu dudit lot 2607.

Il contient en superficie 520,3 mètres carrés.

Il est renfermé à l'intérieur d'un liséré rouge apparaissant sur un plan préparé le 13 janvier 1994 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 853 de ses minutes.

Que ce bail se renouvelle, à son expiration, aux mêmes conditions, pour une période d'une année, et, par la suite, d'année en année, à moins que "Nadeau Air Services inc." ne transmette à la Ville, au moins 30 jours avant un tel renouvellement, un avis indiquant son intention d'y mettre fin, ledit bail ne pouvant cependant être prolongé au-delà du 30 août 2003.

Que ce terrain soit ainsi loué moyennant un loyer annuel de 689,52 $, à être majoré le 1er janvier de chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Québec pour la période de douze mois se terminant le 31 octobre de l'année précédente tel que déterminé par Statistique Canada.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-471**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de "Larouche arbres Service", au montant de 1 600 $, pour l'abattage d'une vingtaine de peupliers morts situés entre le parc industriel # 1 et le secteur résidentiel du district électoral de Ste-Marguerite (projet 95-0121) et qu'elle lui adjuge

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-27-2-530 du budget;

- la proposition de la compagnie "Aménagement Pluri-Services inc.", au montant de 179 206 $, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la réalisation des travaux connexes sur une partie du développement domiciliaire connu sous le nom de "Domaine du Boisé"/phase VIII (projet 95-0069) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1393 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-472**

**Regroupement d'achats de gaz naturel avec MuniServices**

ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec a proposé à la Ville de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel;

ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le gaz naturel nécessaire à ses activités et dont le volume estimé apparaît sur un document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'annexe "A";

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confie à l'Union des municipaltiés du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel nécessaire à ses activités, et ce, afin de se procurer les quantités estimées à l'annexe "A".

Qu'elle s'engage, si l'Union adjuge un contrat à cet effet, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Qu'elle autorise l'U.M.Q. à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil et qui est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Ville consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à un consultant, si nécessaire, en proportion de sa part du contrat adjugé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 0,07 $/gigajoule du montant, avant taxes, dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE 517 INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-473**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 3 000 $ à "Me Jacques Patry, avocat, en fidéicommis", pour les blessures que s'est infligée le 8 mars 1987 Rachelle Larochelle lors d'une chute sur un trottoir survenue en face du 665 de la rue des Volontaires;

- une somme de 352,98 $ à "Hydro-Québec", pour les dommages occasionnés les 5 février 1993 à un de ses haubans situé en face du 1250 de la rue Angoulème;

- une somme de 425 $ à "Hydro-Québec", pour les dommages occasionnés le 17 février 1995 à un de ses poteaux situé en face du 1834 de la rue Notre-Dame;

- une somme de 300 $ à Cécile Cormier, pour les blessures qu'elle s'est infligée le 4 mai 1995 lors d'une chute sur un trottoir survenue en face du 4900 de la rue Hervé-Biron;

- une somme de 647,61 $ à Suzanne Lacroix Ferland, pour les dommages occasionnés le 8 août 1995 à sa voiture lors du nettoyage de la rue Raymond-Lasnier.

Que toutes ces sommes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-80-000-0-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-474**

**Terrain vacant situé en bordure de la rue St-François-Xavier et immeuble situé au 450 de cette rue source de nuisance et cause d'insalubrité**

ATTENDU que Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont sont propriétaires d'un terrain vacant situé en bordure de la rue St-François-Xavier et de l'immeuble situé au 450 de cette rue;

ATTENDU que ce terrain est formé d'une partie des lots 1920, 1921, 1922 et 1923 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières alors que ledit immeuble est formé d'une partie des lots 1924, 1924-1, 1924-2 et 1924-3 dudit cadastre;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que, malgré l'émission d'un avis de non-conformité et l'envoi d'au moins deux lettres, des déchets de construction s'accumulent toujours sur ledit terrain et que plusieurs vitres fracassées des portes et des fenêtres du bâtiment construit sur ledit immeuble n'ont toujours pas été remplacées, que leurs cadres ont besoin d'être nettoyés et peinturés, que plusieurs ouvertures ont été illégalement barricadées, que des briques des murs extérieurs sont disloquées et risquent de tomber et que des pigeons se réfugient dans l'entretoit;

ATTENDU que cette situation atteste que ce terrain et cet immeuble sont laissés à l'abandon et qu'ils constituent, de ce fait, une source de nuisance et une cause d'insalubrité représentant une menace pour la santé et la sécurité des personnes qui résident à proximité;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles et de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- reconnaisse que la situation qui prévaut sur un terrain vacant situé en bordure de la rue St-François-Xavier et au 450 de cette rue constitue une source de nuisance et une cause d'insalubrité au sens des articles 3 à 23 du règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles et de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

- fasse parvenir une mise en demeure aux personnes qui en sont propriétaires, Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont, les enjoignant de faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se répètent, et ce, dans les dix jours de la signification de la présente résolution;

- mandate le chef de son Service du Contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter une requête à un juge de la Cour supérieure si ladite mise en demeure n'est pas suivie d'effets dans le délai fixé pour qu'il:

  - enjoigne à Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont de prendre les mesures requises pour faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité dans un délai qu'il déterminera et pour empêcher qu'elles ne se répètent;

  - ordonne qu'à défaut de se faire dans le délai prescrit, la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-475**

**Demande d'exemption de la taxe d'affaires par "Pivo-Jeunesse"**

ATTENDU que la compagnie "Pivo-Jeunesse" s'est adressée le 7 juillet 1995 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236.1 et 236 paragraphes 5° à 7° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu des articles 236.1 et 204.2 de la Loi, la Ville est maintenant appelée à donner son avis à la Commission sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par cette corporation au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur la demande d'exemption de la taxe d'affaires présentée par "Pivo-Jeunesse" relativement au local qu'elle occupe et qui est situé au 1182 de la Terrasse-Turcotte, mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-476**

**Demande d'exemption de la taxe d'affaires par "Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.)"**

ATTENDU que la compagnie "Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.)" s'est adressée le 8 juin 1995 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236.1 et 236 paragraphes 5° à 7° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu des articles 236.1 et 204.2 de la Loi, la Ville est maintenant appelée à donner son avis à la Commission sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par cette corporation au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur la demande d'exemption de la taxe d'affaires présentée par "Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.)" relativement aux locaux qu'elle

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

occupe et qui sont situés aux 1152/1156 de la rue Ste-Ursule, mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-477**

**Passage à niveau du "Réseau C.P. Rail" sur la rue Bellefeuille**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une lettre adressée le 7 juillet 1995 au directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, par S.K. Chopra de "Réseau C.P. Rail";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au "Réseau C.P. Rail" la permission d'effectuer, à ses frais, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1392 (1995), les travaux relatifs à l'adjonction et à l'entretien d'une paire d'unités lumineuses aux signaux clignotants et d'une rallonge de 4 pieds sur le terre-plein central, du côté ouest de l'installation actuelle de signalisation automatique, à la hauteur du passage à niveau de la rue Bellefeuille au point milléaire 0.45 de l'embranchement desservant la compagnie "Kruger inc." et qui sont estimés à 6 928,00 $.

Qu'elle mandate le directeur de son Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, pour obtenir, si nécessaire, de l'Office des transports du Canada une ordonnance autorisant ces changements, pour signer tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-478**

**Centre de démonstration de compostage domestique**

ATTENDU que le "Groupe d'action pour le Respect et la Défense de l'Environnement inc." (G.A.R.D.E.) a développé une expertise en matière de gestion intégrée des déchets et de compostage domestique;

ATTENDU que depuis environ un an, il a supervisé et mené à terme plusieurs projets:

- ligne téléphonique 1-800 en environnement;
- mise sur pied d'un centre d'information national sur l'environnement;

INITIALES DU MAIRE

521

INITIALES DU GREFFIER

- mise sur pied deux centres de démonstration de compostage domestique;

ATTENDU que la population de Trois-Rivières a démontré son intérêt pour un centre de démonstration de compostage domestique;

ATTENDU que, si un pour cent (1 %) de la population s'adonnait au compostage domestique, environ 300 tonnes de matières organiques n'auraient pas à être enfouies et une somme de 9 000 $ serait ainsi économisée;

ATTENDU que G.A.R.D.E. a formé une dizaine de maîtres composteurs;

ATTENDU que cet organisme est capable de poursuivre son rôle d'éducation, de formation et de sensibilisation auprès de la population et qu'il est disposé à le faire;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières informe la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie qu'elle désire que le "Groupe d'Action pour le Respect et la Défense de l'Environnement inc." poursuive, en 1996, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du centre de démonstration de compostage domestique aménagé au parc Pie XII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-479**

**Nomination d'une personne**

ATTENDU qu'un poste permanent à temps complet de technicien services au sein du Service loisir et culture a été affiché du 27 mars au 5 avril 1995;

ATTENDU que la personne nommée à ce poste aux termes de la résolution 95-370 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 juin 1995 a choisi de réintégrer les fonctions qu'elle occupait avant sa nomination;

CONSIDÉRANT les autres candidatures reçues et le processus d'évaluation mis en place à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme Mme Hélène Lebrun à un poste permanent à temps complet de technicien services au sein du Service loisir et culture, qu'elle l'assujettisse à une

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

période de probation de trois mois conformément aux dispositions de la convention collective de travail qui lui est applicable et qu'elle bénéficie du classement salarial prévu pour ce poste, soit l'échelon 5 de la classe 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-480**

**Demande de projet de création d'emplois à Emploi et Immigration Canada**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "demande de projet de création d'emplois --- A.-C." à être présentée à Emploi et Immigration Canada en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage (L.R.C. 1985, c. U-1);

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande, qu'elle en accepte la responsabilité et qu'elle autorise sa présentation à Emploi et Immigration Canada afin de créer, pendant 20 semaines, un emploi d'agent de personnel au sein du Service des ressources humaines pour mener à terme certains dossiers.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tous les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-481**

**Proclamation de la "Journée des grands-parents"**

ATTENDU que les relations que les grands-parents entretiennent avec leurs petits-enfants ont une valeur inestimable et qu'elles sont un gage de confiance et une preuve de bienveillance pour les enfants;

ATTENDU que ces relations sont rassurantes pour les petits-enfants et qu'elles contribuent à développer, chez-eux, un sentiment d'appartenance et de continuité, et ce, dans le contexte d'une société en constante et rapide évolution;

ATTENDU que "L'association G.R.A.N.D." est un organisme national qui travaille à promouvoir les liens entre les grands-parents et leurs petits-enfants et qu'il a planifié une journée spéciale pour reconnaître et mettre en évidence le rôle unique que les grands-parents jouent dans les familles;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières proclame dimanche le 10 septembre 1995 "Journée des grands-parents" sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-482**

**Appui à la Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale**

ATTENDU que M. Félix Leclerc est né à La Tuque le 2 août 1914 et qu'il est décédé le 8 août 1988;

ATTENDU qu'au cours de sa carrière, il s'est illustré comme compositeur, chanteur et écrivain;

ATTENDU que, premier en date des "chansonniers" québécois, il est l'auteur d'une abondante oeuvre poétique et dramatique;

ATTENDU que sa contribution à la vitalité et au rayonnement de la culture québécoise fut exceptionnelle et qu'elle mérite d'être soulignée en associant son nom à une construction d'envergure nationale qui le rappellera de façon permanente à la mémoire de la population québécoise;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale dans ses efforts pour amener le gouvernement du Québec, et plus particulièrement son ministre des Transports, à dorénavant désigner l'autoroute 40 sous le nom de "Autoroute Félix-Leclerc".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-483**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 26 août et 2 septembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

524

INITIALES DU GREFFIER



ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour la semaine se terminant le 26 août 1995

| | |
|---|---|
| Agricor inc. : | |
| Remise de retenue - fourniture et installation en acier - hippodrome | 5 043,57 $ |
| Bélitec inc. : | |
| Reprographie de plans pour étude de citation - porte Duplessis et caserne des pompiers - Urbanisme | 65,70 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 14 au 31 juillet 1995 - Cour municipale | 398,86 |
| Frais de remorquage - du 19 juillet au 14 août 1995 - Sécurité publique | 2 028,56 |
| Éditions Yvon Blais inc. : | |
| Frais de participation - conférence "Le congédiement en droit québécois: demeurez maître à bord" - Ressources humaines | 370,35 |
| Steeve Boucher : | |
| Photographies (prises de vues) - Sécurité publique | 140,00 |
| Protection incendie CFS ltée : | |
| Test et inspection - Sécurité publique | 115,94 |
| Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : | |
| Cotisation 1995 | 102,55 |
| CITF : | |
| Quote-part 1995 - 3e versement de 3 | 254 711,00 |
| Comsep Buffet Bouff'elles : | |
| Buffet - réunion comité loisir et culture | 39,62 |
| Céramique Desrochers ltée : | |
| Pose de céramique - cellule du quartier général - paiement no 1 | 1 823,28 |
| Egzakt inc. : | |
| Conception et montage d'un dépliant, d'une affiche et d'un bloc-notes - programme d'aide aux employés - Ressources humaines | 2 922,69 |
| Emco Supply : | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 1 436,93 |
| La Bonne fourchette enr. : | |
| Buffet - réunion Ressources humaines | 55,27 |
| Raymond Gélinas et fils : | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 114,38 |

| | |
|---|---|
| Studio Gosselin :<br>Développements de photos - Sécurité publique | 584,28 $ |
| Informatique PC-plus :<br>Entretien des imprimantes - septembre 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Jacques Le Nettoyeur inc. :<br>Nettoyage de couvertures - Sécurité publique | 22,79 |
| C. Lamond et fils ltée :<br>Changement de l'insigne de l'aumonier - Sécurité publique | 33,62 |
| Laverdure :<br>Service de buanderie - Mécanique (juin et juillet 1995), Magasin (juin et juillet 1995), Imprimerie (juin 1995) et Aéroport (juin 1995) | 412,72 |
| A. Laferté bicycles :<br>Achat de pièces - Sécurité publique | 67,05 |
| Outils mauriciens inc. :<br>Bushing, aiguisage - lame de pompier - Sécurité publique | 35,33 |
| Institut de police du Québec :<br>Remise de cadres pour photos lors du congrès de l'ADPPQ en juin 1995 - Sécurité publique | 189,60 |
| Multi-énergie :<br>Conversion au gaz - ventilation - quartier général - paiement no 2 - retenue 10 % | 13 968,60 |
| Restaurant Normandin inc. :<br>Repas des détenus - du 23 juillet au 13 août 1995 - Sécurité publique | 165,33 |
| Le Nouvelliste :<br>Avis (séances du Conseil) et invitation Forum Loisir - Relations publiques | 704,25 |
| Conseil du patronat du Québec :<br>Frais de participation - colloque "La formation de la main-d'oeuvre et le plancher obligatoire de 1 % (loi 90)" - Ressources humaines | 199,42 |
| Communications Le Rocher inc. :<br>Entretien du système de radiocommunication - juillet 1995 - réparation de radios - Sécurité publique | 2 469,49 |
| Le Roi mauricien des habits :<br>Réparation de pantalon - Sécurité publique | 13,67 |
| Sani-Marc inc. :<br>Achat de sacs à balayeuse - Travaux publics | 34,53 |
| Sharp électronique de Canada ltée :<br>Location de photocopieurs - divers services - août 1995 | 5 666,91 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Société protectrice des animaux de la Mauricie inc. : | |
| Transport d'animaux - Sécurité publique | 110,54 |
| Électronique sécurité Thomas : | |
| Transport et réparation de cinémomètres - Sécurité publique | 249,02 |
| Valpan microfilms inc. : | |
| Achat de 2 rouleaux de papier pour la reproduction des microfilms - Greffe | 360,19 $ |
| Atelier des Vieilles Forges inc. : | |
| Entretien ménager - juillet 1995 - quartier général, poste no 2 et cour municipale | 2 794,00 |
| Entretien ménager - juillet 1995 - Colisée et Pavillon de la jeunesse | 406,00 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Levées - juillet 1995 - Sécurité publique et Colisée | 181,10 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Bouchard, Saulnier, Robillard | 104,47 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 93,44 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 50,88 |
| Jean Laflamme & ass. | 15,84 |
| Robert Trudel et ass. | 104,46 |
| Trudel & associés | 303,09 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Commission scolaire de Trois-Rivières : | |
| Entretien ménager des parcs-écoles - juin 1995 | 43,37 |
| Productions Specta inc. : | |
| Personnel d'accueil - projection de film - terrains de jeux | 100,75 |
| Zoo St-Édouard : | |
| Entrée sur le site - terrains de jeux | 730,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Cobipuq : | |
| Achat d'affiches et de T-shirts | 1 115,00 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 193,13 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Archambault musique | 57,67 |
| Canebsco service d'abonnement | 686,26 |
| L'Exèdre librairie inc. | 677,31 |
| La Bande Dessinerie | 307,73 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 470,86 |
| Librairie Poirier inc. | 40,61 |
| Librairie Poirier inc. | 1 404,12 |
| Unitrade Associates | 148,52 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Boucher, Réjean : | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics 1 291 km - juillet 1995 | 292,03 $ |
| Rembourse de frais de repas (8 personnes) - rencontre de coordination section bâtisses | 39,75 |
| Massicotte, Jean-Maurice : | |
| Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections 403 km - juillet 1995 | 112,84 |
| Saintonge, Louis : | |
| Chef de service - dessin - Travaux publics | |
| 66 sorties - du 1er janvier au 31 juillet 1995 | 198,00 |
| 300 km - du 1er janvier au 31 juillet 1995 | 84,00 |
| Simard, Martin : | |
| Ingénieur - Travaux publics | |
| 269 km - du 3 octobre 1994 au 26 juillet 1995 | 75,32 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Denis Carbonneau : | |
| Transport d'un employé chez le médecin pour les Ressources humaines | 9,80 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Stéphane Blouin : | |
| Fonds de change - Action verte | 1 000,00 |
| Pierre Gélinas | 619,93 |
| Jean-Guy Gervais | 267,80 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 19 août 1995 | 395 580,40 |
| TOTAL | 704 098,37 $ |

Pour la semaine se terminant le 2 septembre 1995

| | |
|---|---|
| APCHQ (Mauricie) inc. : | |
| Location de 2 emplacements - Expo Réno Mauricie 95 - Relations publiques | 1 914,44 $ |
| Construction Raymond Bérubé : | |
| Restauration du tunnel Lavérendrye - retenue 10 % - paiement no 1 | 69 946,10 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 12 au 22 août 1995 - Sécurité publique | 472,95 |
| B.R. services enr. : | |
| Réparation du réfrigérateur - Sécurité publique | 72,90 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Canadian Red Books : | |
| Renouvellement d'abonnement - Sécurité publique | 90,95 $ |
| Café des communications : | |
| Achat de liqueurs lors d'un incendie en août 1995 - Sécurité publique | 30,00 |
| Protection incendie CFS ltée : | |
| Frais d'expertise - visite des lieux et rédaction d'un rapport concernant le système de gicleur - incendie rue Hart - Sécurité publique | 170,93 |
| Chenoy'S restaurant : | |
| Repas des détenus - le 15 août 1995 - Sécurité publique | 8,83 |
| Coopérative des ambulanciers de la Mauricie : | |
| Frais d'ambulance - 1 personne - Ressources humaines | 68,38 |
| Les Constructions et pavages Continental : | |
| Pavage de rues 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 150 684,57 |
| Dépanneur Couche-tard : | |
| Achat de bouteilles d'eau - incendie rue Hart - Sécurité publique | 28,50 |
| Cooke service mobile inc. : | |
| Clé serrure code - Sécurité publique | 64,96 |
| CRD-04 : | |
| Inscriptions (5) - journées régionales de consultation sur le livre vert sur la décentralisation | 75,00 |
| André Cyrenne inc. : | |
| Émissaire St-Maurice - paiement no 1 - retenue 10 % | 403 325,02 |
| Remise de retenue - émissaire St-Maurice | 22 406,96 |
| Conception décors de scène : | |
| Fonds de scène dans le cadre de l'Expo de Trois-Rivières - Relations publiques | 86,00 |
| Montage - randonnée du maire - Relations publiques | 63,00 |
| Équipement R. Dupont ltée : | |
| Réparation de dactylos - Cour municipale | 94,81 |
| Emco Supply : | |
| Achat de contrôle - Travaux publics | 335,87 |
| Meubles Évasion inc. : | |
| Achat d'équipement de laboratoire - Usine de traitement d'eau | 649,54 |
| La Fine table : | |
| Buffet - session de travail du Conseil | 132,50 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 14 | 828,00 |

INITIALES DU MAIRE

529

INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Robby Fortin : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Fusey BBQ : | |
| Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 45,00 |
| Denis Godin : | |
| Honoraires - vestiaires nord et sud - piscine de l'Expo - paiement no 1 | 450,00 $ |
| Louis Jourdain : | |
| Plan - conduite d'égouts - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 1 | 2 750,00 |
| Pâtisserie Les Korrigans : | |
| Lunch - réunion de travail | 52,74 |
| Laboratoire Laviolette : | |
| Honoraires - conduite d'égouts - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 1 | 1 654,63 |
| Pierre Loranger enr. : | |
| Modification d'une cellule - quartier général - paiement no 1 | 2 296,19 |
| Cimentier Marock : | |
| Bordure rue de Normanville - paiement no 1 (retenue additionnelle) | 13 944,48 |
| Paul-Émile Nault : | |
| Clôture mitoyenne - 216, rue Hertel - Permis | 198,25 |
| Les Entreprises Mélançon : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 7 | 2 958,00 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 6 | 2 219,96 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 ouest - paiement no 7 | 3 426,99 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - du 6 au 22 août 1995 - Sécurité publique | 127,97 |
| Le Nouvelliste : | |
| Avis publics (entrée en vigueur, taxe scolaire 1995- 1996), appels d'offres (aqueduc et drainage - secteur du Boisé - phase VIII, émissaire pluvial boul. des Récollets) | 1 204,51 |
| Papiers graphiques inc. : | |
| Achat d'enveloppes et de papier - Imprimerie | 1 500,16 |
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - Conseil du 21 août 1995 | 307,39 |
| Aménagements Pluri-services : | |
| Branchements d'égout et d'aqueduc - 1995 - paiement no 4 - retenue 10 % | 48 020,89 |
| Bassin de rétention - Hydro-Québec - paiement no 1 - retenue 10 % | 85 910,50 |

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

530

INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| P.L. paysagistes inc. : | |
| Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 5 - retenue 10 % | 1 765,31 |
| Pluritec ltée : | |
| Honoraires - aqueduc et drainage - Domaine du Boisé - phase IV - paiement no 1 | 7 045,55 |
| Publi Design inc. : | |
| Panneaux (constat/plaque) - Sécurité publique | 62,11 |
| Dépliants, en-tête de lettre et enveloppe - surveillance de quartier - Loisirs | 197,14 |
| Construction René Rathier inc. : | |
| Réparation et nettoyage des colonnes - pont Duplessis - paiement no 1 | 26 495,90 $ |
| Réparation de mur - hippodrome | 871,76 |
| Case de béton pour diesel - aéroport | 1 637,95 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Travaux divers (émondage - parc linéaire, désherbage, réparation de ponceau - parc Adélard-Dugré, suivi jeunes arbres, entretien des arbres et piste linéaire, émondage, élagage, abattage et nettoiement) | 6 454,71 |
| Engazonnement des excavations - paiement no 8 | 1 750,40 |
| Réparation d'essouchement - paiement no 2 | 42,00 |
| Ramtex enr. : | |
| Achat de ratine de coton blanc - Travaux publics | 165,23 |
| Communications Le Rocher : | |
| Entretien du système de radiocommunication - août 1995 - Permis et Loisirs | 93,74 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 13 | 1 248,95 |
| Laboratoires Shermont inc. : | |
| Honoraires - restauration piscine de l'Expo - réfection du bassin - paiement no 1 | 1 880,26 |
| Société des alcools du Québec : | |
| Achat de boisson pour réceptions | 261,05 |
| Construction S.R.B. : | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 8 | 1 279,94 |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 4 | 685,31 |
| Pizzéria Stratos : | |
| Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 169,37 |
| Trois-Rivières location : | |
| Installation et surveillance d'équipement - incendie rue Hart - Sécurité publique | 107,08 |
| Transhumance communication inc. : | |
| Commandite - carte réseau cyclable - Relations publiques | 683,73 |

| | |
|---|---|
| Verdure de demain inc. : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 Les Forges - paiement no 8 | 1 315,77 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 8 | 1 919,43 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 7 | 1 439,57 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 Les Forges - paiement no 7 | 65,79 |
| Consultants V.F.P. inc. : | |
| Honoraires - bassin de rétention - Hydro-Québec - paiement no 3 | 45 201,69 |
| Honoraires - bassin de rétention - Hydro-Québec - paiement no 2 | 4 505,60 |
| Honoraires - bassin de rétention - Hydro-Québec - paiement no 1 | 19 292,44 |
| Honoraires - travaux d'amélioration aux installations aéroportuaires - paiement no 3 | 29 400,39 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Levées - juillet 1995 - Usine de traitement d'eau | 58,34 $ |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Trudel & associés | 884,83 |

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| Ginette Plourde | 800,00 |
| Raymonde Sirois | 800,00 |
| Jean-Pierre Doucet et Lucie Gauthier | 784,50 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Gazette populaire : | |
| Commandite - concours "Trois-Rivières une ville qui a de la mémoire" | 1 000,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 239,78 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 271,33 |
| Périodica : | |
| Achat de périodiques | 27,35 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 453,59 |
| Trend Music Group : | |
| Achat de disques - audio-adultes | 176,30 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 275,63 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Le Forgelier : | |
| Achat de signets - Centre d'interprétation | 76,93 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Boisvert, Henri-Paul : | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 711 km - août 1995 | 167,76 |
| Bruneau, Roger : | |
| Urbaniste - Urbanisme | |
| 12 sorties - juin 1995 | 88,52 |
| Lavoie, Joël : | |
| Récréologue - Loisirs | |
| 302 km - du 3 février au 25 août 1995 | 84,56 $ |
| L'Heureux, Daniel : | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 37 sorties - du 31 juillet au 25 août1995 | 111,00 |
| Ouellette, Jean-Louis : | |
| Opérateur - Usine de traitement d'eau | |
| 1 860 km - août 1995 | 520,80 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jean Lamy : | |
| Québec - palais de justice et chambre de l'expropriation | 92,85 |
| Guy Roussel : | |
| Repas - colloque APSAM | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 84,98 |
| Pierre Gélinas | 1 724,94 |
| Jean-Guy Gervais | 147,07 |
| Michel Lacoursière | 238,84 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 26 août 1995 | 384 449,19 |
| TOTAL | 1 368 264,63 $ |
| GRAND TOTAL | 2 072 363,00 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
533
INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-484**

**Liste des chèques émis au cours du mois d'août 1995**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois d'août 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 5 902 471,71 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**AVIS DE MOTION 95-485**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) afin de ne permettre l'aménagement d'un stationnement extérieur et de son accès véhiculaire, dans les zones 201-C, 202-C et 209-C, qu'à 30 mètres ou plus de l'emprise de la rue des Forges, et ce, nonobstant les dispositions de l'article "8.5 Utilisation du sol dérogatoire".

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 5 septembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire — Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

No 6814-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

534

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 septembre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
   (M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
   (M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

4. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) afin de permettre l'aménagement d'un stationnement extérieur et de son accès véhiculaire, dans les zones 201-C, 202-C et 209-C, qu'à 30 mètres ou plus de l'emprise de la rue des Forges, et ce, nonobstant les dispositions de l'article "8.5 Utilisation du sol dérogatoire".
   (M. André Noël, le 5 septembre 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-486**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 53-A (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Pierre A. Dupont*

**AVIS DE MOTION 95-487**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 1391 (1995) établissant un mode de tarification relié à la fourniture et à l'exploitation d'un service centralisé d'appels d'urgence afin de préciser la nature des services téléphoniques sur lesquels est basé ledit mode de tarification.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Pierre A. Dupont*

---

**AVIS DE MOTION 95-488**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés et à permettre des usages industriels de type artisanal à certaines conditions dans la zone 731-C et exclure l'usage laiterie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

**AVIS DE MOTION 95-489**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

536

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**AVIS DE MOTION 95-490**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 709-R, l'usage "Résidence unifamiliale isolée" et d'autoriser à certaines conditions l'usage "Hôtel du Passant" comme usage complémentaire.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**AVIS DE MOTION 95-491**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 1102-R (Boisé victorien), à certaines conditions, les garages privés attenants au bâtiment principal, jusqu'à 600 millimètres de la ligne latérale.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Daniel Perreault*

---

**AVIS DE MOTION 95-492**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 822 un empiétement de 4,00 mètres dans la marge de recul avant du boulevard des Forges pour les structures vitrées.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Daniel Perreault*

---

**AVIS DE MOTION 95-493**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il

INITIALES DU MAIRE
537
INITIALES DU GREFFIER

sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Daniel Perreault*

---

**AVIS DE MOTION 95-494**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

**AVIS DE MOTION 95-495**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 613-1P (Hôpital Cooke) et d'y définir les usages et les normes d'implantation.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**AVIS DE MOTION 95-496**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir l'expression "Abri d'hiver", d'autoriser pour les industries légères les postes de vente, de revoir les dispositions relatives aux formes prohibées, aux garages, aux abris d'hiver, aux accès et aux certificats.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 septembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**RÉSOLUTION 95-497**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 5 septembre 1995.**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 5 septembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 5 septembre 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-498**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 septembre 1995.**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 septembre 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-499**

**Projet de règlement 2001-Z-236 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-236 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ne permettre dans la zone 201-C les stationnements et leurs accès véhiculaires qu'à plus de 30,0 mètres de la rue des Forges et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-500**

**Projet de règlement 2001-Z-237 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-237

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

(1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ne permettre dans la zone 202-C les stationnements et leurs accès véhiculaires qu'à plus de 30,0 mètres de la rue des Forges et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-501**

**Projet de règlement 2001-Z-238 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-238 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ne permettre dans la zone 209-C les stationnements et leurs accès véhiculaires qu'à plus de 30,0 mètres de la rue des Forges et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-502**

**Projet de règlement 2001-Z-239 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-239 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés et à permettre des usages industriels de type artisanal à certaines

conditions dans la zone 731-C et exclure l'usage laiterie et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-503**

**Projet de règlement 2001-Z-240 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-240 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-504**

**Projet de règlement 2001-Z-241 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-241

No 5514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

(1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 709-R, l'usage "Résidence unifamiliale isolée" et d'autoriser à certaines conditions l'usage "Hôtel du Passant" comme usage complémentaire et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-505**

**Projet de règlement 2001-Z-242 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-242 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 1102-R (Boisé victorien), à certaines conditions, les garages privés attenants au bâtiment principal, jusqu'à 600 millimètres de la ligne latérale et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-506**

**Projet de règlement 2001-Z-243 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-243 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 822 un

INITIALES DU MAIRE
543
INITIALES DU GREFFIER

empiétement de 4,00 mètres dans la marge de recul avant du boulevard des Forges pour les structures vitrées et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-507**

**Projet de règlement 2001-Z-244 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-244 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-508**

**Projet de règlement 2001-Z-245 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-245 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-509**

**Projet de règlement 2001-Z-246 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-246 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 613-1P (Hôpital Cooke) et d'y définir les usages et les normes d'implantation et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-510**

**Projet de règlement 2001-Z-247 (1995)**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du projet de règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières adopte, à titre de projet, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 2001-Z-247 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir l'expression "Abri d'hiver", d'autoriser pour les industries légères les postes de vente, de

INITIALES DU GREFFIER
545
INITIALES DU GREFFIER

revoir les dispositions relatives aux formes prohibées, aux garages, aux abris d'hiver, aux accès et aux certificats et qu'elle le soumette à la consultation publique lors d'une assemblée à cet effet qui se tiendra à 20 h 00 le 11 octobre 1995 dans la salle réservée aux séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-511**

**Règlement 186-M (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 186-M (1995) modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de permettre au conducteur d'un autobus de l'immobiliser ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-512**

**Règlement 1405 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

546

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *André Lamy*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1405 (1995) sur les systèmes d'alarme antivol et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-513**

**Annulation d'une servitude d'aspect avec Doris Ouellette (ptie 1020-57 & 1020-58 Cité T.-R. --- 2300/2302 rue Alphonse-Desjardins)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Henri Cinq-Mars, notaire, le 23 octobre 1948 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 27 octobre 1948 sous le numéro 156093, "La Coopérative d'Habitations Laflèche" a vendu les lots 1120-57 et 1120-58 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières à Jean-Charles Gagnon et les a grevés, au profit du lot 1120-C dudit cadastre, d'une servitude d'aspect garantissant le respect de certaines normes relatives à l'implantation, aux revêtements extérieurs et au genre de bâtiments pouvant y être construits;

ATTENDU que Doris Ouellette est récemment devenue propriétaire d'une partie dudit lot 1120-57 et du lot 1120-58;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Henri Cinq-Mars, notaire, le 29 avril 1957 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 1er mai 1957 sous le numéro 199694, "La Coopérative d'Habitations Laflèche" a cédé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières toutes les subdivisions dudit lot 1120-C, soit les lots 1120-C-1 à 1120-C-11;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel sont assujettis ladite partie dudit lot 1120-57 et ledit lot 1120-58;

ATTENDU que Doris Ouellette désire libérer son immeuble de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte d'annulation de servitude à intervenir entre la Ville et ladite Doris Ouellette;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convienne, en sa qualité de propriétaire des lots 1120-C-1 à 1120-C-11 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec Doris Ouellette, en sa qualité de propriétaire d'une

INITIALES DU MAIRE
547
INITIALES DU GREFFIER

partie du lot 1120-57 et du 1120-58 dudit cadastre, d'annuler la servitude d'aspect constituée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 156093 de manière à ce que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres où celui-ci a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés audit acte d'annulation de servitude soient à la charge exclusive de Doris Ouellette.

Que le susdit acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-514**

**Servitude par Colette Quessy (ptie 1122-197 Cité T.-R. --- 995/997 rue Wolfe)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Colette Quessy dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une borne d'incendie sur un terrain situé du côté sud-est de la rue Wolfe en face de l'immeuble portant les numéros 995-997;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Colette Quessy lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une borne d'incendie sur le terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Colette Quessy, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot mille cent vingt-deux --- cent quatre-vingt-dix-

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

sept (ptie 1122---197) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est par le lot mille cent vingt-deux --- cent quatre-vingt-dix-huit (1122---198); vers le sud-est et le sud-ouest par une autre partie dudit lot mille cent vingt-deux --- cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 1122---197); vers le nord-ouest, par le lot mille cent vingt-deux --- deux cent six (1122---206) étant la rue Wolfe.

Elle mesure un mètre (1 m) dans ses lignes nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest.

Elle contient en superficie un mètre carré (1 $m^2$).

Le tout tel que montré sur un plan préparé le vingt-deux (22) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro neuf cent trois (903) de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot mille cent vingt-deux --- deux cent six (1122---206) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant la rue Wolfe.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à Colette Quessy, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-515**

**Cession par "La Commission scolaire de Trois-Rivières" [pties (2) 199 Paroisse T.-R. --- 7420 boulevard des Forges]**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de cession à intervenir entre la Ville et "La Commission scolaire de Trois-Rivières";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition de deux lisières de terrain ayant été utilisées pour permettre l'élargissement du boulevard des Forges à la hauteur de l'école Marguerite d'Youville.

INITIALES DU MAIRE

549

INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que "La Commission scolaire de Trois-Rivières" lui cède les immeubles suivants:

1°) Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette lisière est bornée vers le nord-est et le nord-ouest par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199); vers le sud-est, par la partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) ci-dessous désignée au paragraphe 2°); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) étant le boulevard des Forges actuel.

Elle mesure six mètres et cinquante-huit centimètres (6,58 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et un centimètre (1,01 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie six virgule six mètres carrés (6,6 $m^2$).

La limite nord-ouest de cette lisière est située à cent quarante et un mètre et quarante-six centimètres (141,46 m) du lot cent quatre-vingt-dix-neuf --- trois cent soixante-quatre (199---364), cette distance étant mesurée le long de la limite nord-est de l'emprise actuelle du boulevard des Forges actuel.

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le quinze (15) février mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent quatre-vingt-sept (887) de ses minutes.

2°) Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199); vers le sud-est, par le lot cent quatre-vingt-dix-neuf --- huit (199---8); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot cent quatre-

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

vingt-dix-neuf (ptie 199) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par la partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) ci-dessus désignée au paragraphe 1°).

Elle mesure vingt-huit mètres et trente-deux centimètres (28,32 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et un centimètre (1,01 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie vingt-huit virgule six mètres carrés (28,6 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le vingt-neuf (29) août mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro neuf cent vingt-quatre (924) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix d'un dollar (1,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995), à "La Commission scolaire de Trois-Rivières", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de cession soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-516**

**Servitude par "La Commission scolaire de Trois-Rivières" (ptie 1119A Cité T.-R. --- 650 boulevard des Récollets)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et "La Commission scolaire de Trois-Rivières" dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une conduite d'aqueduc dans le sous-sol d'une partie du terrain où est érigée l'école Marie-Leneuf;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

IL EST PROPOSÉ PAR: *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que "La Commission scolaire de Trois-Rivières" lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une conduite d'aqueduc dans le sous-sol d'une partie du terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

INITIALES DU MAIRE
551
INITIALES DU GREFFIER

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Commission scolaire, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf "A" (ptie 1119A) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord et l'ouest par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf "A" (ptie 1119A); vers l'est, par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf "A" (ptie 1119A) étant le boulevard des Récollets; vers le sud, par le lot mille cent dix-neuf --- cinq cent cinquante et un (1119 --- 551).

Elle mesure quatre mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (4,84 m) dans sa ligne nord, sept mètres et cinq centimètres (7,05 m) dans sa ligne est le long d'une courbe de cent soixante-deux mètres et quatre-vingt-neuf centimètres (162,89 m) de rayon, quatre mètres et quarante et un centimètres (4,41 m) dans sa ligne sud et six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) dans sa ligne ouest.

Elle contient en superficie trente et un virgule sept mètres carrés (31,7 $m^2$).

Le tout tel que montré sur un plan préparé le treize (13) janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent quatre-vingt-un (881) de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot mille cent dix-neuf --- trois cent trente-sept (1119---337) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Récollets.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à "La Commission scolaire de Trois-Rivières", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-517**

**Servitude par "La Commission scolaire de Trois-Rivières" (ptie 1548 Paroisse T.-R. --- 3750 rue Jean-Bourdon/3725 place de la Salle)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et "La Commission scolaire de Trois-Rivières" dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une conduite d'aqueduc dans le sous-sol d'une partie du terrain où est érigée l'École Secondaire De-La-Salle;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que "La Commission scolaire de Trois-Rivières" lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une conduite d'aqueduc dans le sous-sol d'une partie du terrain ci-après identifiée comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Commission scolaire, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant.

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cinq cent quarante-huit (ptie 1548) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par une autre partie dudit lot mille cinq cent quarante-huit (ptie 1548); vers le nord-ouest, par le lot mille cinq cent quarante-neuf (1549) étant la place de la Salle.

Elle mesure treize mètres et vingt centimètres (13,20 m) et trois mètres et trente-trois centimètres (3,33 m) dans ses lignes nord-est, trois mètres (3 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et deux mètres et soixante-sept centimètres (2,67 m) et douze mètres et cinquante-quatre centimètres (12,54 m) dans sa ligne sud-ouest.

Elle contient en superficie quarante-sept virgule six mètres carrés (47,6 $m^2$).

INITIALES DU MAIRE

553

INITIALES DU GREFFIER

Le point où se rencontre les lignes sud-ouest et nord-ouest de ladite parcelle est situé à six mètres et douze centimètres (6,12 m) du coin sud du lot mille cinq cent quarante-neuf (1549), cette distance étant mesurée le long de la limite sud-est dudit lot.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent quatre-vingt-seize (896) de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot mille cinq cent quarante-neuf (1549) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant la place de la Salle.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à "La Commission scolaire de Trois-Rivières", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-518**

**Servitude en faveur de Bertrand Vallières (ptie 181 Paroisse T.-R. --- lisière de terrain située à l'ouest et au nord du 360 de la rue de Boucherville)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Bertrand Vallières dans lequel sont fixées les modalités de construction, à l'intérieur d'un corridor de neuf mètres (9 m), d'une tranchée permettant de drainer les eaux de ruissellement et souterraines envahissant l'immeuble situé au 360 de la rue de Boucherville;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/PM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières confère à Bertrand Vallières une servitude réelle lui permettant d'implanter un drain perforé dans le sous-sol de la lisière de terrain ci-après identifiée comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur la lisière de terrain de la Ville, ci-dessous désignée comme fonds servant, au bénéfice du terrain de Bertrand Vallières ci-dessous identifié comme fonds dominant.

Fonds servant:

Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot cent quatre-vingt-un (ptie 181) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette lisière est renfermée à l'intérieur du périmètre délimité par le tracé suivant: à partir du point "A" ci-après localisé, on se dirige vers le nord-ouest en suivant une ligne ayant une orientation conventionnelle de 109°55'41" sur une distance de neuf mètres et cinquante-sept centimètres (9,57 m) jusqu'au point "B". De là, on se dirige vers le nord en suivant une ligne ayant une orientation conventionnelle de 180°00'00" sur une distance de quarante et un mètres et huit centimètres (41,08 m) jusqu'au point "C". De là, on se dirige vers le sud-est en suivant une ligne ayant une orientation conventionnelle de 283°01'52" sur une distance de neuf mètres et vingt-quatre centimètres (9,24 m) jusqu'au point "D". De là, on se dirige vers le sud en suivant une ligne ayant une orientation conventionnelle de 00°00'00" sur une distance de quarante-deux mètres et vingt-six centimètres (42,26 m) jusqu'au point de départ "A".

Le point de départ "A" est situé à l'intersection des lignes séparant les lots cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante-huit (181---868) et cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante et un (181---861) d'une partie du lot cent quatre-vingt-un (ptie 181), soit le coin sud-ouest dudit lot cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante et un (181---861).

Cette lisière est bornée vers le nord-est, le sud-ouest et l'ouest par une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-un (ptie 181); vers l'est, par les lots cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante et un (181---161) et cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante-deux (181---862).

Elle contient en superficie trois cent soixante-quinze mètres carrés (375m$^2$).

Le tout tel que montré sur un plan préparé le vingt-cinq (25) juillet mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12170 de ses minutes.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant les lots cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante et un (181---861) et cent quatre-vingt-un --- huit cent soixante-deux (181---862) du cadastre de la Paroisse

de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme d'un dollar (1,00 $) à être payée comptant à la Ville par Bertrand

Vallières lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-519**

**Vente par Jeannine Girard (ptie 1119-10 Cité T.-R. --- 3118/3122 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Jeannine Girard;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Jeannine Girard l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- dix (ptie 1119---10) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- dix (ptie 1119---10); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- neuf (ptie 1119---9); vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest par le lot mille cent dix-neuf --- onze (1119---11).

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Elle mesure un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest.

Elle contient en superficie vingt-trois virgule deux mètres carrés (23,2 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante-dix-huit (878) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de six mille quatre cent trente dollars (6 430 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Jeannine Girard, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-520**

**Servitude par Jeannine Girard (ptie 1119-10 Cité T.-R. --- 3118/3122 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Jeannine Girard dans lequel sont fixées les modalités de déplacement de fils électriques aériens dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Jeannine Girard lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant les droits suivants sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant:

- le droit de placer, d'installer, d'aménager, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'exploiter une ligne de transport d'énergie électrique et des lignes de communication, y compris des pylônes et/ou des poteaux avec les empattements nécessaires, les fils, les câbles, les contrepoids, les tiges d'encrage, les haubans et tous les autres accesssoires nécessaires ou utiles;

INITIALES DU MAIRE
557
INITIALES DU GREFFIER

- le droit de couper, d'émonder, d'enlever et de détruire, sans indemnité, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous les arbres, arbustres, branches et buissons et de déplacer tout meuble, construction ou structure;

- le droit de circuler, à pied ou en véhicule de tout genre, pour exercer l'un de ces droits;

- le droit d'empêcher qu'on y érige et qu'on y place quelque ouvrage, construction ou structure que ce soit, qu'on en modifie l'élévation actuelle ou qu'on y effectue quelque aménagement ou plantation d'arbres que ce soit;

- le droit de permettre à d'autres personnes d'exercer ces droits.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Jeannine Girard, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- dix (ptie 1119---10) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée au nord-est et au sud-est par une autre partie dudit mille cent dix-neuf --- dix (ptie 1119---10); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- dix (ptie 1119---10) que la Ville s'apprête à acquérir de Jeannine Girard pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- onze (1119---11).

Elle mesure un mètre (1 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq mètres et vingt centimètres (5,20 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie cinq virgule deux mètres carrés (5,2 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le trente (30) août mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro neuf cent vingt-cinq (925) de ses minutes.

Fonds dominant

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de cent soixante-dix dollars (170 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Jeannine Girard, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-521**

**Vente par Alain Jacob et Jacques & Raymond Lalonde (ptie 1119-1 Cité T.-R. --- 3030/3036 boulevard des Forges/1388 rue de la Terrière)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète d'Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde l'immeuble suivant:

Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- un (ptie 1119---1) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- un (ptie 1119---1); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- quatre-vingt-un (1119---81) étant la rue de la Terrière; vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- deux (1119---2).

Elle mesure quinze mètres et soixante-douze centimètres (15,72 m) dans sa ligne nord-est, un mètre et cinquante-neuf centimètres (1,59 m) dans sa ligne sud-est, quinze

mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) dans sa ligne sud-ouest et un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans sa ligne nord-ouest.

Elle contient en superficie vingt-trois virgule cinq mètres carrés (23,5 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante et onze (871) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de trois mille dollars (3 000 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-522**

**Vente par Angèle Houle (ptie 1119-6 Cité T.-R. --- 3080/3086 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Angèle Houle;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète d'Angèle Houle l'immeuble suivant:

Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- six (ptie 1119---6) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- six (ptie 1119---6); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- 5 (1119---5); vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- sept (1119---7).

Elle mesure quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie vingt-trois virgule deux mètres carrés (23,2 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante-quatorze (874) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de deux mille sept cent quinze dollars (2 715 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Angèle Houle, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-523**

**Servitude par Angèle Houle (ptie 1119-6 Cité T.-R. --- 3080/3086 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Angèle Houle dans lequel sont fixées les modalités devant permettre le déplacement de fils électriques aériens dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte qu'Angèle Houle lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant les droits suivants sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant:

- le droit de placer, d'installer, d'aménager, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'exploiter une ligne de transport d'énergie électrique et des lignes de communication, y compris des pylônes et/ou des poteaux avec les empattements nécessaires, les fils, les câbles, les contrepoids, les tiges d'encrage, les haubans et tous les autres accesssoires nécessaires ou utiles;

- le droit de couper, d'émonder, d'enlever et de détruire, sans indemnité, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous les arbres, arbustres, branches et buissons et de déplacer tout meuble, construction ou structure;

- le droit de circuler, à pied ou en véhicule de tout genre, pour exercer l'un de ces droits;

- le droit d'empêcher qu'on y érige et qu'on y place quelque ouvrage, construction ou structure que ce soit, qu'on en modifie l'élévation actuelle ou qu'on y effectue quelque aménagement ou plantation d'arbres que ce soit;

- le droit de permettre à d'autres personnes d'exercer ces droits.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Angèle Houle, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- six (ptie 1119---6) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le sud-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- six (ptie 1119---6); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- six (ptie 1119---6) que la Ville s'apprête à acquérir d'Angèle Houle pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- sept (1119---7).

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq mètres et vingt centimètres (5,20 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie deux virgule six mètres carrés (2,6 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m)

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de quatre-vingt-cinq dollars (85,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Angèle Houle, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-524**

**Contrat de vente de gaz naturel avec "La Société en commandite Gaz Métropolitain"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de vente de gaz naturel à intervenir entre la Ville et "La Société en commandite Gaz Métropolitain";

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville achètera de cette entreprise d'utilité publique, du 1er novembre 1995 au 31 octobre 2000 inclusivement, le gaz naturel à être consommé par le système de chauffage et les chaufferies des bâtiments de la piscine du parc de l'Exposition situés au 1600-G du boulevard des Forges;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à acheter de "La Société en commandite Gaz Métropolitain", selon les modalités prévues audit contrat, un volume de gaz naturel d'environ dix sept mille mètres cubes (17000 $m^3$) par année à être consommé par le système de chauffage et les chaufferies des bâtiments de la piscine du parc de l'Exposition situés au 1600-G du boulevard des Forges.

Que la vente du gaz soit faite aux conditions du tarif 1/tarif général fixé et modifié, de temps à autre, par la Régie du gaz naturel.

Que le terme de ce contrat d'achat soit de cinq (5) ans, débutant le premier (1er) novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et se

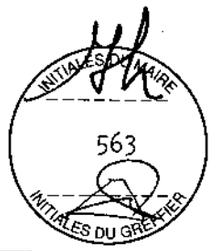


terminant le trente et un (31) octobre deux mille (2000) inclusivement, et qu'il se prolonge, par la suite, automatiquement, d'année et année, jusqu'à ce que l'une des parties y mette fin en transmettant à l'autre un préavis écrit à cet effet au moins soixante (60) jours à l'avance.

Que le susdit contrat de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-525**

**Renouvellement d'un bail avec Clément Milot**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 468-94 adoptée par son Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 19 septembre 1994, la Ville a loué de M. Clément Milot la moitié sud-est d'un garage érigé sur le lot numéro vingt-quatre --- un (24---1) du cadastre du la Paroisse de St-Étienne, circonscription foncière de Trois-Rivières, lequel est situé à proximité d'une maison portant le numéro 12000 du boulevard des Forges à Trois-Rivières;

ATTENDU que ce bail avait une durée d'un an, débutant le 1er octobre 1994 et se terminant le 30 septembre 1995, avec possibilité de le renouveler pour une année;

ATTENDU que ce bail a été signé sous seing privé le 30 septembre 1994;

ATTENDU qu'à la suite d'une décision en ce sens prise par le Conseil lors de la réunion de sa Commission permanente du 15 mai 1995, le greffier a transmis le 19 mai 1995, à M. Clément Milot, par courrier recommandé, une lettre l'informant que la Ville se prévalait du paragraphe 3.2 de ce bail pour y mettre fin à 23 h 59 le 30 septembre 1995;

ATTENDU que, lors de la réunion de sa Commission permanente du Conseil du 5 juin 1995, le Conseil a décidé de retarder la relocalisation du camion-pompe à incendie remisé dans ce garage;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières annule la décision prise lors de la réunion de la Commission permanente du Conseil du 15 mai 1995 relativement au non renouvellement du bail signé sous seing privé entre elle et M. Clément Milot le 30 septembre 1994 et qu'elle avise ce dernier que, contrairement à la lettre que lui a transmis le greffier le 19 mai 1995, elle entend

No 6814-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

renouveler ledit bail, aux mêmes conditions, pour un an, soit du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-526**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Lionel Deshaies inc.", au montant de 34 705,00 $, pour la construction d'une conduite de dérivation de l'égout pluvial sur une longueur de 27 mètres linéaires et la réalisation de travaux connexes (projet 94-0176) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1378 (1995);

- la proposition de la compagnie "Bouliane et Gauthier Construction inc.", au montant de 927 979,10 $, pour la construction d'une chambre de déversement en béton et d'un émissaire d'égout en béton sur une longueur de 500 mètres linéaires (projet 95--0123) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995);

- la proposition de la compagnie "Démolition Richard Bouchard inc.", au montant de 8 432,67 $, pour la démolition du bâtiment portant les numéros 3107/3117 de la rue Ste-Marguerite et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-53-9-440 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-527**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 4 000 $ à "Mes Dion et Boucher, avocats, en fidéicommis", pour les blessures que s'est infligé le 27 janvier 1993 Marc-André Brignoné lors d'une chute sur un trottoir situé en face du 730 de la rue Gervais;

- une somme de 2 000 $ à "Hydro-Québec", pour le bris d'un poteau situé en face du 1969 de la rue St-Philippe survenu le 14 janvier 1994;

- une somme de 1 400 $ à "Hydro-Québec", pour le bris d'un couvercle d'un puits d'accès situé à l'intersection des rues St-Olivier et Mc Dougall survenu le 14 janvier 1994;

- une somme de 890 $ à "Hydro-Québec", pour le bris d'un poteau situé en face du 1735 de la rue Royale survenu le 17 janvier 1994;

- une somme de 1 200 $ à "Hydro-Québec", pour le bris d'un poteau situé à l'intersection des rues Baillargeon et Guimond le 7 avril 1994;

- une somme de 1 000 $ à Carlo Cristoni, pour la partie des dommages occasionnés le 21 juin 1994 à sa propriété des 3283/3285 de la rue René-Kimber lors d'un refoulement d'égout qui n'ont pas été l'objet d'une indemnité de la part de sa compagnie d'assurances;

- une somme de 4 111,13 $ à "La Compagnie d'assurances Missisquoi", en remboursement des indemnités qu'elle a versées à Carlo Cristoni, Isabelle Gallien et Julie Limoges pour les dommages respectivement occasionnés à son immeuble des 3283/3285 de la rue René-Kimber et à leurs meubles le 21 juin 1994 lors d'un refoulement d'égout.

Que toutes ce sommes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-80-000-0-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-528**

**Immeuble situé aux 1062/1072 de la rue Nérée-Duplessis**

ATTENDU que Robert Carrier est propriétaire de l'immeuble situé aux 1062/1072 de la rue Nérée-Duplessis;

ATTENDU que cet immeuble porte le numéro 1475---2 au cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que, malgré l'émission d'un avis de non-conformité, cet immeuble ne cesse de se détériorer:

- des matériaux hétéroclites sont utilisés comme revêtements extérieurs;

- des briques se détériorent et se détachent en quelques endroits de la façade;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- une partie des fondations de pierres se détachent de façon importante;

- plusieurs portes ont été endommagées par des vandales, sont ouvertes, mal entretenues et munies d'une quincaillerie désuète;

- plusieurs fenêtres sont brisées et des vitres ont été fracassées, laissant s'infiltrer l'eau et les insectes;

- les galeries avant sont pourries et n'offrent plus de résistance, les "barotins" s'en détachant et les "pontages" étant pourris;

- aucun escalier ne dessert les galeries arrières du côté est;

- le terrain est malpropre et on y retrouve la présence de papier, de détritus, de bouteilles vides, de ferraille, de matériaux de construction, etc.;

- etc.;

ATTENDU que cette situation atteste que cet immeuble est laissé à l'abandon et qu'il constitue, de ce fait, une source de nuisance et une cause d'insalubrité représentant une menace pour la santé et la sécurité des personnes qui résident à proximité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles et de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- reconnaisse que la situation qui prévaut aux 1062/1072 de la rue Nérée-Duplessis constitue une source de nuisance et une cause d'insalubrité au sens des articles 3 à 23 du Règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles et de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

- fasse parvenir une mise en demeure à la personne qui en est propriétaire, Robert Carrier, l'enjoignant de faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se répètent, et ce, dans les dix jours de la signification de la présente résolution;

- mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter une requête à un juge de la Cour supérieure si ladite mise en demeure n'est pas suivie d'effets dans le délai fixé pour qu'il:

  - enjoigne à Robert Carrier de prendre les mesures requises pour faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité dans un délai qu'il déterminera et pour empêcher qu'elles ne se répètent;

  - ordonne qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit, la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de Robert Carrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

INITIALES DU MAIRE
567
INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-529**

**Immeuble situé aux 3064/3076 du boulevard des Forges**

ATTENDU que la compagnie "Les Immeubles de Montesquieu inc." est propriétaire de l'immeuble situé aux 3064/3076 du boulevard des Forges;

ATTENDU que cet immeuble porte le numéro 1119---5 au cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que, malgré l'émission d'un avis de non-conformité et l'envoi d'au moins une lettre, cet immeuble ne cesse de se détériorer:

- le revêtement extérieur se détache à plusieurs endroits;
- l'eau et la neige s'infiltrent dans la structure;
- les cadres et les ouvertures laissent également pénétrer l'eau et la neige;
- les cadres de portes et de fenêtres sont pourris de même que des parties des galeries et des escaliers;
- de nombreuses vitres manquent de calfeutrants;
- etc.;

ATTENDU que cette situation atteste que cet immeuble est laissé à l'abandon et qu'il constitue, de ce fait, une source de nuisance et une cause d'insalubrité représentant une menace pour la santé et la sécurité des personnes qui résident à proximité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles et de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- reconnaisse que la situation qui prévaut aux 3064/3076 du boulevard des Forges constitue une source de nuisance et une cause d'insalubrité au sens des articles 3 à 23 du Règlement 1335 (1994) sur l'entretien et la salubrité des immeubles et de l'article 80 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);
- fasse parvenir une mise en demeure à la personne qui en est propriétaire, la compagnie "Les Immeubles de Montesquieu inc.", l'enjoignant de faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité et de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se répètent, et ce, dans les dix jours de la signification de la présente résolution;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter une requête à un juge de la Cour supérieure si ladite mise en demeure n'est pas suivie d'effets dans le délai fixé pour qu'il:

  - enjoigne à la compagnie "Les Immeubles de Montesquieu inc." de prendre les mesures requises pour faire disparaître cette source de nuisance et cette cause d'insalubrité dans un délai qu'il déterminera et pour empêcher qu'elles ne se répètent;

  - ordonne qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit, la Ville puisse elle-même prendre les mesures requises aux frais de la compagnie "Les Immeubles de Montesquieu inc.".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-530**

**Mandat à "G.D.G. Environnement ltée"**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants "G.D.G. Environnement ltée" pour qu'elle assiste le Service des ressources humaines dans l'évaluation des connaissances des candidats recrutés pour combler un poste de technicien en environnement au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 3 000 $ (taxes exclues) à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-11-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-531**

**Permanence d'un employé**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 204-95 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 mars 1995, le Conseil a nommé M. Marcel Verret à un poste de lieutenant au contrôle de la qualité et des communications au sein du Service de la sécurité publique et qu'il l'a alors assujetti à une période de probation de six mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par son supérieur immédiat, il a complété avec succès cette période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme M. Marcel Verret dans ses fonctions de lieutenant au contrôle de la qualité et des communications au sein du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-532**

**Abolition d'un poste**

ATTENDU que le Conseil s'apprête à adopter une résolution pour créer un poste d'assistant-greffier au sein du Service greffe et archives;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste de "secrétaire du gérant et assistant-greffier" qu'occupe Mme Juliette Bourassa en vertu de la résolution 127-79 adoptée par son Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 5 mars 1979, et ce, à compter du 25 septembre 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-533**

**Création d'un poste d'assistante-greffière et nomination de sa titulaire**

ATTENDU que le Conseil vient d'adopter une résolution pour abolir un poste de "secrétaire du gérant et assistant-greffier" au sein de la direction générale;

CONSIDÉRANT les besoins du Service greffe et archives;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières crée un poste d'assistante-greffière (classe salariale 4) au sein du Service greffe et archives.

Qu'elle nomme/réaffecte Mme Juliette Bourassa, dont le poste de "secrétaire du gérant et assistant-greffier" vient d'être aboli, à ce poste, qu'elle porte son salaire annuel à 45 415,65 $ et qu'elle l'assujettisse à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 8514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-534**

**Versement d'une subvention à la corporation "Trois-Rivières ville maritime"**

ATTENDU que la corporation "Trois-Rivières ville maritime" a été constituée en corporation en vertu de lettres patentes délivrées par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec le 10 août 1994 et déposées au registre le même jour sous le matricule 1140927667;

ATTENDU que cette corporation a été constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a notamment pour objets de promouvoir, de planifier et de développer des activités touristiques à Trois-Rivières et dans la région, entre autres des activités à caractère maritime;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse, à même les fonds à cet effet disponibles aux postes 02-31-13-4-970 et 02-42-12-1 du budget, une subvention de 7 500 $ à la corporation "Trois-Rivières ville maritime" afin de l'aider à défrayer les dépenses qu'elle a encourues lors des festivités qu'elle a organisées à Trois-Rivières du 1er au 4 septembre 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-535**

**Participation de M. Daniel Perreault à un colloque sur l'environnement municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue M. le conseiller Daniel Perreault au "Premier colloque provincial en environnement municipal: problèmes environnementaux et solutions" que la "Société de géographie de la Mauricie inc." organise à Trois-Rivières le 7 octobre 1995 et qu'elle assume ses frais d'inscription et de repas, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 225 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-536**

**Achat de billets permettant de participer à diverses activités**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète:

- un billet (75 $) permettant de participer à un spectacle/ concert bénéfice organisé le 20 octobre 1995 par l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières;

- un billet (60 $) permettant de participer à un brunch organisé le 22 octobre 1995 par la Fondation du centre hospitalier Ste-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-537**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 9 et 16 septembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Gilles Latour

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour la semaine se terminant le 9 septembre 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc. : | |
| Système d'alarme - du 1er septembre au 30 novembre 1995 - Centre Multi-plus, pavillon Lambert et hôtel de ville | 289,96 $ |
| Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr. : | |
| Alarmes (4) - juin 1995 - pavillon Ste-Marguerite | 36,47 |
| A.S.H.R.A.E. inc. : | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 161,00 |
| Beauchamp et Labbé : | |
| Droits d'agence - livraison des programmes RÉPARACTION et PRIL + - 7e versement - Urbanisme | 8 371,13 |
| Bétons préfabriqués du Lac inc. : | |
| Réparation de poutre - tunnel Parc portuaire | 9 914,08 |
| Béton Trois-Rivières : | |
| Béton - Travaux publics | 135,04 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 21 au 29 août 1995 - Sécurité publique | 564,12 |
| Hélène Blais : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 8,90 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Jules Bourassa : | |
| Achat de pierre - Travaux publics | 1 422,70 |
| Sécurité Brindle inc. : | |
| Service de gardiennage au Parc portuaire - les 7 et 8 août 1995 - Travaux publics | 658,81 |
| Buro service enr. : | |
| Réparation de chaises - Sécurité publique | 217,60 |
| Canadien Pacifique limitée : | |
| Proportion des dépenses pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - juillet 1995 | 2 101,47 |
| Proportion des dépenses pour l'entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - août 1995 | 2 101,47 |
| Clôtures Cambrek inc. : | |
| Réparation de clôtures et d'une barrière à divers endroits, de la barrière de la piste cyclable, fourniture et installation d'un toit spécial à l'arrêt de balle Ste-Marguerite et d'une clôture au terrain de soccer coin Maurice-L.-Duplessis et Victor-Allard - Travaux publics | 5 083,77 |
| Centre du trophée : | |
| Plaque de remerciement - Sécurité publique | 97,25 $ |
| Chrono contrôle enr. : | |
| Installation d'une grille au panneau indicateur - parc St-Sacrement | 235,00 |
| Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières : | |
| Examens - 2 candidats - Ressources humaines | 320,00 |
| Consultants Falardeau & associés ltée : | |
| Honoraires - installation d'un parafoudre - carrefour des Cyprès-des Forges et Papineau-des Forges - Travaux publics | 227,93 |
| Egzakt : | |
| Montage de facture - Action verte - automne 95 - Trésorerie | 118,83 |
| Électroméga ltée : | |
| Réparation de feux de circulation - coin Laurent-Létourneau-des Récollets et de Labadie-des Récollets - Travaux publics | 2 133,49 |
| Emco Supply : | |
| Achat de pièces diverses - Travaux publics | 5 760,69 |
| Flageol photo enr. : | |
| Photos - ATS et maraîchers - Relations publiques | 63,81 |
| Industries Fortier T.R. ltée : | |
| Achat de rouleaux de butyle - Travaux publics | 152,70 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 7 | 3 024,34 |

INITIALES DU MAIRE
573
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 8 | 1 258,05 |
| Rôtisserie Fusey BBQ : Repas - Dirt Track 95 - Sécurité publique | 69,02 |
| Maurice Galarneau : Location de caméra - Travaux publics | 30,00 |
| Gazette populaire : Publicité - patinage - Relations publiques | 122,20 |
| Raymond Gélinas et fils inc. : Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 111,89 |
| G.S.F. Sécuribec inc. : Préposés aux stationnements - du 1er au 15 août 1995 - Cour municipale | 1 870,68 |
| Guimond électrique inc. : Entrée électrique au paddock, installation temporaire pour alimentation du restaurant et barres raccordement de disjoncteur | 12 842,29 |
| Hydro-Québec : Installation de deux lampadaires - rue Maurice-Poulin - Travaux publics | 234,75 |
| I.C.G. gaz propane inc. : Propane - Zamboni - Colisée | 341,50 |
| Pâtisserie Les Korrigans : Lunch - réunion de travail comité des finances | 23,08 $ |
| Michel Lacoursière : Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| Laboratoire Laviolette : Honoraires - émissaire St-Maurice - paiement no 1 | 12 442,39 |
| Honoraires - émissaire St-Paul - paiement no 1 | 2 313,05 |
| Accessoires d'auto Leblanc ltée : Achat de pièces - Travaux publics | 26,78 |
| L.G. rénovation inc. : Réparation de porte (poste no 2), changement panneaux de porte (bâtisse industrielle) et réparation d'une porte (quartier général) | 693,94 |
| Électronique Matteau inc. : Réparation d'un appareil de localisation et d'un multi-mètre - Travaux publics | 343,01 |
| Copie de cassette - Sécurité publique | 9,12 |
| Laboratoire MBF ltée : Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 1 | 201,56 |
| Multi-services Langevin enr. : Nettoyage d'une partie d'un logement suite à une saisie - Travaux publics | 130,49 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - du 23 au 25 août 1995 - Sécurité publique | 16,46 |
| Nove environnement inc. : | |
| Honoraires - correction de figures du Domaine de Touraine - Urbanisme | 179,48 |
| Perco limitée : | |
| Location de clignotants - Travaux publics | 211,16 |
| Ascenseurs RCR Trois-Rivières : | |
| Vérification des ascenseurs - juillet 1995 - Bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert | 172,00 |
| Communications Le Rocher inc. : | |
| Entretien du système de radiocommunication - août 1995 - Sécurité publique | 2 106,44 |
| Location de télépage - du 1er septembre au 30 novembre 1995 - Colisée | 75,04 |
| Relève téléphonique - du 1er septembre au 30 novembre 1995 - Travaux publics | 222,21 |
| Téléavertisseur bâtisses - du 1er septembre au 30 novembre 1995 | 74,87 |
| Téléavertisseur électricité - du 1er septembre au 30 novembre 1995 | 74,87 |
| Entretien du système de radiocommunication - août 1995 - Travaux publics, Arpentage et Services techniques | 1 647,85 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Réparation d'essouchement - paiement no 1 | 1 165,76 |
| Émondage et élagage - paiement no 14 | 4 371,31 |
| Le Roi mauricien des habits : | |
| Réparation de pantalon - Sécurité publique | 18,23 |
| Sautess enr. : | |
| Réparation d'un moteur de ventilateur - Usine de traitement d'eau | 39,88 $ |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 3 724,19 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 5 230,46 |
| Société protectrice des animaux de la Mauricie : | |
| Transport d'animaux - Sécurité publique | 70,08 |
| Pavillon St-Arnaud inc. : | |
| Réparation de toiture - bâtisse tennis parc Pie-XII | 1 096,24 |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Traitement herbe à puces - Travaux publics | 182,33 |
| Déménagements Valois inc. : | |
| Entreposages divers - Travaux publics | 434,15 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest : | |
| Coût d'entretien du passage à niveau - boul. des Récollets - juillet 1995 | 248,98 |

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Wilson & Lafleur ltée :
Achat du 54e annuaire judiciaire du Québec - août 1995 - Greffe — 46,01

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Boisvert, Pouliot & ass. | 16,89 |
| Michel Boucher | 249,67 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 67,62 |
| Janet Dubé Paquet | 15,83 |
| Trudel & associés | 6,84 |

LOISIR ET CULTURE

Association trifluvienne de soccer :
Frais d'arbitrage - août 1995 — 1 165,60

Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières :
Pochettes d'information — 56,97

Société de sauvetage :
Médailles diverses - cours été 1995 - piscines — 632,00

SODEM :
Rapport préliminaire et animation rencontre - Forum Loisir — 2 905,85

Productions Specta inc. :
Entretien ménager, surveillance animation et impression de billets - Bibliothèque — 4 467,83
Accueil et vernissage - exposition "L'eau et la ville" - Affaires culturelles — 4 856,72
Frais de réception - conférence Grands prix culturels - Affaires culturelles — 17,97

Services ménagers trifluviens inc. :
Lavage de tapis de caoutchouc - Colisée et Pavillon de la jeunesse — 319,07 $

BIBLIOTHÈQUE

Archambault musique :
Achat de disques compacts - audio adultes — 603,25

Holborne Distributing Co. :
Achat de disques compacts - audio adultes — 86,40

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1995

Beauséjour, Marie :
Agent de projet - Travaux publics
500 km — 140,00

Bergeron, René :
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 551 km - du 3 juillet au 31 août 1995 — 361,66

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Bérubé, Raymond :<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>239 km - du 26 juillet au 31 août 1995 | 66,92 |
| Boucher, Réjean :<br>Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics<br>1 055 km | 221,55 |
| Chartrand, Jacques :<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>546 km | 152,88 |
| Déziel, Germain :<br>Chef de service - informations techniques - Travaux publics<br>233 km - du 5 avril au 31 août 1995 | 65,24 |
| Fournier, Normand :<br>Technicien en système d'information - Travaux publics<br>247 km - du 26 juin au 30 août 1995 | 69,16 |
| Hamel, Serge :<br>Coordonnateur technique - Informatique<br>21 sorties - du 25 mai au 5 septembre 1995 | 63,00 |
| Hamelin, Rénald :<br>Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections<br>1 205 km | 253,05 |
| Jutras, Michel :<br>Agent de projet - Affaires culturelles<br>7 sorties - du 8 mai au 16 août 1995 | 21,00 |
| Laberge, André :<br>Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections<br>1 396 km | 293,16 |
| Lampron, Martin :<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>2 035 km | 427,35 $ |
| Lapointe, Julie :<br>Stagiaire récréologie - Loisirs<br>780 km | 218,40 |
| Massicotte, Jean-Maurice :<br>Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections<br>665 km | 186,20 |
| Perron, René :<br>Chef de service - planification - Travaux publics<br>28 sorties | 84,00 |
| Picard, Yves :<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>248 km | 69,44 |

| | |
|---|---|
| Rousseau, Robert :<br>Chef de section - bâtiments - Travaux publics<br>955 km | 224,42 |
| Roy, François :<br>Responsable des relations publiques -<br>Direction générale<br>11 sorties - du 16 juin au 31 août 1995 | 33,00 |
| Roy, Ginette :<br>Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections<br>38 sorties<br>77 km | 114,00<br>21,56 |
| Roy, Stéphane :<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>1 594 km | 435,52 |
| Thibeault, Isabelle :<br>Stagiaire récréologie - Loisirs<br>222 km - du 25 juillet au 25 août 1995 | 62,16 |
| Turcotte, Jean-François :<br>Concierge-messager - Greffe<br>138 km | 38,64 |
| Verville, André :<br>Inspecteur en alimentation - Permis et<br>inspections<br>42 sorties | 126,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jean-Yves Arseneault :<br>Dîner (3 personnes) - départ de 2 personnes<br>ayant travaillé au programme des terrains de jeux | 24,00 |
| Roger Baril :<br>Charlesbourg - présentation de produits relatifs<br>aux travaux publics | 85,96 |
| Jean-Maurice Normandin :<br>Dîner et stationnement - séance d'information APSAM | 8,00 $ |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 759,49 |
| Fernand Lachance | 93,72 |
| Alain Tremblay | 168,22 |
| Total de la paie brute pour la<br>semaine se terminant le 2 septembre 1995 | 358 490,93 |
| TOTAL | 476 604,50 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Pour la semaine se terminant le 16 septembre 1995

| | |
|---|---|
| Muniressources consultants :<br>Droits d'agence - livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAID - 39e paiement - Urbanisme | 1 260,34 $ |
| AGCMQ :<br>Inscription - Symposium 1995 "Modifications au Code de procédure pénale" - Cour municipale | 427,33 |
| Delta Sherbrooke :<br>Frais de séjour - Symposium 1995 - Cour municipale | 304,26 |
| Aero mode ltée :<br>Achat de pantalons d'hiver et d'été - Sécurité publique | 19 350,72 |
| Aqua Data inc. :<br>Rinçage unidirectionnel - réseau d'aqueduc - paiement no 1 | 10 899,34 |
| Diane Aubry :<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| Extermination B.B. inc. :<br>Service anti-pigeon - septembre 1995 - hôtel de ville | 28,49 |
| Bis remorquage enr. :<br>Frais de remorquage - du 28 août au 9 septembre 1995 - Sécurité publique | 1 470,13 |
| Éditions Yvon Blais inc. :<br>Achat de la 2e édition du livre "Droits des biens et de la propriété" - Greffe | 67,36 |
| Jules Bourassa :<br>Achat de sable et de pierre - Travaux publics | 2 731,10 |
| Comsep Buffet Bouff'elles :<br>Lunch - comité de travail des ressources humaines | 55,22 |
| Cogeco radio-télévision inc. :<br>Publicité - Action verte - Relations publiques | 2 051,19 $ |
| XXIe C.I.E.B.M.C. (Conférence internationale des enquêteurs sur les bandes de motards criminels :<br>Inscription à une conférence - Sécurité publique | 200,00 |
| Lionel Deshaies inc. :<br>Mise au niveau du stationnement - écuries hippodrome - paiement no 1 | 22 875,26 |
| Formulaires Ducharme inc. :<br>Mise à jour - Code civil et Code de procédure civile - octobre 1995 à 1996 - Cour municipale | 34,24 |
| Lyne Dupuis :<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 27,35 |
| Automobiles R. Ferron inc. :<br>Frais de remorquage -le 2 septembre 1995 - Sécurité publique | 79,77 |

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 15 | 2 001,00 |
| Floriculture Gauthier inc. : | |
| Application d'engrais avec herbicide à divers endroits, traitement des vivaces et des rosiers | 1 268,69 |
| Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 5 | 1 357,33 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 5 | 659,86 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 5 | 439,25 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 7 | 4 180,68 |
| Raymond Gélinas et fils : | |
| Installation d'une valve Pyrène - Sécurité publique | 18,16 |
| Guylaine Gervais : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Les Installations GMR inc. : | |
| Remplacement de réservoirs - édifice des Travaux publics - paiement no 1 | 69 840,00 |
| Guimond électrique inc. : | |
| Éclairage parc Yves-Lamarche - paiement no 1 | 2 307,59 |
| Éloi Guillemette : | |
| Transport de déchets secs et autres déchets - août 1995 | 3 204,59 |
| Houle photographes enr. : | |
| Photos - réception handicapés tourangeaux, inscriptions sportives, tournoi de golf et baseball à Jacques-Buteux - Relations publiques | 69,29 |
| Informatique PC-plus : | |
| Achat d'un câble parallèle 50 pi. - Sécurité publique | 68,32 |
| Achat de souris 2 boutons - Informatique | 43,30 |
| Jacques Le Nettoyeur inc. : | |
| Nettoyage de couvertures - Sécurité publique | 34,18 |
| Construction J.-G. inc. : | |
| Bassin de rétention Gilles-Lupien - paiement no 1 - retenue 10 % | 37 188,94 $ |
| Johnson Controls : | |
| Contrôles automatiques - diverses bâtisses - septembre 1995 | 2 766,83 |
| Nathalie Jutras : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 8,90 |
| Dany La Haye : | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 16,88 |
| Lavage haute-pression : | |
| Nettoyage de graffitis - croix de l'Année sainte | 313,38 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Ladel - Les Ateliers Dynamos énergétiques ltée : Réparation de génératrice - bâtisse industrielle | 507,61 |
| Laboratoire Laviolette : Honoraires - contrôle de la qualité du sol - aqueduc et drainage - Domaine du Boisé - phase IV - paiement no 2 | 1 074,39 |
| Lucie Lamy : Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Alain Léveillée : Achat de livres techniques et dictionnaire - Informatique | 82,39 |
| Serge Mailloux : Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| Matériaux économiques inc. : Perçage de trous - station de pompage Lavérendrye | 259,25 |
| Médiacom inc. : Panneaux publicitaires - autoroute - Relations publiques | 598,26 |
| Ministre des Finances : Frais annuels d'accréditation - microbiologie - Travaux publics | 1 700,00 |
| Multi-services Langevin enr. : Nettoyage du terrain de l'Expo - Grand Prix | 540,00 |
| Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 4 | 1 576,88 |
| Service d'entretien Michel Nérin : Entretien ménager - Travaux publics - août 1995 | 2 336,08 |
| Service ménager Nettoie-tout : Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux - août 1995 | 2 944,12 |
| Restaurant Normandin inc. : Repas des détenus - 29 août au 5 septembre 1995 - Sécurité publique | 89,34 |
| Le Nouvelliste : Avis publics (journées d'enregistrement, entrée en vigueur, vente à l'encan de véhicules routiers non réclamés, ramonage, aliénation d'immeubles), appels d'offres (chambre de déversement et émissaire à la rivière St-Maurice) et publicité (Forum Loisir, Faites du sport en 1995-1996 # 1 et 2) | 2 932,67 |
| Office municipal d'habitation : Subvention 1995 - 4e versement de 4 | 100 237,00 $ |
| Ciment projeté et piscine Orléans inc. : Restauration de la piscine de l'Expo - réfection du bassin - paiement no 1 - retenue 10 % | 88 602,17 |
| J.C. Papillon & fils ltée : Expertise pour une cause - Contentieux | 209,68 |

| | |
|---|---|
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - séance du Conseil du 5 septembre 1995 | 213,54 |
| Pluritec laboratoire ltée : | |
| Honoraires - remplacement de réservoirs - édifice des Travaux publics - paiement no 1 | 2 210,37 |
| P.L. paysagistes inc. : | |
| Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 6 - retenue 10 % | 301,81 |
| Publications du Québec : | |
| Mise à jour # 52 aux Lois refondues du Québec - Greffe | 586,02 |
| Publi design inc. : | |
| Identification de tableaux - Sécurité publique | 394,28 |
| Conception, réalisation et infographie "Le Trifluvien" septembre 1995 - Relations publiques | 8 224,13 |
| Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières : | |
| Vérification des ascenseurs - août 1995 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert | 172,00 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Désherbage - herbe à poux - Travaux publics | 2 543,89 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 15 | 1 248,95 |
| Le Roi mauricien des habits inc. : | |
| Réparation de pantalons - Sécurité publique | 59,26 |
| Sautess enr. : | |
| Réparation de moteurs - Pavillon de la jeunesse et estrade de courses | 125,93 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 870,61 |
| Services batteries électriques ltée : | |
| Achat de pièces - Travaux publics | 152,72 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 2 189,42 |
| Société protectrice des animaux de la Mauricie : | |
| Transport d'un animal - Sécurité publique | 3,99 |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Traitement de pelouse - 1ère et 2e applications - carrefours - Travaux publics | 1 369,66 |
| Récupération Tersol inc. : | |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 8 | 14 513,04 |
| Télé-inspection D.G. inc. : | |
| Inspection conduites drainage - aéroport - paiement no 1 | 13 732,53 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Terrassement Quatre saisons inc. : | |
| Peinture de bornes-fontaines - paiement no 1 - retenue additionnelle | 8 477,70 |
| NTIS (National Technical Information Service) : | |
| Achat du livre "FDS Food Code" - Permis | 35,31 |
| Maurice Thompson & fils ltée : | |
| Réparation de chaise - hôtel de ville | 22,79 |
| Jean-Jacques Vézina : | |
| Téléphone et surveillance du poste Les Forges - août 1995 | 62,00 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest : | |
| Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - août 1995 | 248,98 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Contenants - Travaux publics - juillet 1995 | 1 163,71 |
| Edmond Yergeau, notaire : | |
| Honoraires - cession des murs De Casson et François-Marguerie, cession d'une partie de la rue Laurent-Paradis et cession de parties de la rue Joseph-Guay - Greffe | 1 659,32 |
| Honoraires - échange de terrains (parc Gilles-Lupien) avec Parc Isabeau inc. - 50 % - Greffe | 597,42 |
| Honoraires - servitude de borne d'incendie par la Caisse populaire St-Philippe - Greffe | 369,83 |
| Honoraires - règlement de la succession de Béatrice Martin Milot pour permettre à Diane Milot de valablement céder une partie de la rue Laurent-Paradis - Greffe | 244,83 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 383,94 |
| Paquette & ass. | 68,42 |
| Trudel & associés | 6,84 |

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| Sylvain Gingras | 1 700,00 |
| Jean-Louis René | 1 850,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Le Club de baseball Les Aigles de Trois-Rivières : | |
| Traitements (4) du terrain de baseball | 500,00 |
| Association de baseball de Trois-Rivières inc. : | |
| Préparation du terrain Albert-Gaucher | 126,00 |
| Corporation de l'exposition agricole du centre du Québec : | |
| Nettoyage des estrades et des rangées - Colisée | 1 965,73 |
| Subvention 1995 - selon protocole d'entente | 1 200,00 |

AQTR (Association québécoise du transport et des routes inc.) :
Inscription - colloque sur "La politique de gestion des aéroports locaux" 77,89 $

BIBLIOTHÈQUE

Le Colimaçon :
Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes 331,07

Reliure Bois-Francs inc. :
Reliure de volumes 717,23

Société canadienne des postes :
Renouvellement de la case postale 1713 169,79

Achats de livres

Les Encyclopédies populaires inc. 278,20
L'Exèdre librairie inc. 408,75
La Bande Dessinerie 806,46
Librairie Poirier inc. 874,45

AÉROPORT

Clôtures Cambrek inc. :
Modification d'une clôture et d'une barrière 868,34

Restaurant Le Pilote :
Lunch - réunion du comité 63,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1995

Bessette, Madeleine :
Bibliothécaire - Bibliothèque
3 sorties - 9,00

Cardin, Serge :
Technicien génie civil I - Travaux publics
849 km 237,72

Fraser, Dominic :
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 645 km 373,72

Galarneau, Maurice :
Technicien génie civil I - Travaux publics
922 km 258,16

Gauthier, Denis :
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 336 km 313,95

Gendron, Fernand :
Directeur des Travaux publics
923 km 258,44
Remboursement de frais de déplacement - Montréal - exposition sur les routes 90,01

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Jacob, Luc : | |
| Programmeur - Informatique | |
| 14 sorties - du 5 juillet au 13 septembre 1995 | 42,00 $ |
| Lafontaine, David : | |
| Technicien génie civil I- Travaux publics | |
| 1 601 km | 448,28 |
| Larouche, Michel : | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 746 km | 366,66 |
| Lessard, François : | |
| Préposé entrée des données - Travaux publics | |
| 13 sorties - du 9 janvier au 4 août 1995 | 39,00 |
| Matteau, Michel : | |
| Technicien en urbanisme - Urbanisme | |
| 42 sorties | 126,00 |
| 317 km | 88,76 |
| Valois, Richard-Alain : | |
| Technicien document II - Bibliothèque | |
| 17 sorties - du 21 juin au 31 août 1995 | 51,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Roger Baril : | |
| Blainville - présentation 1995 des produits GM - | |
| Centre d'essais gouvernement du Québec | 86,52 |
| Réjean Boucher : | |
| Montréal - participation à l'exposition XX$^{e}$ congrès | |
| de la route - signalisation | 101,69 |
| André Genest : | |
| Repentigny - visite à l'usine de traitement d'eau | 72,80 |
| Jean-Louis Goneau : | |
| Dîner (3 personnes) - vérification des opérations | |
| du Service d'inspection des aliments par MAPAQ | 38,81 |
| Jean Lamy : | |
| Québec - Cour du Québec (Chambre de l'expropria- | |
| tion) | 91,15 |
| Guy LeBlanc : | |
| Frais de représentation et dépenses diverses | 90,90 |
| André Poitras : | |
| Repas (2 personnes) - rencontre du comité de | |
| développement du complexe en éducation rou- | |
| tière et en sécurité incendie (CERSI) | 8,50 |
| Denis Ricard : | |
| Dîner avec groupe ressource de Ville de Rivière- | |
| du-Loup | 12,50 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 87,03 |
| Pierre Gélinas | 1 147,63 $ |

INITIALES DU MAIRE

585

INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Jean-Guy Gervais | 131,00 |
| Gilles Poulin | 52,33 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 9 septembre 1995 | 361 790,57 |
| TOTAL | 832 168,99 $ |
| GRAND TOTAL | 1 308 773,49 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-538**

**Contrat de travail avec Annie Paillé**

ATTENDU que la Ville a lancé un appel de candidatures dans l'édition du 23 juin 1995 du quotidien "La Presse" et dans celle du 24 juin 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" en vue de recruter des personnes pour combler un poste de notaire-légiste au sein du Service greffe et archives;

ATTENDU que le directeur du Service des ressources humaines et le greffier ont procédé à la sélection de diverses candidatures parmi celles que la Ville a reçues;

ATTENDU qu'au terme du processus de sélection qu'ils ont mis en place à cette occasion, ils recommandes au Conseil de procéder à l'embauche de Me Annie Paillé pour combler ce poste;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir entre la Ville et Me Paillé;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Me Annie Paillé pour occuper, du 10 octobre 1995 au 31 décembre 1996 inclusivement, un poste de notaire-légiste au sein du Service greffe et archives et qu'elle lui verse, en contrepartie de sa prestation de travail, un salaire annuel de 27 000 $.

Que le susdit contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

586

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-539**

**Appui à la campagne "Le NOM des hommes contre la violence -- Un engagement à refuser la violence des hommes faite aux femmes"**

CONSIDÉRANT que toute femme a droit au respect et à la sécurité de sa personne;

CONSIDÉRANT que le sentiment d'insécurité des femmes, dans les villes, est justifiée;

CONSIDÉRANT que les hommes ont la responsabilité d'éliminer la violence masculine envers les femmes;

CONSIDÉRANT que le silence des hommes contribue à limiter la pleine participation des femmes à la vie urbaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à:

- dénoncer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes;
- favoriser la compréhension du sentiment d'insécurité vécu par les femmes;
- participer à la recherche de solutions en s'alliant avec les femmes;
- poser des gestes concrets, individuels et collectifs:
  - pour mettre fin à toutes formes d'agressions verbales, psychologiques et physiques commises envers les femmes;
  - pour accroître la sécurité des femmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE
587
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 2 octobre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
   (M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
   (M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

4. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) afin de permettre l'aménagement d'un stationnement extérieur et de son accès véhiculaire, dans les zones 201-C, 202-C et 209-C, qu'à 30 mètres ou plus de l'emprise de la rue des Forges, et ce, nonobstant les dispositions de l'article "8.5 Utilisation du sol dérogatoire".
   (M. André Noël, le 5 septembre 1995.)

5. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés et à permettre des usages industriels de type artisanal à certaines conditions dans la zone 731-C et exclure l'usage laiterie
   (M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

6. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone.
(M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

7. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 709-R, l'usage "Résidence unifamiliale isolée" et d'autoriser à certaines conditions l'usage "Hôtel du Passant" comme usage complémentaire.
(M. Michel Legault, le 18 septembre 1995.)

8. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 1102-R (Boisé victorien), à certaines conditions, les garages privés attenants au bâtiment principal, jusqu'à 600 millimètres de la ligne latérale.
(M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

9. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 822 un empiétement de 4,00 mètres dans la marge de recul avant du boulevard des Forges pour les structures vitrées.
(M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

10. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.
(M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

11. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.
(M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

12. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 613-1P (Hôpital Cooke) et d'y définir les usages et les normes d'implantation.
(M. Michel Legault, le 18 septembre 1995.)

13. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir l'expression "Abri d'hiver", d'autoriser pour les industries légères les postes de vente, de revoir les dispositions relatives aux formes prohibées, aux garages, aux abris d'hiver, aux accès et aux certificats.
(M. Michel Legault, le 18 septembre 1995.)

---

**RÉSOLUTION 95-540**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 18 septembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 18 septembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

INITIALES DU MAIRE
589
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR: *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 18 septembre 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-541**

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 septembre 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-542**

**Règlement 1391.1 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

590

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1391.1 (1995) modifiant le règlement 1391 (1995) établissant un mode de tarification relié à la fourniture et à l'exploitation d'un service centralisé d'appels d'urgence afin de préciser la nature des services téléphoniques sur lesquels est basé ledit mode de tarification et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-543**

**Règlement 1406 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1406 (1995) approuvant le règlement no 53-A (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-544**

**Vente par Roch Parent (ptie 1119-8 Cité T.-R. --- 3100 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Roch Parent;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

INITIALES DU MAIRE 591 INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Roch Parent l'immeuble
suivant:

> Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- huit (ptie 1119---8) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- huit (ptie 1119---8); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- sept (1119---7); vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- neuf (1119---9).
>
> Elle mesure quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.
>
> Elle contient en superficie vingt-trois virgule deux mètres carrés (23,2 $m^2$).
>
> Sans bâtiment.
>
> Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante-seize (876) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de huit mille quatre cents dollars (8 400 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Roch Parent, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. le conseiller Serge Parent a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puisque M. Roch Parent est

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

son frère. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-545**

**Servitude par Roch Parent (ptie 1119-8 Cité T.-R. --- 3100 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Roch Parent dans lequel sont fixées les modalités devant permettre le déplacement de fils électriques aériens dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Roch Parent lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant les droits suivants sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant:

- le droit de placer, d'installer, d'aménager, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'exploiter une ligne de transport d'énergie électrique et des lignes de communication, y compris des pylônes et/ou des poteaux avec les empattements nécessaires, les fils, les câbles, les contrepoids, les tiges d'encrage, les haubans et tous les autres accessoires nécessaires ou utiles;

- le droit de couper, d'émonder, d'enlever et de détruire, sans indemnité, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous les arbres, arbustes, branches et buissons et de déplacer tout meuble, construction ou structure;

- le droit de circuler, à pied ou en véhicule de tout genre, pour exercer l'un de ces droits;

- le droit d'empêcher qu'on y érige et qu'on y place quelque ouvrage, construction ou structure que ce soit, qu'on en modifie l'élévation actuelle ou qu'on y effectue quelque aménagement ou plantation d'arbres que ce soit;

- le droit de permettre à d'autres personnes d'exercer ces droits.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain dudit Roch Parent, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf

INITIALES DU MAIRE

593

INITIALES DU GREFFIER

--- huit (ptie 1119---8) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le sud-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- huit (ptie 1119---8); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- huit (ptie 1119---8) que la Ville s'apprête à acquérir de Roch Parent pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- neuf (1119---9).

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq mètres et quatre-vingt-dix centimètres (5,90 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie deux virgule quatre-vingt-quinze mètres carrés (2,95 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de cent dollars (100,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Roch Parent, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. le conseiller Serge Parent a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puisque M. Roch Parent est son frère. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

594

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-546**

**Vente par René Lacombe (ptie 1119-2, ptie 1119-3 & ptie 1119-4 Cité T.-R. --- 3050 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et René Lacombe;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de René Lacombe l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie des lots mille cent dix-neuf --- deux, mille cent dix-neuf --- trois et mille cent dix-neuf --- quatre (ptie 1119---2, ptie 1119---3 & ptie 1119---4) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie desdits lots mille cent dix-neuf --- deux, mille cent dix-neuf --- trois et mille cent dix-neuf --- quatre (ptie 1119---2, 1119---3 & ptie 1119---4); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- un (1119---1); vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- cinq (1119---5).
>
> Elle mesure quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (45,72 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.
>
> Elle contient en superficie soixante-neuf virgule six mètres carrés (69,6 $m^2$).
>
> Sans bâtiment.
>
> Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante-douze (872) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de sept mille deux cents dollars (7 200 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à René Lacombe, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

INITIALES DU MAIRE 595 INITIALES DU GREFFIER

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-547**

**Servitude par René Lacombe (ptie 1119-4 Cité T.-R. --- 3050 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et René Lacombe dans lequel sont fixées les modalités devant permettre le déplacement d'une borne d'incendie et de fils électriques aériens dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que René Lacombe lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant le droit d'installer, de maintenir, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'utiliser une borne d'incendie sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant # 1.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain dudit René Lacombe, ci-dessous identifié comme fonds servant # 1, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant # 1:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- deux (ptie 1119---2) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le nord-ouest par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- deux (ptie 1119---2); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- un (1119---1); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- deux (ptie 1119---2) que la Ville s'apprête à acquérir de René Lacombe pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre (1 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie un demi mètre carré (0,50 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel.

Qu'elle accepte également que René Lacombe lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant les droits suivants sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant # 2:

- le droit de placer, d'installer, d'aménager, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'exploiter une ligne de transport d'énergie électrique et des lignes de communication, y compris des pylônes et/ou des poteaux avec les empattements nécessaires, les

  fils, les câbles, les contrepoids, les tiges d'encrage, les haubans et tous les autres accessoires nécessaires ou utiles;

- le droit de couper, d'émonder, d'enlever et de détruire, sans indemnité, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous les arbres, arbustes, branches et buissons et de déplacer tout meuble, construction ou structure;

- le droit de circuler, à pied ou en véhicule de tout genre, pour exercer l'un de ces droits;

- le droit d'empêcher qu'on y érige et qu'on y place quelque ouvrage, construction ou structure que ce soit, qu'on en modifie l'élévation actuelle ou qu'on y effectue quelque aménagement ou plantation d'arbres que ce soit;

- le droit de permettre à d'autres personnes d'exercer ces droits.

Que cette deuxième servitude soit constituée sur le terrain dudit René Lacombe, ci-dessous désigné comme fonds servant # 2, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessus identifié comme fonds dominant:

Fonds servant # 2:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- quatre (ptie 1119---4) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le sud-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- quatre (ptie 1119---4); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- quatre (ptie 1119---4) que la Ville s'apprête à acquérir de René Lacombe pour procéder à

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

l'élargissement du boulevard des Forges; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- cinq (1119---5).

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq mètres et soixante-dix centimètres (5,70 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie deux virgule quatre-vingt-cinq mètres carrés (2,85 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Que ces servitudes soient constituées en considération d'une somme de cent vingt dollars (120,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à René Lacombe, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-548**

**Vente par Bernard Diotte (ptie 1119-7 Cité T.-R. --- 3090 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et la Bernard Diotte;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Bernard Diotte l'immeuble suivant:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- sept (ptie 1119---7) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- sept (ptie 1119---7); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- six (1119---6); vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- huit (1119---8).

Elle mesure quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie vingt-trois virgule deux mètres carrés (23,2 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante-quinze (875) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de cinq mille dollars (5 000 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Bernard Diotte, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-549**

**Servitude par Bernard Diotte (ptie 1119-7 Cité T.-R. --- 3090 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Bernard Diotte dans lequel sont fixées les modalités devant permettre le déplacement de fils électriques aériens dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

INITIALES DU MAIRE
599
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Bernard Diotte lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant les droits suivants sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant:

- le droit de placer, d'installer, d'aménager, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'exploiter une ligne de transport d'énergie électrique et des lignes de communication, y compris des pylônes et/ou des poteaux avec les empattements nécessaires, les fils, les câbles, les contrepoids, les tiges d'encrage, les haubans et tous les autres accessoires nécessaires ou utiles;

- le droit de couper, d'émonder, d'enlever et de détruire, sans indemnité, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous les arbres, arbustes, branches et buissons et de déplacer tout meuble, construction ou structure;

- le droit de circuler, à pied ou en véhicule de tout genre, pour exercer l'un de ces droits;

- le droit d'empêcher qu'on y érige et qu'on y place quelque ouvrage, construction ou structure que ce soit, qu'on en modifie l'élévation actuelle ou qu'on y effectue quelque aménagement ou plantation d'arbres que ce soit;

- le droit de permettre à d'autres personnes d'exercer ces droits.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain dudit Bernard Diotte, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- sept (ptie 1119---7) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le nord-ouest par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- sept (ptie 1119---7); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- six (ptie 1119---6); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- sept (ptie 1119---7) que la Ville s'apprête à acquérir de Bernard Diotte pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges.

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq mètres et vingt centimètres (5,20 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Elle contient en superficie deux virgule six mètres carrés (2,6 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de quatre-vingt-cinq dollars (85,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Bernard Diotte, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-550**

**Vente par la compagnie "Médi-Vac inc." (ptie 1119-9 Cité T.-R. --- 3110/3112 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et la compagnie "Médi-Vac inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de la compagnie "Médi-Vac inc." l'immeuble suivant:

Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- neuf (ptie 1119---9) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

INITIALES DU MAIRE
601
INITIALES DU GREFFIER

Cette lisière est bornée vers le nord-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- neuf (ptie 1119---9); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- huit (1119---8); vers le sud-ouest, par le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- dix (1119---10).

Elle mesure quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie vingt-trois virgule deux mètres carrés (23,2 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le seize (16) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent soixante-dix-sept (877) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de sept mille neuf cents dollars (7 900 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à la compagnie "Médi-Vac inc.", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-551**

**Servitude par la compagnie "Médi-Vac inc." (ptie 1119-9 Cité T.-R. --- 3110/3112 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la compagnie "Médi-Vac inc." dans lequel sont fixées les modalités devant permettre le déplacement de fils électriques aériens dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Médi-Vac inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant les droits suivants sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant:

- le droit de placer, d'installer, d'aménager, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'exploiter une ligne de transport d'énergie électrique et des lignes de communication, y compris des pylônes et/ou des poteaux avec les empattements nécessaires, les fils, les câbles, les contrepoids, les tiges d'encrage, les haubans et tous les autres accessoires nécessaires ou utiles;

- le droit de couper, d'émonder, d'enlever et de détruire, sans indemnité, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous les arbres, arbustes, branches et buissons et de déplacer tout meuble, construction ou structure;

- le droit de circuler, à pied ou en véhicule de tout genre, pour exercer l'un de ces droits;

- le droit d'empêcher qu'on y érige et qu'on y place quelque ouvrage, construction ou structure que ce soit, qu'on en modifie l'élévation actuelle ou qu'on y effectue quelque aménagement ou plantation d'arbres que ce soit;

- le droit de permettre à d'autres personnes d'exercer ces droits.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite compagnie, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- neuf (ptie 1119---9) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le nord-ouest par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- neuf (ptie 1119---9); vers le sud-est, par le lot mille cent dix-neuf --- huit (1119---8); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- neuf (ptie 1119---9) que la Ville s'apprête à acquérir de "Médi-Vac inc." pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges.

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq mètres et quatre-vingt-dix centimètres (5,90 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie deux virgule quatre-vingt-quinze mètres carrés (2,95 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription

INITIALES DU MAIRE

683

INITIALES DU GREFFIER

foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de cent dollars (100,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à la compagnie "Médi-Vac inc.", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95- 552**

**Servitude par Alain Jacob et Jacques & Raymond Lalonde (ptie 1119-1 Cité T.-R. --- 3030/3036 boulevard des Forges/1388 rue de la Terrière)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde dans lequel sont fixées les modalités devant permettre le déplacement d'une borne d'incendie dont la relocalisation est rendue nécessaire par l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte qu'Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui accordant le droit d'installer, de maintenir, de remplacer, de réparer, d'entretenir et d'utiliser une borne-fontaine sur l'immeuble ci-après identifié comme fonds servant.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain desdits Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

Une parcelle de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot mille cent dix-neuf --- un (ptie 1119---1) du

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Cette parcelle est bornée vers le nord-est et le sud-est par une autre partie dudit lot mille cent dix-neuf --- un (ptie 1119---1); vers le sud-ouest, par la partie dudit lot mille cent dix-neuf --- un (ptie 1119---1) que la Ville s'apprête à acquérir d'Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde pour procéder à l'élargissement du boulevard des Forges; vers le nord-ouest, par le lot mille cent dix-neuf --- deux (ptie 1119---2).

Elle mesure cinquante centimètres (0,50 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre (1 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Elle contient en superficie un demi mètre carré (0,5 $m^2$).

La limite sud-ouest de ladite parcelle est située à un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) de la limite nord-est du lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) étant le boulevard des Forges actuel.

Fonds dominant:

Un immeuble situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant le lot trois mille cinq cent soixante-six (3566) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant le boulevard des Forges actuel.

Que cette servitude soit constituée en considération d'une somme de vingt dollars (20,00 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à Alain Jacob, Jacques Lalonde et Raymond Lalonde, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-553**

**Entente de transfert entre "La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances" et "Le Comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente de transfert à intervenir entre "La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances" et "Le Comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières" dans laquelle sont fixées les modalités de transfert des montants accumulés dans le fonds de pension de la Ville par d'ex-employés municipaux vers celui du gouvernement du Québec et des autres organismes publics ou para-publics provinciaux et vice-versa;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 66 5° du règlement 1310 (1995) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *André Lamy*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente et qu'elle autorise, si nécessaire, Son Honneur le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-554**

**Contrat de travail avec Robert Lajoie**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat de travail à intervenir entre la Ville et Robert Lajoie;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de M. Robert Lajoie pour occuper, du 3 octobre 1995 au 19 avril 1996 inclusivement, un poste d'agent de projet (livraison du programme "Rénove") au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement et qu'elle lui verse, en contrepartie de sa prestation de travail, un salaire horaire de 12,54 $.

Que le susdit contrat de travail soit approuvé à toutes fins que de droit et que le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-555**

**Adjudication de contrats**

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 3 835,00 $ (prix de base), 694,00 $ (pour chaque dénomination) et 2,79 $/pièce (pour chaque titre) pour l'impression des obligations qui seront datées du 1er novembre 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-avant mentionnés devant être payés comme suit:

  - la partie de ceux-ci qui est reliée au financement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget;

  - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission;

- la proposition de la compagnie "Alpha Électrique inc.", au montant de 12 239,91 $, pour l'installation d'un réseau de distribution électrique de 400 ampères pour la scène de la Salle J.-Antonio-Thompson (projet 95-0126) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-37-6-440 du budget;

- la proposition de "Emco Québec", au montant de 20 102,22 $, pour la fourniture d'un robinet de réduction de pression, de deux vannes papillons, de deux accouplements et d'un tuyau en fonte et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1330 (1993);

- la proposition de la compagnie "Gaston Paillé ltée", au montant de 288 435,00 $, pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la réalisation des travaux connexes sur une partie du développement domiciliaire connu sous le nom de "Domaine du Boisé"/phase VI (projet 95-0067) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent conditionnellement à l'approbation du règlement 1402 (1995) par le ministre des Affaires municipales du Québec, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles à ce règlement;

- la proposition de "La Cie de Construction Dollard ltée", au montant de 20 208,00 $, pour le réaménagement de la courbe du chemin de l'île St-Christophe qui mène à l'île de la Potherie (projet 90-0013) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit d'un emprunt équivalant au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années;

- la proposition de la compagnie "Egzakt inc.", au montant de 3 974,19 $ (taxes exclues), pour la mise en page de quinze fiches typographiques reliées à l'inventaire architectural réalisé dans les

INITIALES DU MAIRE
607
INITIALES DU GREFFIER

premiers quartiers et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 03-40-01-8-006 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-556**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 245,00 $ à Jean-René Brûlé, pour les dommages occasionnés le 30 juin 1995 à la conduite d'égout desservant son immeuble du 7210 de la rue Bayard par des racines d'arbres appartenant à la Ville;

- une somme de 927,47 $ à André Germain, pour les dommages occasionnés le 11 juillet 1995 à son véhicule automobile par le couvercle d'un "trou d'hommes" mal fixé.

Que ces sommes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-80-000-0-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-557**

**Politique administrative en matière de harcèlement sexuel**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de neuf pages daté du 15 août 1995, intitulé "Politique en matière de harcèlement sexuel" et demeurant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et mette immédiatement en vigueur la "Politique en matière de harcèlement sexuel" consignée dans ce document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

608

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-558**

**Conduite au travail**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de seize pages daté du 27 septembre 1995 et portant sur les sujets suivants:

- I Conduite au travail;
- II Encadrement disciplinaire;
- III Aspects généraux;
- IV Guide pour les gestionnaires;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- approuve et mette immédiatement en vigueur le code de "Conduite au travail", la politique d'"Encadrement disciplinaire", les instructions "Aspects généraux" et le "Guide pour les gestionnaires" consignés dans ce document;

- mandate le Service des ressources humaines pour:

  - dispenser une formation à tous les gestionnaires municipaux afin qu'ils se familiarisent avec l'application de ce document;

  - diffuser, avec explications, à tous les employés municipaux, les attentes de la Ville en ce qui regarde la conduite au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-559**

**Programme de présence au travail**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de huit pages datés du 3 août 1995, intitulé "Programme de présence au travail" et demeurant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE 609 INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et mette immédiatement en vigueur le "Programme de présence au travail" consigné dans ce document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-560**

**Préretraite de M. Jean-Guy Gervais**

ATTENDU que M. Jean-Guy Gervais, directeur du Service de la sécurité publique et à l'emploi de la Ville depuis le 1er juillet 1964, a exprimé le désir de prendre, à compter du 1er octobre 1995, une préretraite avec une rente nivelée, selon le programme de bonification à la retraite anticipée que la Ville a créé aux termes de la résolution 95-454 adoptée par son Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 21 août 1995;

ATTENDU que M. Gervais satisfait aux conditions énoncées audit programme, à savoir:

- il est âgé de plus de 57 ans et il possède au moins 30 ans de services;
- sa retraite anticipée a été fixée au 1er octobre 1995, selon les dispositions de l'article 27 du règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville de Trois-Rivières;
- en transférant dans un régime enregistré d'épargne retraite la valeur de la totalité des jours de maladie payables à sa retraite anticipée, il a cotisé pour au moins 10 000 $ à un tel régime;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la demande de préretraite au 1er octobre 1995 formulée par M. Jean-Guy Gervais, directeur du Service de la sécurité publique, et qu'elle lui accorde la bonification maximale de 10 000 $ à laquelle il a droit en vertu du programme de bonification à la retraite anticipée en versant cette somme dans un régime enregistré d'épargne retraite, selon les indications de cet employé, et ce, à partir des fonds disponibles au poste 02-12-19-1-270 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-561**

**Nomination du directeur par intérim du Service de la sécurité publique**

ATTENDU que M. Jean-Guy Gervais a quitté son poste de directeur du Service de la sécurité publique le 30 septembre 1995 pour se prévaloir d'une préretraite;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que l'article 68 de la Loi de police (L.R.Q., c. P-13) prévoit que tout corps de police municipal est sous la direction d'un directeur qui le commande;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme, à compter du 1er octobre 1995, M. Jean-Maurice Normandin, jusqu'alors inspecteur au sein du Service de la sécurité publique, directeur par intérim de ce Service et qu'elle le fasse bénéficier des dispositions de l'article 5.2.3 de la "Politique de rémunération des employés cadres" actuellement en vigueur et initialement approuvée aux termes de la résolution 583-89 adoptée par le Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 20 décembre 1989.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-562**

**Mandat à "Normandin Beaudry, actuaires-conseils inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme de consultants "Normandin Beaudry, actuaires-conseils inc." pour qu'elle:

- recueille des informations financières sur l'utilisation des banques de congés maladie par les employés "cols blancs" et "cols bleus";
- analyse les coûts, pour la Ville, de ces banques de congés maladie;
- analyse les protections actuelles dont bénéficient ces employés;
- élabore des scénarios de modifications, incluant un scénario d'assurance salaire;
- rédige un rapport et le présente au Conseil.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 6 000 $ (taxes exclues) à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-11-1-410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-563**

**Création d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif**

ATTENDU que les employés réguliers de la Ville sont obligés de participer au régime de retraite qui est l'objet du règlement 1310 (1993);

ATTENDU que la Ville désire inciter ses employés à accumuler davantage d'épargne en vue de leur retraite;

ATTENDU qu'il lui semble que la création d'un régime enregistré d'épargne retraite collectif est un outils intéressant pour atteindre cet objectif;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *André Lamy*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières crée un régime enregistré d'épargne retraite collectif (R.E.É.R.C.) devant fonctionner comme suit et auquel elle contribuera de la manière ci-après mentionnée:

1. Admissibilité et entrée en vigueur

1.1 Toute personne physique qui était au service de la Ville depuis au moins six mois au 1er juillet 1995, qui détient un lien d'emploi avec elle et qui fait partie de l'un des groupes suivants peut participer, depuis cette date, au R.E.É.R.C.: l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc., le Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Trois-Rivières, le Syndicat national catholique des employés municipaux des Trois-Rivières inc. (section des services extérieurs), les personnes bénéficiant des conditions de travail applicables aux employés cadres de la Ville, les personnes désignées comme cadres-policiers par le Conseil de la Ville ou les personnes liées à la Ville par un contrat de travail non subventionné.

1.2 Tout autre employé de la Ville peut participer au R.E.É.R.C. à compter du 1er janvier qui suit l'année au cours de laquelle:

1.2.1 il a exécuté au moins 700 heures de travail similaires ou identiques à celui exécuté par une personne physique appartenant à l'un des groupes identifiés au paragraphe précédent;

ou

1.2.2 il a touché une rémunération égale ou supérieure à 35 % du maximum des gains admissibles établi d'année en année par la Régie des rentes du Québec.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

1.3 Le R.E.É.R.C. des employés de la Ville de Trois-Rivières est en vigueur depuis le 1er juillet 1995.

2. Contributions

2.1 La contribution d'un employé au R.E.É.R.C. peut prendre trois formes:

2.1.1 Elle peut être déduite à la source à partir du salaire hebdomadaire que la Ville lui verse. Le montant exacte de la déduction hebdomadaire est déterminé annuellement par l'employé le 1er janvier; il ne peut être inférieur à 5,00 $ par semaine. En l'absence d'indications à l'effet contraire données au directeur du Service des ressources humaines de la Ville par l'employé, ce montant demeure le même pour la nouvelle année.

2.1.2 Elle peut être constituée de montants forfaitaires versés directement au fiduciaire dont la Ville aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C..

2.1.3 Elle peut être constituée des contributions excédentaires versées à un régime enregistré d'épargne retraite à condition que l'employé s'engage, par écrit, à transférer au R.E.É.R.C. la valeur de ces contributions ayant servie à calculer la part de l'employeur, et ce, au fur et à mesure que les placements dans lesquels elles ont été investies viendront à échéance.

2.2 Pour tout employé n'ayant pas encore atteint 50 ans le 1er janvier 1996, la Ville verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., au crédit de l'employé qui y participe ou, en son nom, au crédit de son conjoint, une somme équivalent à 20% de sa contribution, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle égale au moindre des deux montants suivants: 0,5% de la rémunération versée à cet employé ou 200 $.

2.3 Pour tout employé âgé de 50 ans mais qui n'a pas encore atteint l'âge de 55 ans le 1er janvier 1996, la Ville verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., au crédit de l'employé qui y participe ou, en son nom, au crédit de son conjoint, une somme équivalent à 20% de sa contribution, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle égale au moindre des deux montants suivants: 0,75% de la rémunération versée à cet employé ou 300 $.

2.4 Pour tout employé âgé de 55 ans ou plus le 1er janvier 1996, la Ville verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., au crédit de l'employé qui y participe ou, en son nom, au crédit de son conjoint, une somme équivalent à 20% de sa contribution, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle égale au moindre des deux montants suivants: 1% de la rémunération versée à cet employé ou 400 $.

2.5 La Ville ne verse, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., aucune somme pour les montants forfaitaires qui lui sont versées directement par un employé qui y participe.

2.6 Lorsque les articles 41 à 47 du règlement 1310 (1993) sur le régime de retraite des employés de la Ville s'appliquent à un employé, celui-ci peut exiger que la Ville verse à son nom, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., la somme qu'elle lui aurait versée si elle lui avait versé une rémunération, et ce, à condition que cet employé verse, au cours du mois de décembre de l'année visée, une contribution spéciale et unique au R.E.É.R.C.

2.7 Il appartient à l'employé qui participe au R.E.É.R.C. de s'assurer que sa contribution et la somme versée par la Ville n'excèdent pas les montants maximums permis en vertu des lois fiscales applicables en la matière.

3 Choix d'investissement

3.1 L'employé qui participe au R.E.É.R.C. décide, lui-même, de la façon dont il entend répartir, entre les placements garantis et les fonds de placement, les fonds accumulés à son crédit.

3.2 La somme que la Ville verse au crédit d'un employé est répartie de la même manière que celle de cet employé.

3.3 Un employé peut effectuer des réallocations d'actifs aussi souvent qu'il le désire en avisant le fiduciaire dont les services auront été retenus par la Ville pour administrer le R.E.É.R.C.

3.4 Les choix d'investissement qui seront offerts aux employés par le fiduciaire dont les services auront été retenus par la Ville pour administrer le R.E.É.R.C. seront:

| TYPE DE PLACEMENTS | CARACTÉRISTIQUES |
|---|---|
| Certificats de dépôts garantis à intérêt composé | Terme de 1 à 5 ans. |
| Épargne à paliers | Placement à court terme. |
| Fonds marché monétaire | Fonds investi dans des titres de marché monétaire tels bons du Trésor, papiers bancaires, papiers commerciaux et autres effets escomptés (coupons). |
| Fonds d'hypothèques | Fonds principalement constitué d'hypothèques ordinaires de premier rang garanties par des propriétés résidentielles. |
| Fonds d'obligations | Fonds investi dans les obligations, les débentures et les billets du gouvernement du Canada et d'importantes entreprises canadiennes. |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Fonds équilibré | Valeur à revenu fixe (bons du Trésor, obligations et hypothèques), portefeuille varié d'actions ordinaires canadiennes et américaines. |
| Fonds d'actions canadiennes | Fonds investi dans des actions de sociétés canadiennes de premier ordre, oeuvrant dans différents secteurs de l'économie. |
| Fonds de croissance | Actions ordinaires de sociétés dynamiques canadiennes sélectionnées pour leur potentiel de croissance. |

4. Retrait des contributions

4.1 Le retrait des fonds accumulés par un employé dans le R.E.É.R.C. est permis aux conditions, selon les modalités et avec les conséquences prévues dans les lois fiscales applicables en la matière.

4.2 Dès que l'un des deux événements suivants se produit, la Ville cesse de verser, au fiduciaire dont elle aura retenu les services pour administrer le R.E.É.R.C., au crédit de l'employé qui y participe ou, en son nom, au crédit de son conjoint, la somme qu'elle lui versait jusqu'alors en vertu de la présente résolution:

4.2.1 un employé qui participe au R.E.É.R.C. ou son conjoint en retire, en tout ou en partie, une contribution sur la base de laquelle la Ville a calculé une somme qu'elle a versée audit fiduciaire à leur crédit;

4.2.2. un employé qui participe au R.E.É.R.C. ou son conjoint en retire, en tout ou en partie, la somme que la Ville a versée audit fiduciaire à leur crédit.

4.3 L'arrêt de contribution prévu au paragraphe 4.2 prend effet à compter de la date de tel retrait et se poursuit jusqu'au 1er janvier qui suit une période de 24 mois commençant à courir à la date de tel retrait.

5. Cessation de participation

5.1 Lorsqu'un employé de la Ville cesse d'être à son emploi, tous les fonds accumulés à son crédit au R.E.É.R.C. lui appartiennent. Il peut les transférer vers un régime enregistré d'épargne retraite individuel.

5.2 Lors du décès d'un employé ayant participé au R.E.É.R.C., tous les fonds accumulés à son crédit appartiennent à ses ayants droit.

INITIALES DU MAIRE 615 INITIALES DU GREFFIER

5.3 Au moment de la retraite d'un employé ayant participé au R.E.É.R.C., tous les fonds accumulés à son crédit lui appartiennent et il peut en disposer selon les options qui lui sembleront alors les plus avantageuses.

6. Administration

6.1 Le fiduciaire dont la Ville retiendra les services pour administrer le R.E.É.R.C. est responsable:

6.1.1 de la réception des contributions prélevées à la source par la Ville;
6.1.2 d'effectuer les investissements que lui commande un employé qui y participe;
6.1.3 de transmettre à la Ville des rapports trimestriels sur les contributions versées et les fonds accumulés par chaque employé participant au R.E.É.R.C., à l'exclusion des contributions facultatives;
6.1.4 de transmettre à chaque employé participant au R.E.É.R.C. un relevé trimestriel indiquant les fonds accumulés à son crédit à la fin de la période visée;
6.1.5 de transmettre périodiquement aux employés participant au R.E.É.R.C. un bulletin d'information sur les perspectives financières;
6.1.6 de tenir, sur demande, à l'intention des participants au R.E.É.R.C., des réunions d'information;
6.1.7 de permettre au conjoint d'un employé participant au R.E.É.R.C. d'y adhérer;
6.1.8 de permettre à un employé participant au R.E.É.R.C., dont le conjoint y a adhéré, de verser des contributions au crédit de celui-ci.

Que la présente résolution remplace la résolution 95-369 adoptée lors de la séance tenue le 19 juin 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-564**

**Avis au ministère des Affaires municipales du Québec**

ATTENDU qu'aux termes d'un protocole d'entente signé sous seing privé les 6 et 21 mars 1995 dans le cadre du volet I du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", la Ville et le ministre des Affaires municipales du Québec ont fixé les modalités en vertu desquelles ce dernier s'engageait à lui verser une aide financière maximum de 452 500,00 $ pour lui permettre de procéder à l'enfouissement de fils dans le secteur historique du vieux Trois-Rivières;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe f) de l'article 5 de ce protocole, la Ville s'est engagée à débuter les travaux en faisant l'objet dans les trois mois suivant la date de sa signature;

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 6 de ce protocole, toute modification à l'échéancier de réalisation des travaux est sujette à l'approbation préalable du ministère des Affaires municipales du Québec et à un avis écrit à cet effet que la Ville doit lui donner;

ATTENDU que, comme l'a expliqué M. le maire Guy LeBlanc dans la lettre qu'il a adressée le 7 septembre 1995 au ministre des Affaires municipales du Québec, l'Honorable Guy Chevrette, la Ville doit s'entendre avec Hydro-Québec pour entreprendre l'enfouissement de ces fils;

ATTENDU qu'en raison des exigences de cette société d'état, les négociations entreprises pour concrétiser ce projet ne sont pas terminées;

ATTENDU qu'il est nécessaire de les poursuivre;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec, l'Honorable Guy Chevrette, la permission de ne procéder à l'enfouissement des fils du secteur historique du vieux Trois-Rivières qu'au cours de l'année 1996 afin que, d'ici là, elle puisse compléter les négociations entreprises avec Hydro-Québec, et ce, sans être assujettie à un seuil minimal d'immobilisations en travaux de génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-565**

**Modifications de certaines dispositions de règlements d'emprunt sur le point de faire l'objet d'une émission d'obligations**

ATTENDU que la Ville entend émettre des obligations pour un montant de 8 990 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| règlement d'emprunt | pour un montant de |
|---|---|
| 832-1983(832-A-1985) | 86 000 $ |
| 878 | 15 300 $ |
| 894-1984(894-A-1985) | 10 700 $ |
| 903(903-A) | 19 300 $ |
| 927 | 78 300 $ |
| 928 | 30 800 $ |
| 945-1984 | 258 000 $ |
| 946-1985 | 386 400 $ |
| 953-1985 | 31 200 $ |
| 955-1985 | 255 000 $ |

| | |
|---|---|
| 961-1985 | 41 000 $ |
| 964-1985 | 241 000 $ |
| 967-1985 | 101 000 $ |
| 1333(1994) | 100 000 $ |
| 1339(1994) | 116 000 $ |
| 1373 (1995) | 257 000 $ |
| 1378(1995) | 319 000 $ |
| 1379(1995) | 3 717 000 $ |
| 1386(1995) | 463 000 $ |
| 1387(1995) | 430 000 $ |
| 1394(1995) | 767 000 $ |
| 1397(1995) | 1 267 000 $ |

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, notamment en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux:

- Les obligations seront datées du 1er novembre 1995.
- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.
- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,00 % l'an sera payé semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre de chaque année sur présentation et remise, à échéance, des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).
- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $.
- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**RÉSOLUTION 95-566**

**Réduction du terme des emprunts reliés à certains des règlements sur le point de faire l'objet d'une émission d'obligations**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que, pour l'emprunt au montant de 8 990 000,00 $, à être effectué en vertu des règlements portant les numéros 832-1983 (832-A-1985), 878, 894-1984(894-A-1985),903(903-A), 927, 928, 945-1984, 946-1985, 953-1985, 955-1985, 961-1985, 964-1985, 967-1985, 1333(1994), 1339(1994), 1373 (1995), 1378(1995), 1379(1995), 1386(1995), 1387(1995), 1394(1995) et 1397(1995), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans ces règlements, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq ans (à compter du 1er novembre 1995), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 10 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans tous ces règlements;

- dix ans (à compter du 1er novembre 1995), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans les règlements numéros 1333 (1994), 1373(1995), 1378(1995), 1379(1995), 1386(1995), 1387(1995), 1394(1995) et 1397(1995), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-567**

**Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 102-94 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 février 1994, le Conseil a nommé les personnes devant siéger à titre de membres sur le Comité consultatif d'urbanisme créé par la Ville aux termes de son règlement 1131 (1989);

ATTENDU que M. le conseiller Roger Bellemare a alors été nommé membre dudit Comité jusqu'à la plus rapprochée des deux dates suivantes:

- 23 h 59 le 20 février 1996;
- au moment de l'expiration de son mandat de membre du Conseil;

ATTENDU que M. Roger Bellemare n'a pas sollicité de renouvellement de mandat de conseiller lors des élections municipales qui se sont tenues à Trois-Rivières le 6 novembre 1994;

ATTENDU que, dans ces circonstances, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement;

INITIALES DU MAIRE 619 INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne, en remplacement de l'ex-conseiller Roger Bellemare, M. le conseiller Serge Parent sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Que son mandat prenne fin à la plus rapprochée des deux dates suivantes:

- 23 h 59 le 20 février 1996;
- au moment de l'expiration de son mandat de membre du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-568**

**Participation de Mme Chrystiane Thibodeau au 3e Symposium québécois de recherche sur la famille**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau au 3e Symposium québécois de recherche sur la famille que le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec organise à Trois-Rivières les 25, 26 et 27 octobre 1995 et qu'elle assume, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-314, ses frais d'inscription et de repas, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 325,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-569**

**Participation de Mme Chrystiane Thibodeau à l'assemblée générale annuelle du "Réseau québécois de Villes et Villages en santé"**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 95-611 DU 16 octobre 1995

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières délègue Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau à l'assemblée générale annuelle du "Réseau québécois de Villes et Villages en santé" que cet organisme tiendra à Québec le 20 octobre 1995 et qu'elle assume, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-314, ses frais de transport et de repas, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 125,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-570**

**Achat d'un billet permettant de participer à une activité**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète un billet (65 $) permettant de participer à la 11e édition du Gala de la Cédic et des Chambres de Commerce qui aura lieu à Trois-Rivières le 27 octobre 1995 et qu'elle paie ce montant à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-314 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-571**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 23 et 30 septembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

<u>Pour la semaine se terminant le 23 septembre 1995</u>

| | |
|---|---|
| Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec :<br>Frais de transfert de minutes - Arpentage | 20,00 $ |
| Crédit-bail Arbour inc. :<br>Location de télécopieur - du 9 septembre au 8 octobre 1995 - Parc portuaire | 69,11 |
| Association des cadres scolaires du Québec :<br>Inscription au colloque "La bibliothèque : au coeur de la société de l'information" - Bibliothèque | 195,00 |
| Alain Bellavance, consultants :<br>Honoraires professionnels - PAE - formation et consultations - Ressources humaines | 1 535,55 |

INITIALES DU MAIRE
621
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Bis remorquage enr. :<br>Frais de remorquage - août 1995 - Cour municipale | 113,96 |
| Jean Bolduc :<br>Remplacement d'une montre endommagée lors d'un incendie - Sécurité publique | 29,61 |
| CDG levage inc. :<br>Réparation de pont roulant - Travaux publics | 237,60 |
| Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec :<br>Achat du manuel "Le programme dans le mille" - Ressources humaines | 160,50 |
| Protection incendie CFS :<br>Recharge d'extincteurs et réparation - Sécurité publique | 116,44 |
| Chambre de commerce du district de Trois-Rivières :<br>Souper-conférence | 28,00 |
| Consultants Falardeau & associés ltée :<br>Ajustement des feux de circulation - coin des Forges/6e Rue et des Forges/des Chenaux - Travaux publics | 174,35 |
| Dépanneur Couche-tard :<br>Achat de liqueurs lors d'un incendie rue Hart - Sécurité publique | 20,56 $ |
| Cooke & fils enr. :<br>Modification de serrure et fabrication de clés - Travaux publics | 63,25 |
| Clés - Sécurité publique | 14,81 |
| Lionel Deshaies inc. :<br>Mise au niveau du stationnement - écuries hippodrome - paiement no 2 | 7 334,07 |
| Formulaires Ducharme inc. :<br>Mise à jour du Recueil des lois municipales - octobre 1995 à 1996 | 49,22 |
| Mise à jour du Recueil du policier - octobre 1995 à 1996 | 53,50 |
| Egzakt inc. :<br>Grille de messages - Relations publiques | 211,54 |
| Mise à jour du feuillet Action verte automne 95 - Relations publiques | 180,34 |
| Conception et montage d'un dépliant et d'une affiche - programme d'excellence - Ressources humaines | 575,48 |
| Emco Supply :<br>Achat de pièces diverses - Travaux publics | 1 696,91 |
| Auberge La Flotille :<br>Frais d'hébergement de la lauréate de l'Association France-Canada | 52,50 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Industries Fortier ltée : | |
| Achat de rallonges de regard, de têtes et d'anneaux de nivellement - Travaux publics | 1 298,42 |
| La Bonne fourchette enr. : | |
| Buffet - réunion comité développement domiciliaire | 85,47 |
| Buffet - réunion comité consultatif d'urbanisme | 85,47 |
| Buffet - réunion comité loisir et culture | 85,47 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 Est - paiement no 9 | 629,03 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 Est - paiement no 8 | 2 117,05 |
| Maurice Galarneau : | |
| Location de caméra - Travaux publics | 30,00 |
| Raymond Gélinas et fils : | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 30,65 |
| Studio Gosselin : | |
| Finition de photos - Sécurité publique | 478,73 |
| Guimond électrique inc. : | |
| Mise en place de 2 poteaux - terrain de balle Adélard-Dugré | 349,86 $ |
| Jules Héon : | |
| Honoraires - notes sténographiques d'une cause - Contentieux | 25,00 |
| Hebdo journal : | |
| Avis publics (5 avis de drainage) | 427,35 |
| IGA-Boniprix : | |
| Achat de liqueurs, jus, etc. pour réceptions | 135,03 |
| Informatique PC-plus : | |
| Réparation d'imprimante - Bibliothèque | 39,88 |
| Mise à jour PC carburant - Informatique | 512,80 |
| Gestion intervention prévention d'incendie : | |
| Achat de volumes pour formation - Ressources humaines | 182,32 |
| Insight Press : | |
| Achat d'un volume (rapport) sur l'absentéisme - Ressources humaines | 174,41 |
| Les Centres Jeunesse Mauricie-Bois-Francs : | |
| Inscription - colloque de lancement et de réflexion - Sécurité publique | 40,00 |
| L.G. rénovation inc. : | |
| Réparation de porte - Travaux publics | 127,63 |
| Messageries de la Mauricie : | |
| Distribution "Le Trifluvien" - Relations publiques | 1 290,89 |
| Construction et pavage Maskimo ltée : | |
| Recouvrement de pavage 1995 - paiement no 2 - retenue 10 % | 230 626,98 |

| | |
|---|---|
| Électronique Matteau inc. : | |
| Réparation d'une mini caméra - Travaux publics | 590,78 |
| Prise de photos sur vidéo - Sécurité publique | 22,79 |
| R. Magnan & fils inc. : | |
| Achat de tapis - Sécurité publique | 109,39 |
| Les Usinages mobiles : | |
| Fabrication de pièces pour escalier - hôtel de ville | 256,40 |
| Multi-énergie : | |
| Conversion au gaz - ventilation - quartier général -paiement no 3 - retenue 10 % | 820,48 |
| Multi Visions de la Mauricie : | |
| Commandite - spectacle - Relations publiques | 50,00 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - du 7 au 12 septembre 1995 - Sécurité publique | 125,57 $ |
| Le Nouvelliste : | |
| Avis publics (demandes de permis de démolition rues Notre-Dame et Niverville, journées d'enregistrement, vente à l'encan, entrées en vigueur), appels d'offres (aqueduc et drainage Domaine du Boisé phase VI), publicité (Action verte # 1, 2 et 3, tirage baseball mineur, patinage # 1, 2 et 3, chantiers d'automne # 1 et 2) | 5 954,67 |
| Gaston Paillé ltée : | |
| Aqueduc et drainage - Domaine du Boisé phase IV -paiement no 3 - retenue 10 % | 219 333,28 |
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - comité travaux publics | 45,87 |
| P.L. paysagistes inc. : | |
| Rapiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 7 - retenue 10 % | 26 328,79 |
| Dr Maurice Poulin : | |
| Honoraires - examens médicaux - août 1995 - Ressources humaines | 1 800,00 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Réparation d'essouchement - paiement no 3 | 1 365,52 |
| Engazonnement des excavations - paiement no 9 | 3 573,93 |
| Abattage et débroussaillage | 223,99 |
| Débroussaillage | 479,98 |
| Élimination herbe à poux | 64,00 |
| Communications Le Rocher inc. : | |
| Achat d'une batterie pour télépage, réparation de radio portatif et remplacement de pièces - Sécurité publique | 352,84 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 16 | 1 248,95 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Le Roi mauricien des habits : | |
| Achat de pantalons - Sécurité publique | 510,50 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 738,42 |
| Systèmes de bureautique SBM : | |
| Location de photocopieurs - août 1995 - Parc portuaire et Ressources humaines | 148,46 |
| Services Serti inc. : | |
| Formation support technique - 3 personnes - Arpentage et Informatique | 2 093,93 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 912,89 |
| Productions Specta inc. : | |
| Location du foyer de la salle Thompson - réception Centre de bénévolat | 203,13 $ |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Pulvérisation de "Round up" - parc Ste-Marguerite | 45,58 |
| Pizzéria Stratos : | |
| Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 4,13 |
| Denis Tarte : | |
| Location de bateau-moteur - Sécurité publique | 25,00 |
| Location Trois-Rivières inc. : | |
| Location de plaque vibrante - Travaux publics | 73,15 |
| Atelier des Vieilles Forges inc. : | |
| Entretien ménager - août 1995 - Cour municipale, Poste no 2 et Quartier général | 2 794,00 |
| Entretien ménager - août 1995 - secteur sportif polyvalente Ste-Ursule, restaurant Pavillon de la jeunesse et bureau Colisée | 451,00 |
| Nettoyage des murs - restaurants Colisée | 150,00 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest : | |
| Assistance lors d'un incendie rue Hart le 15 août 1995 - Sécurité publique | 4 103,06 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Contenants - août 1995 - Colisée, Autogare, Travaux publics, parc Pie-XII, parc Adélard-Dugré, Sécurité publique | 2 616,92 |
| Cueillette, transport et enfouissement des déchets - août 1995 | 118 034,73 |

FRAIS DE HUISSIERS
(Cour municipale et Contentieux)

| | |
|---|---|
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 100,52 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 30,35 |
| Trudel & associés | 1 099,92 |

LOISIR ET CULTURE

Bélitec inc. :

| | |
|---|---|
| Agrandissements de canevas de travail pour Forum Loisir | 248,48 |
| Éric Boulanger : Enregistrement de bande sonore - audio-guide - exposition Anne Marichal | 80,00 |
| Corpus Rhésus danse inc. : Subvention | 1 500,00 $ |
| Anne Marichal : Droits d'enregistrement et de diffusion audio-guide | 100,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : Achat de disques compacts - audio adultes | 275,21 |
| Le Colimaçon : Achat de disques compacts - audio adultes | 160,72 |
| Éditions en marge : Édition et exemplaires d'un volume | 35,88 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 927,97 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 571,06 |
| Librairie Poirier inc. | 504,61 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Bonin, Claude : Technicien génie civil I - Travaux publics 1 133 km - août 1995 | 300,14 |
| L'Heureux, Daniel : Technicien en évaluation I - Évaluation 33 sorties - du 28 août au 20 septembre 1995 | 99,00 |
| Thibault, Serge : Technicien en évaluation II - Évaluation | |
| 4 sorties - du 13 juillet au 7 septembre 1995 | 12,00 |
| 581 km - du 4 juillet au 12 septembre 1995 | 162,68 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Pierre-Paul Cormier : Montréal - colloques CPQ et UMQ | 166,95 |
| Guy Dessureault : Souper - Sorel - enquête et interrogatoire | 15,00 |
| Jean-Guy Gervais : Repas - rencontre des directeurs de police | 12,00 |
| Jean-Maurice Normandin : Repas - colloque de l'APSAM - solde à rembourser | 1,43 $ |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Colette Parent : | |
| Repas - colloque de l'APSAM | 13,43 |
| Guy Roussel : | |
| Repas - colloque de l'APSAM - solde à rembourser | 1,43 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 478,25 |
| Juliette Bourassa | 112,22 |
| Serge Desjardins | 449,70 |
| Pierre Gélinas | 1 374,72 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 16 septembre 1995 | 411 089,33 |
| TOTAL | 1 067 279,87 $ |

Pour la semaine se terminant le 30 septembre 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc. : | |
| Système d'alarme - du 1er octobre au 31 décembre 1995 - aérogare | 188,03 $ |
| Avertisseur d'air et d'eau - du 1er octobre au 31 décembre 1995 - hôtel de ville | 145,01 |
| Areo-feu ltée : | |
| Achat de 72 paires de mitaines de laine pour les pompiers - Sécurité publique | 1 228,43 |
| Aubin réfrigération : | |
| Réparation de climatisation - Centre Multi-plus | 223,35 |
| Béton Trois-Rivières : | |
| Béton - Travaux publics | 437,59 |
| Thomas Bellemare ltée : | |
| Location de pelle - Travaux publics | 1 435,83 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 8 au 18 septembre 1995 - Sécurité publique | 609,71 |
| Jules Bourassa : | |
| Achat de sable - Travaux publics | 1 023,82 $ |
| Marc Brûlé inc. : | |
| Inspection du système automatique de la hotte de cuisine - restaurant parc Pie-XII | 122,50 |
| Construction Claude Caron inc. : | |
| Réfection tunnel Laviolette - paiement no 1 - retenue 10 % | 56 773,35 |
| Maurice Couture ltée : | |
| Aménagement atelier photographique - Centre culturel - paiement no 1 | 12 762,96 |
| Cogeco câble inc. : | |
| Location de câble FM - du 8 octobre au 7 décembre 1995 - Greffe | 15,84 |

| | |
|---|---|
| Pierre Deshaies : | |
| Allocation d'outillage 1995 - Travaux publics | 170,93 |
| DesRoberts inc. : | |
| Fabrication d'une plaque en aluminium - Travaux publics | 51,28 |
| Doucet combustion inc. : | |
| Inspection et nettoyage de chaudière - Travaux publics | 506,77 |
| R. Dubuc inc. : | |
| Installation de luminaires - paiement no 2 - retenue 10 % | 430,39 |
| Edwards : | |
| Avertisseur d'incendie - écuries nos 1 et 2 | 233,61 |
| Fédération des unions de familles : | |
| Renouvellement d'adhésion au Carrefour «Action municipale et familles» | 200,00 |
| Industries Fortier ltée : | |
| Achat d'anneaux de nivellement - Travaux publics | 1 267,12 |
| La Bonne fourchette enr. : | |
| Buffet - réunion des Ressources humaines | 59,54 |
| Buffet - réunion de l'Urbanisme | 58,97 |
| Ronald Fournier : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 9 | 3 024,34 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 10 | 1 258,05 |
| Nicole Geoffroy : | |
| Remboursement de frais de déplacement - expertise médicale - Ressources humaines | 89,60 |
| Gleanayre communication : | |
| Location de 2 radios-téléphones - septembre 1995 -Travaux publics | 136,75 |
| Les Installations GMR inc. : | |
| Remplacement de réservoirs - édifice des Travaux publics - paiement no 2 - retenue 10 % | 55 201,27 $ |
| G.S.F. Sécuribec inc. : | |
| Préposés aux stationnements - du 16 au 31 août 1995 - Cour municipale | 2 743,67 |
| ICG gaz propane : | |
| Propane - Zamboni (Colisée) et Aéroport | 617,70 |
| IGA-Boniprix : | |
| Épicerie pour réceptions (jus, liqueurs, etc.) | 76,20 |
| Informatique PC-plus : | |
| Entretien de l'imprimante - octobre 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Réparation de PC - Travaux publics | 28,44 |
| Achat d'un câble pour imprimante - Loisirs | 85,41 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Insight Press : | |
| Inscription - conférence "Réussir à mobiliser vos employés dans un climat d'incertitude" - Ressources humaines | 1 424,44 |
| Institut supérieur de gestion : | |
| Achat de 3 agendas - Ressources humaines | 107,12 |
| Pétroles Irving inc. : | |
| Changement des réservoirs à carburant - Travaux publics | 334,18 |
| Lavage haute-pression : | |
| Nettoyage de la bâtisse du parc des Pins - Travaux publics | 740,71 |
| Larouche arbres services : | |
| Abattage de 20 peupliers rue Ste-Marguerite - paiement no 3 | 1 600,00 |
| Georges Langevin excavation : | |
| Service de rétrocaveuse - Travaux publics | 539,03 |
| Laboratoire Laviolette : | |
| Honoraires - émissaire St-Paul - paiement no 2 | 162,39 |
| Honoraires - émissaire St-Maurice - paiement no 2 | 573,16 |
| Maheu & Maheu inc. : | |
| Destruction d'un nid de guêpes - parc des Plaines - Travaux publics | 85,47 |
| Laboratoire MBF ltée : | |
| Honoraires - élargissement boul. des Forges - de Bergeron à boul. Hamelin - paiement no 1 | 3 650,98 |
| Honoraires - recouvrement Grand Prix - rue de Calonne - paiement no 2 | 70,65 |
| Honoraires - recouvrement de pavage 1995 - paiement no 1 | 4 380,15 |
| Les Entreprises Mélançon : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 8 | 1 793,04 $ |
| Club Milpat : | |
| Commandite du bulletin - Relations publiques | 33,33 |
| Multi-services Langevin enr. : | |
| Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 5 | 242,88 |
| Coupe et nettoiement des talus - paiement no 5 | 4 237,01 |
| Restaurant Normandin inc. : | |
| Repas des détenus - du 15 au 19 septembre 1995 - Sécurité publique | 15,81 |
| Gaston Paillé ltée : | |
| Bouclage d'aqueduc phase I - paiement no 3 - retenue 10 % | 2 152,93 |
| Domaine du Boisé - phase V - paiement no 1 - retenue 10 % | 191 530,93 |
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - Conseil du 18 septembre 1995 | 295,99 |

INITIALES DU MAIRE
629
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Aménagements Pluri-services : | |
| Remise de retenue - bassin de rétention - Hydro-Québec | 17 408,46 |
| Bassin de rétention - Hydro-Québec - paiement no 2 - retenue 10 % | 227 441,55 |
| Pluritec ltée : | |
| Honoraires - conduite d'égouts - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 2 | 112 100,39 |
| Honoraires - conduite d'égouts - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 1 | 9 116,40 |
| Honoraires - installation de génératrice d'urgence -Usine de traitement d'eau - paiement no 1 | 15 953,70 |
| Honoraires - correction réseau d'égout - plans, devis,expertise - paiement no 2 | 18 232,80 |
| Honoraires - correction réseau d'égout - plans, devis,expertise - paiement no 1 | 55 268,18 |
| Honoraires - remplacement de débitmètre - Usine de traitement d'eau - paiement no 1 | 10 255,95 |
| Honoraires - correction réseau d'égout - plans, devis,expertise - paiement no 3 | 50 140,20 |
| Receveur général du Canada : | |
| Frais d'inscription - séminaire CNPI - Sécurité publique | 85,47 |
| Les Entreprises R.F. : | |
| Débroussaillage de la piste cyclable - Travaux publics | 879,96 |
| Dégagement pour signalisation - Travaux publics | 271,99 |
| Réparation d'essouchement - paiement no 4 | 78,67 |
| Service d'arbres Robec inc. : | |
| Émondage et élagage - paiement no 17 | 1 248,95 |
| R.S.V. (1984) ltée : | |
| Restauration de vannes - Travaux publics | 740,71 |
| Sautess enr. : | |
| Réparation de moteur - bâtisse industrielle | 33,62 $ |
| Sani mobile Trois-Rivières inc. : | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 3 296,45 |
| Systèmes bureautique SBM : | |
| Achat de 2 bouteilles d'encre pour timbreuse - Greffe | 57,20 |
| Laboratoires Shermont inc. : | |
| Pavage de rues - été 1995 - paiement no 2 | 1 654,56 |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 3 | 1 397,06 |
| Sharp électronique de Canada ltée : | |
| Location de photocopieurs - octobre 1995 - Trésorerie | 5 666,91 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 2 020,37 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Signalisation 3D : | |
| Panneau - centre d'emploi - Relations publiques | 54,70 |
| Société canadienne d'hypothèque et de logement : | |
| Renouvellement d'abonnement - "Perspectives nationales du marché de l'habitation" - Évaluation | 70,62 |
| Spectralite 70 ltée : | |
| Réalisation et installation de panneaux - circuit patrimonial - Urbanisme | 26 777,15 |
| Construction S.R.B. : | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 9 | 608,53 |
| Pavillon St-Arnaud inc. : | |
| Ajout - réparation de toiture de la bâtisse de tennis - Travaux publics | 45,59 |
| Pépinière St-Michel enr. : | |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 5 | 685,31 |
| Installation des végétaux - Action verte | 227,91 |
| Stanchem inc. : | |
| Achat de carbonate de sodium léger pour les piscines | 413,66 |
| St-Louis & frère inc. : | |
| Réfection de toitures - salle J.-Antonio-Thompson et édifice François-Nobert - paiement no 1 - retenue 10 % | 15 178,81 |
| Récupération Tersol inc. : | |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 9 | 7 794,16 |
| Déchiquetage Top secret inc. : | |
| Déchiquetage de documents - Cour municipale | 207,49 |
| Les Traceurs routiers J-F inc. : | |
| Marques sur chaussée - 1995 - paiement no 4 - retenue 10 % | 6 725,89 |
| Déménagements Valois inc. : | |
| Entreposage de meubles - Travaux publics | 434,15 $ |
| Verdure de demain inc. : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 9 | 1 919,43 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 4 Les Forges - paiement no 9 | 1 315,77 |
| Groupe Ventco inc. : | |
| Nettoyage du système de ventilation - Centre culturel et hôtel de ville | 3 261,97 |
| Consultants V.F.P. inc. : | |
| Honoraires - émissaire St-Maurice - paiement no 3 | 43 758,72 |
| Honoraires - bassin de rétention Hydro-Québec - paiement no 4 | 14 785,66 |
| Honoraires - surveillance réfection aéroport - paiement no 1 | 46 493,64 |
| Honoraires - réfection du bassin - restauration piscine parc de l'Expo - paiement no 2 | 146 011,53 |

| | |
|---|---|
| Volcano international inc. : | |
| Inspection de fournaise - hôtel de ville | 1 257,04 |
| Remplacement de réservoir - Travaux publics | 2 865,97 |
| Wallace & Tiernan : | |
| Achat d'un système de bioxyde de chlore - Usine de traitement d'eau | 49 997,76 |
| WMI Mauricie Bois-Francs : | |
| Contenants - août 1995 (Usine de traitement d'eau) et septembre 1995 (Travaux publics) | 613,23 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 89,04 |
| Jean Laflamme & ass. | 26,10 |
| Paquette & ass. | 54,43 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Comsep Buffet Bouff'elles : | |
| Buffet (180 personnes) - Forum Loisir | 2 030,68 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 523,05 |
| J. Champagne inc. | 332,41 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 215,01 |
| Froma-Dar | 462,00 $ |
| Alexandre Gaudet ltée | 1 895,07 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 41,16 |
| Brasserie Labatt ltée | 603,73 |
| LPM Supérieur inc. | 526,55 |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 626,40 |
| Multi-marques inc. | 147,64 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 397,31 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 164,23 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 541,32 |
| Société des écrivains de la Mauricie : | |
| Remboursement - achat de vin - lancement du 24 septembre 1995 | 33,25 |
| Reliure Bois-Francs inc. : | |
| Reliure de volumes | 262,90 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 1 218,74 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 572,93 |
| Librairie Poirier inc. | 305,12 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Aéropro : | |
| Achat de carburant | 25 753,83 |
| Lumen inc. : | |
| Achat de pièces diverses | 5 860,71 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Le Forgelier : | |
| Achat de boîtes d'aster et de 150 signets artiste - Centre d'interprétation | 273,50 |

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

| | |
|---|---|
| Lefebvre, Michel : | |
| Régisseur programmes communautaires - Loisirs | |
| 477 km - du 13 juin au 22 septembre 1995 | 133,56 $ |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Pierre Boucher : | |
| Repas - cours sur le monoxyde de carbone à Québec | 12,00 |
| Pierre-Paul Cormier : | |
| Québec - formation "Congédiement en droit québécois" | 87,27 |
| Jean-Maurice Normandin : | |
| Repas - réunion ADPPQ | 18,00 |
| André Poitras : | |
| Repas - cours sur le monoxyde de carbone à Sillery | 12,00 |
| Ginette Roy : | |
| Drummondville - réunion inspection systématique | 51,20 |
| Michel Thibeault : | |
| Repas - Ste-Foy - session d'information et de formation | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Juliette Bourassa | 65,90 |
| Gérard Brahic | 96,26 |
| Pierre Gélinas | 949,22 |
| Jean Hélie | 100,46 |
| Fernand Lachance | 71,67 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 23 septembre 1995 | 395 614,47 |
| TOTAL | 1 701 345,87 $ |
| GRAND TOTAL | 2 768 625,74 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

633

INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-572**

**Liste des chèques émis au cours du mois de septembre 1995**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de septembre 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 4 130 144,93 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-573**

**Annulation d'un contrat avec la compagnie "Guimond Électrique inc."**

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation de 46 nouveaux lampadaires et d'équipements connexes (projet 95-0060) en faisant publier un appel d'offres en ce sens dans l'édition du 15 juillet 1995 du quotidien "Le Nouvelliste";

ATTENDU que les soumissions reçues ont été ouvertes à 11 h 00 le 8 août 1995;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 95-437 que son Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 août 1995, la Ville a accepté la proposition de la compagnie "Guimond Électrique inc.", au montant de 105 169,27 $, pour la fourniture et l'installation de ces 46 lampadaires et des équipements connexes;

ATTENDU que dans un document daté du 29 septembre 1995, la compagnie "Guimond Électrique inc." informe la Ville qu'elle est dans l'impossibilité d'exécuter ce contrat, qu'elle lui demande de se libérer mutuellement de leurs droits et obligations et qu'elle se déclare prête à payer la différence entre le montant de sa proposition et celui exigé par la personne ayant présenté la deuxième plus basse soumission conforme;

ATTENDU que ces travaux doivent être exécutés avant la construction des bordures et le pavage des rues;

ATTENDU que, pour pouvoir effectuer ces derniers travaux avant la saison froide, il est urgent d'agir;

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

634

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières:

- accepte la demande formulée le 29 septembre 1995 par la compagnie "Guimond Électrique inc.";

- la libère inconditionnellement des obligations lui résultant de la proposition qu'elle avait déposée et qui avait été acceptée relativement à la fourniture et à l'installation de 46 lampadaires et d'équipements connexes (projet 95-0060) à condition que "Guimond Électrique inc." paye la différence entre le montant de sa proposition et celui exigé par la personne ayant présenté la deuxième plus basse soumission conforme;

- informe la compagnie "Guimond Électrique inc." qu'elle s'estime, elle aussi, libérée des obligations qu'elle avait à son égard;

- accepte, par conséquent, la proposition de la personne ayant présenté la deuxième plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie "R. Dubuc inc." au montant de 105 360 $, pour la fourniture et l'installation desdits lampadaires et équipements connexes (projet 95-0060) et qu'elle adjuge, à cette dernière, le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles aux règlements 1360 (1994), 1380 (1995), 1384 (1995) et 1393 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-574**

**Construction de porcheries à Saint-Roch-de-Mékinac et Grandes-Piles**

ATTENDU que la population de la Mauricie est de plus en plus consciente de l'importance des ressources naturelles et du potentiel récréotouristique de la rivière St-Maurice et qu'elle travaille à les mettre en valeur;

ATTENDU que la rivière St-Maurice approvisionne, en eau potable, les citoyens de la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que, de La Tuque à Trois-Rivières, les municipalités riveraines de la rivière St-Maurice se sont engagées dans d'importants programmes d'assainissement de leurs eaux usées;

ATTENDU que la population de la Mauricie et, principalement celle qui vit en bordure de la rivière St-Maurice, est inquiète de constater que l'on veut construire des porcheries dans le bassin de cet important cours d'eau, soit dans les limites des municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles;

ATTENDU que ce type d'exploitation agricole risque de nuire fortement au développement durable et récréotouristique du bassin de la rivière St-Maurice;

INITIALES DU MAIRE
635
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que ces projets de fermes porcines et l'épandage du purin qui en résultera risquent de compromettre les efforts de concertation régionale entrepris pour mettre en valeur les ressources naturelles et le potentiel récréotouristique de la rivière St-Maurice;

ATTENDU que des études d'impacts doivent être réalisées avant d'entreprendre la construction de ces fermes porcines afin d'évaluer la possibilité qu'elles contribuent à la contamination de la nappe phréatique se déversant dans la rivière St-Maurice;

ATTENDU qu'à ce stade-ci, aucune étude ne permet de croire que les promoteurs de ces fermes porcines pourront contrôler les inconvénients causés par l'épandage du purin de porcs;

ATTENDU que la Ville, à titre de membre de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice, travaille à la restauration environnementale de la région et qu'elle participe activement à de grands projets régionaux comme la fin du flottage de billes de bois sur ce cours d'eau, son accessibilité, sa navigabilité et la protection de son patrimoine faunique, et ce, dans le respect de toutes les collectivités locales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande:

- aux municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles de réviser leurs règlements municipaux afin que tout projet de développement local s'harmonise avec la mise en valeur globale et durable du bassin de la rivière St-Maurice;

- au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec d'entreprendre des études d'impacts susceptibles de jeter un éclairage complet sur les conséquences de l'implantation de fermes porcines sur le territoire des municipalités de Saint-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles;

- au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur la construction de nouvelles fermes porcines dans le bassin de la rivière St-Maurice et de se pencher sur les risques de contamination des eaux souterraines qui se déversent dans la rivière St-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-575**

**Demande à Hydro-Québec**

ATTENDU que le taux de chômage est élevé dans la région 04 nord;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

636

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 2 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

ATTENDU que le bassin de la rivière St-Maurice est situé dans les limites de la région 04 nord;

ATTENDU que le développement hydro-électrique de la rivière St-Maurice et des cours d'eau qui s'y déversent a des répercussions économiques et environnementales importantes pour l'ensemble des municipalités de la région 04 nord qui en sont riveraines;

ATTENDU que la Ville, à titre de municipalité riveraine de la rivière St-Maurice et de membre de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice, a appuyé, en date du 25 octobre 1994, une résolution unanime de cet organisme demandant à Hydro-Québec de prendre les mesures qui s'imposent pour que ses projets en Mauricie créent un maximum de retombées économiques dans la région 04 nord et de calculer celles-ci sur cette base géographique;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à Hydro-Québec d'adopter officiellement et de prioriser la position mise de l'avant par la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice, soit celle l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour que ses projets en Mauricie créent un maximum de retombées économiques dans la région 04 nord et à calculer celles-ci sur cette base géographique, laquelle englobe les municipalités régionales de comté de Francheville, de Maskinongé, de Mékinac, du Centre-de-la-Mauricie et du Haut-St-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire — Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

INITIALES DU MAIRE

637

INITIALES DU GREFFIER

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le onze (11) octobre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à 20 h 00 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault et Chrystiane Thibodeau. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, le technicien en urbanisme au sein dudit Service, M. Michel Matteau, et le greffier, Me Gilles Poulin.

Les personnes et organismes intéressés à s'exprimer les projets de règlement 2001-Z-236 (1995) à 2001-Z-247 (1995) qui font l'objet de la présente assemblée de consultation y ont été convoqués au moyen d'avis publics à cet effet parus dans l'édition du 22 septembre 1995 du quotidien "Le Nouvelliste".

---

**1** M. le maire Guy LeBlanc souhaite la bienvenue aux citoyens présents. À sa demande, le greffier résume les étapes franchies jusqu'à maintenant dans le cadre du processus entourant l'adoption, l'approbation et l'entrée en vigueur des projets de règlement 2001-Z-236 (1995) à 2001-Z-247 (1995). Puis, il résume les objectifs poursuivis par la présente assemblée et, par la suite, il invite M. Jacques Goudreau à présenter lesdits projets de règlement.

**2** M. Jacques Goudreau explique la nature des projets de règlement 2001-Z-236 (1995) à 2001-Z-247 (1995) et les effets qu'aurait leur adoption respective. À l'aide d'acétates et d'un rétroprojecteur, il situe les zones qui sont directement visées par ceux-ci.

**3** À la suite d'une question en ce sens de Mme Françoise Demontigny, M. Jacques Goudreau explique que la Ville veut, en adoptant les projets de règlement 2001-Z-236 (1995) à 2001-Z-238 (1995), protéger la "trame urbaine" et l'esthétique de la rue des Forges.

**4** À la lumière du projet de règlement 2001-Z-237 (1995), M. Rosaire Bégin s'inquiète des utilisations dont pourrait être l'objet le terrain devenu vacant à la suite de l'incendie du bâtiment connu jadis sous le nom de "Terrasse du Platon".

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
638
INITIALES DU GREFFIER



M. Jacques Goudreau mentionne que tous les usages permis dans la zone 202-C demeureront inchangés. Il n'y a que l'aménagement de stationnements extérieurs qui deviendra plus restrictif puisque ceux-ci devront l'être à 30 mètres ou plus du côté nord de la partie de la rue des Forges située entre les rues Hart et Notre-Dame. L'accès à un éventuel stationnement à cet endroit devra donc nécessairement se faire par la rue Radisson. Ainsi, un espace suffisant demeurera disponible pour qu'un bâtiment soit éventuellement construit dans le respect de l'alignement des bâtiments voisins dont la marge de recul avant est de zéro.

**5** M. Rosaire Bégin croit discerner, dans le projet de règlement 2001-Z-239 (1995), la volonté de la Ville d'autoriser le traitement de la fourrure dans un bâtiment situé à l'intérieur de la zone 731-C. Or, il craint qu'une telle activité entraîne l'usage de produits chimiques et toxiques dangereux.

M. Jacques Goudreau confirme que des gaz et des produits de nettoyage sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une telle activité.

**6** M. Rosaire Bégin redoute les rejets de produits chimiques et toxiques dans le réseau d'égout municipal.

Le greffier réplique que de tels rejets sont l'objet de normes spécifiques prévues au règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs. Ce règlement prévoit que des amendes peuvent être imposées à toute personne qui enfreint ses normes.

M. Rosaire Bégin affiche son septicisme car il juge que la Ville fait preuve de laxisme dans l'application ce règlement.

**7** Tout en se disant favorable à la construction d'un édifice à bureaux dans le cadran ouest de l'intersection de la rue Laurent-Létourneau et du boulevard des Récollets qui sera rendue possible par le projet de règlement 2001-Z-240 (1995) parce qu'un tel bâtiment rehaussera l'apparence de ce secteur, M. Rosaire Bégin signale qu'il est préoccupé par l'apparence qu'aura la façade qui sera visible des personnes qui montent la courbe du boulevard des Récollets en direction du boulevard des Forges.

M. Jacques Goudreau projette une acétate d'un croquis illustrant l'apparence qu'aura ce bâtiment.

**8** M. Rosaire Bégin se déclare rassuré par ce qu'il voit mais aimerait qu'on lui précise la localisation des accès à cet immeuble que devront emprunter les véhicules routiers.

M. Jacques Goudreau situe approximativement ces entrées parce que leur localisation n'est pas encore arrêtée de façon sûre.

M. Rosaire Bégin évoque les problèmes de circulation et de stationnement vécus par les résidents de la rue Laurent-Létourneau.

**9** M. Rosaire Bégin aimerait savoir si le bâtiment situé au 3305 de la rue Ste-Marguerite, dont la transformation en "hôtel du passant" sera rendue possible par le projet de règlement 2001-Z-241 (1995), sera admissible aux programmes de subvention administrés par la Ville.

M. André Noël lui souligne que les programmes de rénovation s'appliquent partout sur le territoire de la Ville et que tous les immeubles y sont admissibles dans la mesure où ils répondent aux critères qui y sont prévus.

**10** M. le maire Guy LeBlanc annonce que le Conseil, à la demande de M. Michel Legault dans le district électoral duquel est située la zone 1102-R, a décidé d'abandonner le projet de règlement 2001-Z-242 (1995). Il ne sera pas, par conséquent, adopté.

**11** M. le maire Guy LeBlanc indique que la Ville a reçu aujourd'hui une mise en demeure d'un bureau d'avocats de Montréal l'enjoignant de ne pas adopter le projet de règlement 2001-Z-243 (1995). Ce projet de règlement sera quand même l'objet de la consultation pour laquelle la présente assemblée a été convoquée mais son adoption finale n'aura pas lieu ce soir afin que les motifs invoqués dans cette missive soient évalués à leur mérite.

**12** M. Jean-Marie Gélinas s'oppose au projet de règlement 2001-Z-243 (1995) parce que, permettre au restaurant "Mc Donald's" situé au 3800 du boulevard des Forges de s'agrandir en empiétant de 4 mètres dans la marge de recul avant de cette voie publique, réduirait considérablement la visibilité des commerces voisins. Il se demande si ce restaurant disposerait, après un tel agrandissement, du nombre de stalles de stationnement exigé par les règlements municipaux d'urbanisme. Il aimerait qu'on lui indique également de combien de places supplémentaires serait augmentée sa capacité d'accueil.

M. Jacques Goudreau signale que l'agrandissement projeté entraînerait la disparition de trois stalles de stationnement mais que, malgré ce fait, ce restaurant "Mc Donald's" disposerait encore de suffisamment de stalles pour être conforme aux règlements municipaux d'urbanisme. Cet agrandissement permettrait l'aménagement intérieur de jeux et l'ajout de trois tables. Les autres bâtiments situés à l'intérieur de la zone 822 pourraient, eux aussi, tirer profit du projet de règlement 2001-Z-243 (1995) pour procéder à un semblable agrandissement, dans la mesure où ils disposent toujours du nombre de stalles de stationnement exigé par les règlements municipaux d'urbanisme.

**13** M. Claude Leblanc signale que l'apparence actuelle de ce restaurant "Mc Donald's" lui déplaît déjà et que, pour la même raison que M. Jean-Marie Gélinas, il s'oppose au projet de règlement 2001-Z-243 (1995). Il croit que la Ville ne doit pas encourager l'aménagement de toutes sortes de bâtiments hétéroclites. Les citoyens souffrent déjà assez de voir le monstrueux bâtiment construit par le magasin de jouets "Toys-R-Us".

**14** M. le maire Guy LeBlanc rappelle que la Ville ne tient ce soir que la consultation à laquelle elle est astreinte par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que l'adoption éventuelle du projet de

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

règlement 2001-Z-243 (1995) ne se fera qu'à une séance ultérieure.

**15** À la demande de M. Jean-Marie Gélinas, le greffier explique les étapes que doit franchir un règlement d'urbanisme entre le moment de son adoption et la date de son entrée en vigueur.

**16** M. le maire Guy LeBlanc annonce que la Ville ne procèdera pas ce soir à l'adoption finale du projet de règlement 2001-Z-244 (1995) parce qu'elle n'a pas complété les discussions avec la personne voulant transformer le bâtiment multifamilial de quatre logements situé au 3180 de la rue Marguerite-D'Youville en une résidence pour personnes âgées pouvant en abriter un maximum de neuf. Cependant, ce projet de règlement sera quand même l'objet de la consultation pour laquelle la présente assemblée a été convoquée.

**17** M. le maire Guy LeBlanc annonce que la Ville ne procèdera pas ce soir à l'adoption finale du projet de règlement 2001-Z-245 (1995) parce qu'elle veut rencontrer les personnes qui viennent tout juste d'acquérir l'immeuble situé au 7845 du boulevard des Forges où l'on veut augmenter de huit à quinze le nombre de personnes âgées pouvant y être abritées. Cependant, ce projet de règlement sera quand même l'objet de la consultation pour laquelle la présente assemblée a été convoquée.

**18** Suite à une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau précise que des personnes âgées pourront être abritées au sous-sol du bâtiment situé au 7845 du boulevard des Forges, et ce, en vertu du projet de règlement 2001-Z-245 (1995).

**19** M. Rosaire Bégin déplore le fait que des personnes âgées sont parfois entassées dans le sous-sol d'un bâtiment servant de résidence pour ce type de citoyens, et ce, en l'absence d'ascenseur leur permettant d'accéder facilement aux autres étages. Une situation semblable n'est pas problématique tant que les personnes âgées sont physiquement autonomes... Mais, la Ville devrait interdire l'hébergement de personnes âgées dans un sous-sol si le bâtiment n'est pas doté d'infrastructures adéquates.

M. André Noël lui rappelle que le projet de règlement 2001-Z-245 (1995) ne sera pas adopté ce soir. Dans le bâtiment en cause, il y avait déjà des personnes âgées, en l'occurrence des religieuses. La Ville va considérer la possibilité d'exiger un ascenseur dans les bâtiments où l'on entend héberger, au sous-sol, des personnes âgées.

**20** À la suite d'une question en ce sens de M. Rosaire Bégin, M. Jacques Goudreau souligne que la zone 613-1P qui serait créée par le projet de règlement 2001-Z-246 (1995) ne serait constituée que de l'immeuble où est situé l'hôpital Cooke et que, dans cette zone, seul l'usage "service de santé" serait autorisé. Le résidu de la zone 613 actuelle ne serait constitué que de l'Université du Québec à Trois-Rivières et seuls les usages "éducation et services aux étudiants" y seraient autorisés.

**21** M. Claude Leblanc aimerait qu'on lui explique si, après l'adoption finale du projet de règlement 2001-Z-247 (1995), il aura le choix de s'installer un grand ou deux petits abris d'hiver pour les trois voitures que possèdent les membres de sa famille.

M. Jacques Goudreau déclare qu'il sera possible d'avoir deux abris d'hiver s'ils sont situés dans une aire usuelle de stationnement. Une telle aire peut être agrandie si les normes prévues aux règlements d'urbanisme de la Ville sont respectées.

**22** Mme Françoise Demontigny ne pense pas que la Ville devrait limiter la jouissance que les gens font de leur terrain, qu'ils y construisent un garage, qu'ils y aménagent un abris d'hiver ou qu'ils y stationnent leur voiture.

M. Jacques Goudreau rapporte que le Comité consultatif d'urbanisme étudie actuellement la possibilité d'assouplir les normes contenues dans les règlements d'urbanisme de la Ville qui se rapportent aux stationnements et aux abris d'autos reliés à des bâtiments résidentiels.

**23** Mme Françoise Demontigny dénonce le fait que la Ville limite les aires de stationnement des immeubles contenant plus d'un logement.

M. Jacques Goudreau lui fait part que la Ville veut ainsi décourager les stationnements dans les marges de recul avant afin de préserver les espaces verts.

**24** À la suite de remarques en ce sens formulées par Mme Françoise Demontigny, M. Jacques Goudreau reconnaît que des immeubles bénéficient de droits acquis pour des situations qui existaient avant l'entrée en vigueur du règlement 2001-Z (1989) sur le zonage, lequel est plus contraignant en matière de stationnement. Pour lui, chaque secteur de la Ville est confronté à des besoins, à des contraintes et à un passé qui conditionnent les règlements municipaux actuels de la Ville.

**25** À la suite d'une question en ce sens de M. Claude Leblanc, M. Jacques Goudreau croit que la Ville pourrait effectivement considérer la possibilité de permettre les abris d'hiver sur les espaces recouverts de gazon.

**26** Mme Françoise Demontigny demande au Conseil de reporter à plus tard l'adoption finale du projet de règlement 2001-Z-247 (1995) afin que celui-ci soit modifié pour permettre les abris d'hiver sur les espaces recouverts de gazon.

M. Jacques Goudreau insiste sur le fait que le règlement 2001-Z (1989) sur le zonage ne permet actuellement pas d'installer un abris d'hiver sur une pelouse. Retarder l'adoption finale du projet de règlement 2001-Z-247 (1995) ne donnera pas davantage de droits aux citoyens.

**27** M. Claude Leblanc se demande ce qui pourrait lui arriver s'il décidait de passer outre à la réglementation actuelle et d'aménager un abris d'hiver sur la partie engazonnée de son immeuble.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

642

INITIALES DU GREFFIER

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

M. Jacques Goudreau l'informe que la Ville lui demanderait de l'enlever.

Aucune des quelque douze (12) personnes présentes n'ayant de commentaires supplémentaires à formuler ou de nouvelles questions à poser sur les projets de règlement 2001-Z-236 (1995) à 2001-Z-247 (1995), M. le maire Guy LeBlanc lève l'assemblée. Il est 21 h 04.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

INITIALES DU MAIRE
643
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal d'une séance spéciale tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 11 octobre 1995 à 21 h 04 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault et Chrystiane Thibodeau. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, le technicien en urbanisme au sein dudit Service, M. Michel Matteau, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**RÉSOLUTION 95-576**

**Règlement 2001-Z-236 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 1995;

ATTENDU que le règlement ci-dessous identifié a été adopté à titre de projet lors de la séance du 18 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-236 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ne permettre dans la zone 201-C les stationnements et leurs accès véhiculaires qu'à plus de 30,0 mètres de la rue des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

644

INITIALES DU GREFFIER

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

---

**RÉSOLUTION 95-577**

**Règlement 2001-Z-237 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 1995;

ATTENDU que le règlement ci-dessous identifié a été adopté à titre de projet lors de la séance du 18 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-237 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ne permettre dans la zone 202-C les stationnements et leurs accès véhiculaires qu'à plus de 30,0 mètres de la rue des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-578**

**Règlement 2001-Z-238 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 1995;

ATTENDU que le règlement ci-dessous identifié a été adopté à titre de projet lors de la séance du 18 septembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

INITIALES DU MAIRE 645 INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-238 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à ne permettre dans la zone 209-C les stationnements et leurs accès véhiculaires qu'à plus de 30,0 mètres de la rue des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-579**

**Règlement 2001-Z-239 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-239 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à revoir les usages autorisés et à permettre des usages industriels de type artisanal à certaines conditions dans la zone 731-C et exclure l'usage laiterie et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
646
INITIALES DU GREFFIER

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

---

**RÉSOLUTION 95-580**

**Règlement 2001-Z-240 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement2001-Z-240 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage afin de créer la zone 801-1C à même une partie de la zone résidentielle 801 et de définir les normes d'implantation et d'intégration et de revoir certaines dispositions générales pour cette zone et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-581**

**Règlement 2001-Z-241 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
647
INITIALES DU GREFFIER

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-241 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 709-R, l'usage "Résidence unifamiliale isolée" et d'autoriser à certaines conditions l'usage "Hôtel du Passant" comme usage complémentaire et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-582**

**Règlement 2001-Z-246 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-246 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à créer la zone 613-1P (Hôpital Cooke) et d'y définir les usages et les normes d'implantation et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-583**

**Règlement 2001-Z-247 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 septembre 1995 et que le règlement ci-dessous identifié a alors été adopté à titre de projet;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue ce soir à 20 h 00 sur le règlement ci-dessous identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2001-Z-247 (1995) modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à définir l'expression "Abri d'hiver", d'autoriser pour les industries légères les postes de vente, de revoir les dispositions relatives aux formes prohibées, aux garages, aux abris d'hiver, aux accès et aux certificats et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-584**

**Vente par Marc Damphousse (ptie 178-270 Paroisse T.-R. --- lisière de terrain située entre les immeubles portant respectivement les numéros 950 et 960 de la rue des Ormes)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Marc Damphousse;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain de 1,22 m de largeur devant faciliter l'accès au parc des Plaines à partir de la rue des Ormes;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Marc Damphousse l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot cent soixante-dix-huit --- deux cent soixante-dix (ptie 178---270) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord par le lot cent soixante-dix-huit --- deux cent soixante et onze (178---271); vers l'est, par le lot cent soixante-dix-huit --- deux cent

INITIALES DU MAIRE 649 INITIALES DU GREFFIER

cinquante et un (178---251) étant la rue des Ormes; vers le sud, par une autre partie dudit lot cent soixante-dix-huit --- deux cent soixante-dix (ptie 178---270); vers l'ouest, par le lot cent soixante-dix-huit --- deux cent soixante-neuf (178-269) étant le parc des Plaines.

Elle mesure trente-neuf mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (39,95 m) dans sa ligne nord, un mètre et vingt-deux centimètres (1,22 m) dans sa ligne est, trente-neuf mètres et soixante-huit centimètres (39,68 m) dans sa ligne sud et un mètre et vingt-quatre centimètres (1,24 m) dans sa ligne ouest.

Elle contient en superficie quarante-huit virgule cinq mètres carrés (48,5 $m^2$).

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le quatre (4) octobre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro neuf cent trente (930) de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de cinq cent trente-trois dollars et soixante-huit cents (533,68 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100, à Marc Damphousse, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-585**

**Suites à donner au jugement rendu le 11 septembre 1995 par la Cour supérieure du district de Trois-Rivières**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du jugement rendu le 11 septembre 1995 par l'Honorable Jacques J. Lévesque, juge de la Cour supérieure, siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000840-927), dans lequel celui-ci:

- déclare nulle et illégale la résolution 373-92 adoptée lors de la séance tenue le 21 septembre 1992;

- ordonne à la Ville de procéder à l'embauche de trois policiers sur une base permanente, dans un délai de 30 jours, de façon à maintenir ses effectifs policiers à 105 personnes;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

650

INITIALES DU GREFFIER

**MERCREDI LE 11 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE SPÉCIALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se soumette audit jugement et que, par conséquent, elle nomme MM. Benoît Dubé, Alain Houde et Stéphane Brisson à des postes permanents à temps complet de policiers-pompiers au sein du Service de la sécurité publique et qu'elle les assujettisse à une période de probation de douze mois au terme de laquelle ils pourront être confirmés dans leur fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

INITIALES DU MAIRE
651
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 16 octobre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault et Chrystiane Thibodeau. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
   (M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
   (M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

4. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 822 un empiétement de 4,00 mètres dans la marge de recul avant du boulevard des Forges pour les structures vitrées.
   (M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

5. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.
   (M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

6. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.
   (M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
652
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**AVIS DE MOTION 95-586**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1996 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 octobre 1995.

(signé) *André Noël*

---

**AVIS DE MOTION 95-587**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils et remplaçant les règlements 1321 (1994) et 1385 (1995) sur la circulation des véhicules lourds.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 16 octobre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**RÉSOLUTION 95-588**

**Comptes rendus des réunions de la Commission permanente du Conseil tenues les 2 et 11 octobre 1995.**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les comptes rendus des réunions que la Commission permanente du Conseil a tenues les 2 et 11 octobre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture des comptes rendus des réunions de la Commission permanente du Conseil tenues les 2 et 11 octobre 1995, que ces documents et les décisions qui ont été prises auxdites réunions soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE

653

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 95-589

**Procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 1995, de l'assemblée publique de consultation et de la séance spéciale du Conseil tenues le 11 octobre 1995.**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 1995, de l'assemblée publique de consultation et de la séance spéciales tenues le 11 octobre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent les avoir lus et qu'un exemplaire de ces documents demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 1995, de l'assemblée publique de consultation et de la séance spéciale tenues le 11 octobre 1995 et que ceux-ci soient approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 95-590

**Vente à Sylvain et Gaétan Masson (ptie 204 Paroisse T.-R. --- lisière de terrain perpendiculaire à la rue Flamand)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et Sylvain et Gaétan Masson;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la vente d'une lisière de terrain perpendiculaire à la partie de la rue Flamand située au sud-ouest du boulevard des Forges afin de permettre à ces individus de construire un bâtiment sur un terrain qu'ils possèdent déjà tout en respectant la marge de recul latéral prévue au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Sylvain et Gaétan Masson l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain située en la Ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot deux cent quatre (ptie 204) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord-ouest par le lot deux cent quatre --- un (204---1) étant la rue Flamand; vers le sud-ouest, par les lots deux cent quatre --- quatorze (204---14) et deux cent quatre --- trente-trois (204---33); vers le sud-est, par une autre partie dudit lot deux cent quatre (ptie 204); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot deux cent quatre (ptie 204) demeurant la propriété de la Ville.
>
> Elle mesure deux mètres (2 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est par trente-deux mètres (32 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest.
>
> Sans bâtiment.

Que cet immeuble soit ainsi vendu pour le prix de sept cent dollars (700 $) que Sylvain et Gaétan Masson devront payer comptant à la Ville lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Qu'une servitude de non-construction soit constituée sur l'immeuble ci-dessus désigné au bénéfice du lot deux cent quatre --- un (204---1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (rue Flamand).

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-591**

**Correction avec Christian René et Carmen Grondin (185-122-2 & 185-122-3 Paroisse T.-R. --- parcelle de terrain faisant partie de l'emprise du boulevard des Chenaux)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu le 4 août 1986 par Me Claudia Blais, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits le 7 août 1986 sous le numéro 368859, la Ville a vendu à Christian René et Carmen Grondin un terrain vacant;

ATTENDU que la désignation de ce terrain, qui est contenue audit acte de vente, est erronée parce qu'elle mentionnait deux lots de trop;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de correction à intervenir entre la Ville et lesdits Christian René et

Carmen Grondin dans lequel cette désignation est rectifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières corrige la désignation du terrain qu'elle a vendu à Christian René et Carmen Grondin le 4 août 1986 pour établir que l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 7 août 1986 sous le numéro 368859 n'aurait dû porter que sur le lot cent quatre-vingt-cinq --- cent vingt-deux --- un (185---122---1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières sur lequel est maintenant construit le bâtiment portant le numéro 1260 de la 16e Rue et ne pas inclure les lots cent quatre-vingt-cinq---cent vingt-deux---deux (185---122---2) et cent quatre-vingt-cinq---cent vingt-deux---trois (186---122---3) dudit cadastre qui auraient dû continuer de lui appartenir puisqu'ils font partie de l'emprise de la partie du boulevard des Chenaux située entre les boulevard des Forges et Chanoine-Moreau.

Qu'elle accepte, par conséquent, que lesdits Christian René et Carmen Grondin lui cèdent tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou peuvent avoir dans les lots cent quatre-vingt-cinq --- cent vingt-deux --- deux (185---122---2) et cent quatre-vingt-cinq---cent vingt-deux---trois (185---122---3) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que le susdit acte de correction soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soit et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-592**

**Correction avec Claude Therrien et Martine René (185-123-2 & 185-123-3 Paroisse T.-R. --- parcelle de terrain faisant partie de l'emprise du boulevard des Chenaux)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu le 31 juillet 1986 par Me Claudia Blais, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits le 4 août 1986 sous le numéro 368805, la Ville a vendu à Claude Therrien et Martine René un terrain vacant;

ATTENDU que la désignation de ce terrain, qui est contenue audit acte de vente, est erronée parce qu'elle mentionnait deux lots de trop;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de correction à intervenir entre la Ville et lesdits Claude Therrien et Martine René dans lequel cette désignation est rectifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières corrige la désignation du terrain qu'elle a vendu à Claude Therrien et Martine René le 31 juillet 1986 pour établir que l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 4 août 1986 sous le numéro 368805 n'aurait dû porter que sur le lot cent quatre-vingt-cinq --- cent vingt-trois --- un (185---123---1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières sur lequel est maintenant construit le bâtiment portant le numéro 1250 de la 16e Rue et ne pas inclure les lots cent quatre-vingt-cinq--- cent vingt-trois---deux (185---123---2) et cent quatre-vingt-cinq--- cent vingt-trois---trois (186---123---3) dudit cadastre qui auraient dû continuer de lui appartenir puisqu'ils font partie de l'emprise de la partie du boulevard des Chenaux située entre les boulevard des Forges et Chanoine-Moreau.

Qu'elle accepte, par conséquent, que lesdits Claude Therrien et Martine René lui cèdent tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou peuvent avoir dans les lots cent quatre-vingt-cinq --- cent vingt-trois --- deux (185---123---2) et cent quatre-vingt-cinq---cent vingt-trois ---trois (185--- 123---3) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que le susdit acte de correction soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soit et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-593**

**Servitude d'aqueduc et d'égouts par la compagnie "Groupe immobilier Bel-Rive inc." [ptie 3041-4, pties (2) 3041-5 & ptie 3041-8 Cité T.-R. --- lisières (2) de terrain respectivement perpendiculaires à la rue Bellefeuille à la hauteur de la voie ferrée qui coupe ce chemin public et contiguë à un terrain d'Hydro-Québec situé au sud-est de la voie ferrée parallèle à l'autoroute 40]**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude d'aqueduc et d'égouts à intervenir entre la Ville et la compagnie "Groupe immobilier Bel-Rive inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la constitution d'une servitude réelle d'aqueduc et d'égouts devant permettre la prolongation des réseaux

INITIALES DU MAIRE

657

INITIALES DU GREFFIER

municipaux afin de desservir un terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Groupe immobilier Bel-Rive inc." constitue, sur les fonds servant # 1 et # 2, au bénéfice du fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle consistant en:

- un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter, à l'intérieur des limites du fonds servant #1, une conduite d'égout sanitaire et pluvial et une conduite d'aqueduc souterraines et à l'intérieur des limites du fonds servant #2 une conduite d'aqueduc souterraine faisant partie des réseaux d'aqueduc et d'égouts et tous les autres accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de ceux-ci;

- un droit de couper, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, toutes les souches et racines, situées à l'intérieur des limites des fonds servant #1 et #2, qui pourraient nuire au fonctionnement, à la construction, au remplacement, à l'entretien ou à l'exploitation desdites conduites;

- un droit de circuler et de stationner, à pied ou en véhicule de toute nature, sur les fonds servant #1 et #2 et, si nécessaire, en dehors de ceux-ci pour exercer les droits conférés par ledit acte;

- un droit comportant l'interdiction pour toute personne de creuser, forer, installer et ériger quelque puits, fosse, fondation ou autres structures ou constructions que ce soit, à l'intérieur des limites des fonds servant #1 et #2, sauf du pavage, de la pelouse, des clôtures, des puisards et des bordures.

Fonds servant #1:

- Une lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot 3041-8 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Elle est bornée vers le nord-est par le lot 3042; vers le sud-est, par le lot 3041-7; vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 3041-8; vers le nord-ouest, par le lot 3041-4; Elle mesure 34,74 mètres vers le nord-est et vers le sud-ouest et 15,00 mètres vers le sud-est et vers le nord-ouest.

  Elle contient en superficie 521,1 mètres carrés.

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- Une lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot 3041-4 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Elle est bornée vers le nord-est par le lot 3042; vers le sud-est, par le lot 3041-8; vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 3041-4; vers le nord-ouest, par le lot 3041-5. Elle mesure 100,58 mètres vers le nord-est et vers le sud-ouest et 15,00 mètres vers le sud-est et vers le nord-ouest.

  Elle contient en superficie 1508,7 mètres carrés.

- Une lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot 3041-5 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Elle est bornée vers le nord-est par le lot 3042; vers le sud-est, par le lot 3041-4; vers le sud-ouest et le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 3041-5. Elle mesure 99,92 mètres vers le nord-est, 15,00 mètres vers le sud-est et vers le nord-ouest et 99,87 vers le sud-ouest.

  Elle contient en superficie 1498,4 mètres carrés.

Fonds servant #2:

- Une lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot 3045-5 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Elle peut être décrite comme suit: en partant d'un point"A" situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 3041-5 et 3052 et 511 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (boulevard des Récollets), on suit une ligne ayant un gisement de 46°03'48" sur une distance de 118,93 mètres jusqu'à un point "B". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 315°48'28" sur une distance de 50,72 mètres jusqu'à un point "C". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 56°09'37" sur une distance de 118,90 mètres jusqu'à un point "D". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 135°44'17" sur une distance de 86,73 mètres jusqu'à un point "E". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 225°44'17" sur une distance de 5,00 mètres jusqu'à un point "F". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 315°44'17" sur une distance de 82,56 mètres jusqu'à un point "G". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 236°09'37" sur une distance de 108,74 mètres jusqu'à un point "H". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 135°48'28" sur une distance de 49,75 mètres jusqu'au point "I". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 226°03'48" sur une distance de 123,94 mètres jusqu'à un point "J". De là, on suit une ligne ayant un gisement de 315°56'25" sur une distance de 5,00 mètres jusqu'au point de départ "A".

  Cette lisière de terrain est bornée par le nord-est par le lot 3042 et par une autre partie dudit lot 3041-5; vers le sud-est, par un autre partie dudit lot 3041-5; vers le sud-ouest, par le lot 511 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (boulevard des Récollets), le lot 3052 et par une autre partie dudit lot 3041-5; vers le nord-ouest, par le lot 3052.

  Elle contient en superficie 1850,7 mètres carrés.

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

Les fonds servants #1 et #2 sont montrés sur le plan préparé le 20 avril 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 908 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot 3038 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières (rue Bellefeuille).

Que cette servitude soit constituée en considération des avantages que "Groupe immobilier Bel-Rive inc." retirera de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égouts en bordure de ses immeubles.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-594**

**Servitude d'aqueduc et d'égouts par "Le Groupe Ro-Na Dismat inc." (ptie 3041-7 Cité T.-R. --- lisière de terrain perpendiculaire à la rue Bellefeuille à la hauteur de la voie ferrée qui coupe ce chemin public)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude d'aqueduc et d'égouts à intervenir entre la Ville et la compagnie "Le Groupe Ro-Na Dismat inc.;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la constitution d'une servitude réelle d'aqueduc et d'égouts sur une lisière de terrain située dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Le Groupe Ro-Na Dismat inc." constitue, sur les fonds servant, au bénéfice du fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle consistant en:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter, à l'intérieur des limites du fonds servant, une conduite d'égout sanitaire et pluvial et une conduite d'aqueduc souterraine faisant partie des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts et tous les autres accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de ceux-ci;

- un droit de couper, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, toutes les souches et racines, situées à l'intérieur des limites du fonds servant, qui pourraient nuire au fonctionnement, à la construction, au remplacement, à l'entretien ou à l'exploitation desdites conduites;

- un droit de circuler et de stationner, à pied ou en véhicule de toute nature, sur le fonds servant et, si nécessaire, en dehors de celui-ci pour exercer les droits conférés par ledit acte;

- un droit comportant l'interdiction pour toute personne de creuser, forer, installer et ériger quelque puits, fosse, fondation ou autres structures ou constructions que ce soit, à l'intérieur des limites du fonds servant, sauf du pavage, de la pelouse, des clôtures, des puisards et des bordures.

Fonds servant:

Une lisière de terrain désignée comme étant une partie du lot 3041-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Elle est bornée vers le nord-est par le lot 3042; vers le sud-est, par le lot 3038 (rue Bellefeuille); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 3041-7; vers le nord-ouest par le lot 3041-8. Elle mesure 184,76 mètres vers le nord-est, 15,00 mètres vers le sud-est et vers le nord-ouest et 184,91 mètres vers le sud-ouest.

Elle contient en superficie 2772,5 mètres carrés.

Le fonds servant est montré sur le plan préparé le 30 avril 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 908 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot 3038 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières (rue Bellefeuille).

Que cette servitude soit constituée en considération des avantages que "Le Groupe Ro-Na Dismat inc." retirera de la présence des réseaux d'aqueduc et d'égouts en bordure de son immeuble.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
661
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 95-595

**Annulation d'une servitude d'égout pluvial avec Lucie Garceau (ptie 196 Paroisse T.-R. --- 7170/7174 boulevard des Forges)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean De Charette, notaire, le 14 octobre 1971 et publié au Bureau de la publicité des droits des la circonscription foncière de Trois-Rivières le 19 octobre 1971 sous le numéro 276183, Charles-Émile Garceau a grevé, au bénéfice de la Ville, un immeuble lui appartenant d'une servitude d'égout pluvial dont la durée y était limitée à dix ans;

ATTENDU que le terme pour lequel cette servitude a été constituée est maintenant expiré;

ATTENDU que les ayants droit de Charles-Émile Garceau désirent libérer leur immeuble de cette servitude;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte constatant que cette servitude est maintenant éteinte et que les parties sont libérées des droits et obligations s'y rapportant;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaissent que la servitude d'égout pluvial constituée en sa faveur par Charles-Émile Garceau dans l'acte reçu par Me Jean De Charette, notaire, le 14 octobre 1971 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 19 octobre 1971 sous le numéro 276183 est maintenant éteinte et que la Ville et les personnes qui sont actuellement propriétaires de l'immeuble sur lequel elle avait été créée sont libérées de leurs obligations respectives.

Que le susdit acte soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

RÉSOLUTION 95-596

**Mainlevées à la "Coopérative Fédérée de Québec" (3122 & 3096 Cité T.-R. --- 400 rue Albert-Durand & 4225 rue St-Joseph)**

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

662

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Roger Paquin, notaire, le 21 janvier 1966 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 24 janvier 1966 sous le numéro 251711, la Ville a vendu un terrain à la compagnie "P.A. Gouin limitée";

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, le 31 janvier 1975 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 3 février 1975 sous le numéro 294862, la Ville a vendu un autre terrain à ladite compagnie "P.A. Gouin limitée";

ATTENDU que ces actes contenaient différentes conditions dont le respect était garantie par une clause résolutoire;

ATTENDU que toutes les conditions contenues dans lesdits actes ont été remplies;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'actes par lesquels la Ville donnera mainlevée desdites clauses résolutoires et consentira à leur radiation;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits --- notamment ceux lui résultant des clauses résolutoires --- stipulés en sa faveur dans les actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous les numéros 251711 et 294862.

Qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, lesdits actes de mainlevée et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-597**

**Offre d'achat à la "Compagnie d'électricité Shawinigan" [ptie 187 & ptie 188 Paroisse T.-R. --- parcelles (2) de terrain situées entre le boulevard des Chenaux et l'emprise du prolongement envisagé de l'autoroute 40, de part et d'autre de la voie ferrée]**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une offre d'achat à être adressée par la Ville à la "Compagnie d'électricité Shawinigan";

INITIALES DU MAIRE
663
INITIALES DU GREFFIER



ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'elle a pour objet l'acquisition éventuelle des parcelles de terrain où ont été construits un bassin de rétention et un collecteur d'égout pluvial devant régulariser le débit de la rivière Milette;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Gilles Latour*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières offre à la "Compagnie d'électricité Shawinigan" d'acheter, avec la garantie légale, les immeubles suivants:

> Une partie du lot cent quatre-vingt-sept (ptie 187) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie cinq mille deux cent quatre-vingt-six virgule quatre mètres carrés (5286,4 $m^2$) et identifiée comme étant la parcelle "A" sur un plan préparé le quinze (15) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent quatre-vingt-quinze (895) de ses minutes. Sans bâtiment.
>
> Une partie du lot cent quatre-vingt-huit (ptie 188) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie deux mille six cent quatre-vingt-seize virgule neuf mètres carrés (2696,9 $m^2$) et identifiée comme étant la parcelle "D" sur ledit plan. Sans bâtiment.
>
> Une partie du lot cent quatre-vingt-huit (ptie 188) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie deux mille neuf cent soixante et un virgule neuf mètres carrés (2961,9 $m^2$) et identifiée comme étant la parcelle "E" sur ledit plan. Sans bâtiment.

Qu'elle offre d'acquérir ces trois immeubles pour le prix de huit mille huit cent dollars (8 800 $) que la Ville paiera comptant à ladite compagnie lors de la signature de l'acte de vente notarié devant donner suite à ladite offre d'achat.

Que la susdite offre d'achat soit approuvée à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

664

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 95-598

**Offre de servitudes à la "Compagnie d'électricité Shawinigan" [ptie 186, ptie 187 & ptie 188 Paroisse T.-R. --- parcelle et lisières (3) de terrain situées entre le boulevard des Chenaux et l'emprise du prolongement envisagé de l'autoroute 40, de part et d'autre de la voie ferrée]**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une lettre adressée le 2 octobre 1995 au chef du Service de l'évaluation, M. Gérard P. Brahic, par M. Laurent Laurin, chef de division/Expertise immobilière/Lignes de répartition Est au sein de la société "Hydro-Québec";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'elle a pour objet de fixer les modalités de constitution, par la "Compagnie d'électricité Shawinigan" au bénéfice de la Ville, de servitudes réelles de passage, de fossé d'évacuation et d'aménagement d'une digue nécessaires pour régulariser le débit de la rivière Milette;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Gilles Latour*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de la "Compagnie d'électricité Shawinigan" de constituer, en sa faveur, des servitudes réelles lui accordant, sur les immeubles ci-après désignés, les droits:

- d'aménager, d'exploiter et d'entretenir un fossé d'évacuation à ciel ouvert;

- d'aménager, d'exploiter et d'entretenir une digue et ses accessoires;

- de passage donnant accès à ces aménagements:

Fonds servant pour le fossé d'évacuation:

Une partie du lot cent quatre-vingt-huit (ptie 188) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie cinq mille sept cent quatre-vingt-dix virgule six mètres carrés (5790,6 $m^2$) et identifiée comme étant la parcelle "F" sur un plan préparé le quinze (15) mars mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro huit cent quatre-vingt-quinze (895) de ses minutes. Sans bâtiment.

Fonds servant pour la digue et ses accessoires:

Une partie du lot cent quatre-vingt-sept (ptie 187) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie deux

INITIALES DU MAIRE
665
INITIALES DU GREFFIER

mille quatre cent quarante-deux virgule six mètres carrés (2442,6 $m^2$) et identifiée comme étant la parcelle "B" sur ledit plan. Sans bâtiment.

Fonds servant pour le droit de passage:

> Une partie du lot cent quatre-vingt-sept (ptie 187) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie quatre cent quarante-cinq virgule deux mètres carrés (445,2 $m^2$) et identifiée comme étant la parcelle "C" sur ledit plan. Sans bâtiment.
>
> Une partie des lots cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept et cent quatre-vingt-huit (ptie 186, ptie 187 & ptie 188) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie deux mille six cent soixante-sept virgule deux mètres carrés (2667,2 $m^2$) et montrée sur un plan préparé le onze (11) avril mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro neuf cent sept (907) de ses minutes. Sans bâtiment.

Qu'elle accepte que ces servitudes soient constituées en sa faveur pour le prix de vingt mille soixante-quinze dollars (20 075 $) que la Ville paiera comptant à la "Compagnie d'électricité Shawinigan" lors de la signature de l'acte notarié de servitude devant donner suite à ladite lettre.

Que les conditions et modalités contenues dans la susdite lettre soient acceptées à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-599**

**Offre de servitude à Hydro-Québec [ptie 179 Paroisse T.-R. & ptie 1119 & pties (2) 1119A Cité T.-R. --- lisières (2) de terrain respectivement situées dans le cadran sud-ouest de l'intersection des boulevards des Chenaux et des Récollets et du côté sud de la partie du boulevard des Chenaux à l'est du boulevard des Récollets]**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une lettre adressée le 3 octobre 1995 au chef du Service de l'évaluation, M. Gérard Brahic, par M. Jean Binet, chef de section G.A.V.L./ Expertises immobilières/Lignes de répartition Est au sein de la société "Hydro-Québec";

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'elle a pour objet de fixer les modalités de constitution, par Hydro-Québec au bénéfice de la Ville, d'une servitude réelle lui permettant d'implanter une conduite d'aqueduc dans le sous-sol d'une partie de l'un des corridor où est construite une de ses lignes de distribution d'énergie électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de la société "Hydro-Québec" de constituer, en sa faveur, une servitude réelle lui conférant le droit d'installer, de construire, d'exploiter, de remplacer et d'entretenir une conduite d'aqueduc souterraine de cent cinquante millimètres (150 mmØ)de diamètre sur les immeubles suivants:

> Une partie du lot cent soixante-dix-neuf (ptie 179) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie trois cent deux virgule neuf mètres carrés (302,9 $m^2$) et montrée sur un plan préparé le treize (13) janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), par Claude Juteau, sous le numéro huit cent quatre-vingt (880) de ses minutes.
>
> Une partie du lot mille cent dix-neuf (ptie 1119) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie quatre cent soixante-cinq virgule six mètres carrés (465,6 $m^2$) et montrée sur ledit plan. Sans bâtiment.
>
> Une partie du lot mille cent dix-neuf "A" (ptie 1119 A) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie quatre-vingt-onze mètres carrés (91 $m^2$) et montrée sur ledit plan. Sans bâtiment.
>
> Une partie du lot mille cent dix-neuf "A" (ptie 1119 A) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, contenant en superficie soixante-deux virgule quatre mètres carrés (62,4 $m^2$) et montrée sur ledit plan. Sans bâtiment.

Qu'elle accepte que cette servitude soit constituée en sa faveur pour le prix de huit mille cinq cent dollars (8 500 $) que la Ville paiera comptant à "Hydro-Québec" lors de la signature de l'acte notarié de servitude devant donner suite à ladite lettre.

Que les conditions et modalités contenues dans la susdite lettre soient acceptées à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, soit et il est, par les présentes, autorisé à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
667
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**RÉSOLUTION 95-600**

**Convention avec la compagnie "Motorola limitée"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et la compagnie "Motorola limitée";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville permettra à cette entreprise d'installer, du 1er mai 1995 au 30 avril 2000, une antenne de télécommunication sur une tour du terrain de baseball situé au parc de l'Exposition;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la compagnie "Motorola limitée" à installer, du 1er mai 1995 au 30 avril 2000, une antenne de télécommunication sur une tour du terrain de baseball situé au parc de l'Exposition, et ce, moyennant un loyer de mille vingt et un dollars et deux cents (1 021,02 $) pour la première année, lequel sera par la suite majoré annuellement de deux pour cent (2 %).

Que la susdite convention soit approuvée à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, et le régisseur des programmes sportifs, M. Alain Tremblay, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à la signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-601**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Sécurité Brindle inc.", au montant de 3 793,60 $, pour la fourniture, au cours de l'hiver 1995-1996, des services d'agents de sécurité chargés de surveiller 1°) l'utilisation des dépôts à neige

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

et du site de déversement de la neige dans le fleuve St-Laurent (quai de la section no 10 du Port de Trois-Rivières) et 2°) le respect des normes fixées pour limiter le bruit occasionné par les activités qui s'y déroulent (projet 95-0124) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-31-1 du budget;

- la proposition de la compagnie "Les Constructions et Pavages Continental, division du groupe Devesco Ltée", au montant de 49,50 $ la tonne métrique, pour la fourniture d'environ 400 tonnes métriques d'asphalte froid au cours de l'hiver 1995-1996 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-4-620 du budget;

- la proposition de la compagnie "Société canadienne de sel", au montant de 50,69 $ la tonne métrique, pour la fourniture de 3500 tonnes métriques de sel de voirie en vrac et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-2-620 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-602**

**Mandat à la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la "Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie" pour que son personnel dispense des sessions de formation aux gestionnaires du Service des travaux publics sur la gestion du temps et la communication, et ce, moyennant des honoraires de 4 600 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-603**

**Mandat à la Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la "Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières" pour que les médecins qui y sont associés contrôlent, en 1996, la capacité ou l'incapacité des employés municipaux de travailler à la suite d'absences ou de réaffectations, et ce, moyennant des honoraires de 18 750 $ plus des honoraires de 3 000 $ pour le transfert des dossiers du médecin actuellement en fonction vers ladite clinique, à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-13-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-604**

**Mandat à la compagnie "Stelem inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Stelem inc." pour que son personnel dispense une session de formation à une quinzaine d'employés des Services des travaux publics et de la sécurité publique sur les techniques d'utilisation des bornes d'incendie, et ce, moyennant des honoraires de 600 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-605**

**Mandats à la compagnie "Lajoie Consultants & Associés inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la compagnie "Lajoie Consultants & Associés inc." pour:

- que son personnel dispense des sessions de formation aux employés du Service de la bibliothèque sur l'accueil et la qualité du service à la clientèle, et ce, moyennant des honoraires de 4 000 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- qu'elle assume la maîtrise d'oeuvre du recrutement et de la sélection du prochain directeur du Service de la sécurité publique, et ce, moyennant des honoraires de 5 000 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-11-1 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-606**

**Transaction avec le "Syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières inc."**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 521-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 14 novembre 1994, la Ville a suspendu sans solde, pour dix jours ouvrables, M. Paul Duval, chauffeur-opérateur de chargeuses au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU que cette décision a fait l'objet d'un grief de la part du "Syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières inc.";

ATTENDU qu'avant qu'un arbitre ne soit saisi de cette affaire, les parties ont convenu de régler à l'amiable ce grief en réduisant de dix à sept jours la durée de la suspension imposée;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières réduise de dix à sept jours la durée de la suspension imposée à M. Paul Duval aux termes de la résolution 521-94 adoptée lors de la séance tenue le 14 novembre 1994 et qu'elle verse à ce dernier une somme équivalant au salaire qu'il aurait touché pendant les trois jours ouvrables au cours desquels il n'a pas travaillé mais qui font l'objet de la présente réduction de suspension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-607**

**Engagement de la Ville à prendre fait et cause pour Me Annie Paillé, notaire**

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur la souscription au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec approuvé par le gouvernement du Québec le 12 décembre 1990 en vertu du décret 1730-90, il est obligatoire pour un notaire de souscrire audit Fonds;

ATTENDU qu'il n'y a aucun coût de participation audit Fonds pour un notaire qui exerce sa profession à l'emploi exclusif d'une municipalité

qui s'engage à prendre fait et cause pour lui dans toute poursuite en justice intentée par suite d'actes professionnels posés dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU que Me Annie Paillé, notaire, est à l'emploi exclusif de la Ville où elle occupe depuis le 10 octobre 1995 un poste de "notaire-légiste" au sein du Service greffe et archives;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à prendre fait et cause pour Me Annie Paillé, notaire, dans toute réclamation présentée par suite d'actes professionnels posés dans l'exercice des fonctions qu'elle y occupe, et ce, jusqu'à concurrence du montant minimum de garantie offert par le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec à ce moment.

Que le greffier, Me Gilles Poulin, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-608**

**Modification d'estimés de coûts soumis au ministère des Affaires municipales du Québec**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 616-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 décembre 1994, la Ville a demandé de l'aide financière pour réaliser différents projets dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec";

ATTENDU que dans les formulaires de demande d'aide financière "**MAM** DGUAT 94-03-03" qu'elle a transmis au ministère des Affaires municipales du Québec pour donner suite à cette résolution, la Ville a estimé les coûts de chacun de ces projets;

ATTENDU que la plupart de ces projets sont réalisés et que les travaux s'y rapportant sont sur le point d'être parachevés;

ATTENDU que, dans ces circonstances, il y a lieu de revoir les coûts admissibles de certains de ces projets;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Gilles Latour*

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
672
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières informe le ministère des Affaires municipales du Québec que les coûts admissibles des projets ci-après identifiés, tels que mentionnés dans les différents formulaires de demande d'aide financière "**MAM** DGUAT 94-03-03" qu'elle lui a transmis, doivent être remplacés par les suivants:

| Nature du projet | Nouveaux coûts admissibles |
|---|---|
| Modification du système de choration, remplacement de débimètres, modifications à divers équipements de traitement et installation d'unités d'urgence au système de pompage et de distribution de l'eau à l'usine de traitement d'eau. | 450 000 $ |
| Élargissement de la chaussée, amélioration du drainage de surface, relocalisation des trottoirs et remplacement de l'éclairage des deux (2) tronçons suivants du boulevard des Forges:<br>- de la rue Père-Marquette à la rue de la Terrière;<br>- de la rue Bergeron au boulevard Hamelin. | 800 000 $ |
| Renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égouts. | 120 000 $ |
| Correction du talus de la rivière St-Maurice. | 450 000 $ |
| Améliorations et corrections diverses au réseau d'aqueduc et aux réseaux d'égouts sanitaires, pluviaux et combinés. | 4 331 272 $ |

Qu'elle lui demande l'autorisation d'utiliser les économies réalisées lorsque les coûts réels de l'un des projets pour lesquels elle a demandé et obtenu une aide financière dans le cadre dudit volet I s'avèrent moins élevés que les coûts admissibles qui avaient été prévus dans lesdits formulaires pour financer les coûts réels du projet "Améliorations et corrections diverses au réseau d'aqueduc et aux réseaux d'égouts sanitaires, pluviaux et combinés" si ses coûts admissibles s'avèrent finalement plus élevés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
673
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

---

**RÉSOLUTION 95-609**

**Appropriation d'une somme de 42 000 $ au surplus accumulé**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document signé le 12 octobre 1995 par M. Denis Lelièvre, régisseur aéroport et parcs au sein du Service loisir et culture;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que divers travaux de réfection à être réalisés à l'aéroport y sont décrits et que leurs coûts de réalisation y sont estimés;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la réalisation des travaux de réfection à l'aéroport qui sont décrits dans ledit document et qu'elle paie les coûts s'y rapportant à même une appropriation de 42 000 $ au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-610**

**Transaction avec Jean-Guy Doucet et al.**

ATTENDU qu'aux termes d'une décision qu'il a rendue le 10 avril 1992 (dossier # Q-920132), le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec a rejeté les plaintes déposées le 30 avril 1991 par Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont à l'encontre de l'exactitude de la valeur foncière inscrite au rôle annuel d'évaluation de l'exercice financier 1990 pour l'immeuble situé au 464 de la rue St-François-Xavier (matricule 7834-63-5025);

ATTENDU que Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont en ont appelé de cette décision devant la Cour du Québec et que celle-ci, aux termes d'un jugement rendu le 10 juin 1994 par l'Honorable Serge Gagnon, j.c.q., siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-02-000623-924) a renversé la décision du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, a déclaré recevables les plaintes déposées le 30 avril 1991 à l'encontre de l'exactitude de la valeur foncière inscrite au rôle annuel d'évaluation de l'exercice financier 1990 et a déclaré que le rôle d'évaluation de la Ville pour l'exercice financier 1990 doit être modifié de manière à ce que la valeur foncière dudit immeuble soit de 210 000 $;

ATTENDU que la Ville a décidé de saisir la Cour d'appel du Québec (dossier # 200-09-000460-946) de cette affaire;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

ATTENDU qu'avant que ce tribunal n'ait entendu l'appel, Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont ont proposé à la Ville de le régler à l'amiable en se désistant du jugement rendu en leur faveur par la Cour du Québec le 10 juin 1994;

ATTENDU qu'un tel désistement rendrait inutile l'appel logé par la Ville devant la Cour d'appel du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre que lui ont faite Jean-Guy Doucet, Roger Villemure et Denise Gaumont de se désister du jugement rendu le 10 juin 1994 par l'Honorable Serge Gagnon, j.c.q., siégeant alors dans le district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-02-000623-924).

Que le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, soit autorisé à préparer, signer et déposer, pour et au nom de la Ville, un désistement du jugement rendu par la Cour du Québec et une déclaration de réglement hors cour de l'appel logé auprès de la Cour d'appel du Québec, chaque partie assumant ses propres frais devant chaque tribunal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-611**

**Participation de Mme Chrystiane Thibodeau au 7e Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières délègue Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau au 7e Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Québec les 19, 20 et 21 octobre 1995 et qu'elle assume, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-11-1-314 du budget, ses frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 600 $.

Que la présente résolution remplace la résolution 95-569 adoptée lors de la séance que le Conseil a tenue le 2 octobre 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-612**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 7 et 14 octobre 1995**

INITIALES DU MAIRE
675
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants :

Pour la semaine se terminant le 7 octobre 1995

| | |
|---|---|
| Aubin réfrigération inc. :<br>Réparation de climatisation -<br>Centre Multi-plus | 624,09 $ |
| B.B. extermination inc. :<br>Service anti-pigeon - août et septembre 1995 -<br>stade de baseball | 102,56 |
| Béton Trois-Rivières :<br>Béton - Travaux publics | 247,86 |
| Bis remorquage enr. :<br>Frais de remorquage - les 14 mai et 4 juin 1995<br>et du 28 août au 25 septembre 1995 -<br>Sécurité publique | 962,98 |
| Mario Boisvert, avocat :<br>Honoraires - dossier Contentieux | 455,82 |
| Claude Boucher, notaire :<br>Honoraires - cession et servitudes (2) par<br>la Commission scolaire de Trois-Rivières<br>et servitude par Colette Quessy - Greffe | 2 246,23 |
| Ville de Cap-de-la-Madeleine :<br>Quote-part de la Ville - campagne publicitaire<br>1995 - herbe à poux - Urbanisme | 1 221,50 |
| Chenoy's restaurant :<br>Repas lors d'un incendie - Sécurité publique | 217,94 |
| Steve Champoux :<br>Remboursement partiel - conditionnement<br>physique | 37,50 |
| Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières :<br>Examen médical - 1 candidat -<br>Ressources humaines | 80,00 |
| Corporation du tourisme et des congrès de<br>la Ville de Trois-Rivières :<br>Cartes de souhaits - Collection Henri Hart -<br>Relations publiques | 29,63 |
| Paul Corbeil, notaire :<br>Honoraires - vente par Denys et<br>Gaétan Paillé - Greffe | 469,84 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

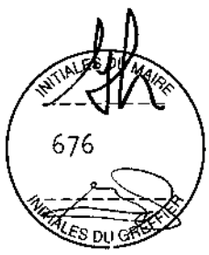




| | |
|---|---|
| Conception décors de scène :<br>Décor du Forum Loisir - Relations publiques | 350,00 $ |
| Formulaires Ducharme inc. :<br>Mise à jour - Lois des cités et villes - novembre 1995 à novembre 1996 | 37,99 |
| Egzakt inc. :<br>Conception et montage d'un dépliant et d'une affiche - programme d'excellence - Ressources humaines | 156,70 |
| La Bonne fourchette enr. :<br>Repas - opération spéciale - Sécurité publique | 169,99 |
| Raymond Gélinas et fils :<br>Recharge d'extincteur - Sécurité publique | 15,88 |
| Gestion intervention prévention incendie :<br>Achat de volumes (8) - "Identification des matières dangereuses" et "Guide de premières mesures d'urgence 1992 - Canutec" - Sécurité publique | 91,16 |
| GSF Sécuribec inc. :<br>Préposés aux stationnements - du 1er au 15 septembre 1995 - Cour municipale | 3 117,81 |
| Hebdo journal :<br>Avis (drainage (4 avis) et ateliers de loisirs) | 986,30 |
| Le Groupe Inter-cité :<br>Location de caméscope - Sécurité publique | 262,10 |
| Jacques Le Nettoyeur inc. :<br>Nettoyage de vêtements et d'une couverture - Sécurité publique | 96,92 |
| Université Laval :<br>Inscription - cours intensif "Législation et réglementation en environnement" - Travaux publics | 395,00 |
| Dr Gilbert Matte :<br>Honoraires - expertise d'une personne - 50 % du montant - Ressources humaines | 225,00 |
| Électronique Matteau inc. :<br>Copie de cassette VHS - Sécurité publique | 9,78 |
| Institut de police du Québec :<br>Frais d'inscriptions - 2 candidats - cours superviseur - Sécurité publique | 35,00 |
| Restaurant Normandin :<br>Repas des détenus - du 21 au 27 septembre 1995 | 41,75 |
| Le Nouvelliste :<br>Avis (neige, lieux d'affaires # 1 et 2), avis publics (taxe scolaire 1995-1996, assemblées publiques de consultation, entrée en vigueur) et appel d'offres (réaménagement - chemin Wayagamack) | 3 803,82 |

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain : | |
| Quote-part de la Ville - août, septembre et octobre 1995 | 360 000,00 $ |
| Rétro-information de la Mauricie : | |
| Extrait audio et frais - Relations publiques | 46,72 |
| Les Professionnels en ressources humaines du Québec : | |
| Inscriptions (2) - souper-conférence " Pour en finir avec la gestion traditionnelle" - Ressources humaines | 57,00 |
| Communications Le Rocher inc. : | |
| Réparation de téléphone et répétitrice - Loisirs | 44,79 |
| Entretien du système de radiocommunication - septembre 1995 - Permis | 48,95 |
| Contrat d'entretien des caméras - du 1er octobre au 31 décembre 1995 - Travaux publics | 1 962,48 |
| Entretien du système de radiocommunication - septembre 1995 - Sécurité publique | 2 106,44 |
| Le Roi mauricien des habits inc. : | |
| Réparation de pantalons - Sécurité publique | 100,28 |
| Simard Beaudry inc. : | |
| Asphalte - Travaux publics | 2 167,94 |
| Société canadienne de la sclérose en plaques : | |
| Subvention | 50,00 |
| Société protectrice des animaux de la Mauricie : | |
| Transport d'animaux - Sécurité publique | 3,99 |
| Union des municipalités du Québec : | |
| Inscription - Grand Forum de la gestion municipale | 370,35 |
| Wilson & Lafleur ltée : | |
| Achat du volume "Les aspects juridiques de la compagnie au Québec" édition 1995 - Greffe | 77,04 |

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| Jacques Lefebvre | 650,00 |
| René-Yvan Cinq-Mars | 712,50 |
| Denis Lemire | 1 700,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Âge d'or St-Jean-de-Brébeuf : | |
| Programme d'atelier de loisir - bridge | 100,00 |
| Association des responsables aquatiques du Québec : | |
| Affiliation 1995-1996 | 80,00 $ |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Association des arénas du Québec - Mauricie : | |
| Location de machine à ligne - août 1995 | 53,25 |
| Association sportive Ste-Cécile inc. : | |
| Semaine supplémentaire - piscine parc Lemire | 252,00 |
| Éric Boulanger : | |
| Enregistrement audio-guide - salle d'exposition - Festival de la poésie | 80,00 |
| Décalco graphe : | |
| Modification de 3 panneaux - Action verte | 91,16 |
| Éric Roberge : | |
| Droits de reproduction - audio-guide - salle d'exposition | 100,00 |
| SODEM : | |
| Impression de la page couverture du guide du participant - 200 exemplaires - Forum Loisir | 512,80 |
| Productions Specta inc. : | |
| Subvention - 2e versement de 3 | 30 000,00 |
| Louise Labbé & al : | |
| Honoraires - animation et organisation - Forum Loisir | 1 200,00 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 468,59 |
| Le Colimaçon : | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 694,14 |
| C.R.S.B.P. Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière inc. : | |
| Jeux de fiches - contrat annuel - septembre à décembre 1995 | 2 129,05 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Maheu & Maheu inc. : | |
| Services antiparasitaires | 77,70 |
| Restaurant Le Pilote : | |
| Buffet - réunion de la Corporation régionale de l'aéroport de Trois-Rivières | 41,77 |
| Buffet et repas - réunion Techni Paint et dg Sherbrooke | 91,21 |
| Atelier des Vieilles Forges inc. : | |
| Entretien ménager - août 1995 | 191,00 $ |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1995

| | |
|---|---|
| Bergeron, René : | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et | |

| | |
|---|---|
| inspections<br>1 449 km | 304,29 |
| Bessette, Madeleine :<br>Bibliothécaire - Bibliothèque<br>11 sorties | 33,00 |
| Chartrand, Jacques :<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>609 km | 170,52 |
| Fournier, Normand :<br>Technicien en système d'information - Travaux publics<br>189 km | 52,92 |
| Gauthier, Denis :<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>1 452 km | 321,22 |
| Hamelin, Rénald :<br>Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections<br>1 056 km | 221,76 |
| Lampron, Martin :<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>1 519 km | 318,99 |
| Massicotte, Jean-Maurice :<br>Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections<br>434 km | 121,52 |
| Picard, Yves :<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>255 km | 71,40 |
| Rousseau, Robert :<br>Chef de section - bâtiments - Travaux publics<br>233 km | 54,75 |
| Roy, Ginette :<br>Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections<br>27 sorties | 81,00 |
| Roy, Stéphane :<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>1 236 km | 290,45 $ |
| Turcotte, Jean-François :<br>Concierge-messager - Greffe<br>18 km | 5,04 |
| Vachon, Guy :<br>Mécanicien entretien - Travaux publics<br>10 sorties | 30,00 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
680
INITIALES DU GREFFIER

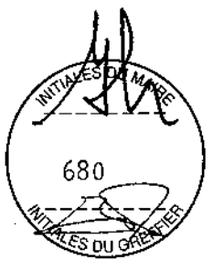

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

| | |
|---|---|
| Verville, André : | |
| Inspecteur en alimentation - Permis et inspections | |
| 34 sorties | 102,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| André Bérubé : | |
| Varennes - journée technique sur les THM | 85,40 |
| Hélène Blais : | |
| Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 10,50 |
| Lucy Bourbeau : | |
| Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 10,48 |
| Isaac Chevarie : | |
| Rivière-du-Loup - Colloque provincial des gestionnaires des programmes PAIR, Média Phone et Média Fax (surveillance de quartier) | 185,90 |
| Pierre Descôteaux : | |
| Repas - colloque | 12,00 |
| Guy Dessureault : | |
| Repas - enquête et entrevue | 12,00 |
| Tony Diamond : | |
| Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 12,00 |
| Patrice Ferland : | |
| Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 12,00 |
| Fernand Gendron : | |
| Repas - réunions | 15,45 |
| Repas - réunions | 29,88 |
| Jacqus Genest : | |
| Repas et stationnement - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 36,00 |
| Jean-Louis Goneau : | |
| Québec - colloque de l'Association québécoise des agents du bâtiment | 75,60 $ |
| Québec - étude entente inspection des aliments - MAPAQ | 87,60 |
| Jacques Goudreau : | |
| Dîner et café - réunion Brest/Canada - informatisation du S.U.A. | 16,81 |
| Nathalie Jutras : | |
| Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 11,91 |
| Sylvain Lebel : | |
| Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 12,00 |
| Michel Lefebvre : | |
| Nicolet - formation à l'Institut de police du Québec | 210,00 |

INITIALES DU MAIRE
681
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Michel Legault :<br>Repas - perquisitions à Québec | 24,00 |
| Denis Lépine :<br>Repas - enquête vol de véhicule | 24,00 |
| Richard Lévesque :<br>Nicolet - Institut de police du Québec | 42,00 |
| Michelle Livernoche :<br>Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 12,00 |
| Jean-Maurice Normandin :<br>Dîner d'adieu - départ de Monsieur Jean-Guy Gervais | 99,00 |
| Nicole Pépin :<br>Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 12,00 |
| Marcel Verret :<br>Repas - visite Bell Canada à Montréal pour le 9-1-1 | 12,00 |
| Yvon Verrette :<br>Nicolet - cours de superviseur à l'Institut de police du Québec | 210,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 023,67 |
| Jean-Louis Goneau | 50,00 |
| Jean-Maurice Normandin | 319,78 |
| Jacques St-Laurent | 127,26 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 30 septembre 1995 | 401 480,01 |
| TOTAL | 829 202,41 $ |

Pour la semaine se terminant le 14 octobre 1995

| | |
|---|---|
| Association des notaires du coeur du Québec :<br>Déjeuner-conférence - Greffe | 10,00 $ |
| Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr. :<br>Alarmes (2) - juillet 1995 - pavillon Ste-Marguerite | 18,23 |
| Aqua Data inc. :<br>Rinçage unidirectionnel - réseau d'aqueduc - paiement no 2 | 13 480,76 |
| Diagnostic préliminaire des conduites d'égout - paiement no 1 - retenue 10 % | 30 549,88 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| B.B. extermination inc. : | |
| Service anti-pigeon - hôtel de ville - octobre 1995 | 28,49 |
| Thomas Bellemare ltée : | |
| Location de pelle - Travaux publics | 1 076,87 |
| Bis remorquage enr. : | |
| Frais de remorquage - du 28 septembre au 3 octobre 1995 - Sécurité publique | 341,90 |
| Déplacement de 3 autos pour travaux - Travaux publics | 85,47 |
| Construction Yvan Boisvert inc. : | |
| Ponceaux - réparation et entretien - paiement no 1 - retenue 10 % | 64 512,00 |
| Élargissement du boul. des Forges - de Bergeron à Hamelin - paiement no 2 - retenue 10 % | 402 516,00 |
| Bourassa transport : | |
| Remplacement de réservoirs - édifice des Travaux publics - paiement no 1 | 4 602,82 |
| Jean Caron et fils inc. : | |
| Installation de luminaires de rues (phase II) - paiement no 3 - retenue 10 % | 79 483,68 |
| Canadien Pacifique limitée : | |
| Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - septembre 1995 | 2 101,47 |
| Cantel : | |
| Location de cellulaire - opération Hell's - Sécurité publique | 71,50 |
| Clôtures Cambrek inc. : | |
| Réparation de clôtures (Travaux publics, Manoir Niverville, parc Pie-XII), installation de 2 poteaux pour abri des marqueurs - terrain de balle Jacques-Buteux, fourniture et installation de clôtures - parc Pie-XII | 3 154,27 $ |
| Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc. : | |
| Achat de 2 automobiles neuves 1995 - Sécurité publique | 52 827,26 |
| Les Peintres Chamard inc. : | |
| Peinture de lampadaires - paiement no 1 - retenue 10 % | 15 076,80 |
| Remise de retenue - peinture de lampadaires | 837,61 |
| Trois-Rivières cimentiers : | |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 2 - retenue 10 % | 132 175,63 |
| Consultants Falardeau & associés ltée : | |
| Honoraires - synchronisation des feux de circulation à divers endroits - Travaux publics | 505,11 |

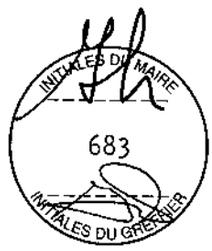


**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Cogeco câble inc. : | |
| Location de câble FM - du 8 octobre au 7 décembre 1995 - Greffe | 19,36 |
| Comsep Buffet Bouff'elles : | |
| Lunch - réunion de travail - comité Loisir et Culture | 54,70 |
| Lionel Deshaies inc. : | |
| Réfection des talus rue Ste-Marguerite - paiement no 1 - retenue 10 % | 21 823,20 |
| Élargissement du boul. des Forges - de Bergeron à Hamelin - paiement no 1 | 1 196,24 |
| Électroméga ltée : | |
| Réparation de feux de circulation - coin des Forges et Papineau - Travaux publics | 537,24 |
| Martin Fleurent : | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 16 | 2 484,00 |
| Industries Fortier ltée : | |
| Achat d'anneaux nivellement - Travaux publics | 293,44 |
| La Bonne Fourchette enr. : | |
| Lunch - réunion de travail CCU | 87,18 |
| Gazette populaire : | |
| Publicité - Festival de poésie - Relations publiques | 45,58 |
| Raymond Gélinas et fils : | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 44,66 |
| Michel Gervais : | |
| Remboursement de lunettes brisées dans l'exercice de ses fonctions - Sécurité publique | 32,50 |
| GNI Netcom Canada inc. : | |
| Réparation de casques d'écoute - Sécurité publique | 338,12 $ |
| Studio Gosselin : | |
| Finition de photos - Sécurité publique | 447,79 |
| Les Consultants G.P.R. : | |
| Restauration piscine parc de l'Expo - réfection de bassin - paiement no 1 | 1 200,00 |
| Guimond électrique inc. : | |
| Réparation de câble souterrain - entrée électrique - Aéroport | 406,81 |
| Éloi Guillemette : | |
| Transport de déchets secs - septembre 1995 - Travaux publics | 4 346,12 |
| IBM Canada ltée : | |
| Entretien annuel de l'unité de disques - | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Informatique | 2 335,28 |
| ICG gaz propane inc. :<br>Gaz propane - Zamboni - Colisée | 234,79 |
| Intello graph enr. :<br>Conception du Saisonnier - automne 95 - Ressources humaines | 279,19 |
| Johnson Controls :<br>Contrôle automatique - octobre 1995 - diverses bâtisses | 2 766,83 |
| Joli-Coeur, Lacasse, Lemieux, Simard, St-Pierre :<br>Honoraires - dossier - Ressources humaines | 3 007,36 |
| Université Laval :<br>Inscription - formation "La gestion de la maintenance" - Travaux publics | 595,00 |
| Laverdure :<br>Service de buanderie - août et septembre 1995 - Permis et Inspections, Mécanique, Bâtisses et parcs, Magasin, Greffe et Archives, Imprimerie, Aéroport | 746,02 |
| Laboratoire Laviolette :<br>Tranchée drainante rues Hector-Héroux et du Boisé - paiement no 1 | 515,53 |
| Launier ltée :<br>Réparation de tête de filtreur - Travaux publics | 782,65 |
| Richard Lévesque :<br>Remboursement de frais de scolarité - 100 % | 214,00 |
| Location Trois-Rivières inc. :<br>Location de plaque vibrante réversible - Travaux publics | 73,15 |
| Loran :<br>Honoraires - plan de développement des ressources humaines (PDRH) | 7 407,08 $ |
| Construction et pavage Maskimo ltée :<br>Recouvrement de pavage 1995 - paiement no 3 - retenue 10 % | 369 091,11 |
| Centre d'évaluation Maxi Ressources :<br>Santé et sécurité au travail - atelier de prévention "parcs" - Ressources humaines | 720,00 |
| Électronique Matteau inc. :<br>Copie VHS - Sécurité publique | 11,40 |
| Laboratoire MBF ltée :<br>Élargissement du boul. des Forges - de Bergeron à Hamelin - paiement no 2 | 13 804,57 |
| Recouvrement de pavage 1995 - paiement no 2 | 5 616,14 |
| Remplacement de réservoirs - édifice des Travaux publics - paiement no 1 | 2 311,87 |

| | |
|---|---|
| Les Entreprises Mélançon : | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 ouest - paiement no 8 | 2 042,74 |
| Médiacom inc. : | |
| Panneaux publicitaires - septembre 1995 - autoroute - Relations publiques | 199,42 |
| Les Usinages mobiles : | |
| Réparation de pompe circulaire - Travaux publics | 878,59 |
| Usinage de 3 rallonges - borne-fontaine - Travaux publics | 227,91 |
| Modoc : | |
| Laminage et agrandissement de photos - kiosque Expo Réno - Urbanisme | 71,79 |
| Service d'entretien Michel Nérin : | |
| Entretien ménager - septembre 1995 - édifice des Travaux publics | 2 336,08 |
| Service ménager Nettoie-tout : | |
| Entretien ménager - septembre 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux | 3 106,51 |
| Restaurant Normandin : | |
| Repas des détenus - 29 septembre au 4 octobre 1995 | 81,22 |
| Papeterie J.B. Rolland ltée : | |
| Achat de papier - Imprimerie | 4 114,35 |
| Ciment projeté et piscine Orléans : | |
| Restauration piscine parc de l'Expo - réfection du bassin - paiement no 2 - retenue 10 % | 216 411,32 |
| J.C. Papillon & fils ltée : | |
| Réparation de toitures - édifice des Travaux publics et Pavillon de la jeunesse | 8 788,33 $ |
| Gaston Paillé ltée : | |
| Remise de retenue - conduite d'aqueduc 50 mm rue Fleurimont | 991,62 |
| Remise de retenue - piste cyclable boul. St-Michel à rue Maurice-Poulin | 9 398,61 |
| Buffet Jeanne Paquin : | |
| Buffet - réunion du Conseil le 2 octobre 1995 | 287,21 |
| Aménagements Pluri-services : | |
| Branchements d'égout et aqueduc 1995 - paiement no 5 - retenue 10 % | 81 257,17 |
| Pluritec ltée : | |
| Honoraires - émissaire St-Paul - paiement no 1 | 59 256,60 |
| Honoraires - affaissement de la chaussée - | |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| intersection des Récollets/Ste-Marguerite - paiement no 1 | 7 407,08 |
| Dr Maurice Pourlin : Honoraires - examens médicaux - septembre 1995 | 1 440,00 |
| Publi Design inc. : Réimpression partielle du Trifluvien et laminage - kiosque Expo Réno - Urbanisme | 124,21 |
| Les Entreprises R.F. : Peinture de manèges et balançoires - paiement no 1 | 1826,70 |
| Peinture de manèges et balançoires - paiement no 2 | 700,82 |
| Communications Le Rocher inc. : Contrat d'entretien du système de radiocommunication - septembre 1995 - Travaux publics, Arpentage et Services techniques | 1 647,85 |
| Le Roi mauricien des habits inc. : Réparation de pantalons | 16,98 |
| Sautess enr. : Réparation de moteurs de ventilation (estrade de courses et pavillon des baigneurs île St-Quentin), réparation de moteurs (bâtisse industrielle et usine de traitement d'eau) | 287,27 |
| Systèmes de bureautique SBM : Location de photocopieurs - septembre 1995 - Parc portuaire et Ressources humaines | 159,27 |
| Laboratoires Shermont inc. : Honoraires - trottoirs, bordures et entrées charretières 1995 - paiement no 3 | 104,84 |
| Simard Beaudry inc. : Asphalte - Travaux publics | 2 626,39 |
| Société canadienne des postes : Location de la case postale 969 - Cour municipale | 219,93 $ |
| Les Éditions S.R. (1995) inc. : Renouvellement mise à jour - Code de la sécurité routière - Sécurité publique | 192,60 |
| Pépinière St-Michel enr. : Aménagement paysager - kiosque Expo Réno - Urbanisme | 481,50 |
| Récupération Tersol inc. : Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 10 | 8 896,40 |
| Claude Trudel, juge : Remboursement de dépenses - congrès 1995 - 1/6 du montant | 93,33 |
| Usinage de l'Estrie inc. : Aiguisage de couteaux - Colisée | 112,82 |

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Noé Veillette inc. : | |
| Service de tamiseur et chargeur - Travaux publics | 1 093,97 |
| Jean-Jacques Vézina : | |
| Téléphone et surveillance - septembre 1995 - poste Les Forges - Sécurité publique | 62,00 |
| Consultants VFP inc. : | |
| Honoraires - restauration du tunnel Lavérendrye - paiement no 2 | 62 651,85 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest : | |
| Coût d'entretien du passage à niveau du boul. des Récollets - septembre 1995 | 248,98 |
| Volcano international inc. : | |
| Installation d'un réservoir d'expansion - Travaux publics | 2 865,97 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Michel Boucher | 38,15 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 76,27 |
| Trudel & associés | 58,58 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Club de nage synchronisée Les Maralga inc. : | |
| Contribution au financement - politique d'harmonisation des services aux organismes supra-locaux du Trois-Rivières métropolitain | 1 134,00 |
| Club de tir à l'arc Le Sagittaire inc. : | |
| Contribution au financement - politique d'harmonisation des services aux organismes supra-locaux du Trois-Rivières métropolitain | 150,00 $ |
| Comsep Buffet Bouff'elles : | |
| Buffet brunch - nouveaux arrivants | 1 500,00 |
| Loisirs St-Jean-de-Brébeuf : | |
| Programme des ateliers de loisir | 450,00 |
| TNT Express Worldwide : | |
| Transport et manutention d'oeuvres d'art - Festival de la poésie | 18,29 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Huguette Bertrand : | |
| Animation d'ateliers de poésie - adultes | 200,00 |
| Christiane Deschesnes : | |
| Animation d'ateliers sur le vermicompostage - adultes et jeunes | 285,00 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

688

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

PARC PORTUAIRE

Le Forgelier :
Achat de signets d'artiste - Centre d'interprétation 40,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1995

Boisvert, Henri-Paul :
Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs
558 km 131,13

Boucher, Réjean :
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics
1 034 km 217,14

Brouillette, Gilles :
Programmeur - Informatique
46 sorties - du 2 juin au 2 octobre 1995 138,00

Gendron, Fernand :
Directeur des Travaux publics
1 690 km - montant maximum 450,00

Ricard, Denis :
Technicien en urbanisme - Urbanisme
49 sorties - août et septembre 1995 147,00 $
385 km - août et septembre 1995 107,80

Saintonge, Louis :
Chef de service - dessin - Travaux publics
24 sorties - du 7 août au 29 septembre 1995 72,00
300 km - le 27 septembre 1995 84,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril :
St-Augustin-de-Desmaures - 110$^{e}$ assemblée générale de l'Association des professionnels à l'outillage municipal 67,48

Michel Fortin :
Québec - réunion des enquêteurs - bandes de motards 48,00

Jean Hélie :
Ste-Foy - convocation MAPAQ - redressement industrie des courses 92,35

Richard Marchand :
Montréal - fournisseur de matériel pour piscine de l'Expo (AQUAM) 9,50

Denis Raymond :
Inscription au congrès de l'APOM 50,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Pierre Gélinas 1 284,34
Gilles Poulin 149,51

**LUNDI LE 16 OCTOBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Rachel Veilleux | 61,27 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 7 octobre 1995 | 353 093,44 |
| TOTAL | 2 090 188,14 $ |
| GRAND TOTAL | 2 919 390,55$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-613**

**Rapport sur la situation financière de la Ville**

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc vient de faire rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville;

ATTENDU qu'un exemplaire de ce rapport demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prenne acte de ce rapport et qu'elle en décrète la publication dans le quotidien "Le Nouvelliste".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
690
INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 6 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 6 novembre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement décrétant l'ouverture de nouvelles voies de communication et leur attribuant un nom.
   (M. Michel Legault, le 21 novembre 1994.)

2. Règlement modifiant le règlement 186 (1991) sur la circulation et le stationnement afin de revoir les dispositions concernant l'émission de permis mensuels de stationnement et de créer des stalles réservées à l'intérieur du stationnement Badeaux.
   (M. André Lamy, le 6 février 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

4. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 822 un empiétement de 4,00 mètres dans la marge de recul avant du boulevard des Forges pour les structures vitrées.
   (M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

5. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.
   (M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

6. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.
   (M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-614**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il

INITIALES DU MAIRE
691
INITIALES DU GREFFIER

sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant la synchronisation de la partie des feux de circulation du boulevard des Récollets située entre la rue Foucher et le boulevard des Forges et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 6 novembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**RÉSOLUTION 95-615**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 16 octobre 1995.**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 16 octobre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 16 octobre 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-616**

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 1995.**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *André Lamy*

ET RÉSOLU:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

692

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 6 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-617**

**Règlement 1407 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 octobre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1407 (1995) sur la circulation des camions et des véhicules outils et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-618**

**Règlement 1408 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 octobre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1408 (1995) adoptant le budget 1996 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-619**

**Vente à la compagnie "Les entreprises de développement technologique trinergie inc." (ptie 226 Paroisse T.-R. --- terrain vacant situé du côté sud du boulevard Parent)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et la compagnie "Les entreprises de développement technologique trinergie inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la vente d'un terrain situé dans le parc industriel # 2 et l'octroi d'une préférence d'achat d'une durée de trois ans sur un terrain contigu;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières vende, avec garantie légale, à la compagnie "Les entreprises de développement technologique trinergie inc.", l'immeuble suivant:

> Un terrain situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Ce terrain est borné vers le nord-est par le lot 226---7 étant le boulevard Parent; vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 226; vers le sud-ouest, par le lot 226---6; vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 226.
>
> Il mesure 52,58 mètres le long d'une courbe de 285,85 mètres de rayon dans sa ligne nord-est, 164,11 mètres dans sa ligne sud-est, 47,05 mètres dans sa ligne sud-ouest et 141,21 mètres dans sa ligne nord-ouest.
>
> Il contient en superficie 7 208,7 mètres$^2$.
>
> Sans bâtiment.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

L'intersection des lignes nord-est et nord-ouest de ce terrain est située à 23,17 mètres de l'intersection des lignes sud-est et sud-ouest du lot 225---2, cette distance étant mesurée le long d'une courbe de 285,85 mètres qui épouse le tracé de la limite sud-ouest du lot 226---7.

Ce terrain est identifié par la lettre "E" sur le plan préparé le 17 octobre 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 931 de ses minutes.

Que cet immeuble soit vendu pour le prix de 11 639,45 $ que ladite compagnie devra payer comptant à la Ville lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que la Ville accorde de plus à ladite compagnie la préférence de se porter acquéreur, au cours des trois années suivant la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution, de l'immeuble suivant, et ce, avant toute autre personne:

Un terrain de 13 935,59 mètres$^2$ situé en la ville de Trois-Rivières et formé des trois parties du lot 225 et de la partie du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, qui sont identifiées par les lettres "A", "B", "C" et "D" sur le plan ci-dessus identifié.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-620**

**Bail en faveur de la compagnie "Nadeau Air Services inc." (ptie 2607 Paroisse T.-R. --- terrain vacant situé à l'aéroport)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir entre la Ville et la compagnie "Nadeau Air Services inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la location, du 1$^{er}$ novembre 1995 au 31 octobre 2000 (avec possibilité de le prolonger pour une durée maximum de 15 ans supplémentaires), d'un terrain vacant situé à l'aéroport;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue à la compagnie "Nadeau Air Services inc." la partie du lot 2607 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 2 752,2 mètres$^2$, qui est montrée sur le

plan préparé le 6 septembre 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 926 de ses minutes.

Que ce bail lui soit consenti pour la période de cinq ans qui a débuté le 1er novembre 1995 et qui se terminera le 31 octobre 2000 inclusivement et qu'il puisse se renouveler trois fois successives d'une durée de cinq ans chacune.

Que le loyer à être payé par ladite compagnie à la Ville soit de 2 642,00 $ par année payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de 220,17 $ chacun, ce loyer pouvant être majoré le 1er janvier de chaque année si l'indice général des prix à la consommation pour le Québec augmente.

Que ladite compagnie paie également à la Ville, en plus dudit loyer, à chaque année à compter de l'an 2004, une redevance aéroportuaire pour les coûts qu'elle supporte pour opérer les installations, les équipements et les espaces destinés à l'usage et au bénéfice commun des utilisateurs de l'aéroport.

Que ladite compagnie ne puisse enfin utiliser ledit terrain que pour l'exploitation d'un garage où l'on répare la mécanique des avions.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-621**

**Bail en faveur de la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc." (ptie 2607 Paroisse T.-R. --- terrain vacant situé à l'aéroport)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir entre la Ville et la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la location, du 1er novembre 1995 au 31 octobre 2000 (avec possibilité de le prolonger pour une durée maximum de 35 ans supplémentaires), d'un terrain vacant situé à l'aéroport;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue à la compagnie "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc." la partie du lot 2607 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

12 634,8 mètres$^2$, qui est montrée sur le plan préparé le 20 octobre 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 932 de ses minutes.

Que ce bail lui soit consenti pour la période de cinq ans qui a débuté le 1$^{er}$ novembre 1995 et qui se terminera le 31 octobre 2000 inclusivement et qu'il puisse se renouveler sept fois successives d'une durée de cinq ans chacune.

Que le loyer à être payé par ladite compagnie à la Ville soit de 5 031,00 $ par année payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de 419,25 $ chacun, ce loyer pouvant être majoré le 1$^{er}$ janvier de chaque année si l'indice général des prix à la consommation pour le Québec augmente.

Que ladite compagnie paie également à la Ville, en plus dudit loyer, à chaque année à compter de l'an 2004, une redevance aéroportuaire pour les coûts qu'elle supporte pour opérer les installations, les équipements et les espaces destinés à l'usage et au bénéfice commun des utilisateurs de l'aéroport.

Que ladite compagnie ne puisse enfin utiliser ledit terrain que pour l'exploitation d'une entreprise de peinture et d'entretien d'aéronefs et pour la réalisation d'activités connexes à l'aéronautique.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-622**

**Servitude par "La Commission scolaire de Trois-Rivières" (ptie 1821-24 & ptie 1827-1 Cité T.-R. --- 940/946 rue St-Paul)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et "La Commission scolaire de Trois-Rivières" dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol d'une partie du terrain où est érigée l'école St-Paul;

ATTENDU que ce document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que "La Commission scolaire de Trois-Rivières" lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol du terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

INITIALES DU MAIRE
697
INITIALES DU GREFFIER

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Commission scolaire, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville, ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

La lisière de terrain faisant partie des lots 1821-24 et 1827-1 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dont la superficie respective est de 720,2 mètres$^2$ et 37,0 mètres$^2$, qui est montrée sur le plan préparé le 17 août 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 920 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot 1821-26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivièrs, étant la rue St-Paul.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme d'un dollar (1 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à "La Commission scolaire de Trois-Rivières", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-623**

**Servitude par "La Commission scolaire de Trois-Rivières" (ptie 1107 Cité T.-R. --- 1725 boulevard du Carmel)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et "La Commission scolaire de Trois-Rivières" dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'un poste de pompage dans le sous-sol d'une partie du terrain où sont érigés la polyvalente Ste-Ursule et la construction hors-terre d'un pavillon de services au-dessus de celui-ci;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que "La Commission scolaire de Trois-Rivières" lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter un poste de pompage dans le sous-sol du terrain ci-après identifié comme fonds servant et la construction hors-terre d'un pavillon de services au dessus de celui-ci et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite Commission scolaire, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

La partie du lot 1107 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dont la superficie est de 320,7 mètres$^2$, qui est montrée sur le plan préparé le 19 septembre 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 927 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot 1119-339 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, étant la rue de la Terrière.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme d'un dollar (1 $) que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1-100 du budget, à "La Commission scolaire de Trois-Rivières", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-624**

**Annulation d'une servitude d'aspect avec "La Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X" (1119-559, 1119-560, 1119-561, 1119-562 & 1119-563 Cité T.-R. & ptie 178 Paroisse T.-R. --- 680/690 boulevard des Récollets)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Roger Paquin, notaire, le 18 janvier 1952 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 12 février 1952 sous le numéro 172153, J.-Marcel Laflamme a vendu à la "Corporation Épiscopale Catholique Romaine des Trois-Rivières" les lots 1119-559, 1119-560, 1119-561, 1119-562 et 1119-563 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et la partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières qui y est désignée et les a grevés, notamment au profit du lot 1119-526 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, d'une servitude d'aspect garantissant le respect de certaines normes relatives aux marges de recul latérales, à la hauteur des bâtiments, etc, advenant le cas où ils seraient utilisés à des fins autres que le culte ou la religion;

ATTENDU que "La Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X" est maintenant la propriétaire desdits lots;

INITIALES DU MAIRE
699
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Roger Paquin, notaire, le 4 juillet 1964 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 18 juillet 1964 sous le numéro 244249, J.-Marcel Laflamme a vendu à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ledit lot 1119-526;

ATTENDU que cette servitude d'aspect est devenue inutile depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2001-Z (1989) auquel sont assujettis lesdits lots 1119-559, 1119-560, 1119-561, 1119-562 et 1119-563 et ladite partie dudit lot 178;

ATTENDU que ladite Fabrique désire libérer ses lots de cette charge;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte d'annulation de servitude à intervenir entre la Ville et ladite Fabrique;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, conviennent en sa qualité de propriétaire du lot 1119-526 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X, en sa qualité de propriétaire des lots 1119-559, 1119-560, 1119-561, 1119-562 et 1119-563 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières et d'une partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'annuler la servitude d'aspect constituée dans l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 172153 de manière à ce que, à leur égard, les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

Que la Ville consente de plus, en autant qu'elle est concernée, à la radiation de tous les droits lui résultant de cet acte et de tous les autres où celui-ci a été cité ou mentionné.

Que les frais et honoraires reliés audit acte d'annulation de servitude soient à la charge exclusive de la Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X.

Que le susdit acte d'annulation de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 6 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-625**

**Entente avec la ministre de la Culture et des Communications du Québec**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville et ce ministère s'associent pour investir une somme globale de 660 000 $ au cours des exercices financiers 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 dans divers projets visant la mise en valeur du patrimoine trifluvien, le développement des arts à Trois-Rivières et l'amélioration des équipements culturels qui s'y trouvent;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur général, M. Pierre Moreau, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-626**

**Entente avec la Société d'habitation du Québec**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaisance d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville devient un partenaire de ladite Société aux fins de l'application et de l'administration du "Programme RÉNOVE" sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

Qu'elle désigne et autorise MM. Denis Ricard et Robert Lajoie, en leur qualité respective de technicien en urbanisme et d'agent de projets

INITIALES DU MAIRE

701

INITIALES DU GREFFIER

au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, à agir à titre d'agents pour l'application du Programme RÉNOVE.

Qu'elle désigne et autorise MM. René Bergeron, Renald Hamelin et André Laberge, en leur qualité d'inspecteurs en bâtiment II au sein de la division "permis et inspections" du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, à agir aux titres d'inspecteurs pour l'application dudit Programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-627**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de la compagnie "Buissière et Fréchette inc.", au montant de 8 706 $ (taxes exclues), pour le remplacement des huiles contenues dans sept transformateurs situés au colisée et au stade de baseball et leur transport à l'édifice des travaux publics (projet 95-0130) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de Claude Rompré, entrepreneur électricien, au montant de 1 273,98 $, pour la modification de trois entrées électriques de bâtiments privés à la suite de l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues de la Terrière et Père-Marquette (projet 94-0021) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995);

- la proposition de la compagnie "Laboratoire de canalisations souterraines (L.C.S.) inc.", au montant de 15 468,36 $, pour l'inspection de conduites d'égouts pluvial et sanitaire par caméra et le nettoyage de certaines d'entre elles (projet 95-0125) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlements suivants:

  - 2 290,13 $ au règlement 1360 (1994);
  - 6 160,48 $ au règlement 1380 (1995);
  - 2 118,19 $ au règlement 1384 (1995);
  - 2 032,80 $ au règlement 1393 (1995);
  - 2 866,76 $ au règlement 1402 (1995);

- la proposition de la compagnie "Maurice Couture ltée", au montant de 7 765 $, pour la construction d'un mur, la fabrication et l'installation de trois postes de travail avec supports d'imprimante amovibles dans le cadre de

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

l'implantation du système centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 (projet 95-0010) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-37-4-640 du budget;

- la proposition de la compagnie "Clôtures Cambrek inc.", au montant de 24 964,99 $, pour le remplacement de la clôture bordant la piscine du terrain du parc de l'Exposition (projet 95-0037) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995);

- la proposition de la compagnie "Multi-Énergie Best inc.", au montant de 11 363,69 $, pour la fourniture et l'installation d'un système de pressurisation sur le système de chauffage et de climatisation du complexe de l'hôtel de ville (projet 95-0037) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-37-1 du budget;

- la proposition de la compagnie "Thomas Bellemare ltée", au montant de 100,27 $ l'heure, pour la location de niveleuses et de leurs accessoires pendant environ 400 heures au cours de l'hiver 1995-1996 (projet 95-0129) et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-1-510 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-628**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 1 439 $ à Me François Belisle, avocat, en fidéicommis, pour les blessures que s'est infligée à un pied le 12 septembre 1995 Mme Sylvie Parent-Doucet à l'intersection des rues Hart et Laviolette;

- une somme de 102,55 $ à David Cameron, pour les dommages occasionnés le 3 octobre 1995 à sa propriété du 3215 de la rue de Francheville par l'obstruction de la conduite d'égout secondaire la desservant.

Que ces sommes soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-00-0-002.

Que les résolutions 95-438 adoptée lors de la séance tenue le 21 août 1995, 95-473 adoptée lors de la séance tenue le 5 septembre 1995, 95-527 adoptée lors de la séance tenue le 18 septembre 1995 et 95-556 adoptée lors de la séance tenue le 2 octobre 1995 soient modifiées pour

INITIALES DU GREFFIER
703
INITIALES DU GREFFIER

remplacer le numéro du poste "02-80-00-0-002" à partir duquel devaient être payées différentes sommes y mentionnées par le numéro de poste "05-80-00-0-002".

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. le conseiller Serge Parent a divulgué, avant le début des délibérations sur cette question, qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier dans celle-ci puis Mme Sylvie Parent-Doucet est sa soeur. Par conséquent, il s'est abstenu de participer à ces délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-629**

**Requête pour obtenir la démolition d'un bâtiment**

ATTENDU que le bâtiment situé au 1605 de la place Légaré, construit sur une partie du lot 1-131 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, y a été érigé illégalement sur la base du permis de construction # 54964 qui autorisait M. Pierre Leblanc à agrandir une construction existante;

ATTENDU que ce bâtiment est beaucoup plus grand que ce que M. Leblanc a déclaré pour obtenir ce permis, qu'il n'est pas rattaché à la
construction qui existait déjà et qu'il est entièrement autonome de celle-ci;

ATTENDU que ce citoyen a été mis en demeure de démolir ledit bâtiment et qu'il néglige ou refuse de le faire;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant:

- à M. Pierre Leblanc de démolir le bâtiment qu'il a construit illégalement au 1605 de la place Légaré;

- qu'à défaut de ce faire dans le délai prescrit, la Ville puisse elle-même le faire démolir aux frais de M. Pierre Leblanc.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre le bien-fondé de cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

LUNDI LE 6 NOVEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**RÉSOLUTION 95-630**

**Mandat à la compagnie "Allen & Fugère inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Allen & Fugère inc." pour que ses agents de réclamations d'assurances vérifient le montant des dommages réclamés par Louis Pinsonnault et al. dans l'action intentée le 2 novembre 1990 devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000704-909) à la suite de l'incendie survenu le 11 mai 1990 aux 933 à 949 de la rue St-Maurice, et ce, moyennant des honoraires de 3 892,30 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-00-0-002 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-631**

**Mandat à Me Bernard Vézina, avocat**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Bernard Vézina, avocat, pour qu'il prête assistance à M. Michel Fortin, policier-pompier au sein du Service de la sécurité publique, à la suite d'un incident dans lequel il a été impliqué, qui est survenu le 11 septembre 1995 à l'intersection des rues Royale et St-Georges, à proximité du bar "Le Scrable", et pour lequel la Sûreté du Québec mène une enquête.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 85 $ d'heure à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-00-0-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-632**

**Mandat à Me Richard Lambert, avocat**

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Richard Lambert, avocat, pour qu'il la défende, elle et M. Louis St-Onge, architecte et chef de service/dessin au sein de son Service des travaux publiques, dans l'action en dommages et intérêts intentée contre eux par la compagnie "Pompe et filtration nord-est inc." devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières (dossier # 400-05-000493-958) à la suite de l'adjudication d'un contrat à la compagnie "Ciment projeté et Piscine Orléans inc." pour la réfection du bassin du parc de l'Expositon et de son aire de promenade, l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, le remplacement des équipements, de la tuyauterie, et des accessoires de circulation d'eau.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 120 $ d'heure à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-00-0-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-633**

**Mandat à la compagnie "Lajoie Consultants & Associés inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Lajoie Consultants & Associés inc." pour qu'elle administre les tests psychométriques que devront passer les personnes sélectionnées en vue de combler un poste de technicien en environnement, et ce, moyennant des honoraires de 750 $ (taxes exclues) à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-11-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-634**

**Mandat à la compagnie "Contrôles Poseidon inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une lettre adressée le 23 octobre 1995 à M. Serge Desjardins, chef de service/usine de traitement d'eau au sein du Service des travaux publics, par M. Pierre Cloutier, directeur général de la compagnie "Contrôles Poseidon inc.", dans laquelle celui-ci offre les services de son entreprise pour ajouter un système de gestion des purges et un système de gestion du démarrage des pompes de distribuiton par génératrice à l'usine de traitement d'eau;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 6 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la compagnie "Contrôles Poseidon inc." pour qu'elle ajoute, conformément à ce qui est décrit dans l'offre de services contenu dans ladite lettre, un système de gestion des purges et un système de gestion du démarrage des pompes de distribution par génératrice à l'usine de traitement d'eau.

Qu'elle lui verse des honoraires à cet effet de 16 200 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1379 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-635**

**Appui à "Le Groupe de communication PAT"**

ATTENDU que "Le Groupe de communication PAT" désire produire une série télévisée sur les ressources forestière du Qubéec;

ATTENDU que le territoire de la Mauricie, à l'intérieur duquel est située la ville de Trois-Rivières, est une région forestière par excellence;

ATTENDU que le Conseil considère important de présenter au public les réalités forestières des régions du Québec et de les sensibiliser à celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières appuie "Le Groupe de communication PAT" dans les démarches qu'il a entreprises auprès de différents partenaires publics et privés dans le but de mener à terme ce projet puisqu'elle est convaincue que celui-ci servira à diffuser une image réaliste des milieux forestiers et de la manière dont les ressources forestières sont aujourd'hui gérées et utilisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-636**

**Appui à la Ville de Trois-Rivières-Ouest**

ATTENDU que les services de police qui oeuvrent en territoire québécois connaissent des personnes et des groupes d'individus impliqués dans des activités criminelles mais qu'en raison des lacunes des lois et des règlements actuellement en vigueur, ils ne sont pas en mesure d'amasser des preuves suffisantes pour les faire condamner;

ATTENDU que tous les élus, qu'ils oeuvrent au niveau municipal, provincial ou fédéral, sont chargés par les citoyens qu'ils représentent de promouvoir et de défendre la paix, l'ordre et la sécurité au sein de leur société;

ATTENDU qu'un semblable objectif ne peut être atteint que par l'adoption et l'application de mesures législatives et réglementaires susceptibles de permettre un contrôle efficace et répressif des activités criminelles et des personnes qui s'y adonnent;

ATTENDU que les municipalités du Québec n'ont pas le pouvoir d'adopter des lois ou des règlements pour contrôler et réprimer de façon plus serrée de telles activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'associe à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et à d'autres municipalités du Québec pour demander au gouvernement du Canada et à celui du Québec d'adopter et de mettre en vigueur des lois susceptibles de contrôler plus efficacement et de réprimer plus sévèrement les personnes et les groupes d'individus impliqués dans des activités criminelles de manière à restreindre significativement les possibilités de "blanchir l'argent" qu'ils ont illégalement gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-637**

**Prolongation de mandats**

ATTENDU que Mme Françoise Goyette a été nommée membre du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières jusqu'au 30 novembre 1996 aux termes de la résolution 550-94 adoptée lors de la séance tenue le 21 novembre 1994;

ATTENDU que MM. François Labbé et Philippe Germain ont été nommés membres du Conseil d'administration dudit Office jusqu'au 31 mars 1997 aux termes de la résolution 58-95 adoptée lors de la séance tenue le 6 février 1995;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières prolonge jusqu'au 30 novembre 1997 le mandat de Mme Françoise Goyette et jusqu'au 31 mars 1998 celui de MM. François Labbé et Philippe Germain

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

à titre de membres du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-638**

**Nomination de M. Michel Legault**

ATTENDU que la Ville est un organisme en règle avec la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, elle a droit d'y déléguer deux personnes pour siéger sur son Conseil d'administration;

ATTENDU qu'en vertu desdits règlements, le mandat d'un membre est d'une durée de deux ans et qu'il peut être renouvelé;

ATTENDU que M. Michel Legault a été délégué membre du Conseil d'administration de ladite Corporation le 6 juin 1994 aux termes de la résolution 299-94 pour le reste du mandat de M. le conseiller Daniel Perreault qui y avait été délégué le 1er novembre 1993 aux termes de la résoluton 584-93;

ATTENDU que M. Pierre A. Dupont a été délégué membre du Conseil d'administration de ladite Corporation le 21 novembre 1994 aux termes de a résolution 551-94;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne à nouveau M. le conseiller Michel Legault pour la représenter, à titre de membre délégué, à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-639**

**Désignation du maire suppléant**

ATTENDU que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) stipule que, tous les quatre mois, le Conseil doit désigner un conseiller pour agir comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

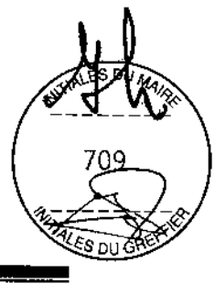


Que M. le conseiller Serge Parent soit désigné maire suppléant de la Ville de Trois-Rivières jusqu'au 4 mars 1996 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-640**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 21, 28 octobre et 4 novembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 21 octobre 1995

| | |
|---|---|
| Serge Arvisais: | |
| Transcription d'un procès et du jugement rendu - Cour municipale | 246,14 $ |
| Béton Trois-Rivières: | |
| Béton - Travaux publics | 307,68 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Service de "Boom truck" - Travaux publics | 341,87 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 4 au 12 octobre 1995 - Sécurité publique | 1 019,98 |
| Business Education Services: | |
| Inscriptions (4 personnes) - formation "Comment gérer une multitude de priorités" | 660,00 |
| Clôtures Cambrek inc.: | |
| Réparation de clôture - parc des Pins - Travaux publics | 273,49 |
| Cogéco câble inc.: | |
| Location de câble FM - novembre 1995 - Cour municipale | 17,60 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Buffet - réunion de direction du 5 octobre 1995 - Sécurité publique | 94,02 |
| Côté Fleury inc.: | |
| Débarrage de serrure - Sécurité publique | 43,30 |
| Jean Désilets: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| DesRoberts inc.: | |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Réparation de pompe à gaz - Travaux publics | 304,83 |
| Benoît Dubé:<br>Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| E.D.S. of Canada Ltd:<br>Échange électronique - octobre 1995 à septembre 1996 - Cour municipale | 626,75 $ |
| Flageol photo enr.:<br>Photos - ligue de quilles, Forum Loisir, hommages aux familles - Relations publiques | 274,64 |
| Michel Gervais:<br>Remboursement d'un bracelet brisé dans l'exercice de ses fonctions - Sécurité publique | 20,46 |
| Céline Girard:<br>Achat d'un cadeau-souvenir - gagnante d'un prix au week-end culturel | 150,00 |
| Glenayre communication:<br>Location de radio - octobre 1995 - Travaux publics | 136,75 |
| GSF Sécuribec inc.:<br>Préposés aux stationnements - du 16 au 30 septembre 1995 - Cour municipale | 2 930,74 |
| Éloi Guillemette:<br>Achat de terre - Travaux publics | 3 555,40 |
| Bonspiel Raymond Harnois Mémorial:<br>Subvention | 50,00 |
| Hydro-Québec:<br>Installation d'un nouveau lampadaire - 12775, boul. des Forges - Travaux publics | 118,51 |
| ICG propane inc.:<br>Propane - Zamboni Colisée | 354,65 |
| IGA-Boniprix:<br>Épicerie pour réceptions | 37,82 |
| Institut supérieur de gestion:<br>Achat d'un agenda - Ressources humaines | 38,74 |
| Vitrerie Lalonde Jacob inc.:<br>Réparation de fenêtre - usine élévatoire | 229,09 |
| Georges Langevin:<br>Service de rétrocaveuse - Travaux publics | 734,90 |
| Launier ltée:<br>Réparation de tête de filtreur - Travaux publics | 123,07 |
| Alain Lemire:<br>Subvention pour activité curling des employés - Ressources humaines | 150,00 |
| L.G. rénovation inc.:<br>Réparation de portes - vacherie et hippodrome | 367,26 |

| | |
|---|---|
| Ascenseurs Maxi inc.: | |
| Réparation d'ascenseur - hippodrome | 452,25 $ |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas des détenus - du 6 au 11 octobre 1995 - Sécurité publique | 81,78 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appel d'offres (fourniture de sel de voirie, inspection d'égout par caméra) et avis public (avis d'entrée en vigueur) | 476,34 |
| Paco corporation: | |
| Inspection et réparation d'équipement de scène - Salle J.-Antonio-Thompson | 2 698,85 |
| J.C. Papillon & fils ltée: | |
| Réparation de couverture et de drain - Pavillon de la jeunesse | 2 364,52 |
| Construction René Rathier inc.: | |
| Réparation d'allèges de béton - usine de traitement d'eau | 6 096,59 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Peinture de manèges et de balançoires - paiement no 4 | 4 222,04 |
| Peinture de manèges et de balançoires - paiement no 3 | 1 736,67 |
| Réparation d'essouchement - paiement no 5 | 710,38 |
| Engazonnement des excavations - paiement no 10 | 2 812,54 |
| Émondage - piste cyclable | 127,99 |
| Entretien signalisation | 255,98 |
| Entretien signalisation | 96,00 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de moteur - bibliothèque | 340,38 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 14 755,63 |
| Safety Supply Canada Ltd: | |
| Test fonctionnel - Sécurité publique | 928,03 |
| Simard Beaudry inc.: | |
| Asphalte - Travaux publics | 2 172,89 |
| Tamec inc.: | |
| Achat de l'Annuaire du télécopieur édition 1996 - Travaux publics | 115,50 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 63,81 |
| Wilson & Lafleur ltée: | |
| Mise à jour - formulaire de procédure civile - Contentieux | 21,40 |
| Agenda juridique 1996 - Contentieux | 26,70 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - septembre 1995 - Colisée, Sécurité publique, Autogare, Travaux publics | 1 083,11 $ |
| Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - septembre 1995 | 99 793,25 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Boisvert, Pouliot & ass. | 61,19 |
| Michel Boucher | 65,23 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 30,43 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 27,01 |
| Paquette & ass. | 54,43 |
| Trudel & associés | 3 068,49 |

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| André Fontaine | 180,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Association du hokey mineur de Trois-Rivières inc.: | |
| Frais d'arbitres et de marqueurs - septembre 1995 | 1 124,50 |
| Caroline Béchard: | |
| Animation musicale - nouveaux arrivants | 250,00 |
| Line Brunelle: | |
| Animation des enfants - nouveaux arrivants | 100,00 |
| Duoson inc.: | |
| Services techniques - Forum Loisir 1995 | 1 161,20 |
| Jean-Pierre Gaudreau: | |
| Signalisation - Jardin de sculpture | 1 577,00 |
| Tim Hortons: | |
| Achat de beignes et muffins - pause-café - Forum Loisir 1995 | 170,05 |
| Corporation pour le développement de l'île St-Quentin: | |
| Service de cocktail - nouveaux arrivants | 150,28 |
| Paul Lacoursière communications: | |
| Location d'un lutrin - Forum Loisir 1995 | 85,87 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - septembre 1995 - palestre école Ste-Ursule | 60,00 $ |
| Décapage et cirage du plancher - local ATS | 290,00 |
| Entretien ménager - septembre 1995 - Colisée et Pavillon de la jeunesse | 406,00 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 311,27 |
| J. Champagne inc. | 395,55 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 165,54 |

| | |
|---|---|
| Froma-Dar | 420,00 |
| Alexandre Gaudet ltée | 521,26 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 40,16 |
| LPM Supérieur inc. | 297,00 |
| Distribution Mauricie-Drummond inc. | 552,81 |
| Distributrices Marchand ltée | 323,64 |
| Multi-marques inc. | 118,25 |
| Phiga inc. | 100,00 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 236,74 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Michel Giroux: | |
| Étude de la clientèle | 112,18 |
| Julie Hubert: | |
| Ateliers de poésie - jeunes | 200,00 |
| Ray Johnston Sales: | |
| Audio - adultes | 72,23 |
| Suzanne Payette: | |
| Étude de la clientèle | 632,24 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 1 083,54 |
| Tabagie Champoux inc.: | |
| Achat de journaux - mai, juin, juillet et août 1995 | 691,93 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Les Encyclopédies populaires inc. | 105,82 $ |
| L'Exèdre librairie inc. | 1 257,92 |
| La Bande Dessinerie | 195,17 |
| Librairie Poirier inc. | 746,32 |
| Unitrade Associates | 48,21 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Association touristique du coeur du Québec: | |
| Publicité dans le magazine Québec science | 470,92 |
| Le Forgelier: | |
| Achat de 50 signets à fleurs | 56,98 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Arseneault, Jean-Yves: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 341 km - du 11 juillet au 10 octobre 1995 | 95,48 |
| Bruneau, Roger: | |
| Urbaniste - Urbanisme | |
| 31 sorties - août et septembre 1995 | 93,00 |
| 85 km - août et septembre 1995 | 23,80 |
| Carbonneau, André: | |
| Commis - Travaux publics | |
| 11 sorties - du 24 août au 11 octobre 1995 | 33,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Lelièvre, Denis: | |
| Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires | |
| 1 452 km - du 1er mai au 29 septembre 1995 | 406,56 |
| Remboursement de repas - colloque "La gestion des aéroports locaux" | 27,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jacques Blais: | |
| Sherbrooke - symposium AGCMQ | 124,60 |
| Pierre Descôteaux: | |
| Repas - réunion à l'Institut de police du Québec | 4,25 |
| Fernand Gendron: | |
| Verdun - rencontre Union des municipalités du Québec - politique des neiges usées | 88,48 |
| Jacques Lauzer: | |
| Dîner - réunion mensuelle du BRQCO à Lachenaie | 12,00 $ |
| Ginette Roy: | |
| Dîner - cours MAPAQ à Cap-de-la-Madeleine | 12,00 |
| André Verville: | |
| Dîner - cours MAPAQ à Cap-de-la-Madeleine | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Lucienne Bellemare | 126,68 |
| Jacques Blais | 502,46 |
| Pierre Gélinas | 927,52 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 14 octobre 1995 | 353 325,35 |
| TOTAL | 528 584,36 $ |

Pour la semaine se terminant le 28 octobre 1995

| | |
|---|---|
| AQTE: | |
| Inscription - journée technique provinciale - Travaux publics | 142,44 $ |
| Ascom Hasler Mailing System Ltd: | |
| Location de compteur postal - du 1er décembre 1995 au 28 février 1996 - Greffe | 232,30 |
| Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie: | |
| Cotisation 1995 - Travaux publics | 159,54 |
| Association des communicateurs municipaux du Québec: | |
| Renouvellement de cotisation - 1996 - Relations publiques | 195,00 |

INITIALES DU MAIRE
715
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Bélanger, Sauvé: | |
| Honoraires - relations de travail et négociations policiers-pompiers - Ressources humaines | 2 161,96 |
| Construction Raymond Bérubé inc.: | |
| Restauration du tunnel Lavérendrye - paiement no 2 - retenue 10 % | 90 477,49 |
| Alain Bellavance, consultant: | |
| Honoraires - PAE - volets administratifs et consultations | 1 378,86 $ |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 15 au 18 octobre 1995 - Sécurité publique | 199,44 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Catalogue des biens et propriété - 2e édition - Évaluation | 67,36 |
| Inscriptions (3 personnes) - journée de formation "Puisque gouverner demeure un art... réglementé" - Greffe | 940,14 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Remise de retenue - déneigement zone 5 | 825,02 |
| Mario Boisvert, avocat: | |
| Honoraires - vacation au Tribunal de la jeunesse et appel d'un jugement - Contentieux | 740,71 |
| B.O.H. électronique: | |
| Réparation du système d'alarme incendie - Manoir de Tonnancour | 2 746,32 |
| Buro service enr.: | |
| Réparation d'une chaise - Sécurité publique | 132,76 |
| Jean Caron et fils inc.: | |
| Installation de luminaires de rues (phase II) - paiement no 4 - retenue 10 % | 12 162,96 |
| Remise de retenue - installation de luminaires de rues (phase II) | 7 991,31 |
| Protection incendie CFS ltée: | |
| Recharge de cylindre et réparation - Sécurité publique | 76,10 |
| La Belle clôture: | |
| Réparation de clôtures - parcs Albert-Gaucher, Ste-Marguerite et de l'Exposition | 713,34 |
| Les Constructions et pavages Continental ltée: | |
| Remise de retenue - déneigement zone 6 | 200,01 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Lunch - réunion du comité des Ressources humaines | 44,16 |
| Buffet - réunion Travaux publics | 38,46 |
| Ordre des comptables en management accrédités du Québec: Inscription - formations "La comptabilité par activité I" et "La comptabilité par activité II" - Travaux publics | 740,71 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Système informatique Concepta: Réparation d'une imprimante laser - Travaux publics | 131,05 |
| Coffrages Mauriciens et Cie Emco: Réparation ou installation de regards, puisards, bornes d'incendie 1995 - #paiement no 3 - retenue 10 % | 14 910,09 $ |
| André Cyrenne inc.: Correction égouts Spémont, de l'Espéranto et St-Sacrement - paiement no 1 - retenue 10 % | 271 056,45 |
| J.B. Deschamps inc.: Impression des obligations du 1er novembre 1995 - Trésorerie | 14 536,05 |
| Lionel Deshaies inc.: Remise de retenue - dernière tranche - fossé et talus Usine de traitement d'eau | 2 725,76 |
| Remise de retenue - première tranche - réfection des talus rue Ste-Marguerite | 1 387,41 |
| Réfection des talus rue Ste-Marguerite - paiement no 2 - retenue 10 % | 3 150,00 |
| Émissaire pluvial des Récollets - paiement no 1 - retenue 10 % | 30 692,10 |
| Entreprise de pavage Dion inc.: Scellement de fissures dans béton bitumineux (automne 95) - paiement no 1 - retenue 10 % | 35 115,30 |
| J.P. Doyon ltée: Conduite d'égout - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 1 - retenue 10 % | 359 705,47 |
| École national d'administration publique: Inscription - conférences de l'ÉNAP - Travaux publics | 142,44 |
| Edwards: Inspection de l'avertisseur d'incendie - bâtisse industrielle | 395,90 |
| Installation de deux avertisseurs d'incendie - écuries | 813,64 |
| Egzakt inc.: Mise en page des fiches sur les typologies architecturales - 20 % du montant selon protocole d'entente - Urbanisme | 794,84 |
| Électroméga ltée: Réparation du moniteur des feux de circulation - coin de Labadie et des Récollets | 734,85 |
| Remplacement de résistance des feux de circulation - coin des Forges et du Fleuve | 310,66 |
| Modification des feux de circulation - autoroute/des Récollets | 430,75 |
| Site d'enfouissement sanitaire: Remplacement de réservoirs - Édifice des Travaux publics - paiement no 1 | 23 809,80 |

| | |
|---|---|
| Ordre des évaluateurs agréés du Québec: Inscription - formation "Perfectionnement" - Évaluation | 250,00 |
| Martin Fleurent: Travaux d'horticulture - paiement no 17 | 4 260,75 $ |
| Jean-Marie Gascon: Réparation d'essouchement - paiement no 2 | 1 300,00 |
| Floriculture Gauthier inc.: Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 6 | 1 357,33 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 6 | 659,86 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 8 | 4 180,68 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 6 | 439,25 |
| Les Installations BMR inc.: Remplacement de réservoirs - Édifice des Travaux publics - paiement no 3 - retenue 10 % | 51 486,98 |
| Godin et Lacoursière: Honoraires - une cause - Contentieux | 2 154,75 |
| Construction Héroux, Allard & Goyette inc.: Vestiaires nord et sud - piscine de l'Expo - paiement no 1 - retenue 10 % | 224 433,00 |
| Michel Héroux: Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |
| Hydro-Québec: Installation de luminaires de rues (phase II) - paiement no 1 | 206,26 |
| ICG gaz propane: Propane - Zamboni Colisée | 256,13 |
| IGA-Boniprix: Épicerie pour réceptions | 262,37 |
| Informatique PC-plus: Entretien périphérique - imprimantes - novembre 1995 - Informatique | 1 133,85 |
| Laboratoire Laviolette: Honoraires - aqueduc et drainage - Domaine du Boisé phase IV - paiement no 3 | 788,82 |
| Honoraires - Domaine du Boisé phase V - paiement no 1 | 898,68 |
| Correction égouts Spémont, de l'Espéranto et St-Sacrement - paiement no 1 | 5 610,64 |
| L.G. rénovation inc.: Réparation de porte - Édifice des Travaux publics | 279,47 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Cimentier Marock: | |
| Remise de retenue - bordure rue de Normanville - paiement no 2 | 733,92 |
| Construction et pavage Maskimo ltée: | |
| Surveillance - réfection de l'aéroport - paiement no 1 - retenue 10 % | 517 647,97 $ |
| Laboratoire MBF ltée: | |
| Honoraires - bassin de rétention en conduites T.T.O.G. - paiement no 1 | 91,16 |
| Honoraires - réfection du bassin - restauration piscine de l'Expo - paiement no 1 | 3 240,00 |
| Honoraires - remplacement de réservoirs - Édifice des Travaux publics - paiement no 2 | 272,79 |
| Honoraires - élargissement boul. des Forges - de Bergeron à Hamelin - paiement no 3 | 2 166,43 |
| Honoraires - recouvrement de pavage 1995 - paiement no 3 | 14 080,72 |
| Médiaction plus: | |
| Appel d'offres (inspection d'égout par caméra) | 281,05 |
| Jean-Guy Ménard: | |
| Honoraires - grief - Ressources humaines | 227,91 |
| Centre informatique Micromédica: | |
| Réparation d'une imprimante laser - Greffe | 125,23 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas des détenus - du 12 au 17 octobre 1995 - Sécurité publique | 44,10 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis public (entrée en vigueur) | 137,89 |
| Pagé construction inc. division Simard-Beaudry: | |
| Remplacement de réservoirs - Édifice des Travaux publics - paiement no 1 | 8 646,20 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Repas - réunion du Conseil du 16 octobre 1995 | 337,98 |
| P.L. paysagistes inc.: | |
| Répiéçage d'asphalte et resurfaçage partiel - paiement no 8 - retenue 10 % | 14 827,36 |
| Raymond, Chabot, Martin, Paré: | |
| Honoraires - évaluation de candidats - notaire-légiste - Ressources humaines | 2 051,19 |
| Ascenseurs RCR Trois-Rivières: | |
| Entretien des ascenseurs - septembre 1995 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, Salle Thompson et Édifice François-Nobert | 172,00 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Engazonnement des excavations - paiement no 11 | 4 552,34 |
| Communications Le Rocher: | |
| Entretien du système de radiocommunication - octobre 1995 - Loisirs | 44,79 $ |
| Surveillance vidéo - du 1er novembre 1995 au 31 janvier 1996 | 285,02 |

INITIALES DU MAIRE 719 INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Location de télépage - novembre, décembre 1995 et janvier 1996 - Colisée (crédits) | (189,01) |
| Entretien du système de radiocommunication - octobre 1995 - Travaux publics, Arpentage et Services techniques | 1 647,85 |
| Service de répartition (neige) - du 1er novembre au 31 décembre 1995 | 86,61 |
| **Service d'arbres Robec inc.:** | |
| Émondage et élagage - paiement no 19 | 4 546,80 |
| Émondage et élagage - paiement no 18 | 12 760,11 |
| **Sautess enr.:** | |
| Réparation de moteurs - Édifice des Travaux publics et bâtisse industrielle | 418,90 |
| **Sani mobile:** | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 21 316,79 |
| **Laboratoires Shermont inc.:** | |
| Honoraires - reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 4 | 455,04 |
| Honoraires - trottoirs, bordures, entrées charretières 1995 - paiement no 4 | 105,98 |
| Honoraires - élargissement boul. des Forges - de la Terrière à Père-Marquette - paiement no 1 | 2 862,95 |
| Honoraires - réfection tunnel Laviolette - paiement no 1 | 191,44 |
| Honoraires - conduite d'égout - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 1 | 1 856,98 |
| **Simard Beaudry inc.:** | |
| Asphalte - Travaux publics | 2 686,35 |
| **Société des alcools du Québec:** | |
| Achat de vin - réception de l'Ordre De Lavérendrye | 610,20 |
| **Construction S.R.B.:** | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 10 | 854,53 |
| **Pépinière St-Michel enr.:** | |
| Traitement de gazon - herbe à puces - Travaux publics | 655,24 |
| Pose d'une haie de cèdre au 2518, rue St-Olivier | 89,43 |
| **Récupération Tersol inc.:** | |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 7 | 345,01 |
| Remise de retenue - déneigement 1994-1995 - zone 3 | 3 000,01 |
| **Déchiquetage Top Secret:** | |
| Déchiquetage de documents - Greffe | 56,98 |
| **Déménagements Valois inc.:** | |
| Entreposage de meubles - Travaux publics | 434,15 $ |
| **Atelier des Vieilles Forges inc.:** | |
| Entretien ménager - septembre 1995 - quartier général, poste no 2 et cour municipale | 2 794,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - septembre 1995 - parc Pie-XII, parc Adélard-Dugré et usine de traitement d'eau | 277,55 |
| **FRAIS DE HUISSIERS** | |
| Alphédor Cournoyer & ass. | 15,84 |
| Dubé et ass. | 14,72 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 74,41 |
| Paquette & ass. | 105,31 |
| **LOISIR ET CULTURE** | |
| Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec: | |
| Inscription - 3e symposium québécois de recherche sur la famille | 90,00 |
| Décalco graphe: | |
| Ajout à un panneau pour Action verte | 22,79 |
| Action jeunesse inc.: | |
| Programme des ateliers de loisir - résolution de problèmes et poterie/modelage | 300,00 |
| **BIBLIOTHÈQUE** | |
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 385,50 |
| Asted inc.: | |
| Achat de livres | 176,55 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 182,00 |
| Conseil du loisir scientifique: | |
| Ateliers - cerfs-volants | 90,00 |
| Périodica: | |
| Achat de périodiques | 824,24 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 679,05 $ |
| Productions Specta inc.: | |
| Entretien ménager - septembre 1995 | 2 200,72 |
| Publicité dans Le Nouvelliste | 317,43 |
| UNEQ: | |
| Frais de rencontre avec Jocelyne Felx | 68,37 |
| **AÉROPORT** | |
| Aéropro: | |
| Achat de carburant | 16 411,16 |
| Hydro-Québec: | |
| Déplacement de poteau | 2 061,45 |

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

PARC PORTUAIRE

Crédit-bail Arbour inc.:
Location de télécopieur - du 9 octobre au 8 novembre 1995 — 69,11

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1995

Bellemare, Michel:
Technicien génie civil - Travaux publics
150 km — 42,00

Bonin, Claude:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 027 km — 241,34

Cardin, Serge:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 053 km — 294,84

Fraser, Dominic:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
1 655 km — 347,55
Remboursement de constat d'infraction — 10,00

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil I - Travaux publics
685 km — 191,80

Goudreau, Jacques:
Chef de service - Urbanisme
52 sorties - du 2 mai au 27 septembre 1995 — 156,00
40 km - du 2 mai au 27 septembre 1995 — 11,20

Jacob, Luc:
Programmeur - Informatique
14 sorties - du 14 septembre au 16 octobre 1995 — 42,00 $

Lafontaine, Roger:
Chef de section - planification -
Travaux publics 937 km — 262,36

Larouche, Michel:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 564 km — 328,44

Plamondon, Guy:
Technicien génie civil I - Travaux publics
920 km — 257,60

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Fernand Gendron:
Québec - rencontre Union des municipalités du Québec - stationnement — 6,00
Dîner - rencontre avec l'Association des ingénieurs municipaux - section Mauricie — 23,95
Québec - rencontre au ministère de l'Environnement - érosion des berges — 80,45

Michel Guillemette:
Ottawa - formation au Collège canadien de police -

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

722

INITIALES DU GREFFIER



| | |
|---|---|
| 1 320 km - les 25, 29 septembre, 2 et 6 octobre 1995 | 369,60 |
| Guy LeBlanc: Montréal - diverses réunions (dossiers île St-Quentin et UMQ) | 226,96 |
| Michel Lefebvre: Hull - rencontre Sécurité publique - échange sur la surveillance de quartiers - dîner (3 personnes) | 36,00 |
| Alain Léveillée: Montréal - séminaire architecture client/serveur pour IBM | 81,20 |
| Denis Ricard: Dîner - journée de travail avec chargé de projet SHQ | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 884,42 |
| Gilles Poulin | 161,41 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 21 octobre 1995 | 388 417,31 |
| TOTAL | 2 227 608,29 $ |

Pour la semaine se terminant le 4 novembre 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada ltée: Système d'alarme - ajustement - du 13 juillet au 30 novembre 1995 - hôtel de ville | 31,62 $ |
| Alarme - bureau de l'Expo - du 1er novembre 1995 au 31 octobre 1996 | 287,17 |
| Aqua Data inc.: Rinçage unidirectionnel - réseau d'aqueduc - paiement no 3 | 14 628,06 |
| Association des résidences d'accueil du Trois-Rivières métropolitain: Achat d'un billet - souper 10e anniversaire de fondation | 45,00 |
| B.B. extermination inc.: Service anti-pigeon - octobre 1995 - stade de baseball | 51,28 |
| Bis remorquage: Frais de remorquage - du 18 au 24 octobre 1995 - Sécurité publique | 450,16 |
| Me Claudia Blais, notaire: Honoraires - vente pour taxes 1994 (radiation des privilèges et hypothèques enregistrés contre l'immeuble "Domaine Baie des mines inc.") - Greffe | 158,00 |
| Stéphane Brisson: Remboursement partiel - conditionnement physique | 37,50 |

| | |
|---|---|
| Sécurité Brindle inc.: | |
| Gardiennage - émissaire St-Paul - Travaux publics | 629,03 |
| Clôtures Cambrek inc.: | |
| Modification de la clôture au port de Trois-Rivières - Travaux publics | 398,00 |
| Construction Claude Caron inc.: | |
| Réfection tunnel Laviolette - paiement no 2 - retenue 10 % | 120 234,25 |
| CÉDIC: | |
| Subvention 1995 - solde à verser | 165 800,00 |
| Chambre de commerce du district de Trois-Rivières: Achat d'un billet - souper-condérence | 28,00 |
| Trois-Rivières cimentiers: | |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 3 - retenue 10 % | 35 934,23 $ |
| Maurice Couture ltée: | |
| Aménagement atelier photographique - Centre culturel - paiement no 2 | 1 910,07 |
| Modification de l'ancien dépôt en bureau au 1er étage de l'hôtel de ville | 4 034,00 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Lunch - réunion comité loisir et culture | 64,95 |
| Buffet - hommage aux familles au foyer Thompson | 1 196,53 |
| Buffet - réunion comité sur les travaux publics | 75,43 |
| Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie: | |
| Formation - rencontre de conseil en gestion - Ressources humaines | 748,24 |
| Jocelyn Crête, juge: | |
| Remboursement de la cotisation annuelle - part de la Ville | 156,25 |
| André Cyrenne inc.: | |
| Émissaire au St-Maurice - paiement no 3 | 17 600,00 |
| Desbiens Techni-service: | |
| Élargissement boul. des Forges - de la Terrière à Père-Marquette - paiement no 1 - retenue 10 % | 119 501,80 |
| Lionel Deshaies inc.: | |
| Remise de retenue - émissaire pluvial des Récollets | 1 705,13 |
| Les Entr. pavage Dion inc.: | |
| Remise de retenue - scellement de fissures dans béton bitumineux (automne 1995) | 1 950,86 |
| J.P. Doyon ltée: | |
| Tranchée drainante rues Hector-Héroux et du Boisé - paiement no 1 - retenue 10 % | 61 381,18 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM Ltée

| | |
|---|---|
| École commerciale du Cap: | |
| Évaluation de candidates "secrétaires" - Ressources humaines | 968,62 |
| Emco Supply: | |
| Achat de pièces diverses | 2 954,05 |
| La Fine Table: | |
| Lunch - réunion comité sur la sécurité publique | 55,00 |
| Martin Fleurent enr.: | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 18 | 1 932,00 |
| Service paysagiste des Vieilles Forges: | |
| Plantation d'arbres - divers secteurs - paiement no 2 | 500,00 |
| Plantation d'arbres - grands boulevards - paiement no 2 | 233,00 |
| Plantation d'arbres - divers secteurs - paiement no 3 | 1 020,33 |
| Plantation d'arbres - grands boulevards - paiement no 3 | 7 447,50 |
| La Bonne Fourchette: | |
| Repas - réunion budgétaire du 11 octobre 1995 | 143,58 $ |
| Buffet - réunion comité administration et finances | 63,53 |
| Lunch - réunion de travail CCU | 104,27 |
| Floriculture Gauthier inc.: | |
| Achat de bulbes de crocus, jonquilles, tulipes et jacinthes - Action verte automne 1995 - Travaux publics | 5 449,34 |
| Godin et Lacoursière: | |
| Honoraires - expropriation - Contentieux | 500,00 |
| G.S.F. Sécuribec inc.: | |
| Préposés aux stationnements - du 1er au 15 octobre 1995 | 2 681,32 |
| Me Jean-Nil Héon, notaire: | |
| Honoraires - vente et servitude par Bernard Diotte - Greffe | 1 833,39 |
| Honoraires - vente et servitude par Angèle Houle - Greffe | 1 643,07 |
| Honoraires - vente et servitude par Jacques Lalonde, Raymond Lalonde et Alain Jacob - Greffe | 1 861,88 |
| I.A.A.O.: | |
| Achat des volumes "Environmental Site Assesments" et "Income Property Valuation" - Évaluation | 116,48 |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 362,84 |
| Injection EDM: | |
| Trottoirs, bordures, entrées charretières 1995 - paiement no 4 - retenue 10 % | 45 388,55 |
| InnovExcel consultants inc.: | |
| Honoraires - formation "Les préférences cérébrales" - Ressources humaines | 284,89 |
| Construction J.G. inc.: | |
| Remise de retenue - bassin de rétention Gilles-Lupien | 8 496,67 |
| Bassin de rétention Gilles-Lupien - paiement no 2 - retenue 10 % | 115 751,08 |

| | |
|---|---|
| Johnson Controls: | |
| Contrôles automatiques - novembre 1995 - diverses bâtisses | 2 766,83 |
| Fleuriste Laviolette: | |
| Fleurs - Madame Viens | 44,44 |
| Cimentier Laviolette: | |
| Remise de retenue - construction de bordures - printemps 1994 | 1 572,48 |
| Jean Leclerc excavation: | |
| Construction de bordures - printemps 1995 - paiement no 3 - retenue 10 % | 3 190,43 |
| Gouttières R. Léveillé inc.: | |
| Installation de gouttières - Colisée | 109,68 $ |
| Construction et pavage Maskimo ltée: | |
| Surveillance - réfection de l'aéroport - paiement no 2 - retenue 10 % | 898 313,34 |
| Multi-énergie: | |
| Remise de retenue - conversion au gaz - ventilation - quartier général | 5 811,71 |
| Multi-services Langevin enr.: | |
| Nettoiement manuel de la voie publique - paiement no 6 | 90,63 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appel d'offres (location de niveleuses - déneigement), avis publics (participation journées d'enregistrement, rapport sur la situation financière, plainte concernant le rôle d'évaluation foncière et celui de la valeur locative des exercices financiers 1995-1996-1997) | 4 913,73 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Bouclage d'aqueduc - phase II - paiement no 2 - retenue 10 % | 57 030,30 |
| Domaine du Boisé - phase V - paiement no 2 - retenue 10 % | 6 222,61 |
| Piste cyclable - correction UQTR - paiement no 1 - retenue 10 % | 2 700,00 |
| Aqueduc et drainage - Domaine du Boisé - phase IV - paiement no 4 - retenue 10 % | 66 537,48 |
| Bouclage d'aqueduc - phase I - paiement no 4 - retenue 10 % | 225,00 |
| Remise de retenue - piste cyclable - correction UQTR | 150,01 |
| Aménagement Pluri-services: | |
| Domaine du Boisé - phase VIII - paiement no 1 - retenue 10 % | 152 066,06 |
| Receveur général du Canada: | |
| Licence station radio - Travaux publics | 202,00 |
| Inscription - perfectionnement en identité judiciaire - Sécurité publique | 125,00 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Engazonnement des excavations - paiement no 12 | 263,25 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| RCMP - CPC Fonds services: | |
| Repas (10) pris au Collège canadien de police - Sécurité publique | 160,00 |
| Communications Le Rocher: | |
| Entretien du système de radiocommunication - octobre 1995 - Permis | 48,95 |
| Entretien du système de radiocommunication - octobre 1995 - Sécurité publique | 2 106,44 |
| Réparation de radio - Sécurité publique | 98,34 |
| Service d'arbres Robec inc.: | |
| Réparation d'essouchement - paiement no 2 | 451,26 $ |
| Émondage et élagage - paiement no 20 | 9 809,25 |
| Papeteries J.B. Rolland: | |
| Achat d'enveloppes et de papier - Imprimerie | 754,51 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de 2 moteurs de ventilation - bâtisse industrielle | 60,62 |
| Réparation de moteur - Colisée | 56,41 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 5 425,65 |
| Sharp électronique de Canada: | |
| Location de photocopieurs - novembre 1995 | 5 666,90 |
| Photocopies en sus du minimum payé - du 1er octobre 1994 au 31 octobre 1995 | 11 122,78 |
| Signalisation 3-D: | |
| Montage de photos pour Expo Réno - Urbanisme | 455,82 |
| Pépinière St-Michel: | |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 7 | 1 370,61 |
| Aménagement de bacs et paniers fleuris - quartier Notre-Dame - paiement no 6 | 685,31 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 11 | 16 280,25 |
| Consultants VFP inc.: | |
| Surveillance - réfection de l'aéroport - paiement no 2 | 35 354,53 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Codère, Plante,Wills, Donahue et ass. | 21,31 |
| Trudel & associés | 439,16 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Commission scolaire de Trois-Rivières: | |
| Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1995 | 1 507,15 |
| Productions Specta inc.: | |
| Frais d'itinérance - exposition "La rue des Forges" | 649,73 |
| Subvention - programme animation d'été - versement final | 617,69 |

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 467,57 $ |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 238,80 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 805,61 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Benoît, Patrice: | |
| Surveillant - Loisirs | |
| 316 km - du 25 septembre au 26 octobre 1995 | 88,48 |
| Bergeron, René: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 1 396 km - octobre 1995 | 293,16 |
| Goudreau, Jacques: | |
| Chef de service - Urbanisme | |
| 18 sorties - mai, juin, juillet, août et septembre 1995 | 54,00 |
| Laberge, André: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections | |
| 758 km - octobre 1995 | 159,18 |
| Léveillée, Alain: | |
| Coordonnateur administratif - Informatique | |
| 11 sorties - du 11 mai au 23 octobre 1995 | 33,00 |
| Repas - démonstration du logiciel "Micro-station" à Montréal | 8,00 |
| L'Heureux, Daniel: | |
| Technicien en évaluation I - Évaluation | |
| 642 km - du 21 septembre au 6 octobre 1995 | 179,76 |
| 17 sorties - octobre 1995 | 51,00 |
| Marcil, Luc: | |
| Monteur de kiosque - Relations publiques | |
| 45 sorties - du 24 mai au 23 octobre 1995 | 135,00 |
| Roy, François: | |
| Responsable des relations publiques - Direction générale | |
| 8 sorties - du 7 septembre au 15 octobre 1995 | 24,00 |
| Turcotte, Jean-François: | |
| Concierge-messager - Greffe | |
| 352 km - octobre 1995 | 98,56 |
| Valois, Richard-Alain: | |
| Technicien document II - Bibliothèque | |
| 12 sorties - du 12 septembre au 20 octobre 1995 | 36,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Michel Fortin: | |
| Souper - perquisition à Laval et arrestation à Montréal | 30,00 $ |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Fernand Gendron: | |
| Montréal - rencontre UMQ - neiges usées | 90,71 |
| Jean Hélie: | |
| Beauport - signature émission d'obligations du 1er novembre 1995 | 75,60 |
| Gilles Héroux: | |
| Montréal - démonstration de "Micro-station 95 et Géographic" | 109,52 |
| Michel Livernoche: | |
| Québec - journée de formation de la SAAQ | 150,00 |
| André Marcil: | |
| Montréal - visite du Groupe Haliburton & White - distributeur de monnaie, encodeur de chèques, signature | 116,20 |
| Louis Saintonge: | |
| Québec - vérification des prototypes de jeux d'eau pour piscine de l'Expo et île des Soeurs - rencontre avec un designer pour la sélection de contours / finis (piscine / vestiaire Expo) | 177,66 |
| REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES | |
| Pierre Gélinas | 1 192,88 |
| Fernand Lachance | 74,99 |
| Gilles Poulin (augmentation de la petite-caisse) | 200,00 |
| Gilles Poulin | 287,00 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 28 octobre 1995 | 358 653,77 |
| TOTAL | 2 408 136,23 $ |
| GRAND TOTAL | 5 164 328,88 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-641**

***Liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 1995***

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois d'octobre 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 7 688 219,69 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

INITIALES DU MAIRE
729
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-642**

**Mandat à "Grondin, Poudrier, Bernier, avocats"**

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la société "Grondin, Poudrier, Bernier, avocats" pour qu'elle la conseille sur les actions à entreprendre pour contrer l'implantation de porcheries à l'intérieur des limites des municipalités de St-Roch-de-Mékinac et de Grandes-Piles.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 10 000 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au postes 02-11-23-1-410 de son budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

730

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 20 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 20 novembre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, le greffier, Me Gilles Poulin et l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

2. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.
   (M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.
   (M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-643**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1996 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 20 novembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

**RÉSOLUTION 95-644**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil du 6 novembre 1995**

INITIALES DU MAIRE

731

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 6 novembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 6 novembre 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-645**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 novembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-646**

**Règlement 1409 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 novembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exem-

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

plaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1409 (1995) autorisant la synchronisation de la partie des feux de circulation du boulevard des Récollets située entre la rue Foucher et le boulevard des Forges et décrétant un emprunt à cet effet de 120 000 $ et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-647**

**Servitude par Giuseppe Termine (ptie 183-55 & ptie 183-56 Paroisse T.-R. --- terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Forges et de la 8$^{e}$ Rue)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et Giuseppe Termine dans lequel sont fixées les modalités légalisant la présence de fils électriques et téléphoniques enfouis, depuis quelques années, dans le sous-sol d'un immeuble de ce citoyen;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Giuseppe Termine lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'enfouir des fils électriques et téléphoniques dans le sous-sol du terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain dudit Giuseppe Termine, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville, ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

La lisière de terrain faisant partie des lots 183-55 et 183-56 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, dont la superficie respective est de 87,44 mètres$^{2}$ et 4 mètres$^{2}$, qui est montrée sur le plan préparé le 4 juin 1987 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 458 de ses minutes.

Fonds dominant:

Une partie du lot 183-131 du cadastre de la Paroisse de

Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières, étant une partie de la 8ième Rue.

Elle est bornée vers le sud-ouest par le chemin des Forges; vers le nord-est, par le lot 537; vers le nord-ouest, par les lots 183-57, 183-56, 183-55, 183-54, 183-53 et 183-52; vers le sud-est, par les lots 183-29, 183-30, 183-31, 183-32, 183-33 et 183-34.

Sans bâtiment.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme de 2 510 $ que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-002-01-1100 du budget, à Giuseppe Termine, lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-648**

**Mainlevée à Jacques Fortin (181-2-154-1 Paroisse T.-R. --- 400, rue Matteau)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Michel Leblanc, notaire, le 3 octobre 1984 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 3 octobre 1984 sous le numéro 355516, la Ville a vendu divers terrains à la compagnie "Construction Gilles Chaîné inc.", dont le lot 181-2-154-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cet acte comportait l'obligation, pour cette compagnie, de construire un bâtiment d'habitation multifamiliale sur ledit lot et que son engagement était garanti par une clause résolutoire;

ATTENDU qu'elle a respecté cette condition en construisant sur ledit lot le bâtiment portant le numéro 400 de la rue Matteau;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte par lequel la Ville donnera mainlevée de ladite clause résolutoire et consentira à sa radiation relativement audit lot;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

No 8614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits lui résultant de la clause résolutoire stipulée en sa faveur dans l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 355516 mais uniquement en ce qui concerne le lot 181-2-154-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Qu'elle se réserve tous les droits lui résultant de ladite clause résolutoire sur les autres lots mentionnés audit acte de vente et pour lesquels elle n'a pas encore donné mainlevée.

Qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, ledit acte de mainlevée et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-649**

**Convention avec la compagnie "Les Productions Specta Inc."**

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance d'une convention à intervenir entre la Ville et la compagnie "Les Productions Specta inc.";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville verse à cet organisme une subvention de 24 500 $ pour organiser et publiciser, du 1er novembre 1995 au 31 mars 1996 inclusivement, diverses activités culturelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite convention, qu'elle verse à "Les Productions Specta inc." une subvention de 24 500 $ à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-650**

**Contrat avec la compagnie "Canadien Pacifique Limitée"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat à intervenir entre la Ville et la compagnie "Canadien Pacifique Limitée";

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville peut enfouir une conduite d'égout dans le sous-sol d'une voie ferrée située au nord-est de l'école St-Paul (940/946 rue St-Paul) à la hauteur du point milliaire 2.36 de l'embranchement Est et Ouest de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ledit contrat, qu'elle verse à "Canadien Pacifique Limitée" une indemnité de 1 000 $ (taxes en sus) à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995) et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-651**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- reconduise, conformément à l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), et accepte la proposion ci-dessous décrite de la compagnie "Pratte-Morrissette inc." pour le renouvellement de son portefeuille d'assurance des biens et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget:

1. Assurances des biens

| | Prime |
|---|---|
| 1.1 Biens de toute description | 127 598,00 $ |
| franchise 10 000 $ | |
| . dépenses supplémentaires | 16 920,00 $ |
| 1.2 Équipement d'entrepreneur | 7 651,00 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | | |
|---|---|---|
| | franchise 1 000 $ | |
| 1.3 | Informatique | 2 790,00 $ |
| | franchise 1 000 $ | |
| 1.4 | Documents de valeur | 450,00 $ |
| | franchise 1 000 $ | |
| 1.5 | Biens en exposition | 450,00 $ |
| | franchise 1 000 $ | |
| 2. | Assurance fidélité des employés, de la perte d'argent et de valeurs négociables | |
| | . Conventions I à V incluses | 6 750,00 $ |
| | . Obligations | inclus |
| | limite 500 000 $ | |
| 3. | Assurance chaudières et machinerie | 8 960,00 $ |
| | franchise 1 000 $<br>limites 14 000 000 $ | |
| | **Prime annuelle totale** | 171 569,00 $ |
| | Taxes | 15 441,21 $ |
| | **TOTAL** | 187 010,21 $ |

- reconduise, conformément à l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), et accepte la proposition ci-dessous décrite des compagnies "J.B. Lanouette inc." et "B.F. Lorenzetti & Associés inc." pour le renouvellement de son portefeuille d'assurance des différentes responsabilités et qu'elle leur adjuge le contrat afférent, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-35-1-420 du budget:

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Assurance automobile | Prime |
| 1.1 | Automobile des propriétaires | 68 710,00 $ |
| | . Chapitre A: responsabilité civile<br>limite 1 000 000 $ | |
| | et | |
| | . Chapitre B: dommage au véhicule assuré<br>Option 1 - tous risques<br>franchise 1 000 $ | |
| 1.2 | Automobile des garagistes | 750,00 $ |
| | . Chapitre C: risques spécifiés | |

INITIALES DU MAIRE
737
INITIALES DU GREFFIER

franchise 250 $

2. Assurance des différentes responsabilités

| | | |
|---|---|---|
| 2.1 | Responsabilité excédentaire<br>franchise 1 000 000 $<br>limite 25 000 000 $ | 90 695,00 $ |
| 2.2 | Responsabilité erreurs et omissions municipales<br>franchise 2 500 $<br>limite 2 500 000 $ | 14 969,00 $ |
| 2.3 | Erreurs et omissions du comité de retraite<br>franchise 2 500 $<br>limite 2 500 000 $ | 3 185,00 $ |
| | **Prime annuelle totale** | 178 309,00 $ |
| Taxes | . assurance automobile | 3 473,00 $ |
| | . autres assurances | 9 796,41 $ |
| | **TOTAL** | 191 578,41 $ |

- accepte la proposition de la compagnie "Les Clôtures Maurice Couture ltée", au montant de 23 734,55 $, pour la fourniture et l'installation d'une clôture de 1746 pieds de longueur et de 7 pieds de hauteur à l'aéroport et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1400 (1995);

- accepte la proposition de "Mobilayre, division de Autostok inc.", au montant de 29 000 $ (taxes exclues), pour la fourniture et l'installation d'un système d'enregistrement audionumérique au Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat afférent puisque la proposition du plus bas soumissionnaire, "Dictaphone Canada ltée", n'est pas conforme, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-90-02-0-000;

- accepte la proposition de la compagnie "Construction et Pavage Maskimo ltée", au montant de 14 587,20 $ (taxes exclues) pour la construction d'un ponceau de 29,28 mètres à l'aéroport et la réalisation de travaux connexes et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la somme de 42 000 $ appropriée au surplus accumulé en vertu de la résolution 95-658 adoptée au cours de la présente séance;

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- accepte la proposition d'Hydro-Québec, au montant de 13 332,73 $, pour la relocalisation d'une ligne électrique à l'aéroport et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même la somme de 42 000 $ appropriée au surplus accumulé en vertu de la résolution 95-658 adoptée au cours de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-652**

**Mandat à Me Richard Lambert, avocat**

ATTENDU que la Ville est la bénéficiaire de la lettre irrévocable de garantie numéro 601855 émise le 22 décembre 1994 par la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Sainte-Foy;

ATTENDU que cette lettre de garantie porte sur une somme de 100 000 $ et qu'elle demeurera en vigueur jusqu'au 21 décembre 1995;

ATTENDU qu'elle a été émise à la demande des compagnies "2429-8952 Québec inc." et "2537-6328 Québec inc." faisant affaires sous le nom de "Le Complexe de Francheville enr.";

ATTENDU qu'il existe un litige entre ces compagnies et la Ville relativement au projet connu sous le nom de "Les Verrières de Francheville";

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande aux compagnies "2429-8952 Québec inc." et "2537-6328 Québec inc.", faisant affaires sous le nom de "Le Complexe de Francheville enr.", de renouveler la lettre irrévocable de garantie numéro 601855, d'un montant de 100 000 $, émise en sa faveur par la Caisse populaire Desjardins de Pointe-Sainte-Foy.

Qu'elle réclame le paiement de ladite lettre de garantie si elle n'est pas renouvelée avant 17 h 00 vendredi le 15 décembre 1995.

Qu'elle mandate Me Richard Lambert, avocat, pour la représenter dans cette affaire et, généralement, pour faire ce qui est nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-653**

**Paiement de réclamations**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 1002 du Code civil du Québec stipule que tout propriétaire peut clore son terrain et obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais commun, un ouvrage de

INITIALES DU MAIRE
739
INITIALES DU GREFFIER

clôture servant à séparer leurs fonds et qui tient compte de la situation et de l'usage des lieux;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse:

- une somme de 218,73 $ à André Dussault, pour les dommages occasionnés le 6 janvier 1995 à son immeuble du 367 de la rue Ste-Élisabeth lors de travaux de déneigement;

- une somme de 3 000 $ à Michelle Poirier, pour les dommages occasionnés les 30 juin/1$^{er}$ juillet 1995 à son immeuble du 3230 de la rue Ste-Marguerite par de l'eau provenant de la piste cyclable/parc linéaire;

- une somme de 1 120 $ à Marc Damphousse, pour l'installation d'une clôture mitoyenne en métal entre sa propriété du 960 de la rue des Ormes et la lisière de terrain facilitant l'accès au parc des Plaines à partir de la rue des Ormes.

Que les sommes reliées à des faits ou à des fautes ayant engagé la responsabilité civile de la Ville soient payées à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-00-0-002 du budget et que celle reliée à l'installation d'une clôture mitoyenne soit payée à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-24-1 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-654**

**Requête pour obtenir la cessation d'usages non-conformes au règlement de zonage**

ATTENDU que Guy Manseau/Suzie Cochrane sont propriétaires ou occupants de l'immeuble situé aux 5451 du boulevard Chanoine-Moreau/ 1215 de la 14$^{ième}$ Rue et que, selon le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage, celui-ci fait partie de la zone 916-R;

ATTENDU que Claude Benoît est propriétaire ou occupant de l'immeuble situé au 875 de la rue Chevalier et que, selon ledit règlement, celui-ci fait partie la zone 1221-ZPD;

ATTENDU que Guy Manseau/Suzie Cochrane réparent des véhicules automobiles sur leur immeuble alors que ledit règlement prohibe cet usage à cet endroit;

ATTENDU que Claude Benoît répare et vend des véhicules automobile et des pièces automobiles sur son immeuble alors que ledit règlement prohibe cet usage à cet endroit;

ATTENDU qu'ils ont été mis en demeure de cesser ces usages illégaux et qu'ils négligent ou refusent de le faire;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

740

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 20 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières se prévale des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour obtenir de la Cour supérieure qu'elle rende un jugement ordonnant:

- à Guy Manseau/Suzie Cochrane de cesser de réparer des véhicules automobiles aux 5451 du boulevard Chanoine-Moreau/1215 de la 14$^{ième}$ Rue;

- à Claude Benoît de cesser de réparer et de vendre des véhicules automobiles et des pièces automobiles au 875 de la rue Chevalier.

Qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour présenter et défendre le bien-fondé de cette requête et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-655**

**Demande d'aide financière au Fonds de l'autoroute de l'information**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a indiqué le 12 mai 1994, dans le discours du budget, son intention de financer un plan d'action relatif à l'autoroute de l'information;

ATTENDU que le gouvernement a prévu que le financement du plan d'action serait réalisé dans le cadre du volet "Priorités gouvernementales" du Fonds de développement technologique;

ATTENDU qu'une enveloppe globale de 50 000 000 $ sur deux ans est réservée au financement de projets liés à l'autoroute de l'information, engagements pouvant donner lieu à des déboursés sur une période de quatre ans;

ATTENDU que le Fonds de l'autoroute de l'information a été créé pour soutenir et accélérer les investissements d'entreprises et d'organismes québécois dans des projets visant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information;

ATTENDU que la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Louise Beaudoin, a récemment annoncé que 7 000 000 $ sont réservés au Fonds de l'autoroute de l'information pour rendre les inforoutes accessibles aux citoyens à partir de leur bibliothèque publique;

ATTENDU que le réseau Internet donne accès à l'information disponible sur une multitude de serveurs informatiques partout dans le monde;

ATTENDU que les Trifluviens s'intéressent de plus en plus à l'information disponible sur le réseau Internet;

ATTENDU que la bibliothèque Gatien-Lapointe est un lieu privilégié pour accéder à l'information et à la culture;

INITIALES DU MAIRE

741

INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- demande au gouvernement du Québec de lui verser, dans le cadre de son Fonds de l'autoroute de l'information, une aide financière pour permettre à la bibliothèque Gatien-Lapointe d'aménager quatre sites d'accès au réseau Internet;

- s'engage à offrir à ses citoyens, pour une période minimum de trois ans, un accès au réseau Internet et, plus particulièrement, à défrayer le coût du lien à ce réseau pour la deuxième et la troisième années pour les sites qui feront l'objet d'une subvention de la part du gouvernement du Québec;

- mandate le chef du Service de la bibliothèque, M. Michel Lacoursière, pour présenter cette demande et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-656**

**Mandat au "Groupe Ludus"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de l'offre de services professionnels pour la planification de l'aménagement du "Réseau cyclable en Huit" présentée au "Comité Inter-Rives De La Gabelle inc." le 27 octobre 1995;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, conjointement avec les municipalités de Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Louis-de-France, Saint-Étienne, Mont-Carmel et St-Boniface, les services professionnels du "Groupe Ludus" pour que cette firme de consultants réalise une étude sur la planification et le développement de leurs réseaux cyclables.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 4 000 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-42-12-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

742

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 20 NOVEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**RÉSOLUTION 95-657**

**Emprunt de 11 000 $ au fonds de roulement**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 498-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 octobre 1994, la Ville a décrété un emprunt de 2 500 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 pour financer la réparation de murs et la mise en place d'un système de coussins à l'entrée des camions de la Salle J.-Antonio-Thompson;

ATTENDU que ces travaux ont été réalisés pour un montant de 1 450 $;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 146-95 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 6 mars 1995, la Ville a décrété un emprunt de 14 500 $ audit fonds de roulement pour financer l'enfouissement des fils situés à l'intersection du boulevard des Forges et de la 9ième Rue (10 000 $) et l'acquisition de pièces nécessaires au scellement de la pompe de la piscine du parc de l'Exposition (4 500 $);

ATTENDU que ces pièces ont été acquises mais que lesdits fils ne seront pas enfouis avant quelques années;

ATTENDU qu'il est urgent de procéder à l'acquisition d'une console d'éclairage pour la Salle J.-Antonio-Thompson;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Michel Legault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- modifie la résolution 498-94 adoptée lors de la séance tenue le 3 octobre 1994 pour réduire à 1 450 $ le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt au fonds de roulement décrété pour la financer;

- modifie la résolution 146-95 adoptée lors de la séance tenue le 6 mars 1995 pour réduire à 4 835 $ le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt au fonds de roulement décrété pour la financer et pour annuler le projet d'enfouir les fils situés à l'intersection du boulevard des Forges et de la 9ième Rue et l'emprunt au fonds de roulement de 9 665 $ décrété pour le financer;

- autorise l'acquisition d'une console d'éclairage pour la Salle J.-Antonio-Thompson et la finance à même le produit d'un emprunt de 11 000 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-658**

**Appropriation d'une somme de 42 000 $ au surplus accumulé**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document signé le 14 novembre 1995 par M. Denis Lelièvre, régisseur aéroport et parcs au sein du Service loisir et culture;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que divers travaux à être réalisés à l'aéroport y sont décrits et que leurs coûts de réalisation y sont estimés;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la réalisation des travaux de réfection à l'aéroport qui sont décrits dans ledit document et qu'elle paie les coûts s'y rapportant à même une appropriation de 42 000 $ au surplus accumulé.

Que la présente résolution remplace la résolution 95-609 adoptée par le Conseil lors de la séance tenue le 16 octobre 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-659**

**Embauche d'une personne**

ATTENDU que la Ville a lancé un appel de candidatures en affichant des avis en ce sens dans ses différents services du 8 au 15 juin 1995 et en publiant une annonce à cet effet dans l'édition du 10 juin 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" en vue de recruter des personnes pour combler un poste de technicien en environnement au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement;

ATTENDU que le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, le chef de la division "permis et inspections" dudit Service, M. Jean-Louis Goneau, et la conseillère en gestion des ressources humaines, Mme Colette Parent ont procédé à la sélection de diverses candidatures parmi celles que la Ville a reçues;

ATTENDU qu'au terme du processus de sélection qu'ils ont mis en place à cette occasion, ils recommandent au Conseil de procéder à l'embauche de Mme Chantal Roy pour combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières embauche Mme Chantal Roy pour occuper, à compter du 8 janvier 1996, un poste permanent à temps complet de technicien en environnement au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, et ce, conditionnellement à l'établissement préalable et à la production d'un bilan médical attestant que son état de santé lui permet de faire face adéquatement aux exigences de ce poste.

Que son salaire hebdomadaire de départ soit fixé à 648,85 $, soit celui de l'échelon 1 de la classe salariale 10.

Qu'elle soit soumise à une période de probation de six mois au terme de laquelle elle pourra être confirmée dans ses fonctions, conformément aux dispositions de la convention collective qui lui est applicable.

Qu'elle soit assujettie à l'obligation d'établir son domicile à Trois-Rivières au plus tard six mois après l'obtention de sa permanence et à l'y maintenir par la suite pour conserver son emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-660**

**Mandat à "Trudel & Associés, huissiers de justice"**

ATTENDU qu'en vertu des articles 942 et suivants du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64), une municipalité peut vendre aux enchères les biens meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et qui n'ont pas été réclamés dans un délai de 60 jours;

ATTENDU que l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que ces biens et ceux sans maître qu'une municipalité recueille sur son territoire peuvent être vendus à l'encan par ministère de huissier;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique a recueilli, au cours des derniers mois, des véhicules automobiles perdus, oubliés ou sans maître, que la Ville les détient et qu'ils ne lui ont pas été réclamés;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières fasse vendre à l'encan, par ministère de huissier, les véhicules routiers sans maître recueillis par le Service de la sécurité publique sur son territoire et qui étaient remisés à sa fourrière le ou avant le 8 octobre 1995.

Que cette vente se tienne vendredi le 8 décembre 1995 à 9 h 00 à l'édifice des travaux publics situé au 2425 de la rue Louis-Allyson.

Qu'elle retienne à cet effet les services professionnels de la firme "Trudel & Associés, huissiers de justice" et qu'elle la mandate pour procéder à cette vente.

Qu'elle lui verse les honoraires et les frais auxquels elle a droit en vertu du Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers (R.R. Q., 1981, c. H-4, r. 3), et ce, à même les fonds disponibles au poste 01-91-16-5-003 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-661**

**Retrait d'une partie d'un contrat accordé à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P inc."**

ATTENDU qu'aux termes d'un avis publié dans l'édition du 8 janvier 1994 du quotidien "Le Nouvelliste" et dans l'édition du 13 janvier 1994 du "Journal Constructo", la Ville a demandé des soumissions pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques sur son territoire du 15 mars 1994 au 14 mars 1997 (contrat 94-0001);

ATTENDU que l'article 7/Modifications des opérations de collecte et l'article 17/Changement et/ou retrait du lieu d'élimination du cahier des charges relié à cet appel d'offres prévoyaient que la Ville se réservait le droit de retirer, à l'entrepreneur qui se verrait adjuger ce contrat, le volet "Élimination des déchets", et ce, sans compensation mais moyennant un préavis de trois mois;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 51-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 7 février 1994, la Ville a accepté la proposition de la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets domestiques et des déchets domestiques volumineux;

ATTENDU qu'aux termes d'un avis de transfert de propriété donné sous seing privé par ses procureurs le 1$^{er}$ mars 1995 en vertu des articles 53.1 et suivants de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 2 mars 1995 sous le numéro 431327, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie est devenue propriétaire et a pris possession le 1$^{er}$ mai 1995 des équipements, biens meubles et immeubles du site d'enfouissement sanitaire exploité sur les lots 597 et 598 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne qui appartenait jusqu'alors aux compagnies "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc.";

ATTENDU que, dans ces circonstances, il est opportun que la Ville retire à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." le volet "Élimination des déchets" du susdit contrat, et ce, en vertu des articles 7 et 17 du cahier des charges ci-dessus mentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retire à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." le volet "Élimination des

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

déchets" du contrat 94-0001/collecte, transport et élimination des déchets qui lui a été adjugé aux termes de la résolution 51-94 adoptée le 7 février 1994.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-662**

**Retrait d'une partie d'un contrat accordé à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P inc."**

ATTENDU qu'aux termes d'un avis publié dans l'édition du 24 janvier 1994 du quotidien "Le Nouvelliste" et dans l'édition du 27 janvier 1994 du "Journal Constructo", la Ville a demandé des soumissions pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets de contenants provenant des édifices municipaux ou autres du 15 mars 1994 au 14 mars 1997 (contrat 94-0002);

ATTENDU que l'article 13/Changement et/ou retrait du lieu d'élimination du cahier des charges relié à cet appel d'offres prévoyaient que la Ville se réservait le droit de retirer, à l'entrepreneur qui se verrait adjuger ce contrat, le volet "Élimination des déchets", et ce, sans compensation;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 95-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 février 1994, la Ville a accepté la proposition de la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." pour la cueillette, le transport et l'élimination des déchets de contenants provenant des édifices municipaux ou autres;

ATTENDU qu'aux termes d'un avis de transfert de propriété donné sous seing privé par ses procureurs le 1er mars 1995 en vertu des articles 53.1 et suivants de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 2 mars 1995 sous le numéro 431327, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie est devenue propriétaire et a pris possession le 1er mai 1995 des équipements, biens meubles et immeubles du site d'enfouissement sanitaire exploité sur les lots 597 et 598 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne qui appartenait jusqu'alors aux compagnies "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc.";

ATTENDU que, dans ces circonstances, il est opportun que la Ville retire à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." le volet "Élimination des déchets" du susdit contrat, et ce, en vertu de l'article 13 du cahier des charges ci-dessus mentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retire à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." le volet "Élimination des déchets" du contrat 94-0002/enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants qui lui a été adjugé aux termes de la résolution 95-94 adoptée le 21 février 1994.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE

747

INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-663**

**Élimination des déchets par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie**

ATTENDU que le Conseil a adopté plus tôt au cours de la pésente séance deux résolutions par lesquelles la Ville retire à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." le volet "Élimination des déchets" des contrats 94-0001/collecte, transport et élimination des déchets et 94-0002/enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants;

ATTENDU qu'aux termes d'un avis de transfert de propriété donné sous seing privé par ses procureurs le 1er mars 1995 en vertu des articles 53.1 et suivants de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 2 mars 1995 sous le numéro 431327, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie est devenue propriétaire et a pris possession le 1er mai 1995 des équipements, biens meubles et immeubles du site d'enfouissement sanitaire exploité sur les lots 597 et 598 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne qui appartenait jusqu'alors aux compagnies "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc.";

ATTENDU que, dans ces circonstances, il est opportun que la Ville confie à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie le volet "Élimination des déchets" des susdits contrats;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- confie à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie le contrat d'éliminer les déchets domestiques et les déchets domestiques volumineux ramassés sur son territoire et les déchets de contenants provenant des édifices municipaux ou autres situés sur son territoire;

- lui verse un montant de 28,05 $ pour chaque tonne métrique de déchets éliminés, ce montant devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-41-1 du budget;

- se réserve le droit de lui retirer, unilatéralement et en tout temps, ledit contrat à condition de lui donner un préavis écrit à cet effet au moins 30 jours avant de poser un tel geste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

748

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 20 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-664**

**Nomination d'un administrateur/secrétaire-trésorier de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières**

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a été constitué à la suite d'une requête en ce sens de la Ville;

ATTENDU qu'en vertu des règlements généraux de cet organisme, les membres de son Conseil d'administration et ses officiers sont nommés par le Conseil;

ATTENDU que le mandat de M. Michel Belhumeur à titre d'administrateur et de secrétaire-trésorier de cet organisme est expiré depuis le 3 septembre 1994;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières nomme M. Gilbert Mailhot, comptable agréé, domicilié au 1565 de la rue Baril à Trois-Rivières (Québec), G8Y 3G9, administrateur et secrétaire-trésorier de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières jusqu'au 30 novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-665**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 11 et 18 novembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 11 novembre 1995

| | |
|---|---|
| Allen & Fugère inc.: | |
| Vérification du montant des dommages - action Louis Pinsonnault et al - incendie rue St-Maurice | 3 892,30 $ |
| Jacques Arseneault asphalte: | |
| Remise de retenue - modification côte Cooke et rue Ste-Marguerite | 2 240,37 |
| Les Archives du Séminaire de Trois-Rivières: | |
| Photocopies d'une loi - Greffe | 12,81 |
| Les Éditions Le Griffon d'argile: | |
| Achat du livre "La gestion documentaire" - Greffe | 21,93 |

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières: | |
| Achat de liqueurs - incendie rue St-François -Xavier -Sécurité publique | 9,75 |
| B.B. extermination inc.: | |
| Service anti-pigeon - novembre 1995 - hôtel de ville | 28,49 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 23 octobre au 1er novembre 1995 - Sécurité publique | 1 196,59 |
| Frais de remorquage - octobre 1995 - Cour municipale | 313,39 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Publication "Autoroutes électroniques - Évaluation | 51,36 |
| Mise à jour # 9 au Recueil sur l'accès à l'information - Greffe | 78,11 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires - audition CSST et arbitrage de différend des policiers, dossier général et griefs - Ressources humaines | 22 269,03 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Remise de retenue - ponceaux - réparation et entretien | 3 584,01 |
| Bonaventure communication T.A.S.: | |
| Relève téléphonique - avert. ascenseur 1995-1996 - hôtel de ville | 820,48 |
| Buro service enr.: | |
| Réparation de chaises - Sécurité publique | 137,89 $ |
| Canadien Pacifique limitée: | |
| Coût d'entretien additionnel (accident Bonaventure) -Travaux publics | 90,26 |
| Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à nvieau octobre 1995 - Travaux publics | 2 101,47 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Réunion de la direction le 26 octobre 1995 - Sécurité publique | 100,28 |
| Crain-Drummond: | |
| Contrat d'entretien du rupteur - du 12 novembre 1995 au 12 novembre 1996 - Cour municipale | 985,71 |
| Les Publications Dacfo inc.: | |
| Mise à jour - Traité droit civil québécois - Contentieux | 643,70 |
| J.P. Doyon inc.: | |
| Remise de retenue - tranchée drainante rues Hector-Héroux et du Boisé | 3 410,07 |
| Martin Fleurent: | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 19 | 2 760,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| La Bonne Fourchette enr.: | |
| Lunch - réunion de travail - aéroport | 38,74 |
| Confection G.A.G. enr.: | |
| Casque et broderie - Sécurité publique | 20,51 |
| Floriculture Gauthier inc.: | |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot A - paiement no 7 | 1 319,72 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot B - paiement no 7 | 878,48 |
| Aménagement des îlots de fleurs - lot C - paiement no 9 | 8 361,42 |
| Aménagement de bacs et paniers de fleurs - paiement no 7 | 2 714,72 |
| Raymond Gélinas et fils: | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 37,48 |
| Gleanayre communications: | |
| Location de deux portatifs - novembre 1995 - Approvisionnement | 136,75 |
| Les Installations GMR inc.: | |
| Remplacement de réservoirs - Édifice des travaux publics - paiement no 4 - retenue 10 % | 24 567,81 |
| Me Jean-Nil Héon, notaire: | |
| Honoraires - ventes et servitudes par J. Girard et Médi-Vac inc. | 3 376,17 |
| Hebdo journal: | |
| Avis (drainage (4 avis), traitement de l'eau # 1 et 2) | 268,78 $ |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 256,12 |
| Informatique PC-plus: | |
| Réparation de PC - Travaux publics | 177,72 |
| Insight Information inc.: | |
| Inscription - conférence "Évaluation et rémunération des gestionnaires de portefeuilles" - Trésorerie | 712,22 |
| Jacques Le Nettoyeur inc.: | |
| Nettoyage de vêtements - Sécurité publique | 138,90 |
| Vitrerie Lalonde Jacob: | |
| Réparation de fenêtre - bibliothèque | 692,73 |
| Remplacement de vitre - stationnement Badeaux | 177,14 |
| Vitre pour fixture - hippodrome | 46,89 |
| Lavage Haute-pression: | |
| Nettoyage de graffitis sur monuments - Travaux publics | 740,71 |
| Laboratoire de canalisations souterraines: | |
| Émissaire St-Paul - paiement no 1 | 1 509,90 |
| Jean Leclerc excavation: | |
| Remise de retenue - construction de bordures | 3 374,63 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Réparation de porte - aéroport | 140,96 |

| | |
|---|---|
| Outils mauriciens inc.:<br>Réparation de sableuse - Travaux publics | 173,54 |
| Me Jean Martin, notaire:<br>Honoraires - cession par Luc Clément - Greffe | 884,24 |
| Ministre des Finances:<br>Avance - frais de shérif - saisie immobilière - Contentieux | 1 000,00 |
| Les Usinages mobiles inc.:<br>Usinage d'un chemin de clé - Travaux publics | 56,98 |
| Multi-services Langevin enr.:<br>Coupe additionnelle de pelouse - Travaux publics | 175,00 |
| Service d'entretien Michel Nérin:<br>Entretien ménager - octobre 1995 - Travaux publics | 2 336,08 |
| Service ménager Nettoie-tout:<br>Entretien ménager - octobre 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Restaurant Normandin:<br>Repas des détenus - du 18 au 30 octobre 1995 - Sécurité publique | 21,79 |
| Le Nouvelliste:<br>Avis (Centre d'emploi # 1, 2 et 3, aide à la rénovation # 1 et 2, transport de neige, 75e anniversaire) avis publics (journées d'enregistrement) | 5 794,62 $ |
| Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:<br>Examen de la vue - 3 candidats - Sécurité publique | 120,00 |
| Noël du pauvre:<br>Subvention 1995 | 500,00 |
| Gaston Paillé ltée:<br>Remise de retenue - bouclage d'aqueduc phase I | 4 639,77 |
| Buffet Jeanne Paquin:<br>Buffet - groupe de travail Travaux publics et Approvisionnement | 75,26 |
| Dr Maurice Poulin:<br>Honoraires - examens médicaux - octobre 1995 - Ressources humaines | 1 800,00 |
| Publi design inc.:<br>Montage pour congrès et base de dépliant organismes sportifs - Relations publiques | 1 139,55 |
| Reynolds radio inc.:<br>Remplacement de sonnerie - cellulaire - Sécurité publique | 64,91 |

No 5614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Receveur général du Canada: | |
| Formation "Partage de l'expérience vécue sur la fusion" - Sécurité publique | 100,00 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Réparation d'essouchement - paiement no 6 | 48,00 |
| Engazonnement des excavations - paiement no 13 | 1 886,20 |
| Plantation de bulbes - paiement no 1 | 2 124,12 |
| Travaux d'émondage - chemin de l'île | 48,00 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |
| Vidange de fosses septiques - Travaux publics | 11 918,67 |
| Systèmes de bureautique SBM: | |
| Location de photocopieurs - octobre 1995 - Parc portuaire et Ressources humaines | 166,26 |
| SOQUIJ: | |
| Renouvellement d'abonnement au Droit du travail express - Ressources humaines | 518,50 |
| Renouvellement d'abonnement à Jurisprudence express et 1 cahier relieur - Contentieux | 376,05 |
| Productions Specta inc.: | |
| Personnel d'accueil et technique et consommations - hommage aux familles - foyer salle Thompson | 383,86 $ |
| Achat de vin - hommage aux familles | 127,28 |
| Service de personnel, impression de billets, cassettes, location sonorisation - Festival international de la poésie 1995 | 2 429,85 |
| Impression de billets - bibliothèque | 16,00 |
| Construction S.R.B.: | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 11 | 222,21 |
| Pépinière St-Michel enr.: | |
| Traitement des ormes - insecticide - paiement no 1 | 638,00 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Travaux publics | 63,81 |
| Jacques Vadeboncoeur: | |
| Remboursement d'un pantalon abîmé lors d'une enquête - Sécurité publique | 72,92 |
| Jean-Jacques Vézina: | |
| Téléphone et surviellance du poste - secteur Les Forges - octobre 1995 | 62,00 |
| Volcano international inc.: | |
| Inspection et démarrage de fournaises - Travaux publics | 1 220,58 |
| Wilson & Lafleur ltée: | |
| Achat de l'édition "Alter ego" - Code de procédure civile - Contentieux | 75,92 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Trudel & associés | 20,24 |

INITIALES DU MAIRE

753

INITIALES DU GREFFIER

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Association du baseball mineur de Trois-Rivières: | |
| Remboursement du coût des travaux -construction de deux abris pour les joueurs - terrain de balle Albert-Gaucher | 8 500,00 |
| Assocaition hockey mineur de Trois-Rivières inc.: | |
| Frais des arbitres et des marqueurs - octobre 1995 | 1 562,00 |
| Éric Boulanger: | |
| Enregistrement audio-guide | 80,00 |
| Réjean Ladouceur: | |
| Droits de reproduction et de diffusion de l'enregistrement audio-guide | 100,00 |
| Les Berlingots bricoleurs: | |
| 2 animations le 24 novembre 1995 | 227,91 $ |
| Biblio-O-Coeur inc.: | |
| Cotisation 1995-1996 | 100,00 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 411,54 |
| La Revue Notre-Dame-du-Cap: | |
| Abonnement - 1 an | 9,00 |
| Périodica: | |
| Réabonnement à "Vie des arts" | 24,05 |
| Salon du livre de Trois-Rivières: | |
| Location de kiosque - acompte | 282,04 |
| Publicité - solde à verser | 142,44 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Restaurant Le Pilote: | |
| Buffet - réunion de la corporation le 4 octobre 1995 | 38,61 |
| Café - réunion de la corporation le 12 octobre 1995 | 10,00 |
| Buffet - réunion de la corporation le 24 octobre 1995 | 56,98 |
| Chantal Trudel: | |
| Mobilier pour le restaurant | 1 119,89 |
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - septembre 1995 | 168,00 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1995

| | |
|---|---|
| Bellemare, Michel: | |
| Technicien génie civil - Travaux publics 767 km - du 2 octobre au 3 novembre 1995 | 214,76 |
| Bessette, Madeleine: | |
| Bibliothécaire - Bibliothèque 9 sorties | 27,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 20 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Boisvert, Henri-Paul: | |
| Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs | |
| 841 km | 195,26 |
| Bonin, Claude: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 343 km | 296,85 |
| Boucher, Réjean: | |
| Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics | |
| 1 267 km | 266,07 $ |
| Brahic, Gérard P.: | |
| Chef de service - Évaluation | |
| 27 sorties - du 19 janvier au 2 novembre 1995 | 81,00 |
| 146 km - du 13 mars au 27 juillet 1995 | 40,88 |
| Bruneau, Roger: | |
| Urbaniste - Urbanisme | |
| 13 sorties | 39,00 |
| 152 km | 42,56 |
| Cardin, Serge: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 218 km | 341,04 |
| Chartrand, Jacques: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 544 km | 133,87 |
| Dumas, Serge: | |
| Technicien évaluation I - Évaluation | |
| 4 sorties - du 7 février au 13 octobre 1995 | 12,00 |
| 149 km - juillet 1995 | 41,72 |
| Fournier, Normand: | |
| Technicien en système d'information - Travaux publics | |
| 135 km | 37,80 |
| Fraser, Dominic: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 310 km | 275,10 |
| Galarneau, Maurice: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 430 km | 120,40 |
| Gauthier, Denis: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 968 km | 203,28 |
| Gendron, Fernand: | |
| Directeur des Travaux publics | |
| 2 018 km - montant maximum | 450,00 |
| Goneau, Jean-Louis: | |
| Chef de division - Permis et inspections | |
| 101 sorties - juin à octobre 1995 | 303,00 |
| 301 km - juin à octobre 1995 | 84,28 |

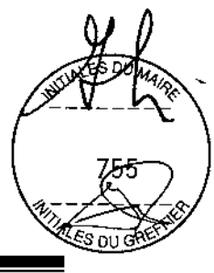


| | |
|---|---|
| Hamelin, Rénald: | |
| Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections 673 km | 141,33 $ |
| Héroux, Gilles: | |
| Dessinateur I - Travaux publics | |
| 4 sorties - du 20 juillet au 6 octobre 1995 | 12,00 |
| Lafontaine, David: | |
| Technicien génie civil I- Travaux publics | |
| 915 km | 228,11 |
| Lampron, Martin: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 2 008 km | 421,68 |
| Larouche, Michel: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 706 km | 358,26 |
| Lesage, Mario: | |
| Technicien évaluation I - Évaluation | |
| 23 sorties - du 9 janvier au 18 octobre 1995 | 69,00 |
| Massicotte, Jean-Maurice: | |
| Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections | |
| 477 km | 133,56 |
| Perron, René: | |
| Chef de service - planification - Travaux publics | |
| 18 sorties - septembre et octobre 1995 | 54,00 |
| Remboursement de frais de déplacement - Grand-Mère - service de relève téléphonique - déneigement | 28,00 |
| Picard, Yves: | |
| Animateur en loisirs - Loisirs | |
| 155 km | 43,40 |
| Plamondon, Guy: | |
| Technicien génie civil I - Travaux publics | |
| 1 016 km | 272,01 |
| Remboursement de frais de scolarité - 50 % | 60,00 |
| Rousseau, Robert: | |
| Chef de section - bâtiments - Travaux publics | |
| 644 km | 151,16 |
| Roy, Ginette: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections | |
| 39 km | 117,00 |
| Roy, Stéphane: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 1 233 km | 278,18 |
| Thibault, Serge: | |
| Technicien en évaluation II - Évaluation | |
| 3 sorties | 9,00 $ |
| 603 km | 168,84 |
| Vachon, Guy: | |
| Mécanicien entretien - Travaux publics | |
| 8 sorties | 24,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Verville, André: | |
| Inspecteur en alimentation - Permis et inspections | |
| 30 sorties | 90,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Jean-Yves Arseneault: | |
| Déjeuner - rencontre avec Kino-québec - programme "Familles aux jeux" | 3,13 |
| Pierre-Paul Cormier: | |
| Repas - réunion préparatoire - formation | 135,42 |
| Repas - colloque MLH + A à Montréal | 93,56 |
| Québec - journée d'étude CGMRHQ (Corporation des gestionnnaires municipaux en ressources humaines du Québec) | 75,60 |
| Allocation d'automobile - octobre 1995 - 15 sorties | 45,00 |
| Michel Lefebvre: | |
| Déjeuner - rencontre avec le Centre Multi-plus | 4,00 |
| François Lessard: | |
| Montréal - information sur la mise à jour du programme d'énergie Synergie | 95,20 |
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Collège canadien de police - régionalisation des services de police | 50,00 |
| Repas - réunion de l'Association des directeurs de police à La Tuque | 12,00 |
| Annie Paillé: | |
| Québec - recherches à la bibliothèque de l'Université Laval et à celle de l'Assemblée nationale du Québec | 116,26 |
| Jacques St-Laurent: | |
| Montréal - journée de formation "Mobilisation des employés" | 81,05 |
| Richard-Alain Valois: | |
| Bécancour - assemblée générale annuelle de l'Association des bibliothèques publiques | 12,60 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Jacques Blais | 367,79 $ |
| Denis Bouthillier (augmentation du fonds de change - machines à change) | 2 000,00 |
| Pierre Gélinas | 1 014,63 |
| Michel Lacoursière | 131,22 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 4 novembre 1995 | 352 502,33 |
| TOTAL | 514 118,48 $ |

INITIALES DU MAIRE
757
INITIALES DU GREFFIER

Pour la semaine se terminant le 18 novembre 1995

| | |
|---|---|
| Association des chefs de services d'incendie du Québec: | |
| Achat de 5 volumes "Marchandises dangeureuses Guide du camionneur" - Sécurité publique | 60,68 $ |
| Barreau du Québec en fidéicommis: | |
| Abonnement aux Recueils 1996 et à l'Annuaire 1995 - Contentieux | 160,50 |
| Bouliane & Gauthier constructions inc.: | |
| Émissaire St-Paul - paiement no 1 - retenue 10 % | 349 156,62 |
| Clôtures Cambrek inc.: | |
| Plantation de poteaux - école Cardinal-Roy et hippodrome | 341,86 |
| Fabrication d'une clôture - terrain de balle Albert-Gaucher | 407,67 |
| Plantation d'un poteau - Travaux publics | 170,93 |
| Consultants Falardeau & associés ltée: | |
| Honoraires - révision de la programmation et de la synchronisation (des Froges - UQTR) | 559,23 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Lunch - réunion de travail comité Loisir et Culture | 48,78 |
| Pierre-Paul Cormier: | |
| Cotisation 1995-1996 - Ordre professionnel des conseillers en relations industrielles du Québec | 313,38 |
| André Cyrenne inc.: | |
| Remise de retenue - émissaire au St-Maurice | 22 406,95 |
| Correction égouts Spémont, de l'Espéranto, St-Sacrement - paiement no 2 - retenue 10 % | 678 729,50 |
| Cie Dollard construction ltée: | |
| Remise de retenue - modification chemin d'entrée Wayagamack | 1 051,24 $ |
| Modification chemin d'entrée Wayagamack - paiement no 1 - retenue 10 % | 18 922,23 |
| Entrepôt Trois-Rivières ltée: | |
| Entreposage de la scène mobile (7 mois) - Travaux publics | 797,69 |
| Martin Fleurent: | |
| Travaux d'horticulture - paiement no 21 | 690,00 |
| Travaux d'horticulture - paiement no 20 | 2 035,50 |
| Raymond Gélinas & fils inc.: | |
| Inspection d'extincteur automatique - Travaux publics | 52,30 |
| Fernand Gendron: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 95,00 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| G.S.F. Sécuribec inc.: Préposés aux stationnements - du 16 au 31 octobre 1995 - Cour municipale | 2 728,08 |
| Guimond électrique inc.: Remise de retenue - signalisation lumineuse | 1 110,50 |
| Éloi Guillemette: Transport de déchets secs - octobre 1995 - Travaux publics | 2 835,30 |
| Construction Héroux, Allard, Goyette: Vestiaires nord et sud - piscine de l'Expo - paiement no 2 - retenue 10 % | 253 204,34 |
| Jean-Nil Héon, notaire: Honoraires - vente et servitude par Roch Parent - Greffe | 1 884,67 |
| Informatique PC-plus: Lecteur de disquettes - Informatique | 62,68 |
| La Jardinière: Buffet - session de travail du Conseil | 99,70 |
| Laverdure: Service de buanderie - Aéroport (septembre et octobre 1995), Permis (octobre 1995), Magasin (octobre 1995), Mécanique (octobre 1995), Bâtisses et parcs (octobre 1995) | 374,94 |
| Lavage Haute-pression: Nettoyage de graffitis - Centre culturel | 170,93 |
| Laboratoire Laviolette: Honoraires - correction égouts Spémont, de l'Espéranto, St-Sacrement - paiement no 2 | 6 481,91 |
| Honoraires - surveillance réfection de l'aéroport - paiement no 1 | 10 976,07 |
| Loran: Honoraires - conception d'un plan de développement des ressources humaines - Ressources humaines | 7 407,08 $ |
| Outils mauriciens inc.: Réparation de foreuse à béton - Travaux publics | 102,56 |
| Construction & pavage Maskimo ltée: Réfection de l'aéroport - surveillance - paiement no 3 - retenue 10 % | 785 921,89 |
| Centre d'évaluation Maxi-ressources: Ateliers de prévention - aqueduc et égout - paiement partiel | 600,00 |
| Martel et Villemure inc.: Honoraires - dossiers expropriation - Evaluation | 7 748,60 |
| Médiacom inc.: Panneaux publicitaires - octobre 1995 - autoroute - Relations publiques | 199,42 |

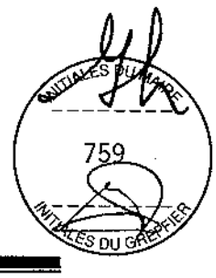


| | |
|---|---|
| Centre informatique Micromédica: | |
| Réparation de PC - Informatique | 165,12 |
| Consortium M.L.S.: | |
| Surveillance - réfection de l'aéroport - paiement no 1 | 55 162,71 |
| Sylvie Nérin: | |
| Remboursement de frais de scolarité - 100 % | 50,00 |
| Normandin Beaudry: | |
| Honoraires - protection assurances collectives - Ressources humaines | 828,45 |
| Le Nouvelliste: | |
| Appel d'offres (fourniture de produits chimiques) | 191,79 |
| Abonnement annuel - Urbanisme | 218,79 |
| Ciment projeté et Piscine Orléans inc.: | |
| Restauration de la piscine de l'Expo - réfection du bassin - paiement no 3 - retenue 10 % | 409 635,69 |
| J.C. Papillon & fils ltée: | |
| Frais d'expertise - refoulement rue Fortin - Contentieux | 233,61 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Remise de la première tranche de la retenue - Domaine du Boisé - phase V | 10 986,32 |
| Remise de la première tranche de la retenue - Bouclage d'aqueduc - phase II | 5 700,40 |
| Bouclage d'aqueduc - phase II - paiement no 3 - retenue 10 % | 2 548,61 |
| Aqueduc et drainage - Domaine du Boisé - phase IV - paiement no 5 - retenue 10 % | 940,23 |
| Aménagement Pluri-services: | |
| Branchements d'égout et d'aqueduc 1995 - paiement no 6 - retenue 10 % | 54 958,56 $ |
| Progère construction inc.: | |
| Écuries hippodrome - paiement no 11 | 6 000,00 |
| Ascenseurs R.C.R. Trois-Rivières: | |
| Entretien des ascenseurs - octobre 1995 - bibliothèque, Centre culturel, hôtel de ville, salle Thompson, édifice François-Nobert | 172,00 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Peinture de manèges et balançoires - paiement no 7 | 1 816,44 |
| Peinture de manèges et balançoires - paiement no 6 | 1 215,90 |
| Peinture de manèges et balançoires - paiement no 5 | 618,78 |
| Réparation de balançoires | 984,57 |
| Peinture de mobilier | 78,98 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de moteur - pavillon Père-Daniel | 46,67 |
| Sani mobile Trois-Rivières inc.: | |
| Vidange de fosse septique | 123,07 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

760

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 20 NOVEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Laboratoires Shermont inc.: | |
| Pavage de rues - été 1995 - paiement no 3 | 540,22 |
| Élargissement boul. des Forges entre de la Terrière et Père-Marquette - paiement no 2 | 3 311,08 |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 5 | 53,00 |
| Construction de bordures - paiement no 4 | 99,72 |
| Restauration du tunnel Lavérendrye - paiement no 1 | 493,43 |
| Sobeco Ernst & Young inc.: | |
| Honoraires - assurances de dommages | 4 471,30 |
| Déchiquetage Top secret: | |
| Déchiquetage de documents - Greffe | 234,57 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 63,81 |
| Verdure de demain inc.: | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 est - paiement no 1 | 3 694,06 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 1 - paiement no 10 | 1 919,43 |
| Veilleux et associés: | |
| Examens pré-embauche - 3 candidats - Sécurité publique | 144,00 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenants - octobre 1995 - Travaux publics, autogare, parc Pie-XII, Centre Adélard-Dugré, Colisée | 1 528,55 |
| Cueillette, transport et enfouissement des déchets - octobre 1995 | 120 375,59 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Michel Boucher | 41,94 $ |
| Fortier, Tourigny | 59,94 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 88,85 |
| Francine P. Gaumond | 13,61 |
| Bernard Lévesque | 44,90 |
| Robert Trudel et ass. | 59,80 |
| Trudel & associés | 1 662,86 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Boiseries René & Jacques: | |
| Achat de 40 tables rondes et 20 tables rectangulaires | 5 412,65 |
| Publi Design inc.: | |
| Services de graphisme - signalisation incubateur culturel et signature de l'entente MCC/VTR | 501,06 |
| Productions Specta inc.: | |
| Services de photocopies aux organismes accrédités - mai à octobre 1995 | 24,27 |
| Entretien ménager - septembre et octobre 1995 - Bibliothèque | 3 299,46 |
| Surveillance animation - du 24 septembre au 4 novembre 1995 | 143,94 |
| Publicité Le Nouvelliste - du 24 septembre au 4 novembre 1995 | 414,75 |

| | |
|---|---|
| Atelier des Vieilles Forges inc.: | |
| Entretien ménager - octobre 1995 - palestre et gymnases polyvalente Ste-Ursule | 90,00 |
| Entretien ménager - octobre 1995 - Pavillon de la jeunesse et Colisée | 406,00 |

Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée

| | |
|---|---|
| Emballages Bettez inc. | 503,00 |
| J. Champagne inc. | 350,36 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 147,31 |
| Froma-Dar | 364,00 |
| Alexandre Gaudet ltée | 1 352,58 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 81,36 |
| LPM Supérieur inc. | 99,00 |
| Multi-marques inc. | 103,07 $ |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 808,48 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 167,74 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Ville de Cap-de-la-Madeleine: | |
| Pochettes transparentes autocollantes | 127,50 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes et jeunes | 897,38 |
| C.R.S.B.P.: | |
| Bibliographies | 113,96 |
| Mordicus communications: | |
| Montage annonce et vélox | 324,77 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 624,93 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Bibliothèque nationale du Québec | 176,55 |
| Canebsco service d'abonnement | 1 178,77 |
| L'Exèdre librairie inc. | 5 720,01 |
| La Bande Dessinerie | 340,15 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 811,61 |
| Librairie Poirier inc. | 5 298,41 |

PARC PORTUAIRE

| | |
|---|---|
| Crédit-bail Arbour inc.: | |
| Location de télécopieur - du 9 novembre au 8 décembre 1995 | 69,11 |

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

| | |
|---|---|
| Jacob, Luc: | |
| Programmeur - Informatique | |
| 17 sorties - du 19 octobre au 17 novembre 1995 | 51,00 |
| Juteau, Claude: | |
| Chef de service - Arpentage - Travaux publics | |
| 1 095 km - du 1er juin au 31 octobre 1995 | 306,60 $ |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Lajoie, Carole: | |
| Technicienne génie civil I - Travaux publics | |
| 685 km - du 8 août au 31 octobre 1995 | 191,80 |
| Lelièvre, Denis: | |
| Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Services communautaires | |
| 450 km - octobre 1995 | 126,00 |
| Roy, Stéphane: | |
| Technicien en génie civil I - Travaux publics | |
| 175 km - du 1er au 7 novembre 1995 | 36,75 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Pierre Descôteaux: | |
| Repas - réunion des responsables d'enquêtes de différents services à Laval | 6,00 |
| Michel Fortin: | |
| Repas - BRQCO motards à Grand-Mère | 12,00 |
| Jacques Genest: | |
| Dîner - fonctionnement d'un appareil Dictaphone à St-Charles-Borromée | 12,00 |
| Jean-Louis Goneau: | |
| Drummondville - réunion entente MAPAQ | 51,20 |
| Jacques Lauzer: | |
| Dîner - réunion BRQCO à St-Hyacinthe | 12,00 |
| Michel Legault: | |
| Dîner - enquête à Québec | 12,00 |
| Richard Lévesque: | |
| Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec | 42,00 |
| Michelle Livernoche: | |
| Dîner - fonctionnement d'un appareil Dictaphone à St-Charles-Borromée | 10,00 |
| André Marcil: | |
| Repas - enregistreuse poste de police - Joliette | 12,00 |
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Dîner - fonctionnement d'un appareil Dictaphone à St-Charles-Borromée | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 343,59 $ |
| Denis Lelièvre | 50,94 |
| Jean-Maurice Normandin | 407,00 |
| Gilles Poulin | 138,22 |

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 11 novembre 1995 | 355 624,47 |

INITIALES DU MAIRE

763

INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| TOTAL | 3 237 695,83 $ |
| GRAND TOTAL | 3 751 814,31 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

764

**LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 4 décembre 1995 à 20 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**AVIS DE MOTION MAINTENUS**

1. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
   (M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

2. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.
   (M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.
   (M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

---

**AVIS DE MOTION 95-666**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 15 concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc afin de fixer un nouveau taux pour la taxe d'eau.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Roland Thibeault*

---

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**AVIS DE MOTION 95-667**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la ville afin de fixer de nouveaux taux pour les taxes spéciales et la taxe foncière générale.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Roland Thibeault*

---

**AVIS DE MOTION 95-668**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 25 TA (1980) concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la ville de Trois-Rivières afin de fixer un nouveau taux pour cette taxe.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Roland Thibeault*

---

**AVIS DE MOTION 95-669**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement no 56 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *André Noël*

---

**AVIS DE MOTION 95-670**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'élargissement de la voie de circulation "Bravo", l'aménagement de voies d'accès à

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

l'entreprise "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc." et la réalisation de divers travaux connexes à l'aéroport et décrétant qu'est affecté à leur paiement l'excédent des deniers provenant de l'emprunt effectué en vertu du règlement 1236 (1992).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Henri-Paul Jobin*

---

**AVIS DE MOTION 95-671**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur le traitement des élus municipaux et remplaçant les règlements nos 695 (1979) et 745-A (1987).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Henri-Paul Jobin*

---

**AVIS DE MOTION 95-672**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Henri-Paul Jobin*

---

**AVIS DE MOTION 95-673**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement fixant la compensation exigible pour les services municipaux dont bénéficie le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Françoise H. Viens*

---

**AVIS DE MOTION 95-674**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville et remplaçant le règlement 1364 (1994).

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

**AVIS DE MOTION 95-675**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Daniel Perreault*

---

**RÉSOLUTION 95-676**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil du 20 novembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 20 novembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *André Lamy*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 20 novembre 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

INITIALES DU MAIRE

768

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-677**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 novembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Lamy*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-678**

**Règlement 1410 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 novembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1410 (1995) adoptant le budget 1996 de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTIN 95-679**

**Mainlevée à Roger Paquin (3466 Cité T.-R. --- 2120/2122 rue Arthur-Guimond)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Léo Leblanc, notaire, le 19 juillet 1957 et publié au Bureau de la publicité des droits de

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

la circonscription foncière de Trois-Rivières le 27 juillet 1957 sous le numéro 201538, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à Roger Paquin le lot 25-123 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, lequel est maintenant connu comme étant le lot 3466 dudit cadastre;

ATTENDU que cet acte comportait l'obligation, pour cet individu, d'y construire un bâtiment d'habitation répondant à certaines normes et que son engagement était garanti par une clause résolutoire;

ATTENDU qu'il a respecté cette condition en construisant sur ledit lot le bâtiment portant les numéros 2120/2122 de la rue Arthur-Guimont;

ATTENDU que cet acte de vente a été suivi d'une déclaration faite par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devant Me Léo Leblanc, notaire, le 23 juin 1961 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 4 juillet 1961 sous le numéro 224017;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte par lequel la Ville donnera mainlevée de ladite clause résolutoire et consentira à sa radiation;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et aux obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits stipulés en sa faveur dans les actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous les numéros 201538 et 224017.

Qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, ledit acte de mainlevée et qu'elle autorise Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-680**

**Mainlevée à Gilles Bélanger et Sylvie Dubé (181-796 Paroisse T.-R. --- 5005 boulevard des Chenaux)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul Bérard, notaire, le 9 mai 1984 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 9 mai 1984 sous le numéro 352544, la Ville a vendu à Claude Trahan le lot 181-796 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

ATTENDU que cet acte comportait l'obligation, pour cet individu d'y construire un bâtiment d'habitation et que son engagement était garanti par une clause résolutoire;

ATTENDU qu'il a respecté cette condition en construisant sur ledit lot le bâtiment portant le numéro 5005 du boulevard des Chenaux;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte par lequel la Ville donnera mainlevée de ladite clause résolutoire et consentira à sa radiation;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et consente à la radiation de tous les droits stipulés en sa faveur dans l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 352544.

Qu'elle approuve, à toutes fins que de droit, ledit acte de mainlevée et qu'elle autorise Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-681**

**Servitude par la compagnie "Canron inc." (ptie 2011 Cité T.-R. --- terrain vacant situé au sud-est de la rue St-Maurice)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la compagnie "Canron inc." dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol d'une partie du terrain de cette entreprise;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Canron inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol du terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite compagnie, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville, ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

> La lisière de terrain faisant partie du lot 2011 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dont la superficie est de 3 448,2 $m^2$, qui est préparée sur le plan préparé le 21 août 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 921 de ses minutes.

Fonds dominant:

> Le lot 1821-26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, étant la rue St-Paul.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme de 19 550,00 $ que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995), à "Canron inc.", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-682**

**Servitude par la compagnie "GL&V Fabrication inc." (ptie 1827, ptie 1822A & ptie 2011 Cité T.-R. --- 227 rue St-Maurice)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la compagnie "GL&V Fabrication inc." dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol d'une partie du terrain de cette entreprise;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "GL&V Fabrication inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol du terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite compagnie, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville, ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

La lisière de terrain faisant partie des lots 1827, 1822A et 2011 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dont la superficie respective est de 2 017,6 $m^2$, 292,6 $m^2$ et 994,9 $m^2$, qui est montrée sur le plan préparé le 23 août 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 923 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot 1821-26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, étant la rue St-Paul.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme de 31 240,00 $ que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995), à "GL&V Fabrication inc.", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-683**

**Servitude par la compagnie "Tripap inc." (ptie 2505 Cité T.-R. --- 508 rue des Commissaires)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de servitude à intervenir entre la Ville et la compagnie "Tripap inc." dans lequel sont fixées les modalités d'implantation d'une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol d'une partie du terrain de cette entreprise;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la compagnie "Tripap inc." lui confère une servitude réelle et perpétuelle lui permettant d'implanter une conduite d'égout pluvial dans le sous-sol du terrain ci-après identifié comme fonds servant et lui accordant tous les droits afférents.

Que cette servitude soit constituée sur le terrain de ladite compagnie, ci-dessous identifié comme fonds servant, au bénéfice du terrain de la Ville, ci-dessous identifié comme fonds dominant:

Fonds servant:

La lisière faisant partie du lot 2505 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dont la superficie est de 456,3 $m^2$, qui est montrée sur le plan préparé le 23 août 1995, par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 922 de ses minutes.

Fonds dominant:

Le lot 1821-26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, étant la rue St-Paul.

Que cette servitude soit constituée en considération de la somme de 400,00 $ que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1397 (1995), à "Tripap inc.", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de servitude soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-684**

**Bail avec le gouvernement du Québec**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir entre la Ville et le gouvernement du Québec/ministère des Transports, moyennant un loyer total de 42 500,00 $ (taxes exclues), dans lequel sont fixées les modalités de location, à des fins de dépôts à neige, des parties de l'emprise du prolongement envisagé de l'autoroute 40 situées de part et d'autre du boulevard des Forges;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue du gouvernement du Québec/ministère des Transports un terrain vacant faisant partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, lequel est constitué:

- d'une parcelle de terrain située à l'ouest du boulevard des Forges dont la superficie est de 4,4 hectares;

- d'une parcelle de terrain située à l'est du boulevard des Forges dont la superficie est de 11,9 hectares.

No 6514-R-MQ-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville loue ce terrain du 1er septembre 1995 au 31 août 2000 inclusivement, le locateur se réservant cependant le droit d'y mettre fin en tout temps moyennant un préavis à cet effet de 30 jours.

Que le susdit loyer et les taxes afférentes soient payables, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-1-510 du budget, en cinq versements annuels et consécutifs de 9 686,17 $ pour les 1ère et 2e années et de 9 686,18 $ pour les 3e, 4e et 5e années.

Que la Ville s'y engage à n'utiliser ledit terrain que pour des fins de dépôts à neige et de stationnement de véhicules de déneigement, et ce, uniquement du 1er novembre au 15 avril.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, soit et il est, par les présentes, autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-685**

**Contrats (2) avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de deux contrats à intervenir entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles le ministère de la Défense nationale du Canada pourra installer et opérer, du 1er mars 1996 au 28 février 1997 inclusivement, une sirène électrique et le matériel connexe sur des terrains respectivement situés à l'angle des rues des Plaines et des Érables et à l'ange des rues Mgr Briand et Mgr de Laval afin d'avertir la population en cas d'attaque;

ATTENDU que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *Michel Legault*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les susdits contrats concernant les sirènes numéros 5345-EQ-92 et 5344-EQ-91 et qu'elle autorise Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le greffier, Me Gilles Poulin, à les signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-686**

**Protocole d'entente avec la «SIDAC» CENTRE-VILLE**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la «SIDAC» CENTRE-VILLE dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles cet organisme est chargé de réaliser et d'entretenir, du 1er décembre 1995 au 31 mars 1996 inclusivement, une patinoire d'environ 25 000 $pi^2$ au Parc portuaire;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à la «SIDAC» CENTRE-VILLE une subvention de 6 000 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-51-2 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le maire, Me Guy LeBlanc, et le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-687**

**Protocole d'entente avec "L'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "L'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de définir:

- les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, pour soutenir la diffusion de la musique symphonique à Trois-Rivières;

- le soutien que la Ville lui apportera au cours de cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à "L'Orchestre symphonique de Trois-Rivières inc." une subvention annuelle de 20 000 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 95-688

**Protocole d'entente avec la "Galerie d'art du Parc inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Galerie d'art du Parc inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de définir les modalités en vertu desquelles la Ville confie à cet organisme le mandat de gérer, d'animer et d'entretenir le manoir de Tonnancour du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, Me François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

RÉSOLUTION 95-689

**Protocole d'entente avec la "Fondation les Forges inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Fondation les Forges inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de définir:

- les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, pour soutenir la réalisation des prochaines éditions du Festival international de la poésie;

- le soutien que la Ville lui apportera au cours de cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse à la "Fondation les Forges inc." une subvention annuelle de 15 000 $ (dont 3 000 $ en services) selon les modalités qui y sont prévues et à partir des fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des

affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-690**

**Protocole d'entente avec le "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENTU qu'il a pour objet de définir:

- les modalités en vertu desquelles la Ville s'associe à cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, pour soutenir la réalisation des prochaines éditions du Festival international de l'art vocal;

- le soutien que la Ville lui apportera au cours de cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse au "Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières" une subvention annuelle de 137 500 $ (dont 25 000 $ pour un concours national de chant choral) selon les modalités qui y sont prévues et à partir des fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-31-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-691**

**Protocole d'entente avec "Le Sabord, revue culturelle"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Le Sabord, revue culturelle" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

- fixer les modalités en vertu desquelles la Ville met à la disposition de cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- définir le soutien qu'elle apportera au cours de cette période au Comité de gestion de l'incubateur culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente, qu'elle verse au Comité de gestion de l'incubateur culturel une subvention annuelle de 4 000 $ selon les modalités qui y sont prévues et à partir des fonds à cet effet disponibles au poste 02-32-11-1-970 du budget et qu'elle autorise Son Honneur le

Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTON 95-692**

**Protocole d'entente avec "Les Nouveaux Compagnons inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Les Nouveaux Compagnons inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de:

- fixer les modalités en vertu desquelles la Ville met à la disposition de cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- définir le soutien qu'elle apportera au cours de cette période au Comité de gestion de l'incubateur culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-693**

**Protocole d'entente avec le "Club de photo mauricien inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Club de photo mauricien inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de:

- fixer les modalités en vertu desquelles la Ville met à la disposition de cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- définir le soutien qu'elle apportera au cours de cette période au Comité de gestion de l'incubateur culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-694**

**Protocole d'entente avec la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la "Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de:

- fixer les modalités en vertu desquelles la Ville met à la disposition de cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- définir le soutien qu'elle apportera au cours de cette période au Comité de gestion de l'incubateur culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-695**

**Protocole d'entente avec l'"Atelier R.A.P.P. inc."**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'"Atelier R.A.P.P. inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de:

- fixer les modalités en vertu desquelles la Ville met à la disposition de cet organisme, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, un local situé au 2e étage du Centre culturel, différents équipements et divers services;

- définir le soutien qu'elle apportera au cours de cette période au Comité de gestion de l'incubateur culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-696**

**Transaction avec la compagnie "Courtier immobilier Pro-Ven inc."**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 337-93 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue 21 juin 1993, la Ville a décidé de s'adresser à la Cour supérieure pour que celle-ci ordonne à MM. Michel Richard et Yvon Boisvert d'entreprendre, à leurs frais, les travaux de correction requis à la suite de l'exécution illégale de travaux d'aménagement et de pavage d'un stationnement dans la cour avant de l'immeuble situé au 3055 du boulevard des Forges;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me Christian Pruneau, notaire, le 22 novembre 1993 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 24 novembre 1993 sous le numéro 424354, la compagnie "Courtier immobilier Pro-Ven inc." est devenu propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU qu'aux termes d'une requête déposée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières le 21 décembre 1994 sous le numéro 400-05-000591-942, la Ville a demandé à ce tribunal d'ordonner à ladite compagnie de réaménager la cour avant de son immeuble situé au 3055 du boulevard des Forges conformément à l'article 13.2.2 du règlement 2001-Z concernant le zonage et, plus spécifiquement, en y aménageant un espace paysager de 3 mètres minimum entre l'aire de stationnement et la ligne de rue;

ATTENDU que, dans une note de service qu'il a adressée le 15 novembre 1995 au directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le chef du Service du contentieux, Me Jean Lamy, recommande de régler à l'amiable ce différend;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une transaction à cet effet à intervenir entre la Ville et "Courtier immobilier Pro-Ven inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la susdite transaction et qu'elle autorise le directeur général, M. Pierre Moreau, à la signer, pour elle et en son nom, et qu'elle mandate le chef de son Service du contentieux, Me Jean Lamy, pour faire ce qui est nécessaire pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-697**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Lamy*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivères accepte:

- les propositions des entreprises suivantes, au montant mentionné en regard de leur nom, pour la fourniture des produits ci-dessous décrits et qu'elle leur adjuge les contrats afférents, les montants ci-après mentionnés devant être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-21-1-630 du budget:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| Nom de l'entreprise | Type du produit | Volume approximatif | Prix |
|---|---|---|---|
| Produits chimiques Handy ltée | aluminate de soude | 200 tonnes métriques | 0,63 $/kg |
| Van Waters & Rogers ltée | carbonate de soude | 18 tonnes métriques | 0,368 $/kg |
| Graybec Calc inc. | chaux hydratée | 160 tonnes métriques | 128,40 $/tm |
| Stanchem inc. | chlore (cylindre de 68 kg) | moins d'une tonne métrique | 1,66 $/kg |
| Stanchem inc. | chlore (cylindre de 907.2 kg) | 40 tonnes métriques | 0,88 $/kg |
| Javel Drummond | hypochlorite de sodium | 2 000 litres | 0,30 $/l |
| Alcan - Produits Chimiques, division d'Alcan Aluminium Limitée | sulfate d'aluminium | 250 tonnes métriques | 205,75 $/tm |
| Van Waters & Rogers ltée | chlorite de sodium à 37 % | 20 tonnes métriques | 1,850 $/kg |
| Produits Chimiques CCC ltée | acide chlorhydrique 20° Be (baril de 27 kg) | 8 tonnes métriques | 0,60 $/kg |

- la proposition de la compagnie "Bélitec inc.", au montant de 16 450 $ (taxes exclues), pour la fourniture d'un photocopieur à plans et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même le produit d'un empurnt à cet effet au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965, lequel emprunt devra être remboursé au moyen de cinq versements annuels, égaux et consécutifs, dont le premier échoira en 1996, le Conseil devant approprier au budget des années 1996 à 2000 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital qui échoiront à chacune desdites années;

- la proposition de la Banque Nationale du Canada (qui ne comporte aucune dépense pour la Ville sauf un montant d'environ 7 000 $ par année pour les frais d'encaissement des coupons et des obligations) pour la fourniture de services bancaires du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, qu'elle lui adjuge le contrat afférent et qu'elle autorise le trésorier et directeur des services financiers, M. Jean Hélie, à faire ce qui est nécessaire pour donner effet à l'acceptation de cette proposition, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-21-2 du budget;

- la proposition de Suzie Dubreuil et André L'Hérault, au montant de 106 $ par mois, pour l'exploitation, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997 inclusivement, du restaurant situé à l'aéroport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-698**

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec**

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permet à une municipalité de conclure, avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour objet l'achat de matériel;

ATTENDU que cet organisme propose à la Ville de procéder, en son nom, à un achat regroupé des formulaires nécessaires aux opérations de la Cour municipale;

ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires décrits et quantifiés sur un bordereau de commande préparé le 21 novembre 1995 par M. Jacques Blais, dont un exemplaire demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé des formulaires nécessaires aux opérations de la Cour municipale, et ce, afin de se procurer les formulaires décrits et quantifiés audit bordereau;

- s'engage, si l'Union adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté elle-même directement avec le fournisseur à qui le contrat aura été adjugé;

- consente, en considération des services rendus par l'U.M.Q., à lui verser des frais administratifs équivalant à 3 % de la valeur (avant taxes) de sa part dans ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-699**

**Paiement d'une réclamation**

CONSIDÉRANT les faits ou les fautes ci-après évoqués ayant engagé la responsabilité civile de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières verse une somme de 200 $ à Jeannine Bellefeuille, pour les dommages occasionnés le 30 juin 1995 à son immeuble du 1903 de la rue Plouffe par un surplus d'eau non absorbé par les égouts pluviaux, et une somme de 5 795,77 $ aux "Assurances générales des Caisses Desjardins" pour l'indemnité qu'elles lui ont versée à cette occasion.

Que cette somme soit payée à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-80-00-0-002 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

---

**RÉSOLUTION 95-700**

**Comité chargé d'administrer l'entente de développement culturel 1995-1998**

ATTENDU qu'aux termes de l'article 6.1 d'une entente de développement culturel signée sous seing privé le 7 novembre 1995 pour les années 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998, la ministre de la Culture et des Communications du Québec et la Ville ont convenu que l'administration de cette entente serait assumée par un Comité d'administration formé de la directrice régional du ministère de la Culture et des Communications du Québec, du conseiller mandaté par la Ville à cette fin et des deux personnes désignées respectivement par la ministre et la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières désigne M. le conseiller Alain Gamelin et le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, pour la représenter sur le Comité chargé d'administrer l'entente de développement culturel 1995-1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-701**

**Mandat à la compagnie "Stelem inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Stelem inc." pour que son personnel dispense trois sessions de formation sur les techniques d'utilisation des bornes d'incendie aux employés de la section voie publique du Service des travaux publics et à des policiers-pompiers du Service de la sécurité publique, et ce, moyennant des honoraires de 1 350 $ (taxes exclues) à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-702**

**Arbitrage du différend relatif au renouvellement de la convention collective de travail des policiers-pompiers**

ATTENDU que, conformément à l'article 97 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), l'Association des policiers-pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc. a demandé au ministre de l'Emploi du Québec de

déférer à l'arbitrage le différend relatif au renouvellement de la convention collective de travail liant ses membres à la Ville;

ATTENDU que le ministre a nommé le 16 novembre 1995 M. André Sylvestre aux fins de l'arbitrage de ce différend;

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 99.2 de ce Code prévoit que la Ville doit désigner un assesseur pour assister l'arbitre et la représenter au cours de l'audition du différend et du délibéré;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- désigne comme son assesseur auprès de l'arbitre chargé de trancher ce différend Me Michel Dupuy, avocat au sein du cabinet "Bélanger Sauvé" et qu'elle lui verse des honoraires de 225 $ l'heure à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget;

- retienne les services professionnels de Me André Roy, avocat au sein du cabinet "Heenan Blaikie", pour qu'il agisse comme son procureur dans ce dossier et qu'elle lui verse des honoraires de 200 $ l'heure à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-12-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-703**

**Permanence d'une employée**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 95-479 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 5 septembre 1995, la Ville a nommé Mme Hélène Lebrun à une poste permanent à temps complet de technicien-services au sein du Service loisir et culture et qu'elle l'a alors assujettie à une période de probation de trois mois;

ATTENDU que, selon l'évaluation produite par son supérieur, elle a complété avec succès cette période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières confirme Mme Hélène Lebrun dans ses fonctions de technicien-services au sein du Service loisir et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

---

**RÉSOLUTION 95-704**

**Projet de création d'un emploi soumis à Emploi et Immigration Canada**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une "demande de projet de création d'emplois (A.-c.)" à être présentée à Emploi et Immigration Canada en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage (L.R.C. 1985, c. U-1);

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, ladite demande, qu'elle en accepte la responsabilité et qu'elle autorise sa présentation à Emploi et Immigration Canada afin de créer, pendant 26 semaines, un emploi pour promouvoir les services de la bibliothèque Gatien-Lapointe dans le cadre de son 50$^{\text{ième}}$ anniversaire de fondation, lequel sera célébré en 1996.

Que le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande et tous documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-705**

**Élimination des déchets par la "Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie"**

ATTENDU qu'aux termes d'une entente signée sous seing privé le 9 juillet 1991, la Ville s'est associée à la Municipalité régionale de comté de Francheville, à la Municipalité régionale de comté Le Centre-de-la-Mauricie, à la Municipalité régionale de comté de Mékinac et à la Municipalité régionale de comté de Maskinongé pour créer la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales du Québec a décrété le 11 septembre 1991 la constitution de la "Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie";

ATTENDU que ce décret est entré en vigueur le 28 septembre 1991 à la suite de la publication d'un avis en ce sens à la page 3668 de la Gazette officielle du Québec (123$^{\text{e}}$ année, no 39);

ATTENDU qu'aux termes du paragraphe a) de l'article 17 de ladite entente, la Ville s'est engagée à utiliser exclusivement le système de gestion des déchets sous la responsabilité de ladite Régie pour la disposition de la totalité des déchets produits et recueillis sur son territoire;

ATTENDU qu'aux termes des résolutions 95-661 et 95-662 que le Conseil a adoptées lors de la séance qu'il a tenue le 20 novembre 1995, la Ville a retiré à la compagnie "Gestion des rebuts D.M.P. inc." le volet "Élimination des déchets" des contrats 94-0001/collecte, transport et élimination des déchets et 94-0002/enlèvement, transport et élimination des déchets de contenants;

ATTENDU qu'aux termes d'un avis de transfert de propriété donné sous seing privé par ses procureurs le 1er mars 1995 en vertu des articles 53.1 et suivants de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 2 mars 1995 sous le numéro 431327, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie est devenue propriétaire et a pris possession le 1er mai 1995 des équipements, biens meubles et immeubles du site d'enfouissement sanitaire exploité sur les lots 597 et 598 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne qui appartenait jusqu'alors aux compagnies "Service spécial de vidanges inc." et "Gestion des rebuts D.M.P. inc.";

ATTENDU que, dans ces circonstances, il est opportun que la Ville confie à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie le volet "Élimination des déchets" des susdits contrats;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Daniel Perreault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières:

- confie, à compter de 8 h 00 le 1er décembre 1995, à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie le contrat d'éliminer les déchets domestiques et les déchets domestiques volumineux ramassés sur son territoire et les déchets déposés dans des contenants placés par la Ville sur ses immeubles ou ailleurs;

- lui verse un montant de 28,05 $ pour chaque tonne métrique de déchets éliminés avec un montant minimum de 30 $ par chargement, ce montant devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-41-1 du budget.

Que la présente résolution remplace la résolution 95-663 adoptée par le Conseil lors de la séance tenue le 20 novembre 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-706**

**Avis au ministère des Affaires municipales du Québec**

ATTENDU qu'aux termes d'un protocole d'entente signé sous seing privé les 22 août et 11 septembre 1995 dans le cadre du volet IV du programme "Travaux d'infrastructures Canada-

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Québec", la Ville et le ministre des Affaires municipales du Québec ont fixé les modalités en vertu desquelles ce dernier s'engageait à lui verser une aide financière maximum de 1 500 000 $ pour lui permettre de réaliser des travaux de réfection de la piscine du parc de l'Exposition;

ATTENDU qu'en vertu de l'annexe "B" de ce protocole, la Ville s'était engagée à terminer les travaux en faisant l'objet le 15 décembre 1995;

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 6 de ce protocole, toute modification à l'échéancier de réalisation desdits travaux est sujette à l'approbation préalable du ministère des Affaires municipales du Québec et à un avis écrit à cet effet que la Ville doit lui donner;

ATTENDU que les travaux de rénovation de ladite piscine n'ont pu être terminés en raison de l'arrivée hâtive de l'hiver 1995-1996;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales du Québec, l'Honorable Guy Chevrette, la permission de compléter, au plus tard le 15 juin 1996, les travaux de réfection de la piscine du parc de l'Exposition qui ont fait l'objet du susdit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-707**

**Demande au ministère des Transports du Québec**

ATTENDU que lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 novembre 1995, la Ville a adopté le règlement 1407 (1995) sur la circulation des camions et des véhicules outils sur son territoire;

ATTENDU que ce règlement a été approuvé par le ministre des Transports du Québec le 9 novembre 1995;

ATTENDU qu'il est entré en vigueur aux termes de l'avis à cet effet publié dans l'édition du quotidien "Le Nouvelliste" du 20 novembre 1995;

ATTENDU que, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, ledit règlement interdit aux camions et véhicules outils de circuler sur le boulevard des Chenaux;

ATTENDU que les automobilistes peuvent avoir accès à ce boulevard à partir de l'autoroute 40;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Transports du Québec d'installer, en bordure et au-dessus de la chaussée de l'autoroute 40, à proximité des sorties "est" et "ouest" #201, des

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

panneaux de signalisation indiquant que le boulevard des Chenaux est un chemin public où la circulation des camions et des véhicules outils est interdite, sauf pour la livraison locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-708**

**Approbation des prévisions budgétaires 1996 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières**

ATTENDU qu'aux termes de sa résolution 320.02 adoptée lors de la réunion qu'il a tenue le 21 octobre 1995, le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 1996, lesquelles indiquent des revenus de 3 012 981 $, des dépenses de 6 619 886 $ et un déficit d'exploitation de 3 606 905 $;

ATTENDU que dans cette résolution, ledit Conseil d'administration demande à la Ville d'approuver ces prévisions budgétaires;

ATTENDU qu'elles demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H. Viens*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, les prévisions budgétaires 1996 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-709**

**Annulation de soldes d'emprunts au fonds de roulement**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 338-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 20 juin 1994, la Ville a décrété un emprunt de 22 350 $ au fonds de roulement pour financer la réalisation de différents travaux à divers endroits, lesquels ont été réalisés pour un montant de 16 854,77 $;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 545-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 21 novembre 1994, la Ville a décrété un emprunt de 6 540 $ audit fonds de roulement pour financer l'acquisition d'équipements informatiques, lesquels ont été acquis pour un montant de 5 982,82 $;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 95-364 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 juin 1995,

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

la Ville a décrété un emprunt de 17 800 $ audit fonds de roulement pour financer des travaux de réfection des toitures de deux bâtiments municipaux et que ceux-ci ont été réalisés pour un montant de 15 670,95 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie:

- la résolution 338-94 adoptée lors de la séance tenue le 20 juin 1994 pour réduite à 16 854,77 $ le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt au fonds de roulement décrété pour la financer;

- la résolution 545-94 adoptée lors de la séance tenue le 21 novembre 1994 pour réduire à 5 982,82 $ le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt au fonds de roulement décrété pour la financer;

- la résolution 95-364 adoptée lors de la séance tenue le 19 juin 1995 pour réduire à 15 670,95 $ le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt au fonds de roulement décrété pour la financer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-710**

**Demande d'exemption de la taxe d'affaires par la "Corporation du Fiec"**

ATTENDU que la "Corporation du Fiec" s'est adressée le 25 octobre 1995 à la Commission municipale du Québec pour être exemptée de la taxe d'affaires en vertu des articles 236.1 et 236 paragraphes 5° à 7° de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU qu'en vertu des articles 236.1 et 204.2 de la Loi, la Ville est maintenant appelée à donner son avis à la Commission sur cette demande;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance des pièces produites par cette compagnie au soutien de sa demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières ne prenne pas position sur la demande d'exemption de la taxe d'affaires présentée par la "Corporation du Fiec" relativement au local qu'elle occupe et qui est situé au 961 de la rue Nérée-Duplessis, mais qu'elle s'en remette plutôt à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**RÉSOLUTION 95-711**

**Procédures judiciaires contre le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec et de la compagnie "9009-5100 Québec inc."**

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières est riveraine de la rivière St-Maurice;

ATTENDU que la Ville et sa population sont engagées dans une prise de conscience collective de l'importance et de la richesse du bassin de la rivière St-Maurice et de son potentiel récréo-touristique;

ATTENDU que de La Tuque à Trois-Rivières, plusieurs municipalités riveraines de la rivière St-Maurice se sont engagées dans des programmes d'assainissement de leurs eaux usées;

ATTENDU qu'après des années de lutte à cette fin, le flottage du bois a finalement cessé sur la rivière St-Maurice;

ATTENDU que plusieurs dizaines de milliers de citoyens sont approvisionnés en eau potable par la rivière St-Maurice;

ATTENDU que l'implantation de l'exploitation de production animale de la compagnie "9009-5100 Québec inc.", de ses trois bâtiments (porcherie maternité, porcherie pouponnière et porcherie finition) et de leurs réservoirs à lisier dans les limites des municipalités de Grandes-Piles et de St-Roch-de-Mékinac aura des répercussions négatives importantes sur l'environnement;

ATTENDU que l'implantation de cette exploitation requiert que soient évalués et examinés publiquement les impacts sur l'environnement d'une telle activité, notamment quant au risque de déversement de purin de porc dans le réseau hydrographique de surface et souterrain qui alimente la rivière St-Maurice;

ATTENDU que le projet du promoteur "9009-5100 Québec inc." exige la construction de plusieurs réservoirs pour l'entreposage du lisier de porc;

ATTENDU que le projet du promoteur "9009-5100 Québec inc." exige le transport routier de plusieurs milliers de gallons à la fois de purin de porc puisque les superficies d'épandage requises sont insuffisantes dans les limites des municipalités où seront érigés les bâtiments;

ATTENDU que l'entreposage et le transport du purin de porc présentent notamment des risques de déversement et de contamination de la rivière St-Maurice, des eaux de surface et de la nappe phréatique qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation et d'aucun examen public de la part du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune évaluation environnementale publique des différentes alternatives au projet et, notamment, quant à son emplacement;

ATTENDU que le projet du promoteur "9009-5100 Québec inc." doit être soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

ATTENDU que la Ville désire participer à un tel processus d'évaluation et d'examen des impacts de ce projet sur l'environnement et se faire notamment entendre dans le cadre d'une audience publique devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU qu'en délivrant des certificats d'autorisation à l'égard du projet du promoteur "9009-5100 Québec inc.", le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec a privé la Ville et ses citoyens du droit de participer au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières intente des procédures judiciaires:

- visant à faire annuler les certificats d'autorisation délivrés par le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec à l'égard du projet d'exploitation de production animale de la compagnie "9009-5100 inc.";

- afin d'empêcher la construction et l'opération du projet d'exploitation de production animale de "9009-5100 Québec inc." tant que n'aura pas été complété le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de ce projet et qu'il n'aura pas été autorisé par le gouvernement du Québec au terme de ce processus d'évaluation.

Que ces procédures soient intentées, le cas échéant, conjointement avec toute municipalité, groupe ou citoyen intéressés.

Qu'elle confie le mandat d'intenter toutes les procédures requises à ces fins au cabinet d'avocats "Grondin, Poudrier, Bernier".

Qu'un montant maximum de 10 000 $ soit alloué à la réalisation de l'objet de la présente résolution, ce montant devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-11-23-1-410 du budget.

Que la présente résolution remplace la résolution 95-642 adoptée lors de la séance tenue le 6 novembre 1995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-712**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 25 novembre et 2 décembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 25 novembre 1995

| | |
|---|---|
| Jacques Arseneault asphalte: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - aire de virage boul. Rathier | 158,34 $ |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - pavage piste cyclable boul. des Forges | 1 259,77 |
| Bell Canada: | |
| Achat de coussinets pour casque d'écoute - Trésorerie | 74,07 |
| Beauchamp, Labbé et associés inc.: | |
| Droits d'agence, livraison des programmes "RÉPARACTION, et PRIL +" - 8e paiement - Urbanisme | 8 252,62 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 29 octobre au 13 novembre 1995 - Sécurité publique | 962,98 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Abonnement 1996 - Bulletin de droit municipal - Cour municipale | 153,84 |
| Publications CCH/FM ltée: | |
| Abonnement 1996 - Règlements concernant les municipalités du Québec | 144,45 |
| Centre du trophée: | |
| Écussons de police - Sécurité publique | 304,26 |
| Copiexpress de la Mauricie inc.: | |
| Typographie de divers documents - Greffe | 89,74 |
| Raymond Gélinas et fils: | |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 96,46 |
| Studio Gosselin: | |
| Finitions de photos - Sécurité publique | 778,29 |
| Houle photographes enr.: | |
| Photos - curling, policier d'un jour, etc. - Relations publiques | 89,37 |
| ICG propane inc.: | |
| Propane - Zamboni Colisée | 213,44 $ |
| Denise Jordan: | |
| Achat de 2 aquarelles laminées | 70,00 |
| Kinéco inc.: | |
| Achat d'une bande vidéo "Clic-tu?" - Sécurité publique | 9,95 |
| Fleuriste Laviolette enr.: | |
| Fleurs - famille Dionne | 39,88 |
| Laboratoire Laviolette: | |
| Émissaire pluvial des Récollets - paiement no 1 | 702,77 |
| Légion Royale canadienne: | |
| Couronne - cérémonie "Jour du souvenir" | 65,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Pierre Lefebvre: | |
| Renouvellement - commissaire à l'assermentation - Sécurité publique | 26,00 |
| Placements Magide: | |
| Examen auditif - 3 candidats - Sécurité publique | 205,12 |
| Construction et pavage Maskimo ltée: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - stationnement Ste-Cécile | 2 005,91 |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - recouvrement et renforcement pavage - parc industriel # 2 | 4 580,84 |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - rehaussement boul. des Forges - gare Marchand | 1 024,14 |
| Magazine Mauricie: | |
| Publicité programme "Rénove" - Relations publiques | 427,33 |
| Jean-Martin, notaire: | |
| Honoraires - servitude par la Crémerie des Trois-Rivières inc." - Greffe | 432,87 |
| Muniressources consultants: | |
| Droits d'agence - livraison des programmes "PARCQ, PRIL et PAD" - 40e paiement - Urbanisme | 2 690,77 |
| Sylvie Nérin: | |
| Achat d'un volume pour formation - Sécurité publique | 22,00 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas des détenus - du 1er au 10 novembre 1995 - Sécurité publique | 65,53 |
| Organi:Gestion inc.: | |
| Renouvellement annuel - papeterie | 122,96 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - Domaine du Boisé phase V | 10 986,35 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet - Conseil du 6 novembre 1995 | 271,38 $ |
| Publi design inc.: | |
| Travaux divers - annonces diverses, chantiers d'infrastructures, collecte de sang, dépliants organismes sportifs | 1 971,42 |
| Receveur général du Canada: | |
| Droits - marque officielle de la Ville (logo) - Greffe | 300,00 |
| Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie: | |
| Quote-part de la Ville - 4e versement de 4 | 123 332,00 |
| Le Roi mauricien des habits: | |
| Réparation de pantalons - Sécurité publique | 9,12 |
| Le Sabord: | |
| Publicité - Salon du livre - Relations publiques | 400,00 |

| | |
|---|---|
| Productions Specta inc.: | |
| Personnel d'accueil et technique, consommations - réception Ordre de LaVérendrye | 175,27 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Levées - octobre 1995 - Sécurité publique | 84,74 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Coulombe, Savard & ass. | 10,26 |

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| Patrick Bédard | 1 920,00 |
| Hélène Therrien-Beaudry | 750,00 |
| Edmond Yergeau | 800,00 |
| André Pelletier | 1 700,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Éric Boulanger: | |
| Audio-guide - exposition Joanne Lanneville | 80,00 |
| Louise Desaulniers: | |
| Audio-guide - exposition Joanne Lanneville | 150,00 |
| Club de canot kayak Radisson: | |
| Location de bulldozer | 1 051,23 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 122,49 $ |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 620,33 |
| Documensa: | |
| Abonnement à l'index de l'Actualité 1996 | 791,99 |
| Yves Le Sage: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 77,46 |
| Éditions En Marge: | |
| Vin d'honneur servi lors du lancement du recueil de poésie "Rouge mémoire" - 50 % du montant | 29,00 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 495,42 |
| Université de Sherbrooke: | |
| Reliure | 10,00 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| Information/Reference Group | 186,64 |
| L'Exèdre librairie inc. | 481,62 |
| Prix - concours de dictée | 224,99 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 78,65 |
| Librairie Poirier inc. | 3 993,67 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

796

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Hydro-Québec: | |
| Relocalisation de ligne électrique | 13 332,73 |

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

| | |
|---|---|
| Lemay, Léon: | |
| Chef dessinateur - Travaux publics | |
| 46 sorties - du 27 juin au 16 novembre 1995 | 138,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Guy Dessureault: | |
| Dîner - témoignage à la cour de Joliette | 12,00 |
| Jacques Genest: | |
| Repas - réunion des membres du comité aviseur en pratiques policières du ministère de la Sécurité publique à Sainte-Foy | 15,00 |
| Michel Gervais: | |
| Nicolet - cours sergent superviseur à l'Institut de police du Québec | 210,00 $ |
| Jacques Goudreau: | |
| Montréal - programme de rentabilisation des vieux quartiers - SHQ | 90,20 |
| Michel Lacoursière: | |
| Montréal - colloque "La bibliothèque au coeur de la société de l'information" | 268,77 |
| Denis Lépine: | |
| Souper (2 personnes) - enquête sur vol | 30,00 |
| Dîner - BRQCO St-Jean-sur-Richelieu | 12,00 |
| André Rocheleau: | |
| Drummondville - journée technqiue sur gestion réseau d'aqueduc | 50,40 |
| Gilles Véronneau: | |
| Dîner - interrogatoire à Drummondville | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 223,51 |
| Jacques Goudreau | 99,99 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 18 novembre 1995 | 375 098,98 |
| TOTAL | 566 806,31 $ |

Pour la semaine se terminant le 2 décembre 1995

| | |
|---|---|
| ADT Canada inc.: | |
| Système d'alarme - du 1er décembre 1995 au 29 février 1996 - diverses bâtisses (3) - Travaux publics | 310,47 $ |

| | |
|---|---|
| Aqua Data inc.: | |
| Rinçage unidirectionnel - réseau d'aqueduc - paiement no 4 | 14 532,46 |
| B.B. extermination inc.: | |
| Service anti-pigeon - novembre 1995 - stade de baseball | 51,28 |
| Alain Bellevance, consultants: | |
| Honoraires - sessions d'information et consultations - PAE - Ressources humaines | 1 598,23 $ |
| Beaumier Richard, avocats: | |
| Honoraires - certificat vérificateurs - Trésorerie | 41,48 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 13 au 20 novembre 1995 - Sécurité publique | 433,05 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Abonnement 1996 aux bulletins "Droit de cité" et "Bulletin de droit municipal" - Greffe | 119,89 |
| Abonnement 1996 aux "Résumés de jurisprudence pénale du Québec 1996" - Sécurité publique | 176,63 |
| Publications CCH/FM ltée: | |
| Formation loi 90 - Trésorerie et Ressources humaines | 900,24 |
| Centre hospitalier Ste-Marie: | |
| Examens - 3 candidats - Sécurité publique | 405,03 |
| Protection incendie CFS ltée: | |
| Recharge de cylindre - test hydrostatique - Sécurité publique | 48,24 |
| Trois-Rivières cimentiers: | |
| Remise de la première tranche de la retenue - reconstruction de trottoirs et bordures 1995 | 17 415,95 |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 4 - retenue 10 % | 48 651,75 |
| Maurice Couture ltée: | |
| Réaménagement de la salle des communications - Sécurité publique - paiement no 1 | 7 950,57 |
| Cogéco câble inc.: | |
| Location de câble FM - du 8 décembre 1995 au 7 février 1996 - Greffe | 35,78 |
| Me Paul Corbeil, notaire: | |
| Honoraires - servitudes par la Commission scolaire de Trois-Rivières - Greffe | 954,69 |
| Cooke & fils enr.: | |
| Réparation de porte codée - stationnement étagé | 180,51 |
| Doucet combustion inc.: | |
| Réparation de fournaise - bâtisse industrielle | 1 131,36 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

| | |
|---|---|
| Garage Doyon:<br>Frais de remorquage - le 11 octobre 1995 - Sécurité publique | 68,37 |
| J.P. Doyon ltée:<br>Conduite d'égout - secteur St-Jean-de-Brébeuf - paiement no 2 - retenue 10 % | 707 324,00 |
| Drainspec inc.:<br>Remise de la dernière tranche de la retenue - réhabilitation de conduites d'égout rue Papineau | 1 157,15 $ |
| Edwards:<br>Avertisseur d'incendie - salle J.-Antonio-Thompson | 706,52 |
| Egzakt inc.:<br>Affiche et papier en-tête - "Flic et Bouffe", autocollant 911, billets "Flic et Bouffe" - Relations publiques | 852,39 |
| Filtrum inc.:<br>Remise de la première tranche de la retenue - réhabilitation du système de fluoruration - usine de traitement d'eau | 11 344,04 |
| La Fine table:<br>Buffet - session de travail du Conseil le 21 novembre 1995 | 162,50 |
| Flageol photo enr.:<br>Photos - "Le Trifluvien" - Relations publiques | 52,42 |
| La Bonne fourchette enr.:<br>Buffet - réunion CCU | 74,07 |
| Trois-Rivières Frais peint enr.:<br>Peinture de mobilier de parcs - paiement no 1 - retenue additionnelle | 3 087,11 |
| Gestion intervention prévention incendie:<br>Achat de 2 volumes - Sécurité publique | 22,79 |
| Éloi Guillemette:<br>Transport de déchets secs - du 1er au 10 novembre 1995 - Travaux publics | 1 539,26 |
| Me Jean-Nil Héon, notaire:<br>Honoraires - vente et servitude par René Lacombe - Greffe | 1 975,84 |
| Hydrotope inc.:<br>Remplacement de débitmètres - usine de traitement d'eau - paiement no 1 - retenue 10 % | 51 314,40 |
| ICG propane inc.:<br>Propane - Zamboni Colisée | 234,79 |
| Informatique PC-plus:<br>Réparation d'une imprimante - atelier mécanique<br>Adapteur clavier - Informatique | 108,26<br>10,25 |
| La Jardinière:<br>Buffet - session de travail du Conseil le 27 novembre 1995 | 155,54 |

| | |
|---|---|
| Vitrerie Lalonde Jacob: | |
| Fabrication abri gaz - Travaux publics | 1 603,62 $ |
| Remplacement de 4 vitres thermos - hôtel de ville | 345,46 |
| Laboratoire Laviolette: | |
| Émissaire au St-Maurice - paiement no 3 | 116,52 |
| Henri-Louis Lessard inc.: | |
| Installation de génératrice d'urgence - usine de traiement d'eau - paiement no 1 - retenue 10 % | 4 230,90 |
| Gouttières R. Léveillée inc.: | |
| Remplacement des gouttières - pavillon Goneau | 68,95 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Ajustement de la porte du magasin - Travaux publics | 66,09 |
| Maison du papier: | |
| Achat de papier - Imprimerie | 600,38 |
| Alarmes Mauriciennes: | |
| Remise de la première tranche de la retenue - système d'alarme - bibliothèque - Centre culturel - salle Thompson | 333,42 |
| Système d'alarme - du 29 novembre 1995 au 29 novembre 1996 - tour Expo et satellite boul. St-Michel | 683,74 |
| Construction et pavage Maskimo ltée: | |
| Réfection aéroport - surveillance - paiement no 4 - retenue 10 % | 240 240,87 |
| Recouvrement de pavage 1995 - paiement no 4 - retenue 10 % et retenue additionnelle | 224 170,37 |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - réfection intersection Nicolas-Perrot et Pierre-Pépin | 6 636,22 |
| Laboratoire MBF ltée: | |
| Honoraires - modification chemin d'entrée - Wayagamack - paiement no 1 | 2 354,48 |
| Honoraires - recouvrement de pavage 1995 - paiement no 4 | 6 237,33 |
| Honoraires - recouvrement de pavage 1995 - paiement no 5 | 20 456,65 |
| Honoraires - restauration piscine Expo - réfection du bassin - paiement no 2 | 7 077,48 |
| Médiacom inc.: | |
| Panneaux publicitaires - autoroute - novembre 1995 - Relations publiques | 199,42 |
| Ministre des Finances: | |
| Transcription, reproduction et transmission de documents - porcheries | 130,85 |
| Centre informatique Micromédica: | |
| Honoraires - refaire le connecteur - réseau Travaux publics | 51,28 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Consortium M.L.S.: | |
| Réfection de l'aéroport - paiement no 2 | 30 303,54 $ |
| MuniServices: | |
| Gaz naturel (UMQ) - diverses bâtisses - ajustement période de novembre 1994 au 30 septembre 1995 | 1 230,49 |
| Restaurant Normandin: | |
| Repas des détenus - les 23 et 31 août, 23 septemble et du 12 au 17 novembre 1995 | 115,01 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis (entrées en vigueur, assemblées publiques), appel d'offres (exploitation du restaurant de l'aéroport), publicité (programme "Rénove", bibliothèque) | 2 724,40 |
| Pagé construction inc.: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - ruelle Chapleau-Bédard | 265,51 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - piste cyclable - correction UQTR | 150,01 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Buffet - Conseil du 20 novembre 1995 | 261,98 |
| Aménagements Pluri-services: | |
| Domaine du Boisé - phase VIII - paiement no 2 - retenue 10 % | 1 523,48 |
| Aiguisage Plus 1988 inc.: | |
| Aiguisage de pointe diamant (égouts) - Travaux publics | 89,74 |
| PNG enveloppe internationale inc.: | |
| Achat d'enveloppes - Trésorerie | 3 136,14 |
| Dr Maurice Poulin: | |
| Honoraires - examens médicaux - novembre 1995 - Ressources humaines | 1 440,00 |
| Ascenseurs RCR Trois-Rivières: | |
| Réparation d'ascenseur - édifice François-Nobert | 367,00 |
| Receveur général du Canada: | |
| Inscriptions - séminaires CNB/CNPI 1995 - Sécurité publique | 651,63 |
| Industrie Canada: | |
| Licence de station radio - Sécurité publique | 33,00 |
| Communications Le Rocher inc.: | |
| Contrat d'entretien du système de radiocommunication - novembre 1995 - Services communautaires | 44,79 |
| Contrat d'entretien du système de radiocommunication - novembre 1995 - Sécurité publique | 2 106,44 |
| Relève téléphonique - du 1er décembre 1995 au 29 février 1996 - Travaux publics | 222,21 |
| Communications Le Rocher inc. (suite): | |
| Téléavertisseur - bâtisses - du 1er décembre 1995 au 29 février 1996 | 74,87 $ |
| Téléavertisseur - électricité - du 1er décembre 1995 | |

| | |
|---|---|
| au 29 février 1996 | 74,87 |
| Contrat d'entretien du système de radiocommunication - novembre 1995 - Travaux publics, Arpentage, Services techniques | 1 647,85 |
| Réparation Kenwood (volume, label, knob, etc.) - Sécurité publique | 180,27 |
| Remise de la première tranche de la retenue - vidéo - système de surveillance - stationnement Badeaux | 2 982,67 |
| Location de télépage - du 1er décembre 1995 au 29 février 1996 - Colisée | 75,04 |
| Isolation Marcel Roy: | |
| Isolation à l'Édifice des travaux publics - paiement no 1 | 8 126,00 |
| Les Huiles Sani-mobile inc.: | |
| Récupération d'huile usée - Travaux publics | 88,02 |
| Sautess enr.: | |
| Réparation de moteur - pavillon Père-Daniel | 263,41 |
| Systèmes de bureautique SBM: | |
| Réparation et nettoyage - système postal - Greffe | 85,47 |
| Laboratoires Shermont inc.: | |
| Réfection tunnel Laviolette - paiement no 2 | 1 519,19 |
| Sharp électronique de Canada: | |
| Location de photocopieurs - décembre 1995 | 5 666,91 |
| Société protectrice des animaux de la Mauricie: | |
| Transport d'animaux - du 20 septembre au 19 octobre 1995 - Sécurité publique | 80,34 |
| Productions Specta inc.: | |
| Service de café - formation des gestionnaires - Travaux publics | 68,37 |
| Construction S.R.B.: | |
| Sciage de bordures 1995 - paiement no 12 | 1 349,43 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Déneigement 1995-1996 - zone 7 - paiement no 1 - retenue 10 % | 144 787,55 |
| Nettoiement mécanique de rues 1995 - paiement no 12 | 4 161,81 |
| Technic alarme inc.: | |
| Alarmes-incendie - paiement no 1 - retenue 10 % | 2 439,09 |
| Usinage de l'Estrie enr.: | |
| Aiguisage de couteaux - Colisée | 63,81 |
| Déménagements Valois inc.: | |
| Entreposage de meubles - Travaux publics | 356,66 $ |
| Hôpital vétérinaire des Forges: | |
| Euthanasie d'un animal - Sécurité publique | 136,75 |

No 6614-R-MG-D Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Atelier des Vieilles Forges: | |
| Entretien ménager - octobre 1995 - quartier général, cour municipale, poste no 2 | 2 794,00 |
| Ville de Trois-Rivières-Ouest: | |
| Coût d'entretien du passage à niveau - boul. des Récollets - octobre 1995 | 248,98 |
| **FRAIS DE HUISSIERS** | |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 26,10 |
| Hainault, Gravel, Maranda & ass. | 101,54 |
| Trudel & associés | 1 085,13 |
| **LOISIR ET CULTURE** | |
| Fédération des unions de familles: | |
| Réabonnement à la revue "Le Familier" | 20,00 |
| Publi design inc.: | |
| Service de graphisme - signature entente MCC/VTR | 468,36 |
| Conception et graphisme - dépliant - carnaval et fête de quartier | 671,19 |
| Logo - bibliothèque | 34,19 |
| Achats - restaurants Pavillon de la jeunesse et Colisée | |
| Emballages Bettez inc. | 240,44 |
| J. Champagne inc. | 428,05 |
| Crémerie des Trois-Rivières | 162,30 |
| Froma-Dar | 364,00 |
| Alexandre Gaudet ltée | 270,26 |
| Boucherie Alex Lamy inc. | 21,64 |
| LPM Supérieur inc. | 465,60 |
| Distributrices Marchand ltée | 459,81 |
| Multi-marques inc. | 118,62 |
| Embouteillage T.C.C. ltée | 383,35 |
| Croustilles Yum Yum inc. | 180,51 |
| **BIBLIOTHÈQUE** | |
| Les Diffusions artistiques Rive-Sud: | |
| Présentation de L'heure du conte "Il était une fois la musique" | 225,00 $ |
| Services d'abonnement Canebsco: | |
| Abonnement à Sciences & vie | 14,09 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 577,42 |
| Trend Music Group: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 202,08 |
| UNEQ (Union des écrivaines et écrivains du Québec): | |
| Rencontre avec Nathalie Pétrowski le 30 janvier 1996 | 68,37 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| L'Exèdre librairie inc. | 2 155,84 |
| La Bande Dessinerie | 243,43 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 2 547,03 |
| Librairie Poirier inc. | 1 218,20 |
| Unitrade Associates | 47,67 |

AÉROPORT

Aéropro:
Achat de carburant 16 406,24

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bonin, Claude:
Technicien génie civil I - Travaux publics
1 120 km - novembre 1995 235,20

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 207 km - novembre 1995 253,47

L'Heureux, Daniel:
Technicien en évaluation I - Évaluation
1 062 km - du 27 octobre au 24 novembre 1995 297,36

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Réjean Boucher:
Québec - formation "La gestion de la maintenance" 323,77 $

André Genest:
Montréal - conférence "Instrumentation et contrôle ISA" 92,20 $

Gilles Poulin:
Québec - cours sur la rédaction des règlements municipaux 79,10

Ginette Roy:
Dîner - évaluation inter-agences - CUM 12,00
Dîner - évaluation inter-agences - Cap-de-la-Madeleine et Québec 36,60

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 411,81 |
| Fernand Lachance | 83,00 |
| Jean-Maurice Normandin | 540,45 |
| Gilles Poulin | 46,05 |
| Jacques St-Laurent | 127,26 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 4 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 25 novembre 1995 | 386 167,01 |
| TOTAL | 2 031 579,81 $ |
| GRAND TOTAL | 2 598 386,12$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-713**

**Liste des chèques émis au cours du mois de novembre 1995**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de la liste des chèques émis par la Ville au cours du mois de novembre 1995 et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'ensemble de ces chèques totalise des déboursés de 9 746 774,75 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, la liste des chèques à laquelle réfère le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**AVIS DE MOTION 95-714**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 2 (1971) concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions afin de changer l'heure des séances ordinaires.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 4 décembre 1995.

(signé) *Daniel Perreault*

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

Procès-verbal d'une séance spéciale tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 décembre 1995 à 19 h 30 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

**RÉSOLUTION 95-715**

**Programme des immobilisations de la Ville pour les années 1996, 1997 et 1998**

ATTENDU que, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc a fait un rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville lors de la séance qu'il a tenue le 16 octobre 1995;

ATTENDU que le texte de ce rapport a été publié à la page 28 de l'édition du 20 octobre 1995 du quotidien "Le Nouvelliste";

ATTENDU que, conformément à l'article 474.2 de ladite Loi, le greffier a fait publier à la page 30 de l'édition du 8 décembre 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis public annonçant que le budget 1996 et le programme triennal d'immobilisations 1996-1997-1998 de la Ville seraient adoptés par le Conseil à la présente séance;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de onze pages intitulé "Plan triennal d'immobilisations 1996-1997-1998" et que celui-ci demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR : Roland Thibeault

ET RÉSOLU :

Que le "Plan triennal d'immobilisations 1996-1997-1998" de la Ville de Trois-Rivières, ci-annexé, soit adopté à toutes fins que de droit et que, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

806

INITIALES DU GREFFIER



les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un document explicatif de celui-ci soit publié dans le quotidien "Le Nouvelliste".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-716**

**Budget de la Ville pour l'année 1996**

ATTENDU que, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), M. le maire Guy LeBlanc a fait un rapport au Conseil sur la situation financière de la Ville lors de la séance qu'il a tenue le 16 octobre 1995;

ATTENDU que le texte de ce rapport a été publié à la page 28 de l'édition du 20 octobre 1995 du quotidien "Le Nouvelliste";

ATTENDU que, conformément à l'article 474.2 de ladite Loi, le greffier a fait publier à la page 30 de l'édition du 8 décembre 1995 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis public annonçant que le budget 1996 et le programme triennal d'immobilisations 1996-1997-1998 de la Ville seraient adoptés par le Conseil à la présente séance;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance du budget 1996 de la Ville constitué de 65 pages et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Roland Thibeault

APPUYÉ PAR : Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU :

Que le budget 1996 de la Ville de Trois-Rivières, ci-annexé, soit adopté à toutes fins que de droit et que, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un document explicatif de celui-ci soit publié dans le quotidien "Le Nouvelliste".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 décembre 1995 à 20 h 40 dans la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières situé au 1325 de la place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières (Québec).

Tous les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués à cette assemblée et les conseiller(e)s suivant(e)s sont présent(e)s: Pierre A. Dupont, Alain Gamelin, Henri-Paul Jobin, André Lamy, Gilles Latour, Michel Legault, André Noël, Serge Parent, Daniel Perreault, Roland Thibeault, Chrystiane Thibodeau et Françoise H. Viens. Ils forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy LeBlanc.

Sont également présents le directeur général de la Ville, M. Pierre Moreau, le directeur du Service des travaux publics, M. Fernand Gendron, le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent, le directeur du Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, le chef du Service de l'urbanisme et de l'aménagement, M. Jacques Goudreau, l'assistante-greffière, Mme Juliette Bourassa, et le greffier, Me Gilles Poulin.

---

## AVIS DE MOTION MAINTENUS

1. Règlement modifiant le règlement 12 (1989) concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout à l'usage des utilisateurs afin de contrôler l'eau de ruissellement provenant des terrains privés.
(M. Gilles Latour, le 20 mars 1995.)

2. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à permettre dans la zone 710-2R l'usage résidence pour personnes âgées de 9 personnes maximum à certaines conditions.
(M. Daniel Perreault, le 18 septembre 1995.)

3. Règlement modifiant le règlement 2001-Z (1989) concernant le zonage de manière à porter de 8 à 15 le nombre maximal de personnes âgées autorisées dans la zone 1145-R.
(M. André Noël, le 18 septembre 1995.)

4. Règlement sur le traitement des élus municipaux et remplaçant les règlements nos 695 (1979) et 745-A (1987).
(M. Henri-Paul Jobin, le 4 décembre 1995).

5. Règlement sur le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.
(M. Henri-Paul Jobin, le 4 décembre 1995.)

6. Règlement autorisant l'élargissement de la voie de circulation "Bravo", l'aménagement de voies d'accès à l'entreprise "Trois-Rivières Techni. Paint (Canada) inc." et la réalisation de divers travaux connexes à l'aéroport et décrétant qu'est affecté à leur paiement l'excédent des deniers provenant de l'emprunt effectué en vertu du règlement 1236 (1992).
(M. Henri-Paul Jobin, le 4 décembre 1995.)

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**AVIS DE MOTION 95-717**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant l'acquisition d'un camion à incendie, de voitures de police et de machinerie et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 décembre 1995.

(signé) *Pierre A. Dupont*

---

**AVIS DE MOTION 95-718**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réparation de toitures, la construction de conduites d'aqueduc et d'égout, l'ajout de bornes-fontaines, la réparation et la construction de regards d'égout, la réfection du pavage et des trottoirs de diverses rues, la réparation du collecteur des Récollets/Ste-Marguerite et le renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 décembre 1995.

(signé) *Serge Parent*

---

**AVIS DE MOTION 95-719**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement autorisant la réalisation de travaux de signalisation touristique et directionnelle, la plantation d'arbres, la rénovation de la Porte Duplessis et de certains parcs et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 décembre 1995.

(signé) *André Lamy*

---

**AVIS DE MOTION 95-720**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement établissant un mode de tarification relié à l'utilisation des installations aéroportuaires et remplaçant le règlement 1370 (1995).

INITIALES DU MAIRE
809
INITIALES DU GREFFIER

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 décembre 1995.

(signé) *Henri-Paul Jobin*

---

## AVIS DE MOTION 95-721

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis est, par les présentes, donné qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement sur le stationnement de véhicules routiers sur des terrains appartenant à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Signé et lu à la séance du Conseil de ce 18 décembre 1995.

(signé) *Michel Legault*

---

## AVIS DE PRÉSENTATION 95-722

**Projet de règlement 1415 (1995)**

ATTENDU que, lors de la séance que le Conseil a tenue le 4 décembre 1995, j'ai donné l'avis de motion 95-671 pour annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement sur le traitement des élus municipaux et remplaçant les règlements nos 695 (1979) et 745-A (1987);

ATTENDU que les articles 7 et 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) prévoient que l'adoption d'un tel règlement doit, notamment, être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

Je soussigné, Henri-Paul Jobin, présente le projet de règlement 1415 (1995) sur le traitement des élus municipaux, dont un exemplaire est annexé au présent avis pour en faire partie intégrante, afin que:

- le greffier donne l'avis public prévu à l'article 9 de ladite Loi;
- l'adoption de ce règlement puisse se faire au cours de la séance régulière du Conseil du 15 janvier 1996.

(signé) *Henri-Paul Jobin*

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

810

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**AVIS DE PRÉSENTATION 95-723**

**Projet de règlement 1416 (1995)**

ATTENDU que, lors de la séance que le Conseil a tenue le 4 décembre 1995, j'ai donné l'avis de motion 95-672 pour annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement sur le versement d'une allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU le dernier alinéa de l'article 31 et les articles 7 et 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) prévoit que l'adoption d'un tel règlement doit, notamment, être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

Je soussigné, Henri-Paul Jobin, présente le projet de règlement 1416 (1995) sur le versement d'une allocation de transition à certaines personnes, dont un exemplaire est annexé au présent avis pour en faire partie intégrante, afin que:

- le greffier donne l'avis public prévu à l'article 9 de ladite Loi;
- l'adoption de ce règlement puisse se faire au cours de la séance régulière du Conseil du 15 janvier 1996.

(signé) *Henri-Paul Jobin*

---

**RÉSOLUTION 95-724**

**Compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 4 décembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le compte rendu de la réunion que la Commission permanente du Conseil a tenue le 4 décembre 1995 au moins 24 heures avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du compte rendu de la réunion de la Commission permanente du Conseil tenue le 4 décembre 1995, que ce document et les décisions qui ont été prises à ladite réunion soient approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit et que ces dernières soient exécutoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-725**

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 1995**

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 1995 au moins 24 heures

avant la présente séance, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR: *Françoise H. Viens*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 décembre 1995 et que celui-ci soit approuvé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-726**

**Règlement 2.5 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 2.5 (1995) modifiant le règlement no 2 (1971) concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions afin de changer l'heure des séances ordinaires et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-727**

**Règlement 15-34A (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 1995;

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

812

INITIALES DU GREFFIER



ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR: *Gilles Latour*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 15-A34 (1995) modifiant le règlement no 15 concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc afin de fixer un nouveau taux pour la taxe d'eau et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-728**

**Règlement 1411 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Serge Parent*

APPUYÉ PAR: *André Noël*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1411 (1995) fixant la compensation exigible pour les services municipaux dont bénéficie le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-729**

**Règlement 1412 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *André Noël*

APPUYÉ PAR: *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1412 (1995) approuvant le règlement no 56 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-730**

**Règlement 1413 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Daniel Perreault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1413 (1995) adoptant le budget 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

814

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

**RÉSOLUTION 95-731**

**Règlement 1414 (1995)**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 décembre 1995;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement ci-dessous identifié a été faite en même temps que ledit avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, un exemplaire du règlement ci-dessous identifié, que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture et qu'un exemplaire de ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: *Michel Legault*

APPUYÉ PAR: *Serge Parent*

ET RÉSOLU:

Que le greffier soit dispensé de faire la lecture du règlement 1414 (1995) établissant des programmes de crédit de taxes foncières et de revitalisation du territoire de la ville et que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-732**

**Vente par la compagnie "Aliment-O-Soir (1988) inc." (ptie 1119-11 Cité T.-R. --- 3130 boulevard des Forges)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de vente à intervenir entre la Ville et la compagnie "Aliment-O-Soir (1988) inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet l'acquisition d'une lisière de terrain devant permettre l'élargissement de la partie du boulevard des Forges située entre les rues Père-Marquette et de la Terrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières achète de la compagnie "Aliment-O-Soir (1988) inc." l'immeuble suivant:

> Une lisière de terrain située en la ville de Trois-Rivières et désignée comme étant une partie du lot 1119-11 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Cette lisière est bornée vers le nord par une autre partie dudit lot 1119-11; vers le sud-est, par le lot 1119-10; vers

le sud-ouest par le lot 3566 étant le boulevard des Forges actuel.

Elle mesure 10,11 mètres dans sa ligne nord, 1,52 mètre dans sa ligne sud-est et 10 mètres dans sa ligne sud-ouest.

Elle contient en superficie 7,6 mètres carrés.

Sans bâtiment.

Le tout tel que montré sur un plan préparé le 24 janvier 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 879 de ses minutes.

Que cet immeuble soit acquis pour le prix de 625 $ que la Ville paiera comptant, à même les fonds à cet effet disponibles au règlement 1382 (1995), à "Aliment-O-Soir (1988) inc.", lors de la signature de l'acte notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que le susdit acte de vente soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-733**

**Correction avec la compagnie "Les entreprises de développement technologique trinergie inc." (ptie 226 Paroisse T.-R. --- terrain vacant situé du côté sud du boulevard Parent)**

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Michel Hamelin, notaire, le 28 novembre 1995 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières le 29 novembre 1995 sous le numéro 435506, la Ville a vendu un terrain vacant situé dans le parc industriel # 2 à la compagnie "Les entreprises de développement technologique trinergie inc.";

ATTENDU que la désignation de ce terrain comportait une erreur au niveau de la longueur de sa limite sud-ouest;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un acte de correction à intervenir entre la Ville et ladite compagnie et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Françoise H Viens*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse qu'une erreur s'est glissée dans la désignation contenue à l'acte de vente ci-dessus mentionné, la ligne sud-ouest du terrain y vendu ne mesurant pas 47,05 mètres mais bien 47,5 mètres.

Qu'elle convienne avec ladite compagnie que la désignation de l'immeuble qui lui a été vendu aurait dû et doit se lire ainsi:

> Un terrain situé en la ville de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières.
>
> Ce terrain est borné vers le nord-est par le lot 226---7 étant le boulevard Parent; vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 226; vers le sud-ouest, par le lot 226---6; vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 226.
>
> Il mesure 52,58 mètres le long d'une courbe de 285,85 mètres de rayon dans sa ligne nord-est, 164,11 mètres dans sa ligne sud-est, 47,5 mètres dans sa ligne sud-ouest et 141,21 mètres dans sa ligne nord-ouest.
>
> Il contient en superficie 7 208,7 mètres$^2$.
>
> Sans bâtiment.
>
> L'intersection des lignes nord-est et nord-ouest de ce terrain est située à 23,17 mètres de l'intersection des lignes sud-est et sud-ouest du lot 225---2, cette distance étant mesurée le long d'une courbe de 285,85 mètres qui épouse le tracé de la limite sud-ouest du lot 226---7.
>
> Ce terrain est identifié par la lettre "E" sur le plan préparé le 17 octobre 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 931 de ses minutes.

Que le susdit acte de correction soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

RÉSOLUTION 95-734

**Bail en faveur de la compagnie "9014-8941 Québec inc." (ptie 1622 Cité T.-R. --- terrain situé dans le cadran sud-ouest des rues Royale et Niverville)**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un bail à intervenir entre la Ville et la compagnie "9014-8941 Québec inc." et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet la location, du 1$^{er}$ avril 1996 au 31 mars 1998, d'un terrain vacant adjacent au restaurant-bar laitier "Cristo Royal" situé aux 1150/1160 de la rue Royale;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Serge Parent*

APPUYÉ PAR : *André Noël*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières loue à la compagnie "9014-8941 Québec inc." la partie du lot 1622 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, d'une superficie de 67,2 mètres$^2$, qui est montrée sur le plan préparé le 8 novembre 1995 par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 934 de ses minutes.

Que ce bail soit consenti pour une période de deux ans débutant le 1$^{er}$ avril 1996 et se terminant le 31 mars 1998.

Que le loyer à être payé par ladite compagnie à la Ville soit de 400 $ par année payable en un versement le 1$^{er}$ avril de chaque année.

Que ladite compagnie ne puisse utiliser ce terrain que pour l'aménagement et l'exploitation d'un café-terrasse.

Que le susdit bail soit approuvé à toutes fins que de droit et que Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, M. Pierre Moreau, ou, en son absence, le greffier, Me Gilles Poulin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-735**

**Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales du Québec**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 616-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 décembre 1994, la Ville a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales du Québec, dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", pour l'élargissement de la chaussée, l'amélioration du drainage de surface, la relocalisaton des trottoirs et le remplacement de l'éclairage des deux tronçons suivants du boulevard des Forges:

- de la rue Père-Marquette à la rue de la Terrière;

- de la rue Bergeron aut le boulevard Hamelin;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministre des Affaires municipales du Québec et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités d'implication de la Ville et du ministre relativement au versement, par ce dernier, à Trois-Rivières, d'une aide

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

financière de 640 000 $ aux fins de réaliser les travaux reliés à ce projet qui ont été reconnus admissibles dans le cadre du volet I de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-736**

**Protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales du Québec**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 616-94 que le Conseil a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 19 décembre juin 1994, la Ville a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales du Québec, dans le cadre du volet I "Réfection, agrandissement et construction d'infrastructures pour les municipalités de 5 000 habitants et plus" du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec", pour la réparation et le resurfaçage du pavage de rues et la reconstruction de trottoirs;

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministre des Affaires municipales du Québec et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités d'implication de la Ville et du ministre relativement au versement, par ce dernier, à Trois-Rivières, d'une aide financière de 1 133 334 $ aux fins de réaliser les travaux reliés à ce projet qui ont été reconnus admissibles dans le cadre du volet I de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-737**

**Entente avec la compagnie "Canadian Bond Rating Service"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un document intitulé "Conditions d'engagement" dans lequel sont fixées les modalités en vertu desquelles la Ville retient les services professionnels de la compagnie "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue et mette à jour sa cote de crédit;

ATTENDU que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Canadian Bond Rating Service" pour qu'elle évalue et mette à jour sa cote de crédit et qu'elle lui verse des honoraires de 4 100 $ (taxes exclues) à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-21-1-410 du budget.

Que le susdit document soit approuvé à toutes fins que de droit et que le trésorier et directeur des Services financiers, M. Jean Hélie, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-738**

**Contrat pour le service Centrex III avec la compagnie "Bell Canada"**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un contrat pour le service Centrex III à intervenir entre la Ville et la compagnie "Bell Canada" et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités de location, du 15 décembre 1995 au 14 décembre 1998 inclusivement, de deux circuits "Microlink" pour la transmission de données entre les ordinateurs de l'hôtel de ville et de l'édifice des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la compagnie "Bell Canada" de lui fournir le service Centrex III et deux accès "Microlink" aux endroits suivants:

- 1325 place de l'Hôtel de Ville à Trois-Rivières;
- 2425 rue Louis-Allyson à Trois-Rivières.

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville verse à ladite compagnie des droits mensuels de 130,50 $, taxes exclues, pour lesdits services, et ce, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-33-3-330 du budget.

Que le susdit contrat soit approuvé à toutes fins que de droit et que le coordonnateur administratif du Service de l'informatique, M. Alain Léveillé, soit autorisé à le signer, pour et au nom de la Ville, et, généralement, à faire le nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-739**

**Protocole d'entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'Université du Québec à Trois-Rivières et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles la Ville met à la disposition de cette institution, au cours des années académiques 1995-1996 et 1996-1997, le Colisée et le Pavillon de la jeunesse pour que s'y déroulent les activités de hockey qu'elle parraine;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre H. Dupont*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve, à toutes fins que de droit, le susdit protocole d'entente et qu'elle autorise Son Honneur le Maire, Me Guy LeBlanc, à le signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-740**

**Contrat de travail avec trois internes**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance de trois contrats d'engagement d'internes à intervenir entre la Ville et Hélène Gervais, Julie Audette et Dany Bouchard et que ces documents demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gamelin*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services des étudiantes suivantes, à compter du 8 janvier 1996, à titre d'internes en récréologie:

INITIALES DU MAIRE 821 INITIALES DU GREFFIER

| Nom | Lieu de travail | Durée | Salaire | Numéro d'imputation au budget |
|---|---|---|---|---|
| Hélène Gervais | Service des Affaires culturelles | 32 semaines | 5 000 $ | 02-32-11-1-112 |
| Julie Audette | Service loisir et culture (Régie des programmes sportifs) | 34 semaines | 5 600 $ | 02-31-16-2-112 |
| Dany Bouchard | Service loisir et culture (Programmes communautaires) | 34 semaines | 5 600 $ | 02-31-13-2-112 |

Que les susdits contrats d'engagement soient approuvés à toutes fins que de droit et que le directeur loisir et culture, M. Jacques St-Laurent soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ceux avec Julie Audette et Dany Bouchard, que le chef du Service des affaires culturelles, M. François Lahaye, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, celui avec Hélène Gervais et qu'ils soient, généralement, mandatés pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-741**

**Entente avec le Syndicat des fonctionnaires**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intervenue le 15 décembre 1995 entre la Ville et le Syndicat de ses fonctionnaires et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles deux postes permanents à temps complet de préposé aux télécommunications au sein du Service de la sécurité publique et quatre postes permanents à temps partiel de préposé aux télécommunications au sein dudit Service seront comblés sans respecter la procédure usuelle d'affichage;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et ratifie, à toutes fins que de droit, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
822
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995

SÉANCE ORDINAIRE

**RÉSOLUTION 95-742**

**Adjudication de contrats**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte:

- la proposition de "Glenayre Communications", au montant de 6 095 $, pour la fourniture d'une console de communication au Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-90-02-0-000 du budget;

- la proposition de la compagnie "Communications Le Rocher inc.", au montant de 500 $, pour l'installation d'une console de communication au Service de la sécurité publique et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 05-90-02-0-000 du budget;

- la proposition de Raynald Delage, au montant de 12 079,23 $, pour la réalisation de travaux de peinture au manoir de Tonnancour et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-004-01-1200 du budget;

- la proposition de "Jacques Guilbeault enr.", au montant de 6 278 $, pour la réalisation de travaux de sablage et de vernissage des planchers du manoir de Tonnancour et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 6-004-01-1200 du budget;

- la proposition de la compagnie "J. B. Deschamps inc.", aux montants de 3 190,00 $ (prix de base), 694,00 $ (pour chaque dénomination) et 2,79 $/pièce (pour chaque titre) pour l'impression des obligations qui seront datées du 16 janvier 1996 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent, les montants ci-avant mentionnés devant être payés comme suit:

  - la partie de ceux-ci qui est reliée au financement d'emprunts antérieurs: à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2-870 du budget;

  - le solde: à même les fonds à cet effet prévus à chacun des règlements d'emprunt faisant l'objet d'un financement initial à l'occasion de cette émission;l'impression des obligations qui seront datées du 16 janvier 1996;

- la proposition de la compagnie "RBA inc.", au montant de 70 232,75 $ (taxes inclues), pour l'entretien des équipements informatiques du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998 inclusivement, qu'elle lui adjuge le contrat afférent et qu'elle autorise le coordonnateur administratif du Service de l'informatique, M. Alain Léveillé, à signer tout document susceptibles de donner effet à l'acceptation de cette proposition, le montant ci-avant mentionné devant être payé à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-33-3-520 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-743**

**Régime rétrospectif de la Commission de la santé et de la sécurité du travail**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 314 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001), la Ville, en sa qualité d'employeur, est assujettie à l'ajustement rétrospectif de sa cotisation annuelle à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 du Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, la Ville doit, avant le 1er janvier prochain, faire parvenir à ladite Commission un avis de son choix d'assumer, pour l'année 1996, le coût des prestations dues en raison des accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite, pour chaque accident ou maladie, d'un montant équivalant à 1/2, 1, 2, ou 3 fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation;

ATTENDU, qu'à défaut d'un tel avis, elle sera réputée avoir choisi la limite de 1/2 fois ce maximum;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR : *Alain Gamelin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec d'être assujettie au régime rétrosepctif en 1996 sur la base d'un seuil d'assujettissement réduit à 75 % du seuil de 1996, soit 330 000 $ plutôt que 440 000 $.

Qu'elle choisisse, pour l'année de cotisation 1996, une limite par réclamation d'une fois le maximum annuel assurable.

Qu'elle mandate le directeur de son Service des ressources humaines, M. Pierre-Paul Cormier, pour signer et transmettre, pour elle et en son nom, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, les documents susceptibles de donner effet à la présente résolution et, généralement, pour faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-744**

**Mandat à la compagnie "Robert Boileau inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Gilles Latour*

ET RÉSOLU :

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la compagnie "Robert Boileau inc." pour que son personnel dispense de la formation sur les techniques de resurfaçage de la glace aux employés du Colisée et du Pavillon de la jeunesse affectés à ce type de travail, et ce, moyennant des honoraires de 500 $ à être payés à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-12-14-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-745**

**Abolition d'un poste**

ATTENDU qu'un poste permanent à temps partiel de secrétaire-sténo senior au sein du Service loisir et culture est devenu vacant le 1er novembre 1995 à la suite de la retraite anticipée de sa titulaire, Mme Nicole Geoffroy;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières abolisse le poste permanent à temps partiel de secrétaire-sténo senior au Service loisir et culture qui est présentement vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-746**

**Mandat à la compagnie "Les consultants Falardeau & associés ltée"**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Michel Legault*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne, conditionnellement à l'approbation du règlement 1409 (1995) par le ministre des Affaires municipales du Québec, les services professionnels de la compagnie "Les Consultants Falardeau & associés ltée" pour qu'elle:

- réalise et implante les plans de synchronisation des feux de circulation de la partie du boulevard des Récollets située entre la rue Foucher et le boulevard des Forges;

- élabore les plans et devis en vue de l'achat des équipements requis et surveille leur installation;

- modifie la programmation du contrôleur des feux de circulation situés à l'intersection des boulevards des Forges et des Récollets.

INITIALES DU MAIRE
825
INITIALES DU GREFFIER

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 28 858 $ (taxes exclues) à être payés à même les fonds à cet effet disponibles audit règlement 1409 (1995).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-747**

**Participation à une étude sur le barème d'effets écotoxiques potentiels**

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec a demandé au ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec de modifier la "Politique sur l'élimination des neiges usées";

ATTENDU qu'elle exige que les impacts des neiges usées soient évalués en fonction de leurs qualités et de la quantité qui est déversée dans les cours d'eau et des caractéristiques du milieu récepteur;

ATTENDU que les études réalisées à l'heure actuelle sur les neiges usées ont seulement mis en évidence leurs caractéristiques physico-chimiques;

ATTENDU que, pour connaître le degré de toxicité des neiges usées, l'U.M.Q. propose que la Ville collabore à la réalisation d'une étude sur le barème d'effets écotoxiques potentiels;

ATTENDU que divers intervenants sont intéressés à s'impliquer dans la réalisation de cette étude et à partager les coûts inhérents;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Chrystiane Thibodeau*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières s'associe à l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités intéressées pour faire réaliser, par Environnement Canada et l'École Polytechnique, des tests sur les neiges usées afin de connaître leur niveau de toxicité.

Qu'elle contribue financièrement à la réalisation de cette étude jusqu'à concurrence d'une somme de 6 400 $ à être payée à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-21-23-1-410 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-748**

**Demande au ministère des Transports du Québec**

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

826

INITIALES DU GREFFIER



ATTENDU que la Ville a de plus en plus de difficultés à entretenir la surface de roulement du pont Duplessis;

ATTENDU que ces difficultés semblent provenir du tablier même du pont qui se détériore rapidement;

ATTENDU que l'entrepreneur en construction qui a procédé à la réparation des piliers de ce pont a mentionné au Service des travaux publics, à l'été 1995, que le béton commençait à se détériorer;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Transports du Québec d'évaluer immédiatement l'état du tablier du pont Duplessis de manière à identifier les moyens susceptibles d'améliorer sa surface de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-749**

**Mandat à la compagnie "Aqua Data inc."**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Gilles Latour*

APPUYÉ PAR : *Serge Parent*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils "Aqua Data inc." pour qu'elle:

- inspecte 1 300 bornes d'incendie au cours de l'hiver et du printemps 1996;
- mette à jour le logiciel et la banque de données constituée à ce sujet;
- fournisse et mette en place les appareils se rattachant à ces services.

Qu'elle lui verse des honoraires maximums de 58 500 $, taxes exclues, à même les fonds à cet effet disponibles au poste 02-22-22-3-440 du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-750**

**Modification de certaines dispositions de règlements d'emprunt**

ATTENDU que la Ville entend émettre des obligations pour un montant de 4 879 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| règlement d'emprunt | pour un montant de |
|---|---|
| 1095 (1988) | 14 700 $ |
| 1102 (1988) | 17 900 $ |
| 1107 (1989) | 15 200 $ |
| 1126 (1989) | 74 000 $ |
| 1130 (1989) | 12 400 $ |
| 1134 (1989) | 11 600 $ |
| 1139 (1989) (1139-A-1990) | 268 000 $ |
| 1140 (1989) | 312 600 $ |
| 1142 (1989) | 223 000 $ |
| 1143 (1989) | 518 200 $ |
| 1144 (1989) | 60 300 $ |
| 1145 (1989) | 72 700 $ |
| 1146 (1989) | 61 700 $ |
| 1149 (1990) | 129 000 $ |
| 1150 (1990) | 55 000 $ |
| 1151 (1990) | 83 900 $ |
| 1165 (1990) | 321 600 $ |
| 1166 (1990) | 178 600 $ |
| 1167 (1990) | 1 461 600 $ |
| 1263 (1992) | 170 000 $ |
| 1306 (1993) | 96 000 $ |
| 1346 (1994) | 203 000 $ |
| 1373 (1995) | 256 000 $ |
| 1382 (1995) | 204 000 $ |
| 1390 (1995) | 58 000 $ |

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières modifie les règlements d'emprunt ci-dessus identifiés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est ci-dessous stipulé, et ce, notamment en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun d'eux:

- Les obligations seront datées du 16 janvier 1996.

- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada.

- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8,50 % l'an sera payé semi-annuellement les 16 juillet et 16 janvier de chaque année sur présentation et remise, à échéance, des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).

- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $.

- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-751**

**Réduction du terme des emprunts reliés à certains règlements**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Roland Thibeault*

ET RÉSOLU:

Que, pour l'emprunt au montant de 4 879 000 $, à être effectué en vertu des règlements portant les numéros 1095 (1988), 1102 (1988), 1107 (1989), 1126 (1989), 1130 (1989), 1134 (1989), 1139 (1989) (1139-A-1990), 1140 (1989), 1142 (1989), 1143 (1989), 1144 (1989), 1145 (1989), 1146 (1989), 1149 (1990), 1150 (1990), 1151 (1990), 1165 (1990), 1166 (1990), 1167 (1990), 1263 (1992), 1306 (1993), 1346 (1994), 1373 (1995), 1382 (1995) et 1390 (1995), la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans ces règlements, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 16 janvier 1996, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements dans tous ces règlements, sauf pour les règlements 1126 (1989), 1130 (1989), 1144 (1989), 1146 (1989), 1149 (1990) et 1151 (1990), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-752**

**Prolongation de 19 jours du terme des emprunts reliés à certains règlements**

ATTENDU que la Ville aura le 28 décembre 1995 un montant de 4 220 400 $ à renouveler sur un emprunt original de 4 950 500 $ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans en vertu des règlements numéros 1095 (1988), 1102 (1988), 1107 (1989), 1126 (1989), 1130 (1989), 1134 (1989), 1139 (1989)(1139-A-1990), 1140 (1989), 1142 (1989), 1143 (1989), 1144 (1989), 1145 (1989), 1146 (1989), 1149 (1990), 1150 (1990), 1151 (1990), 1165 (1990), 1166 (1990) et 1167 (1990);

ATTENDU que ce renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de 328 400 $ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 892 000 $;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 16 janvier 1996;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-2) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières émette les 3 892 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 19 jours au terme original des règlements ci-dessus identifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-753**

**Vente des obligations qui seront datées du 16 janvier 1996**

ATTENDU que la Ville a demandé, par l'entremise du système électronique d'informations financières du ministère des Affaires municipales du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 8 705 000 $ qui seront datées du 16 janvier 1996;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux % | Échéance | Coût net |
|---|---|---|---|---|---|
| Syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc., C.I.B.C., Wood Gundy inc." | 98,389 | 240 000 $ | 5,25 | 1997 | 7,3407 |
| | 98,389 | 259 000 $ | 6,00 | 1998 | 7,3407 |
| | 98,389 | 279 000 $ | 6,25 | 1999 | 7,3407 |
| | 98,389 | 299 000 $ | 6,75 | 2000 | 7,3407 |
| | 98,389 | 3 802 000 $ | 7,00 | 2001 | 7,3407 |
| Syndicat formé de "Tassé & Associés ltée, R.B.C. Dominion Valeurs mobilières inc., Scotia McLeod inc., Richardson Greenshields du Canada ltée, Whalen Béliveau et Associés, Nesbitt Burns inc., Valeurs mobilières Desjardins inc." | 97,885 | 240 000 $ | 5,25 | 1997 | 7,4822 |
| | 97,885 | 259 000 $ | 6,00 | 1998 | 7,4822 |
| | 97,885 | 279 000 $ | 6,25 | 1999 | 7,4822 |
| | 97,885 | 299 000 $ | 6,75 | 2000 | 7,4822 |
| | 97,885 | 3 802 000 $ | 7,00 | 2001 | 7,4822 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

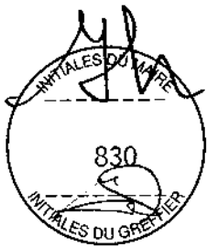


**LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition du syndicat formé de "Lévesque Beaubien Geoffrion inc., C.I.B.C., Wood Gundy inc." pour l'achat de l'émission d'obligations au montant de 4 879 000 $ qui sera datée du 16 janvier 1995 et qu'elle lui adjuge le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-754**

**Rachat d'obligations échues le 28 décembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR : *Roland Thibeault*

APPUYÉ PAR : *Henri-Paul Jobin*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières procède au rachat des obligations échues, émises sous l'autorité des règlements ci-après identifiés et qui ne seront pas refinancées et, qu'à cet effet, elle autorise une dépense de 4 500 $ à être payée à même les fonds disponibles au poste 02-12-21-2 du budget:

- 300 $ d'obligation émise sous l'autorité du règlement 1142 (1989);
- 500 $ d'obligation émise sous l'autorité du règlement 1149 (1990);
- 3 700 $ d'obligation émise sous l'autorité du règlement 1160 (1990).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-755**

**Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des municipalités qui en sont membres que la Municipalité régionale de comté de Francheville entreprenne des initiatives visant à améliorer la situation économique de leurs citoyens;

ATTENDU que l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec a conclu une entente avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec afin de mettre à la disposition des municipalités régionales de comtés, par le biais d'une société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (Solide), une partie des capitaux dont il dispose, et ce, aux conditions établies par "Solideq inc.";

ATTENDU que la mission et les objectifs d'une telle société rejoignent les préoccupations de la Ville;

ATTENDU que le Conseil estime opportun de participer à la création d'une telle société pour soutenir le développement économique sur le territoire de la M.R.C. de Francheville;

ATTENDU que ladite M.R.C. souhaite contribuer financièrement à la mise sur pied d'une semblable société;

ATTENDU que le Secrétariat aux affaires régionales met à la disposition de la M.R.C. une contribution de 100 000 $ que celle-ci entend investir dans une "Solide";

ATTENDU que le "Centre d'aide aux entreprises de Champlain inc.", "Fondec" et la "Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-la-Batiscan" ont déjà accepté de verser 25 000 $ chacun dans une éventuelle "Solide";

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Noël*

APPUYÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières consente à la création d'une société locale d'investissement dans le développement de l'emploi sur tout le territoire de la municipalité régionale de comté de Francheville, et ce, conformément aux règlements de "Solideq inc." régissant un tel projet.

Qu'elle accepte le principe que la M.R.C. de Francheville y verse, au cours des exercices financiers 1996, 1997 et 1998, une contribution maximale de 50 000 $, en trois tranches égales de 16 667 $, à même le surplus accumulé "partie 3" ou suivant une quote-part annuelle.

Que la Ville assume une quote-part maximum de 35,96 % de la contribution de ladite M.R.C., soit un montant ne devant pas dépasser 17 979 $ et qu'elle s'engage à le lui payer en trois versements annuels, égaux et consécutifs de 5 993 $ ou moins, le cas échéant, à même une appropriation à cet effet au surplus accumulé.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que la structure administrative qui gérera ladite "Solide" fasse une place minimale à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc. (CÉDIC), équivalente à celle qu'elle a dans la structure qu'elle a elle-même mise de l'avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 95-756**

**Liste des comptes à payer pour les semaines s'étant terminées les 9 et 16 décembre 1995**

IL EST PROPOSÉ PAR: *Henri-Paul Jobin*

APPUYÉ PAR: *Gilles Latour*

ET RÉSOLU:

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 9 décembre 1995

| | |
|---|---|
| Extermination B.B. inc.: | |
| Contrat anti-pigeon - décembre 1995 - hôtel de ville | 28,49 $ |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - du 22 au 27 novembre 1995 - Sécurité publique | 170,94 |
| Heenan Blaikie: | |
| Honoraires - dossier général, scission corps de police et arbitrage des policiers - Ressources humaines | 4 523,64 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Déneigement 1995-1996 - zone 5 - paiement no 1 - retenue 10 % | 111 396,29 |
| Ponceaux - réparation et entretien - paiement no 3 | 2 433,37 |
| Boivin & Gauvin inc.: | |
| Réparation de lampe - Sécurité publique | 75,78 |
| Sécurité Brindle inc.: | |
| Service de gardiennage - déversement de la neige - du 15 au 20 novembre 1995 inclusivement - Travaux publics | 965,41 |
| Comité d'école Jacques-Buteux: | |
| Publicité - agenda scolaire - Relations publiques | 50,00 |
| Canadien Pacifique limitée: | |
| Proportion des dépenses encourues - entretien des systèmes d'avertissement des passages à niveau - novembre 1995 | 2 101,47 |
| Bail - câbles - du 1er décembre 1995 au 30 novembre 1996 | 56,99 |
| Cantel Réseau: | |
| Appareil cellulaire disparu lors du vol d'un véhicule - Travaux publics | 499,12 |
| Construction Claude Caron & fils inc.: | |
| Réfection tunnel Laviolette - paiement no 3 - retenue 10 % | 154 544,11 |
| Fondation du CEGEP de Trois-Rivières: | |
| Concert-bénéfice du 2 décembre 1995 | 35,00 $ |
| COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec): | |
| Cotisations 1996 - 2 personnes - Greffe | 512,80 |
| Commission scolaire de Trois-Rivières: | |
| Inscriptions - 10 candidats - Bloc "D" combat des incendies - Sécurité publique | 683,73 |
| Entretien ménagers des parcs-écoles - octobre 1995 - Loisir et Culture | 3 346,42 |

| | |
|---|---|
| Fournitures de bureau Denis:<br>Achat d'un agenda et d'un rechange calendrier - Approvisionnements | 28,74 |
| R. Dubuc inc.:<br>Éclairage de rues 1995 - secteurs domiciliaires - paiement no 1 - retenue 10 % | 35 532,99 |
| ECNG inc.:<br>Gaz naturel - septembre 1995 - diverses bâtisses | 523,16 |
| Corporation « Un autre pas vers l'espoir» :<br>Subvention | 50,00 |
| Alain Fleurent:<br>Cartes de Noël | 200,00 |
| G.S.F. Sécuribec inc.:<br>Préposés aux stationnements - du 1er au 15 novembre 1995 - Cour municipale | 3 585,48 |
| Guay:<br>Service de grue - Travaux publics | 364,66 |
| Henry Hart:<br>Cartes de Noël | 95,00 |
| L'Informateur public:<br>Abonnement 1996 à "L'Informateur public" - Greffe | 56,41 |
| Insight Press:<br>Achat du livre "Le droit de la construction" - Contentieux | 104,86 |
| Johnson Controls:<br>Contrôle automatique - décembre 1995 - diverses bâtisses - Travaux publics | 2 766,83 |
| Fleuriste Laviolette enr.:<br>Fleurs - famille Lachance Caron | 49,00 |
| Laboratoire Laviolette:<br>Domaine du Boisé - phase V - paiement no 1 | 955,09 |
| Construction et pavage Maskimo ltée:<br>Construction d'un ponceau pour Trois-Rivières Techni-Paint - aéroport<br>$ | 16 622,85 |
| Déneigement Maska inc.:<br>Déneigement 1995-1996 - zone 2 - paiement no 1 - retenue 10 % | 131 477,49 |
| Me Jean Martin, notaire:<br>Honoraires - servitude par Giuseppe Termine - Greffe | 442,87 |
| Électronique Matteau Inc.:<br>Réparation d'une mini-caméra - Travaux publics | 303,12 |
| Laboratoire MBF ltée:<br>Émissaire St-Paul - paiement no 1 | 2 556,11 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Institut de police du Québec: | |
| Inscription - superviseur - 1 candidat - Sécurité publique | 17,50 |
| Service d'entretien Michel Nérin: | |
| Entretien ménager - novembre 1995 - Édifice des travaux publics | 2 336,08 |
| Restaurant Normandin inc.: | |
| Repas des détenus - le 23 novembre 1995 - Sécurité publique | 11,99 |
| Normandin Beaudry: | |
| Honoraires - demandes des policiers sur régime de retraite - Ressources humaines | 497,98 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis publics (journée d'enregistrement et vente à l'encan de véhicules routiers non réclamés) | 518,96 |
| L'Orphéon de Trois-Rivières: | |
| Commandite - cahier-souvenir - Relations publiques | 100,00 |
| Club de soccer Les Patriotes: | |
| Commandite - Championnat canadien de soccer - Relations publiques | 100,00 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - bouclage d'aqueduc - phase II | 5 700,40 |
| Perco ltée: | |
| Location d'une pompe à eau - Usine de traitement d'eau | 250,90 |
| Aménagement Pluri-services: | |
| Domaine du Boisé - phase VIII - paiement no 3 - retenue 10 % | 1 923,75 |
| Remise de la première tranche de la retenue - Domaine du Boisé - phase VIII | 8 639,67 |
| Aiguisage Plus 1988 inc.: | |
| Aiguisage pointe diamant (égouts) - Travaux publics | 276,91 $ |
| Publications du Québec: | |
| Réabonnement à la Gazette officielle - Cour municipale | 105,98 |
| Mise à jour # 53 aux Lois refondues du Québec - Greffe | 30,55 |
| Publi design inc.: | |
| Annonce directeur de la Sécurité publique - Ressources humaines | 3 531,47 |
| 90197542 Québec inc. - R. Gélinas & fils: | |
| Recharge d'extincteur - Sécurité publique | 30,58 |
| Construction René Rathier inc.: | |
| Coupure de dalle de béton et creusage pour vérification égouts - Travaux publics | 3 606,68 |
| Les Entreprises R.F.: | |
| Réparation de manège et de balançoires, consolidation de terrain, terre et engazonnement, retouche de structure et mobilier, redressement et teinture de | |

INITIALES DU MAIRE
835
INITIALES DU GREFFIER

| | |
|---|---|
| poubelles, peinture de paniers de basket, etc. - Travaux publics | 5 355,53 |
| Rénovation d'aires de jeux - Travaux publics | 2 586,73 |
| Receveur général du Canada RCMP: Repas pris au Collège canadien de police - Sécurité publique | 32,00 |
| Communications Le Rocher inc.: Contrat d'entretien du système de radiocommunication - novembre 1995 - Permis | 48,95 |
| Claude Rompré: Modification entrées électriques - élargissement boul. des Forges - de la Terrière à Père-Marquette - paiement no 1 | 1 606,76 |
| Le Roi mauricien des habits: Réparation de pantalons - Sécurité publique | 13,68 |
| Sautess enr.: Réparation de moteur - pavillon Lambert | 79,77 |
| Systèmes de bureautique SBM: Location de photocopieur - novembre 1995 - Ressources humaines | 115,47 |
| Signalisation 3D: Panneau 9-1-1 - Relations publiques | 141,30 |
| Sobeco Ernst & Young inc.: Honoraires - assurances de dommages - période se terminant le 22 novembre 1995 | 1 732,12 |
| St-Louis & frère inc.: Réfection de la toiture de l'hôtel de ville | 3 613,76 |
| Association québécoise d'urbanisme: Renouvellement d'adhésion - Urbanisme | 68,37 $ |
| Consultants V.F.P. inc.: Restauration du tunnel Lavérendrye - paiement no 4 - retenue 10 % | 9 924,68 |

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Fortier, Tourigny | 15,84 |
| Gagnon, Sénéchal, Coulombe & ass. | 86,39 |

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

| | |
|---|---|
| André Duplessis | 800,00 |
| Réjean Thibeault | 2 000,00 |
| Guy Bistodeau | 800,00 |
| Marcel René | 900,00 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Productions Specta inc.: | |
| Entente "Série découverte" | 16 000,00 |
| Entente "Publicité exposition" | 1 500,00 |
| Entente "Publicité événements" | 7 000,00 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

**LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

BIBLIOTHÈQUE

Julie Hubert:
Pièce de théâtre "Les amis de Roméo" 200,00

Tabagie Champoux inc.:
Achat de périodiques - septembre, octobre et novembre 1995 551,20

Achats de livres

Gale Research inc. 178,35

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1995

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 500 km 315,00

Bessette, Madeleine:
Bibliothécaire - Bibliothèque
11 sorties 33,00 $

Boucher, Réjean:
Chef de service - parcs & bâtisses - Travaux publics
1 075 km 225,75

Bruneau, Roger:
Urbaniste - Urbanisme
14 sorties 42,00
28 km 7,84

Cardin, Serge:
Technicien génie civil I - Travaux publics
2 325 km 553,29

Chartrand, Jacques:
Animateur en loisirs - Loisirs
420 km 98,70

Fournier, Normand:
Technicien en système d'information - Travaux publics
159 km 44,52

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil I - Travaux publics
352 km 98,56

Gauthier, Denis:
Technicien en génie civil I - Travaux publics
3 487 km 732,27

Gervais, Jean-René:
Concierge-messager - Greffe & archives
477 km - du 18 août au 30 novembre 1995 133,56

Hamelin, Rénald:
Inspecteur en bâtiments II - Permis et inspections
1 396 km 293,16

| | |
|---|---|
| Lacoursière, Michel:<br>Chef de service - Bibliothèque<br>210 km - du 12 mai au 14 novembre 1995 | 58,80 |
| Lafontaine, David:<br>Technicien génie civil I- Travaux publics<br>1 254 km | 294,69 |
| Lampron, Martin:<br>Technicien en génie civil I - Travaux publics<br>4 413 km | 926,73 |
| Larouche, Michel:<br>Technicien génie civil I - Travaux publics<br>1 633 km | 342,93 $ |
| Lelièvre, Denis:<br>Régisseur aux aménagements - parcs &<br>bâtisses - Services communautaires<br>241 km | 67,48 |
| Picard, Yves:<br>Animateur en loisirs - Loisirs<br>84 km | 23,52 |
| Massicotte, Jean-Maurice:<br>Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections<br>688 km | 162,17 |
| Rousseau, Robert:<br>Chef de section - bâtiments - Travaux publics<br>849 km | 178,29 |
| Roy, Ginette:<br>Inspecteur en alimentation - Permis & Inspections<br>33 sorties | 99,00 |
| Turcotte, Jean-François:<br>Concierge-messager - Greffe<br>227 km | 63,56 |
| Vachon, Guy:<br>Mécanicien entretien - Travaux publics<br>18 km | 54,00 |
| Verville, André:<br>Inspecteur en alimentation - Permis et inspections<br>42 km | 126,00 |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

| | |
|---|---|
| Roger Baril:<br>Drumondville - repas - conférence "Les relations<br>de travail des gestionnaires municipaux " - APOM | 10,00 |
| Pierre-Paul Cormier:<br>Montréal - réunion UMQ<br>Allocation d'automobile - 17 sorties -<br>novembre 1995 | 81,20<br><br>51,00 |
| Fernand Gendron:<br>Montréal - colloque CERIU<br>Québec - formation | 190,80<br>139,44 |

No 6514-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE

838

INITIALES DU GREFFIER

**LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1995**

**SÉANCE ORDINAIRE**

| | |
|---|---|
| Allocation d'automobile - 1 625 km - montant maximum | 450,00 |
| Jacques Genest: | |
| Montréal - rencontre avec Me André Roy | 18,00 |
| Jacques Goudreau: | |
| Montréal - rencontre SHQ - vieux quartiers | 91,20 $ |
| Gilles Héroux: | |
| Québec - démonstration du logiciel Eagle Point | 99,60 |
| Luc Jacob: | |
| Montréal - Salon canadien de la bureautique et de l'informatique | 102,20 |
| Michel Jutras: | |
| Repas - rencontre conseil Atikmekw | 49,39 |
| Repas - rencontre CRD | 14,00 |
| Repas - rencontre CRC | 4,00 |
| Repas - rencontre avec G. Bellemare | 4,50 |
| Allocation d'automobile - 2 sorties - du 13 septembre au 14 novembre 1995 | 6,00 |
| Allocation d'automobile - 45 km - du 13 septembre au 14 novembre 1995 | 12,60 |
| Me Guy LeBlanc: | |
| Remboursement de dépenses - réunions pour différents dossiers | 162,80 |
| Michel Lefebvre: | |
| Québec - rencontre ministère des Affaires municipales (décentralisation loisir) et rencontre Régie des loteries et courses du Québec (bingo) | 94,60 |
| Michel Legault: | |
| Dîner - enquête à Québec | 12,00 |
| André Marcil: | |
| Repas, lait, jus, café - réunion avec les villes - résultat des soumissions - produits chimiques | 19,00 |
| Allocation d'automobile - 30 sorties - du 13 janvier au 1er décembre 1995 | 90,00 |
| Jean-Maurice Normandin: | |
| Ottawa - journées d'informations | 30,00 |
| Dîners (2) - présentation logiciel contrôle T.S. à la Cour | 24,00 |
| Marcelle Pépin: | |
| Québec - formation Loi 90 | 89,10 |
| Michel Thibeault: | |
| Dîner - formation Sécurité civile - cours "Protégez-vous du feu" | 12,00 |

REMBOURSEMENT DE PETITE CAISSE

| | |
|---|---|
| Pierre Gélinas | 1 024,07 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 2 décembre 1995 | 413 675,14 |
| TOTAL | 981 699,98 $ |

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Pour la semaine se terminant le 16 décembre 1995

| | |
|---|---|
| Centrale de contrôle d'alarmes du Québec enr.: | |
| Système d'alarme vol - du 15 décembre 1995 au 14 décembre 1996 - Colisée | 683,73 $ |
| Alpha inc.: | |
| Alimentation électrique - salle J.-A.-Thompson - paiement no 1 | 12 239,91 |
| A.Q.M.E. (Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie): | |
| Achat du volume "Critère de confort et de qualité de l'air dans les édifices à bureaux - Travaux publics | 26,75 |
| Aubin réfrigération inc.: | |
| Achat d'amonia et de cylindres de location - Colisée | 541,29 |
| Bentley Systems Incorporated: | |
| Mise à jour logiciels Micro-station - Travaux publics | 3 273,13 |
| René Bergeron: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 75,00 |
| Thomas Bellemare ltée: | |
| Location de niveleuse et accessoires - paiement no 1 | 2 622,10 |
| Bis remorquage enr.: | |
| Frais de remorquage - novembre 1995 - Cour municipale | 854,70 |
| Frais de remorquage - du 27 novembre au 3 décembre 1995 - Sécurité publique | 319,10 |
| Éditions Yvon Blais inc.: | |
| Achat du livre "Droit public et administratif" - Greffe | 54,04 |
| Construction Yvan Boisvert inc.: | |
| Remise de la première tranche de la retenue - élargissement boul. des Forges - de Bergeron à Hamelin | 28 718,16 |
| Élargissement boul. des Forges - de Bergeron à Hamelin - paiement no 3 - retenue 10 % | 79 103,85 |
| Mario Boisvert, avocat: | |
| Honoraires - causes en appel - Contentieux | 1 025,60 |
| Bouliane & Gauthier construction: | |
| Émissaire St-Paul - paiement no 2 - retenue 10 % | 418 635,69 |
| Clôtures Cambrek inc.: | |
| Réparation de la clôture de la fourrière - Travaux publics | 329,96 $ |
| Installation de clôture - boul. des Chenaux | 1 156,64 |
| Installation d'une clôture mitoyenne au 960, rue des Ormes - Urbanisme | 1 120,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
840
INITIALES DU GREFFIER

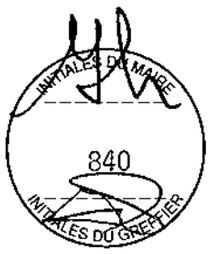



| | |
|---|---|
| Centraide Mauricie: | |
| Achat d'un billet - brunch-bénéfice | 20,00 |
| Chenoy's restaurant: | |
| Repas lors d'un incendie les 13 et 14 novembre 1995 - Sécurité publique | 148,71 |
| Trois-Rivières cimentiers: | |
| Reconstruction de trottoirs et bordures 1995 - paiement no 6 | 236,14 |
| Consultants Falardeau & associés ltée: | |
| Révision de la programmation et de la synchronisation - carrefours des Forges/Papineau/Père-Marquette | 170,37 |
| Cogéco câble: | |
| Location de câble FM - janvier 1996 - Cour municipale | 35,67 |
| Les Constructions et pavages Continental: | |
| Déneigement 1995-1996 - zone 6 - paiement no 1 - retenue 10 % | 65 186,85 |
| André Cyrenne inc.: | |
| Correction égout Spémont, de l'Espéranto, St-Sacrement - paiement no 3 - retenue 10 % | 164 606,23 |
| Déneigement 1995-1996 - zone 4 - paiement no 1 - retenue 10 % | 104 642,79 |
| Remise de retenue - correction égout Spémont, de l'Espéranto, St-Sacrement | 61 910,70 |
| Conception Décors de scène: | |
| Décoration du hall de l'hôtel de ville pour les Fêtes - Relations publiques | 500,00 |
| J.P. Doyon ltée: | |
| Remise de la première tranche de la retenue - bouclage aqueduc - phase III | 2 299,44 |
| Bouclage aqueduc phase III - paiement no 1 - retenue 10 % | 41 389,70 |
| Secteur St-Jean-de-Brébeuf - conduite d'égout - paiement no 3 - retenue 10 % | 211 914,61 |
| Emco Québec: | |
| Achat de pièces diverses - Usine de traitement d'eau | 5 037,98 |
| Buffet par Excellence: | |
| Buffet - session de travail du Conseil le 11 déc. 1995 | 145,86 |
| Ronald Fournier: | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 est - paiement no 11 | 561,24 $ |
| Carosseries Fréchette enr.: | |
| Frais de remorquage - le 3 décembre 1995 - Sécurité publique | 91,16 |
| Jean-Marc Gaudreault: | |
| Toile "Vieux Trois-Rivières" | 200,00 |
| Jules Héon: | |
| Notes sténographiques d'une cause - Contentieux | 56,00 |

| | |
|---|---|
| Construction Héroux, Allard & Goyette inc.: | |
| Piscine parc Exposition - vestiaires nord et sud - paiement no 3 - retenue 10 % | 175 062,00 |
| Hebdo journal: | |
| Avis publics (drainage, stationnement # 1 et 2, neige dans la rue) | 427,35 |
| Houle photographe enr.: | |
| Photos - Pompier d'un jour, Ordre de LaVérendrye, Corvée St-Jean-Baptiste - Relations publiques | 63,60 |
| ICG gaz propane: | |
| Propane - Zamboni - Colisée | 320,16 |
| Informatique PC-plus: | |
| Entretien des imprimantes - octobre et décembre 1995 - Informatique | 2 267,70 |
| Câbles pour imprimantes - Informatique | 22,67 |
| La Jardinière: | |
| Buffet - session de travail du Conseil le 6 décembre 1995 | 153,83 |
| Laverdure: | |
| Service de buanderie - novembre 1995 - Aéroport, Mécanique, Magasin, Imprimerie, Greffe et Archives, Bâtisses et Parcs, Permis et Inspections | 564,01 |
| Laboratoire Laviolette: | |
| Honoraires - bouclage aqueduc phase III - paiement no 1 | 233,21 |
| Intersection Bellefeuille-des Récollets - paiement no 1 | 1 273,85 |
| Laboratoire canalisation souterraine: | |
| Remise de la première tranche de la retenue - inspection télévisée des conduites d'égout | 684,08 |
| Inspection télévisée des conduites d'égout - paiement no 1 - retenue 10 % | 12 313,26 |
| L.C.S. inc.: | |
| Nettoyage conduite d'égout - rues Champlain et des Forges | 3 675,05 |
| Henri-Louis Lessard inc.: | |
| Installation génératrice d'urgence - Usine de traitement d'eau - paiement no 2 - retenue 10 % | 131 294,59 $ |
| Nicole Lemay: | |
| Remboursement partiel - conditionnement physique | 26,46 |
| L.G. rénovation inc.: | |
| Réparation de porte - Sécurité publique | 549,26 |
| Réparation de porte - Travaux publics | 66,09 |
| Michelle Livernoche: | |
| Cartes de souhaits pour la direction - Sécurité publique | 72,08 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM liée

| | |
|---|---|
| Messageries de la Mauricie: | |
| Distribution vignettes 9-1-1 - Relations publiques | 1 290,89 |
| Construction et pavage Maskimo ltée: | |
| Remise de retenue - réfection aéroport - surveillance | 135 673,61 |
| Les Entreprises Mélançon: | |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 3 ouest - paiement no 9 | 1 172,37 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 7 | 1 109,98 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - aménagements fleuris - paiement no 8 | 218,50 |
| Coupe de pelouse et nettoiement - zone 2 ouest - paiement no 9 | 971,47 |
| Centre météo du Québec: | |
| Achat du logiciel "Gestionnaire de messages Météocopie" - Informatique | 136,75 |
| Service ménager Nettoie-tout: | |
| Entretien ménager - novembre 1995 - hôtel de ville, édifice François-Nobert et stationnement Badeaux | 2 944,12 |
| Restaurant Normandin: | |
| Repas des détenus - du 29 novembre au 2 décembre 1995 - Sécurité publique | 28,72 |
| Nove environnement inc.: | |
| Honoraires - aménagement du parc Gilles-Lupien - Urbanisme | 4 558,20 |
| Le Nouvelliste: | |
| Avis publics (demande de permis de démolition, entrée en vigueur) | 549,04 |
| Gaston Paillé ltée: | |
| Remise de la dernière tranche de la retenue - bouclage d'aqueduc - phase I | 4 639,78 |
| Buffet Jeanne Paquin: | |
| Repas - réunion du Conseil le 4 décembre 1995 | 315,23 |
| Pelletier location: | |
| Location de véhicule - Sécurité publique | 38,74 $ |
| Philip environnement (Québec) inc.: | |
| Nettoyage conduites d'égout 1995 - paiement no 1 - retenue 10 % | 146 300,80 |
| Remise de la première tranche de la retenue - nettoyage conduites d'égout 1995 | 8 127,83 |
| Aiguisage Plus 1988 inc.: | |
| Aiguisage pointe diamant (égouts) - Travaux publics | 77,49 |
| 90197542 Québec inc. - R. Gélinas & fils: | |
| Inspection d'extincteurs automatique - Manoir de Tonnancour | 52,30 |
| Recharge d'extincteurs - Sécurité publique | 37,48 |
| Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain: | |
| Quote-part de la Ville - novembre et décembre 1995 | 110 000,00 |

| | |
|---|---|
| Le Réno-viateur inc.: | |
| Fourniture et pliage de pièces d'aluminium - Travaux publics | 77,48 |
| Communications Le Rocher: | |
| Remplacement de pièce - Sécurité publique | 225,00 |
| Le Roi mauricien des habits: | |
| Réparation de pantalons - Sécurité publique | 9,12 |
| SOQUIJ (Société québécoise d'information juridique): | |
| Jurisprudence d'une cause - Contentieux | 13,68 |
| Pépinière St-Michel enr.: | |
| Pose de contour d'aires de jeux, remplacement ou rénovation - divers parcs, et resituation d'un banc - parc Louis-Pinard | 9 731,84 |
| Récupération Tersol inc.: | |
| Déneigement 1995-1996 - zone 3 - paiement no 1 - retenue 10 % | 75 768,73 |
| Technic alarme inc.: | |
| Alarmes incendie - paiement no 2 - retenue 10 % | 1 177,38 |
| Les Traceurs routiers JF inc.: | |
| Marques sur chaussée 1995 - paiement no 5 - retenue 10 % | 2 716,19 |
| Les Transporteurs en vrac: | |
| Transport de neige 1995-1996 - paiement no 1 | 8 872,34 |
| Transport de neige 1995-1996 - paiement no 2 | 7 830,11 |
| Jean-Jacques Vézina: | |
| Téléphone et surveillance - poste Les Forges - novembre 1995 | 62,00 |
| Consultants VFP inc.: | |
| Réfection aéroport - surveillance - paiement no 3 | 17 406,64 $ |
| Ville de Montréal: | |
| Abonnement 1996 aux règlements refondus de la Ville de Montréal - Greffe | 176,55 |
| Volcano international inc.: | |
| Réparation de fournaise - bâtisse industrielle | 141,89 |
| Wallace & Tiernan: | |
| Achat de pompes et vannes - Usine de traitement d'eau | 13 502,53 |
| WMI Mauricie Bois-Francs: | |
| Contenant - novembre 1995 - Travaux publics | 270,15 |
| Edmond Yergeau, notaire: | |
| Honoraires - servitude par Daniel et Denis Levasseur | 356,00 |

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

FRAIS DE HUISSIERS

| | |
|---|---|
| Drolet et ass. | 15,84 |
| Jean-Paul Gaumond et ass. | 13,61 |
| Robert Trudel et ass. | 30,35 |
| Trudel & associés | 36,10 |

LOISIR ET CULTURE

| | |
|---|---|
| Ambulance St-Jean: | |
| Information aux préposés des patinoires - premiers soins | 60,00 |
| Association de basket-ball de Trois-Rivières inc.: | |
| Frais d'arbitrage - du 28 octobre au 9 décembre 1995 | 320,00 |
| Comsep Buffet Bouff'elles: | |
| Buffet - inauguration incubateur culturel | 173,21 |
| Lunch - réunion comité Loisir et Culture | 55,84 |
| Lunch réunion de travail | 61,54 |
| Corporation de la salle André-Mathieu: | |
| Transport d'oeuvre d'art - expo "Les arts et la ville" | 23,05 |
| Loisirs St-Jean-de-Brébeuf: | |
| Peinture pavillon Gagnon | 370,80 |

BIBLIOTHÈQUE

| | |
|---|---|
| Archambault musique: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 179,92 |
| Le Colimaçon: | |
| Achat de disques compacts - audio adultes | 436,06 $ |
| Julie Hubert: | |
| Ateliers (2) - "Bricolage de Noël" | 150,00 |
| Reliure Bois-Francs inc.: | |
| Reliure de volumes | 1 488,42 |
| Société d'histoire de Shawinigan-Sud: | |
| Adhésion 1996 | 10,00 |
| York University librairies: | |
| Reliure | 10,00 |

Achats de livres

| | |
|---|---|
| COPHAN (Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec) | 10,00 |
| DPLU-Diffusion et promotion du livre universitaire | 414,63 |
| Les Encyclopédies populaires inc. | 154,08 |
| L'Exèdre librairie inc. | 1 962,37 |
| Librairie Clément Morin et fils inc. | 505,41 |
| Librairie Poirier inc. | 5 558,59 |

AÉROPORT

| | |
|---|---|
| Léveillée-Tanguay inc.: | |
| Réparation de pompe | 78,34 |

INITIALES DU MAIRE
845
INITIALES DU GREFFIER

Maheu & Maheu inc.:
Services antiparasitaires - novembre 1995 — 77,70

Restaurant Le Pilote:
Dîner - réunion chantier — 57,55

Receveur général du Canada:
Renouvellement d'abonnement — 32,64

Atelier des Vieilles Forges inc.:
Entretien ménager - octobre 1995 — 210,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul:
Technicien génie civil I - équipement & opérations - Loisirs
804 km — 168,84

Marcil, Luc:
Monteur de kiosque - Relations publiques
4 sorties - du 10 octobre au 6 novembre 1995 — 12,00 $

Paquin, Maurice:
Technicien évaluation III - Évaluation
4 sorties - du 7 juin au 6 novembre 1995 — 12,00
213 km - du 15 juin au 17 novembre 1995 — 59,64

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Stéphane Blouin:
Montréal - Cours sur l'évaluation des gestionnaires de portefeuille — 92,70

Pierre Descôteaux:
Dîner - réunion à Brossard — 12,00

Guy Dessureault:
Dîner - réunion à Brossard — 12,00

Michel Lacoursière:
Dîner - rencontre du regroupement régional des bibliothèques à Bécancour — 12,00

Michel Lefebvre:
Montréal - atelier sur la collecte de fonds — 208,99

Michel Legault:
Dîners (2) - enquête à Rosemère et Montréal — 24,00

Denis Lépine:
Dîner - BRQCO à St-Jean-sur-Richelieu — 6,32

Richard Lévesque:
Repas - réunion chargés d'enquêtes — 12,00

Jean-Maurice Normandin:
Repas (2) - Association des retraités policiers et Flic & Bouffe — 11,00

Alain Poulin:
St-Jean-sur-Richelieu - formation cours de base en enquête sur le crime organisé — 302,40

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

| | |
|---|---|
| Gilles Poulin: | |
| Dorval - séminaire "La gestion d'une multitude de priorités" | 23,30 |
| Gilles Véronneau: | |
| Dîner - mise en accusation, dénonciation, interrogatoires - Drummondville | 12,00 |

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

| | |
|---|---|
| Lucienne Bellemare | 133,87 $ |
| Colette Duval | 96,64 |
| Pierre Gélinas | 1 027,23 |
| Jean Hélie | 92,41 |
| Rachel Veilleux | 202,76 |
| Total de la paie brute pour la semaine se terminant le 9 décembre 1995 | 356 609,04 |
| TOTAL | 2 467 222,47 $ |
| GRAND TOTAL | 3 448 922,45 $ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 95-757**

**Ouverture du terre-plein du boulevard des Récollets**

ATTENDU qu'aux termes du règlement 1392 (1995) qu'il a édicté lors de la séance qu'il a tenue le 1er mai 1995, le Conseil a autorisé la construction des services municipaux de base sur un terrain vacant situé dans le cadran nord de l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Bellefeuille;

ATTENDU que ce règlement est entré en vigueur le 7 juillet 1995;

ATTENDU qu'un permis de construction portant le numéro 57836 a été délivré le 27 octobre 1995 à la compagnie "Le Groupe Ro-Na Dismat inc." relativement à la construction d'un bâtiment commercial de 91 831 pieds$^2$ sur le lot 3041-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières qui fait partie du terrain situé dans ledit cadran nord et qui était jusqu'alors vacant;

ATTENDU que, pour faciliter l'accès à cet immeuble, il est souhaitable qu'une ouverture soit pratiquée dans le terre-plein du boulevard des Récollets;

IL EST PROPOSÉ PAR : *Pierre A. Dupont*

APPUYÉ PAR : *André Lamy*

ET RÉSOLU :

INITIALES DU MAIRE

847

INITIALES DU GREFFIER

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à réaliser, en collaboration avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest, une ouverture dans le terre-plein de la partie du boulevard des Récollets située entre la rue Bellefeuille et la voie ferrée afin que les automobilistes circulant sur ledit boulevard, du nord-ouest vers le sud-est, puissent accéder facilement au terrain situé dans ce cadran.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Me Guy LeBlanc, maire

Me Gilles Poulin, greffier

GP/gg

No 6614-R-MG-O Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée